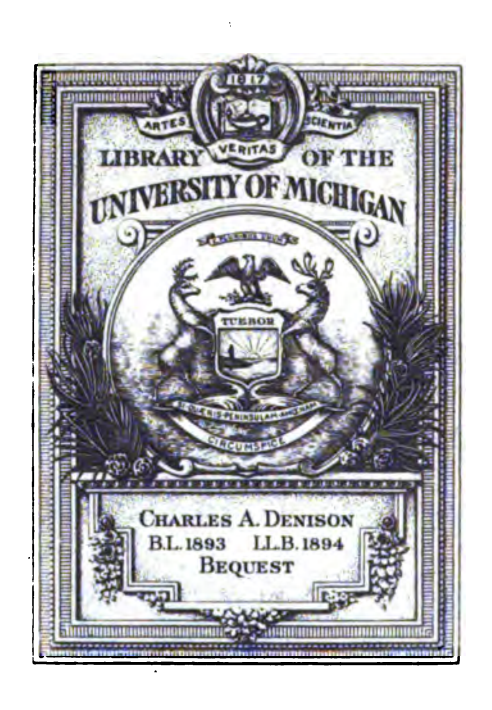
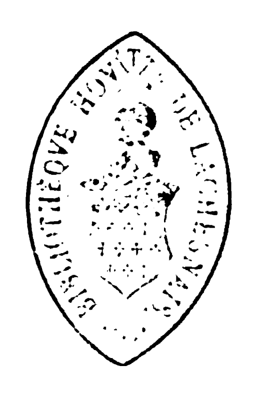



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

ARTHUR LOTH

L'ÉCHEC DE LA RESTAURATION MONARCHIQUE EN 1873



Librairie academique PERRIN et Cie.

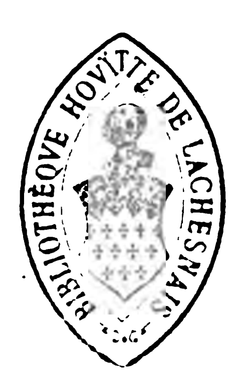
L'ÉCHEC

DE

LA RESTAURATION

MONARCHIQUE

EN 1873



ARTHUR LOTH

L'ÉCHEC DE LA RESTAURATION MONARCHIQUE EN 1873

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1910

PRÉFACE

Près de quarante ans ont passé sur les événements dont il s'agit dans ce livre. La plupart des hommes politiques, qui y furent mêlés, sont morts ; les survivants de cette époque s'en vont tous les jours : il semble que l'on soit maintenant assez loin des faits pour les raconter avec indépendance et impartialité, et qu'il n'y ait plus à craindre de provoquer les susceptibilités ou de réveiller les passions qui furent si vives en leur temps.

L'expérience des maux politiques qui affligent le pays, et où les esprits droits ont dû puiser de si clairs enseignements, permet aussi de rapporter avec plus de liberté et de sincérité des faits anciens, si étroitement liés à la situation présente.

Jusque-là il fallait attendre que le temps, en faisant disparaître les principaux auteurs des événements d'alors, eût amorti des questions irritantes qui eussent éveillé, chez les uns, le souci de leur honneur politique, chez les autres, peut-être, un remords. Maintenant, leur vie et leur rôle appartiennent à l'histoire. Plus ils auront paru sur la scène politique, plus ils demeurent justiciables de l'opinion, et le jugement devra être d'autant plus sévère que leur influence aura été plus grande, en un temps où le sort du pays dépendait surtout de quelques-uns.

Cette époque, si émouvante en elle-même par l'importance des intérêts en jeu, a pris, avec le temps, et surtout par suite de l'avortement, peut-être irréparable, des espérances qu'elle avait provoquées, quelque chose de dramatique qui tient au fond des destinées de la France. Rien de ce qui fait la grandeur des événements historiques ne lui a manqué, et rien non plus de ce qui montre la petitesse des idées ou des passions, chez des hommes aux prises avec des circonstances plus grandes qu'eux. Il y eut là un moment décisif dans notre histoire, et bien digne de retenir l'attention de la postérité.

On a déjà beaucoup écrit sur les incidents qui aboutirent, en 1873, à l'échec des tentatives parlementaires pour la restauration de la monarchie. Cependant, la vérité est loin encore d'être connue, soit que les uns, en rapportant ce qui s'est passé à cette époque, n'aient pas été suffisamment renseignés, soit surtout que les autres en aient parlé d'une manière plus conforme à leur opinion qu'à la réalité.

Écrivant de Frohsdorf, le 28 juillet 1879, au marquis de Foresta, un de ses plus fidèles amis, Monsieur le comte de Chambord lui disait : « Je me réserve de faire, quand il me plaira, une lumière totale sur les événements de 1873. » Le temps ou l'occasion a manqué au noble prince de mettre son projet à exécution ; mais il n'a pas emporté avec lui le secret tout entier de ces événements dont il fut le principal sujet.

Des souvenirs présents de ces temps, qu'aucun de ceux qui furent à même de les observer de près n'a pu oublier, des renseignements et des témoignages particuliers dignes de toute confiance, surtout des documents inédits, venus entre mes mains, et plusieurs autres trop négligés, m'ont permis d'exposer, dans toute leur

vérité, des faits que les uns, de bonne foi sans doute, les autres, non sans parti pris ou préjugé, ont plus ou moins altérés, et de les présenter après eux, sous un nouveau jour, de façon à éclairer les points obscurs de cet épisode qui a pris, dans l'histoire, une place si considérable et dont les conséquences retentiront, à jamais peut-être, sur les destinées du pays.

Par suite des publications erronées de tout genre qui ont égaré les esprits, l'opinion est ainsi faite, en général, au sujet des responsabilités engagées dans les événements d'alors, que l'on croit pouvoir tout résumer en disant, ou que le comte de Chambord n'a pas voulu régner, ou que, par son obstination sur la question du drapeau, il a empêché le rétablissement de la Monarchie.

Les faits mieux connus, les documents nouveaux apportés ici prouveront qu'il est beaucoup plus exact de dire qu'un parti d'opposants, au service de principes ou d'intérêts contraires à ceux du roi légitime, n'a pas voulu que le comte de Chambord régnât, ou, ce qui revient au même, qu'il a mis insidieusement à son rappel en France des conditions qu'il savait d'avance que le prince n'accepterait pas. Si la monarchie, ajournée pendant près de trois ans, ne s'est pas faite à la fin de 1873, alors qu'il semblait que l'accord existât entre les divers groupes de la majorité de l'Assemblée Nationale, sur les conditions de son rétablissement, ce n'est pas, comme on le dit trop souvent, à la célèbre lettre, connue sous le nom de lettre de Salzbourz, qu'il faut l'imputer, mais à ceux qui rendirent cette lettre nécessaire et en firent le prétexte de leur défection.

Et c'est ce dont le comte de Chambord lui-même a témoigné, lorsque, dans sa lettre de 1879 au marquis de Foresta, il attestait que « le pays attendait un roi de

France, mais que les intrigues de la politique avaient résolu de lui donner un *maire du Palais* » ; et encore, lorsque, en 1883, après la mort du vaillant rédacteur en chef de l'*Univers* qui, en servant avant tout la cause catholique, avait le mieux servi aussi, dans la presse, la cause monarchique, le royal exilé de Frohsdorf écrivait à son frère, M. Eugène Veuillot :« ... Je ne puis oublier non plus sa chaleureuse adhésion donnée à ma parole, dans toutes les circonstances où j'ai cru devoir élever la voix devant mon pays, spécialement en 1873, alors que nous touchions au port, quand les intrigues d'une politique, moins soucieuse de correspondre aux vraies aspirations de la France que d'assurer le succès de combinaisons de parti, m'obligèrent à dissiper les équivoques en brisant les liens destinés à me réduire à l'impuissance d'un souverain désarmé [1]. »

C'est le dernier mot de ce douloureux épisode de l'échec de la restauration monarchique. Il était nécessaire qu'il restât à l'histoire, tant pour l'honneur de la mémoire du comte de Chambord que dans l'intérêt de la vérité. Et puisse-t-il être compris à la lumière des faits !

Étranger aux événements qui se sont passés dans cette période si agitée de 1871 à 1873, n'y ayant eu qu'une très modeste part dans la presse, je me suis borné à raconter les faits, sans aucun esprit de parti, ni ressentiment personnel à l'égard des hommes politiques qui en furent les principaux acteurs. Exempt d'animosité contre les personnes et dégagé de tout intérêt politique, à l'âge où la vie ne peut plus s'achever que dans le souvenir, je n'ai pas eu d'autre intention, en publiant ce livre, que de rendre hommage à l'auguste

[1] Lettre de Goritz du 23 avril 1883.

prince, si digne du respect et de l'admiration de la postérité, et, en même temps, j'ai voulu éclairer les esprits qui cherchent la vérité dans les événements historiques.

Mon seul vœu est de faire servir le passé à la leçon de l'avenir, en montrant quelles étaient, dans la pensée du comte de Chambord, héritier de Charles X, et quelles devront être, dans l'esprit de ses successeurs, les bases d'une véritable restauration monarchique, telle que tous les bons Français doivent la désirer. Déjà le jeune prince, désigné pour recueillir l'héritage royal, s'est heureusement inspiré des principes et des traditions de ce roi de l'exil, dans un document public, qui est comme un programme de gouvernement [1]. C'est d'un bon augure pour l'avenir; si toutefois, au milieu des commotions profondes qui semblent annoncer l'avènement d'un ordre social nouveau, en relatant ici les fâcheux événements de 1873, je n'ai pas écrit, ce qu'à Dieu ne plaise, le dernier chapitre de l'histoire de la Monarchie française!

ARTHUR LOTH.

[1] *La Monarchie française*. Lettres et documents politiques (1844-1907) avec une préface du duc d'Orléans. Paris, 1907.

L'ÉCHEC
DE LA
RESTAURATION MONARCHIQUE
EN 1873

CHAPITRE PREMIER

LES ÉLECTIONS DE 1871 ET LA MONARCHIE

A la fin de janvier 1871, la situation de la France, en guerre avec l'Allemagne depuis six mois, était désespérée. Paris, étroitement assiégé, venait de tenter en vain un dernier effort pour se délivrer. Les armées de la province, épuisées par les combats, les privations et la maladie, n'étaient plus capables de faire campagne. Un tiers des départements était occupé.

Le prolongement de la guerre, que les uns estimaient patriotique, les autres inutile, avait aggravé les maux de l'invasion et achevé la ruine du pays. On était à bout de résistance.

La convention d'armistice du 28 janvier, conclue à Paris par le Gouvernement de la Défense Nationale, était venue arrêter la lutte : elle faisait présager la paix.

La Délégation, détachée en province pendant le siège de la Capitale, et pour lors retirée à Bordeaux, ne l'accepta point volontiers. L'homme qui avait joué le rôle le plus actif et le plus personnel dans cette lugubre période de désastres et d'efforts impuissants, Gambetta, visait surtout à perpétuer, après la catastrophe, la dictature qu'il avait exercée en province, pendant la guerre, au nom du gouvernement de circonstance érigé à Paris. Soit exaltation d'un patriotisme turbulent, qui lui faisait perdre de vue les réalités de la situation, soit préoccupation de faire

servir les malheurs de la patrie à ses ambitions politiques, ce personnage, plutôt que de chercher le salut commun dans le rétablissement de l'ordre, se refusait à remettre à la nation le soin de ses destinées. « Je persiste plus que « jamais, écrivait-il à Jules Favre, ministre des Affaires « étrangères, à considérer les élections générales comme « funestes à la République. Je me refuse à les accepter, à « y faire procéder[1]. » Il aurait résisté de force au gouvernement de Paris, si les moyens ne lui eussent manqué de s'opposer au vœu général du pays, qui n'aspirait qu'après le repos.

L'armistice avait été consenti par le vainqueur en vue de la nomination d'une Assemblée nationale, qui devait décider souverainement de la paix ou de la guerre. Il fallait donc procéder à des élections générales. Un décret, inséré au *Journal officiel* de Paris, à la date du 30 janvier, fixait les élections au 8 février suivant.

Le délai était court. Il fut réduit encore, en beaucoup d'endroits, par l'opposition de Gambetta aux ordres du pouvoir central. La Délégation de Bordeaux avait rendu, de son côté, un décret électoral, restrictif du droit de vote, qu'elle prétendait maintenir contre celui de Paris[2]. Les dissensions entre les deux fractions du Gouvernement, dont chacune avait ses partisans, les discordes locales, certaines formalités, comme le vote au chef-lieu de canton et le mode de votation de l'armée, les exclusions portées contre plusieurs catégories de citoyens, notamment contre tous ceux qui avaient servi l'Empire, tout cela ne pouvait que compromettre la liberté et la sincérité du suffrage. La dictature expirante avait voulu se rendre maîtresse du vote : un coup de force se préparait même à Bordeaux contre les hommes politiques et les rédacteurs des journaux réunis dans cette ville, qui protestaient contre l'illégalité du décret de la Délégation. Toutefois Gambetta et ses collègues avaient dû céder devant la résolution

[1] Le commentaire de cette dépêche laconique se trouve dans une autre du même à Jules Favre, datée de Bordeaux du 27 janvier 1871, et de quelques jours antérieure. Cette longue et véhémente dépêche secrète est comme le testament de la République du 4 Septembre.

[2] Note officielle dans le *Moniteur* du 5 février, à Bordeaux.

imposée par le vainqueur au Gouvernement de Paris de rapporter le décret électoral de Bordeaux et de faire exécuter le sien[1]. Mais des deux côtés on était d'accord pour conserver la République.

En faisant procéder aux élections, les hommes du Gouvernement du 4 Septembre croyaient bien qu'elles serviraient à la consolidation du régime dont ils étaient les auteurs. Le successeur de Gambetta au ministère de l'Intérieur, M. Emmanuel Arago, en notifiant, le 6 février, sa nomination aux préfets des départements, invoquait pour les élections, auxquelles ils devaient présider, l'intérêt supérieur de la République. Avant lui, M. Hérold, ministre de l'Intérieur par intérim, avait adressé de Paris, en date du 2 février, aux maires de toutes les communes de France, occupées par les troupes allemandes, une circulaire, où il leur disait :

« Avant toutes choses, ayons l'avenir de notre pays devant les yeux. Nous voulons tous qu'il se relève, qu'il reprenne le rang qui lui appartient dans le monde. Le moyen, c'est la liberté, c'est le respect de tous les droits, c'est l'observation de tous les devoirs, en un mot, c'est la République. La République est l'ennemie du désordre et des abus de toutes sortes ; c'est elle qui vous rendra le repos, la sécurité, la grandeur de la nation. »

Il fallait l'esprit sectaire des gouvernants d'alors pour parler ainsi au pays, après les cinq mois d'expérience républicaine.

Les élections avaient lieu dans les conditions les plus défavorables au parti de l'ordre. L'émeute régnait encore dans plusieurs villes ; le drapeau rouge continuait à flotter sur l'Hôtel de Ville de Lyon. Tous les postes administratifs étaient occupés par les créatures des hommes que la révolution du 4 Septembre avait portés au pouvoir. C'étaient là autant de centres d'action, autant d'appuis pour le parti républicain, dont les chefs, loin de croire leur rôle fini avec les désastres de la France, prétendaient profiter de la situation pour imposer définitivement au

[1] Dépêche du comte de Bismark à M. Jules Favre, Versailles, 3 février 1871. Circulaire de Gambetta, ministre de l'Intérieur et de la Guerre, aux préfets et sous-préfets de la République, Bordeaux 6 février.

pays le régime né avec eux. Dans la ruine générale, ces gouvernants d'occasion restaient avides du pouvoir. Tout était prêt de leur côté, puisqu'ils disposaient, avec l'autorité administrative, de tous les moyens d'action et d'influence.

Les comités conservateurs, pris au dépourvu, n'avaient presque pas eu le temps de s'organiser. Les listes de candidats, rapidement dressées par leurs soins, n'étaient parvenues qu'au dernier moment à la connaissance des électeurs.

La retraite de Gambetta, obligé de quitter le pouvoir, n'avait pas fait disparaître avec lui toutes les mesures odieuses ou gênantes prises en vue de tourner les élections au profit de la République et au sien. La démission du dictateur en révolte avait été trop tardive pour que ses ordres et ses violences n'eussent pas pesé, en plus d'un endroit, sur le suffrage universel, grâce surtout aux préfets, comme ceux de la Gironde et de la Vienne, qui soutenaient ouvertement son action, d'autres secrètement, et qui contrecarraient celle du gouvernement de Paris.

C'étaient là autant de causes de trouble et de difficultés pour les électeurs. Néanmoins, malgré la soudaineté des opérations électorales et le désarroi général du pays, malgré les obstacles apportés au vote, malgré la pression exercée en faveur des candidats républicains par les préfets de Gambetta et de son successeur, Emmanuel Arago, les élections, faites à l'improviste et au décousu, répondirent au sentiment vrai de l'ensemble de la population.

Menacé sur son propre territoire, le pays, délaissant cette fois, les politiciens, était revenu d'instinct aux hommes du sol, à ceux qu'un énergumène républicain devait, quelques jours plus tard, traiter, en pleine assemblée, de « ruraux », croyant les insulter. Sans qu'il y ait eu d'entente préalable, l'intérêt immédiat, le vieil esprit national avaient porté le plus grand nombre des citoyens à choisir, sur tous les points du territoire, des mandataires honorables et nets, à passé irréprochable et à situation indépendante, des candidats, plus ou moins préparés aux affaires publiques, mais que l'on estimait plus sûrs que tous autres. La nation était allée de tout cœur et avec

élan à eux, sans leur demander d'autre garantie que leur honorabilité. Il se trouva que ces honnêtes gens étaient en même temps, pour la plupart, des représentants de la tradition monarchique. On le savait, sans l'avoir cherché.

Pour la quatrième fois, depuis moins d'un siècle, se produisait la même réaction de l'esprit public. Comme après la Terreur et le Directoire, comme après l'Empire, comme après la Révolution de 1848, le sentiment de la nation, dans son expression la plus saine et la plus sincère, s'était vivement retourné vers la monarchie traditionnelle. En elle on sentait instinctivement le salut. Plus ou moins le pays avait compris que la restauration royale était le gage et la condition de la restauration nationale.

Louis XVIII avait dit de l'Assemblée législative de 1815, élue après la chute du premier Empire : « On aurait cru une pareille Chambre introuvable dans les circonstances présentes, et la Providence s'est plu à la former des meilleurs éléments. » L'Assemblée nationale de 1871 était une seconde chambre « introuvable », formée de ce qu'il y avait, comme caractère et comme talent, de meilleur dans le pays.

Dans des conjonctures analogues, sous l'impression d'un même sentiment de délivrance que lui faisait éprouver la fin de l'invasion, et dans un besoin commun de réorganisation du pays, la confiance du plus grand nombre avait été spontanément aux royalistes.

Ainsi la guerre, qui avait menacé la France dans son existence même, la ramenait comme naturellement à la vieille royauté.

Ce n'est pas que le scrutin du 8 février ait eu ce caractère de manifestation unanime et impérative qui en eût fait comme un plébiscite national en faveur du roi : bien des éléments disparates s'y mêlaient et empêchaient qu'on y vît un mandat direct et formel de rétablissement du trône. Tout au moins une chose était certaine : les élections exprimaient sans équivoque ce que le pays ne voulait pas. Il ne voulait pas de la République jacobine ou dictatoriale.

A ce point de vue du moins, le sens des élections était

net et le résultat significatif. Des journaux qui n'étaient que conservateurs, sans être royalistes, tels que la *France* d'Emile de Girardin, constataient que le scrutin du 8 février témoignait d'un mouvement général de réaction contre la dictature de Gambetta et la faction républicaine au pouvoir.

Ces événements sont déjà bien loin et l'on en a presque perdu le souvenir. L'histoire même a été singulièrement faussée. Devant le monument fastueux, élevé en plein Paris à ce Gambetta, comme un défi au passé, et après les audacieuses apologies de ceux qui comptaient que le pays, ayant tout oublié, ne pourrait rien apprendre les nouvelles générations auront peine à croire qu'il fût un temps, où un publiciste comme Emile de Girardin, qui avait donné cependant tant de gages à l'esprit et aux idées de la Révolution, répondait au sentiment public, lorsqu'il accablait de ses invectives, aussi violentes que justifiées, les hommes du Gouvernement de la Défense Nationale et celui-là en particulier[1].

Du 4 septembre 1870 au 8 février 1871, la France avait vu à l'œuvre, au milieu des plus terribles conjonctures, les hommes de la Révolution ; elles les avait vu prendre le pouvoir en face de l'ennemi, sans être capables de l'exercer ; elle avait assisté à tous les excès, à toutes les violences de leur dictature ; elle avait souffert de toutes les folies oratoires de « la guerre à outrance », au nom du « pacte avec la mort » ; elle avait constaté, sous le coup d'une double ruine, l'inutilité de ses sacrifices ; elle avait vu enlever à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, tous les hommes de vingt à quarante ans, valides et

[1] « Si encore, leur disait-il, votre impuissance s'était bornée à ne pas organiser la Victoire : mais votre incapacité a désorganisé la France.

« Impuissants pour le bien, vous avez été tout-puissants pour le mal.

« Vous vous êtes opposés de toutes vos forces à la convocation d'une assemblée, afin de retarder le plus longtemps possible, sous tous les prétextes les plus vains, le jour des comptes à rendre. Gouvernement de la Défense nationale, il a fallu, pour vous arracher cette convocation tardive, que vous y fussiez contraints par la faim de Paris, réduit à sa dernière bouchée de pain, et par le comte de Bismarck.

« Oui, il a fallu que ce fût le premier ministre du roi Guillaume qui prît contre vous la défense de la liberté électorale, du suffrage universel, du droit de la France. »

réformés, sans profit sérieux pour la défense nationale, tant le désarroi et l'impéritie régnaient partout ; elle avait vu le désordre dans toutes les administrations, la dilapidation des deniers publics, le gaspillage de l'impôt et de l'emprunt ; elle avait été témoin de tous les abus, de toutes les fautes, de tous les scandales, de toutes les atteintes à la liberté, qui avaient marqué la domination du pouvoir de l'émeute, et finalement, après avoir vu ce gouvernement, sans mandat et sans contrôle, gaspiller toutes les ressources du pays pour une résistance qu'il avait été incapable de diriger, elle se voyait acculée elle-même à l'extrême détresse, réduite à constater que ses maîtres, au lieu de réserver des forces pour la conclusion de la paix, avaient tout prodigué follement et sans profit. Et alors, rendue à elle-même, libre d'exprimer par le scrutin ses sentiments et ses vœux, elle avait spontanément condamné l'usurpation, l'impuissance et l'incapacité des hommes du 4 Septembre. Leur dictature, que le succès seul aurait pu amnistier, elle la rejetait comme n'ayant été qu'une cause de ruine pour le pays.

Devant cette manifestation libre, spontanée, de la volonté nationale, les mandataires du suffrage universel pouvaient-ils hésiter? Le vote du pays ne traçait-il pas aux élus leur devoir? N'était-il pas le plus clair des programmes, le plus impératif des mandats? La nation, dans son ensemble, ne demandait-elle pas, avant tout, à être débarrassée du gouvernement que l'insurrection lui avait imposé et que la guerre avait maintenu? N'était-ce pas là le premier acte qu'elle attendait de ses représentants?

Et, en même temps, ne leur enjoignait-elle pas de rétablir l'ordre, en substituant l'action dirigeante du pays au régime d'une dictature outrageusement prolongée? Ne leur indiquait-elle pas assez clairement que, malgré tous les préjugés, toutes les idées fausses, toutes les erreurs dont elle pouvait être encore imbue, elle voulait un gouvernement sage et honnête, un gouvernement réparateur, et que, pour une grande partie des électeurs, ce gouvernement, c'était la monarchie? Ne montrait-elle pas, en un mot, même au milieu des incohérences du

scrutin, comme un besoin instinctif de se rasseoir sous l'abri tutélaire de la royauté ?

L'Assemblée Nationale n'avait été spécialement convoquée que pour décider s'il fallait conclure la paix ou continuer la guerre. La nation voulait incontestablement la paix ; elle la voulait aussi honorable, aussi douce que possible. Mais, pour la faire, l'Assemblée, chargée de parler en son nom, devait mettre le vainqueur en face d'un gouvernement régulier avec qui il pût traiter.

L'Allemagne ne reconnaissait pas comme tel le pouvoir insurrectionnel, né de la chute de Napoléon III. Jamais elle n'eût conclu la paix avec lui. Il y avait donc, au préalable, à constituer un gouvernement, offrant des garanties suffisantes d'autorité et de stabilité à l'ennemi, de qui dépendait la paix ou la guerre.

Les décrets du gouvernement de la Défense Nationale, relatifs aux élections, avaient évité ou omis de donner à l'Assemblée la qualification de constituante. Sans prendre elle-même ce titre, l'Assemblée élue était destinée, par la force des choses, à faire œuvre de reconstitution gouvernementale.

L'Assemblée nationale était nécessairement constituante. Son nom même d'Assemblée Nationale indiquait que, dans la vacance du pouvoir, elle était investie des droits de la souveraineté.

L'Assemblée de 1789 avait violé son mandat pour se faire constituante en face de la royauté, abandonnant ainsi l'antique Constitution de la France par faux amour de la liberté, par engouement pour les Chartes anglaises. Il entrait, au contraire, dans le mandat de l'Assemblée Nationale de 1871, d'être constituante, puisqu'il n'y avait plus de pouvoir régulièrement établi en France. Comme il n'y avait pas d'autre autorité qu'elle, émanant légitimement de la nation, elle possédait la plénitude du pouvoir, et elle pouvait en faire l'usage qui lui semblait le plus conforme au bien général.

Il n'y avait pas de doute : l'Assemblée était à la fois constituante et gouvernante. Par le fait qu'elle représen-

tait le seul pouvoir régulier établi en France, elle possédait la plénitude de l'autorité publique ; elle avait le pouvoir constituant comme le pouvoir législatif.

Elue sans mandat défini de constituer et de légiférer dans un sens ou dans l'autre, mais avec le mandat général de sauver le pays, elle pouvait tout. L'étendue de son mandat se mesurait nécessairement à sa tâche. Celle-ci était de refaire l'ordre, et tout était à relever, tout était à refaire dans l'ordre politique. Or, qu'était-ce qu'une telle mission, sinon le pouvoir constituant dans sa plénitude ?

L'Assemblée Nationale devait relever la France. L'œuvre de cette reconstitution était simple ; elle consistait avant tout à rappeler le roi. C'était le droit héréditaire du prince, comme c'était le droit traditionnel de la France.

« Pour une nation, écrivait alors Philippe Serret, se reconstituer, c'est redevenir elle-même, rentrer dans sa nature, dans son caractère, dans la loi de son être. La France est par nature monarchique. C'est comme monarchie chrétienne qu'elle a fait son apparition dans l'histoire, qu'elle a grandi, qu'elle a atteint tous ses apogées de gloire et d'expansion. On ne change pas ses conditions originelles ; une nation pas plus qu'un homme n'arrive à détruire ce qui fait son individualité. Quatre-vingts ans d'essai du principe démocratique, plus ou moins accusé ou plus ou moins pallié, quatre-vingts ans de révolutions et de catastrophes, sont la preuve irréfutable que la France est monarchique par essence et par une nécessité vitale de son être[1]. »

Les circonstances, l'intérêt du pays l'expression de la volonté générale, tout indiquait à l'Assemblée que la seule reconstitution légitime et possible du gouvernement, c'était la restauration de la royauté.

Tout n'était point perdu, en effet, pour la France : il lui restait sa tradition nationale, son vieux droit monarchique, un dernier rejeton d'une race de rois qui, pendant huit siècles, avaient régné sur elle.

[1] *Univers*, 18 juillet 1871.

Ses malheurs mêmes la ramenaient au prince, dont la naissance avait été accueillie par le peuple tout entier comme la manifestation des desseins de Dieu : ils la reportaient à cet heureux jour où, du haut du balcon des Tuileries, Louis XVIII, en élevant dans ses bras, aux yeux d'une foule immense et enthousiaste, l'enfant providentiel que la duchesse de Berry venait de mettre au monde, disait à son peuple : « Mes amis... il nous est né un enfant à tous. Cet enfant sera un jour votre père. »

C'était « l'Enfant de l'Europe », salué, à sa naissance, par le corps diplomatique, comme un gage de paix et d'espérance pour les peuples : c'était « l'Enfant du miracle », chanté par les poètes, l'enfant que le peuple chrétien de France appela : le « Dieudonné ».

Chassé par la Révolution de Juillet, dépossédé du trône par les siens, il avait grandi en exil, s'instruisant des choses de la politique, méditant sur les révolutions et les devoirs des rois, employant son temps à connaître et à aimer la France.

Les événements avaient préparé son retour. Le moment était venu où devait s'accomplir la parole politique d'adieu adressée par un des hommes de 1830, le 18 août, au vieux roi Charles X, prêt à s'embarquer pour l'exil. Lui montrant son petit-fils, qui l'accompagnait : « Gardez bien cet enfant, lui avait dit Odilon Barrot, la France, un jour, aura peut-être besoin de lui. »

Ce jour était arrivé. La France redemandait cet enfant, son roi. Ce roi se présentait à elle avec un titre certain. Le petit-fils de Charles X, Henri-Dieudonné de France, était celui que le droit de naissance et l'ordre d'hérédité appelaient au trône, dans la vacance du pouvoir.

Parmi les royalistes, il ne pouvait y avoir d'hésitation : après la commune catastrophe des deux branches dynastiques, des Bourbons et des d'Orléans, en 1830 et 1848, avec la situation nouvelle de 1871, le droit au trône revenait à l'aîné de la famille royale, au chef de la branche directe de la ligne de Henri IV.

Chez certains catholiques, attachés avant tout aux prérogatives spirituelles et temporelles du Saint-Siège, s'élevait un doute. Considérant l'ancienne déchéance des

Bourbons, acceptée par le Pape, lors de l'avènement de Bonaparte, et les titres nationaux et religieux de la dynastie Napoléonienne, ils se demandaient si l'ancien droit royal subsistait encore et s'il revivait de lui-même en la personne du comte de Chambord.

Certes, le siècle avait été bien troublé. On avait vu des révolutions, des changements de dynasties. Néanmoins, au milieu des vicissitudes politiques de l'époque, rien n'avait prescrit contre le vieux droit monarchique de la France. Le temps avait manqué à chacune des usurpations successives. Incontestablement l'héritier de Louis XVI et de Charles X était le roi légitime. C'était le représentant né de la royauté française.

Au-dessus des révolutions et des faits accomplis il y a, pour les Etats, un droit politique. Ce droit est la loi du pays. Il constitue la légitimité de l'autorité, non au sens étroit du mot, tel que l'entendaient les partisans de l'inamissibilité du pouvoir royal, mais conformémnnt aux lois et aux coutumes propres à chaque pays. En France, ni au point de vue national, ni au point de vue théologique, le droit de la royauté n'était périmé.

Le pape Grégoire XVI, dans son Encyclique *Mirari vos*, du 5 août 1831, a nettement formulé la doctrine de l'Eglise, en établissant la distinction de principe entre l'autorité de droit et le pouvoir de fait. Après avoir rappelé la règle de conduite de ses prédécesseurs à l'égard des puissances civiles, leurs rapports avec les gouvernements établis, le Pape disait :

« Cette conduite que nous voyons observée par le Siège apostolique dès les temps anciens, notre prédécesseur Sixte IV, d'heureuse mémoire, la confirma spécialement par une constitution qu'il donna comme « valable à jamais et comme irréfragable », où il décide que « ceux qui auraient été reçus et nommés par le Souverain-Pontife comme rois ou comme revêtus de quelque dignité, qui auraient été traités comme tels, tant par le Pontife que par ses nonces, ou qui se seraient nommés eux-mêmes ou auraient été nommés, reçus ou traités comme tels par qui que ce fût, quand même ils auraient été admis en personne ou par leurs orateurs

dans les Consistoires ou autres actes publics, ou qu'ils auraient paru devant le Pontife, n'auraient par là acquis aucun droit nouveau à ces royaumes ou à ces dignités, ni les autres perdu aucun des droits qu'ils y avaient. »

Après la chute du premier Empire, le Pape Pie VII, le même qui avait sacré Napoléon, écrivant à Louis XVIII pour l'adjurer de ne point prêter serment à la Constitution libérale de 1814, lui disait, conformément à cette doctrine constante de l'Eglise : « Grâce à la Providence, protectrice de la glorieuse race de saint Louis, la Couronne des lis vient d'être placée sur la tête de Votre Majesté, qui a pour elle le droit légitime [1]. »

C'est en vertu de ce même droit, suspendu, mais non prescrit, par le règne de Louis-Philippe et celui de Napoléon III, que le petit-fils de Charles X, en faveur de qui le vieux roi détrôné avait abdiqué, se présentait au peuple français, comme l'héritier du trône royal, comme le prince désigné pour le rétablissement de la monarchie.

Le temps, sans doute, avait bien fait oublier le prince exilé et bien obscurci son droit. Bien des changements étaient survenus depuis 1830 et, dans la nation, les idées ne s'étaient pas moins modifiées que les mœurs. On était loin du temps de Charles X ou même de Louis-Philippe.

Ce serait, certes, une exagération de dire que la nation avait voulu expressément et unanimement la monarchie. Ses pensées à cet égard étaient confuses et mêlées. Une partie des électeurs, la plus éclairée, la plus sage, désirait certainement le rétablissement du régime monarchique ; mais le plus grand nombre peut-être des votants n'avaient pas eu particulièrement en vue une forme de constitution déterminée. Ils voulaient surtout la paix, l'ordre matériel, un gouvernement honnête et stable. Seulement, ceux-là, sans avoir de préférence marquée pour la monarchie, étaient tout disposés à l'accepter et l'appelaient même indirectement de leurs vœux. Et comme, à ce moment-là, ni le rétablissement de l'Empire n'était possible, ni le maintien de la République désirable, l'Assemblée

[1] Lettre datée de Césène, le 8 avril 1814. L'original est en italien.

nationale pouvait se considérer, par le fait même des élections, comme ayant mandat implicite de restaurer la Monarchie.

Il n'était même pas besoin pour cela d'invoquer un principe absolu de légitimité, un « droit divin », supérieur et inamissible, que tout le monde pouvait ne pas reconnaître ; il n'y avait qu'à tenir compte de la situation : d'une part, la chute de l'Empire et la défaveur de la République, de l'autre, la manifestation des sentiments du pays. A ce double point de vue, le rétablissement de la Monarchie s'imposait comme une affaire de nécessité sociale.

Il n'y avait pas d'autre gouvernement à instituer que celui-là, ni rien de plus pressé à faire.

Quand on se reporte à cette heure si grave pour les destinées de la patrie, où, au milieu de tant de ruines, une Assemblée, réunie avec les pleins pouvoirs du peuple, pouvait donner à la France un gouvernement qui lui aurait rendu la vie et l'honneur, on sent qu'une grande faute a été commise et l'on ne peut que se demander à qui en revient la responsabilité.

Est-ce le roi qui aurait dû se présenter, le premier jour, à Bordeaux? Est-ce l'Assemblée qui devait, dès la première heure, rappeler le roi? C'est à ce moment-là, sans contredit, que quelque chose de décisif devait se faire, d'un côté ou de l'autre.

Malheureusement l'occasion fut manquée. « J'ai remarqué, dit Voltaire, qu'en tout événement la destinée des Etats dépend d'un moment. » C'est ce moment unique qui échappa à tout le monde, comme si la Providence, qui conduit les choses humaines pour ses fins, n'avait pas permis, pour des raisons à elle, que les circonstances concourussent à la solution qui semblait à la fois la meilleure et la plus facile, et, en apparence aussi, la plus conforme à ses desseins.

A la veille des élections, au plus fort de nos désastres et des inquiétudes de l'Europe avait paru un écrit : *L'Empire et La Royauté*[1], bien fait pour produire une profonde

[1] L'auteur était J.-B. Victor Coquille, un des plus forts écrivains politiques du XIXe siècle, trop peu connu et apprécié de son temps et aujourd'hui encore.

impression sur les esprits, en rappelant que la Providence tenait en réserve le représentant de la monarchie légitime, celui qui devait sauver la France et l'Europe elle-même. Cette voie inespérée de salut, le suffrage universel l'avait ouverte de lui-même. L'occasion était là, facile à saisir à l'heure où elle s'offrait. Il n'eût dépendu, le premier jour, que de l'Assemblée Nationale de faire tout de suite la Monarchie, avec le prince qu'elle avait.

Mais, par un contraste étrange entre le sens des élections et les dispositions des élus, les esprits étaient ailleurs. La restauration de l'ordre monarchique n'entra pas dans les préoccupations du premier moment. L'Assemblée crut avoir des choses plus pressées à faire que celle-là. Si l'idée en vint à quelques-uns de ses membres, aucun d'eux, soit manque d'initiative, soit crainte d'insuccès, n'osa ou ne crut opportun de la proposer.

Du reste, il faut bien le dire, on ne pensa pas plus à Dieu qu'au roi. Personne, dans des conjonctures aussi tragiques, ne parut songer à recourir au secours divin, à appeler les bénédictions du ciel sur les travaux de l'Assemblée, sur les destinées de la France ; personne, du moins, ne se sentit assez inspiré ou ne se crut assez autorisé pour adresser un appel public à Dieu ; personne ne proposa à l'Assemblée Nationale de commencer son œuvre par un acte solennel de religion. On eût dit que, au milieu des désastres de la patrie, à travers la plus terrible crise que la France ait subie depuis l'invasion anglaise, les témoins de la grande catastrophe réunis à Bordeaux n'avaient pas vu passer Dieu dans l'histoire, ni compris que c'est lui qui mène le monde. Autant les circonstances étaient grandes, autant les hommes parurent petits alors.

Ce sera toujours un sujet d'étonnement pour la postérité que cette Assemblée, formée en si grande partie d'éléments royalistes et catholiques, ne se soit pas élevée tout de suite à la hauteur des circonstances et que, se mettant au-dessus des contingences politiques, elle n'ait pas agi de manière à montrer qu'elle comprenait à la fois la leçon providentielle des événements et la nécessité de chercher en haut le salut de la France.

Dès le premier jour, on sentit chez elle le désarroi, l'irrésolution, l'impuissance.

Il manqua une âme à cette Assemblée si honnête, si patriotique, animée de si excellentes intentions. On eût dit qu'elle n'avait pas pleinement conscience de sa mission et que, selon le mot d'un de ses membres, « réunie elle ne comprenait pas la gravité d'une situation que chacun ne sentait que trop individuellement[1] ».

Le 11 février 1871, le jour où l'Assemblée Nationale se réunissait, il fallait faire à Bordeaux, dans la plénitude des pouvoirs d'une représentation souveraine, ce que l'on avait fait insurrectionnellement à Paris, au 4 Septembre.

Prenant acte de la déchéance de l'Empire et de l'indignité de la République, l'Assemblée Nationale aurait dû, avant toutes choses, déclarer purement et simplement la royauté rétablie en la personne de Henri Dieudonné de France et de ses héritiers,

C'était là l'affaire primordiale et nécessaire, le prélude indispensable de la réorganisation du pays.

L'Assemblée ne le comprit pas. Elle manqua à la fois d'intelligence et de résolution.

Mais la responsabilité des événements d'alors remonte plus haut que l'époque où ils s'accomplirent. Les incertitudes, les divergences, qui empêchèrent l'Assemblée Nationale de prendre immédiatement le parti que les circonstances commandaient, tenaient à la situation.

Le salut de la France était dans le rétablissement de la monarchie, par l'accord des deux branches de la Maison de Bourbon, et il n'était que là.

Si tous ceux de qui dépendaient les événements l'avaient compris, on aurait vu, au lendemain des élections, les princes de la famille d'Orléans se rapprocher publiquement de leur aîné, le comte de Chambord, se mettre derrière lui, à la disposition du pays, et l'Assemblée Nationale proclamer, dès le premier moment de sa réunion, la monarchie, dans la personne du chef de la Maison de France reconstituée.

[1] Martial Delpit (*Journal el Corrependance*).

L'expérience n'a que trop montré depuis que les choses auraient dû se passer ainsi, pour le bien du pays.

Aujourd'hui, en présence des débris du parti monarchique et à la lumière des faits, on se rend mieux compte qu'il eût fallu que le comte de Chambord se trouvât, dès le premier jour, à Bordeaux, avec ses cousins d'Orléans, et que de cette rencontre des princes de la Maison de France avec les représentants de la nation sortit spontanément la proclamation de la monarchie.

Ainsi l'avaient compris les hommes nouveaux, sincères, que les élections de février avaient fait surgir de tous les points de la France. Mais à côté d'eux, il s'en trouvait d'autres, plus ou moins imbus de préjugés politiques et doctrinaires, dont les dispositions n'étaient pas aussi simples. Ceux-ci voulaient également la monarchie, mais d'une certaine manière et à certaines conditions. Aux uns la restauration du Gouvernement royal paraissait facile et toute naturelle, aux autres, beaucoup plus compliquée.

Elu député à l'Assemblée Nationale par le département du Rhône, M. Lucien-Brun, en se rendant à Bordeaux, se rencontra, à Cette, avec un de ses collègues, M. le marquis de la Guiche, député de Saône-et-Loire. On causa naturellement de la situation. Qu'allait-on faire ? — « Eh bien, dit M. Lucien-Brun, il s'agit de sauver la France, nous allons faire la Monarchie ! » Sur un signe de doute de son interlocuteur, il ajouta : « C'est bien simple : que les princes d'Orléans aillent chercher M. le comte de Chambord et l'amènent avec eux à Bordeaux et la monarchie sera faite. »

— « Oh ! un instant, répondit M. de la Guiche, les choses ne peuvent se faire ainsi ! »

Avec la sincérité de ses convictions et la droiture de son esprit M. Lucien-Brun, appelé à jouer un rôle important dans cette Assemblée, eut dès lors le sentiment que la monarchie ne se ferait point. En même temps qu'il avait vu du premier coup, le vrai moyen de relever le trône, il comprit aussi, immédiatement, d'où viendrait l'obstacle et, tout en travaillant par la suite, plus que personne, à la réalisation des espérances monarchiques, il n'eut plus jamais confiance dans le succès. Plusieurs

autres, sans appartenir au monde politique, partagèrent dès la première heure, les mêmes sentiments.

Est-ce la faute du comte de Chambord si la monarchie ne fut pas rétablie en même temps que l'Assemblée Nationale se réunissait à Bordeaux? Est-ce lui qui manqua d'initiative ou l'Assemblée de décision ? Que pouvait-il faire alors? Aurait-il dû devancer les représentants de la nation à Bordeaux ? Etait-il de son rôle et de sa dignité d'aller au-devant de la proclamation de la monarchie en se présentant lui-même à l'Assemblée? Pouvait-il venir seul et le premier?

Plusieurs lui ont reproché de s'être abstenu quand les circonstances lui faisaient un devoir de se montrer et d'agir, en dépit des objections et des difficultés qu'eût soulevées une démarche aussi hardie et aussi spontanée de sa part. Si tout n'eût dépendu que de lui, peut-être pourrait-on regretter que l'auguste exilé, en se tenant à l'écart, ou en ne s'offrant pas, sur l'heure, à relever le trône, eût trop cédé à un sentiment de délicate susceptibilité.

C'était chez lui une répugnance invincible et bien française de paraître devoir son retour à la faveur de l'étranger. Ce n'était pas tant par crainte de la malveillance de l'opposition, qui n'eût pas manqué de répéter pour lui, comme pour son ancêtre Louis XVIII, qu'il était revenu dans les fourgons de l'étranger, c'était plutôt l'effet d'un haut sentiment patriotique inspiré par l'esprit de sa race.

Jeune encore et dans l'exil, le duc de Bordeaux avait déjà fait au vicomte de La Rochefoucauld, à Goritz, cette fière déclaration : « Quant à moi je suis tellement Français que j'aimerais mieux ne jamais rentrer en France que de devoir mon retour, je ne dis pas seulement aux baïonnettes, mais même à l'influence de l'étranger[1] ». Depuis, le prince avait maintes fois exprimé ce sentiment. Ses fidèles connaissaient toute la délicatesse de ses susceptibilités à cet égard.

C'était pour répondre à un aussi noble scrupule que M. Lucien-Brun se trouvant à Gex auprès du prince, en

[1] La Rochefoucauld, *Pèlerinage à Goritz*, p. 37.

février 1871, avait fait ajouter à son premier manifeste, daté des « frontières de France », le mot *Suisse*, entre parenthèses, pour qu'il n'y eut pas de confusion avec la frontière allemande de l'Est. Il savait que rien n'aurait été plus odieux au noble exilé que de fournir aux adversaires de la royauté un prétexte pour dire que le roi n'était pas rentré par une porte française.

Au cours de la guerre, le comte de Chambord avait été plusieurs fois sollicité de venir se montrer à la France; mais tant que l'étranger occupait en maître le sol national, il n'avait pas cru le moment opportun pour lui de paraître [1].

Pendant la courte période électorale il s'était installé à Genève pour être plus près de la France et des événements. C'était s'offrir autant qu'il le pouvait. Mais ce n'était pas seulement un scrupule patriotique et royal qui l'empêchait de venir en France avant d'y être appelé par la volonté expresse des représentants du pays. D'autres raisons le retenaient.

Avec les antécédents politiques d'une situation dont il n'était pas le maître, il ne pouvait pas se présenter seul devant l'Assemblée. Il aurait fallu, comme le disait M. Lucien-Brun, que les princes d'Orléans vinssent avec lui et qu'il n'y eut plus qu'un seul et même parti monarchique, avec une seule Maison royale. Ce n'était pas à lui de les appeler, c'était à eux de venir. Leur abstention ne permettait pas au comte de Chambord de faire seul, pour son compte, une démarche qui devait être celle de toute la famille royale.

Mais l'Assemblée était maîtresse de ses actes. Ce que le prince ne croyait pas pouvoir faire de lui-même, elle le pouvait de sa pleine autorité. Elle aurait pu, de sa propre initiative, rappeler le roi, et faire, d'autorité, l'union dans la maison royale, en relevant le trône.

C'est ce que l'état du pays réclamait; c'est aussi ce que

[1] On peut lire dans la *Vie du cardinal Mathieu*, archevêque de Besançon, par Mgr Besson (t. I, p. 311-319), l'intéressant récit d'une démarche faite de la part de ce prince de l'Église par son vicaire général, l'abbé Ruckstuhl, auprès du comte de Chambord, à Lucerne, le 23 novembre 1870, pour le presser de venir.

le mandat donné par la nation à ses représentants comportait éminemment. L'Assemblée ne le comprit pas. Ce fut la faute initiale, la faute décisive d'où tout le reste allait dépendre.

Le passé était le premier obstacle à la restauration monarchique. Les divisions dynastiques, nées de la révolution de 1830, subsistaient. Les rapports entre le petit-fils de Charles X et les héritiers de Louis-Philippe étaient restés, depuis la chute de l'Empire, ce qu'ils étaient auparavant. Aucun rapprochement n'avait eu lieu. Il eût fallu que ce qui se fit tardivement en 1873 fût déjà fait au moment où les députés élus par la nation, avec pleins pouvoirs, allaient se réunir.

A l'heure du péril les princes d'Orléans avaient noblement fait leur devoir. On les avait vus, dès le lendemain du 4 Septembre, accourir à Paris pour offrir leurs services à la patrie en danger. C'était, d'ailleurs, pour eux, que l'exil fatiguait, la plus digne manière de rentrer en France et, une fois rentrés, d'y rester.

Durant l'invasion allemande, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Chartres, Monsieur le comte de Paris lui-même, s'étaient empressés de se mettre à la disposition du Gouvernement de la Défense nationale. Ils réclamaient leur place au feu. Même rebutés par des hommes qui avaient plus à cœur la conservation de la République que le salut de la France, ils avaient essayé de combattre, sous de faux noms, dans les rangs des défenseurs de la patrie. Ils n'aspiraient qu'à être simples soldats dans l'armée de la défense nationale.

Pourquoi le patriotisme des princes d'Orléans se borna-t-il à des offres de service militaire, aussi généreusement faites que misérablement refusées? Après avoir fait acte de citoyens en revendiquant le droit de combattre pour la patrie, que ne firent-ils aussi acte de princes, en assurant le sort du pays par la reconnaissance du droit monarchique héréditaire?

L'idée ne leur vint pas qu'il y avait, de leur part, un bien plus grand service à rendre à la France que de se faire tuer pour elle. En réalité, leur place n'était pas à

l'armée, mais plutôt auprès du roi. La France n'avait pas besoin de trois ou quatre soldats de plus, si vaillants qu'ils fussent; elle avait besoin d'une famille de princes unis, prêts à réparer, après la guerre, les désastres de la défaite et à relever le pays par un bon gouvernement.

Ni alors, ni depuis, les d'Orléans, pas plus que la plupart de leurs amis, n'eurent d'eux-mêmes l'intuition du devoir supérieur, que leur imposaient les circonstances, de faire cesser les causes de divisions politiques et de créer l'union par le retour au droit.

Si la réconciliation avait été publiquement opérée entre la branche cadette et la branche aînée des Bourbons, avant la réunion de l'Assemblée Nationale, quelle raison véritable y aurait-il eu pour la majorité royaliste de ne point faire tout de suite par acclamation, ce qu'elle chercha plus tard à faire par négociation? Tous les motifs, tous les prétextes allégués alors pour retarder l'heure du rétablissement de la monarchie, auraient perdu certainement l'importance qu'ils prirent aux yeux des indécis et des timorés, si l'union avait été dès lors rétablie dans la Maison royale.

Quels étaient en effet, ces prétextes? On disait que pour l'œuvre urgente du moment, il convenait d'ajourner la question politique. On prétendait qu'il valait mieux laisser à l'Assemblée Nationale le soin de conclure la paix avec l'ennemi, de payer la rançon du pays, de liquider les frais de la guerre, de réorganiser l'administration et les services publics, de refaire l'armée, afin de ne pas exposer le roi à perdre quelque chose de sa dignité ou de sa popularité dans cette besogne préparatoire, pleine de difficultés et de périls. On déclarait aussi qu'il fallait ménager le vainqueur et qu'une restauration monarchique serait mal vue de lui.

Ce n'étaient là que de fausses raisons dont se couvraient les oppositions secrètes au principe ou à la personne du comte de Chambord, qui déjà se faisaient jour chez plusieurs.

M. de Falloux a prétendu montrer, dans ses *Mémoires*, combien il eût été dangereux de voir la monarchie légitime rentrer en France, à Bordeaux, comme en 1814 et

1815, derrière les bagages de l'étranger. Mais les circonstances étaient toutes différentes. Ce n'est pas l'étranger qui eût ramené la monarchie en 1871, puisque c'est le pays qui la redemandait.

L'histoire était invoquée à un point de vue plus délicat encore. Au moment du traité de 1815, lorsqu'il avait été question d'enlever à la France l'Alsace et la Lorraine, Louis XVIII avait dit : « Plutôt retourner en exil. »

Ce souvenir servait aux habiles à persuader aux meilleurs royalistes qu'il ne fallait pas mettre le comte de Chambord dans la nécessité de refaire le mot de Louis XVIII, et que le mieux était d'ajourner la restauration de la monarchie après la conclusion du traité de paix. Chez quelques-uns, c'était une pieuse pensée de vouloir conserver leur prince pur de toute tache étrangère, de le laisser en dehors de toute responsabilité ; chez d'autres, ce ne fut qu'un des arguments ou des prétextes mis en avant pour différer de faire ce qui aurait eu chance surtout de réussir au premier moment.

Plusieurs alléguaient les difficultés du moment, les inconvénients d'une situation, toute défavorable au relèvement du trône. Car « quel aurait été, dit M. de Meaux, le fatal début du nouveau règne ! Non seulement le démembrement du territoire, une paix humiliante et onéreuse avec l'ennemi du dehors, mais en même temps, à l'intérieur la plus terrible guerre civile[1] ? ». On devait craindre de donner au comte de Chambord l'odieux de la conclusion de la paix, avec le paiement de l'indemnité, les difficultés de la liquidation de la République, les ennuis de la réorganisation administrative du pays.

Ces objections, que les uns se faisaient sincèrement à eux-mêmes, que les autres exploitaient contre le rétablissement immédiat de la monarchie, de peur qu'elle ne se fît pas selon leurs vues, tiraient leur principale force des scrupules et des répugnances du comte de Chambord. On savait qu'il lui répugnait par-dessus tout de paraître revenir à la faveur de la présence des armées allemandes en France, qu'il appréhendait d'être cause par son retour

[1] *Souvenirs politiques*, t. I, p. 21.

d'une agitation qui aurait pu dégénérer en guerre civile, enfin qu'il craignait de compromettre la situation vis-à-vis l'étranger, de troubler les négociations pour la paix, d'assumer la responsabilité des humiliations devant le vainqueur.

Plusieurs ne manquaient pas de se prévaloir contre lui de ces sentiments d'une délicatesse si touchante, mais exagérée. Ils n'en étaient pas plus fondés pour cela à retarder la proclamation de la monarchie, dans un but tout personnel, afin de pouvoir y mettre les conditions à leur convenance.

La nation qui redemandait un roi aurait bien su que c'était par elle et non par l'étranger que revenait l'héritier du trône. De son côté, le roi faisant la paix, selon les vœux du pays, loin d'y perdre de son prestige et de sa popularité, aurait été béni des populations ; on aurait vu dans la cessation de la guerre un bienfait de la royauté. Et plus que personne n'eût-il pas été à même, par la confiance qu'il eût inspiré au pays et les sympathies qu'il se fût conciliées à l'étranger, de trouver les ressources dont la France avait besoin pour se racheter ? Et ainsi il eût remporté de la libération du territoire la même reconnaissance que celui qui mena l'opération à bonne fin, à sa place.

En vain parlait-on de menaces de guerre civile, d'autant plus redoutables, disait-on, que les moyens militaires de défense étaient plus insuffisants. N'était-ce pas, au contraire, le moyen le plus sûr de la prévenir que de lui opposer tout de suite le gouvernement le plus capable de lui résister? Et toute insurrection dans les villes, où la démagogie n'était forte que par la complicité des fonctionnaires du régime du 4 Septembre, ne serait-elle pas venue se briser contre un pouvoir émané de la volonté nationale?

D'ailleurs, si le premier acte de l'Assemblée avait été de rétablir la monarchie, qu'aurait-il pu arriver de pire que ce qui est arrivé ensuite ? L'opposition républicaine, que l'on craignait, ne se manifesta-t-elle pas avec la dernière violence, après que l'Assemblée eut confirmé l'établissement républicain, avec M. Thiers comme chef du

pouvoir exécutif? Et le maintien de la République, dans le titre de sa fonction, empêcha-t-elle la Commune de Paris d'éclater en face du gouvernement de M. Thiers et de l'Assemblée Nationale.

Il n'y avait rien à craindre, non plus de l'Allemagne. Si, de ce côté, la monarchie devait rencontrer plus tard une forte opposition, à ce moment-là, loin de porter ombrage au nouvel Empire, elle eût pleinement répondu aux vues et aux désirs du gouvernement impérial. Le vainqueur n'était pas moins pressé que le vaincu de faire la paix ; il ne cherchait qu'à la conclure dans les conditions les plus avantageuses et les plus sûres.

M. de Bismarck n'avait point voulu traiter avec le gouvernement de la Défense nationale. Dans le principe, il songeait simplement à convoquer le Corps législatif, dissous par l'émeute du 4 Septembre, afin d'avoir en face de lui une autorité régulière. Tel était le sens de la dépêche qu'il adressa de Versailles, à la date du 3 février, à M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale à Paris, pour protester contre l'exclusion portée par la Délégation de Bordeaux contre les anciens fonctionnaires et députés de l'Empire.

M. de Bismarck y rappelait qu'il n'avait renoncé à sa première idée de réunir le Corps législatif, qui représentait une autorité légalement élue par le suffrage universel, que sur l'assurance formelle qu'il avait reçue du gouvernement de Paris « qu'aucune pression ne serait exercée sur les électeurs et que la plus entière liberté resterait assurée aux élections ». Par là il avait voulu, selon les intentions de l'empereur Guillaume, mettre le pays en mesure de se donner un autre gouvernement que celui de la République du 4 Septembre. Le suffrage universel avait répondu à cet appel en élisant une assemblée monarchique.

De cette représentation nationale librement élue, l'Allemagne eut, à ce moment-là, accepté la Royauté comme l'Empire [1]. Elle ne demandait qu'à en finir, tant elle était

[1] Voir à ce sujet dans la *Vie du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen*, par Mgr Besson, les importants entretiens du prélat, à Versailles, après les élections, avec l'empereur Guillaume et le comte de Bismarck,



pressée de recueillir, avec la paix, les avantages immenses, inespérés, que la victoire lui assurait.

Les véritables objections contre la monarchie venaient de l'Assemblée elle-même; les obstacles réels à son rétablissement tenaient aux dispositions des esprits, à la situation des partis, aux circonstances politiques. On ne fit pas la monarchie, à Bordeaux, le premier jour, parce l'Assemblée n'était ni résolue, ni préparée à la faire, parce que la famille royale n'était point là, parce que le pays n'avait devant lui qu'une Maison de Bourbon divisée contre elle-même.

Dans le journal de sa vie, le cardinal de Bonnechose a noté, entre autres, ce trait de sa conversation avec le chancelier de l'Empire : « Il se dit très haut l'ennemi de la Révolution. Il voudrait, disait-il, le rétablissement du principe monarchique avec Henri V, mais il reproche à ce prince le défaut d'initiative ; il se plaint de l'attitude prise par les princes d'Orléans et semble pencher vers une restauration napoléonienne. » Voici encore ce que le Cardinal rapporte de l'audience qu'il eut de l'empereur Guillaume : « Il me parla encore du danger des révolutions et de la difficulté, pour la France, de trouver un gouvernement qui garantisse sa sécurité. Il désirerait le retour à la légitimité, mais il paraît considérer le comte de Chambord comme insuffisant. Il racontait aussi qu'il avait fait arrêter ses troupes à Varennes, qu'il avait réuni ses officiers autour de lui et leur avait adressé ces paroles : « Vous savez où nous sommes et quel attentat s'est accompli « il y a quatre vingts ans. C'est d'ici que sont partis tous les malheurs qui « sont tombés sur la France. Quand une nation traite ainsi son roi, la main « de Dieu s'appesantit sur elle. » (T. II, pp. 140-146.)

Ces entrevues du cardinal de Bonnechose avec l'empereur Guillaume et le comte de Bismarck lui avaient été ménagées par le feld-maréchal de Manteuffel, général en chef de celle des armées allemandes, dont un corps vint occuper Rouen, le 5 décembre, au soir. Le baron de Manteuffel avait lui-même rempli auprès du prélat une mission confidentielle, dont l'historien du cardinal de Bonnechose n'a pas cru devoir parler, et qui montre à quel point le roi de Prusse et les Souverains Allemands avaient hâte alors de se débarrasser de la République et d'instituer un gouvernement monarchique avec qui ils puissent traiter.

Vers la mi-décembre, le feld-maréchal de Manteuffel avait été chargé par le roi Guillaume de faire des ouvertures au cardinal de Bonnechose, au sujet d'une réunion de l'ancien Sénat Impérial, pour traiter de la paix avec l'Allemagne. On le savait resté fidèle à Napoléon III et l'on pensait que sa qualité d'ancien sénateur de l'Empire et son caractère d'archevêque et de cardinal feraient de lui un intermédiaire autorisé. Le soir même, le Cardinal se rendit au château de Clères, où il arriva de nuit, avec le froid et la neige, pour faire part au comte de Béarn, un des vice-présidents de l'ancien Sénat, de l'intention du roi Guillaume de faire convoquer la haute Chambre. Sur les objections présentées par M. de Béarn, le cardinal de Bonnechose dut revenir auprès du maréchal de Manteuffel pour lui exposer les impossibilités du projet. Lui-même croyait plus facile une convocation, dans chaque département, des Conseils Généraux, qui eussent nommé des délégués pour former une sorte d'Assemblée Nationale.

CHAPITRE II

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET M. THIERS

Malgré les hésitations et les incertitudes de la première heure, malgré toutes les difficultés de la situation, l'Assemblé nationale, laissée à elle-même, aurait fini par se ressaisir et se mettre dans son rôle d'assemblée souveraine. Elle aurait compris qu'elle ne pouvait différer de donner à la France le seul gouvernement qui répondît alors à ses vœux, comme à ses besoins. Elle eût été forcée, par les circonstances même, de passer outre aux divergences des partis et aux objections qui s'élevaient contre la proclamation de la royauté. Et combien sa tâche fût devenue plus aisée, s'il n'y avait eu là quelqu'un de plus fort et de plus habile que les autres, pour profiter de ses divisions et se servir contre elle des obstacles qu'elle croyait voir au relèvement immédiat du trône !

Pour le malheur de l'Assemblée Nationale et de la France aussi, on peut le dire aujourd'hui, il se trouva à Bordeaux un homme tout préparé à devenir son maître, politique adroit et insinuant autant qu'ambitieux, habile à manier les hommes non moins qu'à tirer parti des circonstances, et chez qui le besoin de diriger et de commander se confondait avec les aspirations du patriotisme, et la confiance en soi avec la raison d'intérêt général.

Il avait cette passion du pouvoir qui, selon les uns, se justifie par le désir de servir son pays, mais qui, selon les autres, dénote encore plus de vanité personnelle que de dévouement au bien public.

Son passé politique, son expérience des affaires, ses mérites d'homme d'Etat et d'orateur lui donnaient des titres à se mettre au premier rang. Le rôle marquant qu'il

avait joué au Corps législatif, dans les dernières années du régime impérial, son opposition éclairée à la politique extérieure de l'Empire et au gouvernement personnel de Napoléon III ; la mission diplomatique qu'il s'était habilement donnée, pendant la guerre, auprès des cours de l'Europe, pour chercher à la France vaincue des appuis au dehors et, en dernier lieu, ses protestations et ses efforts en faveur de la paix lui avaient créé la situation la plus en vue dans le pays.

M. Thiers était alors l'homme le plus considérable de France. Dans un grand nombre de départements, son nom avait été mis en tête des listes électorales, comme celui du représentant le plus éminent de la paix et de l'ordre. Au jour des élections, le suffrage universel l'avait choisi, dans vingt-six départements, comme le plus illustre patron des principes conservateurs et, en même temps, comme l'homme le plus capable de procurer au pays la cessation des maux de la guerre. En lui, c'est l'ancien ministre d'un roi, l'adversaire de l'Empire, le défenseur du Pape et de la France, hostile à l'unité italienne et à l'unité allemande, l'homme de l'opposition aux extravagances de la Défense nationale, le partisan déclaré de la paix, c'est tout cela que le pays avait élu. Et en l'investissant d'un si large mandat, il semblait lui avoir conféré en même temps une autorité à part.

Ce n'était pas, il est vrai, par un élan tout spontané des populations que M. Thiers avait été élu dans un si grand nombre de départements à la fois ; mais, dans chacun de ceux-là, les comités chargés de composer la liste de la représentation départementale avaient cru utile de l'y faire figurer au premier rang, soit pour recommander les autres candidats moins connus, moins illustres que lui, et abriter sous son patronage le vœu commun de paix, soit pour protester contre les révolutionnaires de 1870, qui, à Bordeaux, l'avaient mis en tête de leurs listes de proscription[1].

Cet homme, que le suffrage universel avait ainsi désigné, prit naturellement au sein de l'Assemblée Nationale une

[1] Latour du Moulin, *La France et le Septennat*, p. 2.

place prépondérante, que personne n'était capable de lui disputer.

On ne comprendrait pas les événements d'alors, si l'on ne tenait compte, avant tout, du rôle de M. Thiers, qui eut sur eux la plus grande influence. L'homme qui a dit : « Une ligne dans l'histoire universelle vous récompense de tous les sacrifices », était un homme essentiellement préoccupé de gloire et pour qui l'ambition était la plus légitime des passions. Soit instinct de domination, soit confiance absolue en sa supériorité, M. Thiers, avec un sincère patriotisme, avait toujours aspiré à la première place dans l'Etat. Son ambition remontait loin.

Dès 1848, il convoitait le pouvoir suprême. Il ne pouvait pas espérer alors que la révolution, dont il était un des principaux auteurs, tournerait immédiatement à son profit, mais, dans l'institution de la présidence de la République, il entrevit tout de suite le moyen de parvenir, un jour ou l'autre, au terme de ses prétentions [1].

Le goût du pouvoir s'était accru chez M. Thiers, avec l'âge et à la faveur des circonstances. Il n'avait pas été sans envisager, au milieu des désastres de la France, le rôle qu'il pouvait être appelé à jouer à l'issue de la catastrophe. Son action politique dans les derniers temps de l'Empire lui avait donné une telle autorité que, le 4 Septembre, au cours des incidents de cette tumultueuse jour-

[1] Napoléon III a raconté lui-même que, lorsqu'il se porta candidat pour la présidence de la République, il ne trouva nulle part plus d'encouragement que chez M. Thiers, qui comptait déjà lui succéder. Dans un dîner intime auquel le prince Louis Bonaparte avait été convié par lui, à la veille de l'élection, l'ancien ministre de Louis-Philippe lui avait tenu ce langage : « Vous serez certainement élu... mais, à propos, quel costume prendrez-vous ? » A quoi le prince candidat, qui devinait sa pensée, avait répondu : « C'est bien simple, je suis jeune, je suis cavalier, je suis Napoléon : je m'habillerai en général. »

— « Mais votre successeur ?... », répliqua vivement M. Thiers. Et il chercha à dissuader Louis Napoléon de son projet, parce que, disait-il, la présidence ne devant durer que quatre ans, son successeur, s'il n'était ni jeune, ni cavalier, ni Napoléon, ne pourrait porter qu'un costume civil, ce qui paraîtrait une diminution de la fonction. L'homme était tout entier dans cette préoccupation personnelle.

Je tiens le fait de M. Georges Seigneur et du baron Tristan Lambert, auxquels Napoléon III déchu le raconta à Chislehurst. M. de Falloux l'a connu aussi. M. Emile Ollivier y fait allusion, dans une étude sur *le Prince Louis-Napoléon* (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1897).

née, il avait été sur le point d'être investi, par le libre choix du Corps législatif, de la principale part du pouvoir exécutif[1].

M. Thiers avait vu ce jour-là le gouvernement lui échapper, mais il lui restait d'avoir été désigné, par le seul pouvoir régulier en fonction, pour prendre la direction des affaires.

A partir de ce moment, il se considéra comme chargé des destinées de la France. Seulement, en homme avisé, il avait compris qu'il devait attendre son heure. Il en savait assez des choses de la guerre pour pressentir que la partie militaire était perdue, surtout aux mains de chefs improvisés comme étaient les hommes du Gouvernement de la Défense nationale. Il vit bien qu'il n'avait rien à faire en France et c'est dans ce sentiment que, mêlant son intérêt à celui du pays, il s'était conféré une mission diplomatique à l'étranger, comprenant bien que, s'il réussissait auprès des puissances européennes à les intéresser à la France, on lui attribuerait le mérite du seul dénouement heureux que l'on pût encore attendre, et que, s'il échouait au contraire, on lui saurait gré de ses patriotiques efforts. De toutes manières, il devait sortir grandi de cette mission. Et c'est pour cela que ce poste d'ambassadeur extraordinaire de la République française, le plus en rapport avec ses facultés et ses goûts politiques, lui parut aussi le meilleur pour attendre l'issue d'une guerre perdue d'avance.

A cette ambition il se mêlait incontestablement un désir très sincère et très vif du salut du pays, capable de

[1] Ce jour-là, en effet, après l'envahissement de la Chambre par l'émeute, la plupart des députés s'étaient réunis dans une salle du palais de la Présidence, et ils avaient adopté une motion de M. Thiers, aux termes de laquelle, vu la vacance du pouvoir, la Chambre nommait une commission de gouvernement et de défense nationale composée de cinq membres, en attendant que les circonstances permissent à la nation de se prononcer, par une assemblée constituante, sur la forme de son gouvernement. La majorité se proposait de confier la direction du pouvoir à M. Thiers lui-même et au général Cousin-Montauban, comte de Palikao. Ce projet n'avait pu aboutir par suite du refus des députés de Paris qui, déjà installés à l'hôtel-de-Ville, venaient de constituer, de leur côté, le gouvernement de l'émeute.

G. de la Tour, *Le 4 Septembre. Ses apologistes et ses auteurs* (dans l'*Univers* du 18 et 24 janvier 1872).

faire illusion aux autres et à M. Thiers lui-même. Et certes, on doit lui rendre cette justice qu'il n'épargna ni ses démarches ni sa peine pour amener une intervention des cabinets de l'Europe en faveur de la France.

Son crédit n'avait donc fait que s'accroître pendant la guerre et il pouvait espérer qu'après la tourmente, le pouvoir lui reviendrait naturellement. Aussi avait-il été le premier à dissuader les membres du Gouvernement du 4 Septembre d'accepter les offres de service des princes d'Orléans [1].

Débarrassé de rivaux importuns, M. Thiers était resté seul à côté des hommes du gouvernement insurrectionnel, prêt à profiter de leurs fautes et de la lassitude du pays, pour leur succéder, le jour où les circonstances amèneraient un changement dans le pouvoir.

Ce jour était venu. Les élections avaient inauguré une nouvelle ère politique. Le pays semblait appeler M. Thiers en lui confiant, par une sorte de plébiscite, le mandat de le représenter. Aux yeux du vieillard, avide de pouvoir, cette désignation du suffrage universel était un titre incontestable à briguer ou à recevoir, dans les circonstances nouvelles, le dépôt du gouvernement.

[1] C'est un fait avéré que ce fut principalement sur le conseil de M. Thiers que le général Trochu et M. Jules Favre refusèrent au prince de Joinville, au duc d'Aumale et au duc de Chartres, l'autorisation de servir, même à titre de simples soldats, dans les rangs de l'armée de la défense nationale. Des prétextes avaient été mis en avant : il ne fallait pas créer d'embarras au gouvernement de la République, ni fournir de prétexte à une agitation dangereuse, il ne fallait pas ajouter le danger d'une guerre civile à tous les autres maux. (*Le duc d'Aumale*, par Ernest Daudet : *Le prince de Joinville pendant la campagne de France*, par Auguste Boucher).

Nulle autre raison, en réalité, n'avait pu motiver l'opposition de l'ancien Ministre de Louis-Philippe, que la crainte de voir des membres de l'ancienne famille régnante reprendre, à la faveur de leur patriotisme, une situation incompatible avec des arrière-pensées qu'il ne pouvait avouer, car, ainsi que le constatait le préfet de police M. de Keratry, les princes n'avaient fait qu'user de leur droit absolu de citoyens, en venant mettre leur épée au service de la défense nationale, sur la foi de la parole de M. Jules Favre qui avait dit : « Nous sommes au combat et non pas au pouvoir. »

Dès le 5 septembre, tous les trois, partis secrètement de Bruxelles, étaient arrivés à Paris, vers la fin de la journée. Ils n'attendaient, pour prendre leur place au feu, qu'une permission qui leur fut inexorablement refusée. Quatre heures après leur arrivée à Paris, ils avaient dû, sur une invitation du préfet de police, M. de Keratry, regagner immédiatement l'Angleterre. (Lettre du comte de Keratry au rédacteur en chef du journal *la Gironde*, 20 janvier 1871.)

Beaucoup des nouveaux élus crurent trop facilement aussi, sous l'impression du premier moment, que M. Thiers était le chef que la nation leur désignait. On outrait le sens des élections multiples dont il avait été l'objet, à la faveur du scrutin de liste. M. Thiers s'était prononcé, dès le principe, contre la guerre ; il avait blâmé ensuite la continuation de la lutte jusqu'à traiter de « fous furieux » M. Gambetta et ses amis qui personnifiaient le parti de la résistance à outrance. Pendant les hostilités, il avait activement négocié pour amener une intervention secourable de l'Europe : le pays avait vu naturellement en lui l'homme de la paix, mais non pas pour cela l'homme du gouvernement. Autre chose était d'en finir avec la guerre, autre chose de reconstituer le pouvoir. Le suffrage universel avait élu M. Thiers pour la paix, mais en même temps, il avait choisi une majorité monarchique pour faire un gouvernement. Comment ne le comprit-on pas ?

La vérité est que M. Thiers s'imposa à l'Assemblée nationale, quand il eut vu qu'elle n'avait d'autre volonté que de trouver en lui un directeur et un chef.

Des hommes comme M. Buffet, qui s'était honoré sous l'Empire par son indépendance, avaient toute confiance en M. Thiers. « Si notre pays, écrivait-il quelques jours avant la réunion à Bordeaux, n'est pas absolument condamné, c'est M. Thiers qui, plus que personne, peut le relever. » Pendant la guerre, M[gr] Dupanloup, évêque d'Orléans, élu depuis par le département du Loiret, écrivait à M. Thiers : « Quoique vous seul puissiez sauver la France de cette affreuse invasion et de cette menaçante anarchie, c'est si difficile qu'il faut bien que le Bon Dieu vous y aide [1]. »

M. Thiers s'était fait volontiers à l'idée qu'il était le sauveur désigné. Mais tout d'abord ses pensées n'allaient pas jusqu'à envisager la possibilité de devenir le chef d'un gouvernement qui ne pouvait être, avec lui, que la République [2].

Comment aurait-il pu concilier de tels projets avec la situation présente ? Il avait bien compris que le pays

[1] *Notes et souvenirs* de M. Thiers. *Pièces annexées*. Lettre du 23 octobre 1870.

[2] Voir la correspondance échangée à ce sujet entre M. de Falloux et M. Thiers, dans le journal *la Vérité* (12 mai 1893).

voulait un autre gouvernement que celui des hommes du 4 septembre et il croyait que le premier soin de ses représentants serait de le lui donner. Il avait donc à compter avec cette disposition. Mais il était homme aussi à faire tourner les événements de son côté et à profiter des difficultés de la situation pour s'offrir à les résoudre. Il ne pouvait s'empêcher de croire qu'il était l'homme nécessaire et que l'on viendrait forcément à lui.

Pour être juste, il faut reconnaître que ce n'est pas le seul désir du pouvoir qui poussait M. Thiers à se mettre en avant. Il y avait en lui, avec la conviction de sa supériorité, le sentiment plus élevé d'un devoir national à remplir, pour lequel il se croyait désigné de Dieu même autant que des circonstances. Et en cela sa pensée monta quelquefois plus haut que celle de beaucoup d'autres autour de lui qui, du sein des désastres de la patrie, ne surent point s'élever jusqu'à Dieu [1].

Il y eut certainement de la grandeur dans ce vieillard dont on ne saurait dire ce qui domina le plus en lui, de l'amour de la France, pour laquelle il se dévoua ardemment au sein du malheur, ou du désir de jouer un grand rôle historique, après la catastrophe, parce qu'il se croyait plus apte que personne à le remplir.

M. Thiers avait pris les devants sur l'Assemblé Natio-

[1] Dans la revue *La Quinzaine* (mars ou avril 1895), M. J. Buisson ancien député de l'Aude, a raconté le trait suivant :

L'Assemblée Nationale venait de se réunir à Bordeaux. Avant qu'elle n'eût choisi M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif de la République, ce dernier se trouvait après dîner à peu près seul dans son salon de l'*Hôtel de France*, avec Mme Thiers, Mlle Dosne et M. Saubot d'Emborguez, qui s'était fait la nuit, et le jour, le garde du corps de l'ancien ministre de Louis-Philippe, lequel ne dormait que d'un œil dans le voisinage de Gambetta avant notre arrivée. Tous les assistants étaient silencieux. L'opinion de la Chambre se dessinait nettement. Élu par vingt-huit collèges, M. Thiers était le chef que la nation nous désignait. Il était entouré de la confiance du corps diplomatique et l'Europe avait les yeux sur lui. Il sentait que le pouvoir et la responsabilité montaient vers lui. Debout, le genou gauche ployé sur le bord d'une de ces chauffeuses à la mode, qui se trouvait proportionnée à sa taille, les deux bras tendus sur le dossier, il penchait la tête et demeurait pensif. Tout d'un coup levant son regard sur les personnes présentes : « Vous ne priez pas vous autres ? Pourtant il faut prier. Je ne « suis pas dévot, moi, mais je prie... parce que dans le désastre des na- « tions, quand tout semble humainement perdu, et qu'on ne voit pas d'où « peut venir le secours, on sent bien que c'est Dieu qui mène le monde. »

nale, appelée à se réunir à Bordeaux. Dès le premier moment, et au risque même d'être arrêté par les ordres de Gambetta, qui devinait en lui le chef du gouvernement du lendemain, il s'était trouvé à son poste, exerçant tout de suite, par le prestige de ses multiples élections, non moins que par l'ascendant de son nom et de son expérience politique, une influence facile sur les modestes collègues, les plus prompts à venir s'installer, comme lui, dans la ville de l'Assemblée. Il avait immédiatement ouvert salon, sans même attendre que la session parlementaire fût commencée. Son appartement de l'*Hôtel de France* avait été le premier lieu de rendez-vous. Les premiers arrivés s'empressaient de venir le voir; on se groupait autour de lui, on le consultait, on attendait ses avis; les uns après les autres, les députés subissaient son influence. Il prenait déjà moralement possession du pouvoir

Il avait retrouvé à Bordeaux un vieil ami, M. de Larcy royaliste éprouvé, élu par le département du Gard, et tout d'abord il s'était montré disposé à appuyer une motion pour le rétablissement de la monarchie, que celui-ci devait présenter à l'une des premières séances, avec M. Numa Baragnon, député du Gard, comme lui, et quelques autres royalistes, qui avaient eu tout de suite l'intelligence de la situation.

M. Thiers avait eu aussi à ce sujet, un entretien avec un autre de ses amis, le comte Daru, ancien ministre des Affaires étrangères, sous l Empire, dans le cabinet libéral du 30 janvier, et élu député par le département de la Manche. Là, prenant déjà l'attitude de chef de l'Assemblée, il lui avait parlé, comme d'un projet dont il se réservait l'exécution, de faire la monarchie, mais « la monarchie unie », comme il disait, par la réconciliation préalable de la famille royale, avec un ministère de préparation, dont lui, M. Daru, ayant été ministre sous l'Empire, sans s'être compromis, était tout désigné, avec M. de Larcy, pour faire partie.

Cette monarchie en expectative, s'il réussissait à la faire accepter des royalistes les plus ardents, était ce qui pouvait s'offrir de plus convenable à ses yeux. Elle lui laissait le temps de jouer le rôle, auquel il avait lieu de se

croire appelé, et d'aviser en toute liberté pour l'avenir.

S'il pensait ne pouvoir rien de plus que d'empêcher l'Assemblée de faire immédiatement la monarchie, au moins ne voulait-il pas qu'elle se fît plus tard sans lui, et sans qu'il en parût l'auteur, afin que le pays lui en fût redevable et le roi reconnaissant.

Sans que l'on puisse démêler au juste ce qu'il y avait de sincère ou de dissimulé dans la conduite de M. Thiers, on peut croire que, content du premier rôle, il n'avait pas osé, tout d'un coup, prétendre au premier rang. Peut-être, à son âge et dans les circonstances présentes, se fût-il contenté d'être le Richelieu de la nouvelle monarchie. C'est ainsi qu'il avait pu paraître tout d'abord approuver les projets royalistes, croyant l'Assemblée plus décidée qu'elle n'était réellement à rappeler le roi.

Mais il avait fallu peu de chose pour lui inspirer tout de suite d'autres pensées. Après ses entretiens de la première heure avec MM. de Larcy et Daru, il avait reçu de Paris une longue lettre de M. Dufaure sur la situation. Le vieil avocat parlementaire lui exposait, tant en son nom qu'au nom de leurs amis communs, les anciens du parti libéral républicain, les raisons de maintenir la République contre l'Assemblée Nationale elle-même.

C'était le rappeler à lui-même, à ses véritables sentiments, aux doctrines qu'il avait toujours professées.

M. Thiers était l'homme de la Révolution; il en avait écrit l'histoire, il en avait l'esprit. Sa profession de foi de 1848 exprimait le fond de sa pensée et contenait toute la règle de sa politique. « Entendez bien mon sentiment, disait-il à cette époque : Je suis du parti de la révolution, tant en France qu'en Europe; je souhaite que le gouvernement de la Révolution reste dans les mains des hommes modérés; je ferai tout ce que je pourrai pour qu'il continue à y être. Mais quand ce gouvernement passera dans les mains d'hommes qui seront moins modérés que moi et mes amis, dans les mains des hommes *ardents*, *fût-ce les radicaux*, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela, je serai toujours *du parti de la Révolution* »[1].

[1] Le *Moniteur*, 8 février 1848 (Assemblée Nationale, Séance du 1er février).

M. Thiers devait rester constant avec lui-même, fidèle à ce programme. Il fut toujours du parti de la Révolution, et au fond, républicain, même sous la monarchie qu'il avait servie. La jeune école libérale de 1830, à laquelle il appartenait, disait, en effet, que, la Révolution ne serait définitive que par l'avènement de la République. C'était bien son sentiment.

En présence de l'Assemblée Nationale, il avait pu être troublé un instant par les résultats monarchistes des élections, mais il avait suffi des avertissements de M. Dufaure pour le faire revenir aux pensées de toute sa vie. En l'adjurant de sauver la République, son vieil ami ajoutait, pour achever de le convaincre, que la présidence lui en revenait de droit.

En ouvrant surtout à ses yeux des perspectives secrètement entrevues, M. Dufaure n'avait pas eu de peine à le persuader. Dans la nuit même qui suivit la réception de cette lettre, M. Thiers avait fait réveiller M. Daru, son voisin à l'*Hôtel de France*, pour lui dire que ses intentions étaient changées, qu'il n'y avait plus lieu de songer, pour le moment, à la Monarchie et qu'il fallait, dans l'intérêt de l'ordre et de la paix, conserver la République, avec un ministère républicain, formé des meilleurs éléments du Gouvernement de la Défense Nationale[1].

C'est l'idée qu'il chercha dès lors à faire prévaloir dans l'esprit de ceux qui s'empressaient autour de lui pour prendre ses conseils et recevoir ses directions. La plupart n'étaient que trop portés à l'écouter. Ils étaient venus à Bordeaux sans aucun projet arrêté, incertains sur ce qu'il y avait à faire, ne sachant rien de la situation, pas même ce qu'était au juste l'Assemblée élue le 8 février. « Quand l'Assemblée s'ouvrit, a écrit le vicomte de Meaux, nous ignorions comment elle se composait. » En arrivant à Bordeaux, le duc de Broglie, appelé à jouer un rôle si important dans l'Assemblée, ne pensait pas du tout à la monarchie. C'est le marquis de Lasteyrie, député de Seine-et-Marne, arrivé plus tôt que lui, qui lui fit con-

[1] M. Baragnon a raconté le fait, qu'il tenait de M. Daru lui-même, à plusieurs personnes, notamment à Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

naître la situation en lui disant : « Tout est à la monarchie. » Beaucoup d'autres, moins au courant que lui des affaires politiques, étaient encore moins renseignés. Les meilleurs eux-mêmes, après les vingt ans du régime napoléonien, étaient si étrangers aux vrais principes de restauration sociale qu'ils ne songeaient pas plus à la royauté qu'à autre chose. Ce n'est qu'au fur et à mesure que les nouveaux venus prenaient contact les uns avec les autres, que l'on s'avisa que le pays avaient élu une Assemblée en grande majorité monarchique.

Mais cette constatation venait trop tard. Sous l'apparence qu'il savait se donner d'un zèle sincère pour la monarchie, M. Thiers s'était déjà emparé d'un grand nombre d'esprits, auxquels il s'efforçait de persuader que le moment n'était pas encore venu de renoncer à la république. Tout de suite il s'était rendu compte de la situation. Il avait vu très clairement que si l'Assemblée Nationale ne faisait pas, dès le premier jour, la monarchie, elle ne la ferait jamais. Aussi s'attachait-il par-dessus tout dans ses entretiens particuliers, dans la propagande active qu'il exerçait autour de lui, à empêcher que l'Assemblée, en prenant conscience d'elle-même, ne suivît l'élan qu'elle avait reçu du pays et qu'elle n'écoutât les inspirations qui devaient lui venir des circonstances.

Auprès des uns il préconisait la Monarchie « unie », disant que l'on ne pouvait l'attendre que du temps et du concours des princes ; auprès des autres, il faisait valoir les périls imminents d'émeute, qui s'élèveraient à Paris et dans les grandes villes, si l'on touchait à la République. Plus tard, il est vrai, quand il vit que ses conseils sur la « monarchie unie » avaient été pris au sérieux, il devait tout faire pour empêcher l'union, de même que par son attitude il devait tant contribuer à provoquer l'insurrection de Paris.

Pour le moment, tout entier à ses combinaisons, il ne cherchait que les moyens de se faire attribuer le pouvoir, confondant dans un même sentiment son patriotisme et son ambition. Car telle était la confiance qu'il avait en ses capacités et en ses talents d'homme d'Etat, qu'il se croyait sincèrement le plus capable de conduire la France,

dans les conditions si difficiles où elle se trouvait. Et c'était, à l'en croire, uniquement pour son bien qu'il désirait le pouvoir. Il estimait qu'à lui seul il pouvait tenir lieu de gouvernement au pays, et que l'habileté suffisait à remplacer les principes dans la constitution politique d'un peuple. Il ne doutait pas, d'ailleurs, que le vœu de la nation ne l'appelât à prendre en mains la direction de ses affaires.

Néanmoins il n'était pas sûr que l'Assemblée voudrait le suivre dans la voie où il s'efforçait de l'engager. Ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'il comprit bien qu'il était le maître de la situation. Quand il se fut rendu compte que la majorité n'avait apporté à Bordeaux aucune résolution arrêtée, qu'elle était divisée, aussi bien sur la forme que sur l'opportunité d'une restauration monarchique, il n'hésita plus à agir pour lui-même.

Les circonstances favorisèrent singulièrement son rôle.

Au milieu du désarroi général, l'Assemblée Nationale s'était constituée comme à l'improviste, sans programme, sans plan arrêté. Elle avait dû malheureusement se réunir à Bordeaux, ville où la présence de la délégation du Gouvernement de la Défense Nationale avait attiré des éléments républicains turbulents, que les menées de M. Gambetta et de ses amis devaient surexciter encore.

Des bruits de coup d'Etat, de la part du dictateur improvisé du 4 septembre, avaient même précédé la réunion de l'Assemblée Nationale; on disait qu'il devait se mettre à la tête du parti républicain pour s'opposer par la force aux tentatives de la réaction. Mais on avait exagéré la vaillance personnelle du tribun qui, prudemment, se retira sous les ombrages de Saint-Sébastien, à la frontière d'Espagne.

La convocation de l'Assemblée était pour le 11 février. Mais en raison surtout des difficultés de communication, tout le monde ne fut pas exact au rendez-vous. Dès le dimanche 12 février, un certain nombre de représentants, se trouvant réunis à Bordeaux, avaient tenu une séance préparatoire dans l'après-midi, au Grand-Théâtre, sous la

présidence du doyen d'âge M. Benoist d'Azy, vieux royaliste, protestataire courageux du Deux Décembre, estimé de tous pour ses vertus et son austérité, mais insuffisant pour remplir le premier rôle. Le vénérable président avait proposé à ses collègues, vu la gravité des circonstances, de déclarer l'Assemblée Nationale constituée, et après la nomination d'un bureau provisoire, on avait fixé au lendemain la première séance publique, pour la vérification des pouvoirs.

Comment les anciens de la réunion, hommes des Assemblées de 1848, M. Benoist d'Azy, M. de Larcy et M. de Kerdrel, M. Blin de Bourdon et les autres royalistes qui étaient là, n'eurent-ils pas l'idée de se concerter sur-le-champ pour faire proclamer la monarchie? Comment ne se mirent-ils pas, du premier coup, à la hauteur de la situation par un grand acte qui eût engagé l'Assemblée et fixé le pays ?

Dans cette séance préparatoire, on était assez nombreux pour se rendre compte de l'état des partis et tâter le terrain, en faveur du gouvernement indiqué par le suffrage universel. Un ou deux jours suffisaient à l'Assemblée pour se reconnaître, pour prendre possession d'elle-même et du pouvoir. On tarda malheureusement à faire ce qui était le plus urgent.

Beaucoup de députés manquaient encore. Dans l'incertitude, les uns ne s'étaient pas pressés d'arriver; pour les autres il y avait eu des causes personnelles ou locales de retard. Le nombre total des représentants à l'Assemblée, y compris ceux des colonies, était de 768. Le 13 février, il n'y en avait guère plus de 400 réunis à Bordeaux. On ne savait pas encore ce qu'on allait faire. Les plus graves résolutions étaient laissées au hasard, à l'imprévu. Du reste, personne en dehors de M. Thiers, n'avait assez d'autorité pour prendre une initiative, pour donner une direction. On semblait tout attendre des circonstances.

En se rendant, pour la première séance publique, au Grand-Théâtre où allait siéger l'Assemblée, M. Thiers avait été accueilli par la populace aux cris de « *Vive la République !* » Il avait pris pour lui l'ovation, en répondant par des saluts aux clameurs de la foule.

Cette première séance avait été aussi tumultueuse que

nulle. Elle s'était ouverte. sous la présidence de M. Benoist d'Azy, d'après le protocole parlementaire, par des affaires de bureau et de règlement. Il n'y eut, en un moment aussi solennel, qui réunissait les représentants du pays après la plus terrible calamité nationale, ni explosion de douleurs, ni élan de patriotisme, ni accent de foi, rien qui répondît aux circonstances, rien qui fût à la hauteur de la catastrophe.

Au dehors, la populace s'était livrée à des manifestations hostiles contre les membres de la majorité ; il avait fallu même requérir la force armée pour le lendemain. Dans la salle, la présence de Garibaldi, dont les radicaux de Saône-et-Loire, avec les exaltés de Paris, avaient eu l'idée extravagante de faire un représentant de la France, l'incartade incongrue de ce faux héros et les incidents qui suivirent sa démission de député, avaient donné lieu à des scènes de violence de la part de la minorité républicaine.

Ce début était de fâcheux augure. L'autorité morale de l'Assemblée s'en trouvait affaiblie. Il était évident qu'elle n'aurait ni toute la liberté, ni toute la sécurité pour remplir sa mission.

Le pis était que l'Assemblée paraissait ne savoir ni ce qu'elle était ni ce qu'elle devait faire. On eût dit même qu'elle s'étonnait d'être là, tant elle semblait avoir peu conscience de son rôle. Elle ne sut ni prendre possession d'elle-même ni s'imposer au pays. Dès ce moment-là on put entrevoir qu'elle manquerait à sa mission. C'était déjà fini.

Quand, quelques jours plus tard, on commençait à agiter la question de la paix ou de la guerre, M. Thiers disait aux députés : « Vous seriez des enfants, si vous n'apportiez pas ici une résolution arrêtée. » Le mot s'appliquait plus justement encore à la question de gourvernement. Si les représentants de la nation, ces honnêtes gens, si justement investis de la confiance de la nation, avaient agi en hommes politiques, ils auraient dû arriver à Bordeaux avec le ferme propos de constituer tout de suite le gouvernement qu'ils avaient pouvoir d'établir. Malheureusement, ou ils n'avaient pas vu assez clair, ou ils ne

se trouvèrent pas en mesure d'agir selon les besoins du pays. Il y eut, dès le principe, des incertitudes, des hésitations, surtout des dissidences, dont profitèrent, à la fois, et les factieux de la Défense nationale qui cherchaient à prolonger leur domination, avec celle de leur parti, et l'homme habile qui aspirait, à la faveur de ses multiples élections, à leur succéder.

La faute originelle de l'Assemblée, et celle-là devait être irréparable, fut de ne pas saisir vigoureusement le pouvoir dès la première heure, et de laisser subsister ainsi une sorte de régime intérimaire, pendant lequel les hommes du Quatre-Septembre continuèrent en fait à exercer le gouvernement, et qui permit à M. Thiers de profiter de la transition pour accaparer l'autorité.

A la première séance, les membres du Gouvernement de la Défense nationale avaient pris place au banc des ministres. A l'exception du général Trochu, qu'un juste sentiment de pudeur retenait à l'écart, et de Gambetta, qu s'était prudemment réfugié en Espagne, tous étaient là, y compris MM. Crémieux et Glais-Bizoin, non élus députés. C'était la République, dans la personne des membres du Gouvernement de l'insurrection, qui recevait l'Assemblée Nationale. C'était elle qui allait l'investir du mandat qu'elle s'était indûment attribuée.

Les choses se passèrent comme si l'Assemblée Nationale se fût trouvée en présence d'un gouvernement légitime, dont elle n'avait qu'à recueillir la succession. Ainsi l'avait voulu M. Thiers.

Il y avait le plus grave inconvénient à laisser la transmission du pouvoir s'opérer régulièrement des membres du gouvernement de la Défense Nationale aux représentants du pays, comme si l'Assemblée Nationale n'eût été que l'héritière de la révolution du Quatre-Septembre. Et c'est ce qui arriva, lorsque, à la seconde séance publique du 14 février, M. Jules Favre, au nom de ses collègues, déposa les pouvoirs du gouvernement, dont il faisait partie, entre les mains des élus de la nation, en déclarant que l'ancien gouvernement, jusqu'à la formation d'un nouveau, resterait à son poste pour le maintien et l'exécution des lois.

Il y avait là une fiction dangereuse, à laquelle l'Assemblée aurait dû s'opposer sur-le-champ. En remettant leurs pouvoirs à l'Assemblée Nationale et au gouvernement provisoire qu'elle allait instituer, c'était en quelque sorte la République que les hommes du Quatre-Septembre lui remettaient en dépôt, et c'est ainsi que M. Thiers, en leur succédant, quelques jours après, comme chef du pouvoir exécutif, voulut le comprendre.

Rien qu'en se prêtant à cette formalité, l'Assemblée Nationale souveraine se subordonnait, de fait, à un autre pouvoir que le sien. Si, au contraire, elle eût, dès le premier instant, affirmé sa souveraineté en ne tenant pas compte de ce résidu de gouvernement, elle aurait eu le champ libre pour faire ce qu'elle devait faire. Il subsista ainsi, pendant plusieurs jours, à côté d'elle, un pouvoir n'émanant pas d'elle et qui montrait au pays une autorité gouvernementale distincte de l'autorité nationale.

Cette première faute en entraîna d'autres.

Il importait que l'Assemblée Nationale, la seule autorité légitime qui existât dès lors en France, se constituât au plus vite. Elle perdit du temps. La vérification des pouvoirs de ses membres, vaine formalité parlementaire, dont elle aurait pu s'acquitter en une séance, traîna en longueur. Six jours après sa réunion à Bordeaux, elle n'avait pas encore nommé son président ni constitué le bureau. M. Benoist d'Azy, vieillard vénérable, mais faible, n'avait point l'autorité personnelle qu'il fallait pour maintenir celle de l'Assemblée.

Chaque jour de passé était perdu pour la cause royaliste. La pression républicaine organisée autour de l'Assemblée, l'agitation populacière fomentée ou entretenue par la faction gambettiste, et qui se manifestait par des scènes tumultueuses aux abords de la salle des séances, détournait de plus en plus la majorité de l'idée de rappeler sur-le-champ le roi.

C'était une grave imprudence de laisser le parti républicain se reformer à la faveur des incertitudes du lendemain. M. Thiers n'eut garde d'empêcher la majorité de la commettre. De leur côté, les républicains, assez nombreux

déjà, au sein de l'Assemblée, mais surtout résolus et encore plus audacieux, avaient compris tout de suite le parti qu'ils pouvaient tirer de M. Thiers; ils secondèrent son action[1].

Ces premiers jours furent funestes à la restauration. M. Thiers eut tout le loisir de manœuvrer pour arriver à ses fins. Profitant des hésitations et surtout des divisions de parti, il s'efforçait par tous les moyens en son pouvoir d'empêcher l'Assemblée de proclamer la monarchie. Tantôt, il persuadait aux membres de la Droite que l'entreprise serait plus facile, et même qu'elle trouverait en lui un concours dévoué, lorsqu'on pourrait, selon son mot habituel, présenter au pays « la monarchie unie »; tantôt, pour les engager à y renoncer, quant à présent, il leur disait que le pays ne voulait pas de la monarchie, parce qu'il les savait impuissants à la faire.

Ce double langage qu'il tenait aux uns et aux autres, selon les circonstances, mettait l'incertitude et le désarroi parmi les groupes de la Droite. Il s'attachait plus astucieusement encore à entretenir la discorde dans le parti royaliste. Aux orléanistes il disait, pour les tenir éloignés du comte de Chambord : « Gardez-vous bien de vous soumettre au roi : ce serait perdre absolument votre cause; » aux légitimistes, au contraire, il affirmait « que la monarchie légitime était seule possible, qu'elle devait se faire sans le concours des princes d'Orléans, qui ne se soumettraient jamais franchement à M. le comte de Chambord ».

Avec certains royalistes plus résolus, plus entreprenants, auxquels il pouvait craindre de porter ombrage, ou dont il redoutait des résolutions précipitées, il affectait d'être aussi partisan qu'eux du rétablissement de la monarchie. Il semblait entrer dans leurs vues et chercher avec eux les meilleurs moyens d'arriver au but.

Plusieurs se laissèrent d'autant plus facilement surprendre qu'ils pouvaient croire M. Thiers intimement

[1] Dès Bordeaux, disait en 1876 M. Jules Simon, la Gauche républicaine, le premier des groupes de députés fondé au sein de l'Assemblée Nationale, s'était proposé un double but : le relèvement de la France et la fondation de la République. Et c'était, ajoutait-il, le plus grand service à rendre au pays que de consolider « le gouvernement qu'il s'était donné ou que les circonstances lui avaient donné ».



favorable à une restauration monarchique. On se racontait que déjà, en décembre 1870, au retour de sa mission diplomatique, M. Thiers s'était exprimé à Tours, dans un sens si monarchique, à M. de Larcy, son vieil ami, que que celui-ci en avait prévenu le représentant de M. le comte de Chambord, qui se trouvait alors dans la même ville. M. Jànicot, directeur de la *Gazette de France*, s'était même entremis pour ménager une entrevue entre M. Thiers et le comte de la Ferté-Mun. Celle-ci n'avait manqué, disait-on, que parce que le représentant du prince, au lieu de se rendre auprès de M. Thiers, lui avait fait savoir qu'il l'attendrait chez lui, tel jour, telle heure, et que ce manque d'égard avait froissé l'ancien ministre de Louis-Philippe. Mais peut-être M. Thiers n'avait-il eu réellement d'autre dessein que de s'assurer des intentions du comte de Chambord, comme il avait passé les premiers jours de Bordeaux à sonder les dispositions de l'Assemblée.

Bientôt il fut suffisamment renseigné sur l'impuissance de la majorité monarchique à fonder le gouvernement de ses vœux. D'un autre côté, il avait eu la précaution, ce que l'on n'a jamais su, d'écrire secrètement au comte de Chambord pour l'exhorter, au nom des intérêts patriotiques les plus sacrés, à attendre dans son exil, en lui représentant que ce n'était pas encore le moment pour lui de venir.

Se sentant maître du terrain, il était à l'aise pour agir. Alors ce furent les plus adroites manœuvres, les menées les plus actives, les sollicitations ouvertes ou détournées, les plus pressantes, les plus insidieuses. L'intrigue succéda à la dissimulation. L'ambition pouvait se donner libre cours sous le couvert de la raison et du patriotisme. L'habile homme ne se bornait plus à des démarches secrètes; ses sollicitations devinrent publiques.

M. Thiers, tout en songeant au pays, n'avait pas d'autre pensée que d'amener l'Assemblée Nationale à lui remettre le pouvoir. Il faisait valoir habilement toutes les raisons d'ajourner la question gouvernementale, pour s'occuper uniquement des préliminaires de paix et de la réorganisation administrative, et en même temps il s'efforçait d'in-

sinuer, par lui-même ou par ses amis, que personne n'était plus apte que lui à l'une et l'autre besogne.

Il avait trouvé une formule qui séduisit l'Assemblée et dont il continua longtemps à se servir pour détourner celle-ci de l'œuvre constitutionnelle. « Avant de constituer répétait-il sans cesse, il faut réorganiser. » C'est comme s'il eût dit : « Avant de bâtir la maison, il faut la meubler. » Néanmoins, cela paraissait sage et pratique. Beaucoup se laissèrent prendre à l'argument, croyant à l'expérience de celui qui leur parlait ainsi, autant qu'à son désintéressement.

Il est fâcheux pour la mémoire de M. Thiers, dont les services furent incontestables, que l'histoire de l'avortement de la monarchie ait à enregistrer les démarches qu'il faisait alors auprès de ses collègues de la Droite pour obtenir leurs suffrages, les engagements qu'il prenait vis-à-vis d'eux pour les gagner à lui, les promesses qu'il leur prodiguait (promesses qui ne pouvaient être sérieuses de sa part) d'aider, au moyen même du pouvoir qu'il sollicitait pour un temps, à la restauration de la monarchie. Il faut ajouter, pour rappeler complètement son rôle, que, dans le même temps que l'habile prétendant s'abouchait avec des membres de la Droite, comme s'il eût partagé leurs vues, il s'entendait avec les républicains et favorisait leurs combinaisons.

Peu à peu les habiletés de M. Thiers avaient détourné les esprits hésitants, et ils étaient nombreux, des solutions définitives qu'ils eussent le plus souhaitées. Son grand art avait été de les leur présenter comme irréalisables. La majorité, presque tout entière, se laissa circonvenir.

Étant loin de se trouver d'accord sur les conditions d'une restauration monarchique, elle croyait, sans doute, qu'il y avait des difficultés au relèvement du trône ; mais les ajourner, c'était les aggraver encore. Quelles que fussent les divergences de vue, la solution n'avait jamais été plus réalisable qu'au commencement. En différant, sous prétexte de le rendre plus facile, le rétablissement de la monarchie, on le rendait à peu près impossible.

L'Assemblée, élue le 8 février, comptait beaucoup

d'hommes de valeur et de talent; mais la plupart étaient nouveaux, sans aucune pratique des affaires et des assemblées politiques. En général, ceux qui avaient le plus d'expérience parlementaire étaient des demeurants de 1830, des revenants de 1848, d'anciens députés de l'Empire, les uns appartenant à la vieille école libérale constitutionnelle, les autres au parti républicain ou bonapartiste. La majorité qui voulait, en principe, la monarchie, mais sans s'accorder sur les moyens pour y arriver, manquait d'un chef à elle, d'un homme capable de lui donner une direction et de lutter contre l'influence absorbante de M. Thiers.

Il manqua surtout à l'Assemblée nationale d'être pleinement pénétrée de sa mission. Elle ne comprit pas assez, ni comme il fallait, que, en même temps qu'elle avait à décider de la paix ou de la guerre, elle avait à rendre la vie au pays, en refaisant tout ce que l'écroulement de l'Empire, l'invasion étrangère et l'anarchie du régime du Quatre-Septembre avaient détruit. Elle n'eut pas assez, en tant que corps politique, le sentiment de la situation, elle ne parut pas se rendre compte, avec toute l'émotion que de tels événements comportaient, qu'elle était en présence de la catastrophe d'un peuple et qu'il y avait une France à refaire.

Ayant manqué l'occasion du premier jour, la plus favorable au rétablissement de la royauté, la majorité livrée à elle-même se rangea par impuissance, par entraînement aussi, autour de M. Thiers, pour faire avec lui un gouvernement quelconque. Les anciens parlementaires, les libéraux, ceux qui jouissaient, par leur passé et par leur nom, de plus d'autorité, la poussaient de ce côté, afin de réserver eux-mêmes un avenir qu'ils n'auraient pas voulu abandonner sans conditions à M. le comte de Chambord.

L'occasion vint d'elle-même pour M. Thiers de se faire conférer le pouvoir.

La question de la paix ou de la guerre s'était incidemment posée, dès que l'Assemblée Nationale eut été constituée, et elle s'était posée de la manière la plus aiguë, la plus douloureuse, à propos de l'Alsace et de la Lorraine. Les représentants de ces provinces, déjà perdues pour la

France, avaient cru devoir protester d'avance par l'organe de M. Keller, un des plus vaillants combattants de la défense nationale, contre tout ce qui pouvait être fait à leur sujet dans les négociations pour la paix. Car l'on savait déjà que le vainqueur, pour faire payer une trop longue résistance, exigerait l'une et l'autre province. C'était à la séance du 17 février. « L'émotion, l'agitation, la douleur étaient telles, a écrit un chroniqueur autorisé de l'Assemblée nationale à Bordeaux, que si la proposition de M. Keller, tendant à faire prendre en considération la déclaration qu'il venait de lire, avait été mise aux voix immédiatement, elle eût été adoptée[1]. »

M. Thiers avait empêché le sentiment de prévaloir sur la politique. Avec autant d'habileté que de raison, il s'était emparé de la direction du débat; il avait traité de cette affaire douloureuse de manière à concilier les susceptibilités du patriotisme avec les nécessités de la situation. Par là il était entré dans les dispositions intimes de la majorité, à qui les surprises seules de l'émotion auraient pu faire oublier qu'elle avait été élue, non pour continuer cette folle politique de lutte à outrance, qui aurait bien vite conduit la France à sa destruction, mais pour terminer pacifiquement, au mieux de l'honneur et des intérêts du pays, une guerre qui n'avait déjà que trop longtemps duré.

Un faux patriotisme posthume a fait honneur à M. Gambetta de l'acharnement qu'il avait mis à continuer une lutte impossible et ruineuse. C'était chez lui beaucoup plus l'effet de l'ambition et de l'emportement que d'un zèle sage et sincère pour les intérêts de la patrie. Tous les gens sensés désiraient la fin d'une guerre, qui ne pouvait amener, en se prolongeant, que des désastres plus grands encore et rendre de plus en plus dures les conditions de la paix. Les meilleurs amis de la France souhaitaient pour son bien qu'elle mît bas les armes, après avoir combattu autant que pouvaient l'exiger l'honneur et l'intérêt.

La paix, c'était le vœu du pays lui-même et son intérêt

[1] Henri Welschinger. *L'Assemblée Nationale à Bordeaux* (*La Quinzaine*, 15 février 1897).

immédiat, après l'expérience qu'il avait faite, à ses dépens, de l'inutilité d'une lutte qui n'avait pu sauver que l'honneur. Si, au lieu d'un gouvernement d'aventure, la France eût possédé alors un pouvoir régulier et sage, elle serait entrée dans la voie d'une pacification vivement désirée du monde entier, et qui aurait apporté à cette trop longue guerre une solution à la fois plus honorable et moins onéreuse. Car, lorsqu'on fut obligé de traiter, ceux qui avaient disposé d'elle à leur gré, l'avaient tellement épuisée d'hommes et d'argent qu'il ne lui restait plus d'autre parti que d'accepter les conditions du vainqueur, quelles qu'elles fussent.

Fatalement les choses étaient au point où le voulait l'ennemi ; car celui-ci avait bien calculé que la France serait à sa merci, quand, par suite de l'épuisement de ses ressources, elle n'aurait plus ni une bataille à livrer, ni une armée à lever. L'inexorable échéance où l'Allemagne attendait la France était arrivée.

Il n'y avait qu'à se soumettre. Au lieu de perdre seulement Strasbourg et une partie de l'Alsace, la France perdit toute l'Alsace, avec Metz, et la plus grande partie de la Lorraine ; au lieu de deux milliards, elle dut en payer cinq pour la rançon de la guerre [1].

Plus on avait tardé à faire la paix, plus elle s'imposait. M. Thiers le comprenait mieux que personne. Dans cette séance, tristement mémorable, du 17 février, en parlant pour la paix, en opposant avec beaucoup de tact et de raison les arguments de la nécessité aux revendications d'un patriotisme désespéré, mais aussi touchant que sincère dans la bouche de M. Keller, en qui se personnifiaient l'Alsace et la Lorraine, le sage orateur avait ramené l'Assemblée à son vrai sentiment et traduit l'opinion géné rale.

Dans l'état où se trouvait la France, il n'y avait certainement plus d'autre parti à prendre que de se résigner à subir la loi du plus fort. Les héroïques folies peuvent ins-

[1] C'est un point avéré aujourd'hui que les intentions du vainqueur se bornaient, à l'origine, à demander l'Alsace et deux milliards pour prix de la paix. Ce fut la prolongation inutile de la résistance qui aggrava ses prétentions.

pirer de l'admiration, mais elles sont le plus souvent une faute dans la vie des peuples.

Pour avoir pris ainsi le parti de la paix, M. Thiers n'en eut que plus de crédit dans le pays et auprès de l'Assemblée. Cela servait à ses fins. Car une fois les résolutions de l'Assemblée fixées en faveur de la paix, il fallait instituer immédiatement une autorité publique pour conduire et mener à bonne fin les négociations avec l'Allemagne.

La question du pouvoir était liée à celle de la paix. Les amis de M. Thiers s'arrangèrent pour les faire passer ensemble.

Le premier soin de celui-ci avait été de s'assurer de l'Assemblée en lui faisant élire pour président M. Jules Grévy, un républicain de 1848. Cet avocat, de médiocre talent et de caractère plus médiocre encore, très effacé depuis ses aventures républicaines de jeunesse, s'était remis en vue à la fin de l'Empire, en se faisant une place dans le parti de l'opposition, et surtout en protestant bruyamment contre le plébiscite de 1870. Ce souvenir lui comptait. L'Assemblée Nationale lui savait gré aussi de s'être séparé de Gambetta à Bordeaux[1]. Il avait surtout pour lui d'être le candidat de M. Thiers, qui qui était assuré de trouver dans le vieux républicanisme de son favori un concours actif contre les velléités royalistes de la droite de l'Assemblée.

Très adroitement M. Thiers avait mis en avant le nom de M. Grévy pour la présidence et fait lui-même la répartition des fonctions du bureau de l'Assemblée entre les divers groupes. Ce nom n'inspirait pas plus de défiance que de sympathie. Du reste, la Droite n'avait pas de candidat à opposer à celui de M. Thiers. Aucun de ses membres, à part M. Buffet, n'était encore assez en vue pour être présenté, contre le gré de celui qu'elle allait se donner pour chef, au suffrage de l'Assemblée, ni ne se sentait assez d'autorité pour exiger lui-même le premier poste. Par impuissance, par docilité, la Droite se laissa faire.

[1] Gambetta, de son côté, jugeait très justement M. Grévy, en l'appelant « Prudhomme Machiavel ». (Paul Bosq. *Souvenirs de l'Assemblée Nationale*, 1908).

Le 16 février, M. Jules Grévy avait donc été élu sans concurrent, président de l'Assemblée Nationale, par 519 voix sur 536 votants. Une partie seulement de la Droite s'était abstenue. Ce choix inconcevable, que rien ne justifiait que la convenance de celui à qui il profitait, était une première abdication de la majorité entre les mains de l'homme dont elle dépendait déjà. Les autres membres du bureau, vice-présidents, secrétaires et questeurs, avaient été élus sous la même inspiration. Et M. Thiers appelait liste de conciliation, celle dans laquelle les républicains, qui n'étaient alors qu'une faible minorité, avaient pour eux le président de l'Assemblée !

Le soir même de son élection, comme si l'on eût agi de complicité, MM. Jules Grévy, Dufaure, Barthélemy Saint-Hilaire, Léon de Maleville et autres républicains de marque présentaient une motion tendant à faire nommer M. Thiers « chef du pouvoir exécutif de la République française », sous le contrôle de l'Assemblée, avec le concours des ministres qu'il choisirait et présiderait. Ce projet de résolution avait été renvoyé d'urgence aux bureaux.

On ne comprendra jamais que la majorité monarchique de l'Assemblée, ayant là l'occasion de se ressaisir, n'ait pas immédiatement opposé à cette proposition un contre-projet de rétablissement de la monarchie. Mais elle n'était pas prête ; elle n'était même déjà plus assez maîtresse d'elle-même pour accomplir, en face de M. Thiers, un pareil acte d'autorité. Le plus grand nombre de ses membres n'eût pas cru possible alors, pour les raisons qui ne cessèrent pas de les paralyser, une restauration monarchique. Tout était à point, au contraire, pour la reconnaissance et la consécration du pouvoir que M. Thiers exerçait déjà, avant qu'il ne lui fût conféré.

Dans la discussion préliminaire des bureaux, les membres de la Droite n'eurent même pas assez de résolution, ni assez d'autorité pour faire effacer de l'acte constitutif du nouveau pouvoir, le nom de République, qu'ils avaient résolu d'abord de supprimer. Ils se rendirent à cette raison, suffisante à leurs yeux, que, puisque M. Thiers tenait à ce mot de République, il était impossible, en lui

conférant le pouvoir, de lui refuser le titre qu'il entendait porter.

Ce fut la seconde faute de l'Assemblée ; mais elle était aussi celle des princes d'Orléans. Depuis huit jours, on avait eu le temps de se reconnaître et d'aviser à la situation. L'Assemblée avait pu se rendre compte du mandat qu'elle avait reçu. De leur côté, les princes de la branche cadette avaient été à même de constater ce que voulait le pays, qui leur avait tracé leur devoir. D'eux-mêmes, ils auraient dû aller au-devant du comte de Chambord et faire l'union, pour permettre à l'Assemblée de faire la monarchie. Leurs amis, au moins, pouvaient s'engager pour eux, escompter leur concours, opposer, en leur nom, le droit royal aux prétentions républicaines ; ils pouvaient proclamer en principe la Monarchie, au lieu d'affirmer la République, sous le couvert du titre qu'ils allaient conférer à M. Thiers.

Il y avait de quoi s'étonner et s'irriter aussi de cette conduite de la Droite ; des royalistes éprouvés, comme M. Laurentie, rédacteur en chef de l'*Union*, avaient le droit de reprocher à M. de Larcy lui-même « la mauvaise action » qu'il commettait, en acquiesçant au projet qui remettait le pouvoir à M. Thiers, avec le nom de République. C'était le sentiment de tous les royalistes du dehors. Mais, au sein de l'Assemblée, M. de Larcy, comme les autres, subissait l'entraînement. La douloureuse et tristement mémorable séance du 17 avait consacré l'autorité de celui qui s'y était fait, comme chef de l'Etat, le représentant de la paix. On n'hésitait plus à reconnaître ce qui existait déjà en fait.

Dès le lendemain, un des notables du groupe républicain, Victor Lefranc, présentait le rapport de la Commission en ces termes : « Le sentiment du péril de la patrie, le besoin de l'union en face de l'ennemi, le mandat de concorde évidemment donné par le pays à cette Assemblée ont inspiré à chacun des membres de la Commission d'abord, une grande énergie dans l'expression des idées au nom desquelles les choix avaient été faits dans tous les bureaux, et ensuite, un patriotique dévouement dans

le sacrifice à faire pour arriver à cette unanimité de la raison qui vaut encore mieux que celle de l'enthousiasme. » Séance tenante, l'Assemblée Nationale, « dépositaire de l'autorité souveraine », votait un décret aux termes duquel M. Thiers était nommé « chef du pouvoir exécutif de la République Française », sous cette seule restriction, inscrite dans les « considérants » du décret, qu'elle se réservait de statuer ultérieurement sur « les institutions de la France », après avoir pourvu d'abord « aux nécessités du gouvernement ».

Ce jour-là, la majorité monarchique, qui n'avait pas voulu ou pas su rappeler le roi, s'était donné un maître. En réalité, l'Assemblée Nationale, éperdue, impuissante, ramenée par la situation même aux traditions de la vieille Rome qui, dans les moments critiques, recourait à l'autorité dictatoriale pour sauver la République, s'était jetée à son exemple, dans les bras d'un dictateur. Et ce fut, dans toute la force du mot, sinon dans tout l'odieux de la chose, un véritable dictateur que ce souverain d'occasion qui exerça, en face de l'Assemblée Nationale, un pouvoir sans précédent sous un régime parlementaire.

Le décret du 18 février s'appuyait sur ce motif qu'il importait, en attendant qu'il fût statué sur les institutions de la France, de pourvoir immédiatement aux nécessités du gouvernement et à la conduite des négociations. Le droit souverain du pays et de l'Assemblée à statuer sur ces institutions y était proclamé ; mais l'existence de la République était constatée en fait, dans le titre même de la fonction dont M. Thiers était investi. Ainsi l'avait-il voulu. C'était calcul de sa part : en gardant le mot de république, il préparait le régime.

Comme plus tard, dans la loi constitutionnelle de 1875, où était simplement posé le principe du renouvellement septennal de la Présidence de la République, le mot allait emporter la chose, et le pays put se croire définitivement en république, quand le titre du chef du pouvoir exécutif et tous les actes officiels faisaient expressément mention de la « République française ».

Le lendemain du 18 février, M. Thiers remerciait l'Assemblée de la confiance qu'elle avait mise en lui, protes-

tant, d'ailleurs, qu'il n'avait accepté le pouvoir que par ordre du pays. Ses remerciements, aussi habiles que le reste, lui donnaient l'apparence du dévouement le plus désintéressé. Il acceptait le poste auquel il était appelé, quoique la tâche fût périlleuse et le fardeau accablant; mais il se rendait à la volonté du pays, « qui doit être d'autant plus obéi, disait-il, d'autant mieux servi, d'autant plus aimé qu'il est plus malheureux ».

Serviteur du pays, il agissait en maître avec l'Assemblée. Après des remerciements, où perçaient déjà ses intentions de gouvernement personnel, M. Thiers lui présentait ses ministres, des hommes exclusivement de son choix; puis il lui imposait, au nom de la nécessité, au nom du patriotisme, cette trêve des partis qui s'est appelée, de ce jour-là, « le pacte de Bordeaux » et qui n'était, en réalité, qu'un ajournement indéfini, qu'un rejet déguisé de la monarchie.

« Sachez donc (c'est en ces termes que fut formulé le pacte d'union), renvoyer à un terme qui ne saurait être bien éloigné les divergences de principes qui nous ont divisés, qui nous diviseront peut-être encore, mais n'y revenons que lorsque ces divergences ne seront plus un attentat contre l'existence et le salut du pays ! » Et telle était la fascination ou l'impuissance de la majorité qu'elle instituait en M. Thiers un véritable gouvernement. Sous prétexte qu'elle ne pouvait faire, sans une Constitution, la monarchie, elle applaudissait presque unanimement au sophisme de l'homme qu'elle venait de nommer « chef du pouvoir exécutif de la République Française », et qui lui disait d'une façon si persuasive et si attendrissante : « Y aurait-il quelqu'un ici qui oserait discuter savamment des articles de Constitution, pendant que nos prisonniers expirent de misère dans des contrées lointaines et pendant que nos populations, mourantes de faim, sont obligées de livrer aux soldats étrangers le dernier morceau de pain qui leur reste ? »

C'était bien une Constitution que cette organisation du pouvoir, pour une durée indéterminée, et sans condition définie, en la personne de M. Thiers.

Très habilement et sans paraître songer à autre chose

qu'aux graves intérêts du moment, M. Thiers avait imposé la trêve politique à tous les partis jusqu'à la libération du territoire. C'était se donner tout le délai nécessaire pour établir subrepticement un autre régime que celui que voulait la majorité de l'Assemblée.

Transformant, pour ainsi dire, le Gouvernement de la Défense Nationale en son Ministère à lui, il s'en était associé les principaux membres, MM. Jules Favre. Ernest Picard, Jules Simon, auxquels il avait adjoint plusieurs de ses amis, tous républicains aussi, M. Dufaure, le général Le Flô et l'amiral Pothuau. Il ne manquait à cette combinaison que le général Trochu, à qui son titre, au moins nominal, de président du Gouvernement de la Défense Nationale interdisait de devenir simple ministre. et M. Gambetta, qui avait prudemment passé la frontière, et aussi MM. Crémieux et Glais-Bizoin, qui n'avaient pas été réélus députés. La part faite à la Droite dans le nouveau Ministère se bornait à MM. de Larcy et Lambrecht. Encore ceux-ci occupaient-ils les moindres postes, ceux des travaux publics et du commerce.

Jamais Cabinet n'avait été moins parlementaire. Au lieu d'être l'expression de la représentation nationale, il représentait uniquement les visées de M. Thiers et les vœux du parti républicain. C'était le gouvernement nouveau officiellement relié à la révolution du Quatre-Septembre.

Un pareil ministère n'était qu'un rouage du gouvernement personnel. M. Thiers n'acceptait même pas cette responsabilité ministérielle, qui est la base du régime parlementaire et que lui-même, sous l'Empire, déclarait être une des libertés nécessaires du pays. Il prétendait conserver absolu entre ses mains, et sans partage ni contrôle, ce pouvoir autoritaire qu'il s'était fait attribuer aux dépens de la représentation nationale. Déjà même le titre qui lui avait été conféré ne lui suffisait plus et il essayait de s'attribuer subrepticement celui de « Président de la République », qu'il aurait peut-être réussi à prendre, sans les démocrates de la Gauche qui n'étaient pas encore ses amis.

C'était toujours l'homme de 1840, dont Lamartine disait

en s'adressant à lui : « Il y a en vous non un principe, mais une passion. Il y a la passion de gouverner, de gouverner seul, de gouverner toujours, de gouverner avec la majorité, de gouverner avec la minorité, de gouverner envers et contre tous. »

M. Thiers se retrouvait plus que jamais lui-même.

« Devenir chef de l'Etat et rester son propre premier ministre, ou plutôt son ministère tout entier, régner et gouverner du haut de la tribune, par la seule autorité d'une parole sans rivale »[1], c'était la réalisation du plus beau rêve de pouvoir qu'il eût pu jamais faire, et le plus conforme à son caractère comme à ses aspirations.

En somme, l'Assemblée avait fait pour M. Thiers ce que M. Thiers lui-même devait condamner quelques années plus tard, n'étant plus alors en cause, et sans prendre garde qu'il se condamnait rétroactivement lui-même, lorsqu'il disait : « Il ne faut jamais livrer son pays à un homme, quel que soit cet homme, quelles que soient les circonstances. » L'Assemblée, en lui conférant un pouvoir discrétionnaire, lui avait livré le pays et s'était livrée elle-même.

Au premier usage qu'il fit de son autorité par la composition de son ministère, qui n'était qu'une émanation de lui, il apparut tout de suite que le chef du pouvoir exécutif ne se contenterait pas d'être l'agent et le collaborateur de l'Assemblée Nationale, mais qu'il entendait gouverner pour son propre compte et à sa manière.

En huit jours à peine, que l'on était déjà loin de la monarchie !

La conclusion de la paix dont M. Thiers voulait faire son œuvre personnelle, allait lui donner encore plus d'importance. Dans la discussion des préliminaires il s'était posé en chef du gouvernement et il n'avait pas eu de peine, avec son habileté ordinaire, à se faire charger de la négociation avec le vainqueur.

Il était immédiatement parti, le 19 février, au soir, pour Versailles, accompagné de M. Jules Favre, ministre des

[1] M. de Meaux, *Souvenirs politiques.*

Affaires étrangères, et de la Commission consultative de quinze membres, chargée de l'assister dans les négociations du traité.

Pendant ce temps-là, il laissait l'Assemblée occupée dans ses bureaux à des enquêtes diverses sur l'état des forces militaires, des chemins de fer, des routes et des canaux, sur les ressources financières, industrielles, commerciales du pays, sur la situation administrative, enquêtes illusoires, qui devaient absorber tout son temps et toutes ses pensées. Les séances avaient été suspendues. Par le fait, l'Assemblée n'était plus rien, le Gouvernement, c'est-à-dire M. Thiers, était tout.

Huit jours se passèrent uniquement dans l'attente du résultat des pourparlers de Versailles, huit jours pendant lesquels il ne fut question que de savoir de quel prix l'ennemi allait se faire payer sa victoire. Tout le reste fut oublié.

Enfin, les clauses du traité de paix avaient été arrêtées à Versailles : il ne fallait plus que la ratification de l'Assemblée Nationale. Si terribles que fussent les conditions imposées par le vainqueur, M. Thiers en avait tempéré la rigueur en obtenant, à force d'instances, une réduction d'un milliard sur l'indemnité de guerre, et la conservation de Belfort, laissé à la France, moyennant l'entrée des Allemands à Paris [1]. Quant à Belfort, il se flattait de l'avoir arraché par son désespoir et il avait toujours des larmes pour le dire.

C'étaient là de faibles compensations pour l'énorme rançon de cinq milliards et la perte de deux provinces ; mais on devait tout de même en savoir gré à l'habile négociateur, quoique, à ce moment-là, il y eût lieu plutôt de se demander si, avec la monarchie et un roi, on n'eût pas obtenu des conditions plus douces. On discutera longtemps sur le point de savoir si M. Thiers, mieux informé des sentiments intimes de M. de Bismarck et des dispositions des puissances européennes, aurait pu encore, même après la prolongation inconsidérée de la guerre, conserver Metz à la France [2]. Mais il n'est pas douteux qu'aucune

[1] Voir *Souvenirs de M. Thiers. Les Préliminaires de la Paix*, mercredi 22 février, journée du 24 février. (Dans le *Matin* du 19 mai 1903.)

[2] Voir en sens contraire : Hanotaux, *Histoire de la France contempo-*

habileté de diplomatie n'aurait plus fait que la présence d'un roi à la tête du pays, d'un roi avec les forces de l'avenir et des appuis en Europe, pour ramener le vainqueur aux dispositions plus modérées qu'il avait montrées d'abord, et dont il ne s'était départi qu'avec la certitude de pouvoir obtenir beaucoup plus d'un pays épuisé par la guerre et resté en république.

Toujours est-il que, le lendemain de la signature des préliminaires de la paix, M. de Bismarck pouvait écrire, dans l'intimité, à sa femme : « Hier, nous avons enfin signé, nous obtenons plus que, dans mes calculs politiques, je n'avais pensé obtenir[1]. »

Dans la séance du 1er mars, la plus tragique, la plus douloureuse qu'il y ait jamais eu, l'Assemblée Nationale avait à la fois prononcé la déchéance de l'empereur Napoléon III et de sa dynastie, et ratifié les préliminaires du traité de paix, signés à Versailles le 26 février.

L'autorité de M. Thiers s'était accrue dans ces débats si violents, si dramatiques, où il était intervenu avec autant d'émotion que d'habileté pour prononcer la parole suprême de condamnation de l'Empire et donner la raison décisive de la paix. Il semblait que c'était grâce à lui qu'avait été conclue la paix, paix terrible où la France expiait, comme en 1815, les fautes et les revers de l'Empire, avec la gloire en moins, mais paix nécessaire et universellement désirée.

La situation de M. Thiers, devant l'Assemblée et devant le pays, était désormais prépondérante. Il personnifiait en lui le gouvernement. Avec l'autorité morale, il avait

raine, t. I ; et Henri Welschinger, *M. Thiers et Metz en 1871* (dans la *République Française* du 4 mai 1903 ; Ch. de Lacombe, *Notes et Souvenirs de M. Thiers* (dans le *Correspondant*, 10 juin 1903).

[1] Lettre du 27 février 1871 (Lettres de Bismarck à sa femme pendant la guerre de 1870). Voici intégralement, dans sa traduction, le passage de cette lettre concernant M. Thiers :

« Mon petit ami Thiers est très spirituel, très aimable, mais il n'est pas « homme à traiter verbalement d'affaires. La mousse de sa pensée déborde « de son cerveau, comme le ferait la mousse d'une bouteille de vin qu'on « viendrait de déboucher. A part cela, c'est un excellent petit homme à « cheveux blancs, estimable et affable, aux bonnes manières françaises de « l'ancien temps. Hier, nous avons enfin signé ; nous obtenons plus, que, « dans mes visées politiques, je n'avais pensé obtenir. »



le pouvoir effectif. L'Assemblée s'effaçait de plus en plus devant lui, et, de souveraine qu'elle était, tombait au rang d'une simple Chambre législative.

Pour confirmer ce qui avait été fait, le 18 février, et habituer de plus en plus les esprits à l'idée qu'on ne devait de longtemps s'occuper de la question gouvernementale, M. Thiers n'avait cessé d'insister, dans les jours qui suivirent le vote du traité de paix, sur la nécessité de s'en tenir à l'œuvre essentielle du moment et d'ajourner le point de la Constitution.

C'est surtout dans la séance du 10 mars que le chef du pouvoir exécutif avait déployé toutes les ressources d'un esprit aussi délié que souple, pour persuader à la majorité que l'intérêt du pays, et le sien propre, exigeait que l'on réservât la question constitutionnelle.

Il s'agissait de décider l'Assemblée nationale à quitter Bordeaux et M. Thiers y réussit. Pour lui la réinstallation des pouvoirs publics dans la Capitale était le signe moral de la fondation de son gouvernement ; il voulait au moins s'en rapprocher. D'ailleurs, ne prévoyant pas encore le danger de la Commune, que les esprits avisés lui signalaient en vain, il comptait prendre son point d'appui contre l'Assemblée sur Paris. Cette question de la translation du siège de l'Assemblée à proximité de la Capitale lui avait fourni l'occasion de développer tout son plan gouvernemental.

Le comble de l'habileté chez M. Thiers avait été d'amener l'Assemblée à reconnaître, comme sa propre politique, celle qu'il lui imposait : « Vous êtes souverains, déclarait-il, en feignant d'abord de constater les droits de l'Assemblée, souverains autant qu'un gouvernement l'a jamais été... Et cependant, spontanément, par un acte que j'admire, que j'honore, dont je vous remercie, vous vous êtes dit : « Nous ne serons pas constituants ». Et à ces mots, comme quelques protestations s'élevaient à droite : « Je ne veux pas dire, ajouta-t-il plus habilement encore, que vous ayez renoncé absolument à tout ce qui serait nécessaire au salut du pays. Non, votre pouvoir est tout entier. Voùs n'avez renoncé, vous n'avez le droit de renoncer à aucune partie de ce pouvoir. Je dis seule-

ment que vous le réservez... Vous vous êtes dit que vous ne feriez que ce qui était urgent, qu'au lieu de constituer, vous vous borneriez à réorganiser. » Et tirant un argument suprême de la division des partis : « Vous vous êtes dit que, si vous vouliez exercer le pouvoir constituant que vous avez, vous vous diviseriez à l'instant même, et que, si, au contraire, vous ne vouliez que réorganiser, vous seriez tous d'accord. »

Tous les groupes, incertains d'abord s'ils devaient approuver ou protester, avaient fini par applaudir unanimement à ces spécieuses paroles qui, plus elles semblaient reconnaître la souveraineté de l'Assemblée Nationale, moins elles lui en laissaient l'exercice.

Par ce discours insinuant, résumé de tous ses entretiens particuliers, M. Thiers avait réussi à persuader à la majorité que l'ajournement de la monarchie était moins l'effet de ses calculs personnels que le résultat des sages résolutions de tous[1].

Jamais pouvoir constituant d'une Assemblée n'avait été escamoté plus adroitement.

Cependant, malgré toutes ses réticences et toutes ses précautions oratoires, M. Thiers avait laissé échapper, par une imprudence voulue, toute sa pensée sur cette réorganisation du pays, qu'il proposait comme l'unique but des pensées et des travaux de l'Assemblée. En s'adressant au parti républicain, comme si c'était lui l'arbitre de la situation, il avait osé dire : « Cette réorganisation, si nous y réussissons, elle se fera sous la forme de la République et à son profit. »

Une telle déclaration aurait dû éveiller sur-le-champ toutes les susceptibilités, provoquer même les protestations de la majorité, si déjà, affaiblie, divisée, désemparée, elle n'avait eu conscience, et M. Thiers le sentait bien, de son impuissance à vouloir et à pouvoir faire la monarchie.

C'était le moment où M. Lucien-Brun, un des plus clairvoyants et des plus hauts esprits de l'Assemblée,

[1] « 10 mars. Admirable discours de M. Thiers », dit naïvement M. Ch. de Lacombe, un de ces monarchistes ralliés, dans son *Journal politique* (p. 6).

disait à Louis Veuillot : « Nous sommes déjà tellement avilis que, si M. Thiers nous faisait dire par un huissier de nous en aller, nous partirions sur-le-champ, sans même prendre notre chapeau. » Et combien ce mot justifiait ce que Louis Veuillot lui-même lui avait dit, dès les premiers jours, à Bordeaux : « Hâtez-vous de faire la monarchie, parce que, si vous donnez seulement quinze jours à M. Thiers, vous êtes perdus ! »

C'en était déjà fini, en effet, pour la monarchie et pour l'Assemblée elle-même. M. Thiers avait persuadé à l'Assemblée qu'il était de l'intérêt du pays de ne pas préjuger la question de gouvernement et l'Assemblée avait résolu cette question contre son propre sentiment, en instituant la République sous le principat de M. Thiers.

Quelles que fussent les réserves de forme et de droit, le fait primait tout et le fait, c'est que le gouvernement de la France était la République.

A la faveur de cette équivoque, M. Thiers n'eut plus qu'une pensée : refaire mieux le Quatre-Septembre, constituer, sous son autorité, une République conservatrice.

Toute son action tendit dès lors à faire de la République un fait accompli, à transformer pour son compte, avec le concours du parti républicain, le provisoire en définitif, pensant avec raison que le pays finirait par préférer ce qu'il voyait établi à ce qu'il pouvait croire impossible.

CHAPITRE III

PROJETS MONARCHIQUES

L'Assemblée Nationale n'était arrivée à Versailles que pour assister à l'insurrection de Paris. Après avoir décidé, le 10 mars, qu'elle quitterait Bordeaux, elle s'était ajournée au 20. Avant qu'elle se fût réunie dans la Ville de Louis XIV, la Commune avait été proclamée. M. Thiers, à peine installé à Paris avec ses ministres, n'avait eu que le temps de fuir devant l'émeute, pour venir rejoindre l'Assemblée.

Le pouvoir factieux, qui s'organisa sous le nom de Commune de Paris, n'était qu'un dédoublement de la République du 4 Septembre. Le gouvernement, improvisé en cette journée de désordre, avait, selon un mot très juste du temps, devancé à l'Hôtel de Ville les véritables chefs du mouvement révolutionnaire et pris le pouvoir en quelque sorte à la course. Depuis, il avait vécu en lutte, plus ou moins avouée, avec le parti qu'il tenait derrière lui et qui, dès lors, voulait la Commune, c'est-à-dire, sous un nom vague, la révolution radicale [1]. Ayant pris fin par la convocation de l'Assemblée Nationale, il avait laissé le pouvoir occulte subsister dans les clubs électoraux, leur commune source d'origine.

Les faits ont prouvé que la révolution du 18 Mars ne fut pas une explosion soudaine du sentiment populaire ; elle avait été longuement préparée.

Elle remontait au lendemain du 4 Septembre. Ce jour-là, pendant que les premiers arrivés, qui s'étaient consti-

[1] *Rapport sur l'insurrection du 18 Mars*, par M. Martial Delpit, député à l'Assemblée Nationale.

tués d'eux-mêmes en gouvernement de la Défense Nationale, siégeaient dans une salle de l'Hôtel de Ville, dans une autre, se tenait, sous la présidence d'Henri Rochefort, un conciliabule composé des citoyens Ranc, Flourens, Lissagaray, Tibaldi et autres, d'où sortit le comité central. Celui-ci, sous prétexte de surveiller les administrations municipales et de pourvoir aux nécessités de la défense, s'empara définitivement de la haute direction du mouvement révolutionnaire à Paris. La Commune date de là.

Il y avait eu, en effet, dès lors, deux révolutions parallèles, celle du 4 Septembre qui régnait, celle du 18 Mars qui s'organisait. Toutes deux avaient coexisté jusqu'au jour où le gouvernement officiel, disparaissant au milieu des troubles publics, laissait le champ libre au parti communard qui avait grandi à ses côtés.

Le 18 Mars éclata comme la conséquence du 4 Septembre. C'était la logique de l'émeute.

En perpétuant le gouvernement du 4 Septembre, expression du droit révolutionnaire, M. Thiers avait préparé et ouvert la voie à la Commune. On le considéra néanmoins comme un sauveur, parce qu'il fut obligé, pour n'être pas supplanté par elle, de la combattre.

Il avait été fort imprudent de sa part de soulever la question du transfert de l'Assemblée Nationale à Paris. Cette discussion inopportune n'avait fait que surexciter les esprits au sein de la turbulente cité et fournir un prétexte aux futurs insurgés, qui se posaient en défenseurs de la République et de la Capitale à la fois. Elle ne fut pas étrangère aux violents événements de Paris.

Mais cette insurrection elle-même servit M. Thiers. Au moment où l'Assemblée, mieux éclairée sur les intentions du maître qu'elle s'était donné, allait commencer à se ressaisir, la Commune vint à point pour permettre à celui-ci de reprendre son ascendant. Avant de l'épouvanter lui-même par ses folies et ses crimes, elle lui fut un moyen d'effrayer les âmes candides et honnêtes de la Droite, par la perspective des troubles et des conflits qui résulteraient à Paris de toute atteinte à la République.

Avec son habileté ordinaire, l'homme de tant d'expédients tira parti d'une insurrection qu'il n'avait pas voulu

prévoir, qu'il ne sut pas réprimer à temps, et dont il crut d'abord avoir facilement raison en cherchant à pactiser avec elle.

Dans le dessein de s'appuyer sur Paris contre l'Assemblée Nationale, M. Thiers avait usé de ménagements envers les groupes turbulents de la Capitale, occupés à préparer la Commune. En vain les esprits clairvoyants, les journaux conservateurs de diverses nuances lui représentaient-ils l'inconvénient de laisser des hommes, exaltés par la fièvre d'un long siège et par les ardeurs d'un patriotisme exubérant, jouer avec les fusils et les canons restés en leur possession : il n'écoutait aucun avis, il fermait les yeux au danger. Le gouvernement de la Défense nationale avait fait une condition absolue de la capitulation de Paris que la Garde nationale conserverait ses armes, parce que cette armée-là était son armée. M. Thiers ne voulut pas non plus désarmer la population parisienne sur laquelle il comptait secrètement.

De peur de paraître toucher à la République en réprimant les agissements de ceux qui s'en proclamaient les défenseurs déterminés, il aima mieux laisser faire, comme si les périls qu'on lui signalait étaient chimériques, ou comme s'il y trouvait secrètement son compte. Il fallut les événements, il fallut cette explosion du 18 Mars, qui surprit le Gouvernement au point de l'obliger à la retraite sur Versailles, pour ouvrir les yeux au chef du pouvoir exécutif et le mettre, malgré lui, en lutte avec la Commune, donnant alors à tout le monde le droit de le taxer d'aveuglement et d'incohérence pour avoir passé sans transition de la plus folle confiance à la plus pitoyable panique [1].

[1] Selon les uns, ses souvenirs d'historien l'avaient aussi mal servi dans cette circonstance que ses calculs d'homme d'État. Surpris par l'émeute, mais se rappelant alors le plan qui avait si bien réussi à Vienne au général autrichien Windischgrætz, il avait jugé plus habile, à son exemple, de fuir devant l'insurrection, croyant qu'il lui serait plus facile de reprendre Paris que d'y rester. Selon d'autres, M. Thiers n'avait fait que revenir à l'idée qu'il avait eue lui-même en 1848, lorsque, le 24 février, vers midi, encore ministre, il conseillait à Louis-Philippe de se retirer avec les troupes du maréchal Bugeaud sur Saint-Cloud, se faisant fort de le ramener victorieux dans trois jours (Voir l'*Éclair* du 17 et 18 mars 1902).

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'expérience ne lui avait rien appris. A

Et encore, le premier moment de stupeur et d'alarme passé, chercha-t-il à entrer en accommodement avec les fédérés du 18 Mars, plutôt qu'à recourir aux moyens nécessaires de répression. Il se serait même arrangé avec les modérés, avec ceux que l'on appelait alors les conciliateurs, comme M. Méline, si les hommes du parti libéral qui étaient entrés, par zèle de la République, dans le mouvement insurrectionnel, avaient réussi à le discipliner. C'est dans ce but que, même après le massacre de la place Vendôme du 22 mars, il avait cherché à tirer parti de la situation, en appuyant les maires et les députés de Paris contre le Comité central et en autorisant (au moins officieusement) les élections pour la Commune de Paris[1].

Même après l'élection de la Commune, il n'avait pas renoncé à l'espoir de s'entendre avec elle, pour éviter un conflit[2]. Il cherchait à la mettre dans son jeu.

Aussi préoccupé de sauver la République que les factieux qui s'étaient insurgés pour la défendre, M. Thiers avait eu d'abord une conduite ambiguë vis-à-vis de l'in-

la veille de la Commune, comme à la veille de la Révolution de 1848. M. Thiers se croyait le maître du flot populaire, et de même que, le 24 Février, sans même essayer de lutter, il s'était trouvé emporté avec la dynastie des d'Orléans, de même, le 18 Mars, il avait été obligé de fuir, avec ses ministres, devant l'émeute maîtresse. Cependant, il avait été prévenu de toutes manières. D'après la déclaration de M. Vautrain, député à l'Assemblée Nationale et l'un des 20 maires de Paris, dès le 4 mars, l'insurrection existait à Paris ; l'existence du Comité central était connue et le danger assez pressant pour qu'une réunion de tous les maires de Paris eût été convoquée au ministère de l'Intérieur. Là, M. Vautrain avait demandé que, dans la nuit même, les canons qui étaient déjà aux mains des insurgés fussent repris et le comité central dissous. Le ministre de l'Intérieur, M. Picard, hésitait à commencer la lutte sans ordres précis. Et cependant, six jours après, le 10 mars, à Bordeaux, M. Thiers déclarait au sein de l'Assemblée, que Paris était tranquille, qu'il n'existait aucun danger sérieux. (Voir compte rendu de l'Assemblée Nationale du 2 fevrier 1872. *Journal Officiel*, 3 février.)

[1] « En réalité, écrivait alors Renan, M. Thiers pactisait avec le vote du dimanche 26 mars. A une personne qui l'engageait à avoir une attitude plus nette, il a dit : « Et s'ils font de bons choix ?... » M. Thiers était à ce moment-là complice de ce que l'on a appelé « la capitulation des maires » (Lettre à M. Berthelot).

[2] M. Arnaud, de l'Ariège, son ami, ayant été élu, le 26 mars, membre de la Commune, parlait dès le lendemain à M. Thiers de donner sa démission. « Vous avez tort, Arnaud, lui répondit le chef du pouvoir exécutif, vous avez tort! Il faut être partout, voyez-vous ! Il faut être partout ! »

Voir *Le Matin*, 2 janvier 1898 (Petits mémoires, par Ranc).

surrection. Ce ne furent que les excès de la Commune qui l'amenèrent à la combattre. Mais en la combattant il prenait contre elle le parti de la République. C'était une chance inouïe, pour le régime que M. Thiers et ses amis cherchaient à acclimater, que de paraître aux yeux du pays une transaction et comme un juste milieu entre la Commune, que le gouvernement de Versailles combattait sous le couvert républicain, et la Monarchie que la majorité de l'Assemblée Nationale tendait à restaurer. « La République devenue un tiers parti, jamais, dit M. Louis Teste, les conventionnels de 1793 ou même les constituants de 1848 n'auraient pu faire un vœu aussi invraisemblable [1]. » — Aucune situation ne pouvait convenir mieux non plus aux arrière-pensées de l'habile dictateur qui paraissait si bien défendre la cause de l'ordre en protégeant la République contre la Commune.

Ainsi ces funestes événements eux-mêmes servaient la politique de M. Thiers.

A la faveur de la Commune, et sous prétexte de lui répondre, le chef du pouvoir exécutif et ses ministres s'intitulaient « le gouvernement de la République ». Ils déclaraient, à la face du pays, n'avoir d'autre but que « le salut de la République ». Les notes et déclarations des 18 et 19 mars, insérées au *Journal officiel*, disaient : « Des malveillants n'ont pas craint de répandre le bruit que le gouvernement préparait un coup d'Etat, que plusieurs républicains étaient arrêtés. Ce sont d'odieuses calomnies. Le gouvernement, issu d'une Assemblée nommée par le suffrage universel, a plusieurs fois déclaré qu'il voulait fonder la République [2]. » — « Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République [3]. » — Et, par la bouche de ce gouvernement, la garde nationale et l'armée se levaient, dans les proclamations affichées sur les murs, « pour défendre d'un commun accord la patrie et la République ».

[1] *Le Gaulois*, 4 septembre 1902.
[2] *Journal Officiel*, 19 mars.
[3] *Journal Officiel*, 19 mars.

Une autre note, relatant longuement les incidents de la journée de l'insurrection et publiée dans le premier numéro du *Journal officiel* de Versailles, concluait ainsi : « Les factieux qui ont porté à la République une si grave atteinte seront forcés de rentrer dans l'ombre[1]. »

Le même jour, à l'ouverture de la séance de l'Assemblée Nationale, le président, M. Grévy, profitant de l'émoi et du trouble général, disait : « la représentation nationale saura se faire respecter, elle saura remplir imperturbablement sa mission en pansant les plaies de la patrie et en assurant l'établissement de la République. »

Il n'était plus question que de la République. A quelques jours seulement de distance, le pacte de Bordeaux était déjà bien oublié. L'insurrection, que M. Thiers avait laissé faire, devenait l'occasion pour lui de prendre le nom de gouvernement de la République et de se poser en défenseur de la République. Dans toutes ses proclamations, dépêches et discours, il avait pris l'habitude de crier : Vive la République ! On lui avait donné, disait-il, la République, il voulait rendre la République.

Cette situation fausse, c'était le résultat de la faute commise par l'Assemblée Nationale en ne proclamant pas tout de suite la Monarchie.

Tout ce qui s'était dit, tout ce qui s'était fait à Bordeaux avait profité à la République. Les sinistres événements par lesquels passait la France ne servaient qu'à consolider ce régime subreptice. On s'éloignait de plus en plus du point de départ. La Commune conspirait pour M. Thiers. Plus d'une fois même la conduite du chef du pouvoir exécutif à son égard avait paru suspecte.

Un jour de cette période de troubles, M. Mortimer-Ternaux, l'historien de la Terreur, avait voulu interroger à la tribune le chef du pouvoir sur les bruits qui couraient au sujet d'une démarche des délégués de la municipalité de Bordeaux auprès de lui. Le maire de cette ville avait rapporté que M. Thiers lui avait promis, si les insurgés voulaient déposer les armes, de laisser les portes de Paris ouvertes pendant huit jours et d'accorder

[1] *Journal Officiel*, 20 mars.

des secours aux ouvriers fédérés jusqu'à la reprise du travail. Comment admettre de pareils pourparlers? Comment entrer dans des concessions au plus fort de la lutte contre l'insurgé? M. Thiers, sans répondre à M. Ternaux, sans juger bon de donner la moindre explication, s'était violemment emporté. Il avait, comme il devait le faire tant de fois, posé la question de confiance à l'Assemblée. Il ne pouvait plus, disait-il, supporter davantage les tracasseries que lui suscitait perpétuellement la Droite, dans un sentiment de noire inquiétude. Et, puisqu'on voulait le renverser, il ne demandait, à cette Droite aussi lâche qu'ingrate, qu'un délai de huit jours. « Huit jours, s'écriait-il aux applaudissements répétées de la Gauche, accordez-moi huit jours; il n'y aura plus de danger, la tâche sera proportionnée à votre courage et à votre capacité[1]! » Et la Droite avait accordé les huit jours et au delà, accoutumée déjà qu'elle était de supporter les injures de son maître, comme à plier devant ses exigences. Les colères de tribune entraient dans les calculs de l'irascible dictateur.

Enhardis par cette violente incartade, non moins que par la docilité de la Droite, les chefs du groupe républicain, MM. Peyrat, Edgar Quinet, Louis Blanc, Brisson, Tirard, Greppo, Schoelcher, Tolain et autres, avaient osé, sous prétexte d'apaiser la Commune, demander le vote d'urgence d'une proposition ainsi conçue : « L'Assemblée Nationale reconnaît la République comme le gouvernement de la France. » Ce n'était après tout que la consécration de la politique de M. Thiers, tolérée par la Droite avec plus de patience que de clairvoyance.

Les auteurs de cette proposition n'avaient pas craint d'imputer la fureur exaspérée de Paris, dans ces derniers jours de la Commune, au manifeste que le comte de Chambord venait de publier à l'occasion de la sanglante insurrection, où il annonçait, avec une autorité toute royale, qu'il serait rappelé, non seulement parce qu'il était le Roi, mais parce qu'il était le fondé de pouvoir nécessaire pour remettre en place ce qui n'y était pas.

[1] Séance du 11 mai (*Journal officiel* du 12).

Les républicains accusaient le prince exilé de rappeler ses titres à la France et de lui montrer la restauration de l'ordre dans le retour au principe monarchique. Mais, pendant ce temps-là, M. Thiers et ses ministres, sans se soucier même du pacte de Bordeaux, imposaient au pays la République et engageaient bien autrement l'avenir que ne le faisait le comte de Chambord, dans ce loyal appel à la tradition et au droit.

Au milieu des attentats de la Commune, M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, adressait aux recteurs de l'Académie, et en eux, aux membres de l'Université qui avaient pris parti pour l'insurrection, une circulaire où il disait : « Cette révolte a-t-elle une cause sérieuse ?... On prétend combattre pour la République, mais l'Assemblée a-t-elle détruit la République ? Au contraire, elle l'a maintenue. Il est vrai qu'elle l'a maintenue provisoirement jusqu'à la Constitution. Quand on fera la Constitution, si on renverse la République, ce jour-là, les républicains auront un grief. Ils décideront si, en leur âme et conscience, la République est au-dessus du suffrage universel. »

Malgré les précautions oratoires de son langage, M. Jules Simon posait donc en principe la République ; il allait même jusqu'à reconnaître que les républicains auraient un juste grief contre l'Assemblée Nationale, quoique issue du suffrage universel, si la République venait à être renversée par la Constitution. C'était méconnaître ouvertement les droits de l'Assemblée et de la Nation, et une telle parole n'était pas moins séditieuse que toutes les incartades des professeurs universitaires en faveur de la Commune.

L'empiétement du pouvoir exécutif sur le pouvoir constituant n'était pas douteux. Il tendait à consacrer légalement l'état de choses créé, d'un côté, par la volonté personnelle de M. Thiers, de l'autre, par la faiblesse ou l'impuissance de l'Assemblée Nationale.

A la fin de l'insurrection parisienne, la municipalité de Versailles faisait afficher, sous les yeux de l'Assemblée, un manifeste où elle donnait « son adhésion énergique au gouvernement légal émané du suffrage universel,

auquel le pays a confié la tâche patriotique de maintenir la République et l'ordre social ». Tel était le langage qui se tenait ouvertement au mépris des droits souverains de l'Assemblée, au mépris même des engagements de M. Thiers.

Celui-ci consacrait toutes ces usurpations en s'efforçant toujours d'empêcher, sous prétexte d'union, la majorité monarchique d'agir pour son compte. Habile à profiter de toutes les circonstances, il faisait tourner les malheurs publics eux-mêmes à ses calculs secrets. Certes, il réprouvait les excès de la Commune et en déplorait les horreurs. Son patriotisme s'affectait vivement de la catastrophe de Paris, mais du récit même, fait à l'Assemblée, des sauvages destructions accomplies le dernier jour de l'insurrection, il tirait, aux applaudissements de la Gauche, cette conclusion : que le remède à tant de maux, le devoir en présence de ces odieux attentats, c'était, avec le sang-froid, l'union. « Sans l'union, disait-il, vous ne feriez qu'affaiblir inutilement le pouvoir[1]. » Et l'union, c'était l'abdication de l'Assemblée aux mains de son maître, c'était l'acceptation du fait républicain.

Ainsi, après la conclusion de la paix avec l'Allemagne et la défaite de la Commune, on se retrouverait dans la même situation politique qu'au lendemain du 4 Septembre. C'était le même provisoire républicain, le même personnel de gouvernement, avec Gambetta en moins et Thiers en plus.

Etait-ce pour cela qu'une Assemblée souveraine, où les royalistes comptaient les deux tiers de voix, avait été élue, avec le pouvoir, et le mandat tacite, de faire un gouvernement? Quoique dominée par l'homme entre les mains duquel elle avait abdiqué, la majorité gardait la conscience de l'œuvre à accomplir. Elle comprenait qu'elle n'avait pas rempli sa mission ni répondu à l'attente de la meilleure partie du pays, en instituant un gouvernement intermédiaire et indéterminé n'offrant d'autres garanties que celle de la personne du chef du pouvoir exécutif. Il

[1] Séance du 24 mai (*Journal Officiel* du 25).



y avait parmi ses membres un grand nombre de partisans convaincus et dévoués de la monarchie ; ceux-ci ne pouvaient accepter comme définitif l'état de choses improvisé au milieu du désarroi où l'on s'était trouvé au lendemain des élections.

La terrible épreuve par laquelle on venait de passer avait ouvert les yeux et élevé les cœurs. Sous le coup de la nouvelle catastrophe, l'Assemblée Nationale comprenait mieux que son mandat, dans des conjonctures aussi graves que celles où se trouvait la France, ne consistait pas seulement à s'occuper des conditions de la paix et de la réorganisation des services administratifs, mais qu'elle avait une grande œuvre de restauration à accomplir, œuvre chrétienne et sociale à la fois, pour laquelle il fallait avant tout appeler les lumières et les grâces d'en haut. On paraissait l'avoir trop oublié jusque-là.

Pas plus qu'à Bordeaux, les représentants de la nation n'avaient songé, en arrivant à Versailles, à inaugurer leurs travaux sous les auspices d'un acte public de religion. Ils étaient venus siéger dans ce palais de Louis XIV, où avait été proclamé, naguère, par les princes allemands, l'Empire germanique, à l'ombre même de la chapelle royale, transformée ce jour-là en temple protestant, et toute pleine encore de la voix du prédicant d'Outre-Rhin, qui avait célébré comme une œuvre de la Providence l'exaltation du nouvel empire luthérien. Et ils n'avaient pas eu l'idée d'aller, eux aussi, dans ce sanctuaire historique, pour en effacer les souvenirs humiliants et y faire reparaître les gloires françaises et catholiques, en proclamant les espérances de l'avenir !

Mais les derniers événements les avaient éclairés. Enfin, le 13 mai 1871, un des héros de la bataille de Patay, blessé, sous la bannière du Sacré-Cœur, au milieu du vaillant régiment des zouaves pontificaux, M. Cazenove de Pradines, député de la Loire-Inférieure, déposait une proposition de loi, à cet effet « de demander des prières dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent ». Un autre vaillant, le général du Temple, faisait d'un mot voter l'urgence sur cette proposition, observant

qu'il ne convenait pas « de faire attendre Dieu ». Et le rapporteur du projet de loi, M. le comte de Melun, n'avait plus qu'à dire : « Depuis trop longtemps Dieu a été oublié parmi nous; il appartient à une Assemblée Nationale de réparer cet oubli et de montrer au monde que la France reconnaît enfin la main qui seule peut la sauver et la guérir. »

On revenait aussi au Roi, comme on était revenu à Dieu. Les événements de Paris avaient failli plonger la France entière dans l'anarchie ; ils n'en faisaient que mieux ressortir la nécessité d'établir un pouvoir fort et stable. D'un autre côté, les entreprises de plus en plus ouvertes de M. Thiers inspiraient les plus justes inquiétudes pour l'avenir. On ne pouvait pas ajourner davantage l'œuvre constitutionnelle.

Les groupes royalistes de l'Assemblée étaient ramenés à s'occuper des projets de restauration monarchique, dont M. Thiers s'était efforcé, depuis le commencement, de les détourner.

La Commune vaincue, le moment paraissait donc venu d'en finir aussi avec la République. Il fallait profiter de la stupeur de Paris, de la réprobation générale qui s'attachait aux excès de l'insurrection, et du besoin que l'on avait du rétablissement de l'ordre et de la sécurité, pour donner au pays le gouvernement qui pouvait le mieux lui convenir.

Malheureusement, les choses n'étaient pas plus avancées du côté des partisans de la restauration monarchique. C'étaient les mêmes difficultés, les mêmes obstacles qu'au commencement. Les deux partis, légitimiste et orléaniste, subsistaient. L'union n'était pas plus faite entre les représentants des deux branches royales qu'entre leurs partisans.

Ah ! si, à ce moment-là encore, le comte de Paris, au lieu de se borner à s'effacer derrière l'aîné de la famille, était venu se placer résolument à côté de lui, au rang que lui assignait, dans l'opinion, son titre héréditaire, de quel effet n'eût pas été, dans le pays, et sur l'Assemblée, cette réconciliation publique, cette restauration loyale et ouverte de l'unité dynastique !

Dès Bordeaux, les tenants les plus actifs de la monarchie, les amis des princes d'Orléans, comme les fidèles du comte de Chambord, s'étaient préoccupés, mais trop tardivement déjà, des moyens de mettre fin aux dissensions de famille créées par les événements du passé. Les uns et les autres comprenaient que la restauration du trône ne pouvait se faire sans l'accord préalable des princes de la Maison de France. Même ceux d'entre eux qui s'étaient le plus laissé persuader par M. Thiers qu'il fallait réorganiser le pays avant de reconstituer le gouvernement, ou qui avaient cru que les embarras de la première heure n'étaient pas favorables à un changement de régime, comprenaient mieux maintenant qu'il fallait préparer la solution que l'on se réservait d'offrir au pays, en donnant pour base au principe monarchique l'union des princes de la famille royale.

A ce moment-là, plus qu'à aucune époque précédente, la « fusion » apparaissait comme la condition indispensable d'une restauration du trône. Malgré toutes les rancunes et tous les préjugés qui pouvaient éloigner du comte de Chambord les esprits imbus des idées libérales, la nécessité d'un rapprochement entre les princes des deux branches et entre orléanistes et légitimistes s'imposait à tous.

Un prélat, dont le rôle à l'Assemblée Nationale devait être aussi actif que celui qu'il avait eu au Concile du Vatican, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans et député du Loiret, avait écrit dès Bordeaux, au prince de Joinville, pour le presser, lui et les autres princes de sa famille, de rendre au pays « une Maison de Bourbon respectant en elle-même, et non pas violant, par des compétitions de personnes, le principe qu'elle représentait, une famille royale unie, enfin, et forte dans son union, pour le bonheur et l'honneur de la France » [1].

Une autre démarche, non moins spontanée, avait été faite, auprès d'eux, à Biarritz, vers la mi-mars, par l'ancien commandant en chef de l'armée de Paris, le vaillant

[1] M. de Meaux, *Souvenirs politiques;* Mgr Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. III, p. 223.

général Ducrot, à qui il n'avait manqué, pendant le siège, que le succès pour s'illustrer par une gloire égale à ses mérites et à sa valeur.

Les princes d'Orléans ne s'étaient pas trouvés à temps à Bordeaux, mais ils entendaient profiter des dispositions favorables de la majorité pour faire abroger les lois d'exil qui les retenaient encore éloignés de la France. Au fond, ils n'aspiraient qu'à y rentrer à titre de simples citoyens [1]. Ils avaient cru d'abord, que la guerre leur en donnerait l'occasion et qu'ils pourraient revenir, dans cette chère patrie, l'épée à la main. La politique les avait écartés. A la faveur des élections, ils avaient pu former l'espoir de rentrer. Deux d'entre eux, le prince de Joinville et le duc d'Aumale, s'étaient fait élire députés, l'un dans les départements de la Haute-Marne et de la Manche, l'autre dans celui de l'Oise. Le 15 février, ils avaient débarqué d'Angleterre à Saint-Malo pour se rendre à Bordeaux. Prévenu d'avance de leur arrivée, M. Thiers, qui se considérait déjà comme le chef du gouvernement et qui voyait en eux des compétiteurs, s'était laissé aller d'abord aux menaces, disant que les lois d'exil n'étaient pas abrogées, et qu'il saurait les appliquer, si on l'y obligeait ; puis, calmé par le duc Decazes et d'autres amis des princes, il avait passé des menaces aux conseils, invitant leur principal représentant, M. Edouard Bocher, à les dissuader, au nom de la paix publique, de venir maintenant à Bordeaux, sous la promesse de faire valider plus tard leur élection et abroger les lois d'exil qui les frappaient d'incapacité [2].

Sur cet avis, les princes, après avoir passé quelques jours au château du duc Decazes, à La Grave, s'étaient, non sans protestations, retirés à Biarritz.

Il ne pouvait y avoir de doute sur la validité de l'élection du duc d'Aumale dans l'Oise et de la double élection

[1] Le duc d'Aumale, en particulier, était resté dans les idées qu'il exprimait dès 1848, alors qu'arrivé en exil en Angleterre il écrivait, le 31 mars, à son ancien précepteur, M. Cuvillier-Fleury :
« Je ne désespère pas de vous revoir un jour en France et de pouvoir y « vivre, non certes comme prince, je le déplorerais, mais en citoyen dévoué « et courageux. » (*Journal et correspondance intimes de Cuvillier-Fleury*, t. II, 1903.)

[2] E. Daudet, *Le duc d'Aumale*, p. 204.



du prince de Joinville dans la Manche et dans la Haute-Marne : le vote avait été aussi libre que spontané, les princes étant restés hors de France. Mais la condition politique faite aux membres des anciennes familles régnantes par la loi du 24 mai 1848, qui leur interdisait le sol français, nécessitait, préalablement à leur admission dans l'Assemblée, le rappel de cette mesure.

Les amis des d'Orléans comprenaient que leurs princes avaient quelque chose à faire pour se ménager, malgré le chef du pouvoir exécutif, leur entrée à l'Assemblée. Une réconciliation préalable des princes de la branche cadette avec le chef de la branche aînée de la Maison de France s'imposait comme la condition du concours à obtenir de la Droite royaliste pour l'abrogation des lois d'exil.

De lui-même, le général Ducrot, royaliste aussi convaincu qu'il avait été, à l'armée, loyal serviteur du régime impérial, était donc venu trouver les princes à Biarritz, après s'être assuré auprès de deux des membres les plus importants de la Droite et du Centre droit, le comte Armand de Maillé, son ami et le duc Decazes, que les propositions qu'il allait leur porter seraient agréées des deux groupes.

Le général, sans autre mission que celle qu'il s'était donnée lui-même, et par zèle pour la restauration monarchique, avait apporté au prince de Joinville et au duc d'Aumale un marché qu'il se faisait fort de faire ratifier par toute la Droite royaliste. Les princes donneraient un gage public de soumission au roi et de l'union complète de tous les princes de la Maison de France, par une visite du chef de leur famille au comte de Chambord, alors à Genève, et, en échange, les lois de proscription seraient abrogées, et l'élection des deux princes validée, en dépit de M. Thiers. C'étaient là les conditions préalables d'une action monarchique. Les princes, malgré toutes les objections du duc d'Aumale, en particulier contre l'ancienne Royauté, qu'il croyait impopulaire, acceptèrent, en principe mais avec diverses restrictions, l'idée d'une visite à Frohsdorf, sauf à la différer après l'abrogation des lois d'exil[1].

[1] Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les projets de restauration monarchique et le général Ducrot*, pp. 35-47. (Voir le récit détaillé de cette entrevue qui

Le général Ducrot, confiant en la loyauté de M. Thiers, et en sa fidélité envers les fils du roi qu'il avait servi, pensait que cet arrangement lui agréerait, comme étant propre à faciliter la restauration de la monarchie, et il lui en avait fait part, sans se douter qu'il donnait au chef du pouvoir exécutif un nouveau motif de s'opposer à l'exécution de ce dessein.

En somme, les princes d'Orléans, que le général Ducrot avait voulu engager dans les intérêts de la monarchie, n'avaient rien fait, à la suite de sa démarche, pour montrer qu'ils crussent soit à l'opportunité, soit au succès de l'entreprise. Ils étaient restés dans leur abstention à l'égard du comte de Chambord, se bornant à déclarer, par l'organe du duc d'Aumale, dans une note remise à Mgr Dupanloup, que ni lui ni aucun des membres de sa famille ne feraient obstacle au rétablissement de la monarchie légitime [1].

Déjà se dessinait le plan secret qui devait être suivi par les chefs du parti orléaniste à l'égard de leurs princes et qui explique toute la conduite des événements jusqu'à la fin de 1873. Le duc d'Audiffret-Pasquier, député de l'Orne, l'avait exposé en ces termes au duc d'Aumale devenu son hôte, dans son château de Sacy, après avoir quitté Biarritz, sous les menaces de M. Thiers : « Ne vous compromettez pas ; attendez les événements. M. le comte de Chambord sera impossible, et alors, naturellement, entre une république radicale et une république princière, la France aura à choisir et vous serez tout indiqué, ne vous étant compromis en rien, ne faisant pas obstacle au comte de Chambord, et les républicains, eux, n'ayant rien à vous reprocher » [2].

La question de la validation des princes, différée une première fois, lorsque l'Assemblée procédait à la vérifi-

fut fort vive et mit à découvert les sentiments des princes d'Orléans dont l'abstention avait été jusque-là si regrettable.)

[1] Cette note avait été obtenue par M. Estancelin, ami des d'Orléans, à la suite d'une démarche analogue à celle du général Ducrot (Robinet de Cléry, *Les deux Fusions*, p. 215).

[2] Le *Messager eudois* du 22 juin 1905 (Lettre de M. Estancelin, en présence de qui le plan fut exposé).



cation des pouvoirs de ses membres, s'était trouvée indéfiniment ajournée par l'éclosion de la Commune. Ce n'était plus le moment de s'en occuper en face d'une insurrection, dont le prétexte était précisément de défendre la République contre une Assemblée royaliste et réactionnaire. Un pareil contre-temps ne servait que trop bien les vues du chef du gouvernement à qui incombait la charge de combattre l'émeute.

Mais, d'autre part, cette insurrection elle-même faisait à la majorité un nouveau devoir de presser l'affaire qui s'imposait le plus à elle. On ne pouvait pas laisser indéfiniment le pays se débattre dans l'incertitude et l'agitation. Il fallait songer à lui donner pour l'avenir un autre gouvernement que celui qui le mettait à la merci des insurrections populaires. Il y avait donc à reprendre plus à fond les négociations commencées à Biarritz. La question des princes, suspendue provisoirement, devait revenir, un jour ou l'autre, et il fallait se mettre en mesure de la résoudre. Elle était la clef de la situation. Autant les amis des d'Orléans avaient à cœur de faire réintégrer leurs princes dans leurs droits de citoyens, autant les légitimistes étaient décidés à y mettre pour condition qu'ils faciliteraient, par un rapprochement avec le comte de Chambord, le rétablissement de la royauté.

Des pourparlers incessants, en vue de la validation des princes élus, avaient lieu entre les chefs de la Droite et ceux du Centre droit. Car il était nécessaire de se mettre d'accord pour s'assurer une majorité contre le chef du pouvoir exécutif, dont l'opposition déclarée à la réintégration des proscrits, en qui il voyait des prétendants importuns, devait peser sur le vote de l'Assemblée.

Un certain comité composé de douze membres, — six orléanistes : MM. de Corcelles, Jules de Lasteyrie, d'Audiffret-Pasquier, de Mérode, Saint-Marc-Girardin, général de Chabaud-Latour ; six légitimistes : MM. de Gontaut-Biron, de Meaux, de Cumont, de Rességuier, de Lacombe et de Maillé, s'était constitué dans les premiers jours de l'installation de l'Assemblée à Versailles, sous la présidence de M. Saint-Marc-Girardin et servait, en quelque sorte, de directoire, dans les négociations qui s'étaient

engagées sur la base du programme même rapporté de Biarritz par le général Ducrot : *Abrogation des lois d'exil, validation de l'élection des princes, réconciliation de la Maison royale*.

Ces négociations ne laissaient pas que d'être laborieuses. D'un côté, les légitimistes ne voulaient pas rouvrir les portes de la France aux membres de la famille d'Orléans, pour les trouver ensuite sur le chemin du trône, en concurrence ou en opposition avec le roi légitime ; de l'autre, les monarchistes constitutionnels ne consentaient pas, même au prix de la rentrée de leurs princes, à prendre l'engagement de coopérer sans conditions au relèvement du trône des Bourbons.

Les princes d'Orléans avaient non seulement à rétracter leur passé, mais à désavouer certaines déclarations et engagements plus récents. Ecrivant, le 18 janvier 1871, à son ami M. Elsingre, le comte de Paris lui disait : « Je suis plus républicain que mes amis. » Dans sa circulaire aux électeurs de l'Oise, le duc d'Aumale leur avait dit, de son côté : « Rien dans le passé de ma famille ne me sépare de la République ».

C'étaient là des professions de foi dont il était facile aux princes de se dégager, en se remettant à l'unisson des sentiments de la majorité de l'Assemblée Nationale. Lorsque les dispositions du plus grand nombre étaient à la monarchie, ils n'avaient aucun motif de persister dans des déclarations républicaines, uniquement inspirées par les circonstances.

D'eux-mêmes ils ne demandaient qu'à revenir, avec la France, à la tradition monarchique, pourvu qu'avec elle ils revinssent aussi.

Restait la question de la réconciliation dynastique.

•

M. le comte de Paris avait été sondé de plusieurs parts. Les événements avaient modifié ses idées et ses dispositions. On l'avait trouvé très loyal et très large. Il reconnaissait pleinement son devoir de soumission envers M. le comte de Chambord. Comme chef de la branche d'Orléans, il était personnellement tout disposé à s'incli-

ner devant l'autorité du chef de la Maison de France ; il n'aspirait qu'à prendre sa place derrière lui, déclarant n'avoir ni conditions politiques ni conditions personnelles à poser, mais réservant toutefois certaines questions qui lui tenaient à cœur, et sur lesquelles il savait ses amis très engagés.

Les autres princes, il est vrai, à l'exception du noble duc de Nemours qui partageait les sentiments de son neveu, ne parlaient ni surtout ne pensaient tout à fait de même.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville, directement intéressés à la négociation, se déclaraient bien, eux aussi, prêts à reconnaître le droit de M. le comte de Chambord ; ils se disaient même pressés de le faire, afin de fournir à la France des garanties d'ordre et de paix ; mais ils y faisaient expressément certaines réserves, ils y mettaient certaines conditions. Ce n'était pas une adhésion pure et simple qu'ils donnaient à la restauration monarchique.

Ces princes et leur frère, le duc de Montpensier, à qui leur passé et leur âge donnaient plus d'autorité, semblaient alors accorder peu d'importance au comte de Paris ; ils ne se cachaient pas de dire que ses dispositions à reconnaître si facilement la légitimité provenaient d'une certaine indolence de caractère et d'esprit, contre laquelle ils avaient à le prémunir.

Pour eux, ils ne pouvaient s'engager sans savoir quel drapeau prendrait la royauté et quel caractère elle donnerait aux institutions générales du pays. Ils paraissaient même craindre que le comte de Chambord, adoptant les traditions monarchiques, ne voulût dater son règne du jour où Charles X, renversé par la révolution de Juillet, avait abdiqué en sa faveur. On a dit alors que le duc de Montpensier, non content d'appuyer les observations de ses frères, demandait que l'on revînt sur les engagements pris envers le comte de Chambord, pour que les d'Orléans restassent les représentants du libéralisme. Ce qui achevait de jeter du doute sur les véritables sentiments des princes, c'est que le comte de Chambord avait, disait-on, invité ses cousins à venir conférer avec lui en Suisse ou en Angleterre, et que ceux-ci avaient décliné la pro-

position, sous prétexte qu'il leur serait pénible de traiter de telles questions sur le sol étranger[1].

On s'entretenait, dans les groupes de la Droite, de ces dispositions des princes, que leurs amis commentaient de manière à ne pas rebuter les fidèles de la légitimité, sans toutefois leur concéder rien au delà de ce qu'ils étaient décidés à se réserver, mais, de part et d'autre, on se montrait accommodant. Ce que tout le monde envisageait principalement, c'était la possibilité d'opérer un rapprochement entre les deux branches de la famille royale, à la faveur de l'abrogation des lois d'exil. On oubliait les difficultés pour ne voir que le but à atteindre.

A la suite des premiers pourparlers, il avait été décidé, dans le Comité des douze, qu'une démarche serait faite auprès des princes d'Orléans, en vue d'arriver à un accord entre les divers groupes de la majorité. On avait désigné MM. de Maillé, de Meaux et de Cumont pour remplir cette mission.

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale étaient à cette époque, à Dreux, attendant que l'Assemblée de Versailles eût statué sur leur sort, et n'ayant qu'un désir, celui de pouvoir vivre en France.

L'entrevue des délégués de la Droite avec les princes, ménagée par M. Bocher, eut lieu assez secrètement, dans les derniers jours de mars, à un moment où toute l'attention était concentrée sur les péripéties de la lutte engagée avec la Commune. Les conditions furent plutôt indiquées que posées de part et d'autre.

Les princes voulurent bien déclarer à demi-mots qu'il n'y avait pas de prétendants dans leur famille et que, si la France voulait le rétablissement de la royauté légitime, il ne s'élèverait parmi eux aucune compétition ni opposition.

Le duc d'Aumale fit toutefois remarquer, non sans aigreur ni sécheresse, que les d'Orléans correspondaient mieux à certain état d'esprit, à certains préjugés, si l'on voulait, du peuple français, à son goût pour la monarchie « sans prêtres ni nobles », ainsi qu'on l'avait vu en 1830,

[1] Ce n'était là qu'un faux bruit accrédité on ne sait comment.



et qu'il importait plus, pour la reconnaissance des droits de l'aîné de la famille, de gagner le peuple que les cadets.

De leur côté, MM. de Maillé, de Meaux et de Cumont, sans prétendre engager le comte de Chambord, se plurent à montrer le parti légitimiste affranchi de toute idée, de toute passion rétrogrades, sincèrement attaché à la liberté, acceptant le drapeau tricolore, prêt à s'entendre avec les Orléanistes [1].

Dès cette première entrevue de Dreux, les difficultés, qui devaient plus tard faire tout échouer, étaient apparues aux esprits clairvoyants; mais, les pourparlers ayant continué à Versailles, on était arrivé à convenir que, après l'abrogation des lois de bannissement. M. le comte de Paris, irait en son nom et au nom de toute sa famille, rendre hommage à M. le comte de Chambord, le reconnaître, non seulement comme le chef de la Maison royale, mais aussi comme le représentant du parti monarchique, en exprimant le vœu que la France revînt à ce principe et rétablît la royauté.

Quelles que fussent les incertitudes et les appréhensions pour l'avenir, on estimait alors que c'était un résultat suffisant que d'avoir décidé les princes d'Orléans à faire leur soumission au chef de la Maison de France. Sans croire tout arrangé pour cela, il était permis de fonder des espérances sur cette démarche qui, en rapprochant les membres des deux branches royales, rapprocherait aussi leurs partisans [2].

[1] Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques* (*Correspondant*. 25 septembre 1902); Ernest Daudet, *Le duc d'Aumale*, p. 67.

[2] On n'a pas encore dit que l'initiative du rapprochement était venue du Pape. Dès les premiers jours de mars, avant la démarche du général Ducrot à Biarritz, Pie IX avait écrit directement lui-même au comte de Chambord et au comte de Paris, pour les engager, au nom des intérêts communs de la France et de l'Église, à s'entendre pour faciliter le rétablissement de la monarchie. Il avait reçu de l'un et de l'autre les plus filiales assurances à ce sujet. Aussi était-il plein de confiance dans l'issue de sa démarche. Un peu avant l'entrevue de Dreux, il disait à un des familiers du Vatican, l'illustre Jean-Baptiste de Rossi : « Je crois avoir fait l'union entre les princes de la Maison de France. La monarchie va se faire. » Pie IX en concevait de particulières espérances, tant pour Rome que pour la France,

Du reste, depuis ce moment-là, et sous le coup des événements de la Commune, si propres à réunir les partis d'ordre, un nouvel engagement, plus précis encore, avait été pris par les princes d'Orléans. En leur nom, celui d'entre eux qui pouvait paraître le plus suspect aux légitimistes, avait remis le 27 mai, au comte d'Haussonville, pour qu'il la fît passer dans les rangs de la Droite, une note ainsi conçue : « Toute notre vie témoigne pour nous : notre départ d'Alger en 1848, notre conduite en exil, notre pétition même de l'an passé, notre conduite depuis lors, nos professions de foi et notre réserve depuis trois mois. Si l'on soulève la question de la compétence des anciennes dynasties, nous refusons de nous engager sur ce terrain, qui est le terrain réservé, le terrain constitutionnel. Mais à la Droite, comme à la Gauche, nous pouvons affirmer que nous ne sommes ni des prétendants, ni des compositeurs, qu'il n'y a dans la branche d'Orléans, ni prétendants, ni compétiteurs [1]. »

Le passé mis à part, cette note donnait satisfaction aux légitimistes et fournissait une base d'entente. Aussi, à ce moment-là, presque tout le monde aimait à croire que de l'union des princes de la famille royale naitrait l'accord des volontés pour la restauration du gouvernement traditionnel qui, plus que jamais, apparaissait comme le gouvernement nécessaire. Les républicains le craignaient autant que les royalistes l'espéraient.

A la séance du 2 juin, lorsque l'Assemblée Nationale venait d'être saisie d'une double proposition, l'une émanant de M. Jean Brunet, un honnête républicain de 1848, l'autre du vieux royaliste, M. Dahirel, signée d'un grand nombre de membres de la Droite, pour l'abrogation générale des lois d'exil, un incident bien propre à confirmer les plus sincères illusions s'était produit. Un député de la gauche, M. Henri Brisson, l'un des futurs chefs du parti républicain, avait demandé, en parlant contre l'urgence, aux auteurs de la seconde proposition d'expliquer

mais il ne connaissait pas exactement la situation parlementaire à Versailles. De loin, il pouvait se laisser tromper par les apparences.

[1] E. Daudet, *Le duc d'Aumale*, p. 238.



ce qu'ils entendaient par cette expression « la maison de Bourbon »; si, dans leur pensée, elle impliquait la branche aînée et la branche cadette et si, en conséquence on devait considérer que la fusion était accomplie par les deux branches et par leurs partisans. M. Numa Baragnon, l'orateur par excellence des improvisations, avait répondu, au nom de la Droite, qu'il ne faisait pas difficulté de reconnaître que l'expression employée par les signataires de la proposition pourrait être plus générale, plus exacte, qu'on aurait pu dire, au lieu de la Maison de Bourbon, « la Maison de France ». Cette réponse, aussi bien que le mot du duc de la Rochefoucauld, s'écriant dans la même séance : « Le parti monarchique n'est plus divisé », avait produit une vive sensation. Et M. Henri Brisson prenant acte de ces paroles, avait conclu en disant : « Ainsi la fusion est faite, nous signalons cette réponse au pays. »

Les choses, malheureusement, n'en étaient pas encore là, mais les adversaires de la royauté pouvaient craindre qu'elles n'aboutissent trop vite encore au résultat qu'ils s'efforçaient d'empêcher.

Mieux que personne M. Thiers comprenait que l'abrogation des lois d'exil, dans les conditions où elle allait avoir lieu, était un grand pas fait vers la solution monarchique; c'est pourquoi il s'y opposait autant qu'il lui était permis de le faire, sans s'aliéner entièrement la Droite.

Il y avait eu, en effet, précédemment, une sorte de traité passé, par l'entremise de délégués royalistes, entre M. Thiers et les princes d'Orléans, aux termes duquel le chef du pouvoir exécutif consentait à faire valider leur élection et abroger en leur faveur les lois d'exil, mais à la condition que, de leur côté, ils s'engageassent à ne pas paraître à la Chambre avant le vote et à donner leur démission le lendemain.

Ce contrat ne liait pas moins M. Thiers que les princes, qui avaient eu, d'ailleurs, la précaution de stipuler que c'était vis-à-vis l'Assemblée et non vis-à-vis le chef du pouvoir exécutif qu'ils prenaient l'engagement exigé.

En vain M. Thiers avait-il cherché depuis, par des manœuvres de police, à éloigner les princes de Dreux et

de la France ; leurs amis s'étaient interposés pour empêcher d'aussi odieux calculs d'avoir leur effet, et le duc d'Audiffret-Pasquier les avait retenus, sur la route de l'exil, qu'ils s'étaient crus obligés de reprendre, à son château de Sassy, dans l'Orne, en déclarant net à M. Thiers que là ils étaient chez lui.

Les princes, absents de l'Assemblée, mais toujours présents en France, M. Thiers n'avait pu empêcher, après la fin des troubles de Paris, que la question de leur élection ne fût portée à la tribune, mais il fit tout pour la faire échouer. Sur la proposition de M. Peltereau-Villeneuve, la vérification des pouvoirs des deux princes élus avait été mise à l'ordre du jour de la séance du lundi 5 juin. Le jour venu, le chef du pouvoir exécutif avait commencé par demander, contre le vœu unanime de la majorité, contre l'attente du public, l'ajournement de la question au jeudi suivant, alléguant que le sujet était grave et méritait réflexion, que lui-même se sentait souffrant, fatigué, et qu'il ne pouvait prendre part au débat. Ce n'était qu'un prétexte pour gagner du temps.

Espérait-il que la cérémonie « respectable et douloureuse » en l'honneur des otages massacrés pendant la Commune, qui, selon son mot, devait « attirer l'Assemblée entière à Paris », lui vaudrait un regain d'ascendant et de crédit sur la majorité, par le souvenir opportunément renouvelé de la répression de l'insurrection ? C'est ce que l'on crut d'abord, car il était inadmissible que, sur « un sujet aussi grave », comme il disait, auquel il avait pu et dû réfléchir depuis quatre mois, le gouvernement n'eût pas une opinion faite et qu'il lui fallût trois jours de plus pour prendre un parti.

La vérité est que M. Thiers cherchait à gagner la Commission chargée de l'examen de l'affaire et que les pourparlers n'avaient pas encore abouti. Il consentait, ne pouvant plus s'y opposer, à la validation des élections des princes et au rappel des lois de proscription, mais avec des exigences nouvelles, qui aggravaient encore la convention précédemment intervenue ; car, cette fois, c'était à la double condition que l'Assemblée lui remît, pour deux ans, le droit de bannir du territoire, dans l'intérêt public,

les princes rentrés en France et qu'elle obtînt des d'Orléans la promesse formelle de leur démission ou de leur absence perpétuelle de la Chambre, après la validation.

C'étaient là, sans doute, des conditions exorbitantes aux yeux des royalistes, mais l'habile dictateur avait de si bonnes raisons de les exiger ! S'il réclamait la faculté du bannissement, ce n'était pas, bien entendu, pour en faire usage contre le comte de Chambord, ni contre les princes d'Orléans qui, disait-il, étaient ses amis, mais seulement contre les Bonaparte, dont il connaissait et craignait les menées. Il pesait sur la Commission en lui découvrant l'intention certaine du prince Napoléon et autres Bonaparte de se présenter aux élections, après le rappel des lois d'exil, d'agiter l'opinion en leur faveur, de rentrer dans la politique, de ressaisir le suffrage universel. Cette perspective inquiétait la Commission et peu s'en fallut qu'elle n'acceptât les conditions que l'intraitable dictateur mettait à la validation des princes d'Orléans.

Devant l'Assemblée, dans la séance du 8 juin, M. Thiers avait fait appel, avec une nouvelle habileté, avec de nouveaux arguments, à l'apaisement des partis politiques, à l'union nécessaire pour reconstituer le pays : « Quelle a été, disait-il, notre pensée à tous, à Bordeaux ? C'est celle-ci : « il y a deux tâches à remplir : une qui nous unit, « une qui nous divise ». Heureusement la tâche qui nous unissait était urgente, la tâche qui nous divisait pouvait être ajournée. » Il avait dit encore : « Il y a une portion de cette Assemblée qui a été nommée par des électeurs monarchiques et qui a la foi monarchique : eh ! bien, elle a eu la sagesse de ne pas vouloir céder à ses préférences et elle a permis, elle permet tous les jours que je m'appelle le chef du pouvoir exécutif de la République française... Le fait qu'on m'a livré, que j'ai accepté en dépôt, c'est la République ; je ne trahirai pas la République ! L'avenir que vous avez voulu réserver, c'est celui de la Monarchie ; je ne ferai rien contre cet avenir ; l'avenir ne me regarde pas ; c'est le présent seul qui m'impose des devoirs. » Dans cet ordre d'idées le chef du pouvoir exécutif avait encore insisté sur la trêve des partis, sur l'ajournement des questions constitutionnelles, sur l'essai

loyal de la République. « Croyez-moi bien, si la Monarchie doit se relever en France — avenir que je ne veux pas sonder — elle n'aura qu'une raison, à mon avis, qui puisse faire taire le parti républicain, ce sera de pouvoir lui dire : « La République a été respectée pendant qu'elle « existait : l'essai en a été fait loyalement. » Et si, l'essai ayant été loyalement fait et n'ayant pas réussi, les républicains veulent vous demander encore la République, vous pourrez leur répondre au nom de la raison, au nom de l'expérience : « L'épreuve est faite, la République est « impossible. »

Tout ce discours tendait à l'affermissement du pouvoir établi et à l'exclusion des prétendants à la monarchie. Toutefois, en présence de l'Assemblée, M. Thiers n'aurait pas cru prudent de découvrir toute sa pensée, ni de heurter de front des intentions contraires aux siennes. Il voyait la majorité trop décidée à ouvrir ses rangs aux princes d'Orléans, élus au même titre que les autres députés, pour déclarer ouvertement qu'il entendait les exclure de la Chambre. L'habile homme n'avait pu dès lors s'opposer directement à l'abrogation des lois de proscription, qu'il appelait simplement des lois de précaution ; il s'était borné à en indiquer les inconvénients, les dangers mêmes. Mais il l'avait fait combattre très habilement par ses amis, afin d'empêcher au moins qu'elle ne tournât à l'avantage immédiat de la monarchie.

MM. Leblond et Ducarre, M. Marcel Barthe surtout, firent des discours insidieux pour demander, comme M. Thiers, l'ajournement de la question. Ils alléguaient le pacte de Bordeaux, l'inconvénient d'affaiblir l'autorité du chef du pouvoir exécutif, les dangers d'une nouvelle guerre civile, l'impossibilité d'obtenir la souscription de l'emprunt pour la libération du territoire et d'autres raisons du même genre, propres à faire impression sur les esprits timides et irrésolus. « Il est incontestable, disait M. Marcel Barthe, qu'en parlant de la famille de France et en demandant l'abrogation des lois de bannissement qui lui interdisent l'entrée du pays, on a voulu exprimer un vœu monarchique. » Et il montrait que cette proposition diviserait la France en deux parties, l'une qui, s'inclinant

devant le passé et reconnaissant l'institution monarchique, voulait la rétablir avec les principes de légitimité et de droit absolu, dont les manifestes du comte de Chambord étaient l'expression, et l'autre qui était animée de principes absolument opposés et pour qui la République était une institution non moins légitime et inviolable.

« La souveraineté nationale et le suffrage universel, disait l'orateur, en s'adressant à la Droite, sont aujourd'hui nos seules institutions politiques ; c'est sur elles que reposent la paix publique et l'ordre social. Il est certain que, du jour où vous auriez adopté la proposition qui vous est faite précisément par la partie de cette Assemblée qui, à tort ou à raison, est considérée dans le pays comme formant des vœux pour le rétablissement de la monarchie légitime, on ne manquera pas de dire que vous avez déjà préjugé la question constitutionnelle. » L'avocat de M. Thiers insistait : « Il y aurait sagesse, tout en abrogeant les lois de bannissement qui peuvent froisser les consciences délicates et généreuses, à dire que les princes ne rentreront en France que quand la Constitution, quelle qu'elle soit, monarchique ou républicaine, aura été votée. » Et il ajoutait captieusement : « Est-ce que cette proposition peut préjudicier à quelqu'un ? Assurément non. Le sens qu'on attache à la question qui vous est soumise a déjà agité le pays, et on ne manquera pas de dire que l'Assemblée Nationale a commencé à résoudre la question constitutionnelle au profit de la monarchie. »

Cette objection, adroitement introduite dans le débat, amenait un membre du Centre droit, ami particulier du chef du pouvoir exécutif, M. Target, à dire, tant en son nom qu'au nom de ses amis : « Je proteste contre l'interprétation donnée par l'orateur. L'Assemblée, tout en votant l'abrogation des lois de proscription et la validation de l'élection des princes, entend rester dans le programme de Bordeaux [1]. »

C'était tout ce que voulait M. Thiers. Sa tactique avait réussi. Il résultait, en effet, des débats que la validation de l'élection des princes n'était pas l'expression d'un vœu

[1] *Journal officiel* du 9 juin 1871.

monarchique et surtout que la majorité n'entendait pas préjuger, par son vote en faveur de l'abrogation des lois d'exil, la question constitutionnelle.

Ainsi, cette discussion que M. Thiers n'avait pu éviter, il la faisait tourner à son profit.

C'était encore une atteinte au droit souverain de l'Assemblée, encore un échec pour la monarchie. Et le chef du pouvoir exécutif avait si bien conscience du nouvel avantage remporté par lui qu'il put se montrer généreux envers ses adversaires, en affectant, dès le lendemain du vote, d'accueillir les princes d'Orléans, accourus à Versailles, avec autant d'empressement qu'il avait mis d'ardeur et d'astuce à les repousser jusque-là [1].

Finalement tout cela aboutissait à maintenir le dictateur de circonstance au pouvoir. L'Assemblée était de plus en plus paralysée. L'affaire de l'élection des princes avait servi à évoquer de nouveau devant le pays le danger de la guerre civile, la crainte de l'ennemi, la perspective de nouvelles entreprises des Bonaparte; et, au milieu de l'incertitude et des divisions du présent, la continuation du provisoire républicain paraissait la seule sauvegarde contre tous ces périls.

C'était le moment pour M. Thiers de tirer parti de cette situation. Il se sentait de plus en plus le maître, en dépit des pourparlers engagés entre les groupes de la Droite et les princes, pour faire avancer les affaires de la monarchie. Bientôt, comme contre-partie de l'abrogation des lois d'exil, à laquelle 98 députés républicains s'étaient opposés, un ami du Président, M. Baze, déposait une proposition tendant à confirmer et à proroger les pouvoirs de M. Thiers pour deux ans, au bout desquels une Assemblée Constituante serait convoquée [2].

En vain, un membre de l'extrême Droite, M. Dahirel, répondait-il à cette proposition attentatoire aux droits de l'Assemblée Nationale, en demandant la nomination

[1] Martial Delpit, *Journal et correspondance*, p. 190. On trouve là le récit de la soirée donnée, dès le 12 juin, par M. Thiers en l'honneur du retour des Princes.

[2] Séance du 15 juin (dans le *Journal officiel* du 16).



d'une Commission de quinze membres pour l'examen d'un projet sur la forme définitive du gouvernement. L'Assemblée n'était plus en mesure de faire acte de souveraineté en face de M. Thiers. Elle n'avait plus l'autorité suffisante pour se mettre si tardivement à s'occuper de la question principale.

Près de cinq mois du régime que M. Thiers avait réussi à faire accepter de l'Assemblée et du pays, sous le nom de République, avaient accoutumé un grand nombre d'esprits à prendre ce provisoire pour le définitif, à voir dans cet état de choses politique le nouveau gouvernement de la France.

Les incertitudes du lendemain profitaient nécessairement au régime établi. Beaucoup de gens, n'ayant pas foi dans les intentions du parti royaliste ou dans le succès de ses entreprises, s'attachaient au présent et aimaient mieux conserver ce qui existait que de courir les chances de l'inconnu. Ce sentiment prévalait surtout dans la classe industrielle et commerçante, pour qui la stabilité du moment est le principal intérêt.

Le succès de l'emprunt contracté pour le paiement de l'indemnité de guerre était comme la consécration publique du régime existant, le signe de l'adhésion du pays à l'ordre politique établi sous l'autorité de M. Thiers. Les hommes qui ne vivent point de politique, mais d'affaires, — et c'est toujours le plus grand nombre — ne pouvaient qu'être sensibles à cette constatation.

Aussi l'idée républicaine avait-elle fait des progrès marqués dans la masse de la nation. On le vit aux élections complémentaires du 2 Juillet. Il y avait à pourvoir aux sièges des députés, devenus vacants par suite d'option, d'annulation, de décès ou de démission. C'étaient 113 députés nouveaux à nommer dans 49 départements. Paris, pour sa part, en avait 21 à élire. Là, le parti du 4 Septembre et celui de la Commune relevaient déjà audacieusement la tête. M. Gambetta, réfugié en Espagne pendant l'insurrection, reparaissait pour donner son nom à la faction qui voulait le triomphe des idées révolutionnaires.

Mais, à Paris même où, si l'on avait moins connu les abus de la dictature provinciale, le souvenir de la Com-

iune était encore plus présent qu'ailleurs, où les ruines lles-mêmes rappelaient aux yeux les excès de ce temps, s idées de république avaient repris assez de faveur pour ntrebalancer les influences conservatrices. Huit candidats la liste républicaine, dont cinq radicaux et, parmi eux, on Gambetta, furent élus avec treize candidats conserteurs de l'Union Parisienne de la Presse. Dans les artements, il y eut une proportion de quatre-vingts ublicains ou candidats du gouvernement, pour une izaine seulement de conservateurs ou royalistes.

'était le résultat de cette politique de cinq mois, avait détourné de plus en plus les esprits de l'idée ı monarchie, en favorisant l'établissement de la répuue [1].

ux-là seuls ne le comprenaient pas qui vivaient dans ionde restreint des fictions parlementaires et des es politiques fermés. Ainsi, la veille même de ces ions si gravement révélatrices, à l'occasion d'un dîner é par M. Thiers, en l'honneur du comte de Paris et n frère, le duc de Chartres, certains s'étaient fait illuusqu'à croire qu'un changement favorable à la moie s'était produit chez lui et qu'on pouvait le compter les partisans d'une restauration. Tout simplement, iers se sentait désormais assez sûr de la situation ondescendre à flatter la Droite et même à l'entreans ses illusions [2]. Chez lui, c'était pure tactique.

: une perspicacité qui devançait les événements, ers avait tourné d'avance les élections de Juillet à

prétendu que les élections complémentaires de juillet étaient une la lettre du comte de Chambord du 8 mai 1871, où ses adversaires oulu lire que, s'il montait sur le trône, il rétablirait le pouvoir lu Pape. Le prince n'avait point dit cela, non plus que les evêques, ınt à l'Assemblée Nationale une protestation contre l'occupation Pontificaux, n'avaient donné sujet de faire dire que les catho-s royalistes voulaient la guerre. Les élections du 2 juillet s'explicux autrement. Une fois le traité signé avec l'Allemagne, et la vaincue, l'opinion attribua facilement au chef de l'État le mérite ıbli la paix au dedans comme au dehors, et comme M. Thiers t la République, la partie flottante des électeurs alla naturelleandidats républicains qui étaient en même temps les siens.

récit de ce dîner auquel il assistait, le comte de Falloux s'est s naïf qu'il n'était d'ordinaire. (Voir *Mémoires d'un royaliste*,)



son profit. S'autorisant du succès extraordinaire de l'emprunt, le plus important qui eût jamais été contracté par aucun gouvernement, il faisait publier dans le *Times*, suivant la vieille pratique des ministres de la Restauration et du Gouvernement de Juillet, des articles de tendance, que le *Journal officiel* reproduisait ensuite. Le *Times* du 30 juin écrivait donc :

« La confiance du capital est la manifestation la plus rassurante que la France ait faite jusqu'ici. On voit que la nation est moins esclave que l'on se l'était imaginé des principes dynastiques, des prétendants se disant sauveurs de la société. Bien que n'ayant qu'un gouvernement provisoire, le peuple français a l'esprit d'unité ; il a, de plus, la volonté et le pouvoir de faire un choix et de le maintenir...

« Mais, restons dans le présent...

« Il y aura douze mois, le 6 juillet prochain, que l'Empire, à l'occasion de la candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne, a troublé l'Europe. Que de souffrances depuis ce jour ! Mais l'anniversaire de cette époque sinistre trouvera la France debout, pleine d'espérance et reprenant, d'un pas assuré, sa marche vers la prospérité. Quels noms vont sortir de l'urne dans deux jours ? Quels que soient les principes politiques des nouveaux élus, ils accepteront le gouvernement existant. Celui-ci gagne, dans le succès de l'emprunt, des millions d'alliés. Cette attente certaine va faire renaître le commerce et l'industrie. Paris, si vivace, va redevenir ce qu'il était et ranimer les départements rassurés. Nous venons d'apercevoir comme le premier signal de la résurrection de cet esprit national, que les désastres sans précédents des douze derniers mois n'ont pu étouffer. »

C'était la pensée de M. Thiers que l'on avait dans ce commentaire anticipé des élections. Il préparait ainsi l'opinion à voir dans le résultat de cette nouvelle consultation du suffrage universel l'expression de la confiance et de la satisfaction publique et la confirmation du régime existant.

Il n'avait pas dépendu de lui que ces élections complémentaires ne fussent entièrement républicaines. Malgré tout, le pays n'était pas encore généralement dans la disposition d'accepter comme définitif un état de choses trop semblable à celui d'où il avait voulu sortir, au mois

de février. Le sentiment conservateur et monarchique s'était encore fait sa part, une trop petite, il est vrai, dans le choix des nouveaux élus. La majorité restait, à l'Assemblée Nationale, du côté des espérances royalistes.

M. Thiers, tout en étant maître de l'Assemblée et tout en disposant des influences gouvernementales sur le suffrage universel, pouvait toujours craindre, malgré tout, que l'ensemble de la population, dans les départements, continuât, au fond, à vouloir un autre gouvernement que celui qu'il cherchait à accréditer. Sa politique était de s'appuyer sur Paris pour peser sur le reste de la France. Il aurait voulu, dans la Capitale, un conseil municipal républicain. Aux élections municipales qui eurent lieu aussi en Juillet, après les élections législatives, les journaux officieux du Gouvernement avaient tout fait pour décrier et détruire « l'Union de la Presse Parisienne », qui appuyait la liste des candidats de l'ordre. Ils n'y réussirent que trop au second tour de scrutin, où l'on vit les noms sinistres des Mottu, des Bonvalet, des Ranc, des Lockroy, des Clemenceau, des Cantagrel et autres amis de la Commune, sortir des urnes électorales, comme une nouvelle menace.

Ce résultat, si mauvais qu'il fût, n'était pas pour déplaire à M. Thiers. Il lui permettait de dire que Paris voulait la république et que le reste de la France ne tarderait pas à suivre la Capitale, dans la voie où il travaillait à ramener le suffrage universel.

En somme, les élections complémentaires de Juillet avaient plus profité au parti républicain qu'à la cause monarchique. Elles semblaient justifier la conduite du Chef du pouvoir exécutif. L'effet produit sur le pays était défavorable. On sentait bien que la république regagnait tout le terrain que perdait la monarchie. A la suite de ces élections, Gambetta avait pu reparaître. Ce n'était pas là un des symptômes les moins significatifs de la situation.

De jour en jour, la position de M. Thiers s'affermissait. Le temps, qui est souvent tout en politique, lui profitait. Le provisoire républicain, en se prolongeant, tendait à devenir une formule normale de gouvernement.

Par contre, la condition de la monarchie, loin de s'améliorer au sein de l'Assemblée Nationale, se ressentait des divisions qui s'accentuaient davantage aussi avec le temps. Entre légitimistes et orléanistes un accord était intervenu, mais ce n'était pas encore la fusion, au sens des partisans de la monarchie constitutionnelle et libérale, lesquels entendaient par là un compromis dont le comte de Chambord devait principalement faire les frais.

Même après le rappel des lois d'exil, qui avait été l'occasion des pourparlers, l'entente était loin d'être assez complète entre les deux principaux groupes de la majorité royaliste pour qu'une action commune fût devenue possible. M. Thiers comptait sur ces dissidences, qu'il connaissait bien, pour prolonger indéfiniment le régime constitué en sa personne. Il n'avait pas pu empêcher la rentrée des princes en France, mais il pouvait contribuer beaucoup à empêcher qu'elle eût le résultat qu'on en attendait.

A tous les points de vue, sa situation était plus forte. Il avait maintenant dans l'étranger un auxiliaire puissant. Les dispositions avaient changé à Berlin, depuis la conclusion du traité de paix, grâce au gage territorial dont son gouvernement était nanti. La république ne l'effrayait plus, surtout avec M. Thiers, et même, il y trouvait une sécurité qu'aucun régime monarchique ne lui eût procurée pareillement.

Ce n'était plus assez, en effet, pour la Prusse d'avoir vaincu la France, elle voulait encore l'empêcher de se relever, afin de lui ôter tout désir, tout moyen de reprendre par les armes ce qu'elle avait perdu.

Sur le premier moment, la Cour de Berlin avait pu croire que le traité qu'elle lui avait imposé suffirait à la réduire pour longtemps à l'impuissance. La guerre civile était venue joindre ses désastreux effets à ceux de l'invasion, et la politique fourbe de Bismarck n'avait pas manqué de tirer parti de cette nouvelle cause d'affaiblissement pour la France ; même on avait pu l'accuser, aussi bien que l'argent de l'Italie [1], de n'être pas restée étrangère à l'insurrection de Paris.

[1] *Univers*, 22 mars 1871.

Au sein de l'Assemblée Nationale, dans la séance du 15 juin, le général Trochu, président de l'ancien gouvernement de la Défense Nationale, avait soulevé d'unanimes applaudissements lorsque, pour la seconde fois, avec un accent chaleureux et indigné, il avait montré la main de la Prusse dans la Commune[1]. On avait remarqué, en effet, avec quel soin les fédérés, si ardents pendant le siège à réclamer une action énergique et à dénoncer les faiblesses et les tergiversations du Gouvernement devant l'ennemi, s'étaient préoccupés d'observer les moindres conditions des préliminaires du traité de paix. A peine maîtres du pouvoir à Paris, les chefs du parti de la résistance à outrance, n'avaient rien eu de plus pressé que de s'incliner devant la Prusse victorieuse. Cette humble attitude contrastait singulièrement avec les clameurs de la rue et les protestations des journaux démagogiques contre les signataires du traité. On se rappelait, en outre, la correspondance, bien significative, échangée entre l'état-major allemand et l'état-major communard de la place de Paris. Enfin, un des principaux chefs de l'insurrection, le polonais Dombrowski, sujet du Grand-Duché de Posen, arrêté pendant le siège comme agent prussien, s'était trouvé tout de suite et comme naturellement à la tête des armées de la Commune.

Dans tous ces faits, on pouvait saisir la complicité prussienne. Le général Trochu en donnait une nouvelle preuve, lorsque rappelant que le prince de Bismarck avait fait à la Commune l'honneur de parler d'elle deux fois dans des discours officiels, il faisait remarquer que le Chancelier n'avait trouvé aucune parole pour exprimer le sentiment de réprobation qu'inspiraient au monde entier, devant la morale universelle, les crimes de la faction démagogique.

La France était sortie avantageusement de cette terrible épreuve et c'était une raison de plus pour la Prusse de

[1] La première fois, c'était à la séance du 20 mars, au lendemain même de l'insurrection. [*Journal Officiel* (de Versailles) 21 mars et 16 juin 1871.] Entre temps, un jour d'avril, rencontrant M. Thiers dans les couloirs du Palais de Versailles, le général Trochu l'avait arrêté en lui disant : « Monsieur le Président, je crois devoir vous dire que le chef de notre Commune de Paris est M. de Bismarck. » (Martial Delpit, *Journal*.)



craindre qu'elle ne se relevât également de la catastrophe qui semblait devoir l'ensevelir. Aussi ses hommes d'Etat, croyant avec raison que des défaites ne sont jamais irréparables pour un peuple fort, voulaient-ils consommer la ruine de la France en lui imposant un gouvernement qui serait pour elle un principe de dissolution et d'impuissance.

Dès lors se faisait sentir cette politique occulte d'outre-Rhin, qui n'a cessé de peser sur les affaires de France, jusqu'à ce que l'établissement définitif de la République, aux mains des républicains, lui eût donné toute satisfaction. Avec les Gambetta, les Jules Ferry, les Grévy et leurs successeurs, l'Allemagne ne devait plus avoir jamais rien à craindre.

Pour le moment, le gouvernement de M. Thiers suffisait à remplir les vues de Berlin. Il servait à implanter en France le régime républicain, dont M. de Bismarck pouvait attendre, mieux que d'aucun autre, la confirmation des résultats obtenus. Ce que réclamait la politique de cet homme d'Etat, enivré par la victoire, c'était une France impuissante ou avilie, incapable de préparer jamais une revanche contre l'Allemagne[1]. Avec la république, il avait de quoi être rassuré sur l'avenir; il n'avait qu'à laisser faire le temps.

L'honnête Assemblée Nationale, en perpétuant le régime républicain, sous le nom de M. Thiers, ne se doutait pas alors de ces calculs; elle n'aurait pu croire que sa conduite, qu'elle estimait sage et prudente, dût faire à ce point le jeu du vainqueur.

En se donnant à M. Thiers, elle avait donné la France à M. de Bismarck.

[1] Les révélations du procès d'Arnim ont mis au jour, devant l'Europe, les agissements de cette politique tortueuse, de 1871 à 1873.

Le 2 mai 1874, Bismarck écrivait encore au prince de Hohenlohe, nommé ambassadeur à Paris : « Nous sommes intéressés avant tout à ce que la France ne soit pas assez forte à l'intérieur, ni assez bien considérée à l'extérieur pour contracter des alliances. Une République et des troubles à l'intérieur sont une garantie pour la paix. »

CHAPITRE IV

LA FUSION DYNASTIQUE

ı s'occupant de l'abrogation des lois d'exil, comme minaire aux projets de restauration monarchique, la e s'était retrouvée en présence de la vieille question « fusion ».

que l'on entendait par là, depuis 1848, c'était, à la la réconciliation des deux branches de la lignée , dont l'une avait supplanté l'autre en 1830, et le ochement de leurs partisans respectifs, dans un sys- commun de monarchie également adopté des deux

« fusion », expression malheureuse d'une idée . était le but de tous ceux qui, repoussant la Répu- et n'ayant pas adhéré à l'Empire, voulaient une ation de la Monarchie dans la conciliation de deux es, de deux ordres de gouvernement, jusque-là res. Elle consistait, d'un côté, à faire reconnaître princes de la maison d'Orléans les droits hérédi- lu comte de Chambord, et de l'autre, à gagner le s de Charles X à la monarchie constitutionnelle et ntaire de 1830. Double opération dont, à vrai dire, des termes était exclusif de l'autre.

en était venue dans les salons politiques, à la la révolution de 1848, qui avait renversé la de Juillet, proscrit les d'Orléans après les Bour- qui allait ramener les Bonapartes.

vait pour tous de hauts enseignements dans cette catastrophe, où l'on avait vu tomber une dynastie ème manière qu'elle s'était élevée. Les esprits et droits en furent frappés. Comment ne pas

reconnaître l'action d'une justice supérieure dans le renversement par l'émeute de ce gouvernement, issu lui-même de l'émeute ? Il apparaissait clairement que le principe électif de la monarchie de Juillet était un principe révolutionnaire, puisqu'il pouvait aussi bien servir à renverser un gouvernement qu'à l'établir.

Dès lors, la nécessité s'imposait de revenir au principe de la légitimité et, par conséquent, à l'union dynastique.

Du côté des orléanistes, comme du côté des légitimistes, les dispositions étaient favorables. L'insurrection de Février avait été une surprise et une déception pour toute cette génération d'hommes politiques, ministres, législateurs, diplomates, écrivains, entrés avec ardeur dans le mouvement de 1830 et qui avaient cru pouvoir se livrer impunément au jeu des oppositions parlementaires et libérales. Maintenant, ils en étaient venus à douter de la légitimité des insurrections. Ils voyaient bien que, si l'usurpation peut avoir son jour, il ne lui est pas donné de prévaloir indéfiniment contre le droit. Les Molé ,les Duchatel, les Guizot, les Salvandy, les Barante, les d'Haussonville, les Broglie, les Tocqueville et autres serviteurs en disponibilité de la dynastie déchue, sans renoncer à leur libéralisme, étaient tout disposés à chercher le succès de leurs doctrines dans une combinaison politique qui consistait à faire la part égale de la légitimité et celle de la révolution, en faisant monter Henri V sur le trône de Louis-Philippe, et en investissant du droit de future succession le petits-fils de l'usurpateur de 1830. Pour eux. la fusion devait être l'union bidynastique.

Les légitimistes, de leur côté, les Berryer, les de Saint-Priest, les de Noailles, les de Larcy, les de Barthélemy et bien d'autres, n'avaient plus de raison de tenir rigueur aux princes de la branche cadette. Ceux-ci, depuis que la révolution les avait détrônés, étaient redevenus, à leurs yeux, les premiers princes du sang et désormais rien ne devait paraître plus souhaitable à des royalistes qu'une reconstitution de la famille royale.

Le lendemain de la révolution, rapporte M. Charles de Lacombe, deux des amis du comte de Chambord entraient dans le cabinet de Berryer pour lui demander ce qu'il y

vait à faire : « La réconciliation, avait répondu le grand rateur royaliste, nous ne devons plus avoir d'autre pen-se[1]. »

La question de légitimité n'entrait même plus en ompte. On ne discutait pas les titres de la maison d'Or-ans. Par le fait que le comte de Paris était le petit-fils Louis-Philippe et que son grand-père avait régné, on considérait, dans l'opinion commune, à défaut de des-ndant mâle du comte de Chambord, comme l'héritier turel de la Couronne de France. A cette époque, le cas conflit des droits successoraux entre les représentants la Maison d'Anjou et ceux de la Maison de Bourbon ne posait pas pour la majorité des royalistes. Le fait pri-it le droit, quel qu'il fût.

Le jeune comte de Paris, prince français, petit-fils du qui avait succédé à Charles X, était, aux yeux du plus nd nombre, l'héritier désigné du comte de Chambord l n'avait qu'à se rapprocher de lui pour prendre rang suite.

l. le comte de Chambord, si ferme, de tout temps, le droit monarchique, dont il se reconnaissait seul avec la nation, loin d'être opposé à la fusion, telle l'entendait, la désirait dans l'intérêt du pays.

ans rien céder de son droit, sans se prêter à des con-ons que, jeune encore, il jugeait incompatibles avec incipe qu'il se faisait gloire de représenter, et sans se er aller aux séduisantes promesses d'une future élé-on, qui lui eût coûté le sacrifice de ce qu'il croyait son honneur et son devoir, le comte de Chambord vu favorablement les partisans de la royauté chercher ntendre des deux côtés, pour ramener le pays à sa e traditionnelle de gouvernement et à son ancienne le de rois.

était entré volontiers dans un mouvement d'opinion, pouvait sortir la restauration du droit monarchique. vait même approuvé et encouragé par une lettre au e Noailles dans laquelle il disait : « Etranger et

rnal Politique, t. III, Berryer sous la République et le second (Paris 1895).

inaccessible à toutes les passions qui perpétuent les funestes discordes, je regarderais comme le plus beau jour de ma vie celui où je verrais tous les Français rapprochés par les liens d'une fraternité véritable et la famille royale réunie à son chef dans les mêmes sentiments de respect pour tous les droits, de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de dévouement pour la patrie[1]. »

Cette lettre de l'exilé de Frohsdorf se ressentait un peu du vague dans lequel devait rester le projet de fusion jusqu'à ce que l'on vînt à en préciser les conditions. Car, dans la pensée de l'héritier du trône et des fidèles de la légitimité, la fusion ne pouvait être que la reconnaissance pure et simple, sans réserves ni conditions, d'un principe indiscutable, d'un droit imprescriptible. Elle ne pouvait être ni une alliance, ni un compromis. C'était, avec tous les ménagements de circonstance, la soumission des princes de la famille d'Orléans et de leurs amis au chef de la Maison de France, et la reconstitution de l'union monarchique.

Mais ce n'est pas ainsi que tous comprenaient la fusion. Le projet était d'autant plus agréé qu'il était moins défini. Il répondait au besoin du moment. Chacun s'y rattachait à sa manière, sans en considérer toutes les difficultés, sans en calculer tous les effets.

On n'est pas encore bien fixé aujourd'hui sur les vrais sentiments des princes de la famille d'Orléans à l'égard d'une entreprise qui était plus ou moins la condamnation de leur conduite passée.

Depuis que le temps, d'un côté, les événements politiques, de l'autre, ont de plus en plus éloigné la France de la solution qui, jusqu'à la mort du comte de Chambord, avait paru possible, les espérances ont fait place aux discussions et l'on en est à rechercher les causes des événements restés à l'état de souvenirs historiques.

Les uns veulent que la fusion ait été, à l'origine, opposée aux véritables intentions du chef de la Maison d'Orléans ; les autres assurent, au contraire, qu'elle aurait

[1] Lettre au duc de Noailles, 5 octobre 1848.

eu son assentiment. D'après les premiers, loin de se prêter à un rapprochement des deux branches royales, Louis-Philippe, alors retiré à Saint-Léonard, s'y serait montré tout à fait défavorable. M. de Keratry assure même que, à certaines ouvertures tentées près de lui, il aurait ainsi répondu : « Il ne peut être question de moi en cette affaire. Mon rôle est fini en ce monde. La chose ne peut regarder que mes fils. Dans mon opinion elle ne se fera jamais parce que, de l'autre côté, on ne fera rien de ce qui serait nécessaire pour la rendre possible [1]. » Par ces paroles, le roi de 1830 aurait fait allusion aux conditions qu'il estimait indispensable d'exiger du comte de Chambord et qu'il savait ne devoir pas être acceptées.

Et ainsi, dans le sentiment des partisans de la Monarchie de Juillet, le comte de Paris, en s'écartant de cette réserve et de cette défiance, aurait outrepassé les intentions de son aïeul, de même que, plus tard, il aurait méconnu les traditions libérales de sa famille et répudié l'héritage des idées de 1789 et 1830, que représentait exclusivement la Maison d'Orléans.

D'autres, au contraire, se sont portés garants de la bonne volonté de Louis-Philippe. Ils ont raconté que le monarque déchu s'était plus d'une fois demandé, dans les heures de recueillement et de réflexion de l'exil, si, en prenant la place du royal proscrit de 1830, il ne s'était pas rendu coupable devant Dieu, devant les hommes et devant l'histoire.

Un témoin de cette époque, M. Maurice de Barberey, a même rapporté, d'après le comte Duchatel, les propres paroles du chef de la famille d'Orléans, qui seraient l'approbation la plus formelle de la fusion. Le roi détrôné aurait dit, dans les derniers jours de sa vie, à son ancien ministre : « Je veux que vous soyez le dépositaire, l'interprète de mes dernières intentions et vous charge de les redire à mes enfants, quand je ne serai plus. Je désire ardemment qu'ils se rapprochent de leur cousin, du chef de notre Maison, afin qu'il n'y ait plus qu'une « Maison de France ». Moi je ne pouvais tenter ce rapprochement,

[1] Le *Figaro* du 10 septembre 1894.

trop de choses m'en empêchaient; mais mes enfants n'ont rien dans leur passé qui fasse obstacle à une réconciliation sans réserves ; — qu'ils l'accomplissent après moi, c'est mon vœu le plus cher. »

Très attachée aux institutions de 1830, qu'elle avait été des plus ardentes à faire accepter, la reine Marie-Amélie aurait montré, jusqu'au bout, sous des apparences de douceur, une opposition inflexible à toutes les démarches de fusion.

Mme la duchesse d'Orléans, de son côté, la veuve de l'héritier présomptif du trône de Louis-Philippe, serait restée fidèle, jusqu'à la fin, aux idées de son mari, aux prescriptions de son testament politique, par lesquelles il recommandait à son fils, le comte de Paris, de rester le serviteur passionné de la Révolution. Opposée dès le début à toute idée de rapprochement, elle aurait, en dernier lieu, écarté les entremetteurs importuns, qui lui lui parlaient de fusion, par ces paroles dilatoires : « Le comte de Paris va bientôt atteindre l'âge de sa majorité. Libre de ses pensées, maître de ses actions il prendra conseil de sa conscience et de son honneur[1]. »

Quoi qu'il en soit, l'idée d'une réconciliation des deux branches de la famille royale avait fait du chemin sous la présidence du prince Louis-Napoléon Bonaparte, si bien que les représentants du parti légitimiste se trouvaient d'accord avec les anciens orléanistes pour vouloir un rapprochement. Aux uns et aux autres, la fusion apparaissait comme le seul moyen de faire obstacle aux visées du prince Président, en qui on devinait déjà le futur empereur. Et ce fut encore plus sincère et plus spontané après le 2 Décembre. Car les dernières illusions étaient tombées, et ceux qui avaient cru naïvement que la Présidence de la République pouvait être la préface du retour de la Monarchie, étaient maintenant convaincus que le prince Louis-Napoléon avait voulu jouer un tout autre rôle que celui de restaurateur de la dynastie royale.

[1] M. de Falloux, un des principaux ouvriers de la fusion, à cette époque, a écrit « que le principal obstacle à la réunion de la maison de Bourbon autour de son chef était venu de la duchesse d'Orléans et que sur sa mémoire pèserait le succès du Deux-Décembre ».

L'établissement de l'Empire n'avait fait que rendre plus pressante la nécessité de chercher, dans la réconciliation des deux branches de la famille royale, la seule chance qu'il y eût encore de relever le trône des rois.

Les négociations engagées à ce sujet au sein du parti royaliste avaient abouti à la démarche faite à Nervi en 1854, par le duc de Nemours, au nom de tous les princes d'Orléans, auprès du comte de Chambord, démarche qui impliquait la réconciliation des deux branches.

Mais, ni l'empressement des partisans de la fusion, ni l'activité des allées et venues entre Claremont et Frohsdorf n'avaient pu donner le change sur les véritables dispositions des négociateurs. On avait beau répéter partout que l'entente était nécessaire, annoncer à l'envi dans les salons politiques et les journaux que la fusion allait se faire, qu'elle était faite : tout cela n'était qu'illusions des uns, espérances hâtives des autres. Sous les belles apparences d'union, il était facile de s'apercevoir que l'on n'était d'accord que sur le but. Tout le reste divisait. En réalité, il n'y avait pas d'entente possible entre ceux qui voulaient le maintien du principe monarchique et de la légitimité et ceux qui voulaient combiner le droit héréditaire avec le régime de Juillet. C'était une fusion irréalisable.

On le vit bien, lorsque les incidents de ces laborieuses négociations amenèrent de part et d'autre des explications plus complètes. Ainsi, la visite elle-même de M. le duc de Nemours, interprétée d'abord comme le gage d'une parfaite entente entre les princes sur les conditions de la monarchie, était loin d'avoir le sens qu'on avait cru pouvoir lui donner. Pour avoir dit dans une lettre, écrite à l'occasion de la mort de M. de Salvandy, l'un des plus actifs partisans de la fusion [1], que la réconciliation accomplie en 1853 était une des plus fermes garanties de l'avenir de la France, le comte de Chambord avait provoqué de la part du duc de Nemours, lui-même, de tous les princes d'Orléans le plus favorable à la fusion, une réponse qui faisait ressortir tous les dissentiments encore subsistants [2].

[1] Lettre du 25 décembre 1856 à M. Pageot.

[2] Lettre datée de Claremont, le 25 janvier 1857.

Dans cette lettre, il importe de le rappeler pour l'éclaircissement des incidents de 1873, M. le duc de Nemours, faisant allusion à la phrase du comte de Chambord, protestait contre des paroles qui avaient pour effet de faire croire à des engagements que ses frères et lui n'avaient pas contractés. Il y déclarait que les conditions préalables du rapprochement des deux branches consistaient dans le maintien du drapeau tricolore, dans le rétablissement du gouvernement constitutionnel et dans le concours de la volonté nationale au rappel de la dynastie, et que en ces trois points se résumaient pour ses frères et lui des principes que leurs convictions, comme le respect dû au passé de leur famille, leur commandaient de ne jamais abandonner [1].

[1] Ame noble et magnanime de prince, caractère chevaleresque et généreux, le duc de Nemours se rattachait, par ses principes et par ses aspirations, à la monarchie traditionnelle, bien plus qu'à la royauté parlementaire de 1830. Quoique fils de Louis-Philippe, il tenait de plus près à Charles X. De lui on disait, parmi les d'Orléans, qu'il était le légitimiste de la famille.

Dans cette réputation, si justifiée par les sentiments bien connus et la conduite habituelle d'un prince d'une si haute loyauté, il y avait pourtant une ombre inexplicable. Pour tout le monde, il était l'auteur de cette fâcheuse lettre de Claremont qui, tout à coup, après plusieurs années de négociations longues et pénibles, était venue briser les espérances de la fusion.

Mais, avant sa mort, le digne prince a tenu, par un juste souci de son honneur et de la vérité, à rétablir les faits à cet égard. Une note testamentaire du 23 juin 1877, léguée par lui à son fils, le noble duc d'Alençon, et dont on doit la publication à la piété filiale et à la haute loyauté de ce prince, dit expressément qu'il n'était pas l'auteur de cette lettre, qu'elle était contraire à son opinion et que sa signature n'y figure que comme raison sociale de la famille d'Orléans, par suite d'une décision arbitrale (du duc Victor de Broglie) qui l'avait obligé à endosser la responsabilité de cette pièce (*Le duc de Nemours*, par René Bazin).

Cette note si loyale éclaire singulièrement certains points de cet épisode de la fusion, qui ne fut, d'un bout à l'autre, qu'une longue déception pour ceux qui voulaient croire que la monarchie pouvait en sortir.

Elle est importante surtout pour la conclusion de cette regrettable affaire. En publiant la vérité sur les incidents de 1857, en chargeant son fils, le duc d'Alençon, le témoin le plus assidu de sa pensée et de la seconde moitié de sa vie, et si digne, par lui-même et par son propre fils, d'être l'exécuteur testamentaire des intentions paternelles, M. le duc de Nemours a montré que dans les nouvelles négociations pour la fusion, poursuivies de 1871 à 1373, il était du côté de ceux qui estimaient, avec le comte de Chambord, que le rapprochement des deux branches de la famille royale, en vue de la restauration de la monarchie, se ferait bien mieux, plus sincèrement et plus sûrement, sous les plis du drapeau blanc qu'à l'ombre du drapeau tricolore. C'est un point important acquis à l'histoire si douloureuse de l'échec de la monarchie en 1873.

Cette lettre, en réalité, rompait tout et c'est ainsi que ›ut le monde l'avait compris, quoique, dans sa réponse, comte de Chambord se fût efforcé d'en atténuer la portée, ı cherchant à maintenir ce qui pouvait subsister de la conciliation, opérée près de quatre ans auparavant, et en ›urnant, avec autant de prudence que de modération, la lution des questions sur lesquelles existait le désaccord.

Cette réponse fait aussi comprendre l'attitude du comte Chambord dans les nouvelles négociations de 1873 et ›ntre que, depuis le commencement, il avait su unir vrai esprit de conciliation à la fermeté dans les prin- es.

l y répétait une fois de plus à son cousin :

Ainsi que je n'ai cessé de le dire, j'ai toujours cru et rois toujours à l'inopportunité de régler, dès aujour- ıi et avant le moment où la Providence nous en im- ›rait le devoir, des questions que résoudront les inté- et les vœux de notre patrie.

Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on disposer d'elle. Je n'en conserve pas moins une iction profonde que c'est dans l'union de notre Maison ıns les efforts communs de tous les défenseurs des tutions monarchiques que la France trouvera un jour salut[1]. »

s choses en étaient là depuis 1857. La fusion était à l'état de vague aspiration, de combinaison pos- de solution éventuelle.

ınion dynastique n'avait pu se faire. Les questions ısque-là avaient divisé le parti monarchique, ques- de 1815 et de 1830, questions de Charte et de dra- toutes ces questions qui touchaient à l'essence de la monarchie, étaient toujours pendantes.

solution n'en était pas plus facile en soi dans le ıt que dans le passé. Les circonstances, néanmoins, t plus favorables en 1871. On n'en était plus, comme a République ou sous l'Empire, à discuter et à er en vue d'une restauration purement éventuelle,

[1] e de Venise, du 5 février 1857.

sinon invraisemblable, de la Royauté. Maintenant, il n'y avait pas d'autre gouvernement légal que celui qui émanait de la volonté de l'Assemblée Nationale ; elle était maîtresse de le changer. Sans révolution, sans coup d'État, on pouvait, par un simple vote de l'Assemblée souveraine, passer du provisoire républicain au définitif monarchique.

La possibilité de réaliser, en fait, ce que l'on avait essayé de préparer, en théorie, dans les négociations antérieures, donnait donc un caractère plus pratique et plus immédiat aux projets nouveaux. Par le seul fait qu'on l'eût voulu, ils pouvaient aboutir.

Du côté des princes, le temps et les événements avaient modifié aussi les dispositions et rendu l'union monarchique faisable. Le comte de Chambord avait témoigné publiquement de son désir de voir réussir ce qui avait échoué jusque-là. Pour donner suite aux pourparlers de Dreux, il avait lui-même appelé de ses vœux l'union des deux familles royales. Dans une lettre du 8 mai 1871, écrite au milieu des troubles sanglants de la Commune de Paris, et dans laquelle il s'efforçait d'éclairer le pays sur ses véritables intentions, afin de dissiper les préjugés et d'affermir les bonnes volontés, il avait fait lui-même des ouvertures aux princes d'Orléans : « Ce que je demande, disait-il, c'est de travailler à la régénération du pays ; c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes, c'est, à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées [1]. »

Malgré toutes les rancunes et tous les préjugés qui pouvaient éloigner de l'héritier de Charles X les hommes imbus des idées libérales, la fusion s'imposait comme la condition nécessaire au rétablissement de la monarchie, ne fût-ce que dans l'intérêt de la branche cadette de la famille royale. Mais que pouvaient les exigences de la situation et même, chez beaucoup, les désirs les plus sincères contre des difficultés qui tenaient beaucoup plus encore aux doctrines qu'aux personnes ?

Par le fait il y avait deux prétendants, deux genres

[1] Lettre à M. de Carayon-Latour.

de royauté. Le temps n'avait fait qu'accentuer cette situation.

On se retrouvait, en 1871, en présence du même dualisme monarchique. C'était la même opposition de principes, la même division en monarchistes traditionnels et monarchistes constitutionnels, la même contradiction d'idées et de tendances de part et d'autre. Les royalistes de l'Assemblée Nationale formaient un parti d'honnêtes gens qui voulaient tous le bien du pays, mais pas de la même manière, qui désiraient tous la royauté, mais pas la même ni le même roi. Les parlementaires, les libéraux prétendaient allier le principe de l'hérédité royale au principe de la souveraineté populaire. Incontestablement, ils voulaient la monarchie, mais une monarchie accommodée à leurs idées ou à ce qu'ils croyaient être les vœux et les besoins du pays, une autre monarchie, en un mot, que celle du comte de Chambord. Ils voulaient faire un roi, mais non reconnaître le roi. Tout était là.

Avec de pareilles dispositions, comment la fusion auraitelle pu s'accomplir ? Comment pouvait-on résoudre le problème, déjà si difficile par lui-même, qui consistait dans la combinaison de deux monarchies exclusives l'une de l'autre ?

Cette situation datait de plus loin encore que les pourparlers de 1848. Elle était le résultat des divisions anciennes qui avaient créé deux partis dans la monarchie. Depuis longtemps le parti libéral s'était séparé du principe de la légitimité. Héritier de ces hommes de 1788 qui disaient déjà, avec d'Espremesnil, qu'il fallait « débourbonnailler » la France, il avait gardé tous ses préjugés, toutes ses antipathies contre la dynastie de la branche aînée. C'est ce parti libéral, plus ou moins attaché à la Révolution, qui, en 1815, après les Cent Jours, s'était opposé à la restauration des Bourbons, allant jusqu'à offrir aux souverains alliés d'accepter, à leur choix, à l'exclusion de Louis XVIII, tout autre roi, ou le duc d'Orléans, ou Napoléon II, ou même un prince étranger. C'est ce même parti qui ne cessa, sous Louis XVIII, de conspirer contre le comte d'Artois, de disputer ensuite à Charles X sa couronne par une opposition tantôt sourde, tantôt ouverte ;

le même qui provoqua la révolution de Juillet, et qui, à défaut des princes de son choix, aurait préféré Napoléon III lui-même au comte de Chambord; pour qui, en un mot, tout gouvernement était bon, à l'exception de la légitimité.

Cette aversion pour le prince qui représentait le principe et la tradition monarchiques réunissait encore, en 1871, toutes les fractions du parti libéral. Ils étaient nombreux à l'Assemblée Nationale, ceux qui, avec le premier duc de Broglie, appelaient 1830 « la plus pure des révolutions »[1], ceux qui pensaient avec M. Guizot que la monarchie, sortie de là, avait été « légale et nationale »[2].

Demeurés fidèles à la dynastie de Juillet, ils ne consentaient pas à sacrifier le droit de leurs princes; la monarchie dont ils étaient partisans, c'était celle qu'ils avaient vu régner avec Louis-Philippe, la monarchie consentie par la nation, la monarchie contractuelle, avec les garanties du régime parlementaire contre ce qu'ils appelaient les abus du pouvoir absolu, et non la monarchie traditionnelle, où l'hérédité seule était le droit et où le roi régnait et gouvernait à la fois.

En un mot, ils voulaient, non la royauté, mais le parlementarisme monarchique, tel que l'avait instauré le gouvernement de Juillet, dont le seul titre était le vote des 300 députés qui avaient adjugé le trône de France à Louis-Philippe et changé le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, pour le compte de Charles X, en roi des Français.

Beaucoup de membres du Centre droit et de la Droite modérée voulaient bien, pour faciliter la restauration monarchique, rappeler le comte de Chambord, mais sous cette réserve qu'il abdiquerait le lendemain ou qu'il se changerait lui-même. « Ce n'est pas seulement un roi constitutionnel qu'il nous faut, disait l'un d'eux, le jeune marquis de Castellane, mais un roi conditionnel. » On refaisait même, contre le comte de Chambord, le mot sur Louis XVIII, astucieusement prêté par le premier duc

[1] Voir l'*Univers* du 2 mars 1872.

[2] *Lettres de M. Guizot*, n° 106, p. 360.

Decazes aux ultraroyalistes de la Chambre « introuvable », afin d'amener le roi à la dissoudre : « Il faut qu'il ouvre les yeux ou qu'il les ferme. » C'est ainsi que se traduisaient encore certaines espérances qui, pour n'être pas toujours avouées, n'en étaient pas moins le mobile de la conduite de bon nombre d'opposants, à qui la perspective de l'abdication ou même de la mort du chef de la Maison de France semblait la seule solution possible.

Les événements de la Commune, les visées de plus en plus manifestes de M. Thiers, les agissements du parti bonapartiste qui renaissait, à la faveur des circonstances, avaient bien fait comprendre la nécessité du retour à la monarchie; mais, dans cette majorité royaliste, où les préventions et les intrigues dominaient les bonnes volontés, les uns continuaient à repousser le comte de Chambord, les autres à se défier de lui, et la plupart ne voulaient le rappeler qu'en lui imposant des conditions.

Après s'être laissé persuader par M. Thiers d'ajourner la monarchie, tous ces honnêtes gens n'écoutaient pas moins docilement les conseils des anciens parlementaires, plus expérimentés, plus habiles que les fidèles légitimistes à manier les hommes, qui leur représentaient la nécessité d'entourer le relèvement du trône de garanties libérales, et, pour cela, d'amener l'exilé de Frohsdorf, soit à se désister de ses droits à la Couronne, soit à accepter toutes les exigences du libéralisme.

L'Assemblée Nationale de 1871 comptait, on l'a vu, un certain nombre d'hommes ayant déjà fait partie des anciennes Assemblées ou appartenant à des familles parlementaires, dont ils avaient apporté avec eux les souvenirs et les doctrines. D'autres, attachés par leur passé, par leurs idées à l'école catholique libérale, professaient également les traditions du parlementarisme. Les uns et les autres s'entendaient.

C'est de ce côté principalement que venait l'opposition au représentant de la légitimité. Il y avait là des hostilités héréditaires contre le comte de Chambord, aussi bien contre sa personne que contre ses idées. On lui reprochait de représenter un principe suranné, un droit impopulaire.

On l'accusait de n'être pas de son temps. Mêlant le présent au passé, les libéraux disaient que le pays n'accepterait pas le retour d'un gouvernement comme celui de la branche aînée des Bourbons, issu d'une intervention étrangère, et que les maux actuels rendraient encore plus odieux, en rappelant trop cruellement à la France les tristes souvenirs des premières invasions de 1814 et 1815. Ils objectaient encore que l'exilé de Frohsdorf, qui n'avait pas revu la France depuis sa première jeunesse, n'était pas apte à gouverner un pays dont il connaissait à peine les mœurs, les idées, les besoins, les justes aspirations. « Il n'a pas de postérité, ajoutaient les orléanistes ; son héritier légitime est le comte de Paris : pourquoi, par une abdication pure et simple n'engagerait-il pas ses partisans à reporter tous leurs vœux sur le chef de la Maison d'Orléans ? »

Les mêmes assuraient, d'accord avec les parlementaires, que la monarchie du droit divin n'avait aucune chance d'être rétablie en France ; par contre, que la distance qui séparait la république libérale de la monarchie constitutionnelle était si faible qu'il était possible d'opérer un rapprochement entre leurs partisans et que c'est à cela surtout que l'on devait tendre. Que demandait, en effet, la grande majorité des électeurs pour le nouveau gouvernement ? Une Constitution dans laquelle il fût tenu compte des aspirations libérales du peuple français pour le régime parlementaire, pour les libertés civiles et politiques, la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté de réunion, le droit d'association des travailleurs, le service militaire obligatoire pour tous, la réorganisation administrative avec l'admissibilité de tous aux emplois publics.

Les monarchistes constitutionnels acceptaient ce programme, comme les républicains libéraux ; seulement, tandis que ceux-ci demandaient que le pouvoir suprême fût exercé temporairement, ceux-là désiraient, comme une meilleure garantie d'ordre et de stabilité, que la présidence de ce gouvernement, ou la royauté, pour l'appeler par son nom, fût héréditaire,

Là seulement résidait la divergence d'opinion entre les

deux partis ; mais cette divergence n'était pas irréductible, étant donné que la monarchie constitutionnelle pouvait être considérée, selon le mot du duc Victor de Broglie, comme la meilleure des républiques, et que l'opinion générale du pays pouvait être présumée plus favorable à la monarchie qu'à la république.

Comme terrain de conciliation, les républicains modérés étaient invités à accepter un roi pour président de la République, tandis que les partisans de la monarchie constitutionnelle s'obligeaient à faire une constitution républicaine avec le roi.

C'était, comme on le faisait remarquer, le sens de la proclamation du duc d'Aumale à ses électeurs, le 6 février : « Quand je considère, y disait-il, la situation de la France, son histoire, ses traditions, les événements des dernières années, je reste frappé des avantages que présente la monarchie constitutionnelle. Je crois qu'elle peut répondre aux légitimes aspirations d'une société démocratique et garantir, avec l'ordre et la sécurité, tous les progrès, toutes les libertés. »

C'est sur ces bases que les personnalités dirigeantes des groupes libéraux de la Droite entendaient négocier la fusion avec les fidèles de la légitimité. Ils voulaient les amener à une forme de monarchie, en rapport avec leurs idées, et acceptable en même temps pour les républicains, de la nuance de M. Thiers.

C'était le système de conciliation entre les principes monarchiques et les institutions révolutionnaires, qui avait faussé, à l'origine, la Restauration de 1815. Il avait survécu à la triste expérience de la chute de Charles X.

Les fils de 1830 n'avaient pas renié leur vieux libéralisme. Leur idéal était toujours le Gouvernement de Juillet ; ils n'avaient pas d'autre intention que d'y revenir. Ils voulaient refaire constitutionnellement ce qui avait été fait révolutionnairement en 1830, c'est-à-dire reconstituer légalement la royauté sur les bases du droit populaire. Louis-Philippe, comme le disait M. Odilon Barrot, n'était pas un continuateur de la monarchie traditionnelle, un roi succédant à un roi. Il était la Révolution succédant au Droit divin.

Ainsi les parlementaires de l'Assemblée Nationale auraient-ils voulu qu'il en fût du nouveau roi. La Charte de 1814 avait été une concession de la Couronne ; désormais, c'est la Couronne qui devait être une concession de la Souveraineté nationale. Les libéraux de 1871 ne concevaient pas autrement la royauté, tout en comprenant que cette manière de voir était incompatible avec les idées du comte de Chambord et de ses amis, pour qui il n'y avait pas d'autre monarchie que celle qui était fondée sur le droit d'hérédité et le principe d'autorité.

Une Constitution libérale admettant le principe monarchique, et, pour cela, la royauté constitutionnelle rétablie en France, avec la famille d'Orléans, c'était là, au fond, ce que beaucoup de royalistes parlementaires voulaient et ce que les républicains modérés eussent accepté. Aussi les habiles n'avaient-ils cessé de recommander à leurs princes une attitude expectante, qui leur réservât « le bénéfice de toutes les chances et l'option de toutes les éventualités ». Mais il était aussi difficile de faire admettre du comte de Chambord cette solution que de la faire prévaloir sans lui. Malgré tout, on ne pouvait pas faire la monarchie en dehors du roi et des légitimistes.

Avec des dispositions si différentes de part et d'autre, les tentatives de rapprochement entre les deux fractions du parti monarchique devenaient vaines. Aussi pouvait-on soupçonner les hommes dirigeants des groupes parlementaires de ne chercher dans la fusion que l'échec de la fusion.

Pour eux, elle n'était que la soumission ou l'abdication du comte de Chambord. On avait dans leur conduite un exemple de ce que les passions ou les préjugés politiques peuvent apporter d'obstacles aux meilleures intentions. Tous étaient, ou voulaient paraître d'accord sur la nécessité de revenir au gouvernement traditionnel de la France ; mais, au lieu de rendre au pays son roi, on discutait sur les conditions du régime qui était censé répondre le mieux aux nécessités politiques ; on se demandait qui serait roi, en imaginant des combinaisons pour faire arriver celui-ci ou celui-là ; on voulait choisir un roi au lieu de reconnaître un principe. A ces prétentions se

mêlaient des compétitions de groupes, des ambitions de personnes, qui rendaient le succès des pourparlers encore plus difficile.

Certainement M. le duc de Broglie, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, M. le duc Decazes aussi, et leurs amis désiraient le rétablissement de la monarchie, comme une forme plus digne et plus stable de gouvernement, mais ils mettaient leurs théories libérales et leurs vues personnelles encore au-dessus de la cause monarchique.

Ce n'est pas imputer à des hommes, dont plusieurs étaient fort bien intentionnés, des pensées en désaccord avec leur conduite, que de dire que les chefs du libéralisme parlementaire repoussaient le principe représenté par le comte de Chambord, parce que ce principe était la négation même de leur raison d'être. Ils voulaient, sans se l'avouer peut-être eux-mêmes, que le rétablissement de la monarchie fût leur œuvre, pour en être les hommes nécessaires, et aussi pour justifier, par l'acquiescement du chef de la Maison de France à leurs conditions, la révolution et la monarchie de 1830. N'était-ce pas montrer, en effet, qu'elle avait été une nécessité sociale, puisque le petit-fils lui-même du roi détrôné était obligé à son tour d'accepter les idées libérales, représentées par le drapeau tricolore et le régime parlementaire qu'on lui imposait comme la condition nécessaire de son retour?

Les anciens légitimistes, les amis du comte de Chambord, comme MM. de la Rochette, de Carayon-Latour, de Rodez-Bénavent, de Franclieu, de Belcastel, Lucien-Brun, Ernoul, de Cazenove de Pradines, Fresneau, d'Aboville, Dahirel et beaucoup d'autres avec eux, ne pouvaient partager ces manières de voir. Fermement attachés à la tradition, ils voyaient dans la royauté héréditaire, non seulement le gouvernement séculaire de la France, mais aussi le principe nécessaire de l'autorité, et l'expression de ce droit divin qui ne constitue pas, comme on a voulu le dire, un titre de propriété personnelle pour le roi, mais qui est une indication historique de la Providence et le témoignage des siècles sur l'héritier du trône. Ils voulaient la monarchie pour elle-même; ils la voulaient avec son droit, avec son principe, avec son représen-

tant légitime ; ils la voulaient avec ses institutions nationales et ses garanties traditionnelles. Ils ne comprenaient pas que l'on posât des conditions au roi, et surtout ils ne consentaient pas à favoriser les calculs des politiques, qui ne se croyaient pas révolutionnaires, tout en empruntant à la Révolution ce qu'elle a produit de plus funeste, ses erreurs et ses faux principes. Ils ne voulaient pas d'autre monarchie que celle du comte de Chambord, chef de la Maison de France, et ils la voulaient comme le prince la voulait lui-même. Pour eux, il n'y avait pas à discuter le roi, il fallait le prendre ou le laisser.

Avec le renom d'honnêteté et de dévouement au bien public qu'a laissé l'Assemblée Nationale, on répugne à chercher dans des mobiles cachés, dans des actions occultes, le secret des événements. Il y eut, cependant, au milieu de cette masse d'honnêtes gens, dévoués à leur pays, quelques acteurs principaux, moins droits, moins désintéressés, dont le rôle doit être mis au jour, si l'on veut se rendre compte de ce qui se passa.

L'histoire qui pénètre les dessous des événements est souvent obligée d'être sévère pour des personnages, dont la conduite extérieure paraissait ne pas donner prise au blâme. Mais ils se sont eux-mêmes livrés au jugement de la postérité.

Pour le malheur du pays, il se trouva dans l'Assemblée Nationale, ou à côté d'elle, des hommes qui se croyaient plus aptes que les autres à diriger et dont la supériorité consistait surtout à prendre pour la sagesse politique leur manière de voir. Autant ils avaient de confiance en eux-mêmes, autant ils eurent de prépondérance sur les autres.

C'est de l'éternelle histoire. Les choses se font par les hommes et les hommes sont conduits par quelques-uns seulement. L'Assemblée de 1871, comme toutes les Assemblées politiques, se laissa mener par ses têtes. Le groupe le plus nombreux de la majorité, celui où dominait les idées libérales, obéissait à quelques-uns de ses membres qui devaient à leur nom, à leur habileté, à leur assurance, l'ascendant qu'ils avaient pris.

Ce parti, que l'on appelait alors le parti des ducs, parce qu'il avait à sa tête le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc de Broglie et le duc Decazes, se laissait conduire par les hommes en qui il avait confiance et dont les idées et les tendances personnelles répondaient le mieux aux siennes[1].

Tous les trois avaient une haute situation, qui ne fit que grandir à l'Assemblée Nationale, et ils la devaient à diverses causes. L'un d'eux surtout avait tout de suite paru appelé à jouer un rôle politique prépondérant. Par l'illustration de son nom, par la supériorité de son intelligence, par ses titres littéraires, dignes de l'Académie, et surtout par l'idée que l'on avait de ses capacités d'homme d'Etat, M. le duc Albert de Broglie était le plus en vue des trois. Il fut cependant moins mêlé à l'action parlementaire, soit que son caractère le portât peu à entrer dans les conciliabules et les manœuvres de parti, soit que sa dignité l'empêchât de s'occuper de trop petites choses. Absorbé en lui-même, il ne se laissait pas facilement deviner. Il était quelque peu emprunté et embarrassé : on ne savait si c'était de sa grandeur ou de ses desseins secrets. D'ailleurs, il se suffisait à lui seul, sans éprouver le besoin de se donner, par un surcroit d'activité, par une ingérence continue dans les affaires parlementaires, une importance qu'il croyait tenir de ses propres mérites. Et telle était la sereine complaisance de soi dans laquelle il se renfermait, au milieu de l'agitation des autres, que les événements ne purent, même après les plus fâcheux insuccès, ébranler chez lui l'imperturbable confiance en ses capacités gouvernementales et en ses idées politiques.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier s'était acquis aussi par ses antécédents de famille, par sa fortune, par ses talents, surtout par son abstention politique sous l'Empire et par l'ardeur particulière qu'il montra contre le régime déchu, une notoriété qui le fit choisir d'emblée comme président du Centre droit, lorsque la majorité se fut divisée, un peu plus tard, en groupes distincts. Ses fonctions, son caractère plus actif et plus entreprenant, ses opinions plus

[1] M. Thiers disait peu respectueusement des trois ducs Pasquier, Broglie et Decazes : « Le premier est un hanneton, le second un brouillon et le troisième un fripon. »



ardentes, et aussi ce besoin d'exercer un rôle personnel, qui s'allie naturellement chez l'homme politique au sentiment de sa valeur, le mêlèrent d'avantage aux luttes, aux intrigues de la vie parlementaire.

Personne n'eut une part plus effective, quoique souvent cachée, dans les événements de 1871 à 1873, que le duc Louis Decazes. Aux élections qui suivirent la guerre, il s'était montré impatient de rentrer dans la vie politique, d'où il avait été exclu sous le régime impérial. On l'avait vu, le 4 Septembre, au premier rang des assaillants qui, ce jour-là, envahirent le Palais-Bourbon, en réclamant la déchéance de l'Empire. M. Ranc, le futur préfet de police du gouvernement de la Défense Nationale, a noté sa présence parmi les plus ardents. A l'Assemblée Nationale il avait tout de suite conquis, grâce à son nom, à ses relations et à son activité, une situation prépondérante dans le parti de ses opinions.

Homme habile, esprit souple et délié, assez conservateur pour être du parti de l'ordre, assez sceptique pour n'avoir ni le préjugé des principes ni le scrupule des moyens, tenant à la Monarchie par ses antécédents, à la Révolution par ses opinions et ses tendances, il était de ceux qui se montraient le plus opposés au Comte de Chambord et qui repoussaient avec le plus d'aversion les principes de la royauté légitime et traditionnelle. Il avait hérité de son père son esprit de diplomatie et d'intrigue, sa finesse et, ce que l'on devrait appeler sa duplicité, s'il n'était admis qu'en politique la droiture et la loyauté sont plutôt des défauts que des qualités. Comme lui, il était imbu des idées libérales et révolutionnaires ; comme lui aussi, il avait été affilié, dans sa jeunesse, quoique à un moindre degré, à la Franc-maçonnerie, et cela seul suffirait à expliquer la ressemblance de conduite entre l'un et l'autre[1].

Pourrait-on comprendre ce qui se passa en 1873, le rôle que cet important personnage joua dans les événements d'alors, sans se rappeler les cinq années du ministère dont son père, Elie Decazes, fut l'âme sous la Restau-

[1] Voir l'*Univers* du 8 février 1876. *Le Monde maçonnique*, janvier 1878, p. 386.

ration, sans évoquer l'histoire parlementaire de cette époque, depuis les agissements du favori de Louis XVIII pour faire dissoudre la Chambre royaliste de 1815, jusqu'à ses intrigues pour écarter le comte d'Artois de la succession de Louis XVIII et substituer la branche cadette à la branche aînée des Bourbons?

« Peu d'hommes, a dit l'histoire impartiale en parlant du ministre de la Restauration, ont fait autant de mal à la cause royaliste et, par conséquent, à la France, que M. Decazes. » L'histoire ne devra-t-elle pas répéter ce jugement pour le continuateur de cette politique de famille, qui ne fut qu'une longue conspiration contre la succession légitime?

Aucun membre de l'Assemblée Nationale ne fut plus hostile à l'avènement du comte de Chambord que le fils du ministre favori de Louis XVIII, aucun ne travailla plus dans l'ombre à l'écarter du trône.

Le duc Louis Decazes était demeuré l'homme de 1830, l'homme des idées libérales et réformistes d'alors. Resté à l'écart sous l'Empire, faute d'avoir pu y jouer un rôle, il avait publié en 1868 sous le titre : *La Liberté et les Conservateurs*, un écrit fort habile où il exposait son système de politique essentiellement opportuniste. Il y établissait que les gouvernements n'ont pas d'autre mission que de céder à l'opinion et, pour cela, d'accomplir eux-mêmes, l'une après l'autre, chacune des réformes politiques et sociales réclamées par chaque nouvelle génération, selon le développement logique et forcé des principes de 89. Il voulait qu'ils marchassent avec la Révolution, pour n'être pas emportés par elle.

L'auteur de cette profession de foi politique ne pouvait être favorable à la monarchie, telle que la comprenait et la voulait le prince qui se refusa toujours à être le roi de la Révolution. Aussi lutta-t-il obstinément contre le comte de Chambord, tantôt à découvert, tantôt secrètement, toujours avec astuce, le plus souvent par intrigue. Il croyait servir son parti, et peut-être aussi le pays, en empêchant que la monarchie se fît autrement qu'avec les principes de 89 et le programme de 1830.

Dès l'origine, le duc Louis Decazes apparaît comme le

confident intime des princes d'Orléans et leur principal intermédiaire auprès de leurs amis politiques. C'est chez lui, dans son château de La Grave, près de Libourne, que le prince de Joinville et le duc d'Aumale, élus députés, mais dont les pouvoirs ne devaient être vérifiés que plus tard, avaient pris secrètement domicile. C'est lui aussi, qui avait reçu et communiqué à Bordeaux, aux chefs de la Droite une lettre du comte de Paris, où le jeune prince disait : « Je n'ai aucune ambition personnelle. Je travaillerai loyalement à la solution qui paraîtra devoir assurer le plus sûrement à la France le gouvernement libre, stable et honnête dont elle a besoin[1]. »

Si tout le monde avait été alors dans les dispositions du prince et si le prince lui-même avait conformé davantage sa conduite à ses intentions, la fusion, qui semblait être le vœu général, n'aurait pas rencontré les difficultés nées de la divergence des opinions et de la mésintelligence des partis. Mais la déclaration, si droite, si honnête, par laquelle le comte de Paris faisait, en quelque sorte, abdication de lui-même et de ses idées personnelles, ne pouvait servir de règle à son parti, lorsqu'il avait pour principaux représentants des hommes qui n'entendaient pas du tout sacrifier leurs doctrines et leurs préférences à l'union et à l'entente commune. Ceux-là, tout royalistes qu'ils fussent, étaient moins partisans de la royauté que de leurs idées. Aussi ne voulaient-ils voir dans la fusion qu'un arrangement, par suite duquel les concessions des légitimistes auraient ramené la monarchie à la conception qu'ils en avaient, et fait du comte du Chambord, non l'héritier légitime de Charles X, mais le successeur reconnu de Louis-Philippe, ou plutôt le roi de l'Assemblée Nationale. Telle était surtout la manière de voir de M. Decazes, de M. d'Audiffret-Pasquier, et de leurs amis.

Dès la réunion de l'Assemblée Nationale à Bordeaux, un plan avait été concerté par eux en ce sens. Il consistait à accepter ou plutôt à subir le roi légitime, puisque l'on ne pouvait se passer de lui pour faire la monarchie,

[1] E. Daudet. *Le Duc d'Aumale.*

et, d'autre part, à imposer au comte de Chambord une constitution libérale, avec le drapeau tricolore, ou à l'obliger d'abdiquer[1].

C'est sur ce programme élaboré en petit comité, et plus ou moins avoué par ses auteurs, que s'étaient engagés les premiers pourparlers entre royalistes purs et parlementaires pour le rétablissement de la monarchie. C'est ce programme, si conforme aux dispositions réelles d'un bon nombre de membres de l'Assemblée, qui domine toute l'histoire des tentatives de restauration monarchique, de 1871 à la fin de 1873.

Pour le faire accepter de tous les groupes de la Droite, il fallait autant de dissimulation que d'habileté. Le véritable but fut toujours caché. On eut soin de présenter le programme de la nouvelle monarchie comme une transaction nécessaire avec les exigences de la situation. Il fallait, disait-on, partir de la révolution de 1830 et tenir compte des faits nouveaux, des idées nouvelles qu'elle avait apportées, pour faire la monarchie de 1871. Si c'était une déviation du droit, on rentrerait dans le droit en reconnaissant le comte de Chambord, mais en même temps on prendrait de la royauté de Juillet son principe et son esprit, on ferait une Constitution qui ne serait autre que la Charte royale de 1815, sauf des changements sur lesquels l'entente serait facile ; on conserverait surtout le drapeau tricolore, comme emblème du régime.

Ces conditions, présentées avec habileté, semblaient donner satisfaction aux deux partis, sans exiger d'aucun côté de trop grands sacrifices à l'entente.

Le point important n'était-il pas, en effet, que l'on proclamât la monarchie avec le comte de Chambord ? Quant à la Constitution, le roi et ses amis pouvaient-ils refuser de la recevoir de l'Assemblée Nationale, quand elle ne ferait que reproduire pour le fond la Charte octroyée par Louis XVIII ? Et le maintien du drapeau tricolore, avec accessoires royalistes au besoin, n'était-ce pas une concession juste et nécessaire au sentiment national et à l'armée, en échange du trône qu'on allait rétablir ?

[1] *La Vérité sur la fusion* (1874), p. 14.

Beaucoup de membres de la Droite crurent à la sincérité de ce programme. Des royalistes éprouvés, tels que MM. de Larcy, de Kerdrel, de Dampierre, qui comptaient parmi les plus marquants, l'acceptèrent. Ou ils ne devinèrent pas les réticences et les arrière-pensées qu'il couvrait, ou ils se persuadèrent qu'il fallait acheter le rétablissement de la royauté au prix de toutes les concessions. Et ainsi l'accord se conclut peu à peu, et plus ou moins explicitement, sur cette double base du droit monarchique et du régime parlementaire, avec le drapeau tricolore.

Ce fut l'œuvre des habiles d'amener les esprits droits et honnêtes de l'Assemblée Nationale à une conception de la royauté, si différente des idées que représentait le comte de Chambord et auxquelles il fallait bien s'attendre qu'on se heurterait un jour ou l'autre. Car, ce que l'on avait soin de ne pas dire, c'est que ce programme constituait réellement une mise en demeure au prince de se soumettre ou d'abdiquer, et c'est ce que les événements, conduits par quelques-uns seulement, montrèrent par la suite.

Un homme exerça à côté de l'Assemblée une influence des plus considérables. Sans être rien, il fit beaucoup. M. de Falloux avait été un des premiers ouvriers de la fusion ; son rôle politique, autant que son talent d'écrivain, l'avait mis de bonne heure en vue. On rendait hommage à sa belle et courageuse conduite en 1848, on appréciait les services rendus alors par lui au pays. Il avait eu l'honneur, comme ministre de l'Instruction publique, d'attacher son nom à la loi sur la liberté de l'enseignement. Chrétien sincère et homme de son temps, il était, avec Montalembert, un des chefs de ce parti catholique libéral, dont le programme consistait à réconcilier l'Eglise avec la société moderne. Ayant cessé, à la fin de 1850, de faire partie du Cabinet du prince président de la République, il s'était retourné du côté royaliste et tout de suite, en homme qui voulait certainement le bien et qui avait autant de confiance dans ses idées que l'on pouvait en avoir dans ses intentions, il avait cherché à donner des conseils et à diriger.

En 1851, il s'était rendu à Venise auprès du comte de Chambord pour lui communiquer ses vues. Dès cette époque il voulait l'abandon du drapeau blanc et l'acceptation du régime parlementaire. Il était revenu de Venise peu satisfait, aigri même, de n'avoir pas obtenu ce qu'il demandait, regrettant que le chef de la Maison de France ne sût pas avoir « vis-à-vis de ses cousins quelque mouvement spontané, ou quelque parole heureuse à la façon d'Henri IV» .

Depuis lors, M. de Falloux, tout en faisant profession d'être dévoué au roi et en voulant servir la cause monarchique, s'était signalé par une constante opposition aux idées et à la personne de M. le comte de Chambord. On a dit, peut-être avec quelque antipathie particulière, qu' « il détestait le prince, voyant en lui non seulement un homme qui ne l'appréciait pas, mais aussi un roi qui voudrait être le maitre »[1].

Toujours est-il qu'il n'avait pas cessé de faire passer des avis à l'exilé de Frohsdorf, sans qu'on lui en demandât. En 1856, il avait été à la tête des fusionnistes libéraux qui voulaient imposer au comte de Chambord le drapeau tricolore et il était de ceux qui approuvèrent la rupture des négociations à ce sujet. Quand il recommença à se mêler des affaires de la monarchie, ce fut pour y apporter les mêmes vues, les mêmes préoccupations. N'étant plus député depuis longtemps, et n'ayant pu ou voulu le redevenir aux élections de 1871, M. de Falloux était resté homme politique. Sans être mêlé aux affaires publiques, il en avait toujours pratiqué les dessous. On ne sait s'il regretta de ne point faire partie de l'Assemblée Nationale ; en revanche on le vit agir comme s'il avait reçu le mandat de diriger ses amis et de conduire les événements. Avec de brillantes qualités d'esprit, un talent séduisant de parole, il était de ceux qui, moins doués pour l'action, se croient plus aptes à donner des conseils. C'est un des hommes qui ont le plus fait sans paraître.

De loin comme de près, son influence ne cessa pas de

[1] Eugène Veuillot, *Le Comte de Falloux et ses Mémoires*, p. 175.



se faire sentir sur ses amis et, par eux, sur les membres de l'Assemblée que l'affinité de leurs opinions rattachait à sa sphère d'action. Autour de lui se groupèrent naturellement les hommes de l'école du catholicisme libéral, que les luttes récentes du Concile du Vatican avaient déjà réunis précédemment en parti d'action religieuse.

Un grand acte venait, à cette époque, d'être accompli dans l'Eglise. La question de l'autorité, débattue jusque-là dans les écoles théologiques, s'était posée devant l'Assemblée plénière des évêques. A côté des docteurs, qui enseignaient, avec la tradition et les Pères, que le suprême magistère de l'Eglise, centre de l'unité, devait nécessairement avoir le caractère monarchique, d'autres prétendaient que le gouvernement de l'Eglise universelle était un gouvernement collectif et que le pouvoir suprême résidait dans les Conciles. Mais le synode du Vatican avait jugé souverainement que ce prétendu mode de gouvernement, où l'autorité n'avait plus d'autre base que le consentement général, exprimé par la majorité des suffrages, comme dans les Etats à régime parlementaire, était incompatible avec la souveraineté de Dieu, à qui il ne pouvait convenir de se subordonner « aux groupements fortuits des opinions et au jeu des fusions humaines », et non moins contraire aussi au caractère divin et surnaturel de l'Eglise, que Jésus-Christ n'a point fondé sur la sagesse humaine.

Quoique soumis aux décisions de l'Assemblée du Vatican, l'ancien parti de l'opposition conciliaire s'était retrouvé, à Versailles, sur le terrain politique, avec les mêmes tendances à appliquer à l'Etat le régime qu'il avait voulu pour l'Eglise. M[gr] Dupanloup, M. de Broglie, M. de Meaux, M. de Rességuier, M. de Blois, M. de Cumont, M. Charles de Lacombe, M. Lambert Sainte-Croix, et d'autres de moindre notoriété, formaient, avec M. de Falloux, un groupe de royalistes libéraux qui n'admettaient pas dans l'Etat d'autre forme de royauté que celle du régime parlementaire. On les avait vus à l'époque du Concile, combattre d'avance, dans des intentions qu'ils

croyaient excellentes, et pour le plus grand bien de l'Eglise, les décisions conciliaires, les jugeant inopportunes et funestes. A Paris, à Rome, ils s'étaient efforcés de faire échec au Pape et à la définition de l'infaillibilité pontificale. C'est à l'évêché même d'Orléans, sous les yeux et sous les inspirations de Mgr Dupanloup, qu'avait été rédigé, par M. de Broglie, le fameux manifeste du *Correspondant* sur le Concile du Vatican [1].

Les luttes du Concile avaient leur prolongement au sein de l'Assemblée Nationale Les opposants d'alors au Pape étaient encore les opposants au roi, et les mêmes qui n'avaient pas voulu de la papauté, investie du privilège de l'infaillibilité, ne voulaient pas davantage de la royauté, avec son principe d'autorité. Catholiques libéraux, royalistes parlementaires, les uns et les autres se confondaient dans une même hostilité intime contre le comte de Chambord, qu'ils sentaient opposé à leurs idées, à leurs prétentions. Orléans, la ville épiscopale de Mgr Dupanloup, qui partageait son temps entre l'Assemblée et son diocèse était, comme Angers, la capitale de M. de Falloux, un centre d'action orléaniste, en antagonisme avec les éléments légitimistes de l'une et l'autre cité. Ici et là s'agitaient les questions du jour et se prenaient les résolutions qui influaient ensuite sur la conduite de beaucoup d'honnêtes gens de l'Assemblée, habitués à prendre conseil de leurs chefs.

Dès le premier jour, M. de Falloux était accouru à Bordeaux ; ses avis avaient beaucoup contribué à maintenir dans l'indécision bon nombre de royalistes qui, laissés à eux-mêmes, auraient agi plus spontanément. On a pu surtout reprocher à ce politique, dont l'habileté égalait l'intelligence, d'avoir poussé ses amis à ajourner la restauration de la monarchie. Ce fut une grande faute, en effet d'avoir laissé s'établir en dehors d'elle un régime qui ressemblait tant à la République. Il était facile de prévoir que le gouvernement qui rétablirait la paix, l'ordre. les finances, l'armée, ne serait pas remplacé quand on voudrait, parce qu'il aurait rendu au pays précisément les services que le pays demandait à l'Assemblée. C'est la Répu-

[1] M. de Meaux, *Souvenirs politiques* (*Correspondant* du 10 avril 1902, p. 9).

blique qui avait été à la peine et c'est elle que l'on voulut ensuite à l'honneur. Si la Monarchie avait été mise en mesure de rendre les mêmes services, elle aurait eu les mêmes titres à la confiance et à la reconnaissance du pays.

Mais les importants, les politiques, comme on les appelait au XVIe siècle, ne le comprirent pas alors. Très attachés à leurs idées, confiants en eux-mêmes, jusqu'à la présomption, et n'ayant foi pour la plupart qu'en leur habileté et leurs expédients, ils se conduisaient moins d'après les données du bon sens et des faits que d'après les suggestions de leur propre jugement. Ils croyaient faire pour le mieux en agissant selon leurs vues. Et le danger était bien que l'honnêteté de leurs intentions fit illusion sur la sagesse de leurs conseils.

Leur rôle, public ou secret, était en raison de l'ascendant qu'assuraient à ces sages et à ces habiles, sur beaucoup de leurs collègues, chez les uns, l'âge, l'expérience, le caractère, chez les autres, le talent, le don de la parole, chez tous, une valeur réelle qui faisait de chacun d'eux une personnalité marquante.

L'influence que les chefs de l'école libérale exerçaient dans l'Assemblée, loin de contribuer à faciliter l'entente entre les groupes, rendait de plus en plus difficile l'affaire de la fusion. Les divisions dynastiques devenaient des divisions intestines au sein de la Droite ; les questions de doctrine prenaient d'autant plus d'importance que ceux qui en étaient les principaux tenants jouissaient de plus d'autorité. Leur personnalité même devenait un élément de scission. Plus on s'occupait de faire la monarchie, plus ils opposaient leurs prétentions, leurs théories. D'une part, les compétitions personnelles, de l'autre, les conceptions différentes de la royauté rendaient l'entente impossible.

Le gouvernement que les libéraux et les parlementaires voulaient, c'était, avec le drapeau tricolore, une monarchie constitutionnelle et contractuelle, mise d'accord avec la souveraineté populaire, entourée des prétendues garanties parlementaires et des institutions soi-disant libérales. Ils voulaient une monarchie la moins monarchique possible ;

ils voulaient un roi qui n'en fût pas un, et, pour plus d'un d'entre eux, c'était avec l'intention d'être lui-même le ministre qui mènerait ce roi et tout le gouvernement, d'être le roi du roi [1].

Au fond, tout se résumait dans une opposition plus ou moins ouverte, plus ou moins consciente, à la personne et aux idées du comte de Chambord. Il était le roi et c'est lui que l'on considérait comme l'obstacle à la royauté. Le tout était de se passer de lui. Les habiles ne manquaient pas d'indiquer les moyens d'y arriver. On insinuait de tous les côtés que si le comte de Chambord ne voulait pas régner, comme plusieurs l'assuraient, ou n'y consentait qu'à des conditions inacceptables pour l'opinion libérale, un autre prince restait, qui rendrait l'entreprise de la restauration monarchique plus facile, par les garanties qu'il offrait d'une sage conciliation de la monarchie avec les besoins de la société moderne.

Ces propos faisaient leur chemin dans les esprits. Colportés par la presse, ils créaient une opinion défavorable au prince qui personnifiait le principe de la légitimité. On en arrivait à ne plus voir en lui que le représentant d'un droit suranné, incompatible avec les choses du siècle et la tendance générale des esprits. On s'habituait à ne plus compter sur lui, on se détachait même de plus en plus de sa personne. Ces dispositions se rencontraient chez le plus grand nombre de royalistes parlementaires de l'Assemblée Nationale. Le fond de leur pensée était que la fusion ne s'accomplirait que par la mort ou l'abdication du comte de Chambord.

La suite des événements montra que tels étaient bien les sentiments de cette majorité monarchique. Une cir-

[1] « Le trait essentiel de ce groupe, où les capacités, certes, étaient nombreuses », écrit un de ceux qui l'avaient le plus fréquenté, « c'était au moins de sous-entendre, et, pour quelques-uns, d'affirmer le droit de ces capacités à jouer, dans la monarchie, le rôle dirigeant que devrait consacrer la constitution nouvelle. Les personnalités marquantes s'étaient donné là rendez-vous ; et l'on y sentait quelque chose du vieil esprit des parlements bridant l'autorité royale, dont il aurait dû leur suffire de demeurer le *retenail*, comme Étienne Pasquier parlait. » (*Un peu d'histoire à propos d'un nom : Ernoul*, par Merveilleux du Vignaux, ancien député à l'Assemblée Nationale, p. 24.)



constance fit éclater au grand jour toutes les préventions et toutes les oppositions qui couvaient au sein de l'Assemblée Nationale contre le prince, placé dans cette étrange situation que, sans lui, on ne pouvait pas faire la monarchie, et que, avec lui, on ne le voulait pas.

CHAPITRE V

LE MANIFESTE DU DRAPEAU BLANC

Jusque-là, le comte de Chambord n'avait point paru. Roi sans couronne, Français sans patrie, il était resté à l'écart, attendant qu'on le rappelât. C'est en dehors de lui que s'étaient traitées les affaires de la monarchie ; il était comme absent du monde politique, quoiqu'il tînt la première place dans les préoccupations de la Droite et dans les négociations engagées entre les divers groupes à son sujet. On le traitait encore en exilé, puisqu'il n'était point là, et beaucoup de libéraux, considérant le pouvoir central comme vacant, selon le mot habituel de M. de Broglie, voyaient en lui un simple prétendant plutôt que l'héritier nécessaire de la Couronne.

Lui, cependant, était présent à tout ce qui se passait. Trois fois depuis la chute de l'Empire, il avait fait entendre de loin sa voix au pays, et pour parler en roi. Spontanément après la catastrophe, l'auguste exilé s'était rapproché de la France. D'octobre 1870 jusque vers la fin de janvier 1871, il résida au Grand Sacconex, en Suisse, comme pour être plus près des événements.

Déjà, au lendemain de la journée de Sedan, il s'était entremis, comme le Pape, en faveur de la paix, auprès du roi de Prusse, sans que celui-ci eût voulu accueillir ses ouvertures[1]. On n'en avait rien su. Mais au plus fort de l'invasion, il s'était magnanimement adressé au peuple français, en s'offrant à relever avec lui la nation de ses ruines.

« Ne l'oubliez pas, disait-il, c'est par le retour à ses

[1] Voir l'*Univers* du 9 octobre 1870.

traditions de foi et d'honneur que la grande nation, un moment affaiblie, recouvrera sa puissance et sa gloire.

« Ne vous laissez plus entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines, qui peuvent correspondre aux aspirations de sociétés nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique.

« Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder avec vous un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but[1]. »

Un peu plus tard, dans une protestation émue contre le bombardement de Paris par l'armée allemande, Henri de France avait fièrement déclaré que personne plus que « le fils des rois chrétiens qui ont fait la France » ne pouvait parler au monde « pour la Ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève, pour la Ville de Charlemagne, de Philippe-Auguste, de saint Louis et d'Henri IV, pour la Ville des Sciences, des Arts et de la Civilisation[2] ».

Enfin, au milieu des horreurs de la Commune, il avait adressé à un de ses fidèles amis, M. de Carayon-Latour, et, en lui, au peuple français, une fière et éloquente lettre pour dire ce qu'il était et ce qu'il voulait comme roi, pour protester contre les calomnies répandues sur son compte, dissiper les préjugés, tracer à grandes lignes le programme de son gouvernement.

« Sachons reconnaître, y disait-il, que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

« Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaine de ses traditions, inscrire en tête de sa Constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses Codes et de son enseignement public.

« Dans ces conditions elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre, elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également hon-

[1] Manifeste du 9 octobre 1870.
[2] Manifeste du 7 janvier 1871.

teuses des décadences païennes et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission. »

Il ajoutait :

« Le pays l'a bien compris, quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société, dans l'honneur et la liberté.

« C'est pourquoi, malgré ce qui reste de préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. »

Et le prince répudiant l'idée qu'on lui attribuait d'un pouvoir sans limite, définissait ainsi ses prétentions :

« Ce que je demande, c'est de travailler à la réorganisation du pays ; c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes ; c'est, à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du Gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus. »

Enfin, avec une confiance que les événements ne devaient pas justifier, il concluait par ces royales déclarations :

« Croyez-le bien, je serai rappelé, non seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce parce que je suis la réforme, parce que je suis le fondé de pouvoir nécessaire pour remettre à sa place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les lois dans le but de réparer les maux du passé et de préparer enfin un avenir.

« On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine ce cœur de roi et de père qui n'a point de parti. Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France, et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.

« Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix. »

Et le dernier mot de cette éloquente lettre était celui-ci qui résumait toute la pensée, tout le programme de l'auguste exilé de Frohsdorf :

« La parole est à la France et l'heure est à Dieu.[1] »

C'étaient là des paroles présentes à tous les esprits, comme celles, non moins connues, où l'exilé de Frohsdorf déclarait qu'il ne voulait pas « être le roi d'une classe ou d'un parti, mais le roi de tous », et que son règne « ne saurait être ni la ressource, ni l'œuvre d'une intrigue, ni la domination exclusive d'un parti ».

Dans ces paroles et dans beaucoup d'autres, on avait toute la pensée de celui que les malheurs de la patrie rapprochaient si heureusement du trône. Il n'était pas besoin de rien lui demander de plus pour savoir dans quel esprit et selon quels principes il régnerait. On était sûr d'avoir en lui un roi tel qu'il le fallait à la France du XIXe siècle, un roi qui se considérait comme le mandataire du peuple, en vertu du contrat d'origine liant l'un à l'autre le prince et le pays, comme le dépositaire du droit traditionnel et national.

Ces fiers et nobles documents avaient frappé l'attention. Beaucoup se rappelaient aussi les plus célèbres des proclamations et des lettres adressées de l'exil par le prince soit au peuple français, soit à des amis particuliers, et dans lesquelles il s'attachait à formuler le programme de la monarchie du droit national, adapté aux conditions de l'état démocratique de la société.

A chacune des secousses révolutionnaires que le pays avait ressenties depuis 1830, le prince avait affirmé sa volonté de coopérer, d'accord avec le peuple, à la grande œuvre de restauration nationale. Dès 1844, on l'avait entendu dire : « Je garde les droits que je tiens de ma naissance comme appartenant à la France » ; et plus tard : « La monarchie en France, c'est la maison royale de France indissolublement unie à la nation ».

Mais les paroles ne suffisaient plus, il fallait des actes. Il y avait déjà près de cinq mois que l'Assemblée Nationale siégeait et le comte de Chambord n'avait encore rien fait qui marquât son intention de régner. Tout le monde ne comprenait pas cette abstention prolongée du prince. Plusieurs s'étonnaient même qu'il n'eût pas agi davan-

[1] Lettre du 8 mai 1871.

tage jusque-là. Il leur semblait que la place de l'héritier de la Couronne aurait dû être depuis longtemps en France, et ceux-là n'étaient pas éloignés de lui reprocher de n'avoir point profité de l'occasion de revenir, soit au moment de la guerre, soit depuis la paix. On rapportait ce mot de M. Guizot au général de Chabaud-Latour, après la guerre : « Durant ces tristes mois, je n'ouvrais pas un journal sans y chercher la nouvelle que le comte de Chambord était au milieu des zouaves de Charette[1] ».

Ce n'est pas que le prince n'eût songé plus d'une fois, soit sur les conseils de son entourage, soit de sa propre inspiration, à se jeter au plus fort de la lutte contre les Allemands, en appelant autour de lui les plus vaillants gentilshommes ; mais il ne s'était jamais arrêté à cette résolution, qui répugnait à la conception qu'il avait de son droit.

Un jour, surtout, en pleine guerre, un de ses plus anciens familiers, le marquis de la Ferté-Meun l'avait vivement pressé de lever une petite armée de ses troupes pour aller au secours de la France. « Nous serons, lui disait-il, 20.000 royalistes derrière vous. » Emu, le comte de Chambord, après un instant de réflexion, lui avait répondu : « Nous causerons de cela demain ». Et le lendemain matin en l'abordant, il lui disait. « La Ferté, ce que tu m'as dit là n'est pas politique ».

Dans cette grave circonstance, le comte de Chambord avait été retenu, comme il le fut encore plus tard, par l'idée qu'il avait de la restauration monarchique. Il ne la concevait pas, en effet, comme une aventure qui pouvait être tentée, les armes à la main, ni comme une mesure qu'on pouvait imposer de force au pays[2]. Pour rentrer en France, comme pour gouverner, il voulait le concours de la nation. Il n'entendait pas s'imposer, il attendait qu'on

[1] Dès le 23 août 1870, le prince qui suivait, avec des angoisses patriotiques, les péripéties de la guerre, avait mis son château de Chambord à la disposition de la Société de secours aux blessés, pour servir d'hôpital aux soldats.

[2] C'est ce qui faisait dire plus tard à M. de Bismarck, dans une de ses boutades germaniques qui lui étaient familières : « Le comte de Chambord ne régnera jamais en France, parce qu'il n'est pas capable de traverser la Seine à la nage, une épée à la bouche. »



le rappelât. Mais pour que l'on vînt à lui, il avait, de son côté, un premier pas à faire.

Au point où en étaient les choses, l'héritier du trône ne pouvait rester plus longtemps en dehors des projets de restauration monarchique qui s'agitaient à Versailles. Peut-être, selon le sentiment de quelques-uns, avait-il trop tardé à se mettre en communication avec l'Assemblée Nationale. Mais, à la vérité, il n'était point sûr d'elle. Mieux que personne, il connaissait les défiances et les oppositions secrètes dont il était l'objet, de la part d'un certain nombre de ceux qui figuraient dans les rangs du parti royaliste. C'est ce qui l'avait obligé d'attendre que les circonstances l'appelassent à se montrer.

Mais maintenant, le moment lui paraissait opportun, après l'abrogation des lois d'exil, d'entrer en scène.

Les royalistes ne pouvaient ni ne voulaient non plus le laisser de côté plus longtemps. La situation commandait un rapprochement; les faits allaient l'amener eux-mêmes. Une fois la Commune vaincue et la proscription de la maison de Bourbon levée, le prince de Joinville et le duc d'Aumale s'étaient empressés d'arriver à Versailles. Le duc de Chartres était venu les rejoindre. On attendait d'un jour à l'autre le comte de Paris, que les couches de sa femme retenaient encore en Angleterre. Les princes avaient été aussitôt entourés et fêtés par leurs amis. A tous, ils apparaissaient comme les précurseurs du retour de la monarchie. La maison de M. Bocher, leur haut intendant, chez lequel ils habitaient, était devenue le centre de réunions où il semblait que l'entente allait se faire entre ceux qui devaient désirer également le relèvement du trône.

De son côté, M. le comte de Chambord s'était rapproché. Pour être plus à portée de ses amis et des événements, il était venu s'installer à Bruges, dans le calme et la discrétion de la paisible cité flamande.

Les mêmes intermédiaires qui avaient négocié à Dreux, avec les princes d'Orléans, les conditions de l'accord dans la Maison de France, crurent le moment venu de s'entremettre également auprès du comte de Chambord. C'étaient

leurs hommages et ceux de leurs amis que MM. de Meaux, de Cumont et de Maillé voulaient apporter au prince, mais aussi leurs indications sur les dispositions de l'Assemblée et sur les moyens d'aboutir à l'entente désirable entre les royalistes. Ils pouvaient se croire autorisés à faire cette démarche par le témoignage de satisfaction qu'ils avaient reçu de Frohsdorf à la suite de leur ambassade à Dreux.

Peu de confidents connaissaient leur projet. Ils s'en ouvrirent par occasion à M. Lucien-Brun, qui comptait déjà parmi les chefs de la Droite légitimiste. Lucien-Brun était entré, de longue date, dans la confiance du comte de Chambord. Jeune avocat du barreau de Lyon, et déjà distingué par son talent et ses convictions royalistes, il avait été appelé à Lucerne, en 1860, auprès de l'auguste exilé, et de cette première entrevue il était sorti avec l'amitié et la pleine confiance du prince, qu'il devait garder jusqu'à la fin.

L'ami de Frohsdorf avait tout de suite offert à ses collègues de se joindre à eux; mais avant qu'il eussent reçu du comte de Chambord la réponse à leurs ouvertures, lui-même avait été immédiatement mandé à Bruges. Sur cette invitation, sans prévenir ses futurs compagnons de voyage, il s'était rendu seul à l'appel du roi.

Son départ précipité, l'attente prolongée d'une réponse qui ne venait pas, commençaient à inquiéter les négociateurs de Dreux. Sur ces entrefaites. M. Lucien-Brun était revenu de Bruges, sans rapporter aucun message, sans même chercher à voir ceux avec qui avait été concertée la démarche commune auprès du prince. Le hasard d'une rencontre leur apprit qu'il était de retour, et, à ses réponses évasives, à ses réticences voulues, ils comprirent qu'il avait reçu des communications peu favorables à leurs vues. Car, si l'arrivée des princes d'Orléans à Versailles avait imprimé dans les milieux parlementaires un élan nouveau vers la royauté, c'est que beaucoup se flattaient que, malgré tous les obstacles, la restauration monarchique se ferait plutôt dans les sens des idées libérales, dont les héritiers de Louis-Philippe étaient l'expression, que selon les vues trop absolues du chef de la Maison de France.

Au bout de plusieurs jours seulement, arriva la réponse du comte de Chambord, bien différente de celle que l'on eût souhaité d'obtenir. Renseigné sur ce qui se passait à Versailles, sachant que la question du drapeau avait déjà été mise en avant, sans son aveu, et qu'on disposait de lui, comme s'il n'eût eu qu'à ratifier les conditions que l'on mettait à son rappel, il ne pouvait être disposé à recevoir des négociateurs qui ne seraient venus à lui que pour lui persuader de les accepter. Il se borna à faire mettre sous les yeux de MM. de Meaux, de Maillé, et de Cumont, un billet de service ainsi conçu : « Monseigneur désire les voir, mais seulement après qu'il aura reçu ses cousins. »

Cette brève communication mettait fin à l'espoir que les intermédiaires officieux avaient conçu de préparer les voies à la visite des princes d'Orléans et de faciliter l'entente, au moyen des concessions qu'ils se flattaient d'obtenir du principal intéressé. Leur rôle était terminé, ils n'avaient plus qu'à laisser faire le prince.

L'heure était, en effet, arrivée pour lui de parler à la France et chez elle. Il avait songé depuis longtemps à ce qu'il devait lui dire. Mais, après tout ce qui s'était déjà fait en dehors de lui et ce qui se préparait encore, il ne pouvait plus s'affirmer en roi au pays et inaugurer en quelque sorte sa prise de possession du trône, que son drapeau à la main.

A ce moment-là, le comte de Paris avait fini par quitter l'Angleterre. On l'attendait de jour en jour. Les plus zélés ouvriers de la fusion trouvaient qu'il tardait trop à remplir ses engagements, qu'il ne montrait pas assez d'empressement à accomplir auprès du chef de la famille la démarche dont on était convenu à la suite de l'entrevue de Dreux. C'était l'objet d'explications assez embarrassées entre légitimistes et orléanistes. Car, quel motif avait le comte de Paris de tant différer cette visite promise, de laquelle on attendait la réconciliation de la famille royale et le succès de l'entreprise monarchique? N'était-ce pas témoigner trop d'indifférence aux yeux du public ou donner lieu aux défiants de croire à des arrière-pensées de sa part ?

Ce retard était une seconde faute, semblable à celle qui avait été commise à Bordeaux. Car, si la visite promise

du chef de la Maison d'Orléans avait été faite tout de suite, spontanément, il n'y aurait pas eu tant de pourparlers et de ces propos tenus sur la question du drapeau, qui provoquèrent le manifeste que le comte de Chambord se vit obligé de publier pour y répondre.

Enfin, le comte de Paris était arrivé dans les derniers jours de juin et la nouvelle, quoique tenue d'abord secrète, s'en était bien vite répandue dans le monde parlementaire. M. Thiers, entraîné par le mouvement qui semblait tourner l'Assemblée vers la monarchie, n'avait pas pu se dispenser de faire bon accueil au petit-fils de Louis-Philippe. Même, il avait donné en son honneur, le 1er juillet, à Versailles, ce fameux dîner qui avait pu faire croire à un homme aussi avisé que le comte de Falloux que lui aussi allait travailler pour la monarchie, alors qu'il n'attendait que les élections du lendemain pour se rattacher de plus en plus à la république. Là, il n'avait été question que de la réconciliation de la famille royale et le jeune chef de la Maison d'Orléans avait annoncé hautement, à cet effet, son prochain départ pour Bruges, où se trouvait alors le comte de Chambord.

On n'a pas bien su si le comte de Paris s'était décidé de lui-même à venir en France, à cette heure, ou s'il avait été informé secrètement que le comte de Chambord se préparait, de son côté, à s'y rendre. Soit coïncidence, soit préméditation, le chef de la famille d'Orléans était arrivé juste au moment où l'aîné de la dynastie des Bourbons allait venir. Néanmoins, il parut ne rien savoir.

M. le comte de Chambord avait quitté Bruges, le 1er juillet, avec M. de Monti de Rézé, alors de service auprès de lui. Seuls le marquis de la Ferté et le comte de Blacas, ses représentants politiques en France, M. Lucien-Brun, conseiller de choix, ainsi que le comte Henry de Vanssay, un des gentilshommes ordinaires de sa maison, avaient été mis dans la confidence du voyage. Seuls aussi ils le virent à son passage à Paris.

Parti la nuit de Belgique, le prince était arrivé le lendemain matin, dimanche, 2 juillet, à Paris. Un parent de M. de Vanssay, le baron de Nanteuil, occupait un appar-

tement, au numéro 10 de l'avenue de Villars, dans un quartier alors peu fréquenté, où la présence du prince ne risquait pas d'être signalée. C'est là que le comte de Chambord descendit.

Depuis les jours, vieux déjà de quarante ans, de l'exil, le petit-fils de Charles X n'avait pas revu Paris ni la France. Quoique désirant conserver le plus strict *incognito*, il ne put se décider à traverser en voiture la Capitale, sans y faire quelques haltes.

Pour ne pas attirer l'attention, il était monté dans un simple fiacre, avec ses deux compagnons, MM. de Monti et de Vanssay, qui avaient pour consigne de le traiter sans aucune distinction. Successivement il s'arrêta à Notre-Dame, la vieille basilique de Philippe-Auguste, l'église de son baptême, à la Sainte-Chapelle de saint Louis, demeurée comme Notre-Dame, miraculeusement intacte, au milieu de l'incendie du Palais de Justice[1]. Il salua, en passant, la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf; il mit pied à terre devant les ruines du Palais des Tuileries, dont il restait encore le pavillon de Marsan, avec la chambre où il était né. Là, le prince ne put s'empêcher de pleurer. Le cocher remarqua l'émotion de son voyageur. L'église Saint-Roch était à quelques pas de là; le prince s'y rendit pour assister, à la dérobée, à une messe matinale. Comme il descendait de voiture, les yeux encore humides de larmes, le cocher, bon enfant parisien, lui dit : « Ne pleurez pas, bourgeois, c'était bien pis encore quand ils ont mangé mon cheval. » Dans les maux du siège et les horreurs de la Commune, il y avait eu des ruines et des douleurs pour tous, pour le roi et pour le cocher.

A Saint-Roch s'arrêta la course du comte de Chambord dans Paris; il gagna de là l'avenue de Villars. Tous ces souvenirs, chers et tristes à la fois, avaient vivement ému son âme si royale et si française. Mais les pensées de

[1] De Chambord même, le prince écrivant, le 3 juillet à M. Libmann, le vaillant sauveur de la Chapelle Expiatoire et d'un grand nombre de prêtres, de religieux, et de personnes de toute condition, pendant la Commune de Paris, lui disait : « Saint Louis a, par son intercession, sauvé la Sainte-Chapelle qui reste seule debout aujourd'hui au milieu des ruines qui l'entourent. »

l'heure présente retenaient davantage son esprit. L'héritier du trône de France apportait avec lui le projet de manifeste qu'il lui tardait d'adresser au peuple français, pour lui annoncer que son roi se mettait à sa disposition, et en même temps pour se faire connaître à lui tout entier, de façon à dissiper les préjugés que l'on s'était plu à répandre dans les masses contre sa personne, ses principes et ses intentions. Il avait aussi à répondre aux insinuations déloyales par lesquelles plusieurs avaient cherché à le lier d'avance.

La loi du 8 juin 1871, en abrogeant, avec les lois de bannissement, toutes les mesures d'exception prises en 1832 contre les princes de la branche aînée de la Maison de Bourbon, avait ouvert au petit-fils de Charles X les portes de la France et l'accès du château domanial de Chambord, dont il portait le nom.

Il était bien digne de la majesté royale ce merveilleux édifice de la Renaissance, « l'Alhambra de la France », a dit Victor Hugo, « beau comme un palais de fées, grand comme un palais de rois ». Jadis, un touchant élan d'affection et de fidélité nationale en avait fait l'apanage du prince, qui devait aussi en immortaliser le nom, en le portant, avec une incomparable noblesse, pendant une longue vie d'exil.

Par une délicate attention, digne de son cœur vraiment royal, le comte de Chambord avait voulu dater son message à la France de ce château de Chambord, qui lui avait été offert au lendemain de l'assassinat du duc de Berry, par souscription publique, et d'où il avait pris son nouveau titre princier, en abandonnant celui de duc de Bordeaux[1]. C'est donc à Chambord qu'il se rendait en pas-

[1] « Louvel, quoi qu'on en ait dit, avait des complices qui essayèrent de continuer son œuvre, soit par des entreprises contre la personne de Mme la duchesse de Berry, pendant sa grossesse, soit par des libelles, niant d'avance l'identité du prince qu'elle devait mettre au monde. La souscription de Chambord est née d'une explosion d'indignation contre ces intrigues, criminelles ou misérables, dont la persévérance marquait bien le calcul. C'est altérer la vérité que de la représenter comme inspirée par des préoccupations purement artistiques.

« Ceux qui prenaient part à cette manifestation étaient animés d'un double sentiment : l'horreur de l'assassinat du 13 février 1820 — et, il faut bien le



sant par Paris, c'est de là qu'il allait parler à la France, comme les circonstances l'obligeaient à le faire.

A peine était-il arrivé chez M. de Nanteuil que le marquis de la Ferté-Meun se présenta à lui, chargé d'une commission de Monsieur le comte de Paris. La veille, le représentant du comte de Chambord avait reçu, à Versailles, la visite d'un personnage qui s'était annoncé sous le nom de comte de Lutteroth et qui venait de la part du chef de la Maison d'Orléans[1].

L'envoyé avait abordé le représentant du roi en ces termes : « Êtes-vous autorisé, monsieur le Marquis, à faire parvenir à M. le comte de Chambord une demande de M. le comte de Paris ? » Et sur la réponse affirmative de M. de la Ferté, il avait ajouté : « Eh bien! voulez-vous, monsieur le Marquis, faire savoir à M. le comte de Chambord que M. le comte de Paris désire aller le voir en France ou à l'étranger où il voudra? » Sans révéler expressément la présence du comte de Chambord à Paris, M. de la Ferté s'était chargé avec empressement de la commission.

Interrogé par un personnage légitimiste dans quels sentiments il allait faire sa démarche et si elle aurait un objet politique, le comte de Paris avait simplement répondu : « C'est une visite de famille que je fais; mais on sait bien que dans une famille, il n'y a qu'un aîné. »

Cette visite n'était donc rien de plus que l'acquittement strict d'une promesse; mais quoique ne devant avoir aucun caractère politique, elle était tout de même le pre-

dire, la joie de la naissance d'un prince, qui écartait du trône la branche d'Orléans.

« Aussi cette souscription fut-elle accueillie avec rage par le parti qui préparait un changement de dynastie. Paul-Louis Courier aiguisa sa plume. Dans un pamphlet célèbre, il fit des mœurs de la cour un tel tableau, qu'il fut puni par le jury de la Seine pour outrage à la morale publique. Les souvenirs de Chambord devaient faire du duc de Bordeaux, encore au berceau, un prince débauché. Puis, par un contraste qui trahissait le but de l'écrivain, Paul-Louis Courier comblait d'éloges enthousiastes le fils aîné du duc d'Orléans, « le jeune duc de Chartres, enfant qui promet d'être un jour un homme de bien, et dont on espère beaucoup. » (*Le Château de Chambord*, dans l'*Univers* du 13 mai 1886).

[1] C'est sous ce même nom de colonel américain, que le prince de Joinville avait demandé à servir dans l'armée française pendant la guerre.

mier pas fait vers la réconciliation, le premier gage donné d'une entente entre orléanistes et légitimistes pour le rétablissement de la royauté.

M. le comte de Chambord ne s'attendait pas si tôt à la visite de son cousin. Il estimait que cette démarche importante ne devait pas se faire à l'improviste, jugeant avec raison que tant qu'elle n'aurait pas été loyalement concertée, elle ne pourrait pas donner de résultats sérieux. Des explications préalables étaient nécessaires. Il ne suffisait pas de se voir, il fallait aussi s'entendre.

Or, les difficultés qui avaient empêché jusqu'ici la réunion des deux branches de la Maison de France étaient-elles aplanies? La question du drapeau, notamment, était-elle résolue ou écartée? Dans quelles dispositions le comte de Paris venait-il trouver le comte de Chambord? Était-il prêt, non seulement à reconnaître le droit du chef de la famille, mais encore à accepter le programme du roi? Venait-il simplement pour s'acquitter d'une promesse, ou était-il résolu à faire tout ce qu'il faudrait, à consentir à tout ce qui serait exigé pour que sa visite eût tout l'effet qu'on était en droit d'en attendre?

Le mot du petit-fils de Louis-Philippe : « C'est une visite de famille que je fais » avait été rapporté au comte de Chambord, qui n'en savait pas davantage sur les intentions de son cousin. Tout restait incertain.

Dans la pensée du comte de Chambord, le manifeste qu'il avait préparé devait être, non seulement une haute affirmation du principe royal, mais aussi l'épreuve loyale de la fusion. Cette épreuve devait nécessairement précéder la visite du comte de Paris. Mettant au-dessus de tout les questions d'honneur et de loyauté, le chef de la famille ne pouvait admettre qu'une démarche comme celle-là se fît sur une équivoque et que la réconciliation qui devait en être la conséquence, s'accomplît avec des réticences de part et d'autre.

Rien ne lui eût été plus pénible que de penser qu'on pût l'accuser d'avoir voulu surprendre la confiance du jeune prince qui venait à lui. Fort de ses loyales intentions il ne pouvait soupçonner non plus qu'on dût lui faire un grief d'un excès de délicatesse.

D'un autre côté, pour l'acte qu'il avait à accomplir, il n'avait pas à prendre conseil du comte de Paris.

Compromis, engagé malgré lui, par des paroles imprudentes d'entremetteurs suspects ou d'amis indiscrets sur la question du drapeau, question que, pendant quarante années d'exil continu, il avait tenue en réserve, et qu'il comptait réserver encore, il croyait nécessaire maintenant de s'en ouvrir avec la France avant de recevoir son cousin. C'était entre la nation et lui que devait se traiter l'affaire.

Il savait que, depuis les pourparlers de Dreux, on le représentait comme disposé à abandonner le drapeau blanc et que c'était surtout en raison de cette concession que le comte de Paris se décidait à venir à lui [1]. Il lui parut plus digne, plus convenable, dans les circonstances présentes, de prévenir cette démarche qui aurait faussé la situation pour tous les deux, et ainsi de différer la visite annoncée, jusqu'au jour où elle pourrait se faire dans des conditions qui ne comporteraient plus ni ambiguité, ni malentendu. C'est à quoi il se décida après avoir reçu le message du comte de Paris.

En conséquence, il dicta sur-le-champ cette réponse, cachetée du sceau de ses armes, avec la suscription : « Note à communiquer à M. le comte de Paris ». Elle était ainsi conçue :

« M. le comte de Chambord a été heureux d'entendre « l'expression du désir que M. le comte de Paris a manifesté d'être reçu par lui. M. le comte de Chambord est « en France. Le moment qu'il avait indiqué lui-même « est donc venu de s'expliquer sur certaines questions « réservées. Il espère que rien dans son langage ne sera « un obstacle à cette union de la Maison de Bourbon qui « a toujours été son vœu le plus cher. La loyauté veut « néanmoins que ses cousins soient prévenus, et M. le « comte de Chambord croit devoir demander à M. le comte « de Paris de différer sa visite jusqu'au jour très prochain « où il aura fait connaître à la France sa pensée tout

[1] M. de Falloux avait été un des plus empressés à répandre autour de lui le bruit que le comte de Chambord acceptait le drapeau tricolore, et ses propos, avec d'autres semblables, étaient revenus aux oreilles du prince.

« entière. Il eût désiré recevoir la visite de son cousin à « Chambord ; mais il croit convenable de ne pas y prolonger son séjour en ce moment. En quittant Chambord, « il prendra la route de Bruges où il demeurera du 8 au « 16 juillet. »

Paris, 2 juillet 1871.

Sur l'ordre de M. le comte de Chambord cette note fut remise, dans la journée, par le marquis de la Ferté au « comte de Lutteroth », avec mission de la communiquer sans retard à M. le comte de Paris.

Elle appartient à l'histoire des tentatives de la restauration monarchique, et par l'importance qu'elle eut ce jour là, et par le prétexte qu'elle fournit aux adversaires de la royauté légitime d'accuser le comte de Chambord. Mal comprise ou dénaturée, elle a été l'objet de récriminations et de polémiques qui ne se fussent point produites, si, parmi les détracteurs du prince, les uns avaient été mieux informés et les autres mieux intentionnés [1]. Ni on ne saurait reprocher à ce prince, aussi loyal que généreux, d'avoir, dans cette grave occurrence, manqué de courtoisie, de sincérité et d'intelligence politique, ni on ne peut l'accuser d'avoir été l'obstacle volontaire au rapprochement tenté alors avec lui.

La note, quoique impersonnelle et rédigée à la troisième personne, n'était, en réalité, ni discourtoise ni désobligeante, comme on l'a dit, pour son destinataire. C'était l'habitude de M. le comte de Chambord, conforme à l'usage diplomatique, de dicter sous cette forme ses instructions et ses communications. La note n'était point adressée personnellement à M. le comte de Paris; elle contenait simplement l'expression de la pensée de son auteur, telle qu'il voulait qu'elle lui fût transmise fidèlement.

[1] Voir les documents de la discussion rétrospective qui s'engagea sur cette note, à la suite de la publication des *Mémoires d'un royaliste* de M. de Falloux, dans l'*Univers* des 29 janvier, 4 et 6 février 1888. Pour l'histoire vraie de cette première démarche du comte de Paris auprès du comte de Chambord, se référer à la lettre du comte de Monti à M. de Maquille, publiée dans les *Notes et Souvenirs* du marquis de Dreux-Brezé (4e édit., p. 277).



Il n'y avait là rien que de naturel et de droit. Loin que le comte de Chambord refusât impérieusement, comme l'esprit de parti s'est plu à le dire, de recevoir la visite de son cousin, il lui marquait, au contraire, son désir de le voir en lui donnant rendez-vous, à Bruges, du 8 au 16 juillet; seulement, la franchise et la droiture de son caractère répugnaient à ce qu'il parût en agir par surprise avec son parent. Les circonstances lui faisaient un devoir d'avertir le jeune prince, venu loyalement à lui, qu'il avait, avant de le recevoir, à accomplir un acte de nature à influer sur ses dispositions. Ne lui eût-on pas reproché, au contraire, d'avoir manqué de sincérité, s'il avait répondu aux avances du comte de Paris, sans le prévenir de ses intentions ultérieures? Avec sa loyauté le comte de Chambord ne pouvait admettre qu'on pût l'accuser d'avoir voulu surprendre la confiance de son cousin. Il crut de son devoir de l'arrêter au seuil de sa porte.

La réponse de M. le comte de Chambord était un ajournement de la visite. Mal informé jusque-là, pour ne pas dire abusé par ses amis, M. le comte de Paris put en être surpris. Ce prince, le meilleur de sa race, avait l'âme assez haute, et l'humeur assez flegmatique, pour ne manifester aucun ressentiment, aucun dépit. Mais comme il avait annoncé, la veille même, chez M. Thiers, son prochain départ pour Bruges, il crut devoir prévenir ses amis du contretemps qui lui faisait ajourner sa visite. Il chargea le duc Pasquier de communiquer la note aux trois négociateurs de Dreux. Ceux-ci, royalistes sincères, mais partisans des concessions aux idées modernes, attendaient le résultat de la mission du colonel Lutteroth, avec d'autant plus d'anxiété que le prince n'avait différé de les recevoir eux-mêmes que pour recevoir d'abord ses cousins. Il leur tardait d'apprendre quelle suite allait être donnée à la démarche du comte de Paris et si l'on pourrait reprendre les projets de restauration monarchique sur la base des promesses exécutées par les princes d'Orléans.

Dans la soirée du lundi 3 juillet, le duc d'Audiffret-Pasquier vint les trouver dans une maison où ils étaient réunis avec quelques amis. « Voici, leur dit-il la réponse que nous venons de recevoir. Nous vous la communi-

quons parce que c'est vis-à-vis de vous que nous avons pris des engagements et s'ils ne sont pas remplis, ce n'est pas notre faute ; vous le reconnaîtrez après l'avoir lue. D'ailleurs, nous ne vous en laisserons pas prendre copie ; toute pièce copiée est tôt ou tard une pièce publiée et nous tenons, en ce qui nous concerne, à ne rien envenimer. »

Le ton de cette communication indiquait que la note de M. le comte de Chambord, qui devait tant lui être reprochée, n'avait pas été comprise. On pouvait augurer de là de nouvelles difficultés. « Le duc Pasquier, ajoute cependant M. de Meaux, protesta que les princes étaient résolus à ne point se blesser et que s'ils faisaient communiquer cette note, ce n'était point pour s'en plaindre, mais uniquement pour expliquer et justifier leur conduite[1]. »

La réponse dilatoire de M. le comte de Chambord et l'incertitude où l'on était de ses intentions redoublaient les préoccupations des royalistes, trop persuadés jusque-là que la restauration de la monarchie pouvait se traiter, avec un prince tel que Henri de France, comme une simple affaire parlementaire, par négociations et compromis. Les princes d'Orléans avaient fait demander à quelques-uns d'entre eux s'ils avaient des renseignements sur un projet de manifeste du comte de Chambord, dont ils avaient été secrètement avisés, et sur le sens des réserves exprimées dans la note qui leur avait été communiquée de sa part. Ceux-là ne savaient rien encore des intentions du comte de Chambord. Mais, dès le lendemain, M. de Maillé, informé par une indiscrétion dont on put deviner l'auteur[2], de ce qui allait se passer, réunis-

[1] *Souvenirs politiques*, t. II (*Correspondant*, 25 sept. 1902).

[2] Le marquis de la Ferté-Meun, parfait gentilhomme, descendant des illustres maréchaux de ce nom et allié aux Molé, fut, depuis 1848 jusqu'en juillet 1871, avec le duc de Levis puis avec le comte de Blacas, le représentant accrédité de Mgr le comte de Chambord en France. Par intérêt pour la cause royaliste, il désapprouva le projet de manifeste du drapeau blanc, jusqu'à essayer d'en dissuader le roi et d'en empêcher la réalisation. Fidèle et respectueux sujet, il s'inclina devant la volonté de celui qu'il n'avait jamais cessé d'appeler son maître ; mais son attitude l'obligea à la retraite après le manifeste royal. Il fut remplacé dans le haut poste de confiance qu'il occupait auprès du comte de Chambord par le marquis de Dreux-Brezé.

« M. le marquis de la F...-M..., qui représentait officiellement le prince à



sait ses deux amis, avec quelques-uns de leurs collègues, dans un des bureaux de l'Assemblée Nationale, pour les mettre au courant de la situation. L'air empressé et ému avec lequel il était venu les chercher au cours de la séance indiquait assez la gravité de la communication qu'il avait à leur faire. M. de Meaux en a rapporté littéralement la teneur : « Je sais, leur dit-il — ne me demandez pas comment — que M. le comte de Chambord arrive en ce moment à Chambord et qu'il y vient pour aborer, dans un manifeste à la France, le drapeau blanc. Voilà la démarche dont parlait la note au comte de Paris ».

Le secret du roi avait été livré. C'était bien en effet, pour parler en roi au peuple français, et déployer à ses yeux le drapeau de la royauté, que le comte de Chambord était arrivé *incognito* de l'exil, voulant publier, en toute liberté, son manifeste, sans avoir à s'en expliquer d'abord, sans en laisser amoindrir d'avance l'effet ou fausser le caractère par des contestations intempestives.

Il était nécessaire pour l'héritier de Charles X de se prononcer sur le drapeau. Car déjà, on avait engagé sans lui cette question qu'il s'était réservé d'aborder plus tard après son rappel en France. Insidieusement, sans l'avoir consulté, on annonçait, de plus en plus, comme pour le lier d'avance, qu'il était disposé à se conformer aux exigences de la situation. Il n'appartenait à personne de soulever la question du drapeau contre le roi ; on la tranchait sans lui.

Faut-il parler ici d'intrigues, de manœuvres imputables à certains personnages qui, sous les dehors de l'attachement à la monarchie, cachaient une hostilité réelle contre la personne du comte de Chambord et le principe de la légitimité dont il était le représentant? La plupart des membres de la majorité de cette honnête Assemblée Nationale étaient certainement étrangers à tout calcul

Versailles. avait répété à qui voulait l'entendre que la question du drapeau ne serait pas un obstacle à la restauration de la monarchie. Se croyant désavoué par le prince, il donna sa démission et quitta Versailles, pour n'y plus reparaître. » (*Versailles* (1870-1880). *Souvenirs et récits* dans *Études religieuses et littéraires*, 5 avril 1906, p. 192.)

déloyal ; mais il suffisait chez elle de quelques hommes d'intentions moins droites, de visées moins correctes, pour troubler la situation par des agissements au moins suspects.

Toujours est-il que, depuis que les négociations étaient rouvertes pour la restauration monarchique, on avait vu se renouveler ce qui s'était déjà passé en 1856, ce qui devait se produire de nouveau en 1873. Ce fut, chaque fois, la même tactique. En 1856, l'union des deux branches de la Maison de France étant à l'ordre du jour, la question du drapeau s'était de nouveau posée, comme au lendemain de la révolution de 1848. Certains « fusionnistes » libéraux, qui tenaient pour la cocarde tricolore contre le panache blanc de Henri IV, crurent que l'on viendrait à bout de l'opposition du comte de Chambord en lui forçant la main, en l'engageant malgré lui. On raconta dans les salons, on publia dans les journaux que l'héritier de Charles X acceptait le drapeau tricolore, pour prix de la réconciliation avec les d'Orléans.

A cette époque, un des principaux organes de l'action fusionniste, le *Moniteur du Loiret*, inspiré par M. de Falloux et rédigé par M. Léon Lavedan, prétendait, contre les journaux légitimistes de Paris, que le comte de Chambord s'était décidé à reconnaître que le drapeau tricolore devait être, pour tous les partis, le drapeau de la France, et l'on en donnait les mêmes raisons que l'on devait faire valoir plus tard contre lui à l'appui des mêmes prétentions en faveur des trois couleurs [1].

On assurait que le prince adoptait le drapeau tricolore, parce que la Révolution, qui l'avait arboré contre la monarchie, l'avait abandonné pour le drapeau rouge, et qu'il avait cessé d'être un signe de ralliement pour la révolte ; parce que l'armée, en le couvrant de lauriers, en avait fait le glorieux et impérissable symbole de la patrie ; parce que le descendant de Henri IV et de Louis XIV trouvait dans ses nobles plis les couleurs de la vieille royauté unies et confondues avec celles de la France moderne. Et, pour conclure, l'on déclarait que si la doc-

[1] *Moniteur du Loiret*, juillet 1856 (notamment le numéro du 17).



trine monarchique actuelle repoussait le drapeau tricolore, il faudrait désespérer de l'avenir d'une cause qui ne comprendrait plus son temps.

Des démentis autorisés étaient venus. Il avait été déclaré, contre tous ces dires, au nom de M. le comte de Chambord, et il fallait bien le croire, que la question du drapeau restait réservée par le prince exilé, qui en reportait la solution à d'autres temps. Mais pourquoi avait-on dit le contraire? D'où provenaient les informations qui donnaient le chef de la dynastie des Bourbons comme décidé à prendre le drapeau tricolore? Et quel intérêt avait-on eu à répandre un bruit de nature à faire avorter les projets d'union?

La situation se présentait la même, quinze ans après. En 1871 il s'agissait, comme en 1856, de savoir si le panache blanc de Henri IV devait se transformer en cocarde tricolore. Les partisans de l'évolution existaient toujours. Les mêmes fusionnistes libéraux cherchaient encore à envelopper la légitimité dans le drapeau de la Révolution. Comme autrefois, ils entendaient faire la fusion en sacrifiant la couleur royale aux couleurs révolutionnaires. Pénétrés de la maxime parlementaire : « le roi règne et ne gouverne pas », qu'ils prétendaient déjà appliquer, ces importants croyaient qu'il leur appartenait de régler eux-mêmes la question du drapeau, sur laquelle il y avait conflit avec le roi.

N'est-ce pas ce même parti qui revenait à ses anciens moyens d'action? N'est-ce pas de lui qu'émanaient les rumeurs qui s'étaient spontanément propagées à la suite de l'entrevue de Dreux, comme si l'on eut voulu obliger le comte de Chambord à les désavouer publiquement, au risque d'empêcher encore une fois l'accord de se faire?

Avec de pareils procédés, qui tendaient à imposer insidieusement les trois couleurs au chef de la Maison de France, on l'amenait forcément à se prononcer sur cette question du drapeau qu'il avait toujours écartée jusque-là, et qu'il n'aurait pas soulevée de lui-même, avant d'être remis sur le trône. Et dès qu'on l'obligeait ainsi à parler, il fallait bien s'attendre à ce que le prince, mis en demeure d'adopter le drapeau qui représentait à ses yeux la Révo-

lution, revendiquerait hautement le drapeau de sa race, le drapeau blanc d'Henri IV et de Louis XVIII, celui avec lequel s'identifiait son principe.

Ce n'était là ni l'effet d'un caprice, ni le résultat d'un illuminisme de circonstance. Henri de France n'était que fidèle à lui-même et constant avec les sentiments de toute sa vie en manifestant son inviolable attachement au drapeau de ses ancêtres [1].

Pour lui, en effet, la déclaration du droit royal n'allait pas sans l'affirmation du drapeau qui en était le symbole.

Ce n'est pas que le drapeau blanc eût par lui-même une valeur absolue, mais il tirait des circonstances sa signification et, pour le comte de Chambord, comme pour ses adversaires, il avait pris l'importance d'une idée.

Qu'était-ce donc que ce drapeau dans lequel s'incarnait le droit de M. de Chambord, ce drapeau qu'il élevait à la hauteur d'un principe, et sans lequel il croyait ne pas pouvoir régner?

Il n'y avait jamais eu, au sens moderne, de drapeau de la France, avant la Révolution, pas de signe extérieur national la personnifiant, pas d'emblème commun, uniformément arboré dans les armées, dans les fêtes, dans les manifestations publiques, sur les édifices et les maisons. Jusqu'en 1789 le pays se confondait avec le roi. Le drapeau de celui-ci était le drapeau de celui-là. La France et le roi ne faisaient qu'un. Le nom de famille des rois de la descendance capétienne, qui s'appelaient, de

[1] On a voulu mettre le comte de Chambord en contradiction avec lui-même. M. de Falloux rapporte dans ses *Mémoires d'un royaliste* (p. 59) qu'une méprise révéla à Berryer, en 1848, au moment où l'on commençait à parler de la fusion, la présence chez le comte de la Ferronays d'un chapeau de lieutenant général, à cocarde tricolore, commandé par M. le comte de Chambord. Mais l'assertion a été démentie par un témoignage contraire. Mme de la Ferronays, veuve du comte Fernand de la Ferronays, a attesté qu'au mois d'août 1848 son mari fut effectivement chargé par M. le comte de Chambord de lui faire faire à Paris deux costumes, l'un de prince français et l'autre de lieutenant général. Mais elle assure que personne ne les vit avant qu'ils ne fussent envoyés à Frohsdorf et qu'aucune cocarde ne figurait au chapeau. « M. de la Ferronays, ajoute-t-elle, était trop respectueux des volontés du prince auquel il avait consacré sa vie pour prendre l'initiative d'une décision qui appartenait au roi seul. » (Lettre du 26 février 1888 dans l'*Univers* du 27 février 1888).



leur nom personnel, Hugues, Robert, Philippe, Louis, Charles, François, Henri, ce nom était France, comme celui du pays. Le dernier de la race royale, le comte de Chambord, s'appelait de son vrai nom Henri de France. Ainsi portent les actes de l'état civil.

A la guerre, dans les cérémonies, la bannière de France, celle que l'on portait devant le souverain du royaume, à côté des étendards ou pennons des seigneurs et des Communes, était la bannière du roi. Depuis l'avènement des Capétiens, c'était le même drapeau, successivement bleu, bleu à croix blanche, bleu et blanc, et enfin complètement blanc, ayant toujours comme ornement la fleur de lys héraldique, dérivée du monogramme constantinien du Christ.

C'est cette enseigne royale, distincte des autres oriflammes et bannières de toutes couleurs, qui a présidé aux destinées de la patrie. Depuis Henri IV, l'ancienne bannière de France au champ d'azur croisé de blanc, puis mi-partie bleue et blanche, s'était changée en drapeau blanc [1].

Le nouveau drapeau ne dérivait pas seulement de la cornette blanche de Henri IV. Il se rattachait au passé le plus ancien du peuple franc. Le blanc est national. « Le blanc, comme l'observe un vieil historien, a esté la couleur générale et désignation de la nation, comme le rouge paraît toujours l'avoir esté de la nation angloise. » Après avoir été la couleur des Celtes et des Gaulois, nos ancêtres, il est resté jusqu'à la Révolution, la couleur par excellence du peuple Français, la couleur de la « franchise » ou liberté, comme de l'autorité. « De tout temps, dit Villehardouin, ceste nostre couleur blanche fust insigne et parengon de liberté. »

[1] On pourrait objecter que le drapeau des Bourbons n'avait pas une origine pure. Henri de Béarn, à la tête des rebelles et des huguenots leurs alliés, les reîtres allemands, l'avait arboré, comme étendard de révolte, contre Henri III. Plus tard il l'avait déployé contre la Ligue, qui opposait, au nom des traditions nationales, un prince catholique à cet héritier huguenot de la couronne de saint Louis. C'était là le fameux panache blanc auquel le roi de Navarre demandait à ses partisans de se rallier dans la bataille, pour la conquête du trône de France.

Mais l'abjuration de Henri IV et la reconnaissance de son droit par la France catholique avaient légitimé le drapeau blanc. Avec les Bourbons il monta sur le trône.

Aux Croisades et en maintes batailles, l'enseigne ou l'écharpe blanche distingua le parti des Français. A Bouvines, la grande journée de la monarchie française, le blanc des milices communales flottait à côté du bleu royal. En constituant les Communes, les rois leur avaient donné les mêmes droits qu'aux seigneurs féodaux, symbolisés dans la bannière ou drapeau, dont le fond était toujours la couleur blanche nationale, avec des ornements divers. La bannière de Jeanne d'Arc aussi, celle qu'elle reçut miraculeusement du ciel avec sa mission, était blanche. C'est celle qui flotta à Reims, au sacre de Charles VII. A cette noble couleur se rattache la reprise du sol national contre les usurpations de l'Anglais. Elle méritait de devenir à son tour la couleur des rois et de la France.

Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, sept générations de rois, jusqu'au comte de Chambord, avaient porté le drapeau blanc. Ce drapeau, illustré par la victoire et la conquête, s'était identifié avec la France, qui lui devait son achèvement et son unité. Il avait fini, sous le règne glorieux de Louis XIV, par symboliser le pays[1]. Lors de la Restauration, après la chute de l'Empire, le drapeau blanc, remplacé depuis 1793 par les trois couleurs, était redevenu le drapeau français.

Le comte de Chambord l'avait hérité de Charles X. En mourant à Goritz en 1838, le vieux roi détrôné avait légué à son petit-fils, avec le droit à la Couronne, le drapeau blanc fleurdelisé d'or de ses ancêtres, en lui faisant promettre de le conserver intact. L'héritage était sacré. Le comte de Chambord ne pouvait plus séparer le drapeau du Trône. Il y allait de son honneur autant que de son droit.

Dans cette fatale nuit du 1er août 1830 qui vit l'abdication de Charles X et de son fils, le duc d'Angoulême, en

[1] Il n'y avait plus alors que le drapeau du roi et les drapeaux de l'armée. Ceux de chacun des régiments étaient distincts. Ils avaient presque tous pour emblème commun la croix blanche. L'enseigne blanche était devenue l'emblème propre du monarque, chef suprême des armées de terre et de mer.

faveur du jeune duc de Bordeaux, lorsque Louis-Philippe eut placé sur sa tête « la couronne tombée du front de son cousin », il répudia le drapeau blanc des Bourbons pour adopter le drapeau tricolore, dont il se vantait d'avoir « longtemps porté les glorieuses couleurs[1] » . Avec « le roi de l'émeute » reparaissait l'enseigne révolutionnaire, l'étendard de la révolte, des crimes et des malheurs du peuple français. Si la victoire, à l'époque révolutionnaire et sous l'ère Napoléonienne, l'avait ennobli, ses forfaits dépassaient de beaucoup ses gloires. Il restait le drapeau des massacres de la Bastille et des Carmes, le drapeau de l'échafaud de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le drapeau de la proscription des prêtres et des nobles, le drapeau de la tyrannie et du sang, le drapeau de tous les excès, de tous les crimes, de toutes les monstruosités que l'histoire a résumés d'un mot, en appelant l'époque qui les vit s'accomplir, la Terreur.

Ses méfaits s'étaient étendus au delà de la France. Avec la guerre, il avait semé sur sa route, les violences, les faux principes, les erreurs sociales, les haines de nations, les vengeances héréditaires, et répandu dans toute l'Europe des germes de subversion universelle. Et après des victoires aussi éphémères que brillantes, il avait présidé à l'invasion et au démembrement du pays, pour voir se renouveler, au bout d'un demi-siècle de vicissitudes politiques, plus funestes qu'heureuses pour la France, une même catastrophe nationale.

A ces torts publics s'ajoutaient, pour le petit-fils de Charles X, des griefs personnels. On aurait dû com-

[1] Paroles de Louis-Philippe dans sa proclamation aux Français. Les trois couleurs, à vrai dire, n'avaient rien de séditieux par elles-mêmes. Leur union remontait déjà loin. La croix rouge et bleue sur fond blanc symbolisait l'ordre illustre, d'origine quasi royale, de la Très Sainte Trinité pour la rédemption des captifs. Le bleu, le rouge et le blanc étaient, sous Louis XVI, les couleurs de la livrée royale, celles des gardes-français et des gardes-suisses. Les événements seuls leur avaient donné un caractère factieux. Pour la première fois, avec Lafayette, les trois couleurs avaient été arborées en cocarde, comme un signal d'indépendance et d'opposition en face de la royauté. Sur sa motion, le blanc fut ajouté aux couleurs bleue et rouge de la ville de Paris qui avaient été données comme signe de ralliement aux gardes nationales contre l'armée par les pères de la Commune. Les trois couleurs restèrent celles de la Révolution.

prendre les répugnances du prince pour un emblème qui ne lui rappelait que les plus tristes souvenirs. Ce drapeau tricolore, qu'on voulait lui imposer, ce n'était pas seulement le drapeau qui avait flotté sur l'échafaud de Louis XVI, c'était aussi le drapeau de la révolution de 1830, le drapeau que, dans ces journées de juillet, si mal appelées « glorieuses », les émeutiers avaient planté sur les tours de Notre-Dame en signe de révolte [1] et avec lequel ils étaient revenus mettre à sac l'archevêché, voisin de la cathédrale; c'était, pour la France, le drapeau de la guerre civile et de la rébellion, et, pour le comte de Chambord, le drapeau qui avait renversé le trône de son aïeul Charles X, qui avait causé l'exil de sa famille et le sien, le drapeau fatal que, petit enfant, il avait aperçu, pour la première fois, à Dreux, la ville des princes d'Orléans, alors que fugitif il était emmené, les larmes aux yeux, avec sa jeune sœur [2], à la frontière de France.

Il y avait là, pour lui, des souvenirs cruels et odieux. Pouvait-on lui demander de les oublier, en même temps que de répudier les souvenirs attachants du drapeau blanc, du drapeau qui avait flotté si glorieusement, pour la dernière fois, sur les mosquées d'Alger, en fermant à jamais les portes de la Méditerranée à la barbarie musulmane et en ouvrant l'Afrique à la civilisation chrétienne?

Par le fait il y avait deux drapeaux en présence. Les événements leur avaient donné à chacun une signification opposée. Ce n'était pas une question de couleurs, c'était une question de principes.

Le drapeau n'est rien en lui-même ; il n'a de valeur que comme symbole. C'est un signe auquel s'attachent des idées. « De temps immémorial, les drapeaux ont eu un langage ; non seulement ils ont servi de signaux... mais on est convenu que leur érection ou leur couleur, dans telle circonstance donnée, signifiait quelque chose [3]. »

Deux ordres d'idées opposées étaient exprimés par le drapeau blanc et par le drapeau tricolore.

[1] Voir le journal *l'Éclair*, 25 août 1902.

[2] La princesse Caroline de Bourbon.

[3] Rey, t. I, livre V, chap. XI.

Tandis que le drapeau blanc représentait la tradition, le droit de la monarchie héréditaire, le principe d'autorité, le drapeau tricolore désignait, avec la souveraineté du peuple, l'ensemble des fausses libertés issues des principes de 89, liberté de la pensée et de la presse, liberté des cultes, libertés parlementaires, égalité civile et politique; il personnifiait la société moderne contre l'ancien régime.

Avec les deux drapeaux, deux ordres d'idées, deux genres de monarchies aussi étaient en lutte. D'un côté, la liberté, telle qu'elle résultait des doctrines et des institutions de la Révolution ; de l'autre, l'autorité comme fondement nécessaire de la société ; ici, une monarchie accommodée aux idées nouvelles, là, une monarchie reposant sur les données de la tradition et les principes chrétiens de l'ordre social ; celle-ci capable de contenir la poussée des idées révolutionnaires et d'empêcher la France de tomber sous la domination des partis avancés, celle-là condamnée à favoriser le développement de la Révolution en préparant l'arrivée au pouvoir du parti républicain, et en conduisant le pays au socialisme par la république.

Les membres de l'Assemblée Nationale se groupaient de chaque côté, selon leurs attaches antérieures et leurs opinions politiques. Beaucoup, quoique animés des meilleures intentions, partageaient les préjugés du temps. Ils tenaient au drapeau tricolore, soit par affection, soit par convenance, le croyant le drapeau nécessaire de la France moderne, tandis qu'ils répudiaient le drapeau blanc, comme étant celui du passé, celui de l'ancienne France détruite par la Révolution.

Ce n'est pas tant le drapeau que l'on ne voulait pas que ce dont le drapeau était le signe. On ne lui préférait l'autre que comme symbole de ces principes de 89 auxquels on était par-dessus tout attaché.

Le conflit des drapeaux, c'était celui des deux sociétés, des deux monarchies représentées par chacun d'eux. Et c'est parce que le drapeau blanc était devenu, à tort ou à raison, l'expression d'un ordre de gouvernement, dont les libéraux ne voulaient pas, qu'ils lui opposèrent avec tant d'insistance le drapeau tricolore, comme représentant un ordre politique auquel ils tenaient avant tout.

La question du drapeau avait donc une importance qu'on a vainement cherché depuis à diminuer, pour augmenter les torts du comte de Chambord, comme s'il n'y avait eu qu'obstination sentimentale et puérile de sa part à refuser de laisser substituer entre ses mains le drapeau tricolore au drapeau blanc.

Mais le prince voyait de plus haut. Il comprenait toute la signification du drapeau. Avec un des plus éminents publicistes du temps, Jean-Baptiste-Victor Coquille, il aurait pu dire au peuple français, pour l'éclairer sur le sens de l'emblème qu'il lui offrait : « Le drapeau blanc est le symbole de l'unité, il représente le principe d'hérédité, de perpétuité, de conservation. Il n'abrite pas de partis. Ceux qui se rangent sous le drapeau d'Henri V ne se divisent pas. Il n'en est pas ainsi du drapeau tricolore il est né de nos discordes civiles ; par sa triplicité de couleurs, il est l'image des partis qui déchirent la France sous le règne de la souveraineté du peuple. Il représente la division. Il est arboré par trois ou quatre partis et non par un seul. Il est donc le symbole de la confusion et de l'anarchie ; car ces partis ne sont pas destinés à s'entendre et sont, par leur principe même, constitués en irrémédiable hostilité. Orléanistes, républicains modérés, républicains rouges, bonapartistes, prennent le drapeau tricolore. Comment sortir de là ? Chacun de ces partis repousse un accord et veut dominer seul. Et cela dure depuis bientôt un siècle. Le drapeau tricolore a été à l'origine, il est resté le drapeau de l'insurrection et de la guerre civile. Rien ne saurait lui ôter ce caractère. La paix et l'union sociale ne renaîtront pas sous le signe de nos luttes intestines. Il n'est que le drapeau de la France livrée aux factions depuis 89. Henri V, sous le drapeau tricolore, ne serait qu'un parti de plus ajouté aux autres partis, car le drapeau tricolore représente tous les partis. Or, le roi ni la France ne sont un parti, et le roi se diminuerait en prenant le drapeau tricolore [1]. »

En même temps que le signe de la division des partis, le drapeau tricolore, aurait pu ajouter le roi, est, par

[1] *La Royauté française*, p. 191.



origine et par destination, le symbole des faux principes et des fausses libertés modernes dont périt la France : cette souveraineté du peuple et cette égalité, cause de toutes les révolutions et source du socialisme, cette liberté de la presse, instrument permanent de trouble et de désordre dans le pays, cette liberté des cultes, qui a créé l'influence juive et l'action protestante, devenues l'une et l'autre un si funeste dissolvant au sein de la vieille société française.

Il n'est donc pas vrai que la question du drapeau ne signifiait rien ; elle avait, au contraire, la portée d'une question de principe. Le drapeau tricolore était le drapeau de la révolution et de l'anarchie ; le drapeau blanc, celui de l'ordre et de l'autorité.

Ainsi le comprenait le comte de Chambord et c'est pourquoi, à la veille de remonter sur le trône de ses pères, il voulait élever, aux yeux du peuple français, le drapeau blanc au-dessus du drapeau tricolore, et le montrer à tous, non seulement comme l'emblème du droit royal, mais comme l'expression de l'ordre politique et social qu'il aspirait à reconstituer en France.

Malheureusement il ne devait pas être compris. Trop complexe était la question du drapeau, qui allait être si loyalement posée par lui devant la nation. Pour la masse des esprits, elle ne pouvait avoir ni l'importance qu'elle avait prise dans sa pensée, ni la signification qui résultait des antécédents historiques et surtout des circonstances relatives aux tentatives de fusion dynastique depuis 1848.

Pour les Français du XIXe siècle, le drapeau tricolore était surtout l'expression des droits et des libertés politiques, de l'égalité civile, des conditions nouvelles de la famille et de la propriété, en un mot, de l'ordre social résultant des principes de 89, tandis que le drapeau blanc personnifiait à leurs yeux l'ancien régime disparu avec la Révolution.

Il résultait de là une équivoque ne permettant pas au comte de Chambord d'être compris ; car, ce qu'il répudiait du drapeau tricolore, ce n'est pas tant ce que le peuple y voyait que ce que les politiques y avaient mis.

En tant que le drapeau tricolore était le signe de la société moderne, constituée sur le principe de l'égalité des citoyens dans l'Etat, de la division de la propriété et l'accessibilité de tous aux charges publiques, le prince ne l'eût pas répudié, puisqu'il déclarait, en 1871, être et vouloir être de son temps, et qu'il se défendait bien haut de songer à rétablir les dîmes, les droits féodaux, les privilèges et les classes privilégiées.

C'est à cause de sa signification politique que le comte de Chambord repoussait l'emblème tricolore. Avec le drapeau de la Révolution, il sentait qu'il ne pouvait pas être le roi qu'il fallait à la France. Dans l'état d'anarchie morale où se trouvait un pays ballotté par quatre-vingts ans de révolution, il comprenait la nécessité d'établir un pouvoir fort, et en même temps il savait que le pouvoir ne serait fort qu'en étant chrétien. Il voulait refaire la royauté avec l'Eglise. L'histoire, non moins que la foi, l'éclairait sur les conditions nécessaires d'une restauration monarchique.

Dans les grandes crises politiques de la France, la royauté fut toujours reconstituée chrétiennement. L'élection de Hugues Capet, venant relever le pays de la déchéance des Carolingiens, fut catholique par le concours des évêques et des seigneurs ; la restauration de Charles VII, au temps de l'invasion anglaise, fut catholique par la mission de Jeanne d'Arc ; l'avènement de Henri IV, succédant aux guerres de religion, fut catholique par l'action de la Ligue et de la papauté.

La France de 1871 avait besoin, pour se relever de ses ruines, d'une restauration catholique de la royauté. Le prince tenu en réserve par la Providence, pour le relèvement de « la Fille aînée de l'Eglise », le comprenait. Et là était la grandeur de sa mission, l'importance de son principe. Cette royauté chrétienne, il fallait en quelque sorte l'imposer au pays.

Il y a deux France, depuis la Révolution, et le comte de Chambord ne l'ignorait pas. Il savait que la France révolutionnaire et irréligieuse était, par son esprit même, de l'opposition au pouvoir, quel qu'il fût, et que si elle était républicaine, c'est que la république n'est autre

chose chez nous que la forme politique de l'indépendance et de l'irréligion. Il comprenait bien que cette France-là ne remonterait jamais, par son propre mouvement, à la monarchie et que, si elle l'acceptait, un jour d'entraînement et de nécessité, ce serait pour la combattre dès le lendemain. Il estimait donc que pour refaire une France monarchique, il fallait avant tout refaire une France chrétienne et qu'il n'y réussirait pas sans jouir d'une autorité assez forte pour lui permettre de s'appuyer sur l'Eglise.

Un roi très chrétien pouvait seul restaurer la monarchie en France et, pour être ce roi très chrétien, il lui fallait être d'abord un roi fort. Cette force, il la trouvait dans le principe de la royauté traditionnelle et héréditaire, dont il était le représentant et qui plaçait en lui la source de l'autorité.

A cette heure si décisive pour les destinées du pays, le comte de Chambord se souvenait du mot du duc de Richelieu au congrès de Vienne : « Je vous apporte un principe, avait dit, devant les représentants de l'Europe, l'envoyé de Louis XVIII, et, dans ce moment, ce principe, c'est ma force. » Parole souveraine qui eut une si grande influence dans le conseil des Etats européens en 1815, et qui valut à la France, vaincue et démembrée, de Napoléon de reprendre son rang parmi les nations. L'auguste exilé de Frohsdorf se présentant au peuple français, avec le seul prestige du droit royal, devait dire lui aussi : « Je ne suis rien, mon principe est tout. »

C'est ce principe qu'il apportait à la France, avec son drapeau, et c'est pour le proclamer qu'il avait résolu, puisqu'on l'y appelait avant le temps, d'aller à Chambord, d'où sa voix devait se faire mieux entendre du pays et de l'Assemblée Nationale.

La nouvelle apportée par M. de Maillé à ses amis que le comte de Chambord venait d'arriver en France, pour y publier un manifeste, avait jeté une vive émotion dans tous les groupes de la Droite. Chez les uns, c'était le mécontentement causé par une résolution qui dérangeait toutes leurs combinaisons ; chez les autres, c'était la crainte

qu'elle ne servît de prétexte aux récriminations et aux défections des orléanistes. Ceux-ci et ceux-là comprenaient que l'affaire de la monarchie, dont ils désiraient la réussite, allait être remise en cause par l'acte du comte de Chambord. Ceux qui avaient eu l'initiative des démarches auprès des princes d'Orléans étaient consternés, sentant combien leur responsabilité se trouvait engagée, tant vis-à-vis leurs partisans que vis-à-vis les légitimistes, par cette initiative, malencontreuse pour eux, qui risquait de rompre à jamais l'accord. Les autres s'inquiétaient, par amour du roi, des oppositions qu'allait soulever contre le rétablissement de la monarchie la proclamation du drapeau blanc.

Les royalistes les plus purs, dans leur désir de faire arriver le roi, eussent voulu qu'il ajournât un projet dont ils ne prévoyaient que trop les conséquences. M. Lucien-Brun lui-même, dans les heures passées à Paris, auprès du comte de Chambord, avait adressé, de concert avec le marquis de la Ferté, de respectueuses remontrances à ce sujet au prince, craignant, ce qui devait arriver, que l'on ne tirât parti contre lui de son manifeste.

Cette question du drapeau blanc, se demandaient avec angoisse les plus fidèles, avait-elle encore assez de sens dans le peuple pour être utilement réveillée par le prince et comprise par la masse de la population ? La foi en la monarchie était-elle encore assez vive pour que, au lieu de la raviver en déployant devant le pays l'emblème de la légitimité, on ne risquât pas plutôt de l'éteindre en heurtant l'opinion ? Le courant populaire n'était-il pas contraire au drapeau blanc et le prince pouvait-il espérer le remonter avec ce drapeau à la main ?

A plus forte raison les royalistes opportunistes, même les plus dévoués, étaient-ils d'accord avec les parlementaires et les orléanistes pour désapprouver la résolution du prince. Les uns et les autres se réunirent dans un des bureaux de l'Assemblée pour aviser au moyen de prévenir la publication du manifeste annoncé. On résolut, des deux côtés, de tenter un suprême effort dans le but de conjurer ce que l'on considérait comme un malheur. Il fut décidé qu'une ambassade serait envoyée au comte de

Chambord pour l'informer de l'état des esprits à Versailles et pour tâcher de le dissuader de son projet.

« Nous avions parmi nous, écrit M. de Meaux, les héritiers de trois des plus grandes maisons de la monarchie : Maillé, La Rochefoucauld, Gontaut-Biron. Après la maison royale, il n'en était pas dont l'illustration fut plus étroitement liée à la gloire du drapeau blanc. Nous leur demandâmes d'obtenir du roi le sacrifice de ce drapeau. Tous trois acceptèrent, M. de Maillé, qui avait joué le rôle principal dans les négociations antérieures, aussi bien que les deux autres qui n'y semblaient pas mêlés jusqu'alors. » Et le narrateur ajoute : « C'était l'ancienne France qui allait adjurer son chef de ne pas tourner le dos à la France nouvelle[1]. »

C'était surtout le Parlement qui allait demander au roi de retrancher quelque chose de son droit et de son honneur.

Cette mission, à la fois respectueuse et impérieuse, n'avait pu être confiée à des envoyés plus capables d'obtenir à l'amiable du comte de Chambord ce que l'on exigeait de lui. Il semblait bien, en effet, qu'avec ces illustres représentants de la noblesse, la concession, si pénible qu'elle dût être pour son caractère et son autorité, devait se régler dans les plus honorables conditions pour le roi.

Un quatrième et important personnage se trouva à point pour compléter l'ambassade. Au premier bruit qui s'était répandu que le comte de Chambord allait faire un manifeste, M. de Falloux était accouru, avec Mgr Dupanloup, pour savoir ce que l'on allait décider dans la réunion provoquée par M. de Maillé et aussi pour se concerter avec ses amis. Il n'eut point de peine à persuader aux trois délégués de s'adjoindre l'évêque d'Orléans, afin que le clergé fût représenté, avec la noblesse, dans cette députation où l'on verrait comme une image vivante de l'ancienne France.

Dès le soir même, le comte de Maillé, le duc de La Rochefoucauld, le comte de Gontaut-Biron partaient pour

[1] *Souvenirs politiques* (*Correspondant*, 25 septembre 1902).

Blois; Mgr Dupanloup, ne pouvant voyager la nuit, ne se mit en route que le lendemain matin.

Le 5 juillet, vers 10 heures, les trois délégués se présentaient au château de Chambord pour remplir leur mission. Le prince, prévenu de leur arrivée, les fit introduire au bout de quelques minutes. Par les assauts qu'il avait déjà subis à Paris, de son représentant, le marquis de la Ferté, et par ce que M. Lucien-Brun lui avait fait connaître, le même jour, des dispositions dominantes de la Droite, le comte de Chambord comprit tout de suite quel était l'objet de la démarche des envoyés de Versailles.

De part et d'autre, l'abord fut plus réservé que spontané, et dès le premier moment de l'entrevue s'était produit, des deux côtés, le sentiment qu'on n'allait pas s'entendre.

Le comte de Maillé à qui son âge, la haute antiquité de sa race donnaient le droit de parler le premier, au nom des autres, commença par exposer les faits qui avaient déterminé leur démarche[1]; il rappela les négociations avec les princes d'Orléans, à Dreux, et les résolutions qui s'en étaient suivies, puis la note qui avait fait ajourner la visite du comte de Paris au chef de la Maison de France; enfin l'annonce du projet de manifeste attribué au comte de Chambord, sur lequel les princes d'Orléans leur avaient fait demander des explications. C'est ainsi qu'ils étaient amenés à se présenter au roi pour le solliciter respectueusement de renoncer au projet dont on parlait. Ils ne pouvaient s'empêcher de lui dire combien le manifeste annoncé serait inopportun. Déjà la lettre du 8 mai à M. de Carayon-Latour, dans laquelle on avait vu un véritable manifeste, en raison même de son caractère général et élevé, avait été interprétée défavorablement en plusieurs points et avait eu une fâcheuse influence sur l'opi-

[1] Descendant d'une des plus illustres lignées chevaleresques de l'ancienne France, commandant d'un bataillon de mobiles de l'Anjou pendant la guerre de 1870, illustré par sa vaillance au combat de Mennaie, le comte de Maillé était un gentilhomme accompli, mais quelque peu imbu des idées libérales du temps. Personne plus que lui n'avait le droit d'invoquer auprès du roi les exigences du présent avec les souvenirs du passé.



nion. Les envoyés de la Droite faisaient allusion à une toute récente manifestation du suffrage universel.

Le jour même où le comte de Chambord arrivait à Paris, avaient lieu, en effet, les élections complémentaires de l'Assemblée Nationale, destinées à combler les vides causés par la mort, les démissions et surtout par l'option des candidats élus dans plusieurs départements à la fois. Elles avaient été, comme on l'a déjà vu, un succès inattendu pour les républicains. En quelques mois le corps électoral avait été retourné. Le parti républicain, appuyé par ses journaux, avait repris position dans le pays, après que la Commune eût été vaincue et le gouvernement de M. Thiers raffermi. Les adversaires de la royauté s'étaient perfidement servis de la lettre du comte de Chambord du 8 mai, pour répandre dans le pays l'idée que le rétablissement de la monarchie ramènerait « le gouvernement des curés », et la guerre pour le Pape.

Ces élections antilégitimistes avaient causé à Versailles une vive émotion. Les délégués de la Droite, interprètes des sentiments de leurs amis, y voyaient, pour le comte de Chambord, un motif de plus de renoncer à un manifeste qui serait encore plus mal compris que sa lettre précédente et achèverait de retourner l'opinion contre lui. Ils disaient savoir, en effet, que le point capital des réserves indiquées dans la note au comte de Paris était la question du drapeau. Or, sur ce point précisément, eux-mêmes avaient cru pouvoir s'engager avec les princes d'Orléans, dans le sens des désirs du pays, en se référant du reste aux déclarations antérieures du prince, qui avait toujours paru remettre la décision de l'affaire au pays.

C'était fausser le sens de ces déclarations. Le comte de Chambord dut faire remarquer qu'il avait simplement dit qu'il ne ferait rien loin de la France et sans la France.

Les envoyés insistèrent sur la nécessité du maintien du drapeau tricolore, symbole du régime moderne, déclarant que si Monseigneur renonçait à ce drapeau, il fallait qu'il renonçat aussi à la couronne de France.

Le prince répondit : « Je ne puis revenir en France qu'avec mon principe et mon drapeau. Je sais qu'avec le

drapeau tricolore je ne suis plus moi-même et que je ne puis rendre au pays les services qu'il attend de moi, en étant le représentant de l'ordre et de la liberté.

« J'ai été prévenu, il y a quelques jours seulement, que mes amis s'étaient engagés sur la question du drapeau. Je suis donc obligé de dire mon sentiment sur cette question. Je ne veux pas qu'on me suppose autre que je suis et je ne veux pas que mes cousins aient à me reprocher de ne les en avoir pas instruit, avant de me voir [1]. »

L'entretien s'animait. Les délégués représentèrent à leur royal interlocuteur que le drapeau blanc ne lui appartenait pas exclusivement, qu'il avait été le drapeau de la France et non pas seulement de sa maison, et dès que ce drapeau n'était plus celui de la France, le prince devait prendre celui qu'elle voulait aussi.

Le comte de Chambord demeura inflexible : « J'ai beaucoup réfléchi, leur dit-il, j'y ai beaucoup pensé : c'est une question d'honneur et de conscience politique pour moi. Je ne puis rien dire de plus. Séparons-nous, nous serons toujours amis [2]. »

C'était la conclusion. Le prince prenant la main de ses visiteurs et les embrassant avec effusion, les congédia.

Dans l'après-midi arrivait Mgr Dupanloup. Le célèbre évêque d'Orléans avait été autrefois le catéchiste et le confesseur du jeune duc de Bordeaux. Ces souvenirs éloignés lui servirent d'entrée en matière avec le prince.

[1] Dans une lettre de Nantes, du 7 février 1872, relative aux incidents qui précédèrent la publication du manifeste sur le drapeau blanc, M. le comte René de Monti, alors de service auprès du comte de Chambord, écrivait à M. le vicomte de Maquillé, président des comités royalistes de l'Anjou, qui avait invoqué son témoignage : «... Ce fut alors que, compromis depuis quelque temps par des conversations, par des paroles imprudentes et non autorisées sur la question du drapeau (question que, pendant quarante et une années d'exil, il n'avait jamais tranchée et qu'il comptait réserver *encore*), M. le comte de Chambord se décida à ouvrir tout son cœur à la France, avant de recevoir M. le comte de Paris... »

En reproduisant cette lettre, M le marquis de Dreux-Brezé ajoute en note : « En fait, M. le comte de Falloux fut le propagateur en Anjou des bruits et récits au sujet desquels M. de Maquillé tint à être directement et très exactement informé .» *Notes et Souvenirs*, 4e édition, pp 277-281.

[2] M. de Meaux a publié en entier dans ses *Souvenirs* le procès-verbal de cette entrevue rédigé par M. de Maillé et communiqué, au retour de Chambord, à un certain nombre de membres de la Droite royaliste.



Mais il avait été prévenu d'avance par ses trois collègues de l'Assemblée Nationale de l'inutilité de ses efforts. En vain le prélat revint-il, avec la fougue de son éloquence, sur les points déjà traités dans la conversation du matin. Il se heurta aux mêmes résistances, à la même résolution de ne rien céder sur la question du drapeau[1].

Cependant, à Versailles, à Paris, le bruit s'était répandu que le comte de Chambord allait publier un manifeste. Les meilleurs royalistes, prévoyant le parti qu'on ne manquerait pas d'en tirer contre lui, n'étaient pas moins préoccupés que les politiques de l'Assemblée Nationale des moyens de prévenir une semblable résolution. M. de Cazenove de Pradines, le brillant héros de Patay, d'une fidélité au roi égale à sa vaillance sur le champ de bataille, était accouru de lui-même pour supplier le prince de renoncer à son projet. Les amis et les collaborateurs du journal *l'Union*, sollicitèrent son rédacteur en chef, M. Laurentie, dont le dévouement à la cause monarchique était éprouvée par une longue carrière de bons et loyaux services, d'aller tenter, lui aussi, une démarche auprès du comte de Chambord. Ce n'était pas que M. Laurentie put aller plaider la cause du drapeau tricolore, qu'il avait toujours combattu, mais il s'était laissé persuader par ses amis qu'il importait, dans l'intérêt du roi, de prévenir un acte signalé d'avance par le parti des politiques comme devant mettre obstacle à la restauration[2].

« — De vous, mon ami, lui dit le roi en le recevant, je

[1] Quelques jours plus tard, à Bruges, parlant de cette visite où Mgr Dupanloup était venu avec les autres pour le dissuader de la publication de son manifeste, comme étant inopportune, le prince disait, en visant aussi la conduite du prélat pendant le concile du Vatican : « C'est toujours la question de l'opportunité. Pour Monseigneur d'Orléans, ce n'est jamais le moment. » Et le comte de Chambord aurait pu refaire aussi le mot célèbre du concile à propos des opposants : « Ce qu'ils ont dit inopportun, ils l'ont rendu nécessaire. »

La proclamation du drapeau blanc, à Chambord, fut due, en effet, à ses adversaires, comme l'avait été, au concile du Vatican, la définition de l'infaillibilité.

[2] Voir l'*Univers* du 6 février 1888. Lettre de M. Sébastien Laurentie.

Dans son volume de *Souvenirs inédits* (p. 333), M. J. Laurentie n'a pas eu de peine, après son père, M. Sébastien Laurentie, à justifier son vénérable aïeul des imputations dirigées contre lui par M. de Falloux dans ses *Mémoires d'un royaliste*.

suis prêt à tout entendre, parce que je suis sûr de vos sentiments et de vos intentions.

« — Eh bien ! Monseigneur, cette lettre qui fait d'avance tant de bruit, qu'est-ce donc qui la motive ? Pourquoi soulever la question du drapeau ?

« — Ce n'est pas moi qui la soulève. J'ai été engagé, sans avoir donné mission pour cela à personne. La Chambre, les cercles connaissent la démarche et la croient faite en mon nom, avec mon autorisation. Bientôt le pays tout entier sera au courant. C'est au pays que je dois faire connaître mes résolutions. »

Il n'y avait rien à répondre pour M. Laurentie. Fidèle à son rôle de modeste défenseur du trône, il était venu, non pour porter au prince des leçons hautaines et prétentieuses, à la façon des importants de la Fronde et du Parlement, mais pour remplir loyalement son devoir de serviteur et de conseiller.

Il venait d'apprendre, ce qu'il ignorait jusque-là, que, dans les négociations avec M. le comte de Paris, la question du drapeau avait été engagée sans l'assentiment du chef de la race des Bourbons, à son insu. Il savait maintenant sur qui pesait la responsabilité de l'acte, injustement reproché depuis à M. le comte de Chambord, après qu'on l'avait rendu inévitable. Car, si le prince avait toujours dit, à propos du drapeau, qu'il ne ferait rien loin de la France et sans elle, il ne pouvait admettre non plus que l'on en disposât en dehors de lui.

M. Laurentie comprenait les justes susceptibilités d'honneur et de conscience de l'héritier du trône dans cette question du drapeau, il n'en était pas moins affligé de la résolution du prince de proclamer le drapeau blanc, à l'encontre des sentiments du plus grand nombre, et au risque de détacher de lui et de sa cause la plus grande partie de l'Assemblée Nationale.

Plusieurs passages du manifeste, dont son royal interlocuteur lui donna communication, furent modifiés sur sa demande, mais il n'obtint pas davantage. Il était arrivé le 6 au matin et, le soir même, le prince ne voulant pas prolonger plus longtemps son séjour en France, devait quitter Chambord pour retourner en Belgique,



où il avait donné rendez-vous au comte de Paris.

Monseigneur revint de Chambord, comme il était venu, accompagné de son fidèle secrétaire, M. de Vanssay, qui devait porter à l'*Union* le manifeste daté du château de son nom, pour le faire publier. Celui-ci partageait les inquiétudes que ce grave document causait aux meilleurs amis du prince, sachant d'avance quel accueil lui était réservé.

Cette nuit passée en chemin de fer, avec le roi, dans un wagon ordinaire de 1re classe, fut pour le dévoué secrétaire une nuit d'angoisse. Il eut tout le loisir de réfléchir aux conséquences de l'acte qu'il était chargé de faire connaître à la France. Le comte de Chambord dormit du sommeil le plus calme. M. de Vanssay comptait, comme dernier espoir, que la nuit lui porterait conseil. Le matin comme on arrivait à Paris, le prince s'éveilla. M. de Vanssay demanda à Monseigneur s'il n'avait rien à changer à sa lettre. « Non, répondit le prince, sorti brusquement de son sommeil, faites imprimer tel quel, c'est mon dernier mot. »

Il n'y avait plus à insister. M. de Vanssay prit congé de son auguste compagnon de voyage pour aller porter à l'*Union* le texte du manifeste, qui parut dans le numéro du soir, portant la date du lendemain 8 juillet.

Le matin même, avant la publication par la voie de la presse, M. le comte de Paris en avait reçu un exemplaire manuscrit, que M. le comte de Chambord avait eu soin, par une déférence toute particulière, de lui faire remettre. L'héritier du trône de France s'adressait, en ces termes, à la nation :

Chambord, 5 juillet 1871.

Français,

Je suis au milieu de vous.

Vous m'avez ouvert les portes de la France, et je n'ai pu me refuser le bonheur de revoir ma patrie.

Mais je ne veux pas donner, par ma présence prolongée, de nouveaux prétextes à l'agitation des esprits, si troublés en ce moment.

Je quitte donc ce Chambord que vous m'avez donné et dont

j'ai porté le nom avec fierté, depuis quarante ans, sur les chemins de l'exil.

En m'éloignant, je tiens à vous le dire, je ne me sépare pas de vous : la France sait que je lui appartiens.

Je ne puis oublier que le droit monarchique est le patrimoine de la nation, ni décliner les devoirs qu'il m'impose envers elle.

Ces devoirs, je les remplirai, croyez-en ma parole d'honnête homme et de roi.

Dieu aidant, nous fonderons ensemble et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays.

Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques. auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle de deux Chambres, et nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du siècle dernier.

Une minorité révoltée contre les vœux du pays en a fait le point de départ d'une période de démoralisation par le mensonge et de désorganisation par la violence. Ses criminels attentats ont imposé la révolution à une nation qui ne demandait que des réformes et l'ont dès lors poussée vers l'abîme où hier elle eût péri, sans l'héroïque effort de notre armée.

Ce sont les classes laborieuses, ces ouvriers des champs et des villes dont le sort a fait l'objet de mes préoccupations et de mes plus chères études, qui ont le plus souffert de ce désordre social.

Mais la France, cruellement désabusée par des désastres sans exemple, comprendra qu'on ne revient pas à la vérité, en changeant d'erreur, qu'on n'échappe pas par des expédients à des nécessités éternelles.

Elle m'appellera, et je viendrai à elle tout entier, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau.

A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir.

Français,

Je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines et à reprendre son rang dans le monde ; le seul sacrifice que je ne puisse lui faire, c'est celui de mon honneur.

Je suis et veux être de mon temps ; je rends un sincère hommage à toutes ses grandeurs, et, quelle que fût la couleur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats, j'ai admiré leur héroïsme,

et rendu grâce à Dieu de tout ce que leur bravoure ajoutait au trésor des gloires de la France.

Entre vous et moi, il ne doit subsister ni malentendu, ni arrière-pensée.

Non, je ne laisserai pas, parce que l'ignorance ou la crédulité auront parlé de privilèges, d'absolutisme et d'intolérance, que sais-je encore? de dîme, de droits féodaux, fantômes que la plus audacieuse mauvaise foi essaie de ressusciter à vos yeux, je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard de Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc.

C'est avec lui que la France s'est faite nationale, c'est avec lui que vos pères conduits par les miens, ont conquis cette Alsace et cette Lorraine dont la fidélité sera la consolation de nos malheurs.

Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique, témoin des premiers faits d'armes des princes de ma famille ; c'est lui qui vaincra la barbarie nouvelle dont le monde est menacé.

Je le confierai sans crainte à la vaillance de notre armée ; il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur.

Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi mon aïeul, mourant en exil ; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente ; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe.

Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté.

Français,

Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc de Henri IV.

Un prince, que la Révolution avait arraché à la France et que son droit rappelait au trône, ne pouvait parler à la nation un plus noble langage. Ce manifeste de Chambord, fier, éloquent, généreux, était le programme le plus sage, le plus honnête et, en même temps, le plus libéral, de gouvernement que la France eût reçu, depuis le jour où l'antique constitution nationale avait sombré dans la tourmente révolutionnaire, pour faire place aux essais des novateurs. Ce gouvernement, conforme aux besoins réels du pays, fondé, par l'accord du roi et du peuple, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales ; ces libertés publiques restituées à la France chrétienne avec la garantie du suffrage uni-

versel, « honnêtement pratiqué », et le contrôle du Parlement ; le mouvement national de la fin de l'ancien régime, repris avec son véritable caractère et substituant les réformes à la Révolution ; les sages améliorations apportées au sort des classes laborieuses des champs et des villes : c'était là la plus heureuse perspective politique qui pût s'ouvrir à la France, après les malheurs des révolutions et des guerres.

Mais le prince qui s'offrait à remplir ce beau programme de gouvernement, et dont le règne s'annonçait pour la France sous d'aussi heureuses promesses, voulait venir tout entier à elle, non seulement avec son dévouement, mais avec son principe et son drapeau. En élevant à ses yeux le drapeau blanc, comme l'emblème du droit monarchique et le signe de l'autorité, il voulait faire comprendre à une nation ballottée par les révolutions, éprouvée par les plus terribles désastres, qu' « on ne revient pas à la vérité en changeant d'erreur, qu'on n'échappe pas par des expédients à des nécessités éternelles ». Il calmait les susceptibilités de l'opinion, en désavouant les idées d'absolutisme et d'intolérance, de privilèges et de droits féodaux qui s'attachaient au drapeau blanc ; et cet étendard d'Henri IV, de François I[er] et de Jeanne d'Arc, par qui s'était achevée l'unité nationale et avait été vaincue en Afrique, la vieille barbarie musulmane, par qui serait vaincue encore la barbarie nouvelle du socialisme révolutionnaire impie, dont le monde était menacé, il ne l'arborait devant le peuple français qu'en promettant de lui apporter dans ses plis glorieux l'ordre et la liberté.

Etait-ce là des prétentions exorbitantes de la part du prince vers qui la France était revenue dans son malheur ? Quand il promettait un gouvernement si conforme aux besoins et aux aspirations du pays, ne pouvait-on lui concéder en échange le drapeau sans lequel il ne voulait pas revenir et ne croyait pas pouvoir régner ? Etait-ce trop exiger du sentiment national que de lui demander d'accepter les conditions du roi, qui apportait avec lui les assurances d'un régime réparateur ?

Peut-être les préoccupations politiques dont était agitée l'Assemblée Nationale lui faisaient-elle trop douter du bon

sens et du vieil instinct monarchique du pays, quand elle voyait dans le drapeau blanc un obstacle absolu au rétablissement de la royauté. Peut-être, en pensant ainsi, avait-elle plus égard aux dispositions d'une partie de ses membres qu'au véritable état de l'opinion. Rien ne prouvait qu'au retour du roi, il ne se serait pas produit, dans le peuple et jusque dans l'armée, le même mouvement d'esprit qui avait emporté, en 1814, les foules vers l'emblème de la vieille monarchie ; rien ne permettait de dire qu'on n'aurait pas revu les mêmes élans d'enthousiasme qui avaient accueilli le retour du drapeau blanc avec celui des Bourbons. Bien des indices, au contraire, devaient faire croire que la majorité du pays, désabusée alors de la République comme de l'Empire, accepterait aussi volontiers l'emblème que le principe de la royauté, pourvu que la signification du drapeau blanc ne fût pas faussée dans son esprit par ceux qui, par préjugé ou par opposition, voulaient à toute force y voir le symbole de l'absolutisme d'un passé impopulaire.

Il semble bien que les groupes libéraux de la Majorité, à l'Assemblée Nationale, dans leur défiance du drapeau blanc, se regardaient plus eux-mêmes qu'ils ne regardaient le pays, et, en réalité, la question des couleurs nationales n'avait pas dans l'ensemble de la population l'importance qu'on s'était habitué, depuis 1849, à lui donner dans les cercles politiques. La question du drapeau, on peut le dire, n'en aurait pas été une pour le pays, si on ne l'avait pas agitée devant lui avec tant d'insistance. C'était beaucoup plus une question parlementaire qu'une question populaire ; c'était aussi une question dynastique beaucoup plus qu'une question nationale. Il n'y avait pas de quoi, de la part du Parlement, en faire la condition essentielle du rétablissement de la royauté.

D'ailleurs, appelé par la force des choses à remonter sur le trône, le roi pouvait-il accepter que de simples députés, de qui il ne tenait pas son droit, et que l'Assemblée elle-même, qui n'avait pas d'autre mandat que de proclamer le principe de la monarchie, lui imposassent de prendre un autre drapeau que le sien pour prix de sa rentrée en France ? A la nation seule, il eût appartenu de lui poser

cette condition. Et c'était bien ainsi que l'entendait le comte de Chambord, lui qui ne voulait rien décider sans la France, lui qui, dans la longue série de ses lettres et proclamations antérieures, n'avait jamais abordé cette question du drapeau. Mais on l'avait obligé à se prononcer, en faisant croire qu'il avait abandonné volontairement le drapeau de la royauté traditionnelle, avant même que le pays eût été consulté. Et c'est ce qu'il tenait à déclarer dans son manifeste, en disant aux Français : « A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir. » Il y avait là un doute à trancher, une équivoque à dissiper. Il fallait, en effet, que la France, seule juge de la question, seule compétente pour en décider, sût que l'on avait voulu imposer au roi un autre drapeau que le sien et que l'on avait même perfidement annoncé qu'il l'acceptait, mais que le roi tenait à son drapeau, comme au signe même de son droit. Elle le savait maintenant et c'était à elle de se prononcer.

Mais le peuple n'était pas seul en cause. A côté du pays il y avait ses représentants.

Lorsque parut le manifeste de Chambord ce fut, parmi les membres de l'Assemblée, une véritable consternation, à laquelle se mêlait, chez les uns, le dépit, chez les autres la douleur. Quoique attendu il surprit encore.

A leur retour, les délégués de la Droite s'étaient empressés d'annoncer l'échec de leur mission. Même ils en rédigèrent un procès-verbal qui fut communiqué à un certain nombre de leurs collègues. Ils avaient jeté l'alarme dans tous les rangs royalistes. En constatant l'inutilité de leurs efforts, ils faisaient présager l'irrévocabilité des résolutions du prince. On ne pouvait, disaient-ils, que déplorer des illusions persistantes, dont il n'y avait plus qu'à attendre d'irrémédiables décisions. On se répétait le mot de l'évêque d'Orléans disant à ses amis : « Je viens d'assister à un phénomène intellectuel sans exemple. Jamais on n'a vu cécité morale aussi absolue. » D'avance, les royalistes opportunistes se désolaient de l'obstination de leur prince ; les politiques déploraient un si grand aveuglement. Mais les vrais fidèles étaient

prêts à tout approuver, croyant que le roi avait une plus haute conscience de son droit et comprenait mieux sa mission que ceux qui le blâmaient.

La publication du manifeste ne fit que surexciter les sentiments d'amertume et de déception qui étaient dans le cœur du plus grand nombre. On eût dit qu'il n'y avait que des gens pour regretter ou blâmer l'acte du prince. Les uns étaient désolés, les autres irrités. Tout au plus reconnaissait-on dans la proclamation du comte de Chambord la noblesse et l'élévation des sentiments, l'éloquence de la pensée, la fierté du langage. Même ceux qui appréciaient le plus cette parole royale à sa juste valeur, disaient, comme M. Martial Delpit, que le comte de Chambord avait fait « un acte impolitique, quoique très noble et très élevé[1] ». Peu s'en fallait qu'on ne traitât d'exaltés les vrais royalistes qui croyaient ne pouvoir qu'approuver et admirer. C'était partout de la désolation, du dépit, de l'irritation, du découragement.

Le message royal dérangeait les combinaisons par lesquelles on s'était flatté de faire aboutir la restauration monarchique. Chez les amis des d'Orléans se manifesta aussitôt le sentiment que les déclarations du comte de Chambord rendaient impossible la visite promise de leurs princes ; quelques-uns même s'en félicitaient en secret ; chez les légitimistes, c'était la certitude que cette pièce admirable, mais si mal reçue, allait empêcher encore une fois la réconciliation de la famille royale.

Des deux côtés, ceux qui avaient été plus directement mêlés, dans les derniers temps, aux négociations pour la restauration monarchique, et dont l'événement venait de tromper les calculs ou les espérances, éprouvaient le besoin, selon l'esprit parlementaire, de dégager leur responsabilité vis-à-vis leurs collègues et vis-à-vis l'opinion, autant que le comte de Chambord avait engagé la sienne.

Les habiles songeaient aussi à obvier à la situation que le manifeste venait de créer, afin de prévenir le désarroi du parti et pourvoir aux exigences de l'avenir.

[1] *Journal et correspondance*, p. 205.

Il y eut, dans la matinée, une première réunion chez M. de Rességuier, dont les salons servaient souvent de rendez-vous aux membres de la Droite modérée et du Centre droit. On se borna à un échange d'impressions et de vues, les uns déclarant tristement que, puisque c'était le roi lui-même qui mettait obstacle à la monarchie, il n'y avait plus qu'à se retirer, sous peine d'être amenés à lui faire de l'opposition ; les autres, au contraire, disant que s'ils étaient abandonnés par le roi, ils ne pouvaient s'abandonner eux-mêmes ni surtout abandonner le pays qui avait mis sa confiance en eux.

Une seule idée, suggérée par ceux qui ne perdaient pas de vue leur objet constant, et le duc Decazes était des premiers parmi eux, se dégagea du choc des impressions du premier moment, c'était la nécessité pour la majorité royaliste de l'Assemblée de décliner toute participation au manifeste, en faisant savoir qu'elle ne s'associait pas à la revendication du drapeau blanc. Et sur cette résolution, si irrespectueuse qu'elle semblât à plusieurs pour le roi, on convint de se réunir de nouveau, le soir, pour en délibérer.

La réunion eut lieu à l'hôtel des Réservoirs, dans le salon de l'appartement du duc de La Rochefoucauld, sous la présidence de M. Benoist d'Azy. Un bon nombre de membres des groupes de la Droite avaient été convoqués. Sans être député, M. de Falloux, qui était de tous les conciliabules importants, fut introduit à la réunion. D'après M. de Meaux, « la Droite entière, extrême droite, et droite modérée » s'était réunie. M. de Falloux dit dans ses *Mémoires* qu'il y avait quatre-vingt membres présents; d'après le général du Temple, ils n'étaient guère qu'une quarantaine. La réunion ne devait pas être très nombreuse, beaucoup de royalistes s'étant abstenus de s'y rendre, sachant ce qu'on allait y faire. On s'assemblait, en effet, pour infliger un désaveu public à la parole du roi, pour attester que le parti royaliste ne se solidarisait pas avec lui. « La délibération, écrit M. de Meaux, roula sur la façon d'attester notre dissentiment avec notre prince : une seule voix s'éleva pour contester soit ce dissentiment, soit la nécessité de le publier. C'était celle

d'un vieux breton, Dahirel, qui avait figuré dans les assemblées de 1848 et 1849; à peine parut-il rencontrer quelque écho chez trois ou quatre de ses collègues. A part cette contradiction isolée, si les avis se partagèrent, ce fut entre une déclaration au pays et une lettre au prince, l'une et l'autre publiques et signées de nous tous, où seraient respectueusement, mais nettement exposés, notre refus d'adhérer à la résolution royale et nos motifs[1]. »

Une opposition, toutefois, se produisit inopinément, ce fut celle du général du Temple, admis, par le hasard d'une visite, à cette réunion où il n'avait pas été convoqué. Esprit droit et indépendant, il se prononça hautement pour le roi et son manifeste, et, ne voulant pas s'associer à ce qui se passait, il sortit brusquement, suivi bientôt de quelques autres[2].

Cette scission mit un peu de désarroi dans l'assemblée. Cependant le temps pressait : la réunion s'était prolongée fort tard; on ne pouvait différer davantage de remettre aux rapporteurs de la presse, qui attendaient impatients, la note que l'on avait hâte de faire insérer dans les jour-

[1] *Souvenirs politiques* (*Correspondant*, 25 septembre 1902, p. 1032).

[2] Le général du Temple a raconté ainsi le débat qui s'engagea à la suite de la déclaration faite par lui en faveur du manifeste de Chambord :

« Ma déclaration jeta un certain désarroi dans la petite assemblée réunie pour tout autre motif que celui de m'entendre, car il s'agissait de protester contre le manifeste royal, que les habiles parlementaires avaient provoqué, comme ils le firent en 1875, par tous les moyens possibles.

« M. le comte de Chambord avait osé dire qu'il ne voulait pas être le roi d'une coterie, *inde iræ*.

« Après quelques instants de silence, M. de Larcy, un autre député, et M. de Falloux, que je voyais pour la première fois, et que j'avais deviné, tirèrent de leurs poches des projets de protestation, remis après lecture entre les mains de plusieurs autres députés, qui, passant dans un coin de la salle ou dans une autre salle, se mirent à les combiner et en formèrent un tout qu'ils vinrent nous soumettre.

« M. Fresneau se leva et refusa de s'associer à pareil acte. M. de la Monneraye en fit autant, je ne me souviens plus en quels termes ; quant à moi, je me levai à mon tour et je m'écriai : « Comment, voilà un malheureux « roi sans pouvoir, sans argent, sans soldats, qui revient dans sa patrie « après quarante ans d'exil, et ce sont ses prétendus fidèles qui le renient à « la première parole qu'il prononce! Je ne suis pas des vôtres ». Et je sortis. Après quelques pas faits dans la rue des Réservoirs, je me retournai et j'aperçus M. Fresneau, M. de la Monneraye, et deux autres députés dont je ne me souviens plus, qui sortaient également de l'hôtel[1]. »

[1] Lettre adressée à l'*Univers* (4 août 1888).

naux de Paris du matin, et de communiquer par le télégraphe à ceux des départements. Soit pour aller au plus vite, soit pour éviter de rouvrir une discussion intempestiae, les promoteurs de la note s'abstinrent de la faire signer. La réunion se sépara. « On devait, dit M. de Meaux, se retrouver plus tard et rédiger plus à loisir une déclaration plus complète ; on ne se retrouva pas et parmi ceux qui, ce premier soir, adhérèrent à notre protestation, plusieurs la désavouèrent ensuite. Ainsi commença la scission entre l'extrême droite et nous[1]. »

Le lendemain, parut assez piteusement dans les journaux la note anonyme de protestation contre le manifeste du comte de Chambord, élaborée par MM. de Falloux et autres. On savait à peine d'où elle venait ; on ne put croire que, n'étant pas signée, elle eût quelque autorité. Aussi ne produisit-elle pas dans le public l'effet qu'en attendaient ses auteurs. Elle passa presque inaperçue. Cette note hâtive et anonyme était ainsi conçue :

« Les inspirations de M. le Comte de Chambord lui appartiennent.

« De quelque manière qu'on les juge, on ne leur contestera pas un caractère de sincérité allant jusqu'au sacrifice, et qui inspire le respect.

« Après comme avant ce grave document, les hommes attachés au principe de la monarchie héréditaire et représentative, parce qu'ils y voient une garantie de salut pour le pays, resteront dévoués aux intérêts de la France et à ses libertés ! Pleins de déférence pour ses volontés, ils ne se sépareront pas du drapeau qu'elle s'est donné, drapeau illustré par le courage de ses soldats, et qui est devenu, par opposition à l'étendard sanglant de l'anarchie, le drapeau de l'ordre social. »

Si insignifiante que fût en elle-même cette note, elle attestait le dissentiment profond qui existait entre une partie de l'Assemblée Nationale et le roi ; elle répondait même, on peut le dire, au sentiment du plus grand nombre de ses membres. Du côté des fidèles du comte de Chambord, comme du côté des amis des princes d'Orléans, on

[1] *Souvenirs.*

crut également que tout était rompu par le manifeste du 5 juillet et surtout qu'il ne pouvait plus être question de la visite annoncée du comte de Paris. On voyait les arrangements détruits, les espérances brisées. Mécompte chez les uns, regrets chez les autres, l'impression générale était que l'affaire de la monarchie était manquée encore une fois et qu'il n'y avait plus qu'à attendre du temps et des événements une circonstance plus favorable, si jamais elle se représentait, de reprendre les négociations et de refaire les accords.

Plus que jamais les promoteurs de la fusion tenaient pour la monarchie constitutionnelle avec le drapeau tricolore, soit qu'ils la préférassent pour elle-même, soit qu'ils la crussent seule possible. Mais à l'un ou l'autre point de vue, on ne pouvait plus garder d'espoir de voir l'avenir arranger les choses qu'en se persuadant que les prétentions du comte de Chambord finiraient, comme disaient les uns, par tomber, ou que les malentendus existant entre lui et la nation cesseraient à la longue, comme disaient les autres, par un plus fréquent contact du prince avec l'Assemblée et avec le peuple. La plupart croyaient qu'il fallait compter sur le temps pour venir à bout des préjugés et des résistances de l'héritier du trône et que là était la dernière chance de la monarchie.

Le manifeste du drapeau blanc, si mal reçu à Versailles, avait soulevé, au contraire, dans les centres légitimistes de province, un véritable enthousiasme. Le jour de la fête de Saint-Henri fut à Nîmes, à Avignon, à Grenoble, à Bordeaux, dans beaucoup d'autres villes, l'occasion d'ardentes manifestations de royalisme, que les journaux républicains ne manquèrent pas de qualifier « d'émeutes blanches », d'accord en cela avec certains hauts fonctionnaires qui traitaient le drapeau blanc de factieux. L'un d'eux, le préfet de Vaucluse, M. Albert Gigot, orléaniste et catholique libéral de marque, s'était distingué par son zèle à proscrire le drapeau blanc, à l'égal du rouge. Dans une proclamation aux habitants d'Avignon, il disait :

« Je ne permettrai à aucun parti de se mettre au-dessus des lois, de substituer l'expression de ses préférences et de ses aspi-

rations à la volonté souveraine de la nation, d'élever un drapeau en face du drapeau tricolore, qui est le seul drapeau de la France, et que le souvenir de nos gloires et de nos malheurs nous rend aujourd'hui doublement cher et sacré. »

Et à l'appui de ses menaces, il rappelait les lois qui interdisent « l'exposition de signes et symboles propres à propager l'esprit de rebellion[1] ».

M. Albert Gigot pensait et parlait comme la plupart des monarchistes libéraux de l'Assemblée.

Entre le roi qui mettait dans le drapeau blanc son droit et son honneur, et un parti, qui, non seulement le répudiait, au nom des idées modernes, mais qui allait jusqu'à le considérer comme un emblème de discorde et de rébellion, l'accord ne devait jamais être possible. Quelles que fussent les apparences, une division profonde séparait le roi de la fraction la plus nombreuse et la plus agissante du parti monarchique.

Y avait-il quelque moyen de la faire cesser ou de passer outre à l'obstacle ? C'est ce qu'espéraient confusément tant d'honnêtes conservateurs de l'Assemblée Nationale, royalistes aussi inconséquents que sincères, qui ne voulaient pas, malgré tout, désespérer de la réalisation des projets dans lesquels ils voyaient avec raison le salut du pays.

M. le comte de Chambord avait donné rendez-vous à son cousin à Bruges, du 8 au 16 juillet. Parti de Chambord le 6 au soir, il était de retour le lendemain, dans l'après-midi, dans l'hospitalière cité flamande. Le roi attendit vainement plusieurs jours le comte de Paris, qui ne vint pas. Le 12, il reçut une lettre du marquis de la Ferté lui mandant que, l'avant-veille, le comte de Lutteroth s'était de nouveau présenté chez lui et lui avait fait verbalement la communication suivante :

« Monsieur le comte de Paris est très reconnaissant « envers Monsieur le comte de Chambord de lui avoir « donné connaissance de ses résolutions. Il rend justice « à la loyauté parfaite de ce procédé. Il pense que la visite

[1] Avignon, 17 juillet 1871.



« qu'il serait toujours disposé à lui faire risquerait, dans « les circonstances actuelles, d'amener des explications « qu'il lui paraît préférable d'éviter. C'est le motif qui la « lui fait ajourner. »

Une telle communication ne pouvait ni surprendre ni déconcerter le chef de la famille royale qui en était l'objet. Elle justifiait sa conduite. Le dédit des princes d'Orléans prouvait bien que leur aîné avait agi loyalement et délicatement en différant leur visite jusqu'après la publication de son manifeste. Le comte de Chambord connaissant le fond de leurs sentiments n'avait pas voulu surprendre leur confiance. Ce qui avait paru maladroit, impolitique, n'était que loyal.

Au moins, dans ce premier avortement des espérances monarchiques, l'honneur du roi était sauf et le principe de la royauté intact.

CHAPITRE VI

LE CONFLIT DE PRINCIPES

Par son manifeste du 5 Juillet, le comte de Chambord s'était élevé dans l'admiration des hommes de principe, qui l'approuvaient de n'avoir point pactisé avec les idées libérales, et dans l'estime des honnêtes gens, qui trouvaient bien qu'il n'eût point sacrifié sa conscience et son honneur aux avantages du trône. Il avait grandi dans l'opinion publique, mais il s'était perdu dans l'esprit des parlementaires. Ceux-ci lui reprochaient d'avoir compromis, et peut-être à tout jamais, par un sentiment exagéré de son droit ou par l'inintelligence de la situation, la cause de la monarchie.

Il ne manqua même pas d'amis pour le blâmer de n'avoir pas assez tenu compte des exigences du moment et des nécessités de la politique. Ne devait-on pas, en politique, se contenter de ce qui était possible, sans chercher ce qui pouvait paraître préférable et le meilleur? Ne convenait-il pas, avec les hommes, de se départir des principes trop absolus pour s'accommoder du relatif? Ne fallait-il pas nécessairement faire la part du temps et des faits?

Aux yeux des uns et des autres, le prince avait eu le tort, en publiant son manifeste, de soulever une question propre seulement à faire naître des divisions et des obstacles.

Mais depuis, à la manière dont les opposants se servirent de cette même question pour entraver l'avènement du prince, on vit bien qu'ils ne voulaient lui imposer le drapeau de leurs préférences que dans le secret dessein d'y trouver un gage de soumission forcée de sa part. Le

comte de Chambord avait pénétré leur pensée, et, en réalité, ce manifeste qu'on lui reprochait d'avoir lancé, il n'avait pas été libre de ne pas le publier. Tout simplement il avait pris les devants sur ceux qui voulaient d'avance annihiler son autorité, sinon l'écarter lui-même du trône.

Depuis six mois qu'existait l'Assemblée Nationale, l'héritier du trône pouvait se demander si réellement elle voulait la monarchie, tant elle semblait y mettre de réticences et de conditions. La question du drapeau blanc, posée par d'autres, malgré lui et avant lui, devait être l'épreuve des véritables sentiments de la majorité. A l'opposition ouverte qui lui fut faite dès lors, il put comprendre que cette majorité royaliste ne voulait pas la monarchie comme lui et avec lui. Obligé de parler, il aurait voulu dresser un signe de ralliement en déployant devant l'Assemblée et le pays le drapeau de la vieille royauté ; ce ne fut qu'un étendard de contradiction qu'il éleva au milieu des groupes parlementaires.

Son manifeste avait mis le désarroi dans les rangs de la majorité, au point de lui faire douter elle-même si elle était encore monarchique. C'était une étrange situation que celle où le roi était considéré comme un empêchement à la restauration de la royauté. Les esprits s'aigrissaient contre lui. Le mécontentement, l'opposition se tournaient en diatribes. Dans certains salons académiques et parlementaires, on ne se faisait pas faute de dénigrer l'exilé de Frohsdorf, sa mère, sa femme, sa vie conjugale, et même de se livrer sur lui à des plaisanteries malséantes. Un prince de la famille royale donnait l'exemple du sarcasme. Il avait une manière familière de parler du comte de Chambord qui était de l'appeler « Monsieur de trop ». Ce propos assez impertinent, murmuré d'abord dans l'intimité, puis répété plus haut par ses amis, courait librement. Ce mot disait assez combien le roi paraissait gênant.

Du reste, l'influence de M. le duc d'Aumale ne s'exerçait que pour entretenir ses amis dans les dispositions les moins favorables à l'égard de la monarchie de la légitimité. Le prince était resté foncièrement attaché à la

Révolution. Il n'avait pas répudié le testament de son grand-père, le duc d'Orléans, ni l'héritage de Louis-Philippe[1]. La personne du comte de Chambord lui était aussi antipathique que les idées qu'ils représentaient. Il ne s'en cachait pas. C'était lui faire la cour que de dénigrer le petit-fils de Charles X. Beaucoup partageaient ses sentiments à l'égard du noble prince.

En dehors des amis particuliers de la famille d'Orléans, chez les autres cette espèce d'aversion pour la personne du comte de Chambord venait surtout de l'opposition à ses idées. Pour beaucoup, il était « Monsieur de trop » et de loin on le lui faisait sentir. On ne se gênait plus pour dire qu'il fallait décidément ajourner à plus tard les projets monarchiques.

C'était, parmi les libéraux, le sentiment dominant qu'aucune entente n'était plus posssible, pour le moment, avec l'héritier du trône, puisqu'il n'y avait aucun espoir de le faire revenir de ce qu'ils appelaient son erreur et son obstination.

Les politiques crurent que le mieux était de s'arranger avec M. Thiers pour attendre ; mais en même temps, comme on ne pouvait pas entièrement sacrifier les intérêts conservateurs aux combinaisons parlementaires, on devait obtenir de lui qu'il revînt franchement à la majorité, pour gouverner avec elle de manière à rendre inutile avant longtemps toute récidive monarchique.

On se disait qu'après tout M. Thiers était peut-être, pour le moment, l'expression la plus exacte des sentiments du suffrage universel ; que le pays n'aspirait réellement qu'à un régime quelconque qui fût conservateur et pacifique, et que le gouvernement provisoire de

[1] C'est l'homme qui, plus tard, ayant désapprouvé la soumission trop entière du comte de Paris au comte de Chambord, aurait voulu qu'à la mort de celui-ci, le nouvel héritier du trône se rattachât à la monarchie de Juillet et continuât à signer de son nom de Louis-Philippe, pour continuer la dynastie de son grand-père.

C'est ce même prince, toujours attaché de cœur à la Révolution, qui devait dire, quelques jours avant sa mort, en parlant de la tragique séance du 10 août 1792, dans laquelle, en présence de Louis XVI prisonnier, furent votées l'abolition de la royauté et la déchéance du roi : « C'était juste... Il avait oublié le serment du sacre... Il avait appelé l'étranger..., c'était juste » (Ernest Daudet, *Le duc d'Aumale.*)

M. Thiers suffirait à remplir ses aspirations, en attendant des circonstances plus favorables pour le relèvement du trône. Encore eût-il fallu qu'il se prêtât aux calculs des temporisateurs.

M. de Falloux n'avait pas hésité à tenter auprès de lui une démarche afin de l'engager à s'appuyer résolument sur la Droite et le Centre de l'Assemblée, au lieu d'aller de plus en plus à gauche, à se conformer, en un mot, aux règles du régime parlementaire et à gouverner avec la majorité ; mais lui, qui savait mieux que la majorité ce qu'il voulait, il n'avait eu garde de déférer à ces conseils de circonstance. Voulant, pour son compte, le maintien de la république, il ne pouvait raisonnablement se séparer des républicains. Les remontrances de M. de Falloux n'étaient pas de nature à modifier ses vues.

Un journal qu'inspirait alors l'influent diplomate parlementaire, la *Gazette de l'Ouest*, constatait, à la suite de cette démarche, que celui-ci avait échoué dans la tâche que son patriotisme lui avait imposée. D'où il résultait de son entrevue avec M. Thiers que le chef du pouvoir exécutif était absolument décidé à persévérer dans la voie funeste où il s'était engagé, au risque d'inquiéter de plus en plus les conservateurs et les hommes d'ordre[1].

Maintenant, en effet, M. Thiers se sentait libre de marcher à son but, assuré de dominer l'Assemblée et de l'amener à ses vues. Autant le manifeste du 5 Juillet avait jeté de trouble et de division dans les rangs de la Droite, autant il avait fixé M. Thiers dans ses résolutions. Désormais, ce n'est plus ni le titre ni la fonction de chef du pouvoir exécutif qui suffisait à son appétit de gouvernement, mais, comme il voyait la monarchie écartée pour longtemps, il entendait bien profiter de l'occasion qui s'offrait à lui de consolider et d'assurer son propre pouvoir, qu'il n'avait pas cessé de considérer comme le mieux approprié à la situation. Déjà il avait jeté dans les groupes parlementaires le mot de consulat, comme exprimant exactement à ses yeux le genre de pouvoir, moitié civil, moi-

[1] Numéro du 31 juillet 1871.

tié militaire, dont il aurait voulu être investi. Celui-là représentait dans sa pensée les deux genres de grandeur, sous lesquels, à l'exemple de son jeune héros Bonaparte, dont il avait si sincèrement raconté les gloires, il aurait désiré se montrer à la postérité.

C'était trop vouloir à la fois. Ne pouvant réaliser tout à fait ce qu'il rêvait, avec l'assurance que le pays s'en trouverait bien, M. Thiers dut se contenter d'un titre plus modeste, moins historique, mais qui marquait déjà un grand accroissement d'autorité.

Pendant que l'Assemblée s'apprêtait à aller prendre ses vacances d'été, un obscur comparse, M. Rivet, était venu inopinément la saisir d'une proposition tendant à la prorogation des pouvoirs de M. Thiers. Dans la situation anormale et indéterminée où l'on se trouvait, tout le monde sentait la nécessité d'une organisation politique plus stable, mieux définie, sans que l'on sût bien laquelle. C'était l'occasion d'y pourvoir. A droite, deux des plus énergiques défenseurs de la cause royaliste, M. de Belcastel et M. Dahirel, en profitèrent pour demander, l'un, que l'Assemblée ne se séparât point sans avoir statué sur la forme définitive du gouvernement, l'autre, que l'on nommât une commission chargée d'élaborer une Constitution. Les parlementaires, tels que MM. de Broglie, Vitet, Saint-Marc-Girardin, au nom desquels l'un d'eux, M. Adnet, s'était chargé de parler, ne voulaient que le maintien de la situation créée par le pacte de Bordeaux, mais en la précisant de manière à mettre fin aux tiraillements qui ne cessaient de se produire entre l'Assemblée et M. Thiers, par suite de l'ingérence continuelle de celui-ci dans les débats parlementaires. C'était là surtout le point de vue de M. Buffet; celui-ci aurait voulu qu'on en revînt purement et simplement à la Constitution de 1848.

Ces différents projets, combinés et amendés, sous l'inspiration prépondérante de celui qu'ils intéressaient le plus, avaient fini par aboutir à la loi du 31 août 1871, loi ayant pour objet de régler les attributions respectives de l'Assemblée et du chef de l'État et d'opérer la séparation des deux pouvoirs, législatif et exécutif. Elle conférait

formellement à M. Thiers le titre de Président de la République, pour la durée même de l'Assemblée Nationale, et l'investissait du droit de promulguer, d'assurer et de surveiller l'exécution des lois, de nommer les ministres, responsables comme lui devant l'Assemblée. Une seule réserve était faite à la prétention que M. Thiers avait eue jusque-là de cumuler les pouvoirs présidentiels et les attributions ministérielles : c'est qu'il ne pourrait plus parler désormais devant la Chambre sans avertir préalablement son président.

Sous une forme indirecte, la proposition de loi de M. Rivet, qui semblait n'avoir d'autre objet que de définir les pouvoirs de M. Thiers, mettait la France en république sans plus de formalités.

Cette espèce de Constitution consolidait donc ce pouvoir personnel dont M. Thiers avait tant abusé. Par là, un grand pas avait été fait, à son profit et au profit de la République, en dehors du pacte de Bordeaux.

Car c'est en vain que, pour la première fois, l'Assemblée Nationale avait affirmé, dans le préambule de la proposition Rivet, son pouvoir constituant, « attribut essentiel de la souveraineté dont elle est investie » ; c'est en vain qu'elle avait voulu réserver ses droits pour l'avenir, en déclarant que les devoirs impérieux, que tout d'abord elle avait dû s'imposer, et qui étaient encore loin d'être accomplis, l'avaient seuls jusqu'ici empêchée d'user de ce pouvoir constituant. Par le vote même de cette espèce de Constitution, elle abdiquait entre les mains de M. Thiers et changeait l'état de choses du commencement en un nouveau, beaucoup plus rapproché de la république que de la monarchie, et plus inconciliable que le précédent avec les prérogatives constituantes qu'elle entendait conserver entières.

Il n'y avait pas, en effet, à s'y tromper. En présence de la loi organique votée par l'Assemblée, cette loi que l'esprit français avait tout de suite baptisée, par un jeu de mot de circonstance, du nom de loi du *Thiers consolidé*, l'opinion du pays allait se résumer en ceci : M. Thiers est nommé Président de la République. On ne devait pas s'occuper autrement de la nature du pouvoir

du président ni du caractère de la République. Pour l'immense majorité des Français, on était en république, et M. Thiers était le chef de l'État. Toutes les subtilités parlementaires disparaissaient devant ce fait. M. Thiers était tout et l'Assemblée plus rien.

Ce n'est certes pas ce que voulait l'Assemblée; mais en faisant ce qu'elle avait fait, elle ne s'était pas assez rendu compte que le pays ne comprendrait rien à ses habiletés. De fait, la majorité monarchique avait mis la France en république et institué M. Thiers son Président. C'est ainsi que les journaux de Gauche, redevenus déjà plus nombreux et plus ardents, présentèrent son vote, en s'empressant de proclamer la fondation définitive de la République.

« Un fait, un grand fait, disait le *Siècle*, après le vote du projet de loi, domine tout à la fois le rapport, les considérants et la discussion de ces deux jours : c'est l'installation d'un Président de la République française, partant, l'institution d'une république française. C'est ainsi que la décision de l'Assemblée sera comprise par la nation et elle ne peut l'être autrement. »

C'est ainsi également que M. Thiers l'interpréta le premier, lorsque, dans le Message adressé à l'Assemblée, à la suite de ce vote, il la remercia de l'honneur qu'elle lui avait fait en lui décernant « la première magistrature de la République ».

Qu'allaient devenir avec cela les projets monarchiques? Le présent était engagé, puisque l'on avait réglé la question de gouvernement par une véritable loi constitutionnelle, émanée du pouvoir constituant. Depuis cet acte de l'autorité souveraine de l'Assemblée, toute tentative de restauration du trône devait paraître comme un coup d'État, si l'on s'en tenait aux dispositions de la présente Constitution. Il restait, il est vrai, l'avenir, et c'est là-dessus qu'avaient compté les habiles pour se donner plus de latitude, pour réaliser leurs plans et organiser une monarchie selon leurs vues.

Dans ce qui avait été fait par l'Assemblée, il n'y avait après tout, se disaient-ils, qu'une république conditionnelle, présidée par un vieillard de soixante-quinze ans, qui n'avait même pas voulu, tant il refusait tout partage

de pouvoirs, qu'on lui adjoignît un vice-président. L'avenir demeurait donc réservé. Par là-même, il s'ouvrait à toutes les négociations et combinaisons, dont les personnalités dirigeantes de l'Assemblée comptaient bien, un jour ou l'autre, faire sortir la monarchie de leur gré.

Pendant ses vacances, prolongées jusqu'au 4 décembre, l'Assemblée eut tout le temps de s'apercevoir que la masse des électeurs n'avait pas compris autrement que les intéressés ce qu'elle avait fait. A distance, elle pouvait mieux se rendre compte de ses propres actes. Et pendant qu'elle en était à constater l'état de l'opinion, M. Thiers avait toute facilité pour organiser à loisir la république qui venait d'être reconnue avec lui. Il ne manqua pas, en effet, de mettre à profit ces trois mois, de manière à donner au pays, par ses actes, l'impression qu'il y avait désormais un gouvernement, que l'on pouvait considérer comme définitif. M. Dufaure fut appelé à la vice-présidence du Conseil des ministres, dont M. Thiers restait président, en même temps que président de la République. M. Casimir Périer, tout dévoué aux doctrines libérales, remplaça au ministère de l'Intérieur M. Lambrecht, que ses idées conservatrices rapprochaient davantage de la majorité.

En même temps, l'ex-dictateur de la Défense nationale. Gambetta, avait reparu avec bruit sur la scène politique. comme chef de parti, se posant hardiment en héritier présomptif du régime que M. Thiers travaillait à implanter dans le pays. On ne l'appelait déjà plus que « le Dauphin »[1]. D'avance il avait tracé, dans un discours retentissant, à Saint-Quentin, le programme de la future République qui se fondait pour lui. C'était comme un défi à l'Assemblée : on ne pouvait mieux lui montrer qu'elle ne comptait plus. Les républicains, divisés en modérés et en radicaux, se reformaient en parti autour de M. Thiers ou de M. Gambetta. Ils ne doutaient déjà plus que l'avenir ne fût à eux.

[1] Pour se donner plus d'autorité, il fonda alors un journal, *La République Française*, dont il fut le directeur.

De leur côté, les royalistes, mieux éclairés par les faits, et parmi eux, ceux-là même qui déploraient davantage l'initiative de M. le comte de Chambord, comprenaient qu'il fallait d'autant plus s'attacher aux espérances monarchiques que la situation paraissait plus compromise.

On était revenu de vacances dans d'autres dispositions que celles où l'on était parti. La réflexion avait succédé au désarroi et au dépit du premier moment. Le contact avec le pays avait ramené les esprits à la réalité de la situation. Sur place, chacun avait mieux constaté l'effet des empiétements de pouvoir de M. Thiers, en même temps que les progrès de l'idée républicaine dans les populations. On n'en était que plus disposé à reprendre les projets monarchiques, afin de ne pas laisser le pays dévoyer davantage; car tout le monde sentait que jusque-là, soit par la défaillance de l'Assemblée, soit par l'abstention du prince, on n'avait fait que s'éloigner de plus en plus du but. Mais combien il était déjà difficile de revenir sur ses pas, pour reprendre le bon chemin!

Le pacte de Bordeaux, imprudemment consenti, les deux votes successifs par lesquels l'Assemblée s'était subordonnée à M. Thiers, en abdiquant en fait une partie de sa souveraineté, le caractère républicain des élections complémentaires de juillet et des suivantes, sur lesquelles avait pesé l'action gouvernementale et qui modifiaient sensiblement la composition de l'Assemblée, l'espèce de Constitution qui liait désormais le pouvoir parlementaire, l'habile stratégie de M. Thiers qui continuait à paralyser et à désagréger la majorité : c'étaient là autant d'obstacles nouveaux au succès d'une reprise des projets monarchiques.

Aussi croyait-on généralement qu'on n'y pouvait procéder qu'avec prudence et lenteur. Parmi les membres de la majorité, les uns ne croyaient rien de plus pressé que de faire rentrer M. Thiers dans les limites exactes du pouvoir qui lui avait été départi, afin de rendre à l'Assemblée son autorité et son action; les autres estimaient qu'il fallait surtout agir sur M. le comte de Chambord, pour essayer de le ramener à des idées plus sages, selon eux,

et arriver à rendre de nouveau la monarchie possible.

Sentant qu'il y avait quelque chose de changé dans les dispositions de la Droite, M. Thiers s'était habilement conformé d'abord à ce nouvel état d'esprit, en affectant, dans son message de rentrée, de revenir de lui-même au pacte de Bordeaux. Mais en même temps qu'il proclamait de nouveau les droits de souveraineté de l'Assemblée, il avait eu soin de la distraire de l'objet principal de son mandat, en l'entretenant des réformes et mesures nécessaires qu'elle avait déjà accomplies et de celles qui lui restaient à réaliser.

Du reste, l'œuvre législative de la réorganisation du pays, sur laquelle M. Thiers continuait à entretenir les plus généreuses illusions de l'Assemblée, paraissait suffire aux nécessités du moment, et les meilleurs et les plus zélés des membres de la Droite croyaient faire beaucoup en s'appliquant activement à la préparation des projets de loi et aux travaux des commissions d'enquête, avec lesquels l'habile Président occupait leur ardeur au bien. Ceux-là se persuadaient volontiers qu'ils étaient restés les maîtres, malgré tout, et qu'ils sauraient bien exercer leur pouvoir, le jour où des chances sérieuses s'offriraient à la monarchie.

Ces chances, quelques-uns, plus ardents que les autres ou moins confiants dans le temps et dans les circonstances, croyaient qu'il était bon de les faire naître, en agissant de nouveau sur le prince. Les démarches secrètes ou publiques recommencèrent, telle la lettre pressante qu'un des plus anciens royalistes, le marquis de Dampierre, adressa au comte de Chambord pour l'adjurer, au nom de ses amis, de céder sur la question du drapeau blanc, seul obstacle au rétablissement de la monarchie [1]. « Nous n'épargnions, a écrit M. de Meaux, ni sollicitations secrètes, ni démarches publiques pour « désaveugler notre prince » [2].

M. de Falloux était revenu à Versailles à la fin de l'année et tout de suite on avait cherché auprès de lui

[1] Lettre du 29 décembre 1871, publiée dans les *Mémoires* du marquis de Dampierre.

[2] *Souvenirs politiques* (*Correspondant*, 10 octobre 1902, p. 3).

des conseils pour la conduite à tenir, tant à l'égard de M. Thiers, dont l'autorité tournait de plus en plus à la dictature, qu'à l'égard des princes d'Orléans et du comte de Chambord, qu'il fallait à tout prix rapprocher, afin de donner une base à l'action monarchique. Les pourparlers, les conciliabules avaient repris une nouvelle activité.

Le 3 janvier, sur une convocation de M. de Falloux, il s'était tenu, chez M. de Meaux, une grande réunion parlementaire. Une centaine de députés de la Droite y assistaient. Là, l'habile orateur avait exposé les conditions auxquelles il estimait le retour de la monarchie possible.

Dans le conflit irréductible des drapeaux entre le représentant du principe d'hérédité et la descendance de Louis-Philippe, il avait posé en thèse que c'était à la nation, représentée par l'Assemblée, à s'ériger en arbitre, à faire fonction de tribunal, pour dirimer le litige [1]. Seulement, même si une thèse aussi contraire au droit de la légitimité avait pu être admise, il ne prenait pas garde qu'en attribuant à l'Assemblée cette haute juridiction, il la constituait juge et partie à la fois. Car le litige du drapeau existait autant entre une partie de l'Assemblée et le comte de Chambord qu'entre celui-ci et les princes d'Orléans.

Mais, comme si M. de Falloux avait eu peu de confiance dans cette solution, qui n'en était pas une, il avait révélé le fond de sa pensée en proposant discrètement de substituer le duc d'Aumale à M. Thiers, pour préparer la transition de la monarchie, qu'il espérait voir se réaliser avec l'héritier du comte de Chambord.

Il avait développé sa thèse « avec toutes les précautions oratoires possibles et avec cette habileté de langage qui se joue de toutes les difficultés ». Nul n'excellait plus que lui dans ces artifices de parole. « M. le comte de Chambord, avait-il dit, n'est pas de son temps... Il ne comprend aucune des nécessités de notre époque... Nous avons besoin de son principe... Il faut nous réunir pour lui imposer le drapeau tricolore, la présidence préalable de M. le duc d'Aumale et une Constitution. — Ou sinon... l'héritier a le droit sur l'héritage, il lui appartient d'avoir

[1] *Souvenirs*, t. II, p. 513 (*Correspondant*, 10 octobre 1902. pp. 4-6).



son avis et d'exercer toute influence sur la manière de le faire valoir...[1]. »

Cette proposition louche avait soulevé chez les légitimistes présents un tel désaveu que ses approbateurs eux-mêmes durent y renoncer, dans le moment, mais sans abandonner pour cela l'idée de revenir à la monarchie par une lieutenance générale du royaume, où l'on voyait, sans le dire, le moyen d'écarter indéfiniment du trône l'héritier gênant. Une telle combinaison répondait trop bien aux arrière-pensées d'un bon nombre de monarchistes pour ne pas reparaître par la suite. Elle resta au fond de bien des esprits et inspira plus ou moins la conduite des chefs de l'Orléanisme.

Par là, en effet, on croyait tenir le comte de Chambord, car c'était à la fois un moyen de le réduire ou de se passer de lui. Il n'y avait plus dès lors qu'à attendre le moment favorable de recourir à un aussi ingénieux parti.

Les princes d'Orléans, rétablis dans leurs droits de citoyens et même, à la suite du message présidentiel du 7 décembre, dans leurs biens, s'impatientaient de rester à l'écart. Les deux d'entre eux qui avaient été élus députés, le prince de Joinville et le duc d'Aumale, désireux de prendre leur place à l'Assemblée, s'étaient adressés à la fois à leurs électeurs et au gouvernement pour se faire relever de l'engagement qu'ils avaient pris, lors de la validation de leur élection, de ne point siéger à Versailles. A la suite d'un vote favorable qui engageait le gouvernement[2], ils avaient fini par obtenir de M. Thiers leur entrée à la Chambre, satisfaits de n'y avoir qu'un rôle effacé à jouer, puisqu'ils voulaient moins se conduire en princes qu'en simples citoyens. Mais ils devenaient un

[1] Lettre du marquis de Franclieu, 24 mars 1873 (dans l'*Univers* du 26 mars 1873).

Ce discours, qui fit beaucoup de bruit dans le moment, ne fut publié que tardivement, revu et corrigé par M. de Falloux lui-même, dans le *Correspondant* (avril 1873) sous le titre : *Le voilà donc connu, ce secret plein d'horreur*. Le discours en question demeura célèbre sous le nom de *Discours des deux navires*, à cause d'une comparaison dont s'était servi l'orateur pour faire entendre sa pensée, tout en la masquant habilement. (Voir Louis Veuillot, *Derniers Mélanges*, t. I, p. 186-204.)

[2] Séance du 18 décembre 1871.

nouvel appui pour ceux de leurs amis qui comptaient les opposer à la fois à M. Thiers, pour l'obliger à se rapprocher de la majorité, et au comte de Chambord, pour l'amener à la conception d'une monarchie plus acceptable.

Le manifeste royal du 5 juillet n'avait pas été compris. Il n'avait servi qu'à accroître les défiances et les oppositions contre le roi. La plupart même n'y avaient vu qu'un attachement aveugle à un drapeau impopulaire, avec le parti pris de repousser les conditions réclamées par l'opinion.

On n'avait pas compris que cette noble Déclaration était tout un programme de monarchie, dans la plus haute affirmation du principe royal. On n'avait pas su apprécier la haute raison politique, la justesse de vues de ce prince qui, appelé par sa naissance et dans les circonstances les plus tragiques, à venir régner sur la France, avait voulu affirmer, au moyen d'un signe, le principe d'où il tirait son droit et dans lequel aussi il plaçait le salut du pays. L'autorité et l'hérédité, ces deux bases essentielles de la monarchie, étaient proclamées par lui avec le drapeau qui en était le symbole. C'est en elles qu'il montrait à la France les conditions nécessaires d'une véritable restauration sociale ; mais parce qu'il maintenait son drapeau, on s'était persuadé qu'il voulait ramener purement et simplement l'ancien régime, et l'autorité, qu'il affirmait si haut, on se plaisait à la juger incompatible avec la liberté.

Ses intentions comme ses paroles avaient été dénaturées.

Le comte de Chambord crut qu'il avait à s'expliquer de nouveau devant l'Assemblée Nationale et devant le pays, afin de couper court à toute intrigue et de ne laisser aucun doute sur sa politique, aussi loyale que son âme.

Le 25 janvier 1872, il adressait au peuple français un second manifeste, dans lequel il mettait au jour toute sa pensée. Cette noble déclaration était ainsi conçue :

La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes, m'oblige à une protestation que la loyauté commande et que l'honneur m'impose.

On s'étonne de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'eût été si doux d'y prolonger mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication.

Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée. Je plains ceux qui ne m'ont pas compris; mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines.

Je n'abdiquerai jamais.

Je ne laiserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le césarisme et l'anarchie nous menacent encore, parce que l'on cherche dans des questions de personnes le salut du pays, au lieu de le chercher dans les principes.

L'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique, pour échapper aux périls d'une crise sociale.

Et cependant, la France, au lendemain de nos désastres, en affirmant dans un admirable élan sa foi monarchique, a prouvé qu'elle ne voulait pas mourir.

Je ne devais pas, dit-on, demander à nos valeureux soldats de marcher sous un nouvel étendard.

Je n'arbore pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France, et j'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armées leur antique prestige.

Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues.

J'ai dit que j'étais la réforme ; on a feint de comprendre que j'étais la réaction.

Je n'ai pu assister aux épreuves de l'Église sans me souvenir des traditions de ma patrie. Ce langage a soulevé les plus aveugles passions.

Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et de son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare.

Chaque heure perdue à la recherche de combinaisons stériles profite à tous ceux qui triomphent de nos abaissements.

En dehors du principe national de l'hérédité monarchique, sans lequel je ne suis rien, avec lequel je puis tout, où seront nos alliances ? Qui donnera une forte organisation à notre armée ? Qui rendra à notre diplomatie son autorité ? à la France son crédit et son rang ?

Qui assurera aux classes laborieuses le bienfait de la paix, à l'ouvrier la dignité de sa vie, les fruits de son travail, la sécurité de sa vieillesse ?

Je l'ai répété souvent, je suis prêt à tous les sacrifices compatibles avec l'honneur, à toutes les concessions qui ne seraient pas des actes de faiblesse.

Dieu m'en est témoin, je n'ai qu'une passion au cœur, le bonheur de la France ; je n'ai qu'une ambition, avoir ma part dans l'œuvre de reconstitution, qui ne peut être l'œuvre exclusive d'un parti, mais qui réclame le loyal concours de tous les dévouements.

Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution.

HENRI.

25 janvier 1872.

En maintenant si hautement son drapeau comme un principe de monarchie nécessaire, mais un principe compatible avec les changements de temps, le comte de Chambord avait prononcé une grande parole, qui donnait la raison de sa persistance à repousser l'emblème tricolore et qui contenait en même temps tout son programme de gouvernement. « Rien, disait-il, n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution. »

Ne pas être le roi de la Révolution, être, au contraire, le roi de la tradition, le roi de la France monarchique chrétienne, ce fut toute la pensée, toute la volonté du comte de Chambord. Il avait assez réfléchi sur l'état de la France et de l'Europe pour comprendre, en présence de l'anarchie qui est au fond des sociétés modernes, que le principe nouveau de la souveraineté du peuple, ce faux dogme d'origine révolutionnaire, était la principale, pour ne pas dire l'unique source de tout le mal. Et c'est pour cela qu'il tenait tant à son drapeau et qu'il répudiait si énergiquement l'autre. Car, voulant finir la Révolution, comme il s'y croyait appelé, il ne pouvait pas arborer le signal du commencement de la Révolution. Il était conséquent avec lui-même, d'accord avec ses principes.

Quand ce fils de rois déclarait qu'il ne voulait pas être le roi de la Révolution, c'était par un sentiment très haut,



non seulement de son droit royal, mais aussi de la mission vraie de la royauté. Bien différent en cela était-il des Napoléons ou des d'Orléans. De tels contrastes font mieux comprendre à la France ce qu'elle a perdu en perdant le roi qui eût rompu si énergiquement avec les traditions révolutionnaires.

Le soir de l'exécution du duc d'Enghien, Napoléon avait dit à ses familiers : « On veut détruire la Révolution : Je la défendrai car je suis la Révolution, moi, moi[1]. » Interprète de la pensée du fondateur de la dynastie impériale, Napoléon III l'appréciait en ces termes : « La Révolution mourante, mais non vaincue, avait légué à Napoléon ses dernières volontés. Éclaire les nations, dut-elle lui dire ; affermis sur des bases solides les principaux résultats de mes efforts. Exécute en étendue ce que j'ai dû faire en profondeur. Sois pour l'Europe ce que j'ai été pour la France ! Cette grande mission, Napoléon l'accomplit jusqu'au bout[2]. »

Comme les Napoléons, les d'Orléans procédaient de la Révolution. Ils tenaient à elle par leurs origines ; ils dépendaient d'elle par leurs principes. Le fils aîné de Louis-Philippe avait écrit, dans son testament, pour son fils : « Qu'il soit catholique et serviteur passionné, exclusif de la France et de la Révolution. » Et ce mot de Révolution, dans son acception la plus modérée, visait tout au moins chez lui, comme l'a expliqué le plus favorablement possible son fils, « les doctrines qui sont devenues la base de tous les gouvernements modernes »[3], c'est-à-dire, sous les formes politiques qu'ils ont prises, les faux principes de liberté et d'égalité, dont l'application a créé l'état révolutionnaire des sociétés nouvelles.

Ce sont précisément ces principes, entendus au sens moderne, que le comte de Chambord repoussait comme subversifs des États, comme incompatibles avec l'œuvre de relèvement et de restauration qu'il se croyait appelé à accomplir pour la France.

[1] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. V, p. 14.

[2] *Les Idées napoléoniennes*, t. I, pp. 28, 29.

[3] *Lettres du duc d'Orléans*. Préface de M. le comte de Paris.

La pensée de son second manifeste était claire. Il ne voulait pas être le roi de la Révolution, c'est-à-dire il ne voulait pas embrasser ses principes, conserver ses lois, continuer son œuvre, régner par elle et pour elle, comme avaient régné les deux Napoléons et Louis-Philippe. Au lieu de perpétuer le régime du désordre moral et social, né des idées de la Révolution, il aspirait à rétablir un ordre de société fondé sur le respect des lois divines, sur la hiérarchie des droits et des conditions, sur les principes d'autorité et d'unité, qui sont les bases nécessaires de tout État bien constitué, et les conditions indispensables de la justice, de la paix et de la prospérité dans les États. En politique, en économie sociale, en religion, il voulait donner à la France un régime qui, sans être le retour au passé, ni la restauration factice de ce qui avait disparu par la force des choses, l'aurait ramenée à ses vraies traditions et fait rentrer dans la voie de l'ordre et de la conservation.

Et combien il avait raison! Et combien en même temps ont eu tort ceux qui, par préjugé ou par esprit de parti, n'ont pas voulu accepter la royauté que leur offrait le roi!

Il était pourtant facile de prévoir ce que deviendrait la France sous l'empire des faux dogmes de 89, qu'on aspirait avant tout à maintenir, quoiqu'ils fussent définitivement condamnés comme funestes au pays, non seulement par l'autorité doctrinale de l'Église, dans le *Syllabus* de Pie IX, mais aussi par l'expérience et par le jugement d'économistes et d'historiens tels que Le Play et Taine. Il était facile de suivre d'avance l'évolution fatale des idées de liberté et d'égalité qui, sans le contrepoids de l'autorité, devaient aboutir au collectivisme révolutionnaire et à l'anarchie.

Le comte de Chambord avait la claire vue de cette situation. Il pensait, comme il l'écrivait lui-même, « qu'en opposition permanente avec l'ordre voulu de Dieu, la Révolution devait fatalement conduire la société aux abîmes et que la question de relèvement et de salut réside tout entière dans le retour aux principes proclamés et reconnus nécessaires par le genre humain dans tous les

temps et dans tous les lieux[1] ». C'est pourquoi, appelé à régner en France, il ne voulait pas y être le roi légitime de la Révolution.

Avant tout, il répudiait un ordre politique uniquement fondé sur le suffrage universel et subordonné à toutes les vicissitudes des majorités parlementaires. Avant tout, il voulait maintenir en dehors des Chambres un pouvoir supérieur au nombre, pouvoir doué d'unité, de force et de sagesse, et incarné dans la personne immuable et inviolable du roi.

C'est ce que disait le manifeste du 25 janvier, et encore ne le disait-il pas autant que l'auraient voulu quelques doctrinaires purs. Ceux-ci estimaient que, tout en ne voulant pas être le roi de la Révolution, il accordait encore trop à ses principes[2], car en paraissant admettre la liberté des cultes et la liberté de conscience, au sens du libéralisme moderne, n'oubliait-il pas un peu la protestation de Pie VII contre la Charte de 1814, qui proclamait cette double liberté, « avec, laquelle disait le Pape, il n'y a plus de distinction du vrai et du faux[3] »? En promettant les libertés politiques modernes, ne se montrait-il pas trop attaché à cette Charte de la monarchie parlementaire et de la sécularisation politique, Charte renouvelée elle-même de la Constitution de 1791, et, comme celle-ci, procédant des idées de la Révolution ? En un mot, dans son désir d'accorder tout ce qu'il pouvait aux idées modernes et à son temps, ne s'écartait-il pas un peu de la vraie doctrine du pouvoir et, en répudiant la Révolution, n'en conservait-il pas encore quelque chose ?

Combien ces réserves, plus ou moins justes, des intransigeants contrastaient avec les récriminations des libéraux, qui reprochaient au roi tout le contraire[4] !

[1] Lettre du 21 octobre 1881 au R. P. Hamon, auteur d'un ouvrage sur la *Souveraineté nationale*.

[2] Le jeune duc de Bordeaux avait été élevé par son précepteur, Mgr de Frayssinous, dans cette idée que la Charte de 1814 était « l'expression des droits, des devoirs et des intérêts politiques de tous ». Il y avait cru longtemps, et peut-être ne s'en était-il pas encore assez détaché.

[3] Lettre de Pie VII à M. de Boulogne, évêque de Troyes.

[4] Le comte de Chambord parlait simplement le langage courant dans lequel liberté et tolérance sont synonymes. La liberté des cultes est un principe faux, la tolérance des cultes est un fait devenu nécessaire de société.

Le nouveau manifeste du 25 janvier ne fut ni mieux compris ni mieux accepté que le premier.

Quelques jours après sa publication, le *Journal des Débats* écrivait sous la dictée de M. Saint-Marc-Girardin, l'un des principaux membres du Centre droit : « M. le comte de Chambord a cru devoir exprimer des convictions qui ne peuvent qu'inspirer le respect parce qu'elles sont sincères, mais qui ne sauraient être considérées comme s'adressant à la grande majorité du pays et de l'Assemblée, car elles sont étrangères à nos mœurs politiques, aux idées et au langage de notre temps[1]. » C'était le sentiment du milieu libéral et parlementaire sur ce second manifeste, jugé aussi inopportun et aussi inacceptable que le premier. Il suffisait qu'il affirmât de nouveau le drapeau blanc pour soulever les mêmes oppositions.

On attendait l'opinion des princes d'Orléans. Plusieurs journaux demandèrent ce qu'ils pensaient du nouvel acte du comte de Chambord. En réponse à ces questions, le *Journal de Paris* publia une note qui indiquait que l'entente était de nouveau et pour longtemps compromise, sur le terrain où le prince s'était placé en face de ses cousins. La note disait :

« Plusieurs journaux... reviennent sur la question du drapeau et demandent quelles sont à cet égard les préférences des princes d'Orléans. Il nous semble que ces préférences ne sauraient faire doute pour personne.

« Les princes d'Orléans ne connaissent qu'un drapeau, celui de la nation française et de l'armée française, celui sous lequel ils ont combattu en Algérie, au Maroc, au Mexique, en France même. Si le pays en choisissait un autre, ils s'inclineraient comme ils se sont inclinés devant la volonté nationale. Mais quant à leurs sentiments personnels, tout le monde les connaît et il est vraiment superflu de les interroger à nouveau sur cette question[2]. »

Au lendemain du manifeste royal, cette note, évidemment dictée par les princes, équivalait à une déclaration de rupture. Elle semblait venir à point pour justifier le

[1] Numéro du 30 janvier 1872.

[2] *Journal de Paris*, 5 février.



conseil que M. de Falloux avait donné à l'Assemblée Nationale de s'ériger en arbitre du différend. Car, d'après cela, c'était à elle maintenant de se prononcer, puisque les princes n'étaient pas d'accord entre eux.

L'idée de constituer l'Assemblée en juridiction souveraine, à la place du pays, avait commencé à être mise en pratique par la formation des groupes au sein de la majorité. Les divisions qui s'étaient produites parmi les monarchistes, à la suite du manifeste du 5 juillet, avaient naturellement amené un fractionnement de la Droite, jusque-là unie et habituée à se rassembler, sans distinction de nuances, à l'hôtel des Réservoirs. Le Centre droit, formé des plus mécontents, s'était séparé le premier, en se groupant d'abord sous la présidence de M. Saint-Marc-Girardin, esprit libéral, professeur disert, et politique d'autant plus conciliant qu'il avait des principes plus souples. C'est là que les ducs de Broglie, d'Audiffret-Pasquier, Decazes ne tardèrent pas à prendre la première place. De leur côté, les légitimistes restés fidèles au symbole royal, avaient été amenés aussi à se former en réunion spéciale autour des hommes les plus autorisés de leur parti, MM de la Rochette, de Rodez-Bénavent, Lucien-Brun, de Cazenove de Pradines, de Carayon-Latour, que la confiance du roi leur avait donnés pour chefs ; ils avaient pris leur nom de « Chevau-Légers » de celui de l'impasse où ils se rassemblaient. Entre ces deux groupes extrêmes, le reste de la Droite se trouva naturellement former à l'hôtel des Réservoirs une réunion distincte, sous le nom de Droite modérée, où siégeaient, comme principaux membres, à côté des anciens du parti, les de Larcy, les de Audren Kerdrel, les Benoist d'Azy, les de Dampierre, des hommes plus jeunes tels que MM. Ernoul, Depeyre, Baragnon, comte de Sugny, de Rességuier, vicomte de Meaux, de Cumont, de Vinols, de Saint-Victor, comte de Blois, Ch. de la Combe, Merveilleux-Duvignaux, etc...

En dehors, il ne restait que les indépendants et les simples conservateurs, des hommes comme MM. Pradié, Delsol, Martial Delpit, Batbie, Plichon, que leurs convictions et leurs préférences rattachaient à la monarchie, sans qu'ils voulussent s'astreindre à la classification des partis.

Ce groupement s'était fait de lui-même, peu à peu, par suite des divergences d'opinion et des tendances différentes de parti ; il répondait à l'idée d'une assemblée organisée, telle que la voulait M. de Falloux pour représenter la nation vis-à-vis le roi ; non pas la nation confuse et désordonnée, dans l'exercice du suffrage universel, mais la nation réglée, sage, éclairée, réfléchie, capable de constituer le tribunal compétent, dans le procès qui s'agitait au sujet du drapeau. A cet arbitre suprême revenait le droit de prononcer souverainement. C'est par lui donc qu'il fallait agir pour arriver à la solution que réclamait le pays. La pensée intime de M. de Falloux était que l'Assemblée Nationale devait se substituer au roi pour faire la monarchie et qu'elle y réussirait en commençant par se mettre d'accord elle-même, au moyen de concessions mutuelles, sur les conditions de son rétablissement, et en sachant bien s'y prendre pour les imposer au roi.

Le nouveau manifeste royal du 25 janvier fournissait l'occasion d'exercer cette sorte de haute judicature. Il avait remué tout le parti royaliste et remis en branle les divers sentiments et projets qui s'agitaient dans son sein. Sans prétendre répondre au roi, ni opposer formellement leurs vues aux siennes, quelques-uns des royalistes les plus zélés, MM. de Kerdrel, Depeyre, Baragnon, de Meaux, de Cumont, Tailhand et plusieurs de ceux qui formaient le groupe de la Droite modérée, s'étaient réunis sur l'initiative de M. Ernoul, un des plus marquants d'entre eux, pour donner à leur groupe une organisation plus distincte et formuler un programme définissant sa politique et pouvant servir de lien avec les autres groupes. Ils s'étaient arrêtés à cette déclaration :

« Nous considérons la monarchie comme le gouvernement naturel du pays, et, par monarchie, nous entendons la monarchie traditionnelle et héréditaire. Elle a fait la France, elle lui a donné pendant des siècles la stabilité et la grandeur ; en 1789, elle allait d'elle-même au-devant des réformes ; en 1814, elle fondait la liberté, en même temps qu'elle sauvegardait l'intégrité du territoire.

« Voilà ce que nous devons à la monarchie, voilà

quels souvenirs et quelles espérances nous animent, quand nous poursuivons l'union du parti conservateur, quand nous la sollicitons de la Maison royale.

« La monarchie héréditaire, représentative, constitutionnelle, assure au pays, avec son droit d'intervention dans les affaires et sous la garantie de la responsabilité ministérielle, toutes les libertés nécessaires : libertés politiques, civiles, religieuses ; l'égalité devant la loi, le libre accès de tous à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux ; l'amélioration pacifique et continue de la condition des classes ouvrières.

« Cette monarchie est celle que nous voulons ; respectant d'ailleurs notre pays autant que nous l'aimons, nous n'attendons rien que du vœu de la nation, librement exprimé par ses mandataires [1]. »

Par le nombre d'adhérents qu'il reçut tout de suite, ce programme des chefs de la Droite modérée était devenu « le manifeste des Quatre-Vingts », terme bien impropre donné à une pièce tenue strictement secrète. De propos délibéré, ses auteurs avaient passé sous silence la question du drapeau. Cette omission permit à l'Extrême-Droite de joindre, de l'aveu du roi, assurait-on, ses signatures — pas toutes cependant — à celles de la Droite modérée. D'un autre côté, le Centre droit, sur les conseils des princes d'Orléans, s'était rallié aux termes généraux du programme des Droites, en attestant toutefois sa fidélité au drapeau de la France. Cela pouvait paraître un pacte d'accord entre toutes les fractions de la majorité monarchique, et les plus enthousiastes le saluaient comme la charte nouvelle d'un grand parti national, appelé à disposer des destinées du pays.

Il semblait, en effet, — la question du drapeau mise à part, et c'était la principale — que l'entente se trouvait réalisée du côté droit de l'Assemblée, sur les conditions de la monarchie constitutionnelle. C'était bien la combinaison fusionniste proposée par M. de Falloux et il ne restait plus aux habiles qu'à montrer l'excellence de leur plan en arrivant au but.

[1] La rédaction de cette pièce, dont on vient de lire le passage principal, fut confiée à M. le vicomte de Meaux. Elle est datée du 8 février 1872.

En réalité, la fusion parlementaire augmentait la confusion politique. Il n'y avait plus ni légitimistes, ni orléanistes, ni droite modérée, ni droite extrême, ni centre droit : il n'y avait plus que des adhérents à un programme équivoque. On s'était mis d'accord sur les mots, on ne s'entendait pas sur le fond des choses.

Le manifeste fusionniste proclamait l'alliance de la monarchie héréditaire et traditionnelle avec la monarchie constitutionnelle et parlementaire. Ou cela ne signifiait rien ou, si les mots avaient un sens, la formule était tellement contradictoire dans les termes qu'il était impossible que tout le monde à la fois y eût adhéré, ou sincèrement ou sciemment.

C'étaient, en effet, deux monarchies incompatibles que la monarchie héréditaire et traditionnelle, personnifiée dans l'héritier de soixante rois, et la monarchie élective et constitutionnelle, comme avait été celle de 1830.

Les manifestants voulaient une monarchie héréditaire, traditionnelle, constitutionnelle et parlementaire à la fois. S'ils savaient ce qu'ils voulaient, ils ne pouvaient le vouloir tous de la même manière. Les légitimistes croyaient rétablir la légitimité à l'aide de cette formule; les orléanistes ne la jugeaient certainement pas contraire à leurs prétentions. Tout le monde y trouvait son compte : on était d'accord, ou du moins on paraissait l'être.

Rien ne pouvait mieux caractériser le désarroi politique qu'une entente s'établissant sur une pareille confusion.

Par prudence, le manifeste des Quatre-Vingts, devenu le programme de presque toute la Droite, n'avait pas été publié et il ne devait jamais l'être. On ne le connaissait que par des rapports indirects et des indiscrétions. Ses auteurs pouvaient d'autant plus croire à son efficacité qu'il n'avait pas eu à subir l'épreuve des discussions, ni le contretemps des dissentiments réels qui existaient au sein de cette majorité, en apparence unie.

Au lendemain de la nouvelle déclaration du comte de Chambord, cette étrange fusion de la Droite pure avec les groupes libéraux et constitutionnels de la majorité ne pouvait avoir pour effet que d'isoler le roi. Cependant, pour devenir la règle de conduite du parti royaliste, le

programme adopté en commun par les diverses fractions de la Droite avait besoin de l'assentiment du principal intéressé. On se flatta de l'obtenir par l'envoi d'une députation auprès de lui.

A cette époque, le comte de Chambord venait de s'établir en Belgique pour être plus près de la France. Il avait choisi de nouveau pour sa résidence Bruges, la bonne et paisible ville flamande. Mais, chaque fois que la monarchie semblait se rapprocher avec lui, les influences révolutionnaires de la France et de l'étranger s'exerçaient avec une nouvelle activité contre elle. Berlin, Paris, Versailles, Bruxelles, Genève agissaient de concert pour empêcher le retour du roi. L'intrigue, les complots, l'émeute s'attachaient aux pas de l'héritier du trône. Elles le suivirent en Belgique. De violentes manifestations furent organisées contre lui pendant son séjour.

Forcé de quitter Bruges devant les agissements de la démagogie internationale, le comte de Chambord s'était transporté à Anvers. Mais là encore, les suppôts de la Révolution cosmopolite organisèrent contre lui des démonstrations insultantes, que favorisait la complaisance du gouvernement belge, platement asservi alors à la politique de Bismarck. Le roi attendit néanmoins l'arrivée des délégués de la Droite, qui lui avaient été annoncés, trouvant une compensation suffisante pour sa dignité aux injures, dont il était l'objet de la part des bandes révolutionnaires soudoyées contre lui, dans les hommages spontanés qu'il recevait d'un grand nombre de ses fidèles de France et d'étrangers de distinction[1].

C'est à l'hôtel Saint-Antoine, où le prince était descendu, que MM. Ernoul et Baragnon, choisis par la confiance de leurs collègues, se présentèrent pour remplir leur mission. Leur dévouement à la cause royaliste leur assurait d'avance un accueil favorable du comte de Chambord; on comptait sur leur éloquence pour obtenir son acquiescement au programme de la fusion.

[1] On peut lire dans l'*Univers* du 2 mars 1872 une intéressante lettre de Belgique sur l'origine vraie et la portée des scènes tumultueuses d'Anvers pendant le séjour du comte de Chambord dans cette ville.

Avant même que la déclaration de la Droite modérée eût reçu l'adhésion des autres groupes de la majorité, la fraction légitimiste s'était préoccupée de la faire approuver du roi. C'est au moment où les envoyés de la Droite se disposaient à partir que l'Extrême Droite s'était décidée à se joindre aux Quatre-Vingts. Les auteurs du manifeste en auguraient bien pour le succès de leur démarche. Le prince, en effet, consulté par M. Lucien-Brun, avait répondu que, sans adhérer personnellement au manifeste, il permettait à ses amis, s'ils le jugeaient bon, de le signer, n'attendant rien, disait-il, que du vœu de la nation, dont la volonté serait exprimée par ses mandataires.

Malheureusement, pour le succès de leur mission, les envoyés de la Droite avaient été prévenus par les commentaires que leurs journaux ou ceux de leurs alliés du Centre droit, à l'instigation des meneurs ordinaires, avaient publiés du programme destiné à faire l'union entre les divers groupes monarchiques. Le comte de Chambord, toujours tenu en éveil sur les intrigues que recouvraient souvent les manifestations même les plus sincères du sentiment royaliste, n'avait pas eu de peine à démêler des intentions qui s'avouaient publiquement.

Le *Journal de Paris*, organe des princes d'Orléans, commentant le manifeste des Quatre-Vingts, disait de ses auteurs et signataires : « Ils veulent replacer sur le trône la Maison de France ; mais ils veulent aussi qu'elle accepte les conditions qui sont celles des gouvernements modernes[1]. » C'était simple et net. Cela signifiait que, du côté orléaniste, on entendait reprendre, sous le couvert de la légitimité, la suite du gouvernement constitutionnel de 1830, et le comte de Chambord était invité à se prêter à cette combinaison. Au fond, c'était l'idée dominante de la majorité et l'on y revenait toujours, comme s'il eût été impossible à ces royalistes de comprendre que ce n'était pas restaurer vraiment la royauté que de placer un Bourbon sur le trône d'un Bonaparte ou d'un Louis-Philippe.

Tel était le but. Quant aux moyens, le journal orléaniste

[1] 17 février 1872.



faisait observer que les auteurs du manifeste reconnaissaient le droit de la nation à choisir son gouvernement; qu'ils n'attendaient le triomphe de leurs idées que de la discussion et du vote ; qu'ils ne faisaient appel qu'au pays, représenté par ses mandataires librement élus. Du drapeau blanc, il n'y en avait pas un mot, et le silence ici avait une signification sur laquelle il était inutile d'insister. Enfin, on voyait dans le manifeste tout un système qui pouvait se résoudre en deux mots : réconciliation de la monarchie traditionnelle avec la société moderne, du droit héréditaire avec le droit populaire. C'est ainsi qu'on le présentait.

En somme, les envoyés de la Droite avaient pour mandat de dire au comte de Chambord que s'il voulait cesser d'être lui-même et renoncer à son principe, accepter d'être le successeur de Louis-Philippe, au lieu d'être l'héritier de Charles X, et recevoir l'investiture des représentants de la nation, comme en 1830, la monarchie pourrait se rétablir avec lui. C'était l'objet de la mission de MM. Ernoul et Baragnon, sans qu'ils se l'avouassent eux-mêmes. La situation dominait leur démarche, quelque fût le désir de ces dévoués royalistes d'éviter les difficultés, qui pouvaient la faire échouer, et d'aplanir les voies à la monarchie. Malgré les précautions que les rédacteurs du manifeste avaient prises de passer sous silence la question du drapeau, les délégués se trouvèrent tout de suite amenés à insister auprès du prince sur la nécessité d'adopter l'emblème tricolore. Tout était là, en effet, et, sans cette condition, il n'y avait plus, ils en étaient persuadés, de monarchie possible. Mais à ce prix, pouvaient-ils attendre une autre réponse que celle qui avait déjà été faite aux précédents mandataires de la Droite?

Avec la chaleur communicative de son âme, et toutes les ressources de son éloquence, M. Ernoul, quoique dévoué au drapeau de la légitimité, plaida la cause qu'il disait être celle du drapeau du pays et de l'armée, adjurant le roi de concéder ce qui importait tant au succès de la cause monarchique et au salut de la France. M. Baragnon, royaliste aussi convaincu et orateur non moins éloquent, l'appuya chaudement.

Par égard pour d'aussi sympathiques envoyés, et dans un large esprit de concession, le comte de Chambord accueillit cette nouvelle communication avec toute la sérénité bienveillante et toute la condescendance que comportait une démarche aussi déférente de leur part. Sa réponse fixait bien la situation. Il n'avait pas à se prononcer sur le manifeste dont les ambassadeurs de la Droite s'étaient faits les interprètes, ni sur les bases d'entente qui y étaient fixées ; il le considérait comme un acte privé, ne relevant que de l'initiative de ses auteurs, et auquel il entendait rester étranger. Sans l'approuver ni le repousser, il permettait à ses amis de le signer ou de ne le pas signer, de le prendre ou non pour programme, selon qu'ils y trouveraient l'expression plus ou moins exacte de leur manière de voir, sous la réserve toutefois de la question du drapeau qui devait rester en dehors des stipulations parlementaires.

Dans leur zèle sincère pour la restauration monarchique, MM. Ernoul et Baragnon revinrent inquiets et attristés de n'avoir pu obtenir ce qu'il fallait pour maintenir la fusion parlementaire, ce que leurs amis de la Droite se flattaient d'avoir réalisé avec leurs déclarations, et pour rendre possible ensuite la fusion dynastique [1]. Car le plan des habiles, adopté en dehors du comte de Chambord qui, à deux reprises, avait dérangé les projets fusionnistes, ce plan si bien ourdi par les meneurs de la majorité, était d'opérer l'union monarchique au sein du Parlement, afin de la préparer ou de l'imposer par ce moyen, aux conditions stipulées, dans la maison royale.

De son côté, le comte de Chambord comprit, après la démarche des envoyés de la Droite, qu'il n'arriverait à rien avec une majorité, dominée par la préoccupation exclusive du drapeau tricolore. Il le savait d'autant mieux que, parmi les royalistes les plus sincères venus pour le saluer à Anvers, il avait entendu le valeureux général Ducrot, le même qui avait été, un an auparavant, à Biarritz, presser les princes d'Orléans de se soumettre au chef de la famille, le supplier, lui aussi, avec sa loyauté

[1] *Ernoul*, par Merveilleux du Vignaux, pp. 33, 34.



de soldat tout dévoué au roi, de faire à la patrie le sacrifice de son drapeau. Et même, comprenant que là était l'obstacle, l'ancien commandant en chef de l'armée de Paris avait été jusqu'à lui demander si, pour préparer le rétablissement de la monarchie, il ne permettrait pas au duc d'Aumale d'exercer, par transition, la présidence de la République, ou la lieutenance du royaume[1].

Le comte de Chambord ne pouvait avoir de doute sur les sentiments réels du pseudo-parti monarchique de Versailles. Il sentait bien que, au fond de toutes les combinaisons d'union parlementaire et de fusion dynastique, formées en vue du rétablissement de la monarchie, il y avait chez leurs inspirateurs la secrète pensée que si elles n'aboutissaient pas à leur gré, elles amèneraient une autre solution plus conforme à leurs vœux. Car, ce que l'on ne disait pas, mais ce que l'on pensait, et ce que tout le monde d'ailleurs savait, c'est que si le chef de la Maison de France repoussait les conditions de la fusion qui lui étaient imposées, un bon nombre de membres de la Droite étaient décidés à se grouper autour de la branche cadette.

Pour lui, à partir de ce moment, il résolut d'agir par lui-même, de ne plus compter autant sur l'Assemblée, mais de chercher dans le pays l'élan et l'appui nécessaires pour le rétablissement du trône. Rentré à Frohsdorf, il s'occupa d'organiser une action monarchique, pour entretenir aussi une opinion monarchique.

C'était ce qu'il restait à faire, puisque l'Assemblée Nationale n'avait pas su ou pas voulu faire elle-même la monarchie. Et plus elle s'en écartait par sa conduite, plus il fallait s'efforcer d'y ramener le pays.

[1] C'était d'une commission expresse du duc d'Aumale que le général Ducrot était venu s'acquitter, le 25 février, à Anvers. « Demandez à M. le comte de Chambord, lui avait dit le prince, de quel œil il verrait mon arrivée à la présidence de la République. » A cette étrange ouverture, le comte de Chambord avait répondu : « Je n'admets pas qu'un prince de la Maison de France soit en dehors de l'entourage de son roi. » Et sur la réponse rapportée, le soir même, à Paris, au duc d'Aumale, celui-ci, devenu tout rouge frappa du pied et dit : « Son roi, son roi !... Là est bien la question... c'est que je ne le reconnais pas pour mon roi ! » (Vicomte de Chalvet-Nastrac, d'après le *Journal du général Ducrot*, pp. 136-140.)

L'union monarchique en était là, malgré tous les efforts des fusionnistes.

Quelles réflexions suggère aux observateurs qui veulent se rendre compte de la situation d'alors, le souvenir de ces événements déjà si loin de nous ! Quel contraste entre l'attitude si différente, au sein de l'Assemblée, de ceux qui paraissaient vouloir la monarchie et de ceux qui travaillaient ouvertement pour la République !

D'un côté, l'irrésolution, les divergences, la désunion ; de l'autre, la décision et l'entente. Les royalistes perdirent leur temps à discuter des titres de leur prince, des conditions du rétablissement du trône. Tous ces libéraux à la recherche d'une monarchie à leur convenance montraient par là qu'ils n'avaient pas une idée juste des conditions de gouvernement des peuples ; sans quoi ils auraient mieux compris ce mot de Tacite qu'« il y a bien moins d'inconvénients pour un peuple d'accepter un souverain que de le chercher ». Au lieu de vouloir composer une monarchie de leur façon, ils seraient revenus simplement à la monarchie traditionnelle, avec l'héritier naturel du trône. Car, c'était la plus étrange conduite que de vouloir la royauté à condition de faire le roi.

Les républicains montrèrent beaucoup plus d'esprit politique en acceptant M. Thiers, tel qu'il était, et en recevant de lui la république qu'il leur donnait. Et pourtant, la république de M. Thiers, celle dont il avait dit qu'elle serait conservatrice ou qu'elle ne serait pas, était bien plus difficile à accepter pour les hommes du 4 Septembre et les alliés de la Commune, que la monarchie du comte de Chambord, avec le drapeau blanc, pour des royalistes ; mais les républicains, qui étaient en minorité à l'Assemblée Nationale, comprirent ce que les circonstances exigeaient d'eux. Au lieu de poser des conditions à M. Thiers, ils subirent les siennes. Le sachant seul capable de fonder la République, ils se montrèrent aussi souples et patients avec lui que les royalistes furent, dès le principe, exigeants et défiants envers leur prince. Les uns réussirent, les autres échouèrent.

En réalité, on était aussi loin à cette époque de la monarchie qu'on en pouvait paraître près. L'Assemblée était incapable de la réaliser, aux conditions qu'y mettaient la plus grande partie de ses membres, car, en défi-

nitive, on ne pouvait y arriver sans le roi. Du côté du pays, il y avait beaucoup à faire pour le ramener, par la raison et par l'intérêt, à la conception monarchique, qu'il n'avait eue qu'un instant, au sortir de ses désastres, et d'où l'habitude du régime républicain l'éloignait de jour en jour.

Pour être juste, il faut reconnaître que si la majorité royaliste apportait tant d'hésitation, tant d'incohérence à son œuvre, et si elle voulait l'entourer des garanties qui lui paraissaient nécessaires pour la rendre acceptable, c'est qu'elle ne sentait pas le pays spontanément porté vers la monarchie.

Le comte de Chambord savait aussi ce qui manquait de ce côté, pour déterminer un grand courant d'opinion en sa faveur et pousser l'Assemblée dans la voie où elle ne marchait qu'à tâtons. Le pays avait besoin d'être ressaisi, replacé sous l'influence royaliste pour reprendre l'esprit et le sentiment de la tradition.

Écrivant en 1833, Mme de Swetchine disait avec une grande justesse de vues : « Si M. le duc de Bordeaux doit revenir pour faire le bonheur de la France, le renouvellement de l'esprit du pays aura dû le précéder ; sa présence ne pourra être que la consécration des principes conservateurs de la société... Il faut que tout mûrisse pour Henri V, en lui et hors lui[1]. »

Cette condition essentielle pour le retour d'Henri V manquait au moment où il était devenu possible. La monarchie n'était pas préparée. Elle était dans les aspirations d'un grand nombre ; elle n'était pas dans les esprits. On ne savait même plus ce que c'était que le roi, puisque l'Assemblée elle-même paraissait l'ignorer. Les principes conservateurs de la société, qui sont les principes nécessaires de la royauté, on les avait bien oubliés. Il fallait refaire dans le pays un esprit monarchique.

Pour se mettre davantage en contact avec l'opinion, pour rapprocher en quelque sorte la royauté du peuple, le comte de Chambord voulut donc créer une action royaliste générale, s'étendant à tout le pays, au moyen de

[1] Lettre à Mme de Nesselrode, 1833, t. I, p. 308.

comités et de journaux établis dans chaque département. Dans ce but, une mission plus active et plus précise à la fois fut donnée à ses représentants officiels près du parti légitimiste ; une répartition fut faite entre eux des départements, afin d'établir une correspondance suivie entre les diverses parties de la France et Frohsdorf. Le manifeste du 5 juillet avait provoqué des désertions parmi les fidèles du prince. C'est à cette occasion que M. le marquis de la Ferté, placé originairement à la tête du Comité de Paris, que l'on appelait le Bureau de M. le comte de Chambord, après avoir compromis imprudemment le roi par ses déclarations sur le drapeau, avait dû se retirer. A sa place, un fidèle serviteur des Bourbons, le marquis de Dreux-Brézé, dont les ancêtres étaient, depuis plusieurs générations, grands maîtres des cérémonies à la Cour des rois de France, fut chargé de remplir cet emploi de confiance. Par sa situation à Paris, par le grand nombre de départements qui lui furent successivement dévolus à la mort de deux des plus dévoués agents du prince, M. d'Escuns et M. le comte Édouard de Monti de Rézé, il se trouva peu à peu investi de la mission la plus étendue et de l'autorité la plus effective auprès des royalistes.

« Cette mission, pour M. de Dreux-Brézé surtout, consistait à recevoir, à transmettre et à exécuter les instructions du prince, à subordonner les délibérations et les actes des Comités à une hiérarchie librement acceptée, à rechercher le concours de tous les concitoyens, à solliciter leur rapprochement, sans distinction de nuances, sur le terrain monarchique largement ouvert, et à grouper toutes les forces conservatrices sous les ordres d'un roi qui ne voulait pas être « le roi d'un parti ».

Placé auprès du comte de Chambord, et investi d'une confiance que justifiaient la fidélité traditionnelle de sa famille et le dévouement le plus absolu, M. le comte Stanislas de Blacas restait, pour toute la France, le plus haut représentant de la personne du prince, l'interprète immédiat de sa pensée et de ses ordres. Les comités régionaux recevaient, par les intermédiaires accrédités, les instructions relatives à leur fonctionnement et l'impulsion d'en haut. Toute cette organisation était placée sous la direction

générale du prince qui, de Frohsdorf, se trouvait ainsi en communication incessante avec la France[1].

En dirigeant son parti, il exerçait une réelle action sur le pays. Il devenait en quelque sorte présent lui-même au milieu des populations. Les mandataires parlaient et agissaient en son nom. C'est lui que l'on voyait en eux.

L'action royaliste, que le comte de Chambord aurait voulu la plus large et la plus étendue possible, répondait à sa manière de comprendre la restauration monarchique. Il n'attendait rien, en effet, que de la volonté de la nation. En différentes circonstances il avait dit : « La parole est à la France... Français vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées... Dieu aidant, nous fonderons ensemble, quand vous le voudrez, un gouvernement conforme aux besoins du pays... La monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait la nécessité. »

Toutes ces paroles indiquaient que, dans la pensée du prince, le droit monarchique héréditaire ne pouvait être remis en vigueur, le pacte traditionnel repris et la légitimité restaurée sans le concours de la nation, sans l'accord de la France et du roi.

C'est pour cela qu'il voulait, par tous les moyens possibles de propagande et d'influence, arriver à provoquer dans le pays un large mouvement d'opinion en faveur de la monarchie, afin que le sentiment national eût raison des lenteurs, des hésitations et des dissidences de l'Assemblée.

L'organisation royaliste ne tendait pas à agiter le pays, mais à le tenir en rapport avec le roi et à le tourner vers la monarchie, en lui en montrant les principes et les avantages. Elle devint l'instrument d'une propagande active qui s'exerçait au moyen de circulaires adressées aux divers centres royalistes, et par des conférences publiques, des banquets et réunions de toute sorte où s'af-

[1] Dans son livre intitulé *Notes et Souvenirs*, qui fait autorité pour l'histoire, M. le marquis de Dreux-Brézé a expliqué en détail l'organisation et le fonctionnement des comités royalistes et publié toutes les pièces qui s'y rapportent (Nouvelle édition, 1902).

firmait l'idée monarchique, enfin par des manifestations populaires et des pétitionnements en faveur du retour du roi. Cette action était soutenue et favorisée par la presse départementale, dont la mission était de répandre la politique royale et de l'appuyer dans les élections.

Toute cette organisation était excellente. Mais en réalité, soit par l'insuffisance des moyens, soit par la résistance de l'esprit public, elle servit plutôt à maintenir la discipline parmi les royalistes qu'à créer un mouvement dans le pays ; elle consistait beaucoup plus à fournir le conseil qu'à déterminer l'activité.

Malgré le zèle des plus fidèles partisans de Henri V, si nombreux encore dans les vieilles familles de la province, malgré le dévouement que tant de bons royalistes, comme le marquis de Foresta, le vicomte de Maquillé, mirent au service de la cause, on peut regretter que, en dehors du fonctionnement des Comités, il n'y ait pas eu en faveur de la royauté une action plus vivante, plus populaire. Il manqua à la propagande royaliste quelque chose d'ardent et de sympathique. On parlait, on faisait des conférences, on tenait des réunions. Malgré cela, il ne se produisit pas l'élan nécessaire pour assurer le succès. Il y eut trop de conciliabules, trop de discours politiques, trop de discussions de journaux, pas assez d'action réelle. Si, au lieu de tant de débats et de négociations parlementaires, tant d'écrits et de manifestations oratoires, il y avait eu plus de vie et d'ardeur véritables, plus d'entrain populaire, plus de participation de la masse à l'action politique, l'entreprise de la restauration monarchique aurait eu un caractère plus spontané, plus national.

Il est regrettable, quand on se rappelle ce passé, qu'il ne se soit pas trouvé alors un agitateur à l'âme ardente, à la parole enflammée, un Gambetta royaliste, pour remuer les foules ; un poète aux chansons populaires, comme le barde breton Botrel, venu trop tard dans une société épuisée, pour jeter dans le public les couplets émus et entraînants de la grande épopée vendéenne, qu'on aurait redits avec enthousiasme, dans les salons et au cabaret, dans les réunions publiques, aux champs, à l'atelier, partout, en acclamant le roi. Il manqua le con-



cours actif des masses, de la nation elle-même. Et ce fut un malheur que l'affaire de la royauté se soit traitée presque uniquement comme un projet parlementaire, entre l'Assemblée et le roi, dans des Comités et par les journaux, et que la discussion ait remplacé la foi.

L'Assemblée Nationale, livrée à elle-même, cherchait la monarchie dans les combinaisons de partis ; elle ne sentait pas assez cette pression du pays qui l'aurait poussée à conclure dans le sens des aspirations et des vœux de tous. L'organisation politique des comités royalistes ne suffisait pas à produire un courant électoral, capable d'entraîner l'Assemblée, et l'Assemblée, de son côté, paralysée par ses dissidences intestines et ses hésitations, était incapable d'un effort décisif vers le but.

La difficulté du drapeau retenait tout. Plus le comte de Chambord montrait, par son langage et par son attitude, qu'il voulait régner, mais régner en roi, et non selon les vues des libéraux, plus les obstacles se dressaient en face de lui. Son dernier manifeste n'avait fait que rendre plus vive chez certains l'opposition à sa personne et à son principe. On s'attendait de leur part à une réponse plus directe que celle de la Droite modérée, qui s'était bornée, dans sa note, à passer la question sous silence. Elle vint, sous la forme la plus expressive et la plus provocante, et dans la circonstance la mieux choisie pour lui donner tout le retentissement que l'on voulait.

C'était le 28 mai, le jour où commençaient les débats de la loi sur le recrutement de l'armée. Nul, assurément, ne pouvait s'étonner que M. le duc d'Aumale, qui siégeait depuis plusieurs mois à l'Assemblée Nationale, sans avoir encore parlé, parût en cette circonstance à la tribune. La réputation d'homme de guerre qu'il s'était faite, plutôt, il est vrai, par son goût des choses militaires que par une compétence éprouvée, lui donnait le droit de prendre part à un débat où il s'agissait de l'armée. Mais l'intention de l'orateur portait plus loin.

Un article de la loi en projet stipulait que les jeunes gens, libérables au bout d'un an, pouvaient néanmoins être retenus sous les drapeaux, si leur instruction était

incomplète. Feignant de ne pas comprendre le sens d'une disposition aussi obvie, le duc d'Aumale déclara, pour amener la manifestation qu'il avait préparée, qu'il ne pouvait admettre qu'on infligeât comme une peine l'honneur de rester sous le drapeau de la France, « ce drapeau chéri, ajouta-t-il avec affectation, auquel les Français de toute opinion et de toute origine se sont ralliés pendant la guerre, que tous les bons citoyens ont entouré, lorsqu'on en a arraché un lambeau, pour en faire le sinistre emblème de la guerre civile, ce drapeau qui a été si longtemps le symbole de la victoire et qui est resté, dans notre malheur, l'emblème de la concorde et de l'union ».

Tout le monde comprit que M. le duc d'Aumale avait cherché, dans cette apologie déclamatoire du « drapeau chéri », l'occasion d'opposer publiquement le drapeau tricolore au drapeau blanc. Tout le monde aussi reconnut en lui le fils du roi de 1830, pressant sur son cœur le drapeau chéri en entonnant à genoux l'hymne sacré de la *Marseillaise* [1]. Sa déclaration, combinée avec ses amis les ducs Decazes et d'Audiffret-Pasquier, produisit la plus vive émotion au sein de l'Assemblée Nationale et au dehors, non pas que l'on ignorât que les princes d'Orléans, fussent attachés au drapeau de leur dynastie, mais parce que l'on comprit qu'une telle manifestation, aussi calculée qu'intempestive, en faveur du « drapeau chéri », mettait, selon le vœu des uns, mais au grand regret des autres, un nouvel obstacle au rapprochement des deux branches de la famille royale.

Cependant telle était chez beaucoup d'honnêtes royalistes l'illusion que, le premier moment de surprise passé. il se trouva des habiles pour leur faire croire que l'incartade méditée de M. le duc d'Aumale simplifiait la situation, au lieu de la compliquer. M. de Kerdrel lui-même et le marquis de Dampierre ,étaient de ce nombre et ils en prirent même occasion d'engager une nouvelle action monarchique à la suite d'une visite à M. le comte de Paris et au duc d'Aumale [2].

[1] M. le duc d'Aumale se faisait gloire de posséder dans ses riches collections artistiques du château de Chantilly le plus ancien drapeau tricolore connu.

[2] Marquis de Dampierre, *Cinq années de vie politique*, pp. 168 à 170.



Désormais, disaient-ils, les princes d'Orléans n'auraient plus à craindre de se renier eux-mêmes ni à encourir une impopularité fâcheuse auprès des libéraux, en paraissant adhérer au drapeau blanc, s'ils venaient à M. le comte de Chambord: rien ne les empêchait plus d'accorder aux royalistes le gage qu'ils leur avaient donné le droit d'attendre. Et ainsi ce qui semblait d'abord devoir empêcher la réconciliation tant souhaitée des deux branches de la Maison royale de France, finit par paraître de nature à faciliter la visite qui devait en être le préliminaire.

On se plut à s'entretenir dans un sentiment si favorable aux illusions des uns et aux intrigues des autres.

Ce n'était là qu'un mirage. Drapeau contre drapeau, maison contre maison, principe contre principe, comment la fusion des princes et de leurs partisans, nécessaire pour arriver aux fins de la monarchie, pouvait-elle jamais se faire? Au manifeste du comte de Chambord sur le drapeau blanc, les princes d'Orléans avaient répondu par une déclaration publique en faveur du drapeau tricolore. C'était le conflit irréductible [1].

Dès lors, il devait sembler qu'il n'y eût plus qu'à constater le désaccord et à attendre les événements. C'était, au fond, ce que voulaient ceux qui n'étaient pas pressés d'arriver, du vivant du comte de Chambord, à une restauration monarchique ; mais, avec le dévouement des légitimistes à la cause de leur prince et le zèle sincère d'un grand nombre de royalistes conciliants pour le trône, les événements devaient suivre leur cours et ramener, malgré tout, les esprits à l'œuvre de la monarchie.

— Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, t. II (*Correspondant*, 10 octobre 1902).

[1] En réponse à la protestation du marquis de Franclieu contre son discours, le duc d'Aumale lui adressa une lettre, qu'il fit publier dans les journaux, et où il disait : « Je crois être resté fidèle aux vraies traditions de mes aïeux, en parlant comme je l'ai fait du drapeau de la France ». (Voir les journaux de Paris des 4 et 5 juin 1872.)

CHAPITRE VII

LE 24 MAI

En conférant à M. Thiers le titre et les fonctions de chef du pouvoir exécutif, l'Assemblée Nationale avait cru, au début, ne l'investir que d'une dictature momentanée, qu'elle estimait nécessaire pour la conclusion de la paix et la réorganisation du pays. Mais elle n'avait pas compté que son mandataire prolongerait la durée du pouvoir exceptionnel, qui lui avait été conféré, en vue d'une fin déterminée, ni surtout qu'il l'exercerait en dehors de cet objet, selon ses visées personnelles.

M. Thiers avait singulièrement outrepassé son mandat. Investi d'une autorité considérable, sans précédent sous un régime parlementaire, il l'avait étendue encore. Il avait fait le gouvernement pour lui. Mais il était loin d'avoir observé les conditions qui lui avaient été imposées.

Le mandat du chef du pouvoir exécutif était, à l'origine, strictement déterminé dans l'esprit de ceux qui le lui avaient conféré. M. Thiers avait uniquement à conclure la paix, à payer la rançon, à réorganiser l'administration et à mettre le pays en mesure de se donner librement le régime gouvernemental de son choix. « Il ne devait en rien engager l'avenir ni violenter en quoi que ce fût les volontés de l'Assemblée Nationale, car il n'avait pas d'autre mission et d'autre devoir que de réaliser dans la pratique les vœux et les tendances de l'Assemblée, qui étaient les vœux et les tendances de la France. »

Mais, loin de comprendre que son pouvoir, essentiellement de transition, avait pour objet unique de liquider le passé et de préparer l'avenir, il avait profité de la confiance de l'Assemblée Nationale et de la haute situation

qu'elle lui avait faite, pour agir comme s'il eût cherché uniquement à empêcher le pays de sortir du provisoire, afin de perpétuer à son profit le pouvoir intérimaire dont il était investi.

Peu importe qu'il eût rendu d'incontestables services au pays par sa rare intelligence des affaires, son activité et son dévouement à la chose publique : il n'en avait pas moins excédé son mandat et manqué à ses engagements.

Même en acceptant les choses comme elles s'étaient passées depuis l'origine, on pouvait accuser M. Thiers de n'avoir pas bien rempli sa tâche. A la fin de 1871, on écrivait de lui : « Il a payé deux milliards à l'ennemi, c'est un éloge à lui rendre, car il y avait hâte de purger nos départements de ces impitoyables garnisaires. Mais a-t-il ramené la sécurité, le travail ? A-t-il au moins préparé le pays à sortir du provisoire? Dans cet ordre d'idées rien n'est commencé, et nous sommes encore au lendemain de l'ouverture de l'Assemblée à Bordeaux. Comme enivré de la haute situation que le peuple lui a faite, dans un but si nettement déterminé, il n'a semblé occupé que du soin de se maintenir au pouvoir. Il y a donc de bien puissantes amorces à l'exercice du pouvoir, puisque, à tous les âges de la vie, ceux qui en ont une fois goûté ne savent plus se résigner à le perdre ? Faudrait-il donc croire que c'est par le désir immodéré de se perpétuer dans ce rôle de quasi-souverain, que M. Thiers, au lieu de s'imprégner de la volonté du pays et de consacrer ses efforts à la faire triompher, chercherait en toute rencontre et dans les plus menus détails à faire prévaloir sa propre volonté ? Le vœu et l'intérêt de la France sont pour une solution prompte et nette : toute la politique de M. Thiers jusqu'ici n'a tendu qu'à l'ajournement[1]. » Ce n'était déjà que trop mérité alors, mais, depuis, le tort s'était bien accru.

La majorité monarchique, après avoir imprudemment remis le pouvoir entre les mains de M. Thiers, pouvait alléguer pour son excuse, que le pacte de Bordeaux avait été dans les nécessités de la situation. Beaucoup de ses

[1] *M. Thiers et l'Assemblée Nationale* (Anonyme), p. 12-13.

ses membres s'étaient laissé persuader de bonne foi qu'il fallait avant tout conclure la paix et remettre l'ordre dans l'administration, puis, qu'il fallait sauver Paris menacé par les factions turbulentes, qui s'agitaient dans son sein et qui trouvaient un appui dans une population surexcitée par les privations d'un long siège et imprudemment laissée en armes. Mais on avait pu voir que le programme de Bordeaux, consacrant le maintien de l'état de choses du 4 Septembre, loin de calmer les susceptibilités républicaines de Paris, n'avait fait qu'accroître l'audace des agitateurs et préparer l'insurrection, devant laquelle le gouvernement régulier avait dû se retirer.

Depuis lors, la conduite de M. Thiers ne pouvait plus laisser de doute sur ses intentions. Se croyant, malgré ses fautes, l'homme nécessaire, et tout en travaillant au bien du pays, il n'avait visé qu'à perpétuer son propre gouvernement, et il avait appliqué toute son habileté et toute sa tactique à empêcher l'Assemblée Nationale d'exercer librement son pouvoir constituant et son pouvoir législatif. Mais par là il faisait surtout le jeu des partis révolutionnaires vaincus, qui se reformaient à l'abri de sa politique.

La situation justifiait, au bout de dix mois de la dictature de M. Thiers, ce que l'on écrivait encore à la fin de 1871 : « L'immense majorité de la nation repousse avec horreur la république, qui lui montre la perspective toujours menaçante des forfaits et des ruines de la première et de la seconde Commune de Paris : c'est la république que M. Thiers, en violation du pacte de Bordeaux, soutient de préférence et qu'il cherche visiblement à établir. Ce n'est pas là une politique franche et honnête ; c'est une intrigue, et nous n'avons, au bout du compte, que le gouvernement personnel d'un vieillard, plein d'une confiance exagérée dans sa raison, et d'une irascibilité puérile à la moindre contradiction. A ne considérer que l'homme, il est d'un incontestable mérite ; mais à considérer le politique, c'est un révolutionnaire endurci, d'une impuissance radicale à rasseoir la France sur sa base, et réfractaire à son autorité souveraine. »

Par sa faveur, les fauteurs les plus dangereux de la

criminelle insurrection de Paris, les Clemenceau, les Ranc, les Tolain, les Lockroy et, avec eux, les Challemel-Lacour, les Ordinaire et autres, avaient échappé aux rigueurs de la justice militaire. Vaincue, la démagogie n'avait pas tardé à relever la tête, et le tribun néfaste dont le règne avait été, selon le mot de M. Grévy, « la dictature de l'incapacité », et la politique, au jugement de M. Thiers, « une politique de fous furieux », était revenu prendre la direction du parti, qui devait quelques années plus tard, ramener la France à la République du 4 Septembre.

Grâce à cette complaisance intéressée pour les chefs du parti républicain, la démocratie avait en M. Gambetta un prétendant redoutable. Et ainsi plus M. Thiers s'obstinait à maintenir le provisoire de sa dictature, en s'appuyant sur les éléments républicains, plus il compromettait gravement l'avenir, au profit de la faction qui grandissait à l'ombre de son pouvoir.

Cette situation n'avait fait que s'aggraver avec le temps. Car, plus M. Thiers inclinait vers la Gauche, plus il prenait de pouvoir contre la Droite. Dès le commencement de la seconde année, à l'occasion d'un projet d'impôt sur les matières premières, il obligeait la majorité à se soumettre à ses idées, en lui offrant sa démission, que celle-ci n'avait pu ni osé accepter. C'était pour lui un succès qui affermissait et grandissait encore son autorité. Il ne cessait de chercher, et toujours par des moyens détournés, à consolider en lui la République. Tel était le but réel du projet de loi présenté, à son instigation, au mois de février 1872, par M. Victor Lefranc, ministre de l'Intérieur à la place de M. Casimir-Périer, et imprudemment voté par l'Assemblée. En apparence, ce projet renouvelé de la loi de 1849, ne visait qu'à réprimer les attaques par écrits ou par discours dirigés, soit contre les droits et l'autorité de l'Assemblée Nationale, soit contre les droits et l'autorité du Gouvernement établi par elle ; en réalité il s'agissait d'immobiliser le provisoire, de constituer subrepticement la République et de la faire subir, de gré ou non, à l'Assemblée et au pays. Sous des formes dissimulées, la loi Lefranc imposait le respect des institutions républicaines

et du Président de la République. C'était le complément de la constitution Rivet. La Droite croyait avoir assez fait en apportant certains tempéraments au projet primitif, certaines modifications dans les termes, comme de remplacer, au sujet du Gouvernement, le mot *institué* par le mot *établi;* mais elle avait dû effacer de la loi le mot de *provisoire*, pour le gouvernement établi en la personne de M. Thiers, et par là, elle avait laissé fausser ce pouvoir constituant, dont elle n'avait su user jusqu'ici que contre elle-même.

Grâce à cette défaillance persistante de la majorité, tout devenait de plus en plus républicain. Le ministère l'était presque tout entier; la plupart des préfets étaient d'origine républicaine; l'administration se montrait plus soucieuse de l'avenir des institutions républicaines que des intérêts présents du pays. Le personnel des ambassades se recrutait jusque dans le parti des hommes du 4 Septembre; les Jules Ferry, les Lanfrey, allaient représenter la France à l'étranger. M. Thiers gouvernait ostensiblement avec la Gauche et s'éloignait de plus en plus de la majorité. En vain une démarche solennelle des délégués les plus éminents des groupes de la Droite, à la tête desquels était le général Changarnier, avait été faite auprès de lui, le 20 juin, pour tenter d'obtenir, sans même faire aucune allusion à la monarchie, qu'il se retournât enfin vers la majorité et ne sacrifiât pas davantage les intérêts conservateurs à ses vues politiques.

Pour toute réponse, ils n'avaient reçu de M. Thiers que de vagues assurances de son dévouement aux principes conservateurs, avec cette déclaration formelle que, dans l'état de division des groupes de la majorité, toute tentative de restauration monarchique devenant inutile, la république était le seul gouvernement qui pût assurer le triomphe des idées sages et des intérêts conservateurs et qu'il fallait, en conséquence, en faire l'essai loyal; que d'ailleurs, le pays, comme l'attestaient les récentes élections dans plusieurs départements, où le radicalisme luimême l'avait emporté avec un Paul Bert, voulait de plus en plus cette forme de gouvernement et que la sagesse était de s'y tenir.

Ainsi, grâce aux empiétements successifs de M. Thiers, aux concessions consenties par la majorité elle-même et, avec l'espèce de consécration, toujours plus marquée, du suffrage universel, le gouvernement de passage, institué à l'origine, en vue d'une situation transitoire, se changeait, non dans l'intention de l'Assemblée, mais dans la réalité des choses, en un gouvernement définitif, qui ne pouvait plus être modifié ni détruit que par une sorte de coup d'Etat parlementaire, par un retour violent à la situation constitutionnelle du commencement.

Après vingt mois de ce régime, à la faveur duquel l'idée républicaine s'était développée dans la mesure même où s'était accrue l'autorité du Président de la République, M. Thiers pouvait croire le moment venu de dénoncer formellement le pacte de Bordeaux, et ainsi de mettre fin au provisoire. Son gouvernement venait de remporter un succès éclatant dans la conclusion d'un emprunt de 3 milliards pour la libération du territoire, emprunt plus de quarante fois couvert, en France et à l'étranger. M. Thiers se persuadait que ce témoignage de confiance s'adressait à lui ; il y voyait une invitation à garder le pouvoir.

A la reprise de la session parlementaire, au mois de novembre 1872, il se crut assez d'empire sur l'Assemblée pour pouvoir poser formellement la question de gouvernement et convertir le provisoire en définitif. Dans son message du 13 novembre, il disait : « La République existe, elle est le gouvernement légal du pays ; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. » En même temps il donnait à l'Assemblée des lois pour constituer ce qu'il appelait la République conservatrice et ce qui n'était autre chose que son gouvernement personnel. Du reste, son programme de République était tel qu'il méritait autant l'approbation du parti radical que le désaveu des conservateurs. M. Gambetta l'appuyait de la même manière qu'il attaquait l'Assemblée.

Dans ce Message, M. Thiers parlait en maître. Ce n'est plus une concession qu'il sollicitait d'un pouvoir, dont jusque-là il avait paru reconnaître la souveraineté, c'est

une conduite qu'il entendait dicter à l'Assemblée, des décisions qu'il prétendait lui imposer. Le Message posait nettement le débat entre l'autorité du Président de la République et celle de l'Assemblée. Par un acte qui mettait le comble aux usurpations antérieures, l'Assemblée était sommée par son délégué d'abdiquer le pouvoir qu'elle tenait de la nation.

Les journaux officieux de la Présidence, le *Bien Public* en tête, parlaient dans le même sens que le document présidentiel. Non contents de peser sur l'Assemblée par l'éternelle menace de la démission de M. Thiers, ils lui signifiaient hautement, avec des témoignages à l'appui, que tenter seulement d'établir la monarchie serait vouloir « la guerre civile et la réoccupation étrangère ».

C'était donc bien, cette fois, la République qui se dressait en face de l'Assemblée avec le Message. La Droite l'avait compris. Du reste, un avertissement public lui avait été donné de haut, avant la reprise de la session parlementaire.

Devant les projets constitutionnels de M. Thiers, le comte de Chambord avait eu soin, comme en toute circonstance grave, d'élever la voix. Dans une lettre du 15 octobre à M. de la Rochette, il avait signalé la proclamation de la République comme le plus grave danger que l'on pût faire courir à la France.

« Je proteste, disait le prince, contre l'établissement d'un état de choses destiné à prolonger la série de nos malheurs. Il est impossible de s'y méprendre. La proclamation de la République en France a toujours été et serait encore le point de départ de l'anarchie sociale, le champ ouvert à toutes les convoitises, à toutes les utopies.

«... Si le pays a la faiblesse de se laisser entraîner par les courants qui l'agitent, rien n'est moins inconnu que l'avenir. Nous courons à un abîme certain.

« En vain essaierait-on d'établir une distinction rassurante entre ce parti de la violence, qui promet la paix aux hommes en déclarant la guerre à Dieu, et ce parti plus prudent, mieux discipliné, arrivant à ses fins par des voies détournées, mais atteignant le même but.



« Ils diffèrent par leur langage, mais ils poursuivent la même chimère ; ils ne recrutent pas les mêmes soldats, mais ils marchent sous le même drapeau. Ils ne peuvent nous attirer que les mêmes malheurs.

« Conserver l'illusion d'une république honnête et modérée, après les sanglantes journées de Juin 1848 et les actes sauvages de la seconde Terreur, si meurtrières toutes deux pour notre armée, n'est-ce pas oublier trop vite les avertissements de la Providence et traiter les leçons de l'expérience avec trop de dédain ?... »

Le danger que le comte de Chambord signalait avec autant de clairvoyance que de force était plus proche qu'on ne le croyait alors. Pour le conjurer, il eût fallu que l'Assemblée rompît résolument avec M. Thiers, ou tout au moins qu'elle circonscrivît, d'autorité, son action dans l'exécution stricte du pacte de Bordeaux. Mais elle n'était pas prête à prendre un parti aussi radical. Au milieu de l'émotion causée, dans son sein et dans le pays, par le message républicain du 13 novembre, affaiblie par ses divisions, incertaine sur ses propres intentions, elle avait fini, sans paraître tenir compte des avertissements royaux, par nommer une commission de trente membres chargés d'examiner les propositions du gouvernement, commission à l'aide de laquelle une partie de la Droite espérait naïvement recouvrer quelque chose de son autorité, et dont les travaux ne servirent qu'à masquer les empiétements de pouvoir, de plus en plus grands, que M. Thiers se permettait, à la faveur de l'élaboration du règlement constitutionnel. Mais ce ne fut pas sans que de vifs débats agitassent pendant plusieurs mois l'Assemblée et la Commission des Trente, sans que d'énergiques protestations s'élevassent contre des intentions et des projets qui n'apparaissaient alors que trop clairement. Comment, d'ailleurs, eût-on pu s'accorder avec un homme qui demandait qu'on fît une Constitution pour lui et qui, tout en préconisant le régime parlementaire, n'en acceptait même pas la règle fondamentale, celle de la responsabilité ministérielle ? Comment eût-on pu vivre indéfiniment avec un dictateur aussi exigeant, d'une susceptibilité

autoritaire qui lui faisait proposer à chaque instant sa démission?

La crise s'annonçait. On ne pouvait plus ni se méprendre sur les intentions de M. Thiers, ni se faire illusion sur la situation. Cette trêve des partis, qu'il avait réclamée avec tant d'habileté et une émotion feinte ou réelle, à Bordeaux, il la répudiait publiquement; ce pacte d'ajournement de la question gouvernementale, qu'il avait obtenu au nom du patriotisme le plus impérieux, il l'enfreignait ouvertement, en proposant à l'Assemblée d'adopter la solution républicaine, avant même le terme convenu.

Lui-même montrait qu'il n'avait plus d'autre souci que de favoriser cette solution, et, sans la condescendance extrême de la Droite, toujours portée à céder, il eût été jusqu'à compromettre, par la crise intérieure, qu'il avait prématurément soulevée, l'intérêt de la délivrance du pays. La majorité conservatrice parut même oublier ses griefs pour prendre sa part, et la plus grande, dans le vote de la séance du 17 mars 1873, où l'Assemblée, dominée par l'émotion du moment et confondant toute la nation en un seul homme, décréta à l'unanimité, avec des explosions d'enthousiasme, que M. Thiers avait bien mérité de la patrie pour la libération du territoire.

Après cela, il semblait que tout dût s'incliner devant ce triomphateur. Le libérateur du territoire se persuada qu'il n'avait plus qu'à faire consacrer ses projets par une manifestation éclatante de l'opinion, par une sorte de plébiscite. Il crut que Paris surtout allait l'acclamer dans la personne de son ministre des Affaires étrangères, M. de Rémusat, son collaborateur dans les négociations qui avaient mis fin à l'occupation allemande. Une vacance s'étant produite dans la représentation de la Capitale, il le proposa aux suffrages de la population, alors réunie en en seul collège électoral.

Mais, précisément, l'espèce de rapprochement qui s'était opéré entre la Droite et M. Thiers, dans un enthousiasme patriotique hors de propos, avait porté ombrage au parti républicain. Celui-ci voulut profiter de l'occasion, qui s'offrait si favorablement à lui, d'affirmer qu'il n'y avait pas, en dépit des belles promesses et des protestations conser-



vatrices de l'auteur du pacte de Bordeaux, de République sans les républicains. Et tel était le progrès que les idées avancées avaient fait dans les esprits qu'il suffit, pour l'emporter à Paris, sur le candidat de M. Thiers, d'un obscur concurrent, M. Barodet, ancien maître d'école, qui n'avait d'autres titres que son rôle de maire de Lyon, à l'époque de la Commune, et son programme ultra-démocratique. A quelques jours de là, le radicalisme triomphait aussi dans les départements du Loir-et-Cher et de la Haute-Vienne, et dans le département plus important du Rhône, où le nom de M. Ranc, ancien membre de la Commune, signataire du décret des otages et gracié par M. Thiers, était sorti des urnes.

C'était un sérieux avertissement pour les conservateurs qu'un pareil résultat, à une date encore si rapprochée des événements de la Commune.

Quant à M. Thiers, soit qu'il n'eût pas compris la leçon des élections radicales des 27 avril et 11 mai, soit plutôt qu'il jugeât habile de déférer, jusque dans ses excès, au sentiment républicain qui venait de se manifester si expressément, à Paris surtout, il s'empressa, avec son idée tenace de fonder la République, de donner des gages au parti victorieux, en remplaçant dans son cabinet celui des ministres qui se rapprochait le plus de la Droite, M. de Goulard, par M. Casimir Périer, le fils du ministre de Louis-Philippe, son ami personnel et l'homme du Centre gauche. Mais en donnant satisfaction aux uns il inquiétait davantage les autres. « C'était, a écrit M. le duc de Broglie, la conséquence inévitable de l'équilibre instable où il cherchait à se maintenir. On ne vit dans cette concession faite à d'exigeants alliés que la preuve de l'empire qu'ils prenaient sur lui et de la dépendance où ils pouvaient se flatter de l'avoir réduit [1] ».

L'alarme fut grande dans le parti conservateur et surtout au sein de l'Assemblée, jusque dans le groupe attaché à la politique et à la personne de M. Thiers.

On a peine à comprendre, à distance des faits, que des incidents comme l'élection de M. Barodet, contre M. de

[1] *La mission de M. de Gontaut à Berlin* (dans le *Correspondant* du 25 août 1895, p. 577).

Rémusat, et un remaniement ministériel qui substituait M. Casimir Périer à M. de Goulard, aient pu produire un aussi vif émoi dans l'opinion ; mais alors on n'avait pas encore parcouru toutes les étapes qui devaient conduire insensiblement la France de la république modérée au gouvernement des radicaux et des radicaux aux socialistes. On avait encore les yeux fixés sur la monarchie, qui apparaissait toujours au plus grand nombre comme le but auquel on devait tendre.

C'est à bon droit que les dernières élections avaient achevé d'inquiéter les conservateurs. Grâce à cette fausse politique de bascule, que n'avaient cessé de dénoncer les hommes les plus éclairés de la Droite, le radicalisme reprenait le dessus. Le gouvernement de M. Thiers était évidemment débordé, et tout faisait craindre que, pour se maintenir, il ne se laissât entraîner de plus en plus sur la pente révolutionnaire.

Après cela les hommes d'ordre de l'Assemblée, même ceux qui s'étaient montrés jusque-là les plus conciliants ou les plus faibles envers le pouvoir établi, n'avaient plus qu'à se souvenir du propre jugement de M. Thiers sur la République, pour être convaincus qu'il était temps d'en finir avec un régime qui aboutissait à de pareils résultats. M. Thiers avait dit : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas », et les événements prouvaient que, d'après la direction qui leur était donnée, elle ne tendait qu'à revenir à la Commune.

M. Thiers, en effet, gouvernait pour le parti révolutionnaire et contre l'Assemblée. Ce n'est pas que son intérêt le portât à favoriser les desseins des radicaux. Mais, comme il ne pouvait faire la République sans les républicains, il fallait bien qu'il se servît d'eux. Du reste, il s'abusait étrangement à leur égard. Il croyait que, grâce à l'inépuisable patience de la Droite, il n'avait à se préoccuper que de l'opposition de la Gauche, si bien qu'en donnant sans cesse des gages aux révolutionnaires, il arriverait à atténuer leur hostilité et à se maintenir indéfiniment au pouvoir. L'erreur inconcevable de cet homme d'un esprit si net, si délié, était de ne pas comprendre que cette conduite inco-

hérente servait beaucoup moins ses plans qu'elle ne faisait les affaires de ceux qu'il aurait dû combattre. Avec toute sa finesse, il ne s'apercevait pas que ces radicaux, qu'il se flattait de dompter en les ménageant, se servaient de lui, selon le mot d'un des leurs, M. Eugène Pelletan, comme d'« un cheval de renfort », pour remonter la côte et revenir aux affaires. Et ainsi, en voulant fonder la République, mais une république soi-disant conservatrice, dont il fût resté le chef, il travaillait contre lui-même.

Avec plus de véritable habileté, avec un sentiment plus avisé de la situation, il lui eût été facile, à la faveur de l'antagonisme des anciens partis monarchiques, et grâce au besoin de repos et de sécurité qui était général, d'habituer insensiblement les esprits les plus prévenus à l'idée de la République, d'implanter peu à peu dans le pays le nouveau régime dont il était le représentant autorisé. Il lui eût suffi pour cela de travailler véritablement à fonder cette république conservatrice, qu'il préconisait sans cesse dans ses discours, mais qu'il éloignait par ses actes.

Quelle force, en effet, n'aurait-il pas trouvée, pour la consolidation d'un gouvernement déjà existant, dans les divisions de l'Assemblée en monarchistes et en républicains, et surtout dans les dissentiments de la Droite, où chacun des partis, légitimiste, orléaniste et bonapartiste, eût préféré le maintien d'un régime neutre au triomphe d'un principe monarchique qui n'eût pas été le sien ! Nul doute que, dans les dispositions où étaient un grand nombre des membres de la majorité, si M. Thiers ne s'était pas séparé d'eux, il aurait pu essayer de fonder avec eux ,au moins pour un temps, une république conservatrice, car beaucoup n'étaient royalistes que jusqu'au comte de Chambord exclusivement.

Au lieu de cela, du jour où il eut dénoncé le pacte de Bordeaux, il n'avait réussi qu'à s'aliéner les conservateurs qui l'avaient porté au pouvoir, et il s'était vu obligé de chercher un appui à gauche. C'était aller au-devant de sa chute.

Dans le parti de l'ordre, on s'inquiétait de plus en plus de ses menées personnelles, de ses compromissions avec les radicaux, de cette politique d'équilibre qui aboutissait

à former, avec les éléments disparates de la Gauche, un groupe de plus en plus nombreux, où lui-même servait de trait d'union entre les modérés du Centre gauche et les révolutionnaires de l'Extrême Gauche, donnant la main, d'un côté, aux Casimir Périer, aux Victor Lefranc, aux Rémusat, de l'autre, aux Gambetta et aux Ledru-Rollin. Sous prétexte de ménager les différents partis, il les avait tous trompés, laissant entrevoir aux uns les promesses d'une monarchie dont il était l'adversaire résolu, faisant croire aux autres qu'il ne voulait la république que pour elle-même et comme ils la voulaient aussi. Il avait surtout mécontenté la Droite, qu'il n'avait cessé de jouer depuis deux ans, et dont il se séparait de plus en plus à mesure que ses usurpations de pouvoir lui donnaient le moyen de gouverner selon ses propres volontés.

Avec lui il était évident qu'on allait au radicalisme. Infidèle à son mandat comme à ses engagements, il ramenait le pays au point d'où le suffrage universel l'avait fait sortir en 1871 ; il conduisait la France à sa perte. Pouvait-on le laisser faire davantage ? Pouvait-on, en attendant plus longtemps, perdre les dernières chances d'une réaction nécessaire ? Tout indiquait que l'heure était venue de prendre à l'égard de M. Thiers une résolution décisive. En dépit des services qu'il avait pu rendre et que personne ne songeait à contester, la Droite avait le devoir de se séparer de lui, pour confier le pouvoir en de meilleures mains. Elle voyait plus clair maintenant ; elle se rendait mieux compte des torts de M. Thiers et de ses propres fautes. Elle comprenait la nécessité de réparer le passé, d'assurer enfin l'avenir.

Les vacances parlementaires de Pâques furent mises à profit pour la réalisation d'un projet qui devenait une affaire de salut public. On décida dans des réunions auxquelles prirent part les membres les plus importants de la Droite qu'une interpellation sur les derniers incidents électoraux serait adressée à M. Thiers, à la reprise des séances de l'Assemblée.

Il se trouvait fort à propos que M. Grévy, après avoir donné, dans un accès inattendu de susceptibilité, sa démission de Président de l'Assemblée Nationale, avait été

remplacé, le 4 avril précédent, au fauteuil de la Présidence par M. Buffet, candidat des groupes de Droite opposé à M. Martel, ami de M. Thiers. On était sûr, avec lui, que la direction des débats ne dévierait pas du but que l'on se proposait.

Une demande d'interpellation, déposée dans la séance de rentrée du 19 mai. fut acceptée par le Gouvernement pour le 23. Ce jour-là, commença l'assaut. Tout avait été concerté, en secret, entre les chefs des groupes de la Droite pour s'assurer du résultat.

La veille, une réunion avait eu lieu chez le duc de Broglie, le véritable instigateur de l'entreprise. C'est lui qui paraissait avoir eu le plus vif sentiment de la situation, lui qui avait dénoncé le plus haut le « péril social » — le mot même était de lui, — que l'omnipotence de M. Thiers, devenu de plus en plus l'homme de la Gauche, faisait courir au pays, lui qui s'était montré le plus résolu à le conjurer.

C'est lui, aussi, qui se chargea de dresser l'acte d'accusation contre le gouvernement de M. Thiers. A la séance du 23, il n'eut pas de peine à montrer, et il le fit sans grande élévation d'esprit, mais avec beaucoup de dextérité parlementaire, que la politique du Président de la République et de ses ministres favorisait les progrès du radicalisme. La réponse de M. Dufaure, vice-président du Conseil des Ministres, n'était pas de nature à détruire l'effet de ce discours. On l'eût éprouvé sur-le-champ, si l'Assemblée avait été appelée à se prononcer. Mais M. Thiers s'était fait annoncer par un message pour prendre la parole le lendemain et il fallut ajourner tout vote.

Le 24 mai allait voir l'issue de ce long conflit, né de l'imprévoyance et de la faiblesse de l'Assemblée Nationale envers celui qu'elle s'était donné comme maître, et qu'elle ne pouvait garder plus longtemps sans trahir le pays et forfaire à son mandat. M. Thiers n'était pas homme à reculer devant l'attaque ; mais en se défendant lui-même, il ne pouvait que compromettre davantage une cause perdue d'avance, car toutes ses justifications ne tendirent qu'à démontrer que la restauration de la monarchie était impossible et qu'il fallait définitivement doter le pays

d'une constitution républicaine, seule capable selon lui d'assurer l'ordre et de garantir l'avenir ; et pour cela, il adjurait la Droite de voter les lois constitutionnelles, dont le projet avait été déposé en même temps que la demande d'interpellation du 19 mai. C'était poser le conflit dans son état le plus aigu.

Le dénouement s'imposait ; mais, conformément à la constitution Rivet, il avait fallu suspendre la séance après le discours du Président de la République. Les résolutions de la Droite n'en restèrent pas moins arrêtées. Ce n'était plus le moment de parler ; on allait agir. Sans autre préambule, à la reprise de la séance, l'après-midi, un ordre du jour fut présenté par M. Ernoul, désapprouvant les récentes modifications ministérielles, et déclarant qu'il importait de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice. Par 362 voix contre 345, l'Assemblée Nationale l'adoptait [1]. C'était, en réalité, un vote de défiance et de blâme contre M. Thiers et ses ministres.

L'Assemblée avait décidé de tenir une séance de nuit pour attendre les résolutions du Gouvernement. Devant le

[1] Par suite des élections partielles successives, la majorité monarchique et conservatrice s'était trouvée peu à peu réduite au point qu'elle ne dut la victoire qu'au concours de M. Target et des amis de son groupe. M. Paul-Léon Target, ancien conseiller d'État, moitié orléaniste, moitié républicain, démissionnaire en 1851 et devenu journaliste, puis député, représentait, à l'Assemblée Nationale, la conjonction des Centres. Il eût été tout à fait l'homme de M Thiers, si celui-ci n'avait incliné de plus en plus à gauche. M. Target, dont l'attitude à la séance de l'après-midi du 24 mai parut à M. Thiers et à ses partisans une véritable défection, expliquait ainsi son vote :

« Dans sa séance du matin, M. Thiers avait, en réalité, signé son pacte avec la Gauche entière, y compris Gambetta. Entre les deux séances (celle du matin et celle du soir du 24 mai), je crus devoir prévenir le nouveau ministre de l'Intérieur, M. Casimir Périer (père du futur Président de la République), que quinze ou vingt de mes collègues ne se décideraient à émettre un vote favorable au Gouvernement que si, dans le discours qu'il devait prononcer, dès le début de la séance, il réparait les imprudences de langage de M. Thiers qui avaient irrité la grande majorité des conservateurs. M. Casimir Périer ne crut pas devoir tenir compte de ma communication. Je n'avais pas signé l'amendement Ernoul et je n'avais nulle intention de concourir à la chute de M. Thiers, s'il ne l'avait pas provoquée par ses actes et son langage qui lui avait valu les applaudissements de toute la Gauche de l'Assemblée, y compris celui qu'il avait qualifié de fou furieux (M. Gambetta). Élu par les conservateurs, je suis resté fidèle à mon mandat. »



vote hostile de la majorité, M. Thiers comprit qu'il n'avait plus qu'à se retirer, au moins pour la forme. Il envoya sa démission par un message dont M. Dufaure vint donner lecture. C'est ce que la Droite attendait. On compta six voix de plus pour accepter la démission de M. Thiers qu'il n'y en avait eu pour la provoquer.

Personne n'en fut plus surpris que celui que le vote concernait. Ce sera toujours un des plus curieux traits de la comédie parlementaire que la profonde et cruelle déception éprouvée par M. Thiers, quand il vit avec quelle facilité la Droite le prenait au mot. Il n'avait donné sa démission que dans l'espérance qu'on le supplierait de la reprendre. Chaque fois, cette tactique lui avait réussi; sa situation s'en était toujours trouvée affermie. C'en était fini, maintenant, avec ces feintes de guerre. La Droite entendait rester maîtresse du champ de bataille.

Sans laisser le temps à de nouvelles manœuvres de se produire, l'Assemblée était appelée, sur une motion signée de Changarnier, Broglie, Ernoul, Baragnon, Kerdrel et quelques autres, à procéder immédiatement au scrutin pour le remplacement du Président de la République.

Tout cela fut aussi rapide qu'inattendu. La surprise du pays ne devait pas être moins grande que celle de M. Thiers. Mais il s'y ajouta une vive satisfaction chez le plus grand nombre.

Le choix du successeur de M. Thiers avait été arrêté dans les mêmes conciliabules où s'était agitée la question de sa démission. Là on avait vu reparaître la vieille combinaison des meneurs du Centre droit, pour qui la restauration de la monarchie n'étant possible et désirable qu'au profit de la branche d'Orléans, il n'y avait pas de meilleur moyen de la préparer que de charger un de ses membres de l'*intérim* du pouvoir royal. A cet effet, dans la réunion tenue le 18 mai, chez le duc de Broglie, et à laquelle assistaient des représentants des divers groupes de la majorité, le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes avaient proposé et appuyé chaudement la candidature du duc d'Aumale à la Présidence de la République. Malgré

le haut patronage de ces importants, on n'avait pu se mettre d'accord sur leur candidat, qui inspirait à certains autant de défiance que de sympathie à d'autres. Soit qu'on le crût capable de conserver pour lui un pouvoir dont on n'entendait lui confier que le dépôt, soit qu'il parût être un obstacle plutôt qu'un moyen pour les projets qui n'avaient pas cessé d'être ceux des partisans conditionnels de la monarchie, il soulevait chez beaucoup de membres de la Droite des oppositions qui eussent empêché l'unanimité de se faire, comme il le fallait, sur la personne du remplaçant de M. Thiers.

M. Lucien-Brun surtout, toujours le premier à défendre les droits et l'honneur du comte de Chambord, s'était vivement opposé, comme interprète autorisé de la pensée royale, au choix que les chefs du Centre droit avaient fait du duc d'Aumale, en représentant que le roi n'accepterait jamais, ce qu'il avait déjà dit au général Ducrot, qu'un prince de la Maison royale de France, le duc d'Aumale ou un autre, prît de son vivant, la place du Président de la République et que, d'ailleurs, cette malencontreuse candidature provoquerait des divisions au sein de la Droite et empêcherait l'unanimité nécessaire pour le résultat que l'on voulait atteindre.

A défaut d'un prince de la famille royale, un seul homme était capable, dans les circonstances actuelles, de réunir tous les suffrages de la majorité, et en même temps d'être accepté du pays comme le plus digne représentant du pouvoir, c'était le maréchal de Mac-Mahon, vaillant soldat, populaire dans l'armée et dans la nation, sorti intact, avec son renom militaire, des désastres de la France. L'Assemblée, comme la nation, avait particulièrement les yeux sur lui, depuis le jour où il avait paru comme le sauveur aimé de l'ordre.

La répression de la Commune avait, en effet, grandi le prestige du maréchal de Mac-Mahon. Jusque-là il s'était tenu à l'écart de la politique, n'ambitionnant d'autre gloire que celle de servir son pays les armes à la main. Malgré lui, le rôle glorieux qu'il venait de remplir l'avait fait l'homme de la situation. Dès lors on s'était demandé si le chef militaire qui venait de rétablir l'ordre ne pourrait

pas servir aussi à restaurer le droit. Sans complot, sans coup d'Etat, puisque l'Assemblée Nationale était souveraine, la Droite monarchique pouvait s'aider de lui pour faire, à Versailles, ce qui n'avait été qu'ajourné à Bordeaux Est-ce que sa mission était terminée pour avoir réprimé les troubles de la Commune et ramené la paix et la sécurité? N'y avait-il pas encore à assurer le sort du pays en lui donnant un gouvernement conforme à ses besoins?

Le comte de Chambord, écrivant le 6 juin 1871 à M. de Carayon-Latour, après la victoire de l'ordre sur la Commune, faisait hommage au maréchal de Mac-Mahon de ces heureux résultats, en des termes qui montraient que le roi attendait d'autres services de l'armée et de son glorieux chef.

« La Providence, disait-il, devait une revanche à l'homme qui représente si complètement en France l'honneur militaire. Il a suffi à Mac-Mahon de quelques semaines pour reconstituer une armée digne de lui et de la grande cause qu'il allait servir. Il a su inspirer à ses troupes ce sang-froid, cet élan, cette énergie, ce sentiment du devoir qui, seuls, pouvaient lui fournir les moyens de venger la civilisation et de sauver la France... Ma confiance était inébranlable. Je savais trop ce que l'on pouvait attendre de l'illustre maréchal et des braves généraux placés sous ses ordres. »

C'était alors l'espérance de tous ceux qui aspiraient à une restauration monarchique que l'épée du « *Bayard des temps modernes* » ne rentrerait pas dans le fourreau sans avoir contribué au relèvement de la royauté. Peut-être eût-il suffi à ce moment que le vainqueur de la Commune se montrât plus prêt à seconder les vues des royalistes, pour que ce que l'on attendait de son concours se fît sur-le-champ. Car la victoire sur l'insurrection parisienne était bien, comme le disait le comte de Chambord, son œuvre et celle de l'armée.

Sa réserve, son abstention même après la défaite de la Commune en laissèrent tout le bénéfice à M. Thiers. C'est à celui-ci, en somme, que profita la répression d'une insurrection qu'il n'avait pas su prévenir. Il finit même par en avoir à peu près tout le mérite aux yeux du pays, si

bien que cette victoire de l'ordre, qui aurait dû être l'occasion d'un réveil monarchique, n'avait servi, elle aussi, qu'à consolider le pouvoir personnel de M. Thiers.

Il avait fallu un long abus de l'autorité, une intempérance gouvernementale allant jusqu'à la provocation, pour décider enfin l'Assemblée Nationale à se débarrasser du maître qu'elle s'était donné et à reprendre ses droits. Alors, s'offrait naturellement à la Droite l'homme qui ne devait pas tromper sa confiance, comme l'avait fait M. Thiers, l'homme en la loyauté duquel elle pouvait compter pour la sauvegarde de son autorité souveraine, usurpée ou méconnue par le précédent mandataire. Elle pouvait se dire qu'en celui qui était pour tout le monde le loyal soldat, elle n'aurait plus désormais qu'un délégué, au lieu d'un supérieur et qu'ainsi elle resterait maîtresse de ses actes, libre de régler, au moment voulu et comme elle le jugerait convenable, la question, restée en suspens, de la forme du gouvernement.

Toutes ces raisons, que M. de Broglie, en homme qui avait aussi ses vues à lui, s'était empressé de faire valoir, dans le conciliabule du 22, avaient fixé, ce jour-là, le choix en faveur du maréchal de Mac-Mahon, après qu'il eut fallu reconnaître que la candidature princière, mise en avant par les habiles, ne pouvait que diviser au lieu d'unir.

On ne peut pas dire que le maréchal de Mac-Mahon eût rien fait pour répondre à l'attente des royalistes qui avaient mis, à tort ou à raison, leur espérance en lui, ni surtout qu'il eût secondé jusque-là les projets de restauration qu'ils avaient à cœur.

A deux reprises, au contraire, il avait fait acte public d'adhésion à M. Thiers et paru approuver sa politique. La première fois, ce fut lorsque, le 20 janvier 1872, le chef du pouvoir exécutif, par suite de difficultés parlementaires, avait adressé sa démission à l'Assemblée Nationale ; le maréchal était allé le trouver spontanément pour le prier, au nom de l'armée, de conserver la Présidence. Une autre fois, il s'était rendu auprès de M. Thiers pour le féliciter des déclarations qu'il avait faites à l'Assemblée Nationale, à la veille des vacances parlementaires

de cette même année 1872, en protestant de sa volonté de gouverner avec l'opinion modérée et de maintenir, tant qu'il serait à la tête du gouvernement, la république conservatrice.

Le vainqueur de la Commune n'avait à son actif politique que ces deux démarches et ce n'était pas de quoi le faire regarder comme l'homme des royalistes. Néanmoins il n'y avait personne de plus capable que lui de recueillir la succession de M. Thiers. Il fallait d'ailleurs se hâter. Avec un personnage aussi habile et aussi actif que celui qu'il s'agissait de remplacer, la transmission des pouvoirs présidentiels devait se faire sans retard, sans transition.

Tout en donnant spontanément sa démission, M. Thiers n'avait quitté le pouvoir que la mort dans l'âme. Que ne pouvait-il pas faire au dernier moment pour y rester? Que n'avait-on pas à craindre, dans le plus court interrègne, de la part d'un homme qui ne cessa plus, à partir de l'instant où il fut dépossédé des fonctions présidentielles, de combattre le gouvernement qui remplaçait le sien, et, toujours plus avide du pouvoir, mourut sans avoir montré de vraie satisfaction d'être rendu, comme il affectait toujours de le demander, à ses « chères études »? Aucun instant n'était à perdre avec lui.

Dans l'intervalle des deux séances de l'après-midi et de la nuit, les groupes de la majorité s'étaient mis définitivement d'accord sur le nom du maréchal de Mac-Mahon. Le résultat, dès lors, était certain. M. Thiers avait été renversé par 368 voix ; Mac-Mahon fut élu par 390 suffrages sur 392 votants, les Gauches s'étant abstenues.

Le maréchal ne s'attendait pas à la révolution parlementaire qui allait faire de lui le chef du pouvoir exécutif. A l'heure même où le bureau de l'Assemblée Nationale, ayant à sa tête son président, M. Buffet, venait lui notifier la décision de la majorité, il était auprès de M. Thiers, s'efforçant encore une fois de le faire revenir sur sa résolution de se démettre du pouvoir. C'est avec une vive émotion qu'il accueillit la décision de l'Assemblée, qui l'appelait à la dignité de Président. Il protesta d'abord de son insuffisance d'homme politique, de sa

répugnance à prendre la place de M. Thiers, avec qui il avait toujours été en relations d'amitié. Tout cela n'était pas d'un homme engagé dans les projets du parti royaliste ni ne permettait de supposer un complot où il eût été mêlé. Pour vaincre sa résistance, il fallut, a dit M. Buffet faire « un énergique appel à cet esprit de dévouement et de sacrifice au pays » dont il avait toujours donné des preuves. Ce ne fut pas sans peine qu'on le décida.

CHAPITRE VIII

RÉVEIL MONARCHIQUE

Qu'avaient voulu, au juste, ceux qui avaient été les principaux instigateurs du 24 Mai ? Il importe de le marquer ici pour la suite des événements. Ce ne sont pas les légitimistes qui avaient pris l'initiative des résolutions de la Droite, car ils n'auraient pas réussi à détacher de M. Thiers les membres du Centre droit, encore aveuglés sur son compte ou peu confiants dans les entreprises monarchiques ; peut-être même n'auraient-ils pas décidé ceux de la Droite modérée à marcher de l'avant avec eux. Ce furent les conservateurs libéraux, les parlementaires, comme les ducs de Broglie, d'Audiffret-Pasquier, Decazes. le comte Daru, M. Buffet et leurs amis qui concertèrent l'action qui devait aboutir au vote du 24 Mai.

Les préoccupations monarchiques n'étaient pas, on peut le dire, ce qui avait principalement inspiré leurs déterminations. Ils s'étaient bien moins proposé de faire avancer la cause royaliste que de ramener le Gouvernement à une politique plus conforme au caractère de l'Assemblée Nationale, et leur dessein n'était pas tant de renverser M. Thiers que de lui imposer un ministère conservateur, avec le contrôle parlementaire. La pensée constante des libéraux, celle qu'ils poursuivaient à l'égard du comte de Chambord, aussi bien qu'à l'égard de M. Thiers, était de constituer un gouvernement parlementaire, monarchie ou république, fondé sur l'incapacité constitutionnelle et l'irresponsabilité du chef du pouvoir exécutif. Le régime dont M. Thiers était la personnification répondait le moins possible à leur idéal. Ils voulaient

avant tout rentrer dans le pacte de Bordeaux, sous le régime de la souveraineté de l'Assemblée.

M. le duc de Broglie a écrit au sujet du 24 Mai et l'on ne saurait douter de sa parole : « La motion parlementaire dans laquelle M. Thiers vit un vote de méfiance, se bornait uniquement à lui demander une politique *résolument conservatrice*, et ce fut dans ces termes, étrangers à toute allusion aux questions constitutionnelles ou dynastiques, que la discussion, telle que j'avais mission de la placer, quand je fus chargé de l'ouvrir, fut maintenue jusqu'au bout. J'ai assez connu à ce moment les dispositions de l'Assemblée et l'incertitude qui régna dans nos rangs jusqu'à la dernière heure, pour affirmer que si M. Thiers, annonçant l'intention de tenir compte de l'émotion visible du pays et de l'Assemblée, avait prononcé lui-même une parole, une seule, qui fût de nature à rassurer ses partisans effrayés, il eût aisément détaché de la faible majorité qui lui parut hostile un nombre de voix suffisant pour la tourner en sens contraire[1]. »

Ailleurs, M. de Broglie a encore écrit : « Je sais pertinemment que l'idée de se décharger sur des ministres de la responsabilité de la politique, avec la conséquence que cette inviolabilité entraîne, paraissait à M. Thiers odieuse, presque dérisoire. La majorité de l'Assemblée Nationale qui s'est séparée de lui ne lui a jamais, même dans son vote final et décisif, demandé autre chose. Nous voulions tout simplement, je le garantis, ne pas avoir à faire à lui dans toutes les discussions, ce qui exposait tout vote qui lui déplaisait à amener une menace de démission, et, par suite, une crise de gouvernement. Nous le suppliions de nous laisser en face de ministres responsables, avec qui on pût discuter sans qu'une résolution, librement émise, mît toute la société en péril. C'était l'inviolabilité qu'on lui offrait, et c'est de cela même qu'il n'a jamais voulu[2]. »

A la tribune même de l'Assemblée Nationale, le duc de Broglie s'était expliqué formellement sur les intentions de ses amis et les siennes, lorsque, répondant à

[1] *La mission de M. de Gontaut-Biron*, p. 577.

[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1894, p. 846.



Jules Favre, dans la séance du 21 juillet suivant, il définissait ainsi le 24 Mai, dont il avait été le principal promoteur et le bénéficiaire :

« Il s'agissait de prévenir l'invasion de l'élément radical et cela, en dehors de toute forme de gouvernement. La majorité a pensé qu'avant de fonder un édifice politique, il convenait de raffermir la base de l'ordre social et de la société.

« Voilà le programme du gouvernement : celui de réunir les forces conservatrices sur le terrain largement conservateur du gouvernement.

« L'Assemblée a pensé, le 24 Mai, qu'il fallait continuer la trêve des partis... Le gouvernement devait être la représentation de toutes les formes conservatrices sur un terrain en dehors de la politique. Ainsi, il y a trois idées qui ont présidé à la formation du gouvernement. Il y a une triple condition : union des forces conservatrices sur un terrain en dehors de la politique ; réserve loyale et complète de la forme du gouvernement ; et enfin, reconnaissance de la souveraineté complète de l'Assemblée. »

C'était donc bien, dans l'intention du duc de Broglie et de ses amis politiques, un nouveau pacte de Bordeaux que l'on allait conclure avec un autre chef du pouvoir exécutif, plus sûr et plus facile, c'était la trêve des partis qu'avec un autre personnel de gouvernement on allait continuer.

Ils étaient très sincères en cela. Il est certain que les principaux auteurs du 24 Mai n'avaient pas cherché à ouvrir par une révolution parlementaire la voie à la monarchie et leur préoccupation ne fut pas, après l'événement, de le faire tourner au profit d'une restauration royale. S'ils songèrent ensuite, sous l'empire de circonstances nouvelles, à la possibilité d'en tirer parti pour le rétablissement du trône, ce ne fut chez eux qu'une combinaison éventuelle, dans laquelle ils faisaient surtout entrer les chances que le temps, un temps naturellement assez éloigné, devait apporter à M. le comte de Paris[1].

[1] C'est ainsi que le duc de Broglie, amené par les circonstances à entrer dans les vues des royalistes, écrivit à son ami le comte d'Haussonville la ettre citée plus loin (p. 252).

Ce qu'avaient donc voulu M. le duc de Broglie et ses plus proches amis politiques, c'était moins la chute de M. Thiers que sa soumission à l'Assemblée Nationale, c'était moins un changement de gouvernement que le remplacement du ministère que présidait M. Dufaure et où venait d'entrer M. Casimir Périer, ami personnel du Président.

Pour eux, parlementaires avant tout, ils n'étaient monarchiques que subsidiairement. Avant comme après le 24 Mai, ils ne voulurent jamais qu'une chose, le maintien du régime parlementaire, avec ou sans roi. M. de Broglie, en particulier, n'était pas de ceux qui s'étaient proposé de faire servir la révolution du 24 Mai aux projets monarchiques. Il avait voulu réellement substituer au gouvernement personnel de M. Thiers, devenu dangereux pour la cause de l'ordre, un gouvernement régulier et conservateur, dont il était persuadé que le plus grand bien résulterait pour le pays, si lui et ses amis en avaient la direction[1].

[1] On a voulu opposer au témoignage du duc de Broglie les informations de la *Correspondance de Saint-Chéron* inspirée par un groupe de royalistes militants. (Voir la lettre de M. Joseph Reinach du 16 avril 1891 au *Journal des Débats*). Il n'y a pas contradiction. Le passage attaqué indique seulement l'intention plus arrêtée d'un grand nombre de membres de la Droite, restés en dehors des combinaisons parlementaires, de profiter de l'occasion d'en finir avec M. Thiers.

Voici ce que rapportait cette correspondance à la date du 26 mai :

« Après le vote de l'ordre du jour motivé, proposé par M. Ernoul, — le vote « final et décisif » — les membres des bureaux des quatre réunions parlementaires de la majorité se sont réunis sous la présidence du général Changarnier pour se concerter au sujet des éventualités qui allaient se produire. Il fallait savoir quel parti la majorité conservatrice adopterait dans le cas où M. Thiers, pour se cramponner au pouvoir, chargerait M. de Goulard de former un ministère. Le comte Daru fut chargé de prévenir M. de Goulard que, s'il acceptait cette mission, il ne serait point appuyé par la majorité. Ayant été immédiatement joint par M. Daru, M. de Goulard déclara qu'il repousserait toute proposition qui viendrait de M. Thiers. »

Le journal *Le Monde* confirmait, de son côté, cette information dans une note parue en même temps et ainsi conçue :

« Pour être juste, disons que l'essai d'un nouveau ministère n'aurait rien changé au dénouement de la crise : M. Thiers ne pouvait faire appel à la Droite et il n'aurait pas trouvé un homme pour lui répondre ; le cas était prévu, les précautions prises, l'arrêt irrévocablement prononcé. »

Telles étaient bien, en effet, les dispositions de la plus grande partie de la Droite. Mais ce n'était pas tout à fait celles de M. de Broglie et de ses amis.

Mais, à côté des parlementaires, d'autres étaient plus fermement résolus à avoir raison des résistances de l'homme qui n'avait fait jusqu'ici que les leurrer par une conduite contraire à ses engagements. Il y avait surtout les royalistes de l'Extrême Droite et de la Droite, bien décidés, cette fois, à tirer parti de la situation au profit du gouvernement de leurs vœux. Les uns et les autres étaient d'accord qu'il fallait en finir avec l'état de choses actuel, aussi funeste au pays que préjudiciable à la cause monarchique. L'interpellation, dont M. de Broglie s'était chargé dans un autre dessein, servait tout à fait leurs intentions. Et comme M. Thiers annonçait nettement par sa démission qu'il ne voulait pas se soumettre à l'Assemblée, ils n'avaient pas hésité à le prendre au mot et ils s'étaient même arrangés pour qu'il ne les jouât pas encore une fois en revenant sur sa détermination.

Ceux-là comptaient bien que, sous son successeur, ils pourraient reprendre des projets qui ne devaient plus trouver la même opposition qu'avec M. Thiers. Ils se faisaient même des illusions à cet égard, en croyant que désormais l'affaire de la restauration irait toute seule. Ils escomptaient d'avance le concours du maréchal de Mac-Mahon et de son gouvernement, comme si les auteurs du 24 Mai avaient réellement voulu mettre le nouveau gouvernement à la disposition de l'entreprise monarchique.

Mais le maréchal ne l'avait pas compris ainsi. Il était uniquement entré dans les vues de conservation qui avaient provoqué les changements du 24 Mai. Il ne voyait rien au delà du régime auquel il avait été préposé par le vote de l'Assemblée. C'est, du reste, dans ces conditions qu'on lui avait offert le pouvoir.

En insistant auprès de lui pour lui faire accepter les hautes fonctions dont l'Assemblée Nationale l'investissait, M. Buffet s'était nettement expliqué sur les intentions de ses amis, autant pour laisser au vote de la majorité son caractère purement conservateur que pour rassurer le maréchal sur les mobiles secrets qu'il pouvait soupçonner chez une partie de la Droite. « Il s'agit en ce moment, lui avait-il dit, en dehors de toutes autres préoccupations, de mettre aux affaires publiques l'homme qui représente le

plus glorieusement en France l'antagonisme contre l'anarchie et qui réunit en sa personne toutes les garanties que réclame la préservation sociale... Les services immenses que vous avez rendus à la France nous donnent le droit de réclamer de votre patriotisme celui qui mettra le comble à tous les actes d'une vie si généreusement, si noblement dévouée à la patrie... L'heure est solennelle, le pouvoir ne peut, dans les circonstances actuelles, admettre la moindre intermittence. Vous ne pouvez refuser, par votre acceptation, de sauver le pays... » Et le maréchal avait répondu à cette sollicitation si pressante : « Puisque c'est en quelque sorte un devoir de salut public que vous voulez m'imposer, je me soumets. »

Ainsi le vainqueur de la Commune avait accepté le pouvoir comme une mission de salut public. Mandataire de l'Assemblée Nationale, il se considérait comme tenu à la fois envers elle et envers le pays. Il n'avait pas d'autre pensée, d'autre volonté que de rester au poste où il avait été placé et aussi longtemps qu'il conviendrait à l'Assemblée de l'y maintenir. Resté en dehors des partis politiques avant son élection à la présidence de la République, il entendait s'y maintenir après et observer une neutralité en rapport avec sa fonction de chef de l'Etat. Telle était toute sa politique.

Mais, s'il n'y avait aucun concours actif à attendre de lui pour une entreprise tendant à changer la forme du gouvernement, sa présence au pouvoir était à la fois un encouragement et une garantie pour les projets de ceux qui ne l'avaient élu que dans l'espoir qu'il leur servirait. On comptait trouver ainsi en lui un auxiliaire indirect.

Par le fait un grand changement politique s'était opéré. Le vote de l'Assemblée avait pris des circonstances un caractère significatif. Derrière les apparences parlementaires et au-dessus des intentions des auteurs du coup d'Etat du 24 Mai, il y avait un fait plus réel, dont tout le monde, à gauche comme à droite, comprenait la portée. Tous les journaux, avant la séance du 23, s'étaient accordés à considérer l'interpellation de M. le duc de Broglie et de ses amis comme posant formellement

la question de gouvernement. C'est bien de la République qu'il s'agissait dans les débats. Les auteurs de l'interpellation n'avaient voulu en faire qu'une question de discussion politique ; le Gouvernement et la Gauche en avaient fait une question gouvernementale. Le vote, quel qu'il fût, en étant pour ou contre M. Thiers, devait être pour ou contre la République. Il n'y avait plus d'équivoque, partant plus de compromis possible.

M. Dufaure, chef du cabinet de M. Thiers, l'avait déclaré à la tribune, aux applaudissements de la Gauche : la leçon que le président et ses ministres avaient retiré des dernières élections, c'était de constituer un gouvernement définitif. « C'est pour cela, avait-il dit, que nous avons présenté les projets de loi constitutionnels. Nous vous les avons présentés avec la conviction que si vous n'accordiez pas ce que nous demandions : la reconnaissance du gouvernement de la République, nous ne nous sentions plus la force de répondre de l'ordre public dans notre pays. »

La veille et le matin même du 24 Mai, tous les journaux de la Gauche avaient relevé avec insistance les déclarations de M. Dufaure ; ils les citaient comme un engagement formel du Gouvernement d'établir définitivement le régime républicain ; ils approuvaient M. Thiers de répondre à l'interpellation de la Droite, de la seule manière convenable, en proclamant la République.

Ainsi, quelles que fussent les intentions des promoteurs de l'interpellation, la réalité était celle-ci : M. Thiers lui-même, ses ministres, ses amis, ses alliés, en déclarant d'avance que l'ordre du jour adopté par l'Assemblée sur l'interpellation serait une approbation ou un désaveu des projets constitutionnels républicains, et en changeant un vote, qui concernait uniquement le cabinet, en une déclaration sur la forme de gouvernement, avaient mis la Droite dans la nécessité de se prononcer elle-même à fond.

Le vote qui avait renversé M. Thiers avait donc atteint la République elle-même. C'est la République que la majorité avait rejetée en congédiant le chef qui lui demandait de la fonder avec lui. C'était là le change-

ment politique considérable qui s'était produit par un vote dont le sens dépassait de beaucoup, que ses auteurs le voulussent ou non, les termes de l'interpellation.

L'effet avait été au-delà des intentions. C'était comme en 1848, au moment de la révolution de Février. Les réformistes d'alors n'avaient pris les armes que pour renverser un ministère, et ils avaient renversé un trône. Les parlementaires de 1873 ne s'étaient soulevés contre M. Thiers que pour l'amener à changer de cabinet et de politique, et ils avaient renversé son gouvernement.

Cette fois encore, les vainqueurs s'étaient étonnés eux-mêmes de leur victoire; mais, à côté d'eux, il y avait les partisans sincères de la royauté, qui ne s'étaient associés à l'action du 24 Mai que dans l'espoir que le renversement de M. Thiers serait le prélude du relèvement du trône. Depuis longtemps ils supportaient impatiemment la prolongation de la République et ils avaient hâte de sortir d'un état de choses aussi funeste au pays que contraire à leurs intentions. L'événement du 24 Mai leur ouvrait un champ nouveau d'action.

L'exorbitante personnalité gouvernementale de M. Thiers avait été jusque-là un obstacle absolu aux projets de la Droite. La chute de l'homme, qu'on avait cru jusqu'alors nécessaire, avait rendu les royalistes de nouveau maîtres de la situation. L'Assemblée Nationale reprenait ses droits et sa souveraineté. La république redevenait ce qu'elle était en droit, la simple étiquette d'un gouvernement de transition. Sous le titre purement appellatif de présidence de la République, le pouvoir avait été de nouveau confié par la véritable autorité souveraine au maréchal de Mac-Mahon, que l'on ne croyait pas désireux de le garder. Ce n'était qu'un dépôt provisoire entre des mains loyales, un dépôt toujours prêt à être restitué au véritable propriétaire. Aucun obstacle n'existait donc plus de ce côté-là pour la monarchie.

Le coup d'Etat parlementaire du 24 Mai avait redonné aussi un nouvel élan à l'opinion conservatrice et royaliste. On comprenait que quelque chose de nouveau s'était produit. Il y avait eu dans l'ensemble de la population comme un sentiment de délivrance et des aspirations

nouvelles vers un changement qui ne pouvait être qu'heureux. Les catholiques surtout, habitués à voir l'intervention de la Providence dans les choses humaines, s'étaient réjouis de l'élection du maréchal de Mac-Mahon, dont le nom était une garantie d'ordre et de tranquillité. Ils avaient remarqué que le vaillant chef de l'armée était devenu le chef du pouvoir, l'anniversaire même du jour où, à la tête des forces régulières de la nation, il avait repris Paris contre les troupes de la Commune, en cette même fête de Notre-Dame-Auxiliatrice, que les hommes de foi pouvaient implorer de nouveau pour le salut de la France. Cette date même du 24 Mai était de bon augure.

Le pays, abusé, dérouté, par les habiletés et les manœuvres équivoques de M. Thiers, se reprenait. L'opinion était à même de mieux juger cette politique dissolvante qui laissait la France, depuis plus de deux ans, dans un état d'incertitude plus propre à engendrer le désordre et l'anarchie qu'à favoriser le relèvement national ; elle pouvait mieux apprécier le résultat de cet essai de gouvernement qui avait été fait pour un homme et un parti beaucoup plus que pour le pays.

Après tout, il était peut-être bon que l'on eût fait l'expérience de la république. Les hommes d'opposition qui se retrouvent sous tous les régimes, faux libéraux et révolutionnaires obstinés, avaient eu enfin le gouvernement de leur choix. Pendant tout le temps qu'avait duré le règne de Thiers, leur chef, l'homme de la Révolution, le véritable souverain d'une société fondée sur les principes de 89, il leur avait été donné de se montrer à l'œuvre. Leurs principes, leurs idées, ils avaient pu les produire, les appliquer librement. Maîtres du pouvoir en la personne de Thiers, fonctionnaires, conseillers, publicistes de la République, ils avaient joui de la prépondérance que leur donnait le régime républicain. Avec une entière liberté, soit pour la parole, soit pour le conseil, ils avaient eu toutes les occasions, tous les moyens d'exercer leur action sur le Gouvernement. La tribune et la presse leur avaient été également ouvertes et libres. Ils s'étaient trouvés dans les meilleures conditions de montrer et ce qu'ils voulaient

et ce qu'ils pouvaient. Livrée à la direction et aux influences du parti qui régnait avec M. Thiers, qui gouvernait par lui, qui disposait sous lui des places et des faveurs, la France avait été, pour eux, comme un champ d'expérimentation républicaine ouvert à tous. Rien ne manquait « à l'essai loyal ». Les républicains dominaient ; les autres subissaient la république. Quel avait été le résultat de cette enquête vivante sur la république, où les témoins étaient les acteurs eux-mêmes ? Qu'avait-on vu pendant le temps de l'épreuve ?

D'abord, les républicains, députés et journalistes, avaient donné de mémorables exemples de servilisme. Il n'était pas un seul de leurs principes qu'ils n'eussent abandonné, pas une de leurs libertés chères qu'ils n'eussent sacrifiée au profit du pouvoir. Les complaisances de la majorité du Corps législatif impérial n'étaient rien auprès des bassesses de la minorité républicaine de l'Assemblée Nationale. Cette minorité avait tout fait pour son César ; elle lui avait laissé prendre le pouvoir le plus étendu. Il n'avait pas dépendu d'elle que le président de la République ne fût investi de la dictature. Aveuglément dévouée, elle avait consacré chacun des empiétements de pouvoir du président sur l'Assemblée ; elle l'avait soutenu dans tous ses actes, de ses approbations, dans toutes les questions, de ses suffrages ; en tout, elle avait fait fonction de majorité gouvernementale votante et applaudissante. La presse républicaine avait rivalisé de servilité, au point qu'elle faisait oublier la presse officieuse de l'Empire.

En outre, ces républicains, qui vantaient si haut leurs principes, s'étaient trouvés, par l'effet d'une absolue soumission au pouvoir, en perpétuelle contradiction avec eux-mêmes. Ils avaient constamment voté ou écrit contre toutes les libertés, démentant par leurs actes leurs théories. Liberté parlementaire, liberté de la presse, liberté municipale, liberté individuelle, ces libéraux les avaient toutes méconnues pour des considérations de parti. Ils avaient fondé de leurs propres mains le gouvernement personnel, après avoir déclamé vingt ans contre le régime impérial ; ils avaient restauré le pouvoir absolu et reconnu

la raison du Prince. Ils eussent approuvé le coup d'Etat qui aurait dissous l'Assemblée. Eux-mêmes eussent été stupéfaits si, tout d'un coup, on les avait mis en présence de tous leurs actes, de tous leurs écrits; ils se fussent étonnés d'avoir fait preuve d'autant de servitude, de s'être donné tant de démentis.

La République pouvait avoir un lendemain. La France rendue à elle-même pouvait revenir à son vrai gouvernement. Alors, il n'y aurait eu qu'à se souvenir. On aurait dressé le bilan de la République ; on aurait fait la longue récapitulation des faits et gestes républicains. Convaincus de courtisannerie et de contradiction, ils n'auraient plus eu le droit de faire d'opposition au pouvoir. Un gouvernement honnête, qui eût fait pour le bien ce qui s'était fait de mal sous la République, aurait trouvé la justification de ses actes dans les exemples du régime précédent. Ses adversaires eussent été réduits au silence par le souvenir de leurs propres agissements. S'ils s'étaient remis à déclamer contre les droits du pouvoir, s'ils avaient de nouveau plaidé pour les mauvaises libertés, on leur aurait rappelé leurs précédents discours, leurs votes, leurs articles de journaux, on aurait opposé à leurs théories leur conduite ! Quoi qu'ils pussent dire, quoi qu'ils pussent faire désormais, leur passé les confondait.

Sous ce rapport, on devait des actions de grâce à la République, qui avait débarrassé le pays pour longtemps de ses adeptes, en les montrant à l'œuvre. On les connaissait désormais ; ils ne pouvaient plus faire d'illusion à personne. La République avait été bonne à cela. Peut-être, pouvait-on se dire, le rétablissement de la Royauté, avec les institutions et le gouvernement qu'elle comporte, eût-il été plus difficile sans l'essai du régime républicain, dont les fallacieuses promesses fussent restées comme des menaces pour l'avenir ! Le roi pouvait revenir, maintenant, refaire la vieille monarchie chrétienne, restaurer le pouvoir, non selon les illusions libérales et les utopies parlementaires, mais d'après les vrais principes du gouvernement. Il avait en M. Thiers, président de la République, l'exemple du pouvoir le plus absolu, adulé par les uns, patiemment supporté par les autres, et il trouvait

dans les paroles et les actions des républicains, la ratification anticipée de toutes les mesures d'autorité nécessaires au bien. On ne pourrait plus alors parler de république, l'expérience étant faite.

D'un autre côté, on avait un besoin plus réfléchi, plus pressant, de la monarchie. On se disait que l'on avait un gouvernement nouveau qui promettait une période d'ordre et de sécurité. C'était sans doute un heureux provisoire; néanmoins, l'avenir restait fermé. On ne voyait guère au delà du présent. On se félicitait de vivre au jour le jour. Quelques mois devant soi semblaient un long avenir de sécurité. Malgré cela, on sentait la nécessité de sortir de ce provisoire. La France avait besoin de se refaire un gouvernement stable, de retrouver une dynastie héréditaire, de revenir à des institutions définitives. Un pays ne vit pas de crises, il lui faut un état permanent. Ses destinées ne peuvent pas non plus dépendre d'un seul homme; elles ont besoin d'être assises sur des bases durables. On pensait, du côté des conservateurs, que les hommes qui gouvernaient ce provisoire, dont tout le monde était las, avaient le devoir, après avoir pourvu au présent, de rechercher les conditions d'un établissement définitif. Et l'avenir naturel de la France, celui qui répondait à son passé, à son génie, à ses besoins, n'était-ce pas la monarchie?

Un événement, plein de leçon, avait contribué au réveil de l'esprit royaliste au sein de l'Assemblée et dans les parties de la population attachées à l'œuvre de reconstitution sociale. Au commencement de cette année 1873, l'homme fatal auquel l'opinion avait attribué, dès le premier jour, la responsabilité de la néfaste guerre, et qu'elle continuait à regarder comme l'auteur des malheurs de la France, Napoléon III, était mort soudainement dans sa retraite de Chislehurst, en Angleterre. M. Thiers n'avait cessé, pendant tout le temps qu'il avait géré le pouvoir, de redouter quelque entreprise de sa part, à l'effet de reconquérir sa couronne. Sa mort même n'était survenue qu'à la suite d'une opération chirurgicale qu'il avait tentée pour recouvrer la

santé et les forces nécessaires à l'exécution des desseins secrets dont on s'entretenait mystérieusement parmi ses amis [1].

L'ex-empereur avait disparu sans qu'il eût pu essayer de remonter sur le trône. Mais précisément parce qu'il n'était plus là pour entretenir les justes ressentiments de la nation, depuis sa mort tragique, dans les classes industrielles et agricoles où l'on se rappelait, malgré tout, la prospérité matérielle de son règne de dix-huit ans et la longue tranquillité politique dont on avait joui, des sympathies s'étaient éveillées autour du jeune prince impérial, innocent de la guerre, qu'il laissait après lui comme héritier de sa dynastie, et en qui la masse indifférente, préoccupée avant tout des intérêts matériels, pouvait se flatter de retrouver un gouvernement fort.

La popularité renaissante du jeune Napoléon IV était un danger pour les honnêtes conservateurs de l'Assemblée Nationale, qui avaient cru en finir avec l'Empire en proclamant sa déchéance et qui ne voyaient avec raison que dans le retour à la tradition le relèvement du pays. Elle montrait la nécessité de couper court aux entreprises éventuelles du parti bonapartiste et de donner, par la perspective de la reconstitution du pouvoir royal, à cette partie du pays soucieuse avant tout d'ordre et de sécurité, ce qu'elle pouvait désirer par le rétablissement de l'Empire.

Malgré Sedan, le prestige du nom de Napoléon subsistait dans les masses. Le souvenir de l'ancienne gloire impériale contrebalançait l'impression des désastres récents. La colonne Vendôme, dont le prince Louis-Napoléon avait dit, après le Coup d'État, à son entourage : « Voilà mon grand électeur », était encore debout. On l'avait relevée après la Commune. Le grand électeur bonapartiste était toujours là comme un avertissement, comme une menace. On le sentait. On comprenait à Versailles qu'il fallait prendre les devants sur un revirement pos-

[1] Sur les projets de coup d'État, ourdis dès le printemps de 1872, dans les conseils de Napoléon III, voir une curieuse lettre du baron Pierre de Bourgoing, extraite des notes laissées par son père, ancien chambellan de l'Empereur (le *Gaulois* du 14 juin 1897). Dans les autres parties de la lettre, il y a des erreurs de faits et de dates.

sible du sentiment public en faveur de la dynastie déchue.

La mort de Napoléon III avait ainsi donné un élan nouveau aux aspirations du parti royaliste, et celui-ci ne cherchait plus que le moyen de s'affirmer de nouveau, pourvu que le représentant du droit voulût bien entrer dans les vues du plus grand nombre.

Les circonstances étaient donc favorables de toutes manières pour reprendre à Versailles la campagne monarchique, au point où l'avaient laissée les négociations entre les groupes de la Droite et les princes d'Orléans, lors de l'abrogation de la loi d'exil. Quoique les incidents survenus depuis, notamment les deux manifestes du comte de Chambord du 5 juillet 1871 et du 25 janvier 1872, eussent rendu l'entente plus difficile entre les deux grandes fractions du parti, il y avait aussi, d'autre part, un plus grand besoin d'union, une nécessité mieux comprise d'arriver à une solution. La période des ajournements et des délais était passée. Il fallait au plus vite sortir des négociations pour passer à l'action. Si on devait rencontrer dans la situation parlementaire des difficultés nouvelles et, dans certaines parties de la population, plus de résistance, on était aussi dans de meilleures conditions pour agir avec ensemble et discipline. En 1871, il y avait une opinion, mais pas de parti royaliste. Et c'est à ce défaut d'organisation surtout qu'on avait dû de perdre, en si peu de temps, tant d'avantages sur le terrain électoral, où l'on s'était trouvé devant la forte discipline et l'entente du parti républicain renaissant.

Depuis lors, le parti royaliste s'était constitué : une organisation hiérarchique embrassant un grand nombre de comités, répartis entre trois groupes principaux, reliait entre eux et à Frohsdorf tous les départements. Cette organisation avait multiplié les ressources et les moyens d'action. Il y avait là, répandue dans tous les départements et concentrée à Paris, une grande force sur laquelle l'action parlementaire pouvait s'appuyer. De nombreux journaux servaient d'organes aux comités royalistes et entretenaient dans le corps électoral l'idée monarchique.

Du reste, il y avait eu presque aussitôt après le 24 Mai un grand mouvement de retour des esprits à la royauté.

Le coup d'État parlementaire, si rapidement et si vigoureusement mené, avait ravivé les dispositions et les espérances des premiers jours. Le pays, dans son ensemble, redevenait royaliste, soit par tempérament, soit par besoin de sortir enfin du provisoire et d'arriver à quelque chose de stable. Le bon sens public se disait qu'on ne pouvait avoir renversé M. Thiers que pour mettre le roi à sa place. Et puisqu'on ne voulait plus de la république, il fallait aller à la monarchie.

L'opinion était préparée à accueillir favorablement tout ce qui aurait été fait dans ce sens, mais c'était à l'Assemblée d'agir; c'est d'elle que devait venir l'impulsion, car il n'y avait pas à compter sur le Gouvernement.

Il n'entrait aucunement dans les desseins du ministère, constitué sous la présidence du duc de Broglie, de servir la cause monarchique. Ses préoccupations n'allaient pas au delà de l'objet qui avait motivé la mise en demeure intimée à M. Thiers, la veille du 24 Mai. Le maréchal de Mac-Mahon en s'adressant à l'Assemblée, après son élection à la présidence, lui disait dans une lettre dictée par son principal conseiller : « Nous continuerons ensemble l'œuvre de libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. » Et dans le Message qui était comme le programme ministériel du cabinet, auquel M. de Broglie venait d'être préposé, le maréchal-président affirmait uniquement l'intention de son gouvernement d'être résolument et énergiquement conservateur, et il énumérait une série de lois qui devaient suffire, pour le moment, à l'activité de l'Assemblée et à la sollicitude du pouvoir. Au sujet de la Constitution que le pays attendait depuis plus de deux ans, il disait simplement aux représentants de la nation : « D'autres lois, qui soulèvent des questions constitutionnelles d'une haute gravité, ont été présentées par mon prédécesseur, qu'une décision expresse de vous en avait chargé. Vous en êtes saisis, vous les examinerez, le gouvernement lui-même les étudiera avec soin et, quand viendra le jour

où vous trouverez convenable de les discuter, il vous donnera sur chaque point son opinion réfléchie[1]. »

C'était tout. Il n'y avait dans ces déclarations rien qui fût de nature à encourager l'action ni même les aspirations monarchiques. On eût compté en vain sur le concours d'un gouvernement qui se présentait à l'Assemblée et au pays uniquement comme le représentant de l'ordre et le gardien des principes de la société. Tout ce que l'on pouvait attendre du maréchal-président et de ses ministres, c'est qu'ils se fissent les exécuteurs des volontés de la majorité parlementaire, si celle-ci venait à se prononcer. Quoiqu'il eût été porté au pouvoir par une majorité composée de tous les partis hostiles à la République, le maréchal de Mac-Mahon ne se croyait pas obligé pour cela de favoriser la monarchie, sous aucune de ses formes, et si son ministère, véritable expression de ces éléments disparates, parut être un gouvernement de combat contre le parti républicain, ce fut uniquement au profit de l'ordre et non pas de la monarchie.

Toutefois, les royalistes eurent toute liberté de préparer la restauration du gouvernement qu'ils voulaient. Les négociations reprirent entre légitimistes et orléanistes en vue de la fusion que l'on poursuivait toujours, sans arriver jamais à s'entendre. Des projets étaient formés pour rendre possible au plus tôt ce qui était dans les vœux du plus grand nombre.

Le gouvernement, resté résolument neutre, ne savait rien et ne voulait rien savoir; mais le parti républicain, sentant l'ébranlement de l'opinion, s'inquiétait de l'action des monarchistes. Certains bruits commençaient à courir qui mettaient en éveil les hommes du 4 Septembre et les partisans de M. Thiers. Quelque chose avait transpiré des conciliabules secrets qui s'étaient tenus dans le courant de Juillet en vue de l'exécution des engagements des princes d'Orléans, si longtemps ajournés. Malgré sa réserve absolue, le gouvernement était soupçonné d'être de connivence avec les monarchistes; mais la composition même du cabinet qui comprenait des bonapartistes notoires,

[1] Message du maréchal de Mac-Mahon, du 26 mai.



comme M. Magne, l'ancien ministre des Finances de l'Empire, et le général du Barail, des orléanistes comme MM. Batbie et Beulé, des légitimistes comme MM. Ernoul et de La Bouillerie, ne laissait pas deviner de quel côté il était, quel parti il favorisait. C'est à tort qu'on l'eût accusé de connivence avec l'un ou l'autre d'entre eux.

A la séance de l'Assemblée du 21 juillet, au cours d'une interpellation, M. Jules Favre, s'adressant au gouvernement et à la majorité, disait : « Êtes-vous unis? Que voulez-vous? Quel but poursuivez-vous? Êtes-vous légitimistes, orléanistes, bonapartistes ou républicains? » Et M. de Broglie, constant avec sa politique, répondait : « Nous n'en savons rien pour le quart d'heure et n'en voulons rien savoir. Nous sommes pour les grands principes sociaux. Nous sommes unis sur ce point pour défendre la société... Nous sommes unis pour le présent; quant à l'avenir, c'est autre chose... »

Malgré cela, l'élan était donné vers la monarchie. On sentait que quelque chose de nouveau se préparait. Les journaux royalistes de Paris et des départements, plus ou moins instruits des projets ou des intentions des chefs de la Droite, publiaient des informations et laissaient percer des espérances en contradiction avec l'indifférence affichée par le gouvernement. L'opinion était remuée. Il y avait dans l'air quelque chose de ces pressentiments communs qui préparent, d'ordinaire, les événements importants. On sentait venir la monarchie.

Autant pour rassurer les esprits inquiets de la Gauche que pour confirmer sa propre politique, le maréchal de Mac-Mahon faisait lire, à la séance de clôture de l'Assemblée Nationale, un Message où il lui déclarait qu'elle pouvait s'éloigner sans inquiétude, en lui donnant l'assurance que rien en son absence ne viendrait compromettre l'ordre public et que son autorité légitime serait partout respectée[1].

Ces déclarations et le ton général du Message, où il n'était question que de la libération du territoire, du développement de la richesse publique, des bons rapports

[1] Message du 29 juillet 1873.

avec les puissances étrangères, indiquaient bien que le gouvernement du 24 Mai ne songeait nullement à s'associer à l'action des royalistes, ni même à encourager les espérances que son avènement avait pu faire concevoir. La dernière phrase surtout du Message était caractéristique. Elle contrastait singulièrement avec la pensée qui avait inspiré le vote du 24 Mai. Sous une forme équivoque, elle semblait approuver ce que la majorité royaliste avait précisément voulu condamner. Le document présidentiel concluait ainsi l'exposé de la situation :

« C'est le fruit de la sage ligne de conduite que l'Assemblée elle-même, oubliant ses sentiments intérieurs pour ne songer qu'aux intérêts généraux de la patrie, a consacré plus d'une fois par l'unanimité de ses suffrages ; vous m'approuverez d'y persévérer. »

M. Thiers n'eût pas parlé autrement. Ce langage était tel que la *République Française*, organe de M. Gambetta, pouvait dire : « Le Message nous paraît marqué au coin de la prudence et d'un sage esprit d'observation. Pour le moment, nous n'avons rien de plus à demander au gouvernement. Nous lui souhaitons la parfaite possession de soi-même, l'exacte impartialité, la pleine liberté d'esprit, qui sont nécessaires pour bien observer l'état intellectuel et moral d'un grand pays comme le nôtre. C'est pour nous une certitude que, si M. le Président de la République et son gouvernement veulent rester attentifs, ils arriveront bien vite à constater que les intérêts du pays, la sagesse politique, la raison et le patriotisme conseillent, non pas d'entraver, mais de favoriser la fondation de la République, en appelant la France au plus tôt à la constituer et à l'asseoir par les mandataires qui en ont reçu la mission expresse et indiscutée. »

Ces conseils intéressés allaient trop loin, car ils sortaient de la réserve et de la neutralité constitutionnelle que le nouveau gouvernement voulait observer plus sincèrement que le précédent, quoique les théories parlementaires exposées dans le Message favorisassent plus l'opposition que la majorité monarchiste ; mais au fond, le parti républicain sentait bien qu'il n'avait rien à craindre du maréchal de Mac-Mahon, soit qu'il ne le crût pas

favorable à ce que l'on appelait, de ce côté-là, les intrigues monarchiques, soit qu'il s'en remît à son propre intérêt du soin de sauvegarder en sa personne l'établissement républicain. Rien, en tout cas, n'était plus éloigné d'un concours ou même d'un encouragement pour le parti royaliste que l'attitude prise par le maréchal-président dans son Message à l'Assemblée, au moment où l'on allait entrer dans la période décisive pour la monarchie. Les royalistes ne pouvaient compter réellement que sur eux; c'était à eux d'imposer le régime, qu'ils avaient autorité pour établir, à l'acceptation de l'Assemblée et du Gouvernement. Mais il fallait faire vite, rester unis, et surtout s'en remettre au roi de la manière de restaurer le trône, auquel il était appelé héréditairement.

CHAPITRE IX

LA VISITE DU COMTE DE PARIS A FROHSDORF

Le changement politique opéré le 24 Mai, tout en favorisant les projets de restauration monarchique, les rendait aussi plus incertains. Car, si d'un côté, l'établissement d'un gouvernement, qui était l'œuvre de la majorité royaliste de l'Assemblée, était de nature à faciliter le retour du roi, de l'autre, l'existence d'un nouveau régime, si favorable aux visées personnelles des plus influents, était propre à ouvrir aux amateurs du pouvoir d'autres perspectives que celles d'une restauration royale, où ils n'étaient rien moins qu'assurés de tenir la première place. Avec de bonnes intentions, sans doute, et se croyant sincèrement aptes, plus que personne, à diriger les affaires publiques, ces quelques hommes, dont l'influence était prépondérante sur les deux principaux groupes de la Droite, devaient s'attacher d'autant moins au projet monarchique qu'ils trouvaient, dans le régime créé par le coup d'Etat parlementaire du 24 Mai, des conditions mieux appropriées à leurs préférences intimes.

S'ils voulaient la monarchie, c'était, en tout cas, telle qu'ils la concevaient, avec le système d'institutions parlementaires et de libertés politiques qui eût réduit à presque rien l'autorité du roi, et, par contre, favorisé le jeu de toutes leurs visées personelles. Rien n'était plus opposé à leur manière de voir que le genre de royauté dont M. le comte de Chambord était le représentant, rien ne répondait moins à leurs aspirations politiques.

Il ne dépendait pas d'eux, néanmoins, de fermer la voie que l'événement du 24 Mai avait rouverte à la monarchie; même ils se voyaient obligés d'entrer dans le mouvement

qui tournait encore une fois l'Assemblée vers une restauration, s'ils ne voulaient pas être laissés de côté. Il ne leur restait plus, en effet, qu'à le diriger dans leur sens.

Les négociations allaient donc recommencer entre les groupes de la Droite, avec un nouveau désir, chez le plus grand nombre, d'arriver à un résultat.

Toutefois, elles n'auraient pas plus abouti que dans le passé, si un fait nouveau n'était venu leur donner un objet précis. Tout dépendait alors, comme auparavant, des résolutions des princes d'Orléans. Jusque-là leur abstention avait tout tenu en suspens; mais elle n'avait plus de prétexte dans les circonstances nouvelles.

M. le comte de Paris se trouvait engagé par le vote de rappel des lois d'exil, dont la condition était que lui et les princes de sa famille cesseraient d'être un obstacle au rétablissement de la monarchie. Cet engagement lui avait été plusieurs fois rappelé, notamment à Dreux, en 1871, par les délégués de la Droite, MM. de Maillé, de Meaux et de Cumont, envers qui il avait été pris. On l'avait pressé de nouveau, à la suite de la manifestation du duc d'Aumale en faveur du « drapeau chéri », d'aller à Frohsdorf, pour donner aux royalistes le gage qu'ils étaient encore plus en droit d'exiger après cette incartade [1].

Il lui tardait à lui-même de tenir sa parole, et jamais les circonstances n'avaient été plus favorables. « Alors que la France subissait encore l'occupation étrangère, le prince n'estimait pas, avaient dit d'abord les officieux, que l'heure fût propice pour accomplir une démarche qui ne manquerait pas d'émouvoir le pays et d'où pouvaient sortir de graves agitations. Il ne voulait pas qu'on pût jamais reprocher à la monarchie d'avoir préparé son retour sous la protection des baïonnettes prussiennes [2]. »

Ces raisons n'existaient plus en 1873. Le territoire allait être complètement libéré. Les mesures étaient prises pour que le dernier paiement de l'indemnité de guerre fût effectué au commencement de septembre ; les dernières localités occupées étaient évacuées l'une après l'autre ; les

[1] Marquis de Dampierre, *Cinq années de vie politique*, pp. 168 à 170 ; vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques* (*Correspondant*, 10 octobre 1902).

[2] *La vérité sur l'essai de restauration monarchique*, p. 19.

dernières troupes allemandes, quittant Conflans et Jarny, allaient repasser la frontière le 10 septembre, date mémorable pour le pays. Aucun motif de convenance patriotique ne pouvait plus arrêter les princes.

D'un autre côté, les vacances parlementaires approchaient. L'absence de l'Assemblée était un moment propice pour accomplir une démarche qu'il ne convenait pas de livrer aux discussions de la tribune. De nouvelles instances avaient été faites, confidentiellement, dès le lendemain du 24 Mai, auprès du comte de Paris, pour qu'il reprît au plus tôt son projet de visite à Frohsdorf, Le prince avait loyalement répondu que rien n'était plus dans ses intentions que cette démarche, qu'il se réservait seulement de choisir le moment, et que jusque-là il demandait qu'on observât une discrétion absolue sur sa détermination. Auparavant il lui fallait l'assentiment de ses oncles, dont il ne croyait pas pouvoir se passer pour un acte de ce genre qui allait engager toute la famille. En conséquence, quelques semaines plus tard, il avait chargé ses deux principaux conseillers, le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes, tous deux chefs du Centre droit, du soin de les préparer à autoriser sa visite à Frohsdorf.

C'était une mission qu'ils purent remplir facilement, L'obligation existant, ils n'avaient qu'à persuader chacun des membres de la famille d'Orléans, le duc d'Aumale surtout, qu'aucun moment plus favorable pour exécuter l'engagement pris ne pouvait se rencontrer et que, si l'on n'en profitait pas, l'occasion ne se représenterait jamais. Ils firent valoir que les légitimistes ne se reconnaissaient déjà presque plus autorisés, dans les nouvelles circonstances, à demander l'exécution de l'arrangement ancien ; qu'on aurait, par conséquent, le mérite de le remplir spontanément ; que le gouvernement observerait une stricte neutralité ; enfin, que l'Exposition de Vienne, ouverte alors, offrait une occasion unique de se voir à Frohsdorf, sans se compromettre.

Eux, de leur côté, avaient leur plan. Ils n'étaient si zélés pour la visite à Frohsdorf que parce qu'ils comptaient la faire tourner à leur profit. En politiques avisés,

ils s'y étaient pris d'avance pour conserver la direction des événements, au milieu du courant monarchique, qui se dessinait de nouveau. Ils n'avaient pas pris garde, toutefois, de cacher suffisamment leur jeu, si bien qu'il était connu de ceux qui auraient dû le plus l'ignorer. Le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, mis au courant de ce qui se préparait dans l'ombre, pouvait, dès le 8 juin 1873, adresser à l'empereur Guillaume une lettre confidentielle dans laquelle il lui annonçait ce qui devait arriver au mois d'octobre suivant : « Une intrigue orléaniste, écrivait-il à cette date, s'ourdit pour faire échouer la fusion et écarter le comte de Chambord... Un projet de Constitution doit être présenté qui conserve le drapeau tricolore et qui sera donc inacceptable pour Henri V. »

L'intrigue devait aller son train. Dans l'ignorance où l'on était généralement des intentions du comte de Paris, des sollicitations secrètes continuaient à s'adresser à lui. M. le duc de Broglie lui-même lui faisait passer indirectement des avis. Comprenant que la situation créée par le vote du 24 Mai devait engager de nouveau la Droite dans les projets monarchiques et se mettant dans le rôle de ses amis, il écrivait vers la fin de juin à M. d'Haussonville, en réponse à ses ouvertures : « Occupant la situation que nous occupons aujourd'hui dans l'Assemblée et dans le pays, nous serions impardonnables si nous ne tentions pas de restaurer la monarchie. Il y aurait lieu d'avertir le comte de Paris. A lui de faire ce qu'il croit devoir faire. » Et sur cet avis M. d'Haussonville avait écrit au comte de Paris une lettre pressante.

De divers côtés les princes d'Orléans étaient sollicités, dans des intentions plus ou moins pures, d'agir. Ils se trouvèrent d'accord sur l'opportunité de la démarche qu'on attendait d'eux, sans cependant en arrêter dès lors le moment et le mode. Dans les premiers jours de juillet, le comte de Paris commença à entretenir ses amis de sa prochaine visite au chef de la famille. Cet avis, réservé d'abord à un petit nombre d'intimes, ne tarda pas à être divulgué. Du reste on ne savait ni quand ni comment la visite aurait lieu. Ce n'était encore qu'une éventualité

dont le prince s'était réservé le secret. Mais elle suffisait à mettre les esprits en éveil:

Une réunion privée de quelques membres importants de la majorité se tint dans les derniers jours de juillet chez le marquis de Dampierre; on s'y entretint en confidence des événements très prochains qui s'annonçaient. Tous furent d'avis que la visite à Frohsdorf était l'occasion attendue de reprendre les projets précédemment abandonnés. On envisagea la possibilité du rétablissement de la monarchie sur la triple base d'une union dynastique des princes de la Maison de France, d'institutions constitutionnelles combinées avec l'autorité royale et d'un accord, que l'on pressentait très difficile, sur la question du drapeau. Mais déjà commençaient à poindre, sous des protestations de respect et de déférence pour M. le comte de Chambord, les conditions, toujours les mêmes, que l'on se réservait de lui poser et qui devaient faire renaître les mêmes difficultés. Car, si l'entrevue prochaine des deux princes, gage de réconciliation de toute la famille, rendait plus probable le dénouement que tous les membres de la Droite devaient souhaiter, ceux d'entre eux qui étaient plus parlementaires que royalistes entendaient bien que le rétablissement du trône fût le prix d'arrangements où ils n'abandonneraient rien de leurs idées.

C'est à cette fin qu'il fut immédiatement question des démarches à faire auprès du comte de Chambord, à la suite de l'entrevue qui devait avoir lieu, pour lui exposer les conditions dont on faisait dépendre le succès de l'entreprise.

M. Chesnelong a raconté que, au sortir de la réunion à laquelle il assistait, le marquis de Dampierre, ami politique du duc Decazes, lui avait ouvert une perspective qui ne s'était jamais offerte à son esprit, à lui nouveau venu dans le parti royaliste, en l'engageant vivement à se rendre à Frohsdorf, après le comte de Paris, pour faire connaitre au prince les dispositions exactes de l'Assemblée à l'égard de la monarchie. Le lendemain, M. Janicot, directeur de la *Gazette de France*, dont le journal était engagé dans les intérêts du parti orléaniste, lui tint, à son grand étonnement, le même langage que M. de

Dampierre. On le préparait de loin au rôle auquel on le destinait.

« Deux jours plus tard, narre M. Chesnelong, M. le duc Decazes vint à moi et me dit qu'il désirait me communiquer confidentiellement un renseignement très important, et, à cette occasion, me faire part d'une idée qui lui était venue. Puis il ajouta : « Mgr le comte de Paris fera très prochainement à M. le comte de Chambord la visite que, malgré son désir, il fut empêché de lui faire en 1871. La solution monarchique en recevra une grande impulsion. Cette solution, il nous la faut; hors de là, l'avenir du pays serait fatalement très précaire et finirait par être compromis. Mais il n'y a de monarchie possible qu'une monarchie constitutionnelle. Sur ce premier point, l'entente, je crois, sera facile avec le Prince. M. le comte de Chambord ne veut pas être un roi absolu ; nous ne voulons pas qu'il soit un roi impuissant et nous n'entendons pas amoindrir en lui le principe d'autorité qu'il représente. Mais, soyez-en sûr, la monarchie n'est possible non plus qu'avec l'acceptation du drapeau tricolore. Vous connaissez trop l'esprit de l'Assemblée et du pays pour n'en être pas, comme nous, convaincu. Eh bien, voici ce que je voudrais vous suggérer. Pourquoi, pendant les vacances prochaines, après la visite de Mgr le comte de Paris, ne vous rendriez-vous pas à Frohsdorf? Il s'agirait d'amener M. le comte de Chambord à cette pensée que le maintien du drapeau tricolore serait nécessaire pour que l'armée et le pays se ralliassent à la monarchie et en rendissent ainsi le rétablissement possible. Vous êtes, à mon avis, en situation d'être accueilli avec bienveillance et écouté avec faveur par M. le comte de Chambord. Pensez-y, mon cher collègue, vous remplirez un honorable devoir, et j'ai l'instinct que votre démarche pourra être utile à la cause dont nous désirons tous le succès[1]. »

En prenant congé de son interlocuteur, le duc Decazes insista sur l'opportunité de la démarche dont il lui avait suggéré l'idée.

Avant donc que la visite du comte de Paris à Frohsdorf

[1] Chesnelong, *La campagne monarchique d'octobre 1873*, pp. 21-27.

n'eût eu lieu, on s'était déjà mis en mesure, dans les conciliabules qui se tenaient entre initiés, de la faire servir aux desseins que l'on poursuivait.

A sa grande surprise, M. Chesnelong s'était vu solliciter, de trois côtés à la fois, d'aller à Frohsdorf pour y faire comprendre que la restauration monarchique, dont la réconciliation de la famille royale était le prélude, n'était possible qu'aux conditions exposées par M. Decazes. Cette coïncidence d'instances, dont il s'étonnait alors, s'expliquait par la précaution qu'avaient eue ceux qui prétendaient mener l'affaire de régler d'avance comment les choses devaient se passer.

De ce côté-là, on n'approuvait la démarche du chef de la Maison d'Orléans qu'en tant qu'elle était le prélude obligé des négociations qui devaient présider à la restauration du trône, et dont M. Chesnelong avait déjà été choisi pour être le principal instrument. Il fallait que la visite eût lieu, puisqu'elle était l'exécution d'un engagement des princes d'Orléans envers la Droite et la condition du rattachement de la branche cadette au tronc royal; mais en même temps on devait empêcher qu'elle ne produisît, en dehors des calculs parlementaires, ses effets naturels, et c'est à quoi devaient servir les négociations que l'on se proposait d'engager avec l'héritier de la Couronne.

La visite du comte de Paris était à double fin. Si elle favorisait les vœux de tous les royalistes qui voulaient sincèrement le retour à la monarchie, elle servait aussi les desseins des orléanistes et des libéraux, qui n'acceptaient pas la royauté d'Henri V avec son drapeau.

D'un côté, en effet, elle enlevait le principal obstacle au rétablissement de la monarchie, en faisant l'union entre les princes de la famille royale et entre leurs partisans ; de l'autre, elle laissait le champ libre aux manœuvres qui tendaient à écarter du trône le prince, dont on ne voulait pas, en l'amenant à abdiquer au profit du petit-fils de Louis-Philippe.

De la part de M. le comte de Paris, la visite à Frohsdorf était un acte de raison autant que d'honneur. Instruit par les événements et par ses propres réflexions, le prince comprenait que le rétablissement de la monarchie,

sans l'héritier de Charles X, était impossible ; il savait qu'une grande partie de la Droite ne consentirait pas à refaire avec lui un 1830 constitutionnel et que, même si ses partisans parvenaient à l'emporter dans l'Assemblée, son avènement au trône, à l'exclusion du chef de la Maison de France, lui créerait la plus difficile et la plus précaire des situations.

Une considération plus générale encore dictait sa démarche. La situation des princes d'Orléans, pour être celle des parents les plus proches du comte de Chambord, dans la branche directe de la descendance de Louis XIV, en France, n'en était pas pour cela incontestablement établie au point de vue du droit de succession à la Couronne. Il pouvait y avoir doute sur la légitimité de leurs titres, et, quoique fils et petit-fils de Louis-Philippe, ils ne devenaient pas nécessairement les successeurs du comte de Chambord, si celui-ci venait à régner.

Tous les royalistes ne les reconnaissaient pas pour les héritiers légitimes du trône. C'était même un des griefs de M. de Falloux et de ses amis contre certains membres de l'Extrême-Droite que l'intention dont ils les accusaient de vouloir une légitimité sans le successeur désigné et de prétendre substituer, au nom du droit généalogique, un Bourbon d'Espagne ou d'Italie au chef de la branche d'Orléans.

Le comte de Paris avait à faire reconnaître des droits que bon nombre de légitimistes, surtout en dehors du Parlement, n'admettaient pas, en effet ; il avait à régulariser aux yeux des dissidents sa situation successorale. A ce point de vue, rien n'était plus habile ni plus opportun pour lui que de faire publiquement acte d'héritier, en allant reconnaître lui-même l'aîné de la famille et recevoir de cette démarche l'investiture royale. Par là il tranchait la question à son profit.

Ces diverses considérations l'avaient déterminé à réaliser enfin un projet qui était depuis longtemps dans son esprit et qu'il regardait à la fois comme un devoir d'honneur et une nécessité politique.

Quand il y fut décidé, avec l'assentiment individuel de ses oncles, il tint un conseil de famille pour le règlement

des formalités de la visite à Frohsdorf et de la date du départ. Le duc de Nemours, ainsi que le duc de Chartres, frère du comte de Paris, s'étaient montrés particulièrement empressés à encourager le jeune chef de la famille dans sa résolution. Il paraissait convenable qu'un de ses oncles l'accompagnât en cette circonstance. Le duc de Nemours était à tous égards le plus désigné pour cette mission ; par cela même, il pouvait paraître suspect à ceux qui avaient à craindre que son loyalisme ne l'emportât au delà de la mesure que les habiles entendaient conserver dans cette visite d'obligation. M. Decazes, seul des confidents habituels des princes d'Orléans, présent à cette réunion de famille, avec M. Bocher, leur homme de confiance, objecta que la présence du duc de Nemours, que l'on savait tout dévoué à la légitimité et très favorable au comte de Chambord, n'aurait pas, dans la circonstance, une signification suffisante et que l'opinion publique n'attacherait pas assez de valeur à son intervention pour donner à l'entrevue de Frohsdorf le caractère d'une réconciliation définitive qu'elle devait avoir.

C'était surtout le contraire qu'on craignait, car la présence de celui que l'on appelait le légitimiste de la famille, aux côtés du comte de Paris, aurait donné à la démarche une signification plus expresse encore.

Le duc d'Aumale ne se souciait pas d'être de la visite ; il avait comme prétexte, pour se récuser, le procès du maréchal Bazaine dont il venait d'être chargé. Restait le prince de Joinville, qui accepta d'accompagner son neveu. De lui on n'avait pas à craindre d'entraînement.

La date du départ pour Frohsdorf fut fixée, dans le plus grand secret, au jeudi 31 juillet. Soit discrétion envers M. le comte de Chambord, soit précaution à l'égard de son parti, le comte de Paris tenait beaucoup à ce que sa démarche ne fût connue du public qu'après avoir été accomplie. Le secret lui paraissait à la fois une mesure de convenance et une garantie du résultat. Afin de détourner l'attention, le prince partait ostensiblement le 31, au matin, avec sa femme et ses enfants, pour Villiers-sur-Mer, petite station balnéaire de la côte normande,

dans le voisinage de Trouville. Après avoir installé sa famille, il revint secrètement le soir même à Paris, où l'attendait son oncle, le prince de Joinville. Celui-ci avait déjà envoyé la princesse sa femme à Vienne pour se donner le prétexte d'aller l'y rejoindre.

Les deux princes partirent pour la capitale de l'Autriche par le train de nuit. Ils étaient seuls. Aucun ami ni personne de leur suite ne les accompagnait; un simple valet de chambre était avec eux. En route, ils ne furent reconnus nulle part. Le passeport du comte de Paris était au nom du comte de Villiers. C'est sous ce nom qu'il arriva à Vienne le samedi 2 août.

Là, étant descendu au palais Cobourg, résidence de la princesse Clémentine sa tante, il apprit par les dépêches des journaux que son départ était ébruité et le secret qu'il avait voulu garder, violé.

Dès le 1er août, dans l'après-midi, une note du *National* annonçait, en effet, que le comte de Paris venait de partir avec le prince de Joinville, pour Frohsdorf, où il devait rendre visite à M. le comte de Chambord. Le jour même, la *Correspondance Républicaine*, expédiée de Paris à de nombreux journaux de province, reproduisait la note, et le lendemain, toute la presse commentait la nouvelle, soit pour la démentir, soit pour la confirmer.

D'où était venue l'indiscrétion? A cette époque on en a accusé M. Thiers. C'est de chez lui, disait-on, que l'annonce du voyage du comte de Paris avait passé, par l'intermédiaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans les bureaux du *National*, alors tout dévoué à sa personne et à sa politique. Mais comment M. Thiers lui-même avait-il été informé ?

Dans le temps qui avait précédé son départ, le comte de Paris avait consulté divers personnages politiques de ses amis ou de son parti, entre autres le duc de Broglie lui-même, tant sur l'opportunité que sur les conditions d'une démarche auprès du chef de la Maison de France, leur laissant d'ailleurs ignorer ses résolutions définitives et l'époque où il les mettrait à exécution. Les uns avaient plus ou moins approuvé, les autres blâmé son projet. En dehors des princes de la famille, peu de personnes, même

parmi les plus intimes, étaient dans la confidence du voyage. Il n'y avait guère que le duc Decazes, le comte Bernard d'Harcourt, et M. Emmanuel Bocher qui fussent informés au juste. Deux d'entre eux seulement, MM. Decazes et Bocher, avaient assisté à la dernière réunion de famille, où la date du départ avait été arrêtée. Ce n'est qu'à la suite de cette réunion que le *National* avait pu être renseigné, soit directement, par une des personnes présentes, soit par l'intermédiaire de M. Thiers ou de quelque autre confident de l'une d'elles.

L'indiscrétion était voulue. Puisque le comte de Paris et les amis sincèrement associés à ses intentions voyaient un inconvénient à ce que l'on en fût prévenu d'avance, à Versailles et à Frohsdorf, celui de ses confidents qui avait trahi le secret allait contre le but désiré, et, par là, il donnait à croire qu'il était moins le conseiller du prince que le complice de ceux qui désiraient secrètement que la démarche n'aboutît point au gré des vrais royalistes.

C'est, selon toute vraisemblance, de la même source, d'où provenait l'indiscrétion commise dans le *National*, qu'était partie la dépêche suivante adressée le 5 août, de Paris, au *Times*, dépêche qui avait pour objet de présenter la démarche, toute personnelle et spontanée du comte de Paris, comme le simple acquittement d'une promesse faite aux légitimistes et seulement comme un moyen de faciliter l'action parlementaire des fusionnistes :

Paris, le 5 août.

Il paraît certain que le comte de Paris, accompagné du prince de Joinville, quitta Paris pour Vienne dans la soirée de jeudi dernier ; le comte de Chambord ne fut pas prévenu des intentions de son cousin, afin de ne pas donner occasion à quelque nouvelle déclaration de sa part, et pour lui prouver aussi que la visite, due seulement à l'initiative des princes d'Orléans, était toute spontanée. Il est absolument vrai que le duc d'Aumale, consulté par son neveu, il y a huit ou dix jours, lui recommanda de faire ce voyage. Ce fut tout de suite après avoir obtenu l'assentiment de son oncle que le comte de Paris se décida à une visite dont le principal objet est d'accomplir la parole donnée par ses amis le 8 juin 1871, en retour du vote des légitimistes

sur la question de l'abrogation des lois d'exil. Au moment même de son départ, le comte de Paris s'exprima ainsi : « Je suis heureux de pouvoir remplir un devoir et de m'acquitter d'une promesse faite en mon nom par mes amis. J'ignore quel sera le résultat de ce voyage, mais soyez bien assurés que je ne l'entreprends pas dans le but de provoquer une rupture. » Dans l'opinion des fusionnistes, l'entrevue des deux cousins était devenue indispensable pour arriver à une action parlementaire commune. Quant au voyage en lui-même, il est certain qu'il a vivement excité l'intérêt public, et qu'il est déjà attaqué avec une grande violence par les partis opposés à la Maison de France.

Immédiatement après le départ du comte de Paris, M. le comte Bernard d'Harcourt, un de ses familiers et neveu par alliance du maréchal de Mac-Mahon, avait été averti d'aller le rejoindre, comme il était convenu, à Vienne. Il devait l'assister dans sa démarche, quand elle aurait lieu, et, en même temps, transmettre la nouvelle à Paris [1].

Le jour fixé, les princes avaient voulu, comme on l'a vu, partir seuls, pour conserver à leur voyage le caractère le plus strictement *incognito*.

Une note confidentielle de M. Bernard d'Harcourt fait connaître les circonstances de leur départ. Avant de se mettre lui-même en route pour Vienne, il avait vu à Paris le duc de Chartres, qui le mit au courant de la

[1] Élu député du Loiret, aux élections complémentaires du 4 juillet 1871, M. Bernard d'Harcourt, écrivait le 11, de Versailles, à M. Robinet de Cléry, après le manifeste de Chambord : « ... Mes préférences monarchiques ne vont pas cependant jusqu'au drapeau blanc et je pense que le manifeste d'avant-hier va nous jeter plus avant dans les bras de la République... Le comte de Chambord regarde le droit monarchique comme un patrimoine du pays dont la garde lui est confiée ; il ne l'abandonnera pas plus que le Pape, son chef d'école, n'a abandonné ses droits sur le patrimoine de Saint-Pierre. Les gens honnêtes de son parti feront tout au monde pour obtenir son abdication, mais il n'y a aucune chance pour qu'ils l'obtiennent. Il n'y a donc à la question monarchique qu'une seule solution et le prince a cinquante ans ! Il ne nous reste donc que la république, car le parti légitimiste n'est pas assez complètement converti pour rendre possible une monarchie orléaniste : tout ce qu'on peut demander, c'est que cette république garde le plus longtemps possible un caractère provisoire. » (*Les Deux Fusions*, pp. 223-224.)

C'était la pensée constante du parti orléaniste ; le *votum mortis* était au fond de toute sa politique.

situation. Le rapport résume les discussions intimes des derniers conciliabules, au sujet de la manière dont M. le comte de Paris devait faire sa visite au chef de la famille royale. On y voit de combien de calculs était entourée la démarche qu'allait faire le jeune prince, en y mettant, pour sa part, une droiture qui n'était pas au même degré dans les sentiments de tous ses conseillers.

Cette note était ainsi rédigée :

« Le prince de Joinville qui partait avec le comte de Paris avouait (*sic*) qu'il allait à Vienne, où il allait retrouver sa femme et son fils.

« Le duc de Chartres me raconta ce départ avec sa vivacité habituelle, il était enchanté d'avoir vu partir son frère ; je crois qu'il avait fortement contribué à lui faire prendre cette résolution. Comment le comte de Paris devait-il s'y prendre ? Devait-il aller directement à Frohsdorf et demander à être reçu ? Cela avait un avantage, c'est que le comte de Chambord était placé dans la nécessité de dire immédiatement oui ou non, sans avoir le temps de négocier et de rédiger des petits papiers.

« Mais cela était moins poli, moins digne et moins convenable pour une demande aussi importante.

« Il ferait donc mieux de demander une audience ; il pouvait soit écrire lui-même, soit en envoyer à Frohsdorf la demande au gentilhomme de service, ou solliciter une audience du prince pour son propre compte. Adresser la demande du comte de Paris directement au comte de Chambord ? Decazes se prononçait sur ce dernier parti qui avait l'avantage de rendre plus difficile au comte de Chambord de poser des conditions.

« Je quittai le duc de Chartres très content *high spirited*. Il était surtout saisi de l'avantage qu'il y avait à demander directement l'audience... [1]. »

Après avoir consulté ses conseillers ordinaires et mûrement réfléchi, le prince s'était décidé à se présenter au comte de Chambord de la manière qui lui paraissait à la fois la plus loyale, la plus déférente, et aussi la plus propre à assurer le succès de la démarche.

Arrivé à Vienne, le samedi soir 2 août, il adressait lui-même, dès le dimanche matin, au gentilhomme de ser-

[1] *Document inédit.*

vice auprès de M. le comte de Chambord une dépêche pour demander une audience.

La dépêche était ainsi conçue :

« Le comte de Paris, arrivé hier soir à Vienne, prie monsieur « le gentilhomme de service de demander à monsieur le comte « de Chambord quand et où il voudrait bien le recevoir. — « Palais Cobourg. »

L.-P. D'ORLÉANS.

Vienne, 3 août.

Dans l'après-midi, M. le comte de Paris informait lui-même de sa démarche, par le télégramme suivant, le comte d'Harcourt qui avait suivi de près les princes à Vienne et était descendu à l'Hôtel impérial :

Monsieur le comte Bernard d'Harcourt, député,
Hôtel Impérial, Vienne.

« . . . .

« Vous voyez que j'ai tenu compte des avis que vous me don- « niez il y a quelques semaines.

« J'ai télégraphié à (F) pour demander à être reçu ; je n'ai pas encore de réponse. »

L.-P. D'O.[1].

Le même jour, le comte de Paris informait par lettre de sa démarche à Frohsdorf ceux de ses amis intimes qu'il n'avait pas prévenus de son départ. Il écrivait dans ces termes à M. le vicomte Othenin d'Haussonville, qui lui avait adressé une lettre restée sans réponse, au sujet de l'opportunité d'une visite du prince au comte de Chambord :

Vienne (*souligné*), 3 août 1873.

« Mon cher ami,

« La date ci-dessus est, je crois, la meilleure réponse que je « puisse faire à votre lettre reçue à l'instant.

« Je suis arrivé hier soir : j'ai demandé d'être reçu à Frohs-

[1] *Document inédit.*

« dorf; je n'ai pas encore de réponse. J'ai la conscience tran-
« quille. Je ferai pour le mieux, et désire en tout cas éviter tout
« ce qui ressemblerait à un éclat. Il vaut mieux ne pas parler
« de moi et de mon voyage jusqu'à ce que je sois sorti du défilé
« où je suis entré [1]. »

La réponse que M. le comte de Paris paraissait s'étonner de n'avoir pas encore reçue ne tarda pas à arriver. Elle ne pouvait venir plus tôt. M. le comte Henry de Vanssay était, en ce moment-là, de service à Frohsdorf. Gentilhomme de bonne race, il était l'honneur et le dévouement même. Le prince n'avait pas de plus loyal ni de plus fidèle serviteur.

Il était midi passé quand arriva au château la dépêche de Vienne. Le comte de Chambord se tenait selon son habitude, après le déjeuner, dans le petit jardin privé contigu au parc. On lui remit le télégramme ; il le passa à son secrétaire, habitué à dépouiller la correspondance. M. de Vanssay lut et eut un cri d'étonnement. Il présenta aussitôt la dépêche à son maître. Le prince la lut avec attention. Il en marqua aussi sa surprise et sa satisfaction. Puis il réfléchit. Après quelques minutes de silence, le comte de Chambord consulta sa montre : il était midi et demi.

A 3 heures 45, partait de Neustadt, la station de chemin de fer la plus proche, un train direct pour Vienne. Le prince dit à M. de Vanssay de prendre ce train et de se rendre aussitôt au palais Cobourg, pour régler, avec la personne qui accompagnait le comte de Paris, l'entrevue demandée.

M. de Vanssay se récusa d'abord, hésitant à se charger d'une mission aussi délicate. Sur les instances du prince, il y consentit, le priant de lui donner alors ses instructions par écrit. Grave, ému, le comte de Chambord rentra au château et rédigea sur-le-champ, dans son cabinet, la note suivante :

« Les intérêts les plus chers de la France exigent d'une façon impérieuse que la visite faite, dans la situation présente, par

[1] Comte d'Haussonville, *Le Comte de Paris, Souvenirs personnels*, 1895, p. 30-1.



S.A.R. monsieur le comte de Paris à monsieur le comte de Chambord ne puisse donner lieu à aucune interprétation erronée ; monsieur le comte de Chambord demande que monsieur le comte de Paris, en l'abordant, déclare qu'il ne vient pas seulement saluer le chef de la Maison de Bourbon, mais bien reconnaître le principe dont monsieur le comte de Chambord est le représentant, avec l'intention de reprendre sa place dans la famille. »

Frohsdorf, 3 août 1873.

Cette note définissait exactement la mission de M. de Vanssay, en même temps qu'elle réglait les conditions de la visite qui devait s'ensuivre. Avant de se mettre en route, le messager du comte de Chambord expédia, par son ordre au comte de Paris une dépêche ainsi conçue :

« J'aurai l'honneur de me présenter dans la soirée au Palais « Cobourg, pour porter à Son Altesse royale la réponse à son « télégramme ».

Comte de Vanssay. »

M. de Vanssay avait l'ordre de s'aboucher avec la personne de confiance que l'on supposait devoir accompagner le comte de Paris et de s'en tenir rigoureusement, dans sa mission, à l'esprit et à la lettre de la note dont il était porteur.

« Mon embarras fut grand, dit le fidèle mandataire du prince, dans la relation de l'entrevue de Frohsdorf, rédigée sur l'heure même, lorsqu'en arrivant à Vienne, j'appris au palais Cobourg que M. le comte de Paris était venu seul et que je serais, par conséquent, obligé de remplir directement ma mission [1]. »

M. de Vanssay avait rencontré, sur le seuil, le comte de Paris lui-même, qui rentrait au Palais, et c'est de lui qu'il apprit, après un accueil tout simple et très ouvert,

[1] M. de Vanssay a raconté lui-même, dans une note qui fait foi, les circonstances de l'entrevue du 5 août entre les deux princes.

Cette pièce a été publiée pour la première fois dans le livre très autorisé de M. le marquis de Dreux-Brezé, *Notes et Souvenirs* (pp. 90 et suiv.), d'après le procès-verbal autographe de M. de Vanssay, communiqué à l'auteur par son neveu, M. le comte de Lauzon.

que le prince était seul et qu'il faudrait traiter directement de l'affaire avec lui... Ils entrèrent ensemble.

« Immédiatement introduit près du prince, continue M. de Vanssay, ses premières paroles me donnèrent aussitôt l'occasion d'entrer dans le vif de la question.

« — Je désire, me dit-il, porter le plus tôt possible mes respectueux hommages au chef de ma famille.

« — M. le comte de Chambord, répondis-je, sera très heureux de recevoir la visite de Votre Altesse Royale, mais il entend donner à cette démarche, dont il a été vivement touché, une signification plus accentuée, les relations de famille ne pouvant être utilement renouées qu'avec la reconnaissance du principe dont il est le représentant. »

Le prince, très modestement et très loyalement, se déclara prêt à se soumettre aux exigences du chef de la famille. M. de Vanssay connaissait toute la pensée du comte de Chambord à ce sujet. Il fit allusion aux bruits, vrais ou faux, qui représentaient le duc d'Aumale comme un dissident, voire même un compétiteur, opposé à la réconciliation. Le comte de Paris l'interrompit pour lui déclarer qu'il parlait au nom de toute sa famille et qu'il accomplissait sa démarche avec l'assentiment de tous ses oncles.

Mais il fallait s'expliquer entièrement :

« Je demandai la permission, dit M. de Vanssay, de lui remettre la note qui traduisait fidèlement les instructions de Monseigneur. »

Quelques détails ajoutés à la relation de M. de Vanssay, certains documents, ignorés encore, certaines circonstances peu connues, qui se rapportent à cet événement, achèveront d'en marquer le caractère et aussi de faire comprendre pourquoi la démarche si loyale du chef de la famille d'Orléans n'eut pas ensuite tous les résultats qu'on pouvait en attendre.

Ce fut avec un désappointement très marqué que le comte de Paris reçut des mains de M. de Vanssay la note du comte de Chambord relative aux conditions de l'entrevue, soit qu'il craignît que celles-ci ne fussent de nature à y mettre obstacle, soit surtout qu'il redoutât, en

les acceptant, d'aller au delà des intentions des autres princes de sa famille et de ses amis.

Dans les pourparlers qui avaient précédé son départ pour Frohsdorf, l'idée avait, en effet, prévalu, on s'en souvient, que le comte de Paris devait demander immédiatement lui-même une audience au comte de Chambord, afin d'empêcher celui-ci de traiter l'affaire par notes, en mettant des conditions à la visite.

Le plan du comte de Paris se trouvait donc dérangé par la remise d'une note contenant les instructions du chef de la Maison de France... Sa mauvaise impression était visible.

« Je m'efforçai, relate M. de Vanssay, de l'atténuer en lui disant que cette note ne contenait rien de nouveau ; que Monseigneur n'avait jamais tenu d'autre langage et qu'il serait inébranlable sur ce point. »

Le comte de Paris, d'un air froid et déçu, prit la note et, sans la lire, la mit dans sa poche, disant qu'il avait besoin d'y réfléchir avant d'y répondre, et que, d'ailleurs, il était prêt à remettre à une autre fois sa visite à Frohsdorf, si son cousin le jugeait plus convenable. Puis, sur les nouvelles assurances de M. de Vanssay que la note ne pouvait rien changer à ses déterminations, le comte de Paris reprit l'entretien, comme si la visite devait avoir lieu ; il y mit fin brusquement pour se rendre à dîner chez sa tante, la princesse Clémentine.

Au cours de cette conversation de trois quarts d'heure, qui parurent longs au mandataire, son interlocuteur dit cette parole remarquable, qui attestait la sincérité de ses sentiments : « Mon grand-père a brisé l'anneau, je veux renouer la chaîne des traditions[1]. » C'était une réminiscence de la célèbre parole : « renouer la chaîne des temps ».

[1] Je tiens de M. de Vanssay lui-même cette parole ainsi que les autres détails relatifs à sa négociation avec le comte de Paris.

M. de Vanssay n'a laissé ni mémoires, ni papiers. Il s'était borné à rédiger la relation de l'entrevue de Frohsdorf, telle qu'elle a été publiée dans l'ouvrage *Notes et Souvenirs* du marquis de Dreux-Brezé. Plus tard, sur des renseignements de vive voix obtenus de lui, M. le comte Costa de Beauregard rédigea des notes qu'il communiqua à M. Hanotaux, pour son *Histoire de la France contemporaine* et que celui-ci a qualifiées à tort de *Mémoires inédits*.

inscrite dans la déclaration de Saint-Ouen[1]. On l'avait retenue, à l'époque, comme caractérisant l'esprit de la Charte octroyée par Louis XVIII au peuple français.

Il dit aussi à peu près en ces termes : « J'ai certaines idées ; mon cousin a les siennes. Les miennes me sont personnelles. Ce n'est que par un accord avec la nation qu'il peut faire prévaloir ou modifier les siennes. Je n'ai pas plus à les examiner qu'il ne saurait me demander d'abdiquer les miennes. » Par ces mots, le chef de la famille d'Orléans marquait nettement l'intention de circonscrire l'objet de sa visite à la reconnaissance du principe de la légitimité en la personne du chef de la Maison de France et, pour le reste, d'écarter la discussion des questions politiques, dont il estimait que la solution appartenait au pays.

L'entretien avait pris fin sur une parole de congé du comte de Paris, qui donnait rendez-vous à M. de Vanssay pour le lendemain.

Celui-ci rentra le soir à Frohsdorf, ne rapportant pas la réponse que le comte de Chambord attendait. On n'en était encore qu'aux préliminaires de la visite. Rien n'avait été conclu.

Lorsque, le lendemain 4 août, M. de Vanssay revint au palais Cobourg à l'heure fixée, il trouva le comte de Paris, anxieux et ému, moins pressé, semblait-il, d'accomplir la visite pour laquelle il était venu. Le prince lui dit qu'il avait très profondément réfléchi aux conditions mises par le comte de Chambord à l'entrevue, aux termes de la note qui lui avait été communiquée, aux paroles qu'il devait prononcer en abordant son cousin. A plusieurs reprises, en se servant d'une locution qui lui était particulière, il répéta à M. de Vanssay : « C'est capital, très capital ». Puis entrant dans l'examen de la note, il demanda si tous les termes en étaient rigousement absolus.

Une partie surtout de la phrase que le chef de la famille d'Orléans devait prononcer, en abordant le chef de la Maison de Bourbon, l'arrêtait, c'est celle où il devait

[1] 2 mai 1814.

exprimer l'intention de « reprendre sa place dans la famille ». Sans dire qu'il trouvât la formule ambiguë ou excessive, il demanda à M. de Vanssay si elle ne pouvait être remplacée par une autre, et c'est alors qu'il tira de sa poche la note qu'il avait lui-même rédigée et écrite de sa propre main :

« Monsieur le comte de Paris pense comme monsieur le « comte de Chambord qu'il faut que la visite projetée ne donne « lieu à aucune interprétation erronée. Il est prêt, en abordant « monsieur le comte de Chambord, à lui déclarer que son intention n'est pas seulement de saluer le chef de la Maison de « Bourbon, mais bien de reconnaître le principe dont monsieur « le comte de Chambord est le représentant.

« Il souhaite que la France cherche son salut dans le retour à « ce principe, et vient auprès de monsieur le comte de Chambord « pour lui donner l'assurance qu'il ne rencontrera aucun compétiteur parmi les membres de sa famille. »

La note libellée par le comte de Paris reproduisait celle de M. le comte de Chambord, avec cette modification que le dernier membre de phrase, relatif à l'engagement de « reprendre sa place dans la famille », était remplacé par l'assurance que le comte de Paris donnait à son cousin qu'il « ne rencontrerait aucun compétiteur parmi les membres de sa famille ».

Quoique la différence fût considérable, et dans l'idée et dans la forme, M. de Vanssay n'hésita pas à accepter, pour sa part, cette rédaction et même à se porter fort que le comte de Chambord l'accepterait aussi.

Le comte de Paris changea aussitôt de visage. Ce fut pour lui comme l'argument décisif qu'il attendait pour se déterminer à faire ce qu'il était venu faire en quittant la France. Sur ces paroles de M. de Vanssay, il se leva subitement, l'air résolu, et frappant d'un fort coup de main la table près de laquelle il était assis : « Eh bien ! dit-il, j'irai demain à Frohsdorf. » Puis, comme se parlant à lui-même, il ajouta : « Je sais bien que ce que je fais ne sera pas approuvé de tous mes amis » ; et après un instant de silence, prenant congé de M. de Vanssay, il répéta : « J'irai demain. »

M. Joseph du Bourg, un des secrétaires, à tour de rôle, du comte de Chambord, mais absent alors, a écrit que le comte de Paris s'était servi, la nuit précédente, du télégraphe de l'ambassade française, mis gracieusement à sa disposition, pour consulter ses amis de Paris[1]. Rien ne le prouve.

Il est certain que le prince ne communiqua point ce jour-là avec son principal confident, le duc Decazes; celui-ci ne connut les pourparlers relatifs à l'entrevue que par une dépêche de M. Bernard d'Harcourt à lui adressée[2]. Le temps, d'ailleurs, eût manqué au prince, dans l'espace d'une nuit, pour en référer à ses amis des exigences du comte de Chambord et recevoir d'eux une réponse.

Dès le lendemain matin, en effet, à 9 heures, conformément au rendez-vous pris la veille, il recevait la seconde visite de M. de Vanssay et arrêtait avec lui les conditions de l'entrevue. Dans cette conjoncture grave, l'héritier des d'Orléans se décida par lui-même. Il consulta seulement son oncle, le prince de Joinville, qui, après l'avoir accompagné à Vienne, pour donner à sa démarche plus d'importance, le laissa l'accomplir seul, et ne vint rendre visite lui-même au comte de Chambord que quelques jours plus tard[3].

Le 5 août, au matin, le comte de Paris partait pour Frohsdorf, accompagné d'un seul valet de chambre.

Le chemin de fer conduit de Vienne à la petite ville de Wiener-Neudstadt, située à douze lieues de la capitale autrichienne. Le prince y arrivait à huit heures du matin. M. de Vanssay l'attendait avec une voiture. De Neudstadt à Frohsdorf il y a encore une lieue et demie, et le château

[1] Voir le journal *l'Univers*, 24 octobre 1894. Le récit de M. Joseph du Bourg contient sur la visite du comte de Paris au comte de Chambord plusieurs inexactitudes qu'il est facile de relever en le comparant avec le procès-verbal de M. de Vanssay et le récit donné ici.

[2] On la trouvera plus loin, page 274.

[3] Dans son livre : *Les entrevues des princes à Frohsdorf* (1873-1883) qui contient de très intéressants détails sur la maladie et la mort du comte de Chambord, M. du Bourg a répété, à tort, que c'était le prince de Joinville qui était venu à Frohsdorf demander lui-même une audience pour son neveu, le comte de Paris.



se trouve un peu au delà du village, à l'extrême frontière de l'Autriche, du côté de la Hongrie.

Le comte de Paris était très ému ; il trouva le trajet long, malgré le charme du paysage. Une vallée fertile et riante s'ouvrait à ses yeux, encadrée à l'horizon par une longue chaîne de montagnes que domine le pic neigeux du Schneiberg. Mais, à cette heure émouvante, les beautés de la nature le laissaient insensible. La circonstance ne se prêtait guère non plus aux souvenirs rétrospectifs. Pourtant, sur la route de Frohsdorf, le noble voyageur aurait pu se rappeler que cette résidence, avant de devenir la demeure du dernier des Bourbons, avait abrité la sœur de Napoléon, veuve du roi Murat, tombée avec lui de son trône précaire, et qu'une autre femme, la veuve découronnée du grand empereur, Marie-Louise, y était venue visiter dans son exil la fille de Louis XVI ; en sorte que le lieu où allait s'accomplir la réconciliation de la Maison de France se présentait à lui comme un mémorial de la double catastrophe de la Royauté et de l'Empire. Et combien ces pensées eussent été propres à fortifier l'héritier de Louis-Philippe dans la généreuse résolution de rendre possible, par sa soumission envers le chef de la famille royale, le rétablissement de la monarchie et la restauration de l'ordre en France ! Combien, du moins, il dut se sentir encouragé dans sa trop tardive démarche, en approchant de cette noble retraite où, depuis tant d'années, le fils des rois attendait, pour remonter sur le trône de ses pères, l'heure de Dieu et la parole de la France !

« Nous arrivions au château à neuf heures moins un quart, relate M. de Vanssay. Monseigneur l'attendait dans le salon rouge. L'entrevue a été des plus cordiales. En abordant Monseigneur, M. le comte de Paris a prononcé mot à mot, sans en omettre un seul, la phrase convenue, à très intelligible voix et en présence de MM. de Chevigné, René de Monti et moi [1].

« Monseigneur l'a alors emmené dans ses appartements

[1] La note autographe du comte de Paris contenant les paroles historiques qu'il prononça en abordant le comte de Chambord, remise la veille à M. de Vanssay pour être communiquée au chef de la Maison royale, resta entre les mains de celui-ci.

où ils sont restés seuls une grande demi-heure ; puis est venue la présentation à Madame, à M. le comte de Bardi, suivie du déjeuner, lequel a été fort animé, sans gêne ni contrainte. Nous avons repris à onze heures et demie le chemin de Neudstadt et Monseigneur va demain à Vienne rendre la visite à M. le comte de Paris, qui l'attendra à deux heures au palais Cobourg. »

M. le comte de Paris, en demandant à être reçu à Frohsdorf pour y porter la déclaration loyale qu'il était résolu à faire en son nom et au nom des siens, n'avait pas prévu qu'il aurait à se servir de la formule même dictée par le chef de la famille des Bourbons. Il avait néanmoins très loyalement subi cette condition. Ce fut avec une très digne sincérité qu'en abordant le comte de Chambord, venu à sa rencontre dans le salon, il lui dit dans les termes convenus, mais avec un tour de phrase différent :

« Je viens vous faire une visite qui était depuis longtemps dans mes vœux. Je viens en mon nom et au nom de tous les membres de ma famille, vous présenter mes respectueux hommages, non seulement comme au chef de notre Maison, mais comme au représentant du principe monarchique en France. »

Et il ajouta :

« Je souhaite qu'un jour vienne, où la France comprenne que son salut est dans ce principe. Si jamais elle exprime la volonté de revenir à la monarchie, nulle compétition au trône ne s'élèvera dans notre famille. »

Pour toute réponse, le comte de Chambord ouvrit ses bras à son jeune cousin et scella sur son cœur la réconciliation.

Pendant qu'il l'emmenait dans ses appartements, au premier étage du château, on l'entendit dire, sur l'escalier, de sa voix forte et chaude : « Vous avez fait une bonne action. Le bon Dieu vous en tiendra compte[1]. Vous avez

[1] Dieu ne lui a pas tenu compte de sa bonne action, de la manière que semblait annoncer le chef de la famille. Le comte de Paris n'a pas plus régné que le comte de Chambord. Mais Dieu a permis que le jeune prince vécût assez pour réparer, par une vie exemplaire, le passé de sa race et pour donner, par sa conduite, toujours digne et noble, l'idée des vertus qu'il aurait portées sur le trône, où, entouré de princes tels que le duc d'Alençon et son fils le duc de Vendôme, il aurait vraiment renoué, à la suite du



bien fait de venir ainsi tout seul et tout droit. » Et le comte de Paris expliqua qu'il avait mieux aimé agir ainsi que par intermédiaires.

Seuls, en tête-à-tête, pendant une demi-heure, les deux princes ne causèrent que de choses de famille, avec des réflexions générales sur la situation, mais sans aborder aucune des questions qui auraient pu les diviser.

D'après le marquis de Flers, membre de l'Assemblée Nationale, venu quelques jours après à Frohsdorf, le comte de Chambord faisant allusion aux paroles dites la veille par son cousin à M. de Vanssay, lui aurait dit au cours de l'entrevue : « Croyez que je trouve tout naturel que vous conserviez les opinions politiques dans lesquelles vous avez été élevé ; l'héritier du trône peut avoir ses idées, comme le roi a les siennes[1]. »

Le déjeuner qui suivit les présentations fut cordial et animé, sans que l'on sortît de la banalité des conversations de table. Et, à onze heures et demie, le comte de Paris prenait congé du chef de la famille pour rentrer à Vienne.

Telle fut cette mémorable entrevue de Frohsdorf, qui réalisait, sinon l'entente parfaite entre les chefs des deux branches, aînée et cadette, du vieux tronc royal de France, du moins la fusion dynastique, si longtemps poursuivie.

De la façon secrète dont elle se passa et par les réticences dont l'entourèrent ceux qui voulaient en régler les effets à leur gré, elle n'eut pas tout de suite, ni en France, ni en Europe, tout le retentissement qu'elle aurait dû avoir. On n'en comprit qu'après coup l'importance et même, dans l'ignorance où l'on resta pendant plusieurs jours, des circonstances de la démarche du comte de Paris, on n'en apprécia pas bien sur-le-champ toute la signification. Et surtout on ne put pas se rendre bien compte d'abord des difficultés qu'elle laissait subsister, à côté des heureuses conséquences qu'elle présageait.

Lorsque, six semaines plus tard, le comte de Sugny vint avec M. Merveilleux du Vignaux, en mission officieuse à Frohsdorf, M. de Vanssay leur montra avec émotion

comte de Chambord, les traditions de la royauté chrétienne. Voir Mgr d'Hulst, *Une âme royale et chrétienne*.

[1] Marquis de Flers. *Le comte de Paris* (p. 168).

l'embrasure de fenêtre dans laquelle le roi avait embrassé son cousin : « Hélas, répondit le premier des deux envoyés, pourquoi ne sont-ils pas partis le lendemain ensemble, pour Paris ? » C'eût été là, en effet, la conclusion naturelle de la visite, si elle avait été autre chose que l'acquittement d'une promesse et la condition obligée de la réalisation des combinaisons tenues en réserve.

« Deux grands résultats, a néanmoins écrit M. Chesnelong, étaient acquis. La réconciliation des princes de la Maison de France était faite, le principe d'hérédité, représenté par M. le comte de Chambord, était reconnu. Mais les questions litigieuses qui pouvaient se dresser entre le Roi et la majorité de l'Assemblée Nationale, pour le rétablissement de la Monarchie, n'avaient pas été abordées et restaient toujours en suspens[1]. »

De ce côté-là, il y avait bien des obstacles à prévoir et même ils devaient se montrer plus ardus après la visite qu'avant. M. le comte de Paris, connaissant son parti, savait que cette visite elle-même serait un sujet d'opposition. C'est pour cela qu'après s'être décidé à aller à Frohsdorf, dans les conditions déterminées par le chef de la Maison royale, il disait à M. de Vanssay : « Je sais bien que ce que je fais ne sera pas approuvé de tous mes amis. »

Il pensait à ceux qui, comme le duc de Broglie, désapprouvaient, au point de vue de l'opportunité politique, l'initiative qu'il avait prise vis-à-vis de Frohsdorf, à ceux surtout qui trouvaient qu'une semblable démarche décapitait le parti dont il était le chef. Pour les autres, moins opposés ou même favorables à cette tentative de rapprochement entre les deux branches de la famille royale, c'était une concession importante que le comte de Paris avait obtenue en faisant accepter la rédaction de sa note, à la place de celle du comte de Chambord. Car, si la double reconnaissance du principe de l'hérédité et du représentant de ce principe subsistait, l'engagement demandé au comte de Paris de « reprendre sa place dans la famille », engagement qui impliquait le désaveu de l'usurpation

[1] *La campagne monarchique*, p. 28.

de 1830, était remplacé par la simple promesse de ne pas élever de compétition contre le chef de la Maison de France. De cette manière le principe orléaniste était sauf. On réservait le passé et on ne s'engageait que pour l'avenir. Ce n'était pas l'abandon du droit et des traditions de 1830. ce n'était qu'un pacte ayant pour objet de faciliter la restauration de la monarchie, selon la formule parlementaire qui restait à trouver.

Un compromis de ce genre devait satisfaire les amis du comte de Paris qui étaient entrés, sincèrement ou non, dans son projet de visite à Frohsdorf; car il laissait intactes les questions constitutionnelles sur lesquelles le parti libéral n'admettait aucune transaction.

C'est dans ce sens que M. Bernard d'Harcourt annonça tout de suite au duc Decazes le résultat des pourparlers relatifs à la visite. Il y avait un langage convenu entre eux pour correspondre par le télégraphe.

Le 5 août, dans la matinée, pendant que M. le comte de Paris était à Frohsdorf, M. d'Harcourt expédiait de Vienne à son correspondant la dépêche suivante :

Duc Decazes, 12 rue d'Albe, Paris.

Affaire diamants négociée. Conditions acceptables. Minna est chez Octavie. Télégraphierai aujourd'hui après retour.

Bernard D'HARCOURT [1].

L' « affaire diamants » c'était l'entrevue de Frohsdorf, négociée entre le comte de Paris et M. de Vanssay, à des conditions que M. d'Harcourt estimait acceptables pour le duc Decazes et leurs amis. Minna, prénom de Mme la marquise de Beauvoir, et Octavie, prénom de Mme la duchesse Decazes, étaient les pseudonymes télégraphiques sous lesquels on avait trouvé piquant de désigner M. le comte de Paris et M. le comte de Chambord.

Dans la nuit, le duc Decazes recevait par le télégraphe la communication annoncée, et dès le lendemain matin,

[1] Document inédit.

partait de Paris la dépêche suivante, qui paraissait à Londres, dans l'édition du soir du *Times*, du 6 août :

Paris, 6 août.

Selon des nouvelles arrivées hier à onze heures et demie du soir, voici le texte d'une note émanée d'un personnage politique considérable et en position d'être bien informé :

« Le comte de Chambord a reçu le comte de Paris ce matin. L'entrevue a été cordiale, et il paraît certain que les questions politiques n'ont pas été discutées. Il était difficile de supposer qu'il pourrait en être autrement. Le comte de Paris a tout juste apporté à son cousin, en son propre nom et en celui de sa famille, l'expression de sentiments de respect et de déférence. Il n'avait ni mandat ni position l'autorisant à discuter les conditions qui pourraient rendre possible une restauration monarchique en France, car ces conditions sont exclusivement de la compétence de l'Assemblée Nationale. Mais il est établi par cette visite que les princes d'Orléans ne seront plus un obstacle à la réconciliation de la France et du prince qui représente la monarchie traditionnelle. »

Cette note, destinée à prévenir l'opinion, précisait le caractère et la portée que l'on entendait donner, dans un certain parti, à la visite du comte de Paris. On voulait qu'il fût établi que cette démarche toute privée n'engageait pas la politique ; que M. le comte de Paris n'avait parlé qu'en son nom, n'ayant point d'ailleurs mandat de rien dire ou faire qui préjugeât les décisions de l'Assemblée Nationale. On réduisait ainsi l'acte du prince à un simple rapprochement de famille, propre seulement à faciliter les arrangements parlementaires en vue d'une restauration possible de la monarchie. D'avance, on soulevait les difficultés qui devaient tout faire manquer plus tard.

Seul, en dehors des princes de la famille d'Orléans, M. Decazes avait été informé directement par dépêche, dans la journée, de la visite à Frohsdorf. En même temps qu'il en instruisait la France et l'Europe par la note du *Times*, qui ne pouvait venir que de lui, il en avait communiqué oralement la nouvelle aux intimes. Le surlendemain 7 août, il recevait de M. d'Harcourt une lettre

détaillée sur l'événement qu'il s'était empressé de commenter d'avance.

De son côté, M. le comte de Paris, outre un rapport adressé à son frère, le duc de Chartres, pour la famille, écrivait, le jour même aussi, au duc d'Audiffret-Pasquier :

« Vous avez appris par dépêche[1], avant d'avoir reçu cette « lettre, que l'entrevue a eu lieu; mais je ne pouvais laisser « un jour si important pour moi, sans vous dire que je me suis « senti soutenu par le souvenir de vos conseils. »

Vienne, 5 août 1873).

Après sa lettre au duc Decazes, le comte Bernard d'Harcourt écrivait encore, dans la soirée du 5, au vicomte Othenin d'Haussonville :

« Le comte de Paris vient d'arriver de Frohsdorf, où il a passé quatre heures ce matin. Il est satisfait de sa visite; la réception a été cordiale ; aucune allusion n'a été faite ni aux récriminations contre le passé, ni aux questions brûlantes. En politique on s'est tenu aux généralités. J'ai écrit une longue lettre à Decazes et le comte de Paris lui-même a envoyé un rapport à son frère. Fais-toi montrer ces lettres à ton prochain voyage à Paris et tâche de voir aussi les deux notes écrites : *l'une apportée par M. de Vanssay au nom du comte de Chambord contenant les mots : « Reprendre son rang dans la famille » ; l'autre envoyée par le comte de Paris et écrite de sa main, ne contenant plus ces mots, mais une affirmation des droits de la France de choisir son gouvernement*.

« C'est une bonne chose que ce soit fait ; j'en suis bien content comme tu le seras toi même[2]. »

Ces diverses communications, rédigées dans le même esprit, tendaient à former l'opinion dans le même sens. On croyait par là se rendre maître plus facilement des événements et plier la volonté de celui de qui dépendait la décision aux sentiments suggérés au public.

Ce n'est que le lendemain de l'entrevue de Frohsdorf

[1] La dépêche adressée au duc de Chartres, ou celle à M Decazes.

[2] Hanotaux, t. II, p. 132.

que M. de Vanssay expédiait, de la part du comte de Chambord, au journal l'*Union*, la dépêche suivante qui devait apprendre officiellement l'événement de la veille.

Vienne, 6 août, 9 h. 50 mat.

« Hier, 5 août, visite de monsieur le comte de Paris à Frohs-« dorf. Réception très cordiale. Monsieur le comte de Chambord, « très satisfait, rend aujourd'hui, à Vienne, la visite à Monsieur « le comte de Paris. »

Dans sa forme brève et réservée, cette dépêche constatait la satisfaction que le chef de la Maison de France avait éprouvée de la démarche de son cousin auprès de lui. Elle ne restreignait pas, comme la note du *Times*, l'entrevue de Frohsdorf à une simple réconciliation de famille, ne devant avoir sur les événements que l'influence que lui donnerait la politique des partis. Au contraire, elle faisait comprendre que cette visite, dont le comte de Chambord avait été si satisfait, et à laquelle il avait répondu par une réception si cordiale, devait être considérée comme le prélude d'une restauration monarchique, désormais assurée.

C'est ce sentiment personnel de satisfaction du prince, ces espérances intimes qui résultaient pour lui de la démarche du comte de Paris, que M. de Vanssay traduisait dans la lettre adressée, le 6 août au soir, de Frohsdorf à l'illustre évêque de Poitiers, Mgr Pie, un des conseillers les plus influents de Frohsdorf :

« Quel événement, Monseigneur, que celui dont toute l'Eu-« rope s'entretient en ce moment. Nous sommes entrés bien « évidemment dans cette phase providentielle où le bon Dieu « procède par des coups imprévus, inattendus, improbables, qui « plongent dans le néant les pauvres petites combinaisons humai-« nes, afin de mieux prouver que l'œuvre est tout entière de sa « main. Vous aurez compris à la lecture de la dépêche adressée à « l'*Union* que tout s'est passé, pour le fond et pour la forme, dans « les conditions de dignité, de sérieux et de cordialité, qui don-« nent à cette réconciliation un caractère vraiment rassurant pour « l'avenir. Je n'ai pas besoin d'ajouter que Monsieur le comte de

« Chambord a exigé non seulement une visite du chef de la famille, « mais une reconnaissance expresse du principe dont il est le « représentant, excluant toute compétition sur le terrain monar- « chique. La condition a été acceptée après mûre réflexion, et « dans les deux entrevues, Monsieur le comte de Paris a fait « preuve, jusque dans les moindres détails, d'un tact parfait... « J'ai été le chétif intermédiaire désigné par la force des choses. « Jugez, Monseigneur, si le cas était nouveau pour moi! »

Les jours suivants, le prince avait parlé dans le même sens aux visiteurs venus à Frohsdorf, soit en raison de son voisinage avec Vienne, où l'Exposition universelle avait attiré un certain nombre de Français notables, soit par suite de la connaissance qu'ils avaient déjà de l'événement du 5 août.

Le premier personnage politique qui s'était présenté était M. Amédée Lefèvre-Pontalis, député d'Eure-et-Loir, monarchiste de principe, conciliant par tempérament. Il était arrivé le 7. Dès le surlendemain M. Maurice Aubry, député des Vosges, le plus intègre des financiers et le plus dévoué des royalistes, lui avait succédé au milieu d'autres visiteurs de marque. A l'un et à l'autre M. le comte de Chambord avait dit et répété que la fusion, au point de vue politique, était faite et parfaite, assurant que, pour la suite, l'on devait avoir toute confiance dans la parole de son cousin[1]. Puis étaient venus le marquis de Flers, le fils du marquis de Dampierre, le baron Vital de Rochetaillée et d'autres encore : à tous, le comte de Chambord tenait le même langage et montrait les mêmes espérances. A leur tour, les hôtes de Frohsdorf s'étaient empressés de faire part de leurs impressions favorables à leurs amis politiques de France, en même temps que des sympathies qu'ils avaient rencontrées à Vienne et dans toute l'Autriche pour la cause monarchique.

M. le comte de Paris méritait à ce moment la confiance que le comte de Chambord voulait que l'on eût en lui. Le prince était allé à Frohsdorf, en toute loyauté, pour remplir la promesse faite, depuis plus de deux ans, aux

[1] *La France aux Français.* — Fragments d'histoire contemporaine, 1873-1883, par Maurice Aubry (*Inédit*).

légitimistes. Sans chercher à prévoir toutes les conséquences de sa démarche, il avait tenu avant tout à dégager sa parole, en faisant disparaître le principal obstacle qui s'était opposé jusque-là au rétablissement de la monarchie. Sincèrement il voulait l'union, quoiqu'il n'en admît pas encore toutes les conditions. Il désirait de bonne foi, sans abdiquer cependant ce qu'il appelait ses idées personnelles, que la réconciliation de famille fût le rapprochement des partis. Loin d'aller au-devant d'une rupture qui lui aurait rendu sa liberté d'action, comme l'eussent souhaité certains de ses amis, plus désireux de le voir se mettre à la tête du parti constitutionnel qu'à la suite du légitimiste, il espérait par sa démarche faciliter le retour à la monarchie. S'il ne voyait pas assez tout ce qu'elle laissait subsister d'obstacles et de difficultés, faute de lui donner toute la franchise et toute la largeur qu'elle comportait, il comptait néanmoins qu'elle produirait une entente suffisante pour rendre possible ce que la majorité de l'Assemblée et du pays attendait alors de la réconciliation de la famille royale.

Tels sont les sentiments qu'il exprimait dans une lettre écrite quelques jours après l'entrevue de Frohsdorf :

« Je vous remercie, y disait-il, d'avoir si bien compris et apprécié ma récente démarche auprès de M. le comte de Chambord. J'ai été inspiré par une pensée d'union. J'ai voulu écarter tout ce qui pouvait faire obstacle à cette union des conservateurs, fondée sur des intérêts communs et sur un respect des opinions de chacun, partout où il peut y avoir divergence. Cette union peut seule nous sauver des ennemis sociaux [1]. »

Il écrivait également, à la même date, à M. Othenin d'Haussonville :

« Tout ce que je recueille en ce moment me montre que j'ai été bien inspiré en faisant la démarche qui m'a conduit à Vienne. Je n'oublie pas que vous êtes de ceux qui me l'ont conseillée avec le plus de chaleur et de conviction [2]. »

[1] *La vérité sur l'essai de restauration monarchique*, p. 34 ; Marquis de Flers (p. 177).

[2] D'Haussonville, *Souvenirs personnels*, p. 31.



C'était bien sa pensée que la visite qu'il venait d'accomplir si loyalement devait servir à faire avancer les affaires de la monarchie [1]. Ainsi appréciait-il encore, à dix-huit ans de distance, sa visite de 1873 à Frohsdorf. Dans une lettre intime adressée de Villamanrique, le 10 avril 1891, au baron Tristan Lambert, un des plus ardents et des plus généraux partisans de la légitimité, il disait :

« Le 5 août 1873 n'a pas seulement consacré l'union des deux branches de la Maison de France par la reconnaissance du principe de l'hérédité, mais aussi par la fusion des partisans de ces deux branches, par l'oubli réciproque des querelles et des griefs antérieurs [2]. »

Quelques années plus tard, le 25 janvier 1894, répondant au comte Henri de Vanssay, il s'exprimait en termes plus expansifs encore sur sa visite à Frohsdorf :

Palacio de Villemanrique, provincia de Sevilla (Espana), 25 janvier 1894.

« Je suis bien touché, lui disait-il, de la manière dont vous « me rappelez notre entrevue à Vienne du 3 août 1873; j'en ai « toujours gardé un profond souvenir, car ce sont les paroles « que vous m'avez apportées et celles que je vous ai confiées « qui ont scellé le rétablissement de l'unité héréditaire dans la « Maison de France. Il est à la fois bien doux et bien triste de « se reporter par la pensée à ces jours pleins d'espérance et où « il semblait que Dieu lui-même tendait la main à la France pour « l'aider à se relever. Il n'a pas voulu terminer si tôt ses épreuves. « Il a voulu que l'expérience du régime républicain fût déci« sive et pût convaincre les plus aveugles. Espérons qu'il jugera « bientôt que cette expérience est suffisante. Mais pour le flé« chir, il faut nous souvenir du vieil adage : Aide-toi, le ciel « t'aidera. [3] »

[1] A son retour à Paris, dans un dîner intime qui réunissait à la table du duc de Chartres, aux Champs-Élysées, avec le duc d'Aumale, quelques amis particuliers de la fami le, M. Estancelin, le comte de Bondy, le marquis de Beauvoir, le jeune prince causa longuement de son voyage et paraissait heureux du résultat ; il avait trouvé le comte de Chambord aussi affectueux et cordial que possible et il aimait à dire combien l'air affable et gracieux de son cousin donnait de charme à sa conversation.

[2] *Lettre inédite.*

[3] *Lettre inédite.*

Enfin, dans son testament politique, daté du 21 juillet 1894, quelques semaines avant sa mort, M. le comte de Paris se rendait à lui-même ce témoignage :

« En 1873 j'ai été à Frohsdorf pour écarter tous les obstacles personnels et pour donner l'exemple du respect absolu du principe héréditaire dans la Maison de France. »

C'était bien là l'esprit dans lequel ce prince, réfléchi et loyal, avait accompli, sans élan mais par conscience, le grand acte qui devait conduire au relèvement du trône. Mais ce sentiment s'était accru et fortifié en lui à la date de ces dernières pièces, bien postérieures à la mort du comte de Chambord, qui l'avait fait, pour le plus grand nombre des royalistes, son héritier politique,

A l'époque de sa visite à Frohsdorf, le chef de la famille d'Orléans appartenait davantage à son parti et il subissait plus immédiatement l'influence de son entourage. Aussi, tout en agissant loyalement, tout en voulant sincèrement la restauration de la monarchie, avait-il eu soin de restreindre sa démarche à une stricte reconnaissance du principe de l'hérédité en la personne du chef de la Maison de France, laissant subsister les autres questions politiques, qui avaient divisé jusque-là les deux fractions du parti royaliste, et dont la solution, par là même, restait encore à trouver.

Rendant compte lui-même à M. Chesnelong de la visite du 5 août, le comte de Paris lui disait : « En faisant cet acte j'ai acquitté une promesse et rempli un devoir. Mais à part les paroles que j'adressai à M. le comte de Chambord en l'abordant pour saluer en lui l'unique représentant du principe monarchique en France, tout dans notre entrevue se passa en épanchements personnels dont la cordialité me toucha très vivement et dont je garde, moi aussi, le meilleur souvenir [1]. »

Cette visite il l'avait faite seul et au nom seulement des princes d'Orléans ; elle n'avait été rien de plus, au fond qu'un acte de soumission et de déférence envers le chef de la branche aînée des Bourbons.

Le comte de Paris s'en tint strictement là, croyant

[1] Chesnelong. *La campagne monarchique*, p. 272.

avoir fait tout son devoir et engagé son parti autant qu'il lui était permis de le faire, en venant saluer son aîné comme le représentant légitime du droit monarchique et en lui donnant l'assurance qu'il ne rencontrerait aucun compétiteur dans sa famille. C'est l'attitude qu'il conserva dans la visite que le comte de Chambord lui rendit le lendemain, à Vienne. Les positions furent exactement gardées de part et d'autre.

Soit pour éviter que la visite rendue prît, dans un nouveau rapprochement, un caractère plus expressif que celle de la veille, soit pour empêcher que la conversation ne s'engageât dans des questions qui avaient été réservées à dessein, le comte de Paris voulut avoir auprès de lui, dans cette nouvelle entrevue, son compagnon de voyage, M. Bernard d'Harcourt.

En conséquence, dans la matinée du 6 août, il lui adressait à l'Hôtel impérial, le billet suivant pour lui donner rendez-vous à l'heure de la visite.

6 août 1873.

« Voulez-vous vous trouver aujourd'hui au Palais Cobourg « en habit et cravate noire... [1]. »

Pour marquer le caractère semi-cérémonieux qu'il voulait laisser à cette seconde entrevue, le comte de Paris avait réglé lui-même le détail du costume de la personne qui devait l'accompagner. Ces menus points d'étiquette prenaient une importance politique.

Il fallait qu'on vît que la visite qu'allait recevoir le chef de la Maison d'Orléans n'était, comme celle qu'il avait faite lui-même, qu'un acte de rapprochement politique, n'impliquant pas plus l'entente parfaite entre les représentant des deux dynasties, que l'intimité familiale entre les personnes. Et c'est ce qui eut lieu.

La conversation, tout en étant amicale de la part des deux princes, ne sortit guère de la banalité des entretiens officiels. Le comte de Chambord s'informa avec intérêt de

[1] Document inédit.

la famille de son cousin, il lui témoigna même le désir d'avoir les portraits photographiés de ses enfants. Pour le reste, on s'abstint de toute question politique. Il n'y eut, comme la première fois, que des vœux généraux pour le bonheur de la France, des espérances imprécises pour le rétablissement de la monarchie.

A Versailles, dans l'entourage du Président de la République, on avait été tout de suite informé du départ secret du comte de Paris pour Frohsdorf. La démarche qu'il allait accomplir était loin de laisser indifférent le monde de la Présidence et le maréchal de Mac-Mahon lui-même.

Il n'y a rien, semble-t-il, à quoi l'on puisse plus facilement s'habituer que le pouvoir. Avec le désintéressement le plus vrai et le zèle le plus réel du bien public, les hommes investis de l'autorité en arrivent tout naturellement à croire qu'ils sont nécessaires. Personne ne protesta jamais plus que M. Thiers qu'il ne voulait pas du pouvoir, et personne ne s'obstina plus à le garder. Peut-être lui-même était-il sincère.

Le maréchal de Mac-Mahon, si éloigné d'abord de la politique, avait fini par prendre quelque chose des sentiments qu'inspire la possession de la puissance souveraine. Aussi, lui et les siens tenaient-ils à savoir tout de suite ce qui s'était passé à Frohsdorf. Dès le lendemain de la visite, le maréchal faisait adresser par le Secrétaire général de la Présidence, M. Emmanuel d'Harcourt à son frère, M. Bernard d'Harcourt, la dépêche suivante, qui devait être transmise au destinataire par l'ambassade de France à Vienne :

Secrétaire de la Présidence au comte d'Harcourt,
Ambassade de France. Wien.

TÉLÉGRAMME

Wien-Versailles, 3,231. 25. 6. 10/40.

Prière de télégraphier nouvelles par le chiffre de l'Ambassade.

Emmanuel HARCOURT [1].

[1] Document inédit.

Le jour même, dans la soirée. M. le comte Bernard d'Harcourt faisait expédier par l'ambassade de France, en s'adressant à l'un des attachés, la réponse suivante, qui rendait compte sommairement au maréchal de Mac-Mahon, de l'entrevue de Frohsdorf et renvoyait pour les détails à une lettre particulière adressée au duc Decazes :

Au maréchal de Mac-Mahon, Versailles.

6 août 1873.

Comte de Paris a été hier matin à Frohsdorf. Audience demandée la veille par télégraphe accordée après avoir tâté les dispositions du comte de Paris.

Celui-ci a fixé lui-même les termes dont il se servirait. Réception cordiale, pas un mot de politique ; déjeuner ensemble. Visite rendue aujourd'hui à Vienne ; toujours pas de politique. J'ai vu comte de Chambord ce soir ; m'a manifesté grande satisfaction à plusieurs reprises et m'a semblé attacher grande importance à l'événement d'hier, mais n'ai pas obtenu une indication politique. Ai écrit détails à Decazes. Emmanuel peut lui demander. Hommages.

Signé : BERNARD.

« Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Comte [1], de vouloir bien faire chiffrer cette dépêche et de retrancher les mots qui vous paraîtraient superflus. [2] »

On remarquera les termes de cette dépêche. M. Bernard d'Harcourt savait qu'on attacherait la plus grande importance, dans le groupe de M. Decazes et autour du maréchal, à ce que le comte de Paris, en faisant sa visite, n'eût rien dit de plus que ce qu'il était indispensable de dire. Par là on était assuré que la démarche n'avait pas dépassé les limites d'une simple reconnaissance du principe monarchique ni engagé personne autre que le chef de la Maison d'Orléans et les princes de sa famille. C'est ce que M. Bernard d'Harcourt constatait en marquant que le

[1] Un des attachés de l'Ambassade de France à Vienne.

[2] Document inédit.

comte de Paris avait « fixé lui-même les termes dont il se servirait ».

Ce n'était pas tout à fait exact, puisque le comte de Paris avait accepté presque toute la note du comte de Chambord. mais la modification qu'il avait obtenue d'y faire était jugée assez importante pour que M. d'Harcourt pût dire que le prince avait fixé lui-même les termes dont il se servirait.

La dépêche constate aussi, par deux fois, avec satisfaction, qu'il n'y avait pas eu un mot de politique dans les deux entretiens des princes.

On pouvait craindre, en effet, dans le parti orléaniste et à la Présidence, que la visite à Frohsdorf, que l'on n'avait pu empêcher, qu'il avait fallu même accepter comme une nécessité de la situation, prît un caractère politique, et que le comte de Paris, allant jusqu'au bout de sa démarche, complétât la réconciliation de famille par la fusion des principes.

Il y avait tout lieu de croire que, dans cette circonstance, la réserve empêcherait le comte de Chambord de provoquer des explications qui eussent pu détruire l'effet de la démarche elle-même, mais on n'était pas certain que le comte de Paris, livré à lui seul, ne se laisserait pas aller, malgré son parti, à donner des gages d'une soumission absolue envers le chef de la Maison de France et à sceller la réconciliation par des résolutions pratiques.

On attachait donc, d'un certain côté, la plus grande importance à ce que l'entrevue des princes ne tournât pas à la politique. Car on avait fait en sorte d'éviter tout ce qui aurait pu donner à la visite du comte de Paris une autre signification que celle d'une simple réconciliation de famille. Ce fut un véritable succès pour les orléanistes et les présidentiels d'apprendre par la dépêche de M. d'Harcourt au maréchal de Mac-Mahon et sa lettre à M. Decazes qu'il en avait été ainsi.

Le public ne tarda pas non plus à en être informé par la voie des journaux.

De l'entourage de M. le comte de Paris on télégraphiait de Vienne, le 7 août, au journal parisien, *la Presse :*

« Je peux compléter mes renseignements d'hier. La réponse « de M. le comte de Chambord aux paroles très significatives « de M. le comte de Paris a été surtout une déclaration de cor- « diale et affectueuse bienvenue.

« Dans les deux entrevues, on s'est occupé de la situation « politique générale de la France, *mais on n'a pas été au « delà*[1]. »

Ce résultat concordait tout à fait avec le but poursuivi par les chefs de l'opposition libérale.

Pendant que M. le comte de Paris était allé à Frohsdorf pour remplir ses engagements et faciliter l'œuvre de la Droite, les politiques qui, par-dessus les groupes parlementaires, conduisaient les événements, avaient agi de leur côté.

Il leur importait de donner le change à l'opinion, aussi bien sur le départ du comte de Paris pour Frohsdorf, que sur le caractère de sa visite. Ils pensaient que, devant l'effet considérable qu'allait produire dans le public l'acte du chef de la famille d'Orléans, et pour empêcher le courant d'opinion d'aller tout droit et sans ambages à la restauration du trône des Bourbons, il fallait s'emparer du mouvement monarchique et le détourner du comte de Chambord, au profit de leur prince et de leur parti.

La lettre ci-dessous, adressée par le duc Decazes au comte Bernard d'Harcourt, en réponse à la communication du 6 août, annoncée dans la dépêche de celui-ci au maréchal de Mac-Mahon, dévoile leur conduite, en même temps qu'elle fait connaître leurs vrais sentiments sur l'entrevue de Frohsdorf.

Celle-ci s'était passée tout à fait à souhait pour eux. Les princes d'Orléans avaient tout le bénéfice de leur démarche. Ils apparaissaient aux yeux du public comme les instigateurs de la restauration monarchique, alors généralement désirée, et s'il s'élevait par la suite des difficultés et des obstacles contre elle, la faute en retombait dès maintenant sur le comte de Chambord, de qui seul aurait paru venir l'empêchement. Quant aux principes et aux intérêts du parti libéral, ils étaient suffisamment sau-

[1] *La Presse*, 9 août.

vegardés par la réserve que le comte de Paris avait su observer.

M. le duc Decazes répondait donc en ces termes à M. Bernard d'Harcourt :

Paris, le 14 août.

. . . .

« La situation de notre prince se dégage avec une « grandeur incontestée et, après tout, rien n'est com- « promis.

« Nous passons parole aux purs. Ils comprennent la « responsabilité qui, désormais, pèse sur eux seuls et s'en « préoccupent, mais ils nous témoignent, en attendant, « une bruyante reconnaissance. Le plan de Janicot [1] me « paraît être de déterminer un courant d'opinion dans le « parti qui pèsera sur Frohsdorf et d'agir sur le Prince « par une succession d'envoyés plutôt que par une action « collective.

« S'il ne réussit pas, la prorogation des pouvoirs du « maréchal M.-M. sera évidemment mise à l'ordre du « jour, malgré les « Chevau-Légers » et sans eux.

« Mais ce que je veux vous dire, c'est ma satisfaction « personnelle qui est extrême, et ma joie de vous voir « mêlé à ce grand acte...

« Les journaux ici ont été ici ce qu'il fallait qu'ils fus- « sent. Nous avons mêlé le vrai au faux de manière à « leur permettre de nous servir en se contredisant, et « nous avons ainsi détourné à notre profit le premier « moment de surprise. Maintenant nous laissons courir...

« Je vais ce soir à Eu [2] et reviens mercredi.

« Bien et tout à vous, cher ami.

DECAZES [3] ».

Afin de prévenir, chez le comte de Paris, les effets d'un

[1] Directeur de la *Gazette de France*.

[2] Résidence du comte de Paris. A cette date il n'était pas encore de retour à Eu; mais son frère, le duc de Chartres, s'y trouvait.

[3] Cette lettre, jusqu'ici inédite, est la pièce capitale de l'histoire des tentatives monarchiques en 1873; elle fait connaître à fond le caractère et les intentions d'un des hommes qui y eurent le principal rôle.

élan dont il pouvait craindre les écarts — et qui eût tout dérangé, si le prince s'était laissé aller ultérieurement à des concessions, dont le comte de Chambord aurait pu se se prévaloir pour annoncer lui-même au peuple français la visite du 5 août, — le duc Decazes ajoutait en post-scriptum :

« Othenin [1] est enchanté, son père aussi [2] le duc d'A.[3] « n'est pas le moins enchanté..

« Nous verrions de graves dangers à fixer les bases de « la solution. C'est pourquoi nous serions effrayés d'une « publication princière. — Vous remarquerez que nous « avons mis une sourdine au *Journal de Paris* [4] ».

Cette lettre confidentielle, qui révèle les dessous de la campagne monarchique de 1873, éclaire une situation fort obscurcie depuis, à dessein ou de bonne foi, par ceux qui ont voulu rejeter sur le comte de Chambord la responsabilité de l'échec de la restauration.

« Après tout rien n'est compromis », écrivait le duc Decazes, à la suite de l'entrevue du 5 août. C'était le soupir de soulagement de ceux qui, n'ayant pu empêcher la visite du comte de Paris, s'étaient efforcés de la restreindre à son seul objet et comptaient en tirer tout le profit pour eux. Par cet acte, en effet, se trouvait engagée la question de la monarchie. Le parti orléaniste recueillait l'avantage de la démarche de son chef. Il avait fait les avances ; c'était maintenant aux « purs », comme les appelait M. Decazes, c'est-à-dire aux légitimistes, à agir de leur côté, en indiquant quelles conditions ils acceptaient pour le rétablissement de la royauté.

L'opinion avait été préparée par les journaux à juger

[1] Le vicomte Othenin d'Haussonville.

[2] Le comte Joseph-Othenin-Bernard d'Haussonville. Député de 1842 à 1848, il avait voté la « flétrissure » contre les cinq fidèles, Berryer, Blin de Bourdon, de Larcy, la Rochejaquelein, duc de Valmy, qui allèrent porter à Henri V, à Belgrave-Square, l'hommage de leur obéissance et de leur dévouement.

[3] Le duc d'Aumale.

[4] Le principal organe orléaniste, que l'on faisait parler selon les circonstances. Il avait pour rédacteur en chef M. Édouard Hervé.

au point de vue des parlementaires, l'entrevue de Froshdorf.

Le sentiment général fut la surprise. C'est ce que l'on voulait, afin d'empêcher que ce ne fût l'allégresse et l'enthousiasme. Aussi, pendant que le *National*, averti par une indiscrétion calculée, annonçait le départ des princes pour Frohsdorf, et que les feuilles orléanistes, comme la *Presse* et le *Français*, confirmaient discrètement l'événement, d'autres journaux républicains, informés en sens contraire, accueillaient la nouvelle avec tant d'incrédulité, que, les princes étant déjà arrivés à Vienne, le *Bien Public* [1], sur la foi de l'officieuse *Agence Havas*, persistait à démentir leur départ; si bien que le public, devant la réserve des journaux légitimistes, qui n'étaient pas renseignés et les contradictions des autres, que l'on faisait parler en sens contraire, ne savait à quoi s'en tenir. Le fait, d'ailleurs, était diversement apprécié, comme il convenait, pour que le doute tînt dans les esprits la place de la satisfaction, et arrêtât l'élan irrésistible qui se serait produit dans le pays vers la monarchie, si l'on avait su positivement que le comte de Paris était allé à Frohsdorf, faire sa soumission à Henri V et opérer l'union de tout le parti royaliste,

Tandis que les uns prétendaient que le chef de la famille d'Orléans, sachant bien qu'on n'arriverait pas à une entente, ni avec le comte de Chambord, ni dans l'Assemblée, était allé provoquer une rupture, les autres disaient que le comte de Paris abandonnait ses idées et manquait à ses amis, qu'il allait abdiquer entre les mains de l'aîné des Bourbons, sans tenir compte de son parti, et qu'il n'arriverait qu'à mécontenter celui-ci, sans être assuré même d'être reçu à Frohsdorf. C'était une confusion voulue d'informations et d'appréciations.

L'auteur de la *Vérité sur l'essai de restauration monarchique* [2], qui écrivait en 1873, dit, en constatant cette diversité de langage, tant dans les journaux républicains que dans les journaux orléanistes, au sujet de la visite du

[1] Un journal important d'alors.

[2] M. Ernest Daudet; il avait gardé l'anonyme.

comte de Paris à Frohsdorf : « Dès ce moment, l'événement appartint à la presse qui le commenta de mille manières, mêlant, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, l'erreur à la vérité [1] »...

Nous savons par la lettre du duc Decazes à M. d'Harcourt, d'où venait ce mélange voulu de l'erreur et de la vérité dans la presse. « Les journaux ici, écrivait-il, ont été ce qu'il fallait qu'ils fussent. *Nous avons mêlé le vrai au faux*, de manière à leur permettre de nous servir en se contredisant, et nous avons ainsi détourné à notre profit le premier moment de surprise. »

Cet aveu, fait dans l'intimité à un ami et coopérateur, pour lequel il ne pouvait y avoir de secret, explique à la fois les intentions et les agissements de ceux qui voulaient la monarchie sans le comte de Chambord, ou avec le comte de Chambord amoindri et soumis. Et ceux-là se croyaient permis en politique ce qui est jugé malhonnête dans les affaires privées. Ce fut, jusqu'au bout, leur règle de conduite de mêler le vrai au faux, afin de dérouter l'opinion et d'embrouiller la situation à leur profit [2].

Cette tactique tortueuse, propre seulement à faire naître des malentendus et à créer des dissentiments, devait aboutir à la déplorable équivoque qui fit avorter si misérablement la tentative de restauration monarchique.

Ce que les journaux, abusés par leurs inspirateurs, avaient dit, les uns et les autres, de la démarche de M. le comte de Paris, n'était pas la vérité. Il n'y avait eu dans son acte, ni le calcul ni la duplicité que d'autres avaient voulu y mettre. Il était allé droit au but, non sans hésitations ni réserves, mais avec la volonté sincère qu'il servît, s'il était possible, en ne sacrifiant pas tout des principes et des intérêts de son parti et des siens, à préparer

[1] P. 26.

[2] C'était chez M. Decazes, on peut le dire, un procédé renouvelé de la politique paternelle. Ainsi s'était constamment servi des journaux anglais, le ministre favori du trop complaisant Louis XVIII, pour discréditer l'héritier présomptif de la couronne et le parti royaliste pur avec lui, et préparer un autre système de monarchie et même un autre ordre de succession. La méthode avait trouvé des imitateurs chez les membres de l'Assemblée Nationale pénétrés des mêmes idées, animés des mêmes intentions.

les voies au rétablissement de la monarchie, en la personne de l'aîné de la famille.

Sans comprendre assez que la reconnaissance du principe et du droit, dont le comte de Chambord était le représentant, devait avoir pour conséquence de faire cesser toutes les divergences de vues, toutes les idées particulières qui étaient l'obstacle à l'union des royalistes, le comte de Paris cherchait, de bonne foi, à donner à son acte tout son effet. Il désirait sincèrement qu'il fût le point de départ d'une nouvelle action monarchique qui eût conduit au rétablissement de la dynastie des Bourbons.

On n'a pas su, à l'époque, ni dit depuis, que dans le dessein de faire aboutir l'entrevue de Frohsdorf, il était allé trouver le maréchal de Mac-Mahon pour l'informer lui-même de sa démarche auprès du comte de Chambord et l'intéresser à l'entreprise monarchique [1].

C'est le soir du 12 août que le prince, après un court séjour à Vienne, rentra à Paris. Le lendemain il se rendit à Versailles, ayant fait demander une audience au maréchal-président. Il l'entretint de sa visite à Frohsdorf, dont la dépêche et la lettre de Vienne du comte Bernard d'Harcourt lui avaient déjà fait connaître les principales circonstances ; mais c'est en vain qu'il le sollicita, dans l'intérêt du pays et pour répondre au vœu de l'Assemblée Nationale, d'aider au rétablissement de la monarchie.

Le maréchal de Mac-Mahon accueillit aussi peu favorablement ses ouvertures qu'il devait accueillir, trois mois plus tard, celles du comte de Chambord. Il objecta sa situation constitutionnelle, qui l'obligeait avant tout à l'abstention ; il objecta aussi l'incertitude de l'entreprise, dont le succès, pourtant, eût dépendu de lui et surtout de son gouvernement. Il ne voulut pas comprendre ce qu'on lui demandait.

Certainement, le maréchal était loyal. Mais pourquoi, le lendemain du 5 Août, après la reconstitution de la famille royale, et surtout après la démarche du comte de Paris auprès de lui, ne convoqua-t-il pas, comme le lui

[1] Je tiens le fait de M. de Vanssay, à qui M. le comte de Paris lui-même le révéla dans une visite qu'il lui fit à Versailles, peu de temps après la mort du comte de Chambord.



demandait son visiteur princier, l'Assemblée Nationale, pour s'en remettre à sa décision de ce qu'il ne se croyait pas le droit de résoudre par lui-même ? Pourquoi ne comprit-il pas que le grand fait, attendu, désiré depuis si longtemps, changeait les conditions du mandat provisoire qui lui avait été confié par les représentants du pays et que, en tout cas, il fallait les appeler à en décider ? N'avait-il pas été sollicité d'agir par le comte de Paris lui-même ? Pouvait-il alléguer qu'il n'avait pas compris l'importance de l'événement qui venait de s'accomplir, ou qu'il n'avait pas à en tenir compte, lui qui y avait pris un intérêt si immédiat ?

Le maréchal-président n'eût engagé en rien sa responsabilité en convoquant alors l'Assemblée Nationale. C'était le moyen constitutionnel de donner à l'entrevue de Frohsdorf sa conclusion légitime. Ce moyen avait été suggéré au maréchal par le comte de Paris lui-même. Il était correct, il était légal ; de plus, il ne préjugeait rien, il n'engageait rien. Mais sur ce point le maréchal prit conseil de ses ministres et de ses amis. M. le duc de Broglie, président du cabinet du 24 Mai, ne fut pas moins empressé que le duc Decazes à dissuader le maréchal de recourir à une mesure qui eut hâté la solution que l'un et l'autre désiraient retarder. Et le lendemain, 14 août, en même temps que le comte de Paris allait rejoindre sa famille à Villers-sur-Mer, sans avoir rien obtenu du maréchal de Mac-Mahon, une dépêche était envoyée de Paris au *Times*, à l'effet d'apprendre au public français que ni le gouvernement du maréchal ni les chefs du parti orléaniste n'étaient pressés de donner suite à la démarche du comte de Paris auprès du chef de la Maison de Bourbon. Cette dépêche était ainsi formulée :

Paris 14 août 1873

On dit aujourd'hui qu'il n'est nullement question de convoquer l'Assemblée avant l'époque fixée, et à l'appui de cette affirmation on cite les paroles suivantes d'un homme politique extrêmement influent : « Nous ne voulons pas bâcler la monarchie, nous voulons l'établir sur des bases solides ; quelques mois

ne sont de conséquence ni au pays ni au comte de Chambord. L'un et l'autre auront le temps de réfléchir : la France sur ce qu'elle se doit à elle-même, et le prince, sur ce qu'il doit à la France. » Les partisans de la fusion ont la plus grande foi dans les intentions du comte de Chambord et ils soutiennent que s'il était pas disposé à rendre possible son avènement au trône, il aurait déjà communiqué ses vues au pays[1].

La dernière phrase de la dépêche indiquait que, d'un certain côté, l'on ne considérait pas que tout fût fait, au point de vue de la monarchie, par la réconciliation de Frohsdorf, et que l'on se réservait, aux termes de la lettre de M. Decazes à M. d'Harcourt, de fixer soi-même « les bases de la solution ». Elle faisait même à dessein pressentir des difficultés de la part du comte de Chambord; elle insinuait que le prince pourrait bien mettre à son avènement au trône des conditions qui le rendraient impossible et cela, parce que l'on se préparait déjà à en exiger de lui de telles, que l'on savait qu'il ne les accepterait pas.

« Après tout, avait pu écrire M. le duc Decazes, à la suite de l'entrevue de Frohsdorf, après tout, rien n'est compromis. » Et, en effet, rien n'était conclu.

Le comte de Paris, le premier, après avoir repris contact avec ses amis, à son retour, avait conscience des difficultés que sa démarche laissait subsister, des oppositions qu'elle continuait de soulever dans son propre parti. Dans une visite que lui firent, à Villers-sur-Mer, MM. le marquis de Beaucourt et de Glanville, au nom du Comité royaliste du Calvados, dans le courant du mois d'août, il leur répéta ce qu'il avait dit à M. de Vanssay : « Si j'ai tant tardé à faire cette visite, c'est que *je savais que je ne serais pas suivi par tous mes amis.* » Du côté de ces réfractaires qui ne voulaient pas « bâcler la monarchie », devaient naître les obstacles que faisait présager intentionnellement la dépêche du *Times*.

En soi, la visite du comte de Paris était un acte d'une portée considérable et qui créait une situation nouvelle.

[1] Le *Times* du 15 août.



Le sort de la monarchie, le salut de la France étaient, en effet, dans l'accord des deux branches de la famille royale et il n'était que là. Mais il aurait fallu que, parmi les partisans du régime monarchique, il n'y eût qu'un même esprit, qu'un même sentiment, et surtout qu'une même volonté; il aurait fallu que, au lieu de s'attacher à des idées et à des opinions particulières et aussi à des visées personnelles, qui ne pouvaient que perpétuer les divisions, tout le monde eût cherché de bonne foi et sincèrement à donner à l'acte du comte de Paris toutes ses conséquences.

On eut tout de suite le sentiment qu'il n'en était pas ainsi et que bien des obstacles subsistaient de part et d'autre. Aussi, la démarche du chef de la famille d'Orléans n'eut-elle pas tout le retentissement qu'elle aurait dû avoir, si on l'avait vraiment regardé comme le prélude de la restauration attendue. Quelle émotion, en effet, n'eût-elle pas produite dans le pays, chez tous les hommes d'ordre qui attendaient, depuis la guerre, un gouvernement définitif, un gouvernement conforme aux besoins et aux vœux de la majorité de la nation, si, le lendemain de l'acte mémorable du 5 Août, tous les journaux qui réflétaient l'opinion des divers groupes de la Droite, l'avaient célébrée comme le gage certain du rétablissement de la royauté en France! Quelle satisfaction, quelle confiance n'eût-elle pas provoquée dans la masse des citoyens, trop désabusés de l'Empire et pas encore assez épris de la République pour vouloir souhaiter alors un autre gouvernement que celui du Roi! Il y aurait eu comme une explosion de contentement général, un mouvement unanime de soulagement et d'espérance, à la pensée que la France allait rentrer dans ses traditions, recouvrer ses rois, recommencer une vie nouvelle de paix et de prospérité!

Au lieu de cela, on sut à peine, dans le moment, ce qui s'était passé; on ne fut pas suffisamment prévenu qu'un acte important, d'où dépendait le succès de la monarchie, venait de s'accomplir. On ne trouva pas dans le langage des journaux, dans les discours des hommes autorisés à parler au public, de quoi se livrer tout de

suite à la confiance, à l'allégresse ; en un mot, on n'eut pas l'assurance que la monarchie était faite.

Dans les affaires politiques le sentiment est beaucoup. Souvent le succès dépend de l'impression que l'on en a. Certainement, la monarchie se fût faite si le pays avait cru alors qu'elle allait se faire. C'est bien pour arrêter cet élan de l'opinion, qui aurait décidé le rétablissement de la royauté, comme par acclamation, que les politiciens s'étaient arrangés pour atténuer l'effet de la réconciliation de la famille royale, en mêlant le vrai au faux, en jetant le doute et l'équivoque sur un acte qui aurait dû se passer au grand jour de la publicité, sans réticence comme sans ombre. Le premier élan fut brisé et ne se reproduisit plus ensuite aussi vif, aussi confiant.

Les habiles avaient si bien agi que, même après la démarche toute spontanée et loyale du comte de Paris, tout resta en question. En réalité, rien n'était changé ; il n'y avait de moins, à cette heure, dans le parti orléaniste que les princes de la Maison d'Orléans. C'était tout le résultat de la fusion.

CHAPITRE X

LES SUITES DE L'ENTREVUE

La visite de M. le comte de Paris à Frohsdorf, si amoindrie qu'elle eût été par les manœuvres des chefs orléanistes, engageait, malgré tout, son parti. En même temps qu'elle apportait aux légitimistes des espérances nouvelles, elle obligeait le Centre droit à se prêter au rappel du comte de Chambord. Ou il fallait, en effet, déclarer qu'on ne voulait plus de la monarchie, depuis qu'elle était devenue possible, ou il fallait bien se mettre à l'œuvre pour paraître vouloir la faire réussir. Cette alternative s'imposait. Or, il y avait, même dans le groupe parlementaire et libéral, trop d'hommes qui préféraient sincèrement les institutions monarchiques au régime républicain pour que l'on pût laisser passer l'occasion d'y revenir, même si l'on ne se rendait pas bien compte des difficultés qu'on allait rencontrer à faire la monarchie sans le roi.

Ces difficultés n'étaient que trop réelles et trop nombreuses. Il y en avait de plus d'une sorte qui tenaient soit à la situation elle-même, soit aux dispositions des partis, et il suffisait de regarder au fond des choses pour les apercevoir.

La réconciliation entre les deux branches de la famille royale était opérée, mais ce n'était pas tout. Comme en 1815, s'appliquait, en ce moment, le mot justement historique : « Les Bourbons sont une institution et non une famille [1]. » Après le 5 Août la famille était refaite, il restait à refaire l'institution. Pour cela, il fallait à la fois

[1] Lettre de Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie, mai 1815.

l'union de tout le parti royaliste et le concours des pouvoirs publics.

L'union existait moins que jamais entre les partisans de la monarchie. Le résultat à obtenir les divisait autant que les moyens pour y arriver. Pendant que les uns voulaient aller droit au but en rappelant simplement l'héritier du trône, les autres se réclamaient de leurs idées personnelles ou alléguaient l'état des esprits et les prétendues nécessités de la situation pour mettre des conditions, qu'ils savaient inacceptables, au retour du roi.

Les adversaires de la royauté se rendaient compte de ce dissentiment profond. Dans une lettre destinée à la publicité, un des importants du Centre gauche, M. Marcel Barthe, insistait sur l'impossibilité de la « fusion », malgré l'entrevue de Frohsdorf. Il en donnait diverses raisons qui revenaient à dire que la monarchie représentée par le comte de Chambord n'était pas du goût de la masse des électeurs, ni selon le vœu de la majorité des fusionnistes parlementaires. Et le *Journal des Débats*, commentant cette lettre, disait : « Peut-on réconcilier des principes naturellement incompatibles? Peut-on fusionner la monarchie du droit divin, telle que l'entendent les purs de l'Extrême-Droite et telle qu'elle nous est jusqu'à présent apparue dans toutes les publications émanées directement de M. le comte de Chambord, avec la monarchie constitutionnelle, issue de la Révolution de 1789? »

Assurément cette fusion-là n'était pas possible ; mais ce n'était pas une raison pour dire que la monarchie était impossible et conclure au maintien du provisoire républicain.

Le seul obstacle réel venait des parlementaires. Il n'y avait pas lieu de tenir compte des préventions populaires ni des répugnances libérales d'une partie de la bourgeoisie contre la monarchie de Henri V. Le pays, en masse, eût accepté la monarchie qu'on lui aurait donnée. Le besoin que l'on avait de l'ordre, de la paix, de la sécurité, et pour tout dire, d'un bon gouvernement, faisait que chacun eût soumis bien vite ses préjugés et ses préférences aux décisions de l'Assemblée Nationale. Tout dépendait d'elle.

Mais chez elle c'était la division. La majorité s'entendait moins que jamais sur la monarchie qu'elle voulait mettre à la place de la république. Il n'y avait pourtant pas deux monarchies. Celle que concevaient et que voulaient les parlementaires n'en était pas une. Les doctrinaires libéraux le reconnaissaient eux-mêmes. « Entre la monarchie constitutionnelle et la république, écrivait Benjamin Constant, la différence est dans la forme. » Et M. Thiers venait de redire très justement : « La monarchie constitutionnelle est, au fond, une république..., une république avec un président héréditaire. »

Et, en effet, entre la monarchie constitutionnelle fondée sur la souveraineté du peuple, d'après les principes de 89, et la république également fondée sur cette souveraineté, il n'y a pas de différence essentielle, et l'une et l'autre peuvent s'abriter sous le même drapeau, sous le même emblème politique. A l'une et à l'autre convient également le drapeau tricolore, l'emblème de 89. Sous la monarchie constitutionnelle, comme en république, c'est le peuple qui gouverne.

Il n'y a donc vraiment qu'une monarchie, celle qui repose sur le principe d'autorité, en la personne du roi, et par conséquent, il ne devait y avoir qu'une manière de la vouloir. Voilà ce que tous les fusionnistes auraient dû comprendre. Quelle inconséquence c'était de leur part, alors que l'expérience, la raison, l'intérêt général, tout jetait le pays hors de la république, de vouloir la reprendre sous une autre forme, d'en perpétuer tous les inconvénients, tous les dangers sous un autre nom ! L'ensemble du pays était désabusé de la république, malgré la faveur nouvelle rendue provisoirement au régime par M. Thiers. Si un mouvement général, très confus, sans doute, très discordant en bien des points, mais réel et spontané, s'était formé, en 1871, au profit de la monarchie, cela tenait au dégoût, à la défiance que l'on avait des personnes et des choses républicaines. Tout portait donc alors à la monarchie, mais à la vraie, à la seule désirable.

Si les parlementaires du Centre droit s'étaient bien persuadés de ces trois vérités : la première, qu'il n'y a qu'une monarchie, celle où le roi règne et gouverne à la

fois, en union avec la nation et au moyen des institutions publiques consacrées par le temps; la seconde, que la monarchie constitutionnelle, qu'ils voulaient fonder, avec ses principes et ses institutions révolutionnaires, est la même chose que la république; la troisième, que le pays dans son ensemble, voulait, sciemment ou non, la monarchie, la vraie et qu'il en avait besoin, il n'y aurait plus eu qu'un seul parti monarchique dans la majorité, comme il n'y avait plus à l'heure présente qu'une famille royale, et la royauté se serait faite d'elle-même.

Mais qu'on était loin de là, au lendemain du 5 Août! Combien, dans le monde politique, il subsistait de discordances et d'hésitations! Comme on pressentait que l'opposition et l'intrigue allaient continuer à s'agiter avec la reprise de l'action royaliste, que commandait l'acte du comte de Paris!

Aussi, malgré la satisfaction et l'espérance causées, chez le plus grand nombre, par la visite du chef de la famille d'Orléans à Frohsdorf, les esprits attentifs n'étaient pas sans éprouver la plus sérieuse inquiétude au sujet des suites politiques d'un événement, dont l'heureuse issue dépendait d'abord de l'unanimité des volontés au sein de la Droite et restait subordonnée à l'accord de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement.

Dans cet acquiescement des deux pouvoirs en exercice gisait la première difficulté. Laisserait-on le gouvernement en dehors des combinaisons et des arrangements qu'il allait falloir prendre pour arriver au but? ou, si l'on agissait de concert avec lui, comment s'y prendrait-on pour établir une entente entre la majorité et le ministère, sur les moyens à employer, sur la marche à suivre, afin de donner à l'entrevue de Frohsdorf ses conséquences?

Le personnage le plus considérable de l'Assemblée Nationale par sa situation était M. Buffet, son président. Homme intègre, irréprochable, esprit droit mais obstiné, élevé depuis sa jeunesse dans le parlementarisme par son entrée précoce dans les Assemblées législatives, où il n'avait pas tardé à acquérir une importance en rapport avec son talent et son caractère, ayant même occupé, sous

la République de 48 et sous l'Empire, des postes ministériels, il s'était fait une doctrine politique en dehors du droit d'hérédité monarchique. Il avait contre la royauté traditionnelle, peut-être même contre la personne de M. le comte de Chambord, avec des sentiments de respect et d'estime, les préjugés de l'école parlementaire à laquelle il appartenait.

Dans un entretien que M. Maurice Aubry, son compatriote et ami, avait eu avec lui, dans les Vosges, en revenant de Frohsdorf. il avait pu se convaincre et il n'avait pas dissimulé à ses amis politiques de Paris et de Versailles que l'entreprise de restauration monarchique, en la personne du comte de Chambord, n'obtiendrait pas le concours actif du président de l'Assemblée Nationale[1]. D'autres collègues de M. Buffet, ayant eu l'occasion de lui faire visite, pendant les vacances, à son château de Ravenel, avaient emporté une impression aussi défavorable.

M. Buffet disait, comme les chefs du Centre droit, qu'il ne suffisait pas aux représentants de la nation de décider d'eux-mêmes la restauration d'un gouvernement, mais qu'il fallait que ce gouvernement fût en soi acceptable du plus grand nombre et qu'il offrît des garanties suffisantes de durée. Il ne comprenait qu'une monarchie d'opinion et il ne lui semblait pas que ce fût le cas du régime politique représenté par un prince aux idées absolues, qu'un exil de quarante ans avait rendu étranger aux besoins de la société moderne et au peuple français lui-même. Il eût été difficile de faire comprendre à cet homme d'Etat, encore imbu des idées libérales, que l'Assemblée Nationale n'avait à statuer que sur une question de principe et non sur les qualités d'un homme, que son rôle n'était pas d'édicter une Constitution mais de rappeler le roi et que, lorsqu'elle aurait proclamé la royauté, elle n'avait qu'à laisser au roi le soin d'organiser le gouvernement.

Cette manière d'envisager la restauration monarchique n'était point la sienne, ni celle des parlementaires de l'Assemblée. Aussi continuait-on, dans le goupe constitu-

[1] Maurice Aubry (*Mémoire inédit*).

tionnel, à ne montrer qu'un médiocre empressement pour une entreprise si peu conforme aux préjugés et aux théories qui régnaient de ce côté.

On ne pouvait pas compter sur M. Buffet pour agir activement en faveur de la monarchie, pour grouper les bonnes volontés, aplanir les obstacles, maintenir l'union entre les groupes. Son influence, si considérable par le rang qu'il tenait et l'estime qu'il inspirait, devait rester à peu près perdue pour la cause, et cela était d'autant plus fâcheux que personne n'aurait pu combattre avec plus d'efficacité, au sein du Centre droit, l'action dissolvante qui ne cessa de séparer de plus en plus ce groupe des autres portions de la Droite.

D'un autre côté, le Cabinet, dont le duc de Broglie était le chef, n'était rien moins qu'acquis à une entreprise qui tendait à remplacer le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon par celui d'Henri V. Bien qu'il comptât, parmi ses membres, deux hommes absolument dévoués à la cause monarchique, MM. Ernoul et de la Bouillerie, qui eussent servi plus volontiers le roi que le maréchal, il n'était dans son ensemble qu'un ministère simplement conservateur, expression exacte de l'idée qui avait présidé au changement du 24 Mai et de la majorité qui l'avait accompli. Depuis cette époque, son caractère neutre s'était encore accentué et toute sa politique avait été de se tenir à l'écart des combinaisons monarchiques et d'observer la plus stricte abstention.

Pour M. de Broglie, en particulier, l'habitude qu'il avait bien vite prise du pouvoir ne lui faisait rien voir de plus pratique et de plus convenable que le maintien de l'état de choses présent. Des censeurs sévères de cet important personnage ont prétendu qu'il n'avait jamais eu d'autre but que de rendre le roi impossible en se rendant lui-même nécessaire. Il n'avait pas un dessein aussi précis. L'intention qu'on lui prêtait de vouloir faire, à l'exclusion du roi, un gouvernement pour lui-même, n'était de sa part que l'effet d'une foi sincère en l'excellence du régime parlementaire, dans laquelle entrait, comme il était naturel à un homme de sa valeur, le sentiment de sa propre supériorité, avec le désir de jouer un

premier rôle. Du reste, il n'avait pas confiance dans l'entreprise de la Droite. Il s'était fait des dispositions du pays une idée conforme aux siennes propres ; il ne croyait pas que le pays pût accepter la monarchie à d'autres conditions que celles qu'il y mettrait lui-même. Pour lui, il la voulait sans la vouloir, car il ne l'admettait et ne la croyait possible que dans la mesure des concessions que l'héritier du trône ferait aux idées libérales.

Il parlait, en ces termes, de l'entrevue de Frohsdorf à M. de Falloux, son ami, qu'il avait prié de venir conférer avec lui, à Versailles, sur l'événement : « Les princes d'Orléans, après avoir longtemps délibéré entre eux, ont été demander une réconciliation sans restriction et sans réserve. On leur avait affirmé maintes fois que cette manière était la seule qui pût toucher le cœur de M. de comte de Chambord ; mais que, cette satisfaction une fois donnée, l'abandon du prince serait à son tour sans limites. Il n'en a pas été tout à fait ainsi : le comte de Chambord a témoigné avec effusion ses sentiments de famille... ; mais il a toujours professé que les décisions politiques devaient lui appartenir et ne pouvaient être prises avec utilité que lorsque la France, de son côté, aurait reconnu et rappelé le droit monarchique.

« Le comte de Paris, qui avait à cœur de ne point troubler une entrevue dont il jouissait sincèrement et qui, en outre, tenait à ne rapporter que de bonnes paroles à ses oncles et à ses amis, n'a pas insisté davantage. Toutefois, de quelques mots mêmes du comte de Chambord et des paroles plus explicites de son entourage, le comte de Paris est revenu avec une impression conforme à nos espérances communes, c'est-à-dire que le comte de Chambord s'opiniâtre dans un point d'honneur exagéré, mais qu'au fond il regrette son manifeste de Chambord et que, s'il ne veut pas céder d'avance pour ne point acheter le trône au prix d'un démenti qu'il s'infligerait à lui-même, il n'opposera point de résistance aux vœux de la France régulièrement exprimés. »

Le comte de Falloux lui avait objecté avec raison : « Mais c'est un cercle vicieux : le prince croit ne pouvoir céder avec dignité qu'une fois rappelé en France ; or, il

ne sera point rappelé sans avoir cédé ou, du moins, sans avoir donné, sous une forme ou sous une autre, la garantie qu'il ne rentrerait pas pour élever, dès le lendemain de son retour, un conflit avec la nation tout entière[1]. » L'affaire, dans ces conditions-là, était insoluble ; aussi le duc de Broglie ne manifestait-il aucun entrain pour une restauration qu'il ne concevait que par la soumission du comte de Chambord aux exigences de l'opinion.

Ce ne fut que pour suivre le mouvement qu'il consentit à s'y associer quelque peu lui-même et à y faire participer de loin, avec lui, le ministère. Mais rien de ce côté ne vint réellement faciliter une entreprise qui aurait exigé l'appui ouvert du gouvernement, avec l'action franche et nette de l'Assemblée.

Il n'y avait guère à compter non plus sur le maréchal de Mac-Mahon. Le comte de Paris s'en était assuré par lui-même au retour de Frohsdorf. Le maréchal était plus sensible à d'autres suggestions[2]. Le 16 août, le général Chanzy, ancien commandant en chef de l'armée de la Loire, avait eu ostensiblement une entrevue avec lui. Sa haute situation militaire, sa qualité de député, la place qu'il occupait dans le parti républicain donnaient de l'importance à une démarche que l'on savait être opposée aux vœux et aux espoirs nés de l'entrevue de Frohsdorf. Les royalistes avaient de quoi s'en inquiéter.

Ces dispositions peu favorables, du côté de ceux dont le concours aurait été nécessaire pour l'œuvre du moment. laissaient les choses en suspens. Aucune initiative n'était prise ni de la part du gouvernement, ni de la part des chefs de la majorité parlementaire, pour donner à l'acte du 5 Août son effet. On tergiversait, on attendait. Les divisions renaissaient, quand il aurait fallu se mettre à l'œuvre. Les journaux remplaçaient le Gouvernement et l'Assemblée. Il n'y avait qu'eux, dans les premières semaines qui suivirent l'entrevue de Frohsdorf, à s'oc-

[1] De Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 554 et suiv.

[2] « A peine nommé président, a écrit le baron P. de Bourgoing, le maréchal fut l'objet d'intrigues qui avaient pour but de le maintenir au pouvoir, d'empêcher qu'il ne préparât l'avènement du comte de Chambord ». (*Gaulois*, 14 juin 1897.)

cuper de la monarchie, soit pour l'appeler, soit pour la repousser. Il semblait que le monde politique n'eût que de l'indifférence pour l'affaire qui s'imposait à lui. Les vacances tenaient éloignés ceux qui auraient dû être présents à Versailles pour hâter la conclusion que l'on attendait de l'événement de Frohsdorf. Pareille abstention, dans un moment où il aurait fallu se presser d'agir, était très funeste à l'entreprise monarchique et avait de quoi faire douter de son succès.

A défaut du Gouvernement, qui restait en dehors de tout, à défaut de l'Assemblée, qui semblait ne se préoccuper de rien, personne n'avait qualité pour se mettre en avant et chacun pouvait se demander s'il y avait eu réellement quelque chose de changé dans la situation et s'il devait résulter de l'entrevue à Frohsdorf des chances nouvelles pour la monarchie.

Pourtant, le sentiment public prenait le dessus. Au milieu de cette inertie et de ces incertitudes il y eut dans le pays une heure propice d'attente et d'espoir. On avait fini par mieux savoir ce qui s'était passé, le 5 Août, à Frohsdorf. Avec son bon sens tout simple, le peuple avait conclu que la réconciliation de la famille royale, c'était la restauration du trône. A l'idée que la monarchie allait pouvoir se faire, beaucoup de gens étaient redevenus monarchistes ou étaient tout près de l'être, les uns par raison, les autres par entraînement. Peu à peu un grand courant d'opinion s'était formé, qui faisait présager le prochain avènement du roi. Les classes aisées se félicitaient du rétablissement d'un régime d'ordre et de conservation sociale ; les classes laborieuses entrevoyaient un avenir meilleur, à la faveur de la sécurité et de la paix qui assuraient une reprise du travail et des affaires.

C'était le beau mois d'août, le temps des moissons et des villégiatures. Les cœurs se mettaient à l'unisson des joies de la nature. Dans les châteaux, sur les plages, aux eaux, où affluaient les familles en vacance, on était tout à la joie de vivre ; dans le monde des affaires, on supputait les chances d'un gouvernement fort et stable ; aux champs, dans les ateliers, parmi les durs labeurs, on se

prenait à espérer des jours plus propices, un avenir plus assuré. Partout les esprits étaient en éveil, les populations en mouvement, dans l'attente de l'heureux événement que l'on présageait. Ici, des réunions publiques et des assemblées, dans lesquelles on s'entretenait de l'imminente éventualité du jour ; là, des prières, des processions, des pèlerinages aux sanctuaires les plus vénérés et les plus populaires, afin d'obtenir du ciel le retour du roi.

Il y avait partout comme un ébranlement de l'opinion vers la monarchie et les plus indifférents s'y laissaient aller. Au souvenir de ces jours de joie et d'espérance, déjà si loin de nous, et que les contemporains eux-mêmes ont presque oubliés, on s'étonnera toujours qu'un événement qui était dans les vœux du plus grand nombre et dans l'attente de tous ne se soit pas réalisé spontanément.

Sans doute, les meneurs du parti républicain s'agitaient, avec une nouvelle activité, pour arrêter l'élan des populations et susciter des obstacles. Bien des oppositions se formaient. Les intellectuels libres penseurs, les politiciens professionnels, et, avec eux, les bourgeois égoïstes, les industriels exploiteurs de l'ouvrier, les juifs et les usuriers, les sectaires protestants et les francs-maçons, les libertins, tous ceux qui avaient à se défier du roi, à craindre le règne du bien et de la justice, formaient un parti d'opposition, plus remuant encore que nombreux ; mais la masse, sans bien se rendre compte de ce qui se passait dans le monde politique et des dissentiments parlementaires, allait instinctivement et de confiance à la monarchie. Il n'eût dépendu que des conducteurs de la politique de profiter de ce large courant d'opinion pour ramener la France au régime de ses traditions et plier les esprits au fait accompli.

Mais l'obstacle venait toujours de ces libéraux, de ces constitutionnels qui voulaient faire la monarchie selon leurs idées. Ils ne se montraient ni pressés, ni résolus. Il fallut la pression de l'opinion publique, la nécessité même de la situation, pour mettre en mouvement l'action parlementaire. Malgré les oppositions que soulevait l'idée d'une restauration selon les principes de la légitimité, malgré les défiances ou même l'aversion qu'inspirait l'héri-

tier de la couronne, il n'y avait plus à reculer devant une entreprise qui s'imposait à la majorité de l'Assemblée comme une conséquence de la réconciliation des princes. L'initiative du chef de la Maison d'Orléans avait mis son parti en présence du comte de Chambord. Il fallait maintenant ou rompre ouvertement avec un prince que la soumission de sa famille investissait doublement du droit de régner, ou s'arranger avec lui pour obtenir les conditions que l'on voulait mettre à son avènement au trône.

Par le fait qu'aucune question politique n'avait été abordée dans l'entrevue des princes, les personnalités dirigeantes du Centre droit étaient arrivées à leurs fins. Il leur restait maintenant à profiter de cet avantage en créant une situation conforme aux exigences du libéralisme. Leur préoccupation n'était pas tant de chercher les moyens les plus favorables à la réalisation des projets monarchiques que de prendre leurs précautions contre le roi. Connaissant l'indifférence du peuple pour les questions constitutionnelles, ils craignaient, en les ajournant après la rentrée de l'héritier du trône, de leur faire perdre tout l'intérêt qu'ils y attachaient et de ne pouvoir plus débattre. en présence du souverain, « rentré dans ses Etats et parlant en roi », les conditions qu'ils entendaient mettre à son rappel.

Un plan de conduite avait été tout de suite arrêté à l'égard du comte de Chambord, comme on l'a vu par la lettre de M. Decazes à M. Bernard d'Harcourt[1]. Entre parlementaires et journalistes il fut convenu, aux termes de cette lettre, qu'on déterminerait un courant d'opinion qui pèserait sur Frohsdorf et qu'on agirait sur le prince par une succession d'envoyés chargés d'obtenir de lui les concessions que l'on exigeait pour son retour. Et comme on pouvait déjà prévoir que le prince n'accepterait pas d'autres conditions que celles qu'il avait toujours mises au rétablissement du pouvoir monarchique en sa personne et qu'ainsi rien ne serait changé à la situation qui existait avant le 5 Août, il fut décidé, dès lors, que la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, dont il avait

[1] Page 290.

déjà été question, serait mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, « malgré les Chevau-Légers et sans eux » et que l'on attendrait ainsi, comme auparavant, les événements.

Cette ligne de conduite concordait avec les vues du Cabinet. Son chef, tout en s'intéressant aux vœux et aux efforts du parti royaliste, n'entendait pas s'y associer, et, défiant à l'égard du résultat, il préparait déjà une autre combinaison dans le sens des dissidents.

Le 24 août, moins de trois semaines après l'entrevue de Frohsdorf, à un banquet du Conseil général de l'Eure, dont il était le président, le duc de Broglie avait dit ces mots significatifs : « Rangeons-nous tous autour du nom vénéré du maréchal de Mac-Mahon : c'est le chef naturel de tous les gens de bien. » Et, le même jour, il écrivait à M. de Falloux : « Nous devons prévoir l'obstination dont M. le comte de Chambord a déjà donné plus d'une preuve ; nous devons, dans cette hypothèse, nous réserver une seconde solution qui prévienne le complet désarroi du parti conservateur. Cette combinaison serait un pouvoir temporaire, mais d'une assez longue durée, que nous confierions au maréchal[1]. »

Publiquement, le chef du Cabinet déclarait autour de lui que si les négociations pour la restauration monarchique, qu'il se bornerait à suivre, n'aboutissaient pas à un résultat définitif, il se réservait le droit de faire des propositions de la part du Gouvernement à la Chambre, lorsque celle-ci se réunirait. On était donc implicitement d'accord des deux parts et, l'entreprise, à laquelle on semblait vouloir travailler résolument, n'allait se

[1] *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 568.

Après la publication de l'ouvrage du marquis de Dreux-Brezé, *Notes et Souvenirs*, où l'auteur signalait l'existence, bien antérieure à la lettre du comte de Chambord du 27 octobre 1873, de deux projets, l'un, d'une lieutenance générale du royaume, l'autre de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, tendant l'un et l'autre à l'organisation d'un provisoire en dehors du roi, le duc de la Rochefoucauld, incomplètement informé, avait contesté les dires de l'honorable représentant du comte de Chambord. En réponse à son contradicteur, le marquis de Dreux-Brezé a établi l'un et l'autre point d'une manière désormais incontestable. *Notes et Souvenirs, Annexes. Réponses et Pièces justificatives*, Paris 1895 (3e édition), p. 311, et Paris 1902 (4e édition), p. 227.

poursuivre qu'avec cette restriction qu'une autre solution que celle que l'on paraissait rechercher était déjà prête.

Le plan indiqué dans la lettre du duc Decazes n'avait été concerté qu'entre quelques-uns, mais beaucoup en furent les exécuteurs inconscients.

M. le comte de Paris y était étranger, quoique les « idées personnelles », qu'il s'était abstenu d'exposer dans l'entrevue de Frohsdorf, concordassent, au fond, avec les manières de voir de ses amis, qui n'admettaient pas d'autre monarchie que la leur. Rentré à Villers-sur-Mer, il écrivait, le 17 août : « Nous y verrons maintenant plus clair que lorsque je suis revenu de Vienne. Il n'y a à discuter que sur des nuances; mais lorsque la conduite des conservateurs libéraux peut avoir une si grande importance, les nuances ont beaucoup de valeur. Quant à moi, persuadé que la consécration des principes de la monarchie constitutionnelle et traditionnelle à la fois est devenue aujourd'hui une nécessité de salut pour mon pays, je voudrais voir les conservateurs se proposer avant tout cette consécration, quel que fût l'expédient auquel on recourrait le lendemain pour tourner les obstacles auxquels il vaudrait mieux éviter de se heurter auparavant[1]. »

C'est dans ce sens qu'il répondait au marquis de Dampierre, député des Landes, qui lui avait écrit à l'occasion de sa visite à Frohsdorf : « Ce grand acte de patriotisme rend possible l'union qui était la condition indispensable de toute tentative sérieuse du parti conservateur et laisse la parole à la représentation nationale pour dire dans quelles conditions elle veut le rétablissement de la royauté. » Le prince lui disait : « Vous avez bien apprécié les motifs qui m'ont déterminé et vous définissez avec une heureuse précision la tâche qui, après ma démarche à Frohsdorf, incombe aux représentants du parti conservateur dans l'Assemblée Nationale. Il était de mon devoir de faire taire, une fois pour toutes, ces arguments d'après lesquels les divisions des princes rendaient la monarchie impossible. Aujourd'hui la monarchie à la fois tradition-

[1] Document inédit cité par M. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. II, p. 133.

nelle et constitutionnelle, définie d'une manière si ferme et claire dans le manifeste de la Droite de février 1872, peut être le programme commun de tous les conservateurs, à quelque nuance qu'ils appartiennent[1]. »

Il s'agissait donc toujours d'imposer au comte de Chambord une monarchie autre que celle de ses principes, et que l'Assemblée Nationale, dominée par les chefs du libéralisme, aurait organisée pour lui ou pour un autre. Mais le comte de Paris, à la différence de ces libéraux dont l'action tendait surtout à écarter du trône le petit-fils de Charles X, tout en étant dans les idées de son parti, recherchait loyalement une base d'accord et voulait se persuader que les difficultés sur les questions de principe s'arrangeraient par des concessions mutuelles ou par la force des circonstances. Avant tout il voulait réaliser l'union des conservateurs fondée sur des intérêts communs[2].

De retour à Paris, vers la mi-septembre il s'occupa activement de gagner à la cause monarchique le plus grand nombre possible d'adhérents dans l'Assemblée Nationale, en élargissant autant que possible les bases de l'entente.

Il faut bien reconnaître que les conditions n'étaient plus les mêmes qu'en 1871. La monarchie avait vu diminuer le nombre de ses partisans dans l'Assemblée, par le fait des élections successives qui avaient remplacé nombre de royalistes par des républicains. La démission de M. Thiers n'avait été acceptée, le 24 Mai, qu'à 14 voix de majorité, y compris celles du groupe bonapartiste composé d'une vingtaine de membres. De l'autre côté, il se trouvait, sans doute, parmi les fidèles de M. Thiers, des hommes qui eussent préféré la monarchie, s'ils avaient cru pouvoir choisir, mais leur concours n'était rien moins qu'assuré. De toutes manières, l'union de circonstance formée, au 24 Mai, d'éléments composites, était menacée de se dissoudre à la première tentative qui serait faite pour sortir du nouveau provisoire, que beaucoup voulaient considérer comme définitif.

[1] Marquis de Dampierre, *Cinq années de vie politique*, p. 178.
[2] Marquis de Flers, *Le comte de Paris*, p. 177.

Les conservateurs groupés autour du nouveau gouvernement formaient au sein de l'Assemblée une majorité suffisante pour promettre au ministère de Broglie une assez longue durée, mais cette entente ne pouvait aller au delà du jour où la discussion des lois constitutionnelles mettrait aux prises les royalistes, les impérialistes et les républicains modérés, en obligeant les uns et les autres à se déclarer pour le gouvernement de leur choix.

Cette échéance fatale, que beaucoup de conservateurs redoutaient, M. Thiers et ses amis les républicains l'attendaient, dans l'espoir d'une revanche du 24 Mai.

Et ils avaient sujet de compter sur les dissensions qui ne manqueraient pas alors de se produire. Eux-mêmes devaient y contribuer pour leur part. A ce moment-là, M. Thiers montrait un tel dépit d'avoir perdu le pouvoir qu'il était bien évident qu'il ferait tout pour le reprendre. De Suisse où il se trouvait alors, l'ex-président déchu s'efforçait d'exciter l'opinion par des discours et des lettres que tous les journaux de gauche reproduisaient à l'envi. Les protestants, ennemis nés de la royauté traditionnelle, s'agitaient avec les républicains.

C'était une raison de plus de se hâter de faire la monarchie. Les plus zélés le comprenaient, quoique l'entreprise se présentât dans des conditions moins favorables. Il n'y avait plus, en effet, la même foi, la même ardeur qu'à l'origine. On ne croyait plus autant à la nécessité d'une restauration monarchique pour le salut du pays. Beaucoup avaient cette arrière-pensée que, si elle ne pouvait pas se faire, il restait le gouvernement conservateur du maréchal de Mac-Mahon ou un autre. C'était l'effet de deux ans et demi d'hésitation, d'attente et de discussions. Malgré toutes les raisons de profiter de la nouvelle occasion qui s'offrait, la majorité monarchique n'en était pas moins incertaine et il fallait se l'assurer par une propagande personnelle.

C'est à quoi M. le comte de Paris s'employa activement, avec quelques amis, pendant les deux mois qui suivirent son retour de Frohsdorf. Dans le groupe de collaborateurs dont il s'était entouré, on était unanime à penser, comme lui, qu'il y avait deux choses à faire pour préparer le

succès de la combinaison à laquelle on rattachait toutes les espérances monarchiques : trouver, pour le rétablissement de la monarchie une formule acceptée par M. le comte de Chambord, qui pût être proposée à l'Assemblée Nationale; assurer d'avance à cette formule l'adhésion d'une majorité[1].

D'après les « pointages » de voix, auxquels tout est subordonné dans le régime parlementaire, on estimait autour de M. le comte de Paris qu'il fallait recruter quinze ou vingt suffrages parmi les membres du Centre gauche, restés partisans de M. Thiers, et c'est à les gagner que furent principalement employés les efforts du Comité qui agissait avec le prince. Lui-même avait dressé la liste de ces douteux, qu'il espérait rattacher à la monarchie, et par ses soins et ses démarches personnelles, divers acquiescements furent obtenus[2].

Après avoir laissé passer l'occasion unique, providentielle, que l'on avait eue à Bordeaux de proclamer la monarchie, maintenant que les circonstances ramenaient à cette solution du commencement, on en était réduit, pour la rendre possible, à calculer, à négocier, à discuter. Et le malheur est que, dans la préparation du grand dénouement auquel on tendait de nouveau, tout, depuis l'entrevue du 5 Août jusqu'à la lettre du 27 octobre, tout, en dehors des légitimistes, n'ait été que marchandage.

C'était la conséquence du passé. Si dès le premier jour on avait appelé le roi, la monarchie se fût faite d'elle-même. En 1873, les choses étaient changées. La politique, en même temps qu'elle avait affaibli le parti royaliste, l'avait profondément divisé. Les positions étaient prises par les hommes et par les divers groupes. Ce sont ces positions que les chefs de la Droite libérale et du Centre droit étaient préoccupés de défendre contre le roi.

A cause d'eux la monarchie ne pouvait plus être que le prix d'une entente et de concessions réciproques. Elle

[1] D'Haussonville, *Souvenirs personnels*, p. 31.

[2] M. d'Haussonville, qui possède la correspondance échangée à ce sujet entre le comte de Paris et lui, se borne à dire que la révélation de certaines promesses de vote, ou tout au moins d'abstention, causerait aujourd'hui quelque étonnement (*Souvenirs personnels*, p. 32).

se présentait comme un marché à débattre et c'était là, pour les adversaires du comte de Chambord, la circonstance la plus favorable pour faire tourner les événements selon leurs vues.

Beaucoup croyaient aussi de bonne foi qu'on ne réussirait dans la négociation qu'en forçant la main au prince, tant ils étaient persuadés que leur monarchie à eux était la seule que l'on pût faire accepter du pays, et c'est sur cette masse d'honnêtes gens que s'appuyaient les habiles pour diriger à leur gré le mouvement d'opinion né de l'entrevue de Frohsdorf.

Différents, en effet, étaient les mobiles qui faisaient agir les hommes du même parti. Du côté des orléanistes et des libéraux, s'il s'en trouvait pour qui les conditions mises au rétablissement du trône n'étaient qu'un moyen d'en écarter le comte de Chambord, il y en avait d'autres, tout dévoués au prince, qui croyaient sincèrement qu'il était nécessaire de les exiger pour rallier cette opinion moyenne, bourgeoise, foncièrement libérale, qui voulait bien de la monarchie à la manière du Gouvernement de Juillet, mais qui n'entendait pas revenir à l'ancien régime ni même à la Restauration.

Malheureusement ces derniers avaient, quoique plus nombreux, beaucoup moins d'influence que les premiers et l'habileté de ceux-ci eut beaucoup plus d'effet sur les événements que la bonne volonté de ceux-là.

Les parlementaires s'étaient persuadés qu'il n'y aurait jamais en France une majorité pour accepter la royauté d'Henri V sans un programme libéral ; ils partaient de là pour vouloir imposer au comte de Chambord le programme qu'ils croyaient répondre aux exigences du plus grand nombre. Beaucoup de royalistes modérés, attachés de cœur au gouvernement séculaire de la France et à la personne de l'auguste exilé de Frohsdorf, étaient convaincus aussi qu'il y avait des concessions à faire à l'esprit moderne et que c'est à ce prix-là seulement qu'on pouvait arriver à un résultat.

Les adversaires de la monarchie entraient dans cette manière de voir, mais pour dire que le comte de Chambord ne pouvait pas revenir sur ses anciennes déclara-

tions bien connues, ni faire aucune des concessions qu'on lui demandait, sans manquer à ses engagements, à son honneur. Les bonapartistes parlaient en cela comme les républicains. Dans un manifeste du 26 septembre, le prince Napoléon allait jusqu'à dire : « Soutenons notre drapeau en face des menaces du drapeau blanc, étranger à notre France moderne et que le prétendant ne saurait abandonner que par un compromis et un sacrifice fait aux habiles de son parti. » C'était là une manière perfide de prévenir l'opinion et de la détourner du but qu'elle avait sous les yeux. De leur côté, les partisans de la légitimité objectaient qu'il n'y avait pas de conditions à imposer au roi, que le programme de la monarchie ne pouvait être que celui qu'il avait plusieurs fois formulé lui-même, qu'il était et devait rester le prince de ses précédents manifestes.

Ces débats remplirent les journaux et occupèrent les esprits pendant les vacances. On commentait les renseignements plus ou moins exacts, qui venaient soit de Frohsdorf, soit des centres politiques ; on répandait toutes sortes de rumeurs qui tendaient à faire croire tantôt que la fusion avorterait une fois de plus, tantôt, au contraire, que le parti de la transaction l'emporterait. Tout le monde était dans l'incertitude. Les plus attachés à la cause monarchique passaient tour à tour de la crainte à l'espérance, sans savoir au juste ce qu'il en était des bruits contradictoires qui se répandaient de plus en plus.

Cependant les choses en étaient restées exactement au point où elles se trouvaient le 5 Août. Le comte de Chambord n'avait rien dit ni rien écrit depuis lors qui pût faire présumer quoi que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Mais cela même ne laissait pas que d'inquiéter certains membres du Centre droit et de la Droite modérée qui croyaient sincèrement à la nécessité de certaines concessions de la part du comte de Chambord. Qu'attend donc le prince, disaient-ils, pour parler à la France ? Ne comprend-il pas la juste impatience des espérances patriotiques depuis si longtemps trompées? N'a-t-il pas à prendre acte devant le pays de la solennelle réconciliation des

princes de la famille qui rattache le présent au passé? N'est-ce pas à lui d'annoncer que cette démarche met fin aux dissentiments qui avaient divisé jusque-là les partisans de la royauté et qu'elle rétablit l'union monarchique sur les bases de concessions réciproques? Ne doit-il pas déclarer publiquement qu'aucun obstacle ne s'oppose plus désormais au rétablissement du trône et que la France rassurée et confiante n'a plus qu'à revenir à ses anciens rois, à sa tradition gouvernementale?

D'autres, au contraire, estimaient que le roi attendu n'avait rien de plus à dire que ce qu'il avait déjà dit en maintes circonstances; que le temps des paroles était passé et qu'il fallait en venir aux actes; que l'entrevue de Frohsdorf appelait, non pas une nouvelle déclaration du prince, mais une résolution immédiate de l'Assemblée.

D'ailleurs, les dispositions du prince étaient assez connues. Plusieurs personnages, plusieurs députés de ses amis, s'étaient rendus auprès de lui, à la suite de l'entrevue du 5 Août. Il leur avait fait part des sentiments, des impressions que la visite du comte de Paris avait laissés en lui. Mieux que personne il se rendait compte de la situation. Il n'y avait rien de changé au fond. Les questions politiques, celle de la Constitution, celle du drapeau restaient en suspens C'était au comte de Paris et à ses amis, c'était à ceux qui se trouvaient engagés par sa démarche à leur donner la seule solution que pût accepter le roi.

Pour lui, comme il l'avait répété en plusieurs circonstances, il n'était pas un expédient politique, mais un principe de gouvernement; il n'était pas un candidat à la royauté, mais le roi de droit. « Si la France, disait-il, veut le gouvernement que je représente et qui est le seul que je puisse lui donner, alors je suis à sa disposition et je veux bien traiter avec l'Assemblée de Versailles, qui est l'organe de la nation. Que si, au contraire, on ne veut qu'une monarchie de circonstance, destinée à légaliser les courants révolutionnaires et à leur opposer une digue temporaire, que la première génération renversera, alors il est inutile de m'appeler. Je sais bien que j'ai des principes impopulaires, mais ces principes sont ma force, ma

raison d'être, et je ne puis pactiser au fond avec ce que je considère comme l'erreur, comme la cause du désarroi de la France. »

Tel était le langage que le comte de Chambord tenait après l'entrevue du 5 Août comme avant. On le connaissait ; il n'était pas nouveau. Plusieurs ne désiraient tant que le prince parlât que pour l'obliger à désavouer ses manifestes antérieurs ou le mettre dans l'impossibilité de s'entendre avec l'Assemblée. La question pour eux n'était pas de savoir si la monarchie se ferait promptement, mais si elle se ferait conformément à leurs vues. Car, selon la formule élégante des raffinés du parlementarisme, ils ne voulaient pas faire la monarchie *en blanc*. Dès lors ils ne concevaient pas qu'elle pût être autre chose que le résultat d'un arrangement entre l'Assemblée et le prince.

Négocier à cette heure était doublement une faute. Comme l'explique très bien le marquis de Dreux-Brezé, dans ses *Souvenirs*, M. le comte de Chambord avait réservé la question du drapeau et s'était fait fort de la résoudre après son retour en France. Il ne voulait pas imposer au pays une Constitution formulée par lui seul et rédigée à l'avance. Il acceptait, au contraire, de renvoyer jusqu'à son retour sur le trône l'examen préparatoire de cette Constitution. Il admettait de la faire d'accord avec les représentants de la nation. Il n'y avait donc ni motif ni place à des négociations, et il ne pouvait être question de conditions, toujours odieuses et de plus, particulièrement inopportunes en ce moment[1]. Mais les hommes qui menaient la campagne parlementaire se trouvaient les maîtres de la situation et ils en profitaient pour régler à leur gré la manière dont devait se faire la restauration poursuivie.

Peut-être faut-il regretter que, de son côté, le comte de Chambord, à l'heure où la France attendait la solution suprême, n'ait pas cru devoir prendre une initiative qui aurait pu couper court à toutes les menées parlementaires. Mais aurait-il été suivi alors ?

En tout cas, il y avait un devoir certain, celui de la

[1] P. 101.

Commission de permanence qui, investie d'une partie de l'autorité de l'Assemblée Nationale, la représentait pendant les vacances, près du pouvoir exécutif. C'était à elle qu'il appartenait, à la suite de la visite de Frohsdorf, de donner à la réconciliation loyalement accomplie ses conséquences naturelles. C'était à elle de s'entendre avec le Gouvernement pour la convocation immédiate de la Chambre.

Elle n'avait pas d'autre mandat à l'heure présente. Si elle l'eût bien compris elle-même, elle aurait facilement fait comprendre à l'Assemblée que son devoir était de proclamer purement et simplement le comte de Chambord roi de France, sous le nom de Henri V. Mais elle n'était pas si pressée d'aboutir. En dehors d'elle et dans son propre sein, des influences défavorables à une prompte solution pesaient sur ses décisions.

Le même calcul qui avait inspiré, au moment de la visite du comte de Paris à Frohsdorf, les manœuvres obliques de presse destinées à égarer l'opinion, pour l'empêcher de se porter avec élan vers la monarchie, entrava les résolutions que la Commission de permanence était appelée à prendre, et que l'on attendait d'elle, à la suite de la réconciliation de la famille royale. Les têtes du parti libéral se défiaient de l'entraînement du pays; elles voulaient se donner le temps de diriger l'opinion et de prendre les sûretés nécessaires avant que l'attente générale ne les obligeât à se décider. Les principaux membres de la Commission étaient eux-mêmes les chefs de ces groupes parlementaires, qui ne comprenaient pas que la monarchie se fît sans leur concours et en dehors de leurs idées.

« On nous invite, disaient-ils, à voter sans conditions la restauration de la monarchie légitime : où seront pour nous, dans ce mode de procéder, les garanties constitutionnelles dont nous avons besoin et dont nous voulons nous assurer la possession? A la suite d'une résolution de l'Assemblée rappelant le roi sur son trône, ces garanties nous échapperaient nécessairement. On nous affirme, il est vrai, l'engagement pris par M. le comte de Chambord de ne pas se faire précéder en France d'une charte octroyée;

on nous assure qu'il est disposé à admettre la participation des représentants librement commis par le pays à la confection d'une Constitution. Il y a là certainement une satisfaction donnée à nos désirs, à ce que nous considérons comme les exigences légitimes du temps actuel. Mais combien durera cette satisfaction? N'avons-nous pas tout motif de craindre qu'elle ne devienne, par la force même des choses, promptement lettre morte? Le peuple français, pris dans son ensemble, ne comprend rien aux questions constitutionnelles; il ne s'en désintéresse que trop; il est par instinct, et aussi par habitude, avec le pouvoir établi, avec celui qui, à ses yeux, représente l'autorité. Lors donc que M. le comte de Chambord occupera le trône, si, au cours de la discussion de la Constitution, la France s'aperçoit d'un désaccord sérieux entre le roi et l'Assemblée, elle donnera spontanément raison au roi. Le partage des rôles, tel qu'on nous le propose, n'est donc pas, par suite même du caractère du corps électoral français, égal pour nous, défenseurs résolus des libertés parlementaires : nous ne saurions risquer une telle partie[1]. » Ces politiques, ces habiles voulaient que la question à laquelle ils s'attachaient avant tout fût préjugée dans leur sens, afin que la solution, après le retour du roi, n'en dépendît plus du pays.

Pour réserver ce qu'ils croyaient être les droits du Parlement et surtout les leurs, les chefs dirigeants voulurent s'occuper eux-mêmes des mesures à prendre en vue d'une restauration de la royauté. C'est autour de la Commission de permanence, qui tenait régulièrement ses séances, tous les quinze jours, à Versailles, qu'ils se groupèrent naturellement pour se concerter entre eux et aviser à la situation.

A la réunion du 27 août les dispositions n'avaient point paru très favorables. Le garde des Sceaux, M. Ernoul, s'en émut. Avec son collègue, M. de la Bouillerie, il avait vivement à cœur le succès de la cause monarchique. Sans engager en rien le cabinet, il y travaillait pour son

[1] De Dreux-Brezé, *Notes et Souvenirs*, pp. 103-104.

compte. Un des membres les plus notables de la Droite modérée, M. de Sugny, mandé expressément par lui à Versailles arriva pour assister, avec plusieurs de ses collègues, le duc de Bisaccia, le marquis de Juigné, M. de Saint-Victor, à la réunion qui se tint, le 11 septembre, à la suite de la séance de la Commission de permanence. Les membres du Centre droit y étaient en nombre.

Le duc d'Audiffret-Pasquier voulut profiter de la circonstance pour prendre nettement position en son nom et au nom de son parti, afin que l'on sût, dans le pays et à Frohsdorf, quelles conditions lui et ses amis mettaient au rétablissement de la monarchie.

Il ouvrit la séance par un discours où paraissait une vraie émotion. Il avait, disait-il, conseillé la démarche que venait de faire M. le comte de Paris, démarche qui devait être le point de départ d'une campagne de restauration monarchique et de relèvement national; mais pour que ce grand acte portât tous ses fruits, il fallait que le prince ayant accompli spontanément son devoir, la Droite se rendit compte de la responsabilité qui lui incombait et du rôle qu'elle allait avoir à remplir. « Nous avons fait le premier pas, disait-il, en s'adressant aux royalistes de ce groupe; à vous, Messieurs, de faire le second. Ne vous faites pas illusion. Vous avez demandé que M. le comte de Paris reconnût sans condition le principe de la légitimité auquel nous adhérons tous: le prince s'est conformé à votre désir avec une générosité et une loyauté dont vous ne sauriez être trop reconnaissants ; mais, si le prince s'est lié, ses partisans ne le sont pas au même degré et ils n'ont pas abdiqué les idées qui leur sont chères, ni les principes dans lesquels ils ont été élevés. Vous devez nous aider à résoudre les questions qui restent posées et, en premier lieu, celle du drapeau qui ne doit plus rencontrer la même opposition, maintenant que la reconnaissance pure et simple du principe de la légitimité est un fait accompli. D'ailleurs, Messieurs, s'il est quelqu'un ici qui croie à la possibilité de restaurer la monarchie en France avec le drapeau blanc, qu'il le dise. Parlons à cœur ouvert, nous sommes d'honnêtes gens qui ne veulent pas se tromper. Cette

question du drapeau tranchée, dans le sens que désire la France, la monarchie est faite. En cas contraire et, malgré tous nos regrets, il nous faudrait chercher un *modus vivendi* d'un autre genre, qui ne serait que la continuation du provisoire. »

Les membres de la Droite gardant le silence, le duc Pasquier reprit : « Puisque nous sommes d'accord sur ce point capital, faites connaître au Roi l'état des esprits et mettez-vous en mesure de donner promptement à nos amis la solution qu'ils attendent. Nous devons nous retrouver dans quinze jours, il faut que nous ayons une réponse précise. »

Effrayé de cette sorte de sommation et des conséquences qu'elle pouvait avoir, le comte de Sugny prit la parole pour faire observer que ses amis et lui n'ayant reçu des groupes de la Droite aucun mandat, ils ne se reconnaissaient pas le droit de parler autrement qu'en leur nom personnel ; que le duc Pasquier lui-même ne se trouvait là qu'à titre de membre de la Commission de permanence et que, par conséquent, la question posée, dans les termes où elle venait de l'être, excédait leur compétence à tous. Il ajouta que quand tout dépendait de la solution d'une question contre laquelle on se heurtait depuis si longtemps, il importait essentiellement de ne la soulever qu'au moment où l'on se serait assuré les meilleures chances pour la résoudre à la satisfaction des deux partis. Il demanda instamment qu'on évitât tout ce qui pouvait ressembler à un *ultimatum* et aussi que les journaux ne fussent pas informés de ce qui n'était en réalité qu'une conversation, afin de ne pas provoquer des discussions pleines de périls. Il assura enfin à leurs alliés du Centre droit que ses amis et lui avaient un trop vif sentiment des devoirs qui leur étaient imposés par le grand événement du 5 Août pour qu'ils ne travaillassent pas, de leur côté, avec toute l'activité et toute l'énergie dont ils étaient capables, au succès de l'œuvre commune[1].

Ces sages paroles parurent satisfaire tout le monde et l'on se sépara dans les meilleurs termes. Mais le fond

[1] M. de Sugny (Note inédite).

des pensées s'était manifesté. On avait vu se dresser, avec le duc Pasquier, l'obstacle irréductible à la conclusion de l'affaire monarchique. Par la voix de son président, le Centre droit avait déclaré d'avance qu'il ne céderait pas sur la question du drapeau. Était-ce au roi, alors, à céder ? Oui, pensaient M. d'Audriffret-Pasquier et ses amis. Et c'était presque une sommation qu'on se proposait de lui adresser. De ce côté-là, il se disait tout haut que le moment était venu de savoir si la volonté du comte de Chambord était conforme à celle du plus grand nombre, si elle permettrait de soumettre au vote de l'Assemblée un projet de monarchie susceptible de rallier tous les suffrages. Pour cela, il fallait l'interroger lui-même, en lui exposant la situation.

Comme le prince ne se décidait pas à parler au gré de l'autre partie, trouvant que c'était à l'Assemblée elle-même, depuis le 5 Août, à tirer les conséquences d'une démarche qui rendait possible ce qu'elle avait paru vouloir jusque-là, les grands meneurs pensaient qu'il fallait le mettre en demeure de dire s'il voulait, ou non, accepter les conditions qui lui étaient faites. Il ne pourrait pas refuser de s'expliquer avec les mandataires du pays, puisqu'il ne jugeait pas à propos de s'adresser au pays lui-même. Mais ceux qui exprimaient le plus vivement cet avis n'étaient pas les plus propres à en obtenir un bon effet. Le duc Decazes avait émis, le premier, l'idée d'envoyer des ambassades parlementaires au comte de Chambord, pour l'amener à s'expliquer sur les points qui tenaient le plus à cœur aux représentants des idées libérales, et, de sa part, il ne pouvait y avoir que des intentions obliques dans une telle proposition.

M. le duc de Broglie avait conçu la démarche autrement. Partisan, en principe, de la monarchie, qu'il n'admettait pas, d'ailleurs, sans les institutions du régime parlementaire, il croyait de son devoir de chef du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, de se tenir en dehors des négociations qui avaient pour objet le retour du roi. Toutefois il n'était pas sans se préoccuper, à son point de vue, du projet dont tout le monde parlait, et qui l'intéressait à plus d'un titre.

Il avait eu la pensée, c'est lui-même qui l'a révélé, que le maréchal de Mac-Mahon et M. Buffet, l'un, comme président de la République, l'autre, comme président de l'Assemblée Nationale, pourraient, par une démarche commune, si les choses en venaient là, aplanir la voie vers la solution que les circonstances eussent imposée, et même faire disparaître le principal obstacle qui en fermait en quelque sorte l'entrée. A ses yeux, en effet, comme aux yeux de ses amis politiques, la seule grave difficulté qui pouvait entraver le retour de la monarchie, c'était l'intention annoncée par M. le comte de Chambord, s'il était rappelé au trône de ses pères, de changer la couleur du drapeau national, intention manifestement opposée, selon eux, aux sentiments de l'armée et du pays.

Méconnaître à ce point une réalité aussi frappante, ce ne pouvait être, selon le duc de Broglie, que « l'effet d'une illusion naturelle à un généreux proscrit qui ignorait l'état moral d'une nation qui lui était chère, mais dont il ne lui avait pas été donné, depuis l'enfance, de respirer l'atmosphère. On pouvait donc espérer qu'il ouvrirait les yeux à la vérité, si elle lui était présentée par deux témoignages dont il ne pouvait contester la haute et incontestable autorité ». Et ainsi le chef du Cabinet s'était persuadé qu'une double déclaration aurait pu être faite au comte de Chambord par les deux plus hauts représentants des deux pouvoirs exécutif et législatif. « M. le maréchal de Mac-Mahon lui aurait fait savoir, au nom de l'armée qu'il commandait, qu'il ne croyait pas qu'aucun général pût se prêter à mettre, sinon sa fidélité et son obéissance, au moins son dévouement à une épreuve qui l'aurait blessée dans ses sentiments les plus chers. M. Buffet, de son côté, pleinement instruit des dispositions de l'Assemblée qu'il présidait, l'aurait averti également que le rétablissement de la monarchie, très possible et même très probable, si le drapeau tricolore était maintenu, ne réunirait, si la moindre incertitude subsistait à cet égard, pas même une minorité respectable. »

Comme président du Conseil des ministres, M. de Broglie n'aurait pas hésité, c'est encore lui qui nous l'apprend, à donner à cet avertissement une grande publicité en le

faisant parvenir au comte de Chambord par l'organe de l'ambassadeur de France à Vienne. Et ce qui lui plaisait dans cette manière ouverte de procéder, c'est que tout se passerait ainsi au grand jour et que la France connaîtrait tout ce que méditaient et préparaient pour elle ses représentants[1].

On ne saurait dire quel eût été le résultat d'une semblable communication à Frohsdorf, pas plus qu'il n'y aurait d'intérêt à discuter un projet qui ne fut pas mis à exécution. Pour venir de plus haut, pour être transmise plus solennellement, une telle signification n'aurait pas eu un autre caractère, ni un autre but que les négociations parlementaires qui eurent de si déplorables conséquences.

M. Buffet n'était pas éloigné de partager la pensée de M. de Broglie. Ce fut le maréchal de Mac-Mahon qui ne l'agréa point. « Bien que son opinion, conforme à celle de tous les chefs de l'armée, dit M. de Broglie, fût bien connue et qu'il ne fît pas difficulté de l'exprimer assez haut dans des termes d'une énergie familière, il crut plus convenable que le prince fût informé de la situation par l'organe d'une délégation de députés monarchistes qui iraient lui porter, avec autant de sincérité que de franchise, leurs vœux en même temps que leurs hommages[2] ».

Le maréchal de Mac-Mahon avait pour familiers le duc Decazes et le vicomte Emmanuel d'Harcourt, son cousin germain, secrétaire général de la Présidence. Ils n'avaient pas eu de peine, l'un et l'autre, à lui persuader de ne pas s'associer à une pensée qui eût dérangé d'autres combinaisons.

Ces combinaisons-là, c'était précisément l'exécution du plan rappelé plus haut, qui consistait, à agir sur le comte de Chambord par une succession d'envoyés, pour l'amener au point où on le voulait.

Les auteurs du plan s'attachèrent surtout, dans les réunions et conciliabules parlementaires, à faire préva-

[1] De Broglie. *M. Buffet. Cinquante années de vie parlementaire* (dans le *Correspondant*, 10 juin 1899, pp. 638-9).

[2] *Ibid.*

loir cette idée que le moment était venu pour le prétendant de Frohsdorf, s'il voulait vraiment régner, d'entrer personnellement en rapport avec l'Assemblée, afin de lui communiquer ses vues et ses intentions. Sans cela, disaient-ils, on ne saurait jamais à quoi s'en tenir sur les questions litigieuses qui tenaient la monarchie en suspens, et, le moment venu d'agir, on ne serait pas plus avancé après le 5 Août qu'avant.

Les journaux se mêlaient naturellement de l'affaire. Les organes de l'opinion libérale, comme le *Français*, la *Presse*, l'*Assemblée Nationale*, exposaient pour la centième fois le programme de la monarchie constitutionnelle, avec le drapeau tricolore, et adjuraient les journaux qui représentaient plus particulièrement les principes du comte de Chambord, notamment l'*Union* et l'*Univers*, de leur répondre s'ils l'acceptaient. Ces discussions, au milieu desquelles s'égarait l'opinion publique, fournissaient aux chefs du Centre droit un motif de plus d'insister pour que l'on obtînt du prince la manifestation de sa pensée.

D'un autre côté, les journaux républicains, ceux surtout qui reflétaient plus directement la pensée de M. Thiers et celle de M. Gambetta, s'appliquaient à agiter les esprits, tantôt en affirmant que l'entrevue du 5 Août n'avait eu aucun résultat, tantôt en annonçant que la monarchie, si elle se faisait, ramènerait tous les abus de l'ancien régime, avec les droits féodaux et « le gouvernement des curés ».

Tous ces débats, tous ces renseignements contradictoires entretenaient l'inquiétude et l'impatience dans le public.

Confiant dans la loyauté de la démarche de son cousin, étranger aux manœuvres parlementaires qui commençaient à s'ourdir contre lui, le comte de Chambord, tout entier à la pensée que l'heure de Dieu était peut-être venue pour lui, s'occupait de son prochain retour en France. Le roi, quoi qu'on en ait pu dire, voulait régner et il ne tint pas à lui, à cette heure, qu'il ne remontât sur le trône de ses ancêtres. Mais d'autres lui barraient le chemin. Rien n'avançait. La situation restait la même.

Les bonnes volontés s'agitaient en vue du résultat désiré, mais les intrigues allaient aussi leur train. On cherchait surtout à agir sur le comte de Chambord pour l'amener aux concessions. Toujours ardent, l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, s'efforçait de mettre en mouvement ses amis : « Il n'y a plus qu'une seule difficulté, écrivait-il au comte Costa de Beauregard, au sujet du drapeau, le comte de Chambord peut seul la résoudre. Mis au pied du trône chrétien, comme il l'est, sa responsabilité ne peut manquer de lui apparaître et de l'éclairer. Que s'il peut persuader l'armée, tout est dit, il n'y a plus de difficulté. Que s'il ne le peut pas, rien ne se fera et la France périra. Et l'Assemblée la plus monarchique du monde n'aura travaillé qu'au profit de la démagogie. Voilà à quoi les meilleurs amis du prince doivent sérieusement penser et devant Dieu [1]. »

D'autre part, les plus désireux de voir aboutir les projets monarchiques auraient voulu mettre en œuvre les plus hautes influences pour décider l'héritier légitime du trône aux concessions qu'ils jugeaient nécessaires. On parlait du Pape, on parlait de tel ou tel prince de l'Eglise. Un ami de la famille d'Orléans, M. de Beauvoir pria confidentiellement l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, qu'on savait jouir d'un crédit particulier à la cour de Frohsdorf, de se faire auprès du prince l'avocat du drapeau tricolore.

L'illustre évêque avait reçu précédemment mission de tracer, pour l'héritier de la Couronne, un programme de la monarchie traditionnelle et chrétienne. Il avait répondu avec le droit et l'histoire : « La royauté chrétienne, particulièrement la royauté française, n'a jamais été une royauté arbitraire ni même absolue. Elle avait un tempérament primitif dans l'existence des divers Ordres du royaume, dans les Assemblées provinciales, dans les Etats généraux, les Parlements, les libertés et coutumes locales, dans l'Eglise constituée, dans les lois, les institutions et, plus encore, dans les mœurs chrétiennes. » Pour le présent, il avait donné cette règle pratique, adaptée à la nouvelle organisation des pouvoirs publics en France :

[1] Abbé Lagrange, *Vie de Monseigneur Dupanloup*, t. III, p. 236.

« Héritier de la monarchie traditionnelle, qui est une monarchie tempérée, le Roi, en remontant sur le trône, reprend le droit monarchique avec la forme de tempéraments existante. »

Pour Mgr Pie, comme pour tous les vrais royalistes, le roi devait être avant tout réintégré, pour qu'ensuite la Constitution pût être édictée de concert avec lui. Aussi, avait-il écrit à l'adresse des parlementaires : « L'idée de faire décréter la Constitution de la monarchie héréditaire et traditionnelle, pendant que le représentant de cette monarchie est à l'écart, est une idée que le bon sens des républicains eux-mêmes vient de qualifier comme elle mérite de l'être. »

L'évêque de Poitiers déclina le mandat qui lui était offert de plaider la cause du drapeau tricolore auprès du prince, ne voulant pas d'ailleurs, comme évêque, se mêler à la politique active. En vain, l'envoyé confidentiel lui montra-t-il, pour le persuader, une lettre du maréchal de Mac-Mahon où se trouvait cette déclaration : « Faire accepter le drapeau blanc par un seul régiment de l'armée française, c'est impossible, absolument impossible, aujourd'hui, demain, toujours ! » — « Le drapeau tricolore, répondit l'éminent prélat aux ouvertures qui lui étaient faites, en tant que drapeau simplement politique, est irrémédiablement révolutionnaire. Il signifie la souveraineté populaire, ou il ne signifie rien. En tant que drapeau politique et militaire à la fois, il est essentiellement et logiquement napoléonien, et ce n'est qu'avec le régime dictatorial qu'il devient relativement et très précairement conservateur.

« Pour les princes de Bourbon, qu'ils soient aînés ou cadets, il produira de nouveau ce qu'il a fait en 1830, et ce qu'il n'a pu conjurer en 1848. Et, comme l'opposition est bien autrement développée qu'alors, le système de transaction et de faux équilibre parlementaire qu'il symbolise conduira le pouvoir à un renversement beaucoup plus précipité encore que par le passé.

« Pour ma part, j'estime que nul de nous n'a le droit d'exiger du roi, si résigné qu'il puisse être à tous les sacrifices pour nous sortir de l'abîme, qu'il se jette dans

un courant où il a la certitude de se noyer avec nous...

« Si Dieu veut sauver la France, il lui inspirera de meilleures dispositions. Sinon, elle périra victime de ses stupides antipathies [1]. »

L'évêque de Poitiers, aussi ferme sur le principe monarchique que sur la doctrine catholique, n'était pas de ceux qui pouvaient conseiller au comte de Chambord de céder sur le drapeau. S'il avait cru devoir, en ce moment, intervenir auprès du prince, c'eût été pour l'engager plutôt à maintenir ses précédentes déclarations, à ne rien retrancher au programme de la monarchie traditionnelle et chrétienne, à ne pas entrer dans les compromissions où l'on cherchait à l'engager. Il voulait, avec raison, que le roi fût d'abord réintégré purement et simplement, n'admettant pas qu'on lui imposât d'avance des conditions, ni que l'on exigeât de lui des conditions préalables.

Ses paroles à M. de Beauvoir, expression exacte de la pensée du comte de Chambord, étaient la sagesse même, mais elles ne pouvaient guère être comprises de politiques qui se croyaient tous plus sages que le roi.

En dépit de tout, les tenants du parlementarisme, attachés plus que jamais à leurs idées, ne voyaient pas d'autre moyen de les faire prévaloir que d'amener, par persuasion ou par contrainte, le comte de Chambord à les accepter. C'était le plan sur lequel, à part le groupe des Chevau-Légers, on était généralement d'accord, et d'excellents royalistes eux-mêmes le trouvaient bon.

M. Chesnelong n'avait pas oublié que l'on comptait sur lui pour le faire réussir. Les qualités personnelles du député des Basses-Pyrénées, la vivacité de son esprit, prompt à saisir et à s'assimiler les questions, son entrain oratoire, sa verve ingénieuse, et aussi ses opinions politiques accommodantes le désignaient pour cette mission. Il avait été bonapartiste et il était devenu royaliste. Dans le parti monarchique, il tenait le milieu entre l'Extrême-Droite et le Centre droit. Sans compter parmi les libéraux, il sympathisait avec eux. Sa droiture, sa loyauté le

[1] Mgr Baunard, *Histoire du cardinal Pie*, évêque de Poitiers, t. II, p. 530-1.

préservaient de tout ce qui sentait l'intrigue, en même temps que son genre d'esprit le prédisposait aux concessions et aux tempéraments. Au fond il préférait la monarchie parlementaire à la monarchie autoritaire. Plus ami de M. Lucien-Brun que du duc de Broglie, il se rapprochait plus en politique de celui-ci que de celui-là. Il combattait le libéralisme ; mais il avait un penchant pour le parlementarisme. C'était bien l'homme qu'il fallait au Centre droit pour servir de négociateur entre l'Assemblée et le comte de Chambord.

Mais en attendant d'être délégué expressément à Frohsdorf, il crut devoir faire part de cette mission éventuelle à M. de Carayon-Latour. Il lui écrivit, à la date du 13 septembre, une lettre destinée à être mise sous les yeux du prince et à le disposer favorablement. Tout dévoué au succès de la cause commune, il y exposait, avec sa chaleur et son éloquence habituelles, les raisons des partisans de la royauté constitutionnelle en faveur du drapeau tricolore.

Il faisait valoir l'état de l'opinion, plus indifférente qu'empressée pour une restauration monarchique ; la difficulté de former une majorité, avec l'adjonction nécessaire aux 320 voix des Droites et du groupe conservateur, de 40 voix du Centre gauche, qu'on ne gagnerait jamais à une monarchie de bon plaisir, avec une Charte octroyée. Sur la question du drapeau, plus aiguë encore que la question constitutionnelle, il disait : « Voudrez-vous mettre le drapeau blanc et répudier le drapeau tricolore dans l'acte de l'institution monarchique ? Ne vous faites pas d'illusion, vous n'aurez pas de majorité pour cela : vous échouerez misérablement. Réserverez-vous la question pour la régler plus tard d'accord avec le roi ? On ne vous le permettra pas. C'est plein d'embarras et de périls. L'impossibilité est moins absolue ; tout cependant peut venir échouer contre cette pierre d'achoppement.

« Je suis convaincu qu'un arrangement s'imposera au roi par la force des choses... Mais, réfléchissez-y, au lieu d'une concession tardive et arrachée, qui perdra de son prix par l'apparence de la contrainte, ne serait-il pas plus grand, plus profitable, plus politique que, par un *motu*

proprio, émanant d'une spontanéité généreuse, le roi supprimât la question, en la réglant d'avance dans le sens d'une loyale conciliation? L'effet serait immense, l'opinion serait *empoignée;* elle se réserve encore : elle se donnerait... L'acte du comte de Paris a plus fait en un jour que nos délibérations en trois ans : l'acte du comte de Chambord sur le drapeau donnerait une impulsion décisive et, j'en suis convaincu, assurerait le succès[1]. »

C'était la thèse que M. Chesnelong devait développer un peu plus tard devant le comte de Chambord, avec plus d'insistance encore et d'effusion. Il souhaitait dès lors que le prince, par une généreuse initiative, dont l'effet, croyait-il, serait immense sur l'opinion, fît de lui-même ce que la nécessité l'obligerait à faire ensuite pour assurer le succès de l'entreprise monarchique.

La lettre de M. Chesnelong avait été transmise, comme il y comptait bien, à Frohsdorf, mais sans qu'elle déterminât d'autre réponse que celle que M. de Carayon-Latour lui adressa pour son compte. Il fallait en conclure que le comte de Chambord n'avait pas été persuadé. Du reste, tout ce que l'on savait de Frohsdorf montrait que le prince, fidèle à lui-même, n'attachait pas moins d'importance à conserver son drapeau que l'opposition à le lui enlever.

Le Gouvernement continuait à se tenir en dehors. Ses principaux membres n'étaient pas, toutefois, sans se préoccuper de la marche que pouvaient prendre les événements depuis l'acte du comte de Paris. Le duc de Broglie en avait conféré particulièrement avec M. de Falloux. Son collègue et ami, le ministre de la Justice crut qu'il lui appartenait de prendre une initiative plus décidée. Homme d'une loyauté absolue, attaché au principe monarchique autant qu'à sa foi religieuse, royaliste et catholique à la fois, M. Ernoul représentait dans le cabinet de Broglie, avec M. de la Bouillerie, l'élément légitimiste. Ami de Mgr Pie et son familier le plus habituel à Poitiers, il jouissait, comme lui, de la confiance de Frohsdorf. Sa situation présente, son puissant talent d'orateur lui assuraient une place dans le futur gouvernement du roi. Par

[1] Chesnelong (p. 33, 35).

principe, par désir du bien public, il s'intéressait particulièrement à l'entreprise monarchique.

La réunion parlementaire du 11 septembre avait mis en relief le gros obstacle au succès de la restauration. Informés de ce qui s'y était passé, le garde des Sceaux et son collègue, le ministre de l'Agriculture, M. de la Bouillerie, crurent qu'il fallait en prévenir tout de suite M. le comte de Chambord et, pour cela, ils demandèrent à M. de Sugny de se rendre immédiatement à Frohsdorf, avec M. Merveilleux du Vigneaux, royaliste sincère, comme lui, et, comme lui, homme de haute intelligence et de loyauté absolue, l'un et l'autre désirant le retour du roi jusqu'à être prêts à l'acheter au prix qu'y mettait le Centre droit.

Cette mission tout officieuse, qui n'engageait pas le cabinet et que son chef approuvait à titre privé, avait pour but de faire connaître au prince ce que M. Ernoul appelait les *réalités positives*, c'est-à-dire les dispositions de l'Assemblée et les vues du Gouvernement au sujet de la grande question du jour.

C'était l'idée du duc de Broglie réalisée moins solennellement. Dans le public on ignorait alors que les deux ambassadeurs eussent été délégués à Frohsdorf par la fraction légitimiste du cabinet ; aussi n'avait-on pas pris garde à un voyage qui ressemblait à tant d'autres.

A leur retour, quoiqu'ils eussent observé tous deux la discrétion voulue au sujet de leur mission, ils n'avaient pas manqué de faire connaître à leurs amis les plus intimes le résultat d'un voyage dont le caractère seul était secret. Rentrés à Paris le 22 septembre, ils s'étaient empressés de rendre témoignage des intentions libérales et généreuses de celui que l'on représentait si volontiers comme un esprit absolu, entiché de son droit et fermé aux nécessités pratiques du gouvernement.

Ils avaient eu tous les deux ensemble, puis chacun d'eux séparément, des entrevues avec le prince, dans lesquelles, en lui exposant la situation telle qu'elle ressortait des vues échangées dans les réunions parlementaires tenues à Versailles et des dispositions du maréchal et de son ministère, ils avaient pu recueillir de sa bouche les déclarations les plus propres à rassurer les libéraux

qui ne voulaient ni d'une Constitution octroyée par le roi, ni d'un gouvernement de parti, ni d'une politique de réaction, ni de ce que l'on appelait l'ingérence cléricale dans les affaires publiques. Sur tous ces points, le prince s'était montré large, ouvert, conciliant.

Du reste, les deux envoyés avaient eu communication à Frohsdorf de la note, en date du 12 septembre, expédiée par M. de Blacas, au nom du comte de Chambord, à M. Ernoul lui-même et qui était ainsi conçue :

« M. le comte de Chambord s'étonne d'avoir à revenir sur ce qu'il a dit tant de fois relativement au pouvoir absolu. Toutes ses déclarations, depuis trente ans, n'ont été qu'une même protestation contre cette forme de gouvernement. Il ne saurait oublier que la monarchie traditionnelle est une monarchie essentiellement tempérée. Sous ce régime, le souverain exerce l'autorité en faisant appel au concours de deux Chambres, dont l'une est nommée par lui, dans des catégories déterminées, et l'autre est nommée par la nation, selon le mode réglé par la loi. Il ne peut donc y avoir place, sous un pareil régime, pour un pouvoir arbitraire ou despotique... »

Les déclarations que MM. de Sugny et Merveilleux du Vigneaux avaient recueillies de la bouche même du comte de Chambord s'accordaient avec les termes de cette note.

Elles avaient reçu une confirmation immédiate dans une lettre adressée à M. le vicomte de Rodez-Bénavent par le comte de Chambord, sous l'impression de la visite de la veille, pour protester contre les bruits que les ennemis de la royauté s'attachaient à répandre sur ses sentiments absolutistes et ses intentions réactionnaires, en évoquant devant les populations le fantôme de la dîme, de l'intolérance religieuse, du régime du bon plaisir, et du « gouvernement des curés ».

Sur la question du drapeau, les deux envoyés rapportaient des renseignements moins favorables. Ils étaient venus prévenir le roi que l'Assemblée Nationale ne ferait la monarchie qu'avec le drapeau tricolore, ne voulant en aucun cas laisser ce drapeau entre les mains de l'émeute. Le comte de Chambord s'était borné à leur répondre, selon les termes mêmes de la note expédiée à M. Ernoul :

« M. le comte de Chambord, à son entrée en France, se réserve de traiter la question lui-même, directement avec l'armée. Il se fait fort d'obtenir une réponse compatible avec son honneur et ne croit pas devoir recourir, dans cette circonstance, à aucun autre intermédiaire. » Puis, sur l'observation d'un de ses interlocuteurs qu'il était grandement douteux que, même après le retour du prince, le drapeau blanc fût adopté, le prince avait ajouté presque à voix basse : « Oui, même après la proclamation de la monarchie, si ma solution n'était pas adoptée, je reviendrais ici ». On lui avait objecté son ancienne lettre de 1857, au duc de Nemours, alors que, trouvant lui-même inopportun de régler d'avance des questions que résoudraient les intérêts et les vœux de la patrie, il disait : « Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle » ; le prince avait répondu, doucement mais fermement : « Je n'avais pas écrit alors mon manifeste ».

De ces diverses paroles du comte de Chambord, interprétées différemment, les légitimistes pouvaient conclure avec raison que le roi n'abandonnerait pas le drapeau blanc, les autres pouvaient s'imaginer qu'ils restaient maîtres de lui imposer le drapeau tricolore.

De retour de Vienne, le 18 septembre au soir, MM. de Sugny et Merveilleux du Vignaux, s'étaient rendus, dès le lendemain matin, à Versailles, chez le garde des Sceaux. M. Ernoul trouva le résultat du voyage insuffisant et, en conséquence, il fut décidé que l'on continuerait à agir auprès du comte de Chambord par des visites successives. Et immédiatement le comte de Kergolay, député de l'Oise, se mit en route pour Frohsdorf, suivi peu après par M. Combier, député de l'Ardèche.

Le jour suivant, M. de Sugny eut une entrevue avec M. de Broglie, Celui-ci ne lui dissimula pas que le Gouvernement ne pouvait ni ne devait s'engager avant la solution définitive de la question du drapeau. Le président du Conseil pensait, d'ailleurs, qu'on devait faire entendre au prince qu'il serait bon que, à la réunion de la Commission de permanence du 11 octobre, on pût apporter la réponse que tous attendaient anxieusement. C'était l'avis de

M. Ernoul, de M. de Larcy et de M. Batbie, ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Le 23 septembre, au matin, les deux émissaires ministériels se rendaient à Paris, chez le duc Decazes : celui-ci était venu les attendre à la gare. En arrivant du chemin de fer à son hôtel de la rue d'Albe, ils rencontrèrent sur les marches de l'escalier, M. de Blowitz, le correspondant parisien du *Times*, qui descendait en compagnie de deux autres courtiers politiques. Le comte de Paris sortait également de chez le duc ; il reconnut les arrivants et se hâta de rentrer. Un colloque eut lieu entre les quatre personnages sur les résultats de la mission à Frohsdorf. On s'attendait à mieux, mais il fut convenu qu'il ne fallait rien brusquer et qu'on poursuivrait quand même l'œuvre entreprise.

On se rendit de là chez le duc d'Audiffret-Pasquier qui avait invité à déjeuner les princes et le duc Decazes. Il était très agité depuis le retour de MM. de Sugny et Merveilleux du Vigneaux. Il les retint tous les deux à sa table, avec ses invités. Après le repas, arrivèrent successivement le duc de Nemours, le prince de Joinville, le comte Louis de Ségur, le comte Bernard d'Harcourt. Tous les princes d'Orléans, sauf le duc d'Aumale, se trouvaient réunis avec les deux chefs du Centre droit, et un familier de la Maison du maréchal de Mac-Mahon.

L'entretien fut des plus animés. Une fois de plus on discuta la question du drapeau. Le duc d'Audiffret-Pasquier exposa de nouveau, avec sa verve et sa fougue habituelle, toutes les raisons en faveur du maintien des trois couleurs. MM. de Sugny et Merveilleux du Vigneaux étaient de son avis ; mais ils voulaient que l'on gagnât du temps et surtout qu'on ne leur posât pas à eux-mêmes, à la prochaine réunion de la Commission de permanence, des questions auxquelles ils n'avaient pas encore de réponses précises à donner. Ils ne dissimulèrent pas aux princes qu'on aurait facilement satisfaction, de la part de leur aîné, sur tous les points, sauf sur celui du drapeau. C'était là précisément la difficulté.

Le duc Pasquier, debout devant sa cheminée, pérorait, gesticulait, s'irritait. Decazes gardait le silence. Le duc de

Chartres se montrait de bonne humeur, confiant; le comte de Paris plus réservé, plus solennel, s'attachait à ses manières de voir; le prince de Joinville et le duc de Nemours regrettaient surtout que l'on ne fût pas arrivé à Frohsdorf à la solution qui eût mis tout le monde d'accord.

Au résumé, tout le monde fut d'avis qu'il fallait avant tout éviter de compromettre, par des discussions publiques, le sort des négociations dont dépendait le salut du pays. Le duc de Nemours se prononça formellement dans ce sens, le duc Decazes aussi, avec des réticences; le duc Pasquier promit d'attendre. Il fut convenu en outre que MM. de Sugny et Merveilleux du Vigneaux, pour n'avoir pas l'air de se cacher, se rendraient à la première réunion de la permanence, qu'on ne leur poserait pas de questions sur leur mission et que tout se bornerait à une simple conversation, dont on parlerait le moins possible dans les journaux[1].

Cette réunion devait avoir lieu le surlendemain, 25. Elle avait déjà été préparée pour qu'elle eût l'importance qu'on voulait lui donner. Des lettres de convocation avaient été envoyées de tous les côtés. Un certain nombre de députés avaient pris les devants. Les importants, qui s'étaient donné un rôle, venaient fréquemment aux nouvelles, à Paris et à Versailles. Entre eux ils s'enquéraient des choses de Frohsdorf et commentaient les informations venues de droite et de gauche. Telles qu'on les connaissait, les déclarations faites par le roi, depuis le 5 Août, aux uns et aux autres, relativement à la question constitutionnelle et à ce que l'on appelait la politique du règne, paraissaient généralement satisfaisantes. Elles touchaient peu néanmoins ceux qui prenaient ailleurs leur motif d'opposition au roi. C'était, en effet, la pensée secrète de plusieurs que, si une restauration monarchique avait cessé par la démarche du comte de Paris d'être impossible, elle était devenue, avec le comte de Chambord, inacceptable. Ou il fallait donc y renoncer, ou il fallait se passer de lui pour la faire.

[1] M. de Sugny (*Notes inédites*).

Toute la difficulté portait sur l'emblème de la future monarchie. On ne pouvait douter, d'après les paroles connues du prince, que l'obstacle ne vînt de là ; et selon que l'on voulait, sincèrement ou non, la monarchie avec le roi légitime, on pouvait ou craindre que la question du drapeau ne fît échouer encore une fois l'entreprise monarchique, ou espérer qu'elle empêcherait l'avènement du petit-fils de Charles X.

Dans un sens comme dans l'autre on devait être décidé à agir. Aussi avait-il été reconnu qu'il était nécessaire de donner suite aux projets nés de l'entrevue de Frohsdorf. Ceux qui voulaient l'alliance de toutes les fractions du parti monarchique, dans le désir commun du bien public et moyennant des concessions réciproques, comme ceux qui comptaient ramener forcément les autres groupes aux vues exclusives du Centre droit, étaient d'avis qu'il fallait se concerter pour aboutir à une résolution définitive, que le pays attendait impatiemment. C'est pour cela qu'il avait été convenu qu'une réunion, aussi nombreuse que possible, des groupes de la Droite, aurait lieu le jeudi 25 septembre à Versailles, après la séance bi-mensuelle de la Commission de permanence.

Mais, le jour même de l'importante réunion qui avait eu lieu chez le duc d'Audiffret-Pasquier, à la suite du colloque chez le duc Decazes, quelqu'un, malgré la discrétion dont on était convenu, s'était empressé, afin d'informer adroitement l'opinion, de prendre la voie ordinaire du *Times*, toujours tenue ouverte par le juif Blowitz, correspondant parisien du journal, pour divulguer le secret du voyage des envoyés confidentiels des deux membres légitimistes du Cabinet et donner de leurs entrevues avec le prince un compte rendu approprié à l'effet qu'on voulait en obtenir.

La dépêche du 23 septembre au journal anglais avait mis en éveil la curiosité publique et excité plus vivement l'attention sur la première réunion parlementaire, qui allait se tenir publiquement, depuis le 5 Août.

Une soixantaine de députés environ avaient répondu aux lettres de convocation ; ils se trouvèrent réunis, le jour dit,

à Versailles, avec les membres de la Commission. C'était un petit Parlement qui allait se tenir.

Les conversations échangées avant la séance témoignaient de dispositions favorables chez les royalistes, de résignation chez les dissidents. La perspective d'une restauration, rendue désormais possible par la réconciliation de la famille royale, avait suffi pour rattacher à la majorité bien des députés que leurs votes antérieurs rapprochaient plus de la Gauche que de la Droite. Plusieurs expliquaient leur changement en disant que, tant que l'Assemblée Nationale n'avait eu aucune solution politique en vue, ils s'étaient ralliés, par sentiment de conservation, au gouvernement de M. Thiers, mais que maintenant que la monarchie s'offrait à eux, ils n'hésitaient pas à embrasser son parti. Les intimes amis de M. Thiers, comme M. Léon Say, ne pouvaient s'empêcher de reconnaître l'irrésistible élan de l'opinion et déclaraient la monarchie faite, tout en blâmant la Droite de vouloir la faire.

A l'issue de la séance de la Commission de permanence qui fut courte, tous les députés présents à Versailles s'adjoignirent aux membres de la Commission, pour délibérer tous ensemble sur la grande question du jour. La réunion eut lieu dans la salle du Budget, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Les discours prononcés dans cette séance, de près de deux heures, reflétèrent les dispositions où tous étaient d'arriver à une solution, mais aussi les arrière-pensées qui chez plusieurs devaient la rendre si difficile. « Plusieurs orateurs, au témoignage d'un des assistants les plus autorisés [1], prirent la parole, mais avec un certain embarras et sans conclusion précise. »

Les exigences du Centre droit se manifestèrent sous forme de vœux, qui devaient bientôt se changer en conditions expresses. M. le duc Pasquier, toujours ardent dans son langage, les formula le premier avec des effusions de désintéressement et de générosité propres à émouvoir ses auditeurs.

Il déclara que l'heure était venue pour tous de s'expli-

[1] M. Maurice Aubry (*Mémoires inédits*).

quer et que le Centre droit, c'est-à-dire le parti des parlementaires, des politiques, avait le droit de connaître les intentions de la Droite. Il exposa les points qui, jusqu'à ce jour, avaient réuni les deux groupes et les points qui les avaient divisés. « Pour arriver à l'union, pour la maintenir, pour la consacrer, nous avons fait, en toutes circonstances, preuve d'une abnégation sans exemple. » Il cita toutes les circonstances où le Centre droit avait sacrifié ses vues, ses sympathies, ses préférences à l'union conservatrice, depuis le jour où il se taisait, en dépit des actes qui pouvaient lui déplaire et des manifestes de M. le comte de Chambord, et cédait sur tous les points, jusqu'au moment où le comte de Paris était allé abdiquer les prétentions qu'on lui prêtait entre les mains du comte de Chambord. « Nous vous avons tout donné, s'écria le fougueux orateur. Nous avons fait tout ce que nous pouvions faire. Ne nous demandez rien de plus. Nous n'avons pas le droit de sacrifier nos convictions les plus chères et cela, nous ne le ferons jamais. La seule monarchie à laquelle nous puissions consacrer nos efforts, c'est la monarchie tricolore. C'est elle que vous devez faire accepter de M. le comte de Chambord parce que la France n'en accepterait pas d'autre[1]. »

Il résultait de ces paroles que le Centre droit se considérait comme ayant fait seul jusqu'ici tous les sacrifices et que c'était maintenant à M. le comte de Chambord, au caractère et au patriotisme duquel chacun rendait le plus complet hommage, à faire la seule concession que l'on réclamait de lui, quand il avait déjà fait toutes les autres, celle du drapeau.

Le langage ému de l'orateur, le besoin d'entente chez tous les assistants déterminèrent une sorte de courant qui entraîna des royalistes comme le comte de Maillé et le baron de Jouvenel à déclarer, à la suite du duc Pasquier, qu'ils ne comprenaient pas, eux, d'autre monarchie que la monarchie constitutionnelle et qu'ils ne voulaient pas, non plus, d'autre drapeau que le drapeau national. M. de Carayon-Latour lui-même, « le type le plus chevale-

[1] *La Vérité sur l'essai de restauration monarchique*, p. 96.

resque du courage et de l'honneur », semblait s'associer à ces sentiments de conciliation et d'union, en déclarant qu'il était prêt maintenant à mettre sa vie au service du comte de Paris et du jeune duc d'Orléans, l'espoir de la monarchie, comme il l'avait donnée jusqu'alors au comte de Chambord. L'émotion semblait emporter l'assistance. Le duc de Larochefoucauld-Bisaccia demanda seulement que l'on substituât à l'expression de monarchie tricolore, employée par M. d'Audiffret-Pasquier, celle de monarchie du drapeau tricolore. M. Combier, légitimiste éprouvé, se montrait pressé d'aller faire part à M. le comte de Chambord du résultat de cette réunion.

Tout le monde était ému. Les sentiments de conciliation manifestés par chacun des orateurs, les réserves apportées dans leur langage sur les points qui pouvaient diviser, donnaient à la réunion un air de concorde et d'unanimité propre à faire illusion. Il semblait après cela que l'union fût définitivement consommée entre toutes les fractions monarchiques.

Mais on était resté uniquement dans les considérations générales, dans la manifestation des préférences, dans la simple expression de vœux plus ou moins sincères : rien n'avait été précisé ni arrêté, soit que la réunion n'eût pas qualité pour engager les absents, soit plutôt qu'on craignit de rompre, dès la première séance, l'accord qui paraissait s'être produit entre tous les membres présents. On s'était surtout préoccupé de majorité dans l'Assemblée, de l'état de l'opinion publique, des chances de succès de l'entreprise monarchique. Il fallait néanmoins en venir aux conclusions. Tout de suite apparut le germe des divisions.

Le duc Decazes, toujours le premier à proposer, émit l'avis que l'on chargeât les bureaux des trois réunions, dites réunions Changarnier, du Centre droit et des Réservoirs, à l'exclusion de la réunion des « Chevau-Léger », de rédiger un programme commun de résolutions à adopter, en vue de la restauration de la monarchie. Cette motion, où personne ne soupçonnait de piège, fut approuvée à l'unanimité.

De leur côté, le duc d'Audiffret-Pasquier et le comte

Daru, quoique favorablement impressionnés par cette première réunion, de laquelle ils espéraient qu'il sortirait une monarchie selon leurs vœux, étaient d'avis qu'il y en eût une seconde, où l'on convoquerait les membres des bureaux des trois groupes. Ils convinrent, avec M. Maurice Aubry, qu'elle se tiendrait chez lui, à Paris, le samedi 4 octobre suivant.

Dans l'intervalle des deux réunions, M. Ernoul avait, comme on l'a vu, chargé un nouvel envoyé, pris celui-là dans les rangs de l'Extrême-Droite, M. Combier, de porter au comte de Chambord la réponse à sa note du 12 septembre. Le ministre faisait respectueusement observer au roi que l'Assemblée Nationale ne pouvait abdiquer en principe sa mission constitutionnelle, que la solution de la question du drapeau ne pouvait consister en un simple élan militaire, comme le prince semblait le vouloir, et que, d'ailleurs, il était inadmissible que l'armée pût être appelée à délibérer sous les armes. En conséquence, le roi était sollicité de modifier la formule de sa note relative au drapeau.

M. Combier avait trouvé Frohsdorf en fête, à l'occasion de l'anniversaire de naissance du comte de Chambord et de la visite que le jeune duc de Chartres était venu rendre, à son tour, au chef de la famille. Sa mission s'était bornée à remettre la note de M. Ernoul ; il n'avait pu avoir du prince qu'une courte audience, qui lui avait permis seulement de constater que le comte de Chambord était prêt, comme par le passé, à toutes les concessions compatibles avec ce qu'il estimait son droit et son honneur de roi, mais aussi peu disposé que jamais à céder sur le point dont les opposants faisaient la condition essentielle de son rappel.

La réponse à la demande spéciale de M. Ernoul ne vint que quelques jours après, dans une lettre du comte de Blacas au garde des Sceaux. Le roi consentait d'autant plus volontiers à substituer, dans sa note du 12 septembre, ces mots les *représentants du pays* au mot *armée*, qu'il déclarait compter sur l'éloquente intervention du ministre royaliste pour faire accepter de l'Assemblée le drapeau blanc. C'était à la représentation nationale et non plus à

l'armée qu'il s'adressait en cette circonstance. La concession accordée réservait les prérogatives de l'Assemblée et témoignait des dispositions conciliantes du prince.

Rien n'avait été omis pour peser sur les résolutions de Frohsdorf. On a même rapporté que le maréchal de Mac-Mahon, tout en s'abstenant de se mêler aux négociations monarchiques, s'était décidé, sans doute sur les instances des familiers de la Présidence, à envoyer vers la fin de septembre son aide de camp, le marquis d'Abzac, au comte de Blacas, avec mission de « déclarer à celui-ci que, avec le maintien du drapeau tricolore auquel l'armée tenait, il ne ferait aucun obstacle au rétablissement de la monarchie ; mais que, s'il s'agissait du drapeau blanc, il considérait comme de son devoir d'agir autrement, toutes les informations prises auprès des chefs de corps lui donnant la conviction que la suppression du drapeau tricolore constituerait un grand péril et pourrait entraîner la désunion de l'armée, qui, seule maintenait l'ordre et la paix sociale[1] ».

Vrai ou faux, ce récit répond à la pensée dominante alors, qui était de faire de la question du drapeau la condition préalable du retour du roi.

Chez les uns, c'était désir de le faciliter, chez les autres, secret espoir de l'empêcher. Mais c'était bien un trait de l'esprit parlementaire que d'en être arrivé à faire dépendre d'une question aussi subsidiaire en soi, et qui n'avait d'importance que du côté du roi, le rétablissement du trône en France.

L'affaire de la monarchie se trouvait reprise par la force des choses. On ne pouvait plus la laisser de côté. Le Gouvernement lui-même, quoiqu'il se trouvât de la sorte dans une situation équivoque, était obligé de suivre le mouvement ou, du moins, n'était plus en mesure de l'arrêter. La réunion du 25 septembre avait donné l'élan. L'action parlementaire était engagée. Le premier moment d'ardeur passé, on s'était demandé où l'on en était au juste. Les visites particulières faites à Frohsdorf, depuis

[1] Marquis de Dampierre (p. 234).

le 5 Août, les diverses démarches officieuses accomplies auprès du comte de Chambord, quoiqu'elles s'accordassent toutes à le montrer conséquent avec ses déclarations antérieures, constant avec lui-même, laissaient subsister un certain doute sur les intentions définitives de celui dont on attendait la décision suprême pour avancer ou pour reculer. M. de Falloux avait dit, et c'était l'oracle, à propos de la réponse à la note de M. Ernoul : « C'est une acceptation plutôt qu'un refus, mais ce n'est ni l'un ni l'autre avec un caractère définitif ».

Les royalistes décidés, les fusionnistes sincères s'en tenaient à l'interprétation la plus favorable des idées et des paroles du comte de Chambord, telles qu'on les leur rapportait. Les visiteurs de Frohsdorf eux-mêmes ou n'avaient pas compris toute la pensée du prince, ou aimaient à se persuader que ses résolutions n'étaient pas aussi absolues ni aussi immuables qu'elles le paraissaient. En définitive, on traduisait ainsi, parmi les plus zélés pour la cause monarchique, les diverses déclarations rapportées de Frohsdorf : le roi rétabli sur le trône pourra accepter le drapeau tricolore, mais l'héritier de Charles X, le prince exilé depuis quarante-trois ans, ne peut le prendre et abandonner le sien pour rentrer en France. On interprétait dans le même sens aussi, ce mot que le comte de Chambord répétait sans cesse : « Qu'on me rappelle sans conditions et, après, toutes les questions litigieuses se résoudront facilement ». Il semblait y avoir là une base de négociations et d'entente. « Trouvons, disait-on, une formule qui donne satisfaction au sentiment national, tout en réservant l'initiative royale et nous pourrons ainsi concilier les vœux du pays et les droits du roi. »

On espérait par là, à l'aide de nouvelles concessions mutuelles, arriver à s'entendre sur le texte de la proposition que l'on comptait présenter à l'Assemblée Nationale pour la reconnaissance de la monarchie.

M. le comte de Paris suivait avec attention tout ce mouvement. Resté d'esprit et de cœur avec le Centre droit, malgré son rapprochement de raison avec le chef de la famille royale, il ne voyait la solution monarchique que dans la concession que ses amis s'efforçaient d'arra-

cher au comte de Chambord; seulement il avait recommandé de ne pas « heurter l'obstacle » et il espérait, non sans quelque inquiétude intime, que l'aîné finirait par se rendre. Il comptait aussi pour cela sur le concours des légitimistes. « Ils sont anxieux, écrivait-il, parce qu'ils redoutent qu'une inspiration malheureuse ne vienne tout gâter; mais ils s'enhardissent chaque jour à parler plus haut, comme la raison et la politique le leur conseillent. Ils cherchent une procédure pour lever le gros obstacle. Sans doute, la partie est grosse et pleine de périls, mais les périls ne seraient pas moindres à la jouer moins franchement que ne le fait le Centre droit [1]. »

Tout était donc à une transaction, dont les légitimistes et les orléanistes cherchaient également, quoique avec des idées différentes, la formule, pour en faire la base de la proposition à soumettre d'abord au comte de Chambord puis à l'Assemblée Nationale.

C'est dans ces dispositions conciliantes mais peu précises qu'une nouvelle réunion parlementaire eut lieu, comme il avait été convenu, le samedi 4 octobre, dans l'après-midi, chez M. Maurice Aubry [2].

Un grand nombre de députés y avaient été convoqués par lettres privées. Le secret fut si bien gardé, cette fois, sur le jour et le lieu de la conférence que la plupart des invités eux-mêmes ne surent qu'au dernier moment chez qui ils devaient se rencontrer. Les journaux n'en eurent connaissance que le lendemain. On ignora du reste à peu près ce qui s'y était passé.

Cette seconde réunion fut loin d'offrir le même calme et la même unanimité que la première. De part et d'autre, la réflexion était venue; les esprits n'étaient plus sous l'empire de l'émotion du premier jour, qui avait pu faire croire que la question de la monarchie allait se décider à l'amiable sans obstacles, sans délai. Aucune des questions qui divisaient les deux fractions du parti royaliste n'avait été résolue, aucune des conditions auxquelles pouvait se faire l'accord n'avait été arrêtée. Tout était resté en sus-

[1] Document privé cité par M. Hanotaux (p. 147).

[2] Son hôtel était avenue d'Antin, n° 1.

pens. On allait maintenant entrer dans la discussion des points litigieux. Pour la conduite de l'affaire, on devait nommer, selon la proposition de M. Decazes, une commission spéciale, choisie parmi les membres des quatre groupes monarchiques : Extrême-Droite, Droite, réunion Changarnier, Centre droit, représentés à la réunion par leurs bureaux. C'était là l'objet principal de la convocation. Les premiers discours échangés à cette réunion furent à la conciliation, comme ceux du 25 septembre, mais bientôt les dissentiments s'élevèrent.

M. de la Rochette, président de l'Extrême-Droite, et ses amis ne voulaient pas d'une commission ni de discussions. Ils n'en voyaient que trop les inconvénients. Mais le duc d'Audriffret-Pasquier, brusquant tout, souleva résolument la question irritante. « Où en est-on, demanda-t-il, de la question du drapeau ? C'est ce qu'il importerait de savoir. Quant à nous, je le dis avec une entière franchise, nous nous prêterons à tous les accords honorables sur tout le reste, mais sur ce point, nous ne posons pas au prince, nous nous posons à nous-mêmes, ou plutôt le pays nous pose une condition *sine qua non*. Il faut qu'il soit entendu avant tout et au préalable que le drapeau tricolore sera maintenu... Sommes-nous d'accord ? »

C'était poser le conflit. Le Centre droit applaudit avec enthousiasme son président. Une partie de la Droite semblait approuver. Les membres de l'Extrême-Droite, plus nombreux que la première fois, mieux renseignés sur les intentions de Frohsdorf, furent loin de ratifier les déclarations trop spontanées, trop ferventes de leur collègue, le comte de Maillé, sur le drapeau tricolore.

On allait de nouveau se heurter à l'obstacle. M. Baragnon intervint fort à propos. « La question du drapeau, dit-il, est une question constitutionnelle, qui ne peut être réglée que par le concert du Roi et de l'Assemblée. Le drapeau tricolore a le possessoire, maintenons-le lui ; mais ne contestons pas au Roi son initiative pour le lendemain. » Les avis étaient partagés ; la brouille recommençait. Avec beaucoup de présence d'esprit, M. Chesnelong remit la question du drapeau à sa juste place, avant

qu'elle ne provoquât une nouvelle rupture. Il était l'homme des combinaisons, l'orateur des expédients. Sans contredire aux prétentions du Centre droit, l'honorable député des Basses-Pyrénées proposa de chercher un terrain d'entente qui n'impliquât point la répudiation du drapeau tricolore, dont la gloire et le malheur avaient fait un drapeau national, mais un terrain d'accommodement où la dignité du roi se trouvât à l'aise. Si la monarchie était difficile à faire sans le maintien de ce drapeau, elle serait impossible, si le roi ne croyait pas devoir se prêter à des arrangements qui auraient été pris sans lui. Il insista surtout, en termes chaleureux et propres à rallier les esprits, sur la nécessité, à l'heure critique où l'on était, de restaurer avant tout la monarchie. C'était, disait-il, pour la France une question de vie ou de mort, la question principale, nécessaire : c'était la question d'aujourd'hui. La question du drapeau était, sans doute, importante, mais il convenait de la laisser à sa place, c'était une question secondaire : c'était la question de demain.

On aurait dû s'en tenir à ces sages paroles. Peut-être eussent-elles fait l'union. Mais tout le monde n'était pas disposé à laisser la question du drapeau au second rang, du moins ceux qui en avaient fait jusqu'ici la condition première de la fusion. M. Decazes intervint dans le débat, mêlant insidieusement des souvenirs attendris d'enfance sur le drapeau blanc à des déclarations très formelles en faveur du drapeau tricolore. Il ne pouvait pas, à son témoignage, être suspect d'opposition à la monarchie, mais il avait dû en référer à qui de droit sur cette question du drapeau, et, si haut qu'il était remonté, il avait rencontré à ce sujet des résistances absolues. En conséquence, il ne pouvait participer à la nomination d'une commission préparatoire que sous les réserves les plus expresses sur ce point.

C'était la première fois qu'on faisait intervenir le Gouvernement, le maréchal de Mac-Mahon lui-même, dans cette question du drapeau. L'intention n'était pas douteuse. On voulait se couvrir de la plus haute autorité pour justifier des exigences de parti. Les légitimistes compri-

rent que la déclaration du duc Decazes impliquait le dessein bien arrêté de ne rien céder sur le drapeau. M. de Larcy la releva vivement : « Si la réunion, dit-il, croit devoir recommencer 1830, il est inutile de nommer une Commission. » Ce mot allait au fond des choses. Il suscita de part et d'autre une vive émotion. Les dissentiments intimes se firent jour. La réunion fut sur le point de se séparer au milieu du désaccord général et de la confusion des opinions. Les plus sages réussirent à empêcher une rupture violente. La séance fut seulement suspendue. La Droite et le Centre droit allèrent délibérer, chacun de leur côté, dans une pièce séparée. Pendant qu'ici, l'on s'excitait, dans la résolution de maintenir le drapeau tricolore, comme emblème de la monarchie libérale, à laquelle seule on voulait se rallier, là, on écoutait le langage conciliant de M. Aubry, qui s'efforçait d'atténuer le désaccord, en faisant observer que les paroles des parlementaires allaient ordinairement plus loin que leurs actes ; qu'il fallait avant tout compter sur la pression de l'opinion publique pour aplanir les difficultés des négociations et que, en tout cas, on ne pouvait pas se séparer aujourd'hui sans avoir remis à une délégation d'études le soin de préparer une solution.

Sur ce sage avis, la Droite se réunit de nouveau au Centre droit et la séance fut reprise. La question qui était le fond de tout revint naturellement la première. Du côté de la Droite, on crut trouver un terrain de conciliation dans la formule suivante, qui réservait à la fois les droits du prince et les prétentions du Centre droit : « Les emblèmes actuels seront maintenus, tant qu'ils n'auront pas été modifiés par une loi. » Mais cette formule fut repoussée par les membres du Centre droit, comme impliquant une renonciation possible, dans l'avenir, au « drapeau chéri ». Ils entendaient maintenir absolument leur emblème.

On allait de nouveau rompre sur cette question, sans autre résultat que d'avoir montré la plus fâcheuse impuissance à s'entendre sur les moyens de faire réussir ce que chacun paraissait désirer.

La parole persuasive et entraînante de M. Chesnelong prévint une nouvelle rupture. L'honorable député des

Basses-Pyrénées fit ressortir vivement les inconvénients d'un échec dans les circonstances actuelles et la responsabilité qui en résulterait pour les promoteurs de l'entreprise monarchique. D'autre part, M. le duc Pasquier montra que l'on ne pouvait ajourner davantage une décision, quelle qu'elle fût, favorable ou contraire à la monarchie, sans tromper l'attente du pays.

Cette décision, la réunion n'était pas en mesure de la prendre. Il fallait en revenir aux négociations. On convint, non sans peine, de la nomination d'une commission composée de deux membres de chacun des quatre groupes de la majorité, avec le général Changarnier pour président. Toutefois le duc Decazes déclara formellement que, si le Centre droit consentait à se faire représenter dans la Commission, ce n'était qu'à la condition expresse de ne rien accepter, au sujet du drapeau, en dehors du maintien du drapeau tricolore, affirmé et garanti d'avance dans l'acte même qui appellerait le comte de Chambord au trône. Cette réserve faite, une délégation de huit membres, choisis deux dans chacun des quatre groupes de la majorité, fut instituée, sous la présidence du vieux général Changarnier, à l'effet de formuler une proposition définitive et de la faire accepter par qui de droit. Ce fut la célèbre Commission des Neuf, de qui allait dépendre le sort de la monarchie.

Mais avant qu'elle n'entrât en scène, tout avait déjà été secrètement concerté, entre plusieurs, pour prendre le comte de Chambord dans les filets parlementaires.

Dans ces jours-là, avait lieu à la Nonciature apostolique de Paris un dîner intime de convives de choix[1]. Comme on causait, au salon, de la question du prochain retour du roi de France, qui passionnait tous les bons Français, et que les convives se livraient à toutes leurs espérances, le nonce du Saint-Siège, S. Exc. Mgr Chigi, très au courant de tout ce qui se passait dans les milieux gouvernementaux et les cercles parlementaires, et beaucoup moins confiant que ses invités dans ce qui se pré-

[1] A ce dîner assistaient Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, depuis cardinal, le R. P. Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, le R. P. Dom Chamard, bénédictin de Solesmes, et Louis Veuillot.

parait, leur dit : « Hélas! les choses ne sont pas telles que vous les supposez. Il se trame dans l'ombre des intrigues qui aboutiront à tout autre chose que la restauration monarchique. » C'était l'équivalent de ce que le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, avait écrit, dès le mois de juin, à l'empereur, son maître[1].

A quelques jours de là, le chef de la gare d'Angers communiquait confidentiellement à l'un des convives de la nonciature, le R. P. Dom Chamard, son ami, une dépêche de M. de Cumont, un des membres importants du Centre droit, qu'il venait de faire passer à M. de Falloux ; elle disait : « Nous le tenons[2] ».

C'était l'explication des sombres pronostics du nonce apostolique, l'expression authentique des dispositions secrètes du parti libéral à l'égard du comte de Chambord, la preuve de l'intrigue ourdie contre le roi et dont on allait voir se dénouer la trame.

On faisait courir à ce moment-là, à Versailles, des mots comme celui-ci : « Nous ne voulons pas faire la monarchie en blanc » et cet autre, à propos du comte de Chambord : « Nous le passerons au bleu ». Il circulait des propos encore plus étranges, comme celui qu'avait tenu, en présence du vénéré M. Auguste Nicolas, un des politiques les plus activement mêlés aux affaires du jour : « Eh bien! oui, nous le subirons, puisque nous ne pouvons pas faire autrement, mais il sera notre esclave[3] ». D'autres parlaient tout haut de ramener le roi « pieds et poings liés ». On attribuait au duc Pasquier lui-même ce mot plus grossier encore : « Nous le ficellerons comme un saucisson et il ne pourra pas bouger ». Après tout, ces propos plus ou moins inconvenants n'étaient qu'un commentaire libre du plan révélé à M. Taine, dès 1871, au moment où l'on commençait à s'occuper du rappel du

[1] Voir plus haut, p. 255.

[2] Avec sa gravité d'historien ecclésiastique et sa haute loyauté de témoin, le R. P. Dom Chamard a donné au récit de ce double incident la valeur d'un document historique, en l'insérant dans les *Annales* qui font suite à l'Histoire de l'Église de Rohrbacher. (*Histoire universelle de l'Église catholique*, de Rohrbacher. *Annales ecclésiastiques*, de Dom Chamard, t. III. 1879, 1889 ; Paris, 1898, p. 409).

[3] Lettre de M. de Vanssay, dans l'*Univers* du 1er décembre 1890.

roi : « On l'enchaînerait par de grandes lois préalables et par la collaboration des Orléans[1]. »

C'est dans ces dispositions-là, communes à un trop grand nombre de pseudo-monarchistes de l'Assemblée, que mandat avait été donné par les groupes de Droite, à la Commission des Neuf, de chercher les bases d'un accord avec le roi. Etrange mandat, en vérité, quand la question du drapeau n'avait été soulevée que pour rendre tout accord impossible ! Vouloir ainsi négocier avec Frohsdorf, c'était aller au-devant de difficultés, tellement faciles à prévoir qu'on n'y comprendrait rien, si elles ne fussent entrées dans les calculs des adversaires intimes du comte de Chambord. On allait, en effet, lui demander ce que l'on savait qu'il refuserait.

[1] Hanotaux (p. 110-111).

CHAPITRE XI

L'AMBASSADE PARLEMENTAIRE

La Commission élue, le 4 octobre, par la réunion des Droites et du Centre droit, était composée de MM. Combier, de Tarteron, d'Audiffret-Pasquier, Collet, Daru, Baragnon, de Larcy et Chesnelong, avec le général Changarnier pour président. M. Decazes déclina l'offre d'en faire partie ; il venait d'être désigné par le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, pour le poste d'ambassadeur de France à Londres et son départ devait avoir lieu à la fin du mois. Du reste, il était de ceux qui, pour agir, aiment mieux être dehors que dedans. On ne songea même pas à s'adjoindre un des mandataires attitrés du comte de Chambord. Par respect pour le roi, M. Lucien-Brun et ses deux collègues se tenaient ordinairement à l'écart des pourparlers, où ils pouvaient craindre d'engager par leurs paroles ou seulement par leur présence une plus haute responsabilité que la leur. On ne les consultait pas, d'ailleurs, non plus que le marquis de Dreux-Brézé, représentant officiel du prince.

La Commission avait été nommée sous les réserves formulées par chacun des groupes au sujet du drapeau, mais avec le désir généralement sincère, quoique un peu illusoire, chez le plus grand nombre, d'arriver à une entente pratique. Toutefois, à cette réunion du 4, où un certain accord avait paru se faire à la fin, le duc d'Audiffret-Pasquier avait nettement déclaré, avant qu'on ne se séparât, qu'il fallait qu'une dernière réunion générale eût lieu, le 18, après celle de la Commission de permanence, et que, si à cette date, la question du drapeau n'avait pas été résolue, le Centre droit reprendrait sa liberté d'action.

D'un autre côté, M. Maurice Aubry ne laissa pas ignorer à ses amis que le duc Decazes était resté avec lui après la séance, renouvelant ses réserves expresses sur le drapeau, tant en son nom, qu'au nom du maréchal de Mac-Mahon, dont il avait sondé les sentiments intimes. Ce que lui avait répondu alors M. Aubry était la vérité même de la situation constitutionnelle, à savoir : que le pouvoir exécutif, dont il semblait être le porte-parole, était subordonné à l'Assemblée Nationale ; que celle-ci avait seule mission et autorité pour constituer un gouvernement et statuer sur une question de principe ; que si le drapeau était le symbole de la nation, ce symbole était inséparable de son histoire, et que le drapeau ne pouvait pas être seulement l'emblème d'une époque, d'un régime ; qu'il n'y avait pas lieu de préjuger des accords à intervenir à ce sujet entre les représentants et le roi, avant le retour de celui-ci ; qu'il serait tout à fait inconséquent d'amoindrir l'autorité monarchique avant de l'avoir restaurée [1].

Ces réflexions si justes, si sensées, auraient dû couper court aux menées des faux restaurateurs de la monarchie, dont la prétention était de commencer par imposer, de leur autorité privée, au roi, des conditions qui étaient la méconnaissance de son droit. Mais leur conduite même ne montra que trop, par la suite, qu'ils n'insistaient tant sur cette condition préalable du drapeau, que parce qu'ils prévoyaient qu'elle serait la pierre d'achoppement des négociations avec le roi.

Négocier pour amener le comte de Chambord à se soumettre ou à se démettre, c'était toujours l'arrière-pensée des meneurs cachés, celle qui avait inspiré le plan de M. Decazes.

Aussitôt nommée, la Commission des Neuf avait résolu de tenir, dès le surlendemain, sa première réunion. Elle était pressée d'aboutir à un résultat que le pays attendait anxieusement et qui allait maintenant dépendre d'elle. Un incident vint compliquer la situation et hâter les événements. Dans le dissentiment relatif au drapeau, le duc Decazes avait fait intervenir insidieusement le Président

[1] *Mémoire inédit.*

de la République. Il n'hésita plus à le mêler directement à l'affaire.

Le soir même du 4 octobre, il était venu rendre compte de la réunion au maréchal de Mac-Mahon; il avait vu aussi le duc de Broglie. Dès le lendemain, M. d'Audiffret-Pasquier était mandé auprès du Président de la République.

Le prétexte de cette convocation était le projet de loi présenté à l'Assemblée sur l'administration de l'armée; en réalité, c'est de la question du drapeau que le maréchal de Mac-Mahon, à l'instigation du duc Decazes et sur le conseil de M. de Broglie, voulait entretenir le président du Centre droit.

On a rapporté comme presque textuelles les paroles suivantes que le maréchal aurait dites à M. le duc Pasquier :

« Vous avez eu à supporter hier des attaques imméritées, mon cher duc. La cause que vous défendez était la bonne. En ce qui me concerne, je dois me tenir à part de tous les arrangements de partis. Appelé par l'Assemblée, dans un moment critique, à faire respecter ses décisions, à venir en aide au pays et à défendre l'ordre, je reste dans la limite de mes fonctions. Je maintiendrai l'ordre et je ferai respecter les décisions, quelles qu'elles soient, sauf en un cas, cependant. On parle de substituer le drapeau blanc au drapeau tricolore. Je crois devoir à ce sujet vous donner un avertissement. Si le drapeau blanc était levé contre le drapeau tricolore, et s'il arrivait qu'il fût arboré à une fenêtre, tandis que l'autre flotterait vis-à-vis, les *chassepots* partiraient tout seuls et je ne pourrais répondre de l'ordre dans la rue, ni de la discipline dans l'armée. »

Ces paroles attribuées au Président de la République venaient-elles bien de lui? Ne les lui avait-on pas suggérées pour s'en servir ensuite comme d'un argument irrésistible en faveur du drapeau qu'on entendait maintenir envers et contre le roi? Elles ne représentaient pas, d'ailleurs, l'opinion de tout le Gouvernement; car si elles répondaient à la pensée du chef du Cabinet et de la majorité des ministres, elles n'exprimaient pas les sentiments de la fraction légitimiste. M. Ernoul avait précisé-

ment provoqué, à quelque temps de là, un incident qui faillit amener une crise de cabinet, en interpellant à une des séances du Conseil le ministre de la Guerre, général du Barail, sur ce que ferait l'armée au cas où le drapeau blanc serait adopté[1]. Ce jour-là, le maréchal Mac-Mahon n'avait rien dit, comme s'il ne se fût pas cru assez autorisé à parler au nom de tout le Gouvernement, en appuyant le ministre de la Guerre dans sa déclaration contre le drapeau royal.

Une réserve plus grande encore lui était imposée avec les personnages, si importante que fût leur situation dans l'Assemblée, qui venaient l'interroger en particulier pour engager ensuite le Gouvernement par ses paroles. Ce n'était pas à lui, chef du pouvoir exécutif et de l'armée, à prétexter une prétendue opposition militaire pour mettre obstacle à un projet d'un aussi grand intérêt pour le pays que le rétablissement de la monarchie.

Il n'ignorait pas que son autorité était du plus grand poids dans la circonstance et que lui seul suffisait à faire accepter ou à faire rejeter par l'Assemblée l'emblème royal. Si vraiment il avait été favorable, comme il paraissait l'être en paroles, au retour du roi, ou il ne devait pas s'arrêter devant de soi-disant préjugés de l'armée, ou il devait être prêt à empêcher qu'elle ne se montrât hostile, ainsi qu'eût fait un véritable chef de gouvernement.

Lorsque Bonaparte, voulant restaurer l'ordre en France, eut résolu de rétablir le culte catholique, il ne s'inquiéta pas de ce que penserait ni l'armée, ni le public. Ce fut dans une vue supérieure de gouvernement, plus ou moins intéressée, il est vrai, qu'il conclut le Concordat, sans consulter l'opinion. Et cependant, il avait à lutter contre de plus vives répugnances et des oppositions plus ardentes qu'il n'y en eut jamais contre le drapeau blanc. « Les ennemis de Bonaparte, écrivait le général Thiébault, dans ses Mémoires, se réjouirent de l'établissement de la religion catholique. Ses amis et l'armée en masse en furent consternés. » L'hostilité des généraux de la République n'arrêta pas le Premier Consul. Un Delmas put le blâmer

[1] Général du Barail, *Mes Souvenirs*, t. III, p. 423 et suiv.



grossièrement en face, Moreau lui-même put affecter l'abstention ; il n'en arriva pas moins que, le jour mémorable du 2 avril 1802, Bonaparte parut solennellement à Notre-Dame, suivi des soixante généraux convoqués pour la cérémonie du *Te Deum* d'actions de grâce. Et le lendemain, toute la France et l'armée elle-même applaudissaient à cet acte d'autorité, qui affirmait le rétablissement de l'ordre par le rétablissement de la religion.

Le maréchal de Mac-Mahon n'eut ni l'esprit, ni la décision d'un chef d'Etat. Son mot, authentique ou non, sur les « chassepots », fit fortune. Il donna une formule aux opposants du drapeau blanc. C'est le mot que le duc d'Audiffret-Pasquier rapporta, comme l'ayant entendu, à la Commission des Neuf, pour traduire les répugnances et appréhensions du Maréchal au sujet du drapeau du comte de Chambord. Il s'était, d'ailleurs, fait accréditer en se procurant un certificat du secrétaire général de la Présidence, le vicomte Emmanuel d'Harcourt. Au sortir de l'audience du Maréchal, il avait eu soin de solliciter l'autorisation de reproduire ses paroles. Et le soir même il avait reçu de M. d'Harcourt la réponse suivante :

Mon cher duc, le maréchal a bien voulu me raconter l'intéressante conversation qu'il a eue avec vous cette après-midi et la déclaration très nette qu'il vous a faite relativement à la nécessité de maintenir le drapeau tricolore. Je lui ai fait observer qu'il pouvait être utile dans l'intérêt de tous que son langage soit répété. Il m'a répondu : « Je n'ai aucune objection à ce que M. le duc d'Audiffret-Pasquier fasse connaître à ses collègues l'opinion que j'ai exprimée devant lui et qui n'est que l'écho des impressions de l'armée tout entière ».

Muni de cette pièce, le duc d'Audiffret-Pasquier s'était rendu à la Commission des Neuf pour en donner lecture. En ouvrant la séance, le général de Changarnier avait déjà préparé les esprits à l'effet de cette communication. « J'honore le drapeau blanc, avait-il dit, mais j'aime trop le drapeau tricolore pour jamais consentir à le répudier. Je ne suis pas suspect. Malgré mes quatre-vingts ans, je me ferais casser la tête pour mettre M. le comte de Chambord sur le trône... Je lui serais dévoué jusque-là. Je ne

le suis pas jusqu'à sacrifier le drapeau tricolore. » M. le comte Daru et M. Callet déclarèrent après lui qu'ils étaient dans les mêmes sentiments. M. Daru insista en disant, au nom de ses amis : « Il ne suffit pas à mon avis que la question ne soit pas tranchée contre le drapeau tricolore ; il faut encore qu'aucun doute ne plane sur la solution au moment de la rentrée du roi... Il importe aussi que nul autre drapeau ne puisse, à ce moment, être arboré nulle part[1]. » A son tour, le duc d'Audriffret-Pasquier affirma avec chaleur qu'on ne pouvait rappeler le roi sans que le pays et l'armée fussent rassurés auparavant sur le maintien du drapeau national. Il savait d'ailleurs, que le Maréchal-Président ne croyait pas pouvoir répondre de la paix publique à l'arrivée du roi, si la question du drapeau n'était pas résolue d'avance en faveur du drapeau actuel. C'est alors qu'il produisit la lettre de M. Emmanuel d'Harcourt à l'appui du fameux mot, déjà ébruité partout : « *les chassepots* partiront tout seuls ».

Cette lettre, communiquée à la Commission, fit grande impression sur ses membres. Elle ébranla les amis du comte de Chambord, confirma ceux des princes d'Orléans. Personne ne douta sur le moment, qu'elle ne fût la garantie du propos si grave attribué au Maréchal. quoique, depuis, des personnes très dignes de foi aient assuré que le Maréchal ne s'était pas reconnu dans ce mot et n'avait aucune connaissance de la lettre écrite en son nom à l'usage de la Commission des Neuf.

Etait-ce bien de lui-même, en effet, que le maréchal de Mac-Mahon avait parlé ainsi ? Entré dans l'armée à l'époque de la Restauration, ayant servi au début de sa carrière militaire sous le drapeau blanc, pouvait-il avoir contre l'emblème de la monarchie légitime cette prévention qui lui aurait fait tenir le propos qu'on mettait dans sa bouche ? Ne se rappelait-il pas avec quel enthousiasme les populations, en 1814, avaient accueilli le glorieux symbole de la royauté des lys, avec quelle facilité les

[1] On répétait alors un mot du préfet de police, M. Léon Renault : « Avec 200.000 francs je fais pavoiser Paris, en blanc, du haut en bas ». Le mot fut dit devant le marquis de la Tour-du-Pin-Chambly et le comte Albert de Mun (*Revue catholique et royaliste*, 20 mars 1909, p. 211).



vieux généraux des armées de l'Empire, qui avaient plus sujet encore que les hommes de 1873, d'être attachés aux trois couleurs, avaient accepté le changement de drapeau? On ne pouvait pas préjuger, comme le faisait le maréchal de Mac-Mahon, des dispositions de l'armée, pas plus que de celles de la population. Le Maréchal avait dû subir bien profondément les influences de ses conseillers pour se persuader que les *chassepots* partiraient tout seuls, à la vue du drapeau sous lequel avait été organisée, à quarante ans de là seulement, la conquête de l'Algérie.

Devant cette déclaration inattendue du Maréchal, qui mettait un obstacle invincible à la restauration du drapeau blanc, les représentants des deux Droites, M. de Larcy, MM. de Tarteron et Combier émirent l'avis que l'on pouvait réserver la question jusqu'à ce qu'elle fût résolue par l'accord du roi et de la représentation nationale. M. Chesnelong entra dans cette idée en proposant d'étudier un arrangement qui fût acceptable des deux parts.

Par exemple, on pouvait fusionner les deux drapeaux comme les deux partis, en ayant un drapeau qui serait tricolore sur une face et blanc sur l'autre, ou les combiner entre eux, de manière à ce que les emblèmes de la monarchie, les lys, les armes de la Maison de France, une cravate blanche à la hampe se superposassent aux trois couleurs. On pouvait même faire agréer du comte de Chambord une autre transaction, non moins satisfaisante pour les deux partis, d'après laquelle aucun changement ne serait apporté au drapeau avant que le roi n'eût pris possession du pouvoir, sauf ensuite, pour lui, après avoir été salué à son avènement par le drapeau tricolore, à s'entendre avec l'Assemblée pour la modification à y apporter. Si cet arrangement était accepté du comte de Chambord, n'y avait-il pas là les bases d'un accord entre tous les groupes monarchiques?

Cette combinaison, plus ingénieuse que nette, avait été trouvée l'avant-veille dans une sorte de conciliabule qui se tint, le soir, à l'issue de la réunion des bureaux de la Droite, au café du quai d'Orsay. M. de Falloux avait reparu, comme dans toutes les circonstances critiques,

pour donner les conseils que certains ne cessaient de lui demander. Le petit cénacle composé de MM. de Meaux, Baragnon, Chesnelong, de Cumont, réunis à table autour de M. de Falloux, avait réussi à combiner une formule qui parut tout à fait propice, parce qu'elle répondait à la fois aux intentions de la majorité et qu'elle cadrait avec la récente déclaration du comte de Chambord, disant à M. Combier qu'il se faisait fort, à sa rentrée en France, d'obtenir de ses représentants une solution compatible avec son honneur. On croyait s'en tirer par l'habileté.

M. Chesnelong proposa donc à la Commission la formule suivante, toute fraîche éclose, qu'il disait propre à donner satisfaction à la fois aux partisans des trois couleurs et au prince : « Le drapeau tricolore est maintenu. Il pourra être modifié par l'accord du roi et de la représentation nationale. » Cette formule réservait le droit du roi. Le comte de Chambord eût pu, si elle avait été sincère, l'accepter dans ces termes ; mais tout de suite, le duc d'Audiffret-Pasquier exigea davantage. Il demanda que les mots : « Il pourra être modifié... » fussent remplacés par ceux-ci : « Il ne pourra être modifié *que* par l'accord du roi et de la représentation nationale. » C'était changer complètement l'esprit de la transaction et ouvrir la perspective d'un conflit pour le lendemain de la rentrée du roi. On ne s'en aperçut pas trop dans le moment, désireux que l'on était d'aboutir à quelque chose.

La formule de M. Chesnelong, modifiée par le duc Pasquier, fut adoptée à l'unanimité et la mission de la faire accepter du prince, confiée, sur la désignation du comte Daru, à son habile et éloquent auteur. Il fut convenu, en conséquence, qu'il irait à Frohsdorf, au nom de la Commission, soumettre au comte de Chambord les propositions sur lesquelles elle croyait pouvoir établir son projet de restauration monarchique[1].

Chose remarquable, aucune objection ne s'éleva au sein de la Commission contre une procédure, que M. le comte de Paris n'avait cessé de déconseiller, pour sa part. Jusqu'à la fin il persista à croire que l'affaire de la monarchie

[1] Ch. Chesnelong (pp. 76 à 93).

devait se traiter exclusivement dans l'Assemblée, entre ses amis et ceux du comte de Chambord et que, une fois l'accord fait entre eux, la solution s'imposerait d'elle-même par la force des choses.

C'est dans ce sens qu'il écrivait d'Arc-en-Barrois, le 6 octobre, après la réunion tenue chez M. Aubry : « Vous savez que j'ai toujours déconseillé à mes amis de s'adresser directement au comte de Chambord pour obtenir de lui des concessions. Je crois qu'il faut continuer à éviter de mettre sa personne en jeu, parce que la meilleure manière pour lui, aujourd'hui, d'accepter le drapeau tricolore, est peut-être de se faire forcer un jour la main par ses amis... Il fallait dire à ceux-ci tout ce qu'on leur a dit, il fallait le dire devant vos collègues de la Droite modérée : ils l'ont entendu ; on ne s'est pas brouillé ; en maintenant votre terrain, vous en êtes arrivés à la nomination d'une commission, dans le sein de laquelle on pourra parler plus à l'aise... Je persiste à croire que c'est la Droite modérée qui peut exercer, dans le sens des concessions, l'influence la plus décisive... Je crois donc que, malgré les apparences, votre réunion a pu avancer les affaires[1]. »

A un autre point de vue, le marquis de Dreux-Brézé désapprouvait les démarches qui devaient avoir pour but d'obtenir du comte de Chambord des concessions, d'après un programme arrêté d'avance. Dépositaire des pensées du prince, il ne cachait pas à ceux qui l'interrogeaient qu'on n'arriverait pas au but de cette manière. « Le devoir de l'Assemblée, répétait-il, est de proclamer purement et simplement M. le comte de Chambord roi de France, sous le nom de Henri V. »

C'est ce que ne comprenaient pas les parlementaires du Centre droit. Ils acceptaient le comte de Chambord, mais conditionnellement, et s'ils ne parlaient pas de lui imposer une Charte, ils entendaient lui faire accepter d'avance les bases d'une Constitution, telle qu'ils la voulaient. Aussi ne concevaient-ils pas qu'on pût faire la monarchie sans traiter d'abord avec le prince des conditions de son accession au trône.

[1] Lettre citée par M. Hanotaux (p. 157).

On allait donc, avec la Commission des Neuf, s'engager plus avant encore dans la voie des démarches directes, ouverte par M. Decazes, et cette fois, avec des conséquences beaucoup plus graves, car il ne s'agissait plus seulement de visites et d'ouvertures privées, mais d'une ambassade officielle auprès du prince, pour le mettre en demeure d'accepter ou de refuser les conditions que le délégué de la Commission des Neuf avait mandat de lui porter.

Comprenant toute la responsabilité qui allait lui incomber, M. Chesnelong aurait voulu s'adjoindre, pour une mission aussi grave et aussi délicate, des compagnons capables de la rendre plus facile et de lui donner à lui-même plus d'autorité. Il avait tout de suite songé au vénérable baron de Larcy, son collègue à la Commission des Neuf, un des fidèles de Frohsdorf pendant l'exil, à M. Lucien-Brun, son ami, dont il connaissait le crédit auprès de M. le comte de Chambord. L'un, dans sa délicatesse de vieux royaliste, déclina l'honneur de faire partie d'une ambassade chargée de porter au prince une communication, qu'il savait devoir lui être pénible, sur le point du drapeau ; l'autre, prêt à mettre son dévouement et son influence à la disposition de M. Chesnelong, fut lui-même appelé par le Prince à Frohsdorf, avec MM. de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradines, et dut prendre les devants sur l'envoyé de la Commission des Neuf. M. Chesnelong en fut réduit à partir seul, soutenu par la confiance de ses collègues et l'importance du but à atteindre. A lui seul incombait la charge de faire réussir ce qui avait jusque-là échoué.

On a blâmé le choix de la Commission des Neuf : on a dit que son envoyé était insuffisamment préparé par une carrière commerciale au rôle d'un Talleyrand. L'honorable négociant de Pau, devenu homme politique sous l'Empire, était peut-être dépourvu des talents de diplomate ; mais, pour s'acquitter de la mission dont il était chargé auprès d'un prince comme le comte de Chambord, il avait les qualités de cœur et d'esprit préférables à celles des politiques de carrière. S'il n'avait fallu que de l'ardeur, de la conviction, de l'éloquence, des ressources inépui-

sables de dialectique pour réussir dans un semblable message, aucun choix ne pouvait être plus favorable que celui de la Commission.

Le tort de M. Chesnelong fut d'accepter une mission, vouée d'avance à un échec certain, dans les conditions où elle s'accomplissait. La négociation consistait, en effet, à faire accepter du comte de Chambord des conditions et à obtenir de lui des garanties. Sans bien s'en rendre compte, sans le vouloïr même, le délégué des Neuf allait donc proposer à l'héritier de la Couronne de France un véritable marché. Il allait, de la part d'une commission parlementaire, dicter des conditions à un prince, dont les paroles et les sentiments étaient publics, dont la politique avait toujours été à découvert. Il allait, avec tout le respect et la déférence que comportaient et la différence des situations et la sincérité de ses sentiments, lui dire : « Reniez votre drapeau, votre passé, votre parole ; sacrifiez votre honneur, votre dignité, vos principes ou, sans cela, vous ne régnerez pas sur nous. »

Mais, si M. Chesnelong ne sentit pas l'inconvenance et presque l'odieux d'une pareille démarche, du moins, dans sa généreuse illusion, il dépensa, pour en assurer le succès, tout ce qu'il y avait en lui de loyale ardeur, d'ingéniosité et d'abondance oratoire.

Avant de partir, il voulut que l'objet de sa mission fût nettement défini par ses mandants. Il craignait avec raison que dans une négociation d'une nature si délicate et d'un intérêt si important, il ne subsistât quelque doute, quelque équivoque. Pour lui, il voulait d'abord qu'il fût bien convenu — comme si ses intentions avaient pu changer le caractère même de son mandat — qu'il se présenterait au Prince de la part de la Commission, non pour lui poser des conditions, mais pour lui soumettre les possibilités et les nécessités de fait, qui résultaient, comme il disait, de la complexité de la situation ; pour lui exposer, à cet égard, les sentiments et les vœux de la Commission, en qui étaient représentés les divers éléments de la majorité monarchique de l'Assemblée ; enfin, pour obtenir de lui une parole, des déclarations qui

pussent être un gage d'entente entre le prince et la majorité sur les questions que soulevait le rétablissement de la monarchie.

Dans les termes vagues où il était formulé, ce premier point fut accepté par les membres de la Commission, sans réserve ni restriction. M. Chesnelong demandait ensuite d'être autorisé d'une manière bien précise à notifier au prince, au nom de la Commission, « qu'en premier lieu, il serait proposé à l'Assemblée d'appeler Henri V au trône, en vertu de son droit royal héréditaire; que l'Assemblée reconnaîtrait ainsi le droit royal, comme faisant partie du droit traditionnel national, et ne le créerait pas ; qu'en second lieu, et par cela même, la Charte qui serait proposée par le roi deviendrait la loi constitutionnelle du pays par la délibération de l'Assemblée et la sanction du roi; qu'elle ne serait donc pas faite sans le prince et avant qu'il eût pris possession du pouvoir. »

M. Chesnelong a écrit que, sur ces deux points, il y avait eu encore, sans débat, unanimité complète et absolue de sentiments dans la dernière séance de la Commission tenue avant son départ. Ce n'est pas tout à fait exact. On parut accéder unanimement à la demande de M. Chesnelong; mais, pour corriger ou restreindre ce qu'elle semblait avoir de trop excessif dans le sens du droit royal, le duc Pasquier proposa de transformer ces déclarations générales en stipulations précises, qu'il dicta lui-même, et qui rendaient beaucoup moins les idées du comte de Chambord qu'elles ne rappelaient les principes de la monarchie parlementaire et libérale. Afin, disait-il, de montrer au pays, dès le premier jour, le véritable caractère de la monarchie, telle que le roi et l'Assemblée étaient d'accord pour la vouloir, l'acte de rappel du Roi devait stipuler : 1° que les lois constitutionnelles, dont la proposition serait réservée au gouvernement du roi, reposeraient sur les quatres bases suivantes : le pouvoir exécutif au roi, le pouvoir législatif s'exerçant par le roi et deux Chambres, l'inviolabilité du roi, la responsabilité des ministres; 2° que les libertés civiles et religieuses, qui constituent les droits publics des Français, seraient maintenues.

C'est ce programme, plus précis dans les termes que la formule de M. Chesnelong, et aussi plus restrictif du droit royal et plus en rapport avec les idées modernes, qui fut adopté par la Commission des Neuf, et que son délégué fut chargé de faire agréer du comte de Chambord.

Quant à la question du drapeau, M. Chesnelong avait pour mission de faire connaître au prince les vues de la majorité du Comité des Neuf, résumées dans les paroles du général Changarnier; en outre, l'état des esprits dans l'Assemblée et le pays, les dispositions du gouvernement et, en particulier, les sentiments du maréchal de Mac-Mahon, d'après la communication confidentielle faite à la Commission, en son nom, par le duc Pasquier. Enfin, la formule de la Commission au sujet du drapeau devait être expressément insérée dans l'acte de rétablissement de la royauté.

En somme, c'est le programme du Centre droit, plus ou moins atténué dans la forme, le programme de la monarchie constitutionnelle et tricolore, formulé dès le commencement par les ducs d'Audriffet-Pasquier et Decazes, que M. Chesnelong était chargé de présenter au roi et de faire agréer de lui.

L'honorable ambassadeur n'avait pas à se dissimuler que la partie la plus délicate de sa mission était celle qui avait trait au drapeau. En ce qui concernait la question constitutionnelle, on pouvait arriver à faire cadrer à peu près les propositions de la Commission des Neuf avec les manifestes antérieurs du comte de Chambord; mais il était beaucoup plus difficile, au sujet du drapeau, d'obtenir du prince des déclarations qui pussent s'harmoniser avec cette formule de la Commission: « Le drapeau tricolore est maintenu : il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale ».

Au sortir de la séance du Comité des Neuf, M. Chesnelong avait reçu une nouvelle confidence, propre à lui faire comprendre encore davantage les difficultés de sa mission. La veille au soir, le comte Daru avait vu le maréchal de Mac-Mahon et lui avait parlé de la communication faite en son nom à la Commission par le duc Pasquier. Il confia à M. Chesnelong que le maréchal lui avait dit avec un

accent très résolu : « J'ai tenu à faire connaître mon sentiment de chef du gouvernement à la Commission. C'est aussi mon sentiment de soldat. Je ne répudierai jamais le drapeau tricolore. L'armée que je connais bien est dans les mêmes conditions que moi ; je ne croirais pas pouvoir répondre de son dévouement, si ce drapeau lui était enlevé. »

En faisant ainsi parler le maréchal-président, les partisans de la monarchie tricolore savaient bien qu'ils se donnaient une autorité plus considérable contre le comte de Chambord ; mais on peut croire que le maréchal n'aurait pas tenu le même langage, s'il n'y avait été incité par ceux qui, depuis que les espérances de l'hérédité légitime étaient devenues plus prochaines, s'appliquaient à lui insinuer que le rétablissement de la royauté n'était pas possible sans le drapeau tricolore et les institutions libérales dont il était le symbole.

Avant son départ M. Chesnelong vit aussi M. le duc de Broglie. Le président du Conseil des ministres lui avait déclaré qu'on ne pouvait pas engager la campagne monarchique sur la déclaration transmise à M. Ernoul au nom du comte de Chambord, déclaration ainsi conçue : « Le roi, à son entrée en France, se « fait fort d'obtenir du pays, par ses représentants, une solution compatible avec son honneur ». Il estimait que la proposition de M. le duc d'Audriffet-Pasquier, affirmant le maintien pur et simple du drapeau tricolore, était la seule qui offrît des garanties de succès devant l'Assemblée et le pays, mais que, à la rigueur, la formule adoptée par la Commission, malgré la perspective possible d'un changement du drapeau, pouvait aussi offrir un terrain suffisant d'action, à la condition d'être acceptée dans sa teneur même par le prince.

« Nous nous en contentons, dit-il à M. Chesnelong ; tâchez de la faire agréer par le roi. Avec moins que cela, l'entreprise serait vouée à un insuccès fatal. Le maréchal ne s'y prêterait pas, moi non plus.

« Je veux la monarchie très sincèrement et très énergiquement ; je suis prêt à y mettre ma responsabilité, ma vie, mon honneur, dans des conditions possibles. Mais nous n'aurions pas le droit de jouer le sort du pays dans

une tentative où la défaite serait certaine. J'ajoute que la réunion de l'Assemblée est proche et qu'il nous faut prendre un parti dans ces quinze jours. »

Ce que M. le duc de Broglie entendait par « conditions possibles », c'étaient celles que ses amis et lui avaient fixées et qu'ils exigeaient impérieusement du comte de Chambord, celles que M. Chesnelong était chargé de porter à Frohsdorf, comme l'expression des justes revendications du pays et des résolutions arrêtées du Comité des Neuf.

M. de Broglie, qui aurait pu être, comme chef du gouvernement, d'un si grand secours à la royauté, n'avait pas confiance dans l'entreprise monarchique. Il s'était fait des dispositions du pays des idées conformes aux siennes propres ; il ne croyait pas que le pays pût vouloir la monarchie autrement qu'il la voulait lui-même, ni qu'il souhaitât plus le comte de Chambord que les parlementaires ne le souhaitaient. Les garanties de succès, sans lesquelles il n'estimait ni prudent ni possible de tenter une restauration monarchique, n'étaient que des satisfactions données aux idées libérales de son parti.

En somme, la campagne monarchique s'était engagée sans que ceux de qui en dépendait principalement le succès y eussent foi.

Comme on avait lieu de croire que les questions constitutionnelles, telles qu'elles étaient formulées dans le programme du Comité, ne soulèveraient pas de difficultés irréductibles, le point précis du débat portait sur le drapeau. C'est là que se concentraient toutes les exigences et toutes les oppositions du parti libéral.

« Dans la réunion du 4 octobre, a écrit à ce sujet M. Chesnelong, la question constitutionnelle ne fut même pas abordée; on était convaincu qu'à cet égard l'accord existait ou se ferait. La question du drapeau fut seule agitée. Les membres du Centre droit déclarèrent à ce moment qu'ils ne s'engageraient dans la campagne monarchique que si le maintien du drapeau tricolore était d'avance stipulé dans l'acte de rappel du roi et accepté par le roi lui-même, et, comme la formation de la Commission des Neuf fut arrêtée dans cette réunion, M. le duc Decazes déclara, au nom du Centre droit, que les représentants de

ce groupe n'entreraient dans cette commission que sous la réserve de ne se prêter à aucun projet dont le maintien définitif du drapeau tricolore ne serait pas la condition expresse [1]. »

La première fois que M. le duc Decazes avait suggéré à M. Chesnelong l'idée d'une ambassade auprès de M. le comte de Chambord, il lui avait formellement déclaré, on s'en souvient, que, si la monarchie était nécessaire pour l'avenir du pays, il n'y avait toutefois de monarchie acceptable que la monarchie constitutionnelle, et qu'elle n'était possible qu'avec le drapeau tricolore. Et c'est cela qu'il fallait bien faire comprendre au prince, en lui signifiant nettement que le maintien du drapeau tricolore était nécessaire pour que l'armée et le pays se ralliassent à la monarchie et en rendissent ainsi le rétablissement possible.

On insistait sur ce point, parce que tout était là, aujourd'hui comme en 1849, parce que la question du drapeau était restée la pierre d'achoppement de la monarchie.

En définitive, la mission de M. Chesnelong consistait à faire accepter du comte de Chambord le drapeau tricolore dont on savait qu'il ne voulait pas.

L'honorable délégué de la Commission des Neuf, averti, au dernier moment, par une dépêche adressée au marquis de Dreux-Brézé, qu'il pouvait se mettre en route, partit seul, précipitamment, le 12 octobre au soir. Le temps pressait, car la Commission s'était ajournée au 16, afin de pouvoir rendre compte de son mandat à la réunion des groupes de Droite fixée au 18. Ces quelques jours allaient être décisifs.

Comme le comte de Chambord se trouvait, dans le moment, à Salzbourg, c'est là que M. de Chesnelong se rendit directement. Il arriva dans cette ville, le mardi 14 octobre, vers deux heures de l'après-midi. MM. de Carayon-Latour, Lucien-Brun et de Cazenove de Pradines, mandés quelques jours auparavant près du prince, l'attendaient. Ils le

[1] Chesnelong (pp. 442-443).

conduisirent à l'hôtel Neubourg; le prince y était installé avec Madame la comtesse de Chambord.

A peine arrivé, M. Chesnelong fut prévenu qu'il allait être reçu tout de suite. Il n'eut même pas le temps de se remettre des fatigues d'un voyage précipité et de se préparer à un entretien dont dépendait le succès de la campagne monarchique. Il faisait très chaud; le ciel était orageux. Le modeste ambassadeur était accablé à la fois du poids de la chaleur et de celui de sa responsabilité. Ses amis lui avaient dit : « Bon courage! Monseigneur vous attend avec impatience et vous accueillera avec sympathie. » Mais lui, plus préoccupé de la difficulté de son rôle que rassuré par ces paroles encourageantes, sentait l'émotion et la crainte l'envahir à ce moment critique.

Qu'allait être cette rencontre du mandataire des groupes monarchiques de l'Assemblée Nationale avec l'héritier du trône de France: l'un, pénétré de l'importance de sa mission et de la gravité de la cause qu'il venait plaider; l'autre, de la grandeur de son droit et de la nécessité du principe qu'il représentait; tous deux également désireux du succès d'une démarche qui devait décider du sort de la monarchie, mais en en sentant, l'un comme l'autre, le point délicat, tous deux animés, à des points de vue différents, d'un même amour de la France, d'une même passion pour son bonheur et son bien?

M. le comte de Chambord attendait debout, au salon, l'envoyé de la Commission des Neuf. L'abord du prince fut cordial et encourageant. « Je sais, dit-il à M. Chesnelong, en lui prenant les mains, qui vous êtes et j'avais depuis longtemps le désir de vous connaître. Je suis charmé de vous recevoir dans des circonstances si solennelles pour notre pays... Soyez donc le bienvenu. Asseyez-vous et causons de la France [1] ».

L'entretien s'engagea. « Je sais, dit le prince, quelle est la loyauté de votre caractère et je ne doute pas de la sincérité de votre dévouement. Parlez avec une entière franchise et sans crainte de me déplaire. J'ai besoin de tout

[1] M. Chesnelong a donné un récit aussi sincère qu'éloquent de cette scène historique (*La campagne monarchique...*, p. 109 et suiv.).

savoir et je vous prie de vous exprimer à cœur ouvert. »

M. Chesnelong exposa alors l'objet de sa mission. Il n'eut pas de peine à faire agréer de sôn auguste interlocuteur les deux premières parties du programme de la Commission des Neuf. Quoique les stipulations qu'elle contînt parussent d'accord avec les idées, plusieurs fois exprimées par le prince, soit dans ses manifestes au pays, soit dans des lettres à ses amis, la formule qui leur était donnée n'était cependant pas celle qui pouvait le mieux convenir à l'expression de la pensée royale, surtout en ce qui concernait les libertés civiles et religieuses proclamées dans cet acte. Mais le prince parut acquiescer à tout, sachant que la difficulté principale entre lui et les commettants de M. Chesnelong ne tenait pas à la question constitutionnelle.

Même sur l'article de la responsabilité ministérielle, qui impliquait le régime parlementaire, il s'était montré beaucoup plus conciliant qu'on ne devait s'y attendre et M. Chesnelong n'avait eu garde d'y appuyer. Du reste, entre les deux formules, responsabilité ministérielle et responsabilité des ministres, par lesquelles s'exprimait l'idée d'un gouvernement où l'autorité royale est plus ou moins restreinte par l'exercice d'un pouvoir exécutif distinct et par le contrôle des Chambres, la Commission des Neuf avait choisi la seconde, comme étant celle qui établissait une opposition moins aiguë entre les prérogatives de la Couronne et le contrôle parlementaire. Elle laissait place à une application plus sage, plus modérée d'un principe dont les conséquences, exagérées comme elles l'avaient été sous la Monarchie de Juillet, étaient incompatibles avec un gouvernement bien ordonné.

Du silence ou même des signes d'acquiescement du comte de Chambord sur les divers points du projet de la Commission exposés devant lui, M. Chesnelong avait conclu que le prince approuvait tout ou du moins ne s'opposait à rien.

C'était une interprétation trop accommodante. Si le roi avait admis la Charte, les deux Chambres, la responsabilité ministérielle, les libertés civiles et religieuses, au sens où l'on se plut à l'entendre, ensuite, après le rapport

de M. Chesnelong, c'est tout le gouvernement constitutionnel, tout le régime parlementaire qu'il eût concédé. Avec cela, le drapeau blanc n'était plus qu'un non-sens et il n'y avait plus de raison d'y tenir. Le comte de Chambord aurait tout simplement consenti à être le roi de la Révolution, ce qu'il se refusait énergiquement à admettre, même au prix de la Couronne.

Peut-être dans ses proclamations et surtout dans ses lettres antérieures, de 1848 à 1870, avait-il trop parlé quelquefois le langage courant, en paraissant accepter le régime parlementaire et libéral des gouvernements modernes, avec la sécularisation qui en est la conséquence ; mais alors l'expression avait certainement dépassé sa pensée et, à maintes reprises, il s'était corrigé lui-même en montrant que s'il n'entendait pas rétablir l'ancien régime, avec les abus de l'autorité absolue, s'il voulait faire à la liberté sa juste part, il voulait aussi pour la France un pouvoir autoritaire et fort, un régime stable de gouvernement, avec des institutions politiques à l'abri des caprices de l'opinion, l'usage réglé des libertés civiles, la tolérance religieuse et non l'égalité des cultes, et enfin l'union de l'Eglise et de l'Etat dans la concorde des deux pouvoirs spirituel et temporel. A cet égard, le manifeste postérieur du 2 juillet 1874 vint redresser des interprétations inexactes, que l'on avait pu tirer de son acquiescement tacite au programme de la Commission des Neuf.

Avec M. Chesnelong, le comte de Chambord crut qu'il n'avait pas à s'expliquer à fond sur des points qui n'étaient que secondaires dans la circonstance.

Restait la question du drapeau, celle qui avait été de tout temps le principal obstacle de la fusion, celle qui résumait toutes les divisions de principe du parti monarchique. Jusque-là l'approbation ou le silence du prince avait été pour le mandataire de la Commission un encouragement. M. Chesnelong aborda résolument le point aigu de la négociation.

« L'accord est complet, dit-il, sur les questions constitutionnelles : que n'en est-il de même sur la question du drapeau ? »

« — Ah ! oui, répondit le comte de Chambord, je sais

qu'elle rencontre bien des difficultés et je le regrette. » Et tout de suite, élevant le débat : « Je n'ai jamais eu, continua-t-il, je n'aurai jamais la vulgaire ambition du pouvoir pour le pouvoir lui-même, mais je serais heureux de consacrer à la France mes jours et ma vie, comme elle a toujours eu mon âme et mon cœur. J'ai souffert de vivre loin d'elle ; elle ne s'est pas bien trouvée d'être séparée de moi. Nous sommes nécessaires l'un à l'autre.

« Elle a droit à tous mes sacrifices. Il y en a deux pourtant qu'elle ne peut pas me demander : celui du principe que je représente et celui de mon honneur. La question du drapeau touche au principe que je représente, et sans lequel je serais impuissant pour le bien ; elle touche aussi à mon honneur. »

Un langage si haut dépassait de beaucoup les arguments de la cause dont M. Chesnelong avait à se faire l'avocat. Il parla néanmoins avec abondance, avec chaleur, alléguant les motifs qui militaient le plus en faveur de l'emblème qu'il avait mandat de défendre, et qui étaient le plus capables aussi d'impressionner son interlocuteur : les dispositions de la Droite et de la Commission, l'opinion du Gouvernement, celle du duc de Broglie, en particulier, les paroles du maréchal de Mac-Mahon qu'il était spécialement chargé de rapporter au roi, enfin les sentiments de l'armée et ceux du pays, opposés à un changement de drapeau. Mais c'était en vain.

Pendant qu'il plaidait si chaleureusement la cause de l'emblème tricolore, tantôt avec les raisons les plus captieuses, tantôt par les adjurations les plus pressantes, le prince gardait une attitude aussi ferme que calme, un air impassible dans sa bienveillance, un silence impressionnant qui témoignait d'une résolution irrévocable.

Une seule fois, il interrompit l'éloquent avocat pour prononcer le mot décisif de l'affaire. A ce moment-là, M. Chesnelong lui proposait une transaction où il croyait trouver une solution. C'était, soit le mélange, soit la coexistence des deux drapeaux. L'idée, au premier abord, était étrange. « Je remarquai, dit M. Chesnelong, sur la figure de Monseigneur, une expression visible de mécontentement. » Mais le négociateur s'était dit : « Puisque la

branche aînée et la branche cadette ont fusionné, pourquoi les deux drapeaux ne fusionneraient-ils pas ? » Le nouveau drapeau aurait été blanc par l'une de ses faces, tricolore par l'autre, avec l'écusson fleurdelisé au centre; ou bien, il y aurait eu deux drapeaux, un pour le roi, l'autre pour l'armée et la nation.

Pendant que M. Chesnelong présentait cette combinaison du drapeau mixte, le roi, tout entier à sa pensée, lui dit avec un accent de fermeté douce, comme s'il se parlait à lui-même : « Jamais je n'accepterai le drapeau tricolore. »

C'était l'arrêt irrévocable. Mais sans se déconcerter, M. Chesnelong répliqua sur-le-champ : « Monseigneur permettra que je n'aie pas entendu cette parole... »

La restriction, tout habile qu'elle fût, ne sauvait malheureusement que la suite de la conversation ; elle ne changeait rien au fond des choses. Parce qu'il avait obtenu la permission de n'avoir pas entendu le mot, qui coupait court à tout, M. Chesnelong ne pouvait pas se conduire ensuite, comme si le mot n'avait pas été dit.

Il ne le comprit pas assez. Il crut, dans son zèle plus ardent que judicieux pour la cause dont il était chargé, que l'autorisation obtenue par un ingénieux artifice d'avocat lui donnait le droit de ne pas tenir compte de la parole entendue et surtout de ne pas la rapporter.

De cette dissimulation, reprochée plus tard par les uns et les autres à l'honnête négociateur, devait naître l'équivoque, à jamais déplorable, qui fit tout avorter.

Sur le moment, M. Chesnelong n'était préoccupé que du désir de réussir dans sa négociation. L'incident terminé, comme le comte de Chambord continuait à se prêter à l'entretien, il reprit le cours de ses arguments, avec autant de courage que d'adresse. Il insista de nouveau jusqu'à insinuer qu'au point de vue même du vrai principe monarchique, l'obstination du prince, au sujet du drapeau, n'était peut-être pas absolument justifiée.

— « Ah ! le principe monarchique, interrompit de nouveau le comte de Chambord. Je n'ai eu, depuis plus de quarante ans, d'autre mission effective et je n'ai pu rendre d'autre service au pays que de le garder intact ! J'y ai

bien réfléchi, je ne crois pas en exagérer la portée ; je tiens à ne pas le laisser déchoir en mes mains. C'est par lui que je pourrai être une vraie force pour remettre la France dans la voie de ses destinées. Roi diminué, je serais un roi impuissant, et je n'aurais plus que la valeur d'un expédient.

« Le drapeau est le symbole, l'expression extérieure du principe ; il en est la manifestation devant le peuple, la seule qu'il voie, la seule qui ait pour lui une signification décisive. Et voilà pourquoi le principe et le drapeau ne peuvent pas être séparés ! »

Et le prince, continuant sur ce ton élevé, exposait son programme royal de gouvernement : « Je l'ai dit, je ne suis pas un parti et je ne régnerai pas par un parti. J'appellerai à moi tous les mérites, toutes les capacités, tous les dévouements. L'unité de la France, tel a toujours été le programme de ma Maison, je n'en aurai pas d'autre. J'aurai à refaire l'unité morale de la France en effaçant le souvenir de toutes les discordes et en unissant, au service du pays, tous les hommes de cœur que le malheur des circonstances a pu souvent séparer. A cet égard, la garantie est dans mes intentions, dans mes sentiments, dans mon devoir, auquel je ne faillirai pas, dans la droiture de mon âme, dont, j'espère, personne ne doute. Mais elle est aussi dans l'autorité que me rendra mon principe. Et c'est pourquoi je suis tenu de n'affaiblir ce principe ni en soi, ni dans ce qui en serait la représentation.

« Je parlerai au moment de ma rentrée en France. Je présenterai alors au pays une solution sur le drapeau compatible avec mon honneur et je me fais fort de l'obtenir de lui par ses représentants. J'ai la confiance que, lorsque la France et moi nous nous serons retrouvés, les obstacles s'aplaniront et que l'accord qui semble si difficile aujourd'hui naîtra de la situation elle-même. »

A ce noble langage, si bien fait pour rallier au roi les esprits et les cœurs, si propre à aplanir toutes les difficultés, M. Chesnelong, aussi ému que découragé, comprit qu'il n'y avait plus lieu de parler de transaction sur le drapeau.

Il ne restait plus au négociateur — et c'est à quoi il

aurait dû peut-être s'en tenir —, qu'à revenir à l'objet précis de sa mission, en s'efforçant de faire accepter du prince la formule du drapeau, adoptée par la Commission des Neuf. Mais, craignant que, dans sa teneur même, elle ne parût trop rigoureuse, trop impérative, il préféra la présenter d'abord en termes moins stricts, plus enveloppés. « La Commission des Neuf et le Gouvernement, dit-il, sont d'avis que deux assurances sont nécessaires de la part du roi : « Il ne devra user de son initiative qu'après avoir assuré la direction effective du gouvernement ; la possession restera jusque-là acquise au drapeau tricolore, qui sera le drapeau légal. Sur ces deux points, je conjure Monseigneur de m'autoriser à donner, en son nom, une assurance que la Commission et le Gouvernement considèrent, je le répète, comme absolument nécessaire. »

Le prince, que la chaleur d'orage de l'après-midi et la longueur de l'entretien commençaient à énerver ne répondit rien. Soit fatigue, soit besoin de réflexion, il s'enferma dans le silence, laissant son interlocuteur, dans l'anxiété que lui inspirait cette attitude, reprendre avec une nouvelle insistance la suite de son discours.

« Voici, dit enfin M. Chesnelong, une dernière considération que je voudrais surtout confier à votre grand cœur.

« Avec une concession sur le drapeau, dont, telle que je la comprends, votre honneur n'aurait pas à souffrir et dont la France vous serait profondément reconnaissante, je ne dis pas seulement que la monarchie se fera, je dis qu'elle est faite et que, demain, la France l'acclamera.

« Si, au contraire, Monseigneur se refuse à toute concession sur le drapeau, si je dois, après-demain, rapporter à Paris cette réponse que votre résolution est inflexible, que vous n'accepterez même pas que la question, renvoyée jusqu'à votre prise de possession du pouvoir, soit résolue alors par l'accord du roi et de l'Assemblée, non seulement la monarchie ne se fera pas — c'est ma prévision absolue — mais on cherchera dans d'autres voies des solutions précaires et fatalement impuissantes...

« ...Pardonnez-moi la liberté respectueuse de mon langage, Monseigneur, et lorsque vous croirez devoir me

dire, sur le drapeau, le mot d'où dépendra le succès ou l'échec de la monarchie, le salut ou la perte du pays, j'ose vous supplier de peser cette dernière considération, et de la mettre en balance, dans votre conscience royale, avec les sentiments, d'ailleurs si nobles, si désintéressés et si fiers, qui pourraient vous incliner à la résistance ».

M. Chesnelong avait parlé avec une ardeur désespérée ; le prince avait écouté avec une émotion visible. Qu'allait être la réponse ? Le prince se tut encore. Après quelques moments de silence, il se leva, en prévenant son interlocuteur que Madame la comtesse de Chambord devait repartir le soir même à 7 heures pour Frohsdorf, mais que lui-même différerait son départ jusqu'à minuit, pour reprendre l'entretien dans la soirée.

Cette première audience avait duré plus de deux heures. M. Chesnelong en sortit attristé, découragé, croyant tout perdu. L'heure du dîner n'était pas encore venue. M. le comte de Chambord s'était retiré, en attendant, dans l'appartement de Madame. M. de Blacas s'y trouvait. Sans que le prince lui eût parlé du fond de l'entretien, il lui parut si vivement remué et si favorablement impressionné, qu'il se hâta d'aller rejoindre M. Chesnelong pour l'en informer. Il le trouva accablé, désespéré. Mais aussitôt, cherchant à ranimer son courage, il lui parla des bonnes dispositions du prince. « J'ai, lui dit-il, le sentiment qu'il consentira à tout ce qui ne blessera ni son principe ni son honneur. Cherchez, combinez, trouvez quelque chose sur la question délicate qui soit acceptée par lui et qui puisse suffire à vos amis de Paris. Vous lui avez inspiré confiance par la sincérité de votre langage ; je ne puis croire que votre visite reste sans résultat. »

Réconforté par ces encouragements M. Chesnelong se reprit à vouloir tenter un suprême effort auprès du prince. Seul avec lui-même, il chercha, il combina, comme le lui avait conseillé M. de Blacas.

Avec sa bonne et franche loyauté, l'ambassadeur des Droites ne soupçonnait pas que cette résistance du prince, qu'il mit tant d'énergique ardeur à vaincre, entrait dans les prévisions de certains de ceux dont il était le mandataire.

Le point à débattre était vraiment insoluble.

Ceux des meneurs qui ne s'étaient engagés dans l'entreprise monarchique qu'avec l'arrière-pensée que la question du drapeau serait un obstacle insurmontable à l'avènement de l'héritier de Charles X, avaient su enfermer la difficulté dans une formule telle que, de la part du prince, la repousser était faire tout échouer, ou que l'accepter était, à la fois, se démentir lui-même et se réduire à la condition d'un roi impuissant.

C'était cette stipulation captieuse que M. Chesnelong devait faire accepter du comte de Chambord.

A force de tourner et de retourner l'idée, l'habile négociateur en était arrivé à formuler en trois déclarations, ingénieusement graduées, cet article unique et irréductible du programme de la Commission des Neuf: « Le drapeau tricolore est maintenu et il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée ». En scindant la difficulté, il s'était efforcé de l'amoindrir et même de la dissimuler.

Chacune des trois déclarations, prise à part, était en effet assez adroitement présentée pour paraître acceptable en soi : les trois combinées s'accordaient avec la formule de la Commission des Neuf.

Ces déclarations étaient les suivantes :

1° M. le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir ;

2° Il se réserve de présenter au pays et il se fait fort d'obtenir de lui par ses représentants, à l'heure qu'il jugera convenable, une solution compatible avec son honneur et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation ;

3° M. le comte de Chambord accepte que la question du drapeau, après avoir été posée par le roi, soit résolue par l'accord du roi et de l'Assemblée.

Ces trois stipulations paraissaient à M. Chesnelong traduire aussi exactement que possible l'article de la Commission et d'une manière plus acceptable pour le roi. Avant de les développer devant le Comte de Chambord. il pria ses trois collègues et amis, MM. de Carayon-

Latour, Lucien-Brun et Cazenove de Pradines, ses compagnons d'hôtel, de lui en donner connaissance et de le préparer à les accueillir favorablement.

« Quelles que fussent leurs préférences personnelles pour le drapeau blanc, a écrit M. Chesnelong, ils désiraient passionnément et avant tout, dans leur dévouement pour le prince et leur amour pour le pays, le succès de la restauration monarchique et ils savaient, comme moi, que ces trois déclarations étaient un *minimum* indispensable à obtenir pour avoir quelques chances de rallier une majorité dans l'Assemblée. »

Ils n'avaient plus le temps de s'entremettre auprès du prince. L'heure était venue de passer à table. Au dîner, qui fut court, on ne parla pas de politique. Après, M. le comte de Chambord sortit pour aller conduire Madame à la gare. A son retour il demanda ses trois familiers, qui avaient hâte de s'acquitter de la commission de leur ami. Ils ne purent échanger que quelques mots avec le prince, sans pouvoir rien pressentir de sa réponse. Le comte de Chambord était pressé d'en finir avec M. Chesnelong. Il le fit appeler. Tout restait à faire au négociateur pour obtenir un acquiescement aux déclarations, équivalentes, dans sa pensée, au terrible article du projet de la Commission.

« Quelles sont donc, lui demanda le prince, les trois déclarations que vous désirez obtenir de moi? « M. Chesnelong les énuméra l'une après l'autre. Le prince adhéra sans difficulté aux deux premières. « Je ne demande pas, en effet, dit-il, que l'Assemblée prenne l'initiative d'un changement dans le drapeau et je n'ai pas l'intention de la prendre moi-même avant d'être monté sur le trône. Je n'ai donc aucune objection à ce que vous disiez, en mon nom, que je ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant que j'aie pris possession du pouvoir. » Le comte de Chambord parut même acquiescer à la troisième déclaration, dont il ne comprit pas, sur-le-champ, toute la portée, tant il y avait, au fond, d'équivoque dans ces formules si industrieusement atténuées et graduées. « J'entends bien, se borna-t-il à dire, présenter la solution à l'Assemblée et j'espère que nous nous accorderons. »

A ce moment-là, M. Chesnelong put croire qu'il avait pleinement réussi dans sa mission et que le succès de la campagne monarchique était assuré dans le sens de la Commission.

Son émotion était extrême. Croyant acquises les trois déclarations par lesquelles il avait traduit l'article de la Commission sur le maintien du drapeau tricolore, et débordant de joie, il dit au prince que, sur le terrain qu'il venait d'accepter et bien que lui-même en eût désiré un autre, la monarchie pouvait et devait se faire, que ses amis et lui n'épargneraient aucun effort pour qu'elle se fît; que le Gouvernement et la majorité n'hésiteraient pas à s'engager avec eux, et que Dieu et le pays leur seraient en aide.

« Dans un mois, ajouta-t-il, nous aurons le bonheur, Monseigneur, de vous voir monter sur le trône de France et de voir s'ouvrir pour la France elle-même une ère de rénovation et de salut. »

Il ne pouvait pas parler de la France sans toucher profondément le cœur de son roi. « Chère France, dit alors le comte de Chambord, que je serai heureux de la servir! j'espère qu'elle m'aimera ; j'ai toujours vécu près d'elle par le cœur, et il me sera doux de lui montrer mon amour en ne vivant désormais que pour elle.

« Il faut la sauver, la relever, la grandir, la rendre heureuse ! Avec les honnêtes gens de tous les partis, j'y réussirai. Je lui apporterai trois choses qui seront ma force : un principe qui lui sera une garantie de stabilité, le respect de ses libertés, dont ce principe sera la plus sûre sauvegarde, et la volonté énergique de lui faire du bien ! »

Cela, c'était le beau programme de gouvernement, c'était le rêve du règne. Mais pour réaliser l'un et l'autre, il fallait que tous les obstacles qui s'opposaient à l'avènement de l'héritier des Bourbons fussent aplanis ; il fallait que toutes les volontés fussent d'accord pour l'appeler au trône ; il fallait que la négociation dont avait été chargé M. Chesnelong fût absolument sincère, qu'elle ne comportât ni réticences, ni arrière-pensée ; il fallait qu'elle fût un loyal moyen d'arriver à un accord, sans y

mettre des conditions inacceptables pour le prince, et non une voie pour arriver à établir une infranchissable barrière entre l'Assemblée Nationale et l'héritier du trône.

Ce qui se passait à Salzbourg n'était ni net ni sincère. Quelque loyauté que M. Chesnelong mît dans sa mission, il n'en cherchait pas moins à arracher au comte de Chambord ce qu'il savait bien être contraire à ses sentiments et à ses résolutions intimes. Il ne pouvait tenir pour assuré un résultat qu'il fallait attribuer à la circonstance, à l'entraînement oratoire, au courant de sympathie établi entre son auguste interlocuteur et lui, et sur des questions qui remuaient profondément l'âme du prince, bien plus qu'à un acquiescement réfléchi et définitif de sa part.

Aussi les confidents du comte de Chambord, MM. de Blacas et de Monti, ses trois amis et co-mandataires réunis auprès de lui, MM. Lucien-Brun, de Carayon-Latour, de Cazenove de Pradines, s'étonnaient-ils, après cette seconde entrevue, que son assentiment eût été aussi complet et sans aucune réserve, au sujet des trois déclarations que M. Chesnelong se flattait et se réjouissait en même temps de lui avoir fait accepter.

Combien la négociation eût été plus franche et le succès plus assuré, si la Commission des Neuf, au lieu de vouloir dicter au roi les conditions de son retour, s'était bornée à envoyer un des siens recueillir, pour l'Assemblée et pour le pays, des déclarations comme celles que le prince fit spontanément à M. Chesnelong et qui étaient pour tous la meilleure garantie d'un bon gouvernement !

Un quart d'heure après le second entretien, le comte de Chambord faisait, en effet, rappeler l'ambassadeur des Droites pour lui exposer, en quelque sorte, ce programme de gouvernement de bien public, d'ordre et de liberté, dont l'énoncé eût dû suffire aux stipulateurs de conditions pour le rétablissement de la royauté.

« Dites bien haut que, comme je l'ai souvent déclaré, je ne serai pas le chef d'un parti, mais le roi de tous. Je prendrai le personnel gouvernemental parmi les hommes que leurs talents leur dévouement au pays, leur expérience des choses de la politique, leur supériorité éprou-

vée désigne d'avance à ma confiance. Les anciens légitimistes y auront leur part, mais cette part ne sera ni absorbante, ni exclusive. Quant aux hommes politiques représentant d'autres nuances, que leurs services ont mis en vue..., j'aurai à cœur de réclamer leur utile et indispensable concours...

« Avec eux, avec leurs amis, avec tous les hommes de foi, de cœur et d'honneur, qui sont si nombreux en France, nous arriverons à donner au pays un gouvernement digne de lui, répondant aux besoins permanents de toutes les sociétés chrétiennes et civilisées et en harmonie avec les besoins particuliers, les aspirations légitimes de notre temps...

« Si je tiens à préserver l'intégrité du principe monarchique, ce n'est pas pour exercer une domination égoïste et absolue. Je veux une autorité tempérée, je ne repousserai pas le libre contrôle, je l'appellerai. Mais je veux aussi une autorité respectée dans ses prérogatives essentielles, pour y puiser la force de m'élever au-dessus des exigences des partis, dans l'intérêt même du pays, et d'exercer un rôle de modérateur efficace et d'arbitre écouté. »

Des paroles si droites, si loyales, qui affirmaient les intentions toutes libérales du prince, à l'encontre des préventions et des défiances dont la démarche de M. Chesnelong était l'expression, ne pouvaient qu'augmenter l'équivoque de la négociation. Car, si elles avaient lieu de satisfaire l'honorable mandataire des Droites et ses commettants, elles indiquaient aussi qu'il devait y avoir une autre cause de divergence entre la majorité de l'Assemblée et le prince, pour qu'on ne s'en fût pas simplement rapporté à lui.

Et c'est bien ce sentiment d'un désaccord profond, d'un désaccord caché, tenant à des motifs inavouables, qui inquiétait et qui troublait M. Chesnelong, malgré lui, quoique, à ce moment-là et après de telles paroles, il put lui sembler que sa mission avait réussi et qu'il n'avait plus qu'à en rapporter à Versailles l'heureux résultat.

Au fond, et en réduisant l'ambassade de M. Chesnelong à son seul objet réel, il n'y avait pas et il ne pouvait y

avoir d'entente véritable entre l'envoyé de la Commission des Neuf, chargé de faire accepter du roi, avant et après son retour sur le trône, le drapeau tricolore, et le roi qui lui avait déclaré formellement qu'il ne l'accepterait jamais. Pour n'avoir pas voulu entendre la parole du comte de Chambord, M. Chesnelong n'en avait pas moins eu la pensée, toute la pensée du prince. L'accord dont il avait pu se flatter un moment n'était donc qu'apparent.

Il le vit bien, lorsque quelques instants après, alors que avec ses amis, il s'abandonnait à la joie et à la confiance, M. de Blacas vint lui apporter les dernières paroles du prince au sujet des trois déclarations qu'il croyait avoir obtenues. « J'ai, en effet, venait de lui dire le comte de Chambord, accepté les deux premières et je maintiens mon acceptation. Quant à la troisième, M. Chesnelong m'a parlé sans doute de l'accord du roi et de l'Assemblée comme pouvant seul trancher la question, et je n'y ai pas contredit. Mais je ne voudrais pas que cela fût déclaré d'avance et en mon nom. Je me mettrais pour ainsi dire à la discrétion de l'Assemblée. Dites à M. Chesnelong mes impressions au sujet de cette troisième déclaration ; je désire qu'il s'en tienne aux deux premières. »

M. Chesnelong resta consterné par cette communication du dernier moment, qui renversait tout l'échafaudage de son argumentation. Il voulait revoir le prince une dernière fois. Le comte de Chambord, excédé de fatigue, s'était mis au lit pour prendre un peu de repos avant son départ de nuit. Réveillé, à la demande de M. Chesnelong, il consentit à avoir un dernier entretien avec lui, une demi-heure avant son départ. Il était alors près de dix heures et le prince devait partir à minuit.

Ce furent deux longues et pénibles heures pour M. Chesnelong resté en conférence avec MM. de Blacas, de Monti, et ses collègues MM. Lucien-Brun, de Carayon, de Cazenove qui tous ensemble, dans leur douleur, dans leur angoisse, cherchaient le moyen de tout réparer. Il crut l'avoir trouvé et en fit part aux autres ; ceux-ci approuvèrent l'idée.

Le comte de Chambord s'était fait réveiller à l'heure convenue. Admis pour la quatrième fois auprès de lui,

M. Chesnelong revint d'abord sur les trois déclarations, insistant pour que le prince acceptât définitivement la troisième, comme les deux premières, avec lesquelles elle formait un seul tout. Cette troisième disait expressément, et là était le piège de la négociation : « M. le comte de Chambord accepte que la question du drapeau après avoir été posée par le Roi, soit résolue par l'accord du Roi et de l'Assemblée. » A la réflexion, le prince avait fait demander à M. Chesnelong de la supprimer. « Elle me met trop, avait-il dit, à la merci de l'Assemblée. » Et en effet, s'il acceptait que la question du drapeau fût réglée après son retour, par l'accord du roi et de l'Assemblée, ou bien il s'engageait d'avance à accepter le drapeau tricolore, que lui eût imposé l'Assemblée, ou bien il allait au devant d'un conflit dont il ne pouvait sortir sans paraître manquer à la parole donnée. Dans les deux cas c'était la déchéance, déchéance de son principe ou déchéance du trône. Son sens perspicace avait percé la ruse. Il avait été plus habile que ceux qui croyaient le tenir avec cette formule ambiguë, dont M. Chesnelong s'était fait, un peu naïvement, l'avocat.

Le comte de Chambord admettait bien que la Commission des Neuf déclarât que le changement de drapeau ne pouvait résulter que de l'accord du Roi et de l'Assemblée ; mais voici comme il l'entendait :

« Vous me rendez justice, dit-il à M. Chesnelong, en pensant que je ne veux pas imposer ma solution par la force ; je n'entends m'adresser qu'à la raison et au sens politique du pays et de l'Assemblée pour en obtenir la solution que je leur présenterai, et je compte que leur adhésion ne me manquera pas. J'ai même la confiance que, malgré les dispositions actuelles que vous m'avez fait connaître, lorsque nous nous serons mis en contact, moi et la majorité de l'Assemblée, celle-ci ne me refusera pas ce que je lui demanderai au nom de mon honneur royal. Mais il y a ici une question de droit ; je n'en parle qu'au point de vue du principe et sans avoir aucune intention d'aller, le cas échéant, jusqu'à ce qui serait peut-être l'extrémité de mon droit. Si, par exemple, le pays me paraissait disposé à accepter la solution que

j'aurais présentée, et s'il se formait dans l'Assemblée une majorité pour me la refuser, est-ce que je ne pourrais pas très régulièrement faire appel au pays par une dissolution de l'Assemblée? Encore une fois, la pensée d'user de ce recours est absolument éloignée de mon esprit; voilà pour le fait. Mais le droit d'en user fait partie de la prérogative royale; et la troisième déclaration me paraîtrait ressembler à une abdication de ce droit. »

Le point de vue du prince était donc tout différent de celui de la Commission des Neuf et de son interprète, à propos de cette troisième déclaration, où on lui faisait dire qu'il acceptait que la question du drapeau, après avoir été posée par le roi, fût résolue par l'accord du Roi et de l'Assemblée.

L'heure pressait. Comme dernier mot, le comte de Chambord pria M. Chesnelong de ne point parler de cette troisième déclaration et de s'en tenir aux deux premières. Mais celles-ci ne valaient que par la dernière. L'honorable mandataire des Neuf sentait donc crouler, à l'instant suprême, toute sa négociation.

C'est alors, que avec toute l'énergie et toute l'opiniâtreté éloquente qui étaient en lui, il se rattacha au dernier, à l'unique moyen qu'il avait trouvé de sauver la situation, en reprenant l'article même du projet de la Commission et en demandant au prince s'il permettrait à ses amis de l'Extrême-Droite de le voter tel quel.

M. Chesnelong raisonnait ainsi : « Au fond, la seconde déclaration implique que le roi présentera sa solution sur le drapeau à l'Assemblée et devra l'obtenir d'elle. L'Assemblée pourra y trouver la garantie que le roi n'imposera pas sa solution et que celle-ci ne sera acquise que si l'accord se fait entre l'Assemblée et le roi. Cela, il est vrai, ne se déduit de la seconde déclaration que par voie d'interprétation, mais cela y est, ou cette seconde déclaration aurait un double sens, ce que la loyauté de Monseigneur ne permet pas un seul instant de supposer. « Se faire fort d'obtenir » ce n'est pas obtenir par la force, c'est avoir la ferme confiance qu'on obtiendra par un accord réciproque. Il reste donc encore un point d'appui ; seu-

lement il n'est pas suffisant, il faut en trouver un second.

« La Commission des Neuf ne se départira pas de sa formule et elle voudra avoir la certitude que cette formule est acceptée par tous les groupes monarchiques de l'Assemblée. Elle compte que le Centre droit s'y résignera, bien que la prévision d'un changement possible du drapeau ne soit pas de son goût. Elle n'a pas de doute sur le vote de la Droite modérée ; elle demandera la garantie que la formule soit votée par l'Extrême-Droite et elle ne marchera que si cette garantie lui est donnée. »

Par cette subtilité de raisonnement M. Chesnelong en était arrivé à se persuader que l'on pouvait, à la rigueur, suppléer à la troisième déclaration par l'autorisation donnée par le prince à ses amis de voter l'article de la Commission. De ceux-ci il avait déjà obtenu une adhésion complète. Sans manquer en rien au roi, et malgré leur attachement personnel au drapeau blanc, MM. Lucien-Brun, de Carayon et de Cazenove avaient pu autoriser le négociateur des Droites, en se portant fort également pour leurs amis de l'Extrême-Droite, à déclarer au comte de Chambord qu'ils étaient disposés à voter la formule de la Commission des Neuf, sous la réserve de voter ensuite la solution qui serait présentée par le roi. Il n'y avait plus qu'à obtenir l'autorisation du roi lui-même. « Certainement répondit le comte de Chambord, je leur laisse cette liberté. Ce vote les regarde, je respecte leur droit de représentants du peuple. Je n'ai ni à le diriger ni à l'entraver. Ils prendront conseil de ce qu'ils croiront être leur devoir. Ils voteront selon leur conscience... Il est bien entendu seulement que mes amis useront de leur liberté sous leur propre responsabilité et que la mienne n'est pas engagée. »

— « C'est entendu, Monseigneur, répartit M. Chesnelong. J'aurai soin de spécifier que, sur ce point, je parle en leur nom, et non au vôtre. Avec vos deux déclarations et cet engagement de mes chers collègues, j'espère que la campagne monarchique se poursuivra, bien que le terrain de l'entente soit bien étroit, bien réduit, et peut-être bien difficile à maintenir dans ses exactes limites. Monseigneur peut être assuré que je n'y épargnerai ni

mes efforts, ni mon dévouement. » — « J'en suis certain, conclut le prince, et je vous en remercie. J'espère comme vous que le dessein commencé se poursuivra et sera conduit à bonne fin ; je le désire pour le bonheur de notre chère patrie. »

Il était alors près de minuit. La négociation se fût inutilement prolongée. Les nécessités elles-mêmes y mettaient fin. M. le comte de Chambord repartait pour Frohsdorf; M. Chesnelong était attendu à Versailles. Un quart d'heure après, ils se trouvaient tous deux à la gare de Salzbourg, d'où le prince, accompagné de ses familiers, devait regagner son ancien lieu d'exil, et M. Chesnelong avec ses collègues, la France.

L'émotion était vive en cet instant suprême. On allait se séparer sans avoir rien conclu de positif ni de certain. Les choses n'avaient pas pu aller plus loin, dans les termes stricts du mandat du délégué de la Commission des Neuf, et avec les intentions bien arrêtées du comte de Chambord. Le prince paraissait préoccupé, quoique n'ayant rien perdu de son calme et de son aménité. Il comprenait la fragilité d'un accord, reposant bien plus sur des réticences et des ambiguités, que sur une véritable conformité de sentiments et de volontés. Néanmoins il voulut, au moment de se quitter, paraître confiant. Sa dernière parole fut : « Encore merci, cher Monsieur, et au revoir, n'est-ce pas ? Je vous donne rendez-vous dans six mois, au château de Pau. »

Pau, c'était le pays de M. Chesnelong et aussi de Henri IV. A cette heure, le souvenir du Béarnais jetait comme un sombre reflet sur cette entrevue, qui s'achevait dans un adieu de nuit. Le temps n'était plus où un prétendant au trône aurait donné rendez-vous à ses amis, en mettant la main à son épée. Il n'y avait plus à faire la conquête du royaume. Le comte de Chambord ne pouvait attendre que d'un vote de l'Assemblée Nationale son retour sur le trône de ses pères. A la manière dont on lui marchandait son droit, il n'y avait guère à espérer pour lui qu'il se retrouverait, dans six mois, avec M. Chesnelong, au château de Henri IV.

CHAPITRE XII

L'ATTENTE

Dans ses quatre entretiens avec le comte de Chambord, M. Chesnelong s'était efforcé de persuader au prince que sans le drapeau tricolore l'entreprise monarchique ne serait ni bien accueillie par l'armée, ni soutenue par le pays, ni secondée par le gouvernement, ni sanctionnée par l'Assemblée Nationale. Et malgré cela, le prince lui avait nettement signifié qu'il n'accepterait jamais le drapeau de la Révolution. Au fond, c'était là tout le résultat de cette entrevue, pour laquelle M. Chesnelong était venu de Versailles.

Malgré les vœux et les espérances du dernier moment, l'honorable délégué du Comité des Neuf ne pouvait se dissimuler qu'il avait échoué dans sa mission, puisque l'objet précis en était de faire accepter du comte de Chambord les trois couleurs.

Mais telles étaient l'estime et la sympathie nouvelles que lui avait inspirées le prince au cœur généreux et noble, à l'esprit élevé, aux sentiments magnanimes, si grand était devenu son désir de faire remonter sur le trône cet héritier des anciens rois, qu'il lui paraissait plus que jamais l'idéal des bons princes et le représentant le plus auguste du droit, de l'autorité et de la liberté. Si vif eût été son chagrin de voir la France privée de l'homme le plus capable d'assurer le relèvement national, qu'il voulait se faire illusion à lui-même sur l'issue de sa négociation.

C'était peu que d'avoir obtenu du comte de Chambord, au prix de laborieux pourparlers, l'autorisation de ne pas rapporter ses paroles au sujet du drapeau tricolore, car

elles n'en répondaient pas moins au sentiment intime et irrévocable du prince. Mais il lui semblait qu'en passant sous silence le mot décisif de la négociation, que son auguste interlocuteur ne l'avait pas obligé à répéter, il pouvait encore tout arranger, grâce aux combinaisons de formules, si ingénieusement préparées par lui.

Il se disait qu'il avait obtenu que rien ne fût changé au drapeau avant que le prince eût pris possession du pouvoir ; il avait aussi obtenu qu'un changement ultérieur ne pourrait résulter que de l'accord du roi et de l'Assemblée Nationale. Ces concessions ne suffisaient pas, à la vérité, pour supprimer le dissentiment, mais elles lui donnaient un caractère moins aigu, en l'ajournant. C'était le maintien provisoire du drapeau tricolore et la nécessité du concours de l'Assemblée pour son changement.

Avec cela, qui était suffisant pour le moment, on pouvait obtenir plus. « Personne ne savait, le prince ne pouvait pas savoir lui-même ce que son amour de la France lui dicterait, lorsque appelé au pouvoir, non seulement sans conditions, mais sous la réserve expresse qu'il userait, à son heure, de son initiative pour demander un autre drapeau, il entendrait les adjurations du pays et de l'armée, heureux de voir le roi sur le trône de ses pères et lui demandant de ne pas se séparer d'un drapeau qui fut longtemps associé à leur gloire et à leurs douleurs. »

Telles étaient les réflexions que M. Chesnelong échangeait avec lui-même et avec ses collègues en revenant à Paris. Ces pensées les faisaient passer tour à tour de la crainte à l'espérance. Mieux instruit que le délégué de la Commission des vraies dispositions du comte de Chambord, M. Lucien-Brun surtout gardait de secrètes appréhensions sur l'issue de toutes ces négociations, où on allait faire parler le prince, plutôt selon des préoccupations ou des convenances personnelles que conformément à ses intentions personnelles.

Ce qui dominait en M. Chesnelong, c'étaient le sentiment de sa responsabilité et le souci de ne faire perdre par sa faute, à la monarchie, aucune chance de se rétablir. Cette disposition d'esprit le préparait tout naturellement, et sans qu'il y eût aucun calcul de sa part, à atténuer ou

même à dissimuler ce qui pouvait être un obstacle au succès de l'entreprise qu'il avait plus que jamais à cœur. Il ne croyait pas altérer la vérité, ce qui eût été contraire à sa nature loyale et franche, mais il était préoccupé de présenter les choses de la manière la plus favorable à ceux à qui il devait rendre compte de sa mission et qui en attendaient le résultat, soit pour donner suite à l'affaire, si elle paraissait devoir tourner à leur gré, soit pour y renoncer si elle ne répondait pas à leurs exigences.

On a reproché par la suite, avec raison, au négociateur de Salzbourg de n'avoir pas rapporté le mot décisif du comte de Chambord au sujet du drapeau tricolore et d'avoir faussé ainsi la situation. Pour son excuse, néanmoins, on peut dire qu'il croyait de bonne foi que cette décision était comme non avenue, dès là qu'il avait obtenu du prince la permission de ne pas la rapporter. M. Chesnelong s'était même formé à cet égard une conscience, qui lui faisait considérer comme un devoir d'honneur de ne pas divulguer une parole que le prince avait, en quelque sorte, retirée, sur laquelle, du moins, il n'était pas revenu dans la suite des entretiens. Il avait été jusqu'à se persuader qu'il aurait manqué aux intentions du comte de Chambord, aux obligations mêmes de son mandat, s'il avait fait connaître un incident sur lequel son auguste interlocuteur lui avait permis de se taire. Sa pureté d'intention était son excuse.

Rentré à Paris, M. Chesnelong s'empressa, dès le lendemain matin, de faire part de sa démarche au général Changarnier en la lui présentant sous le jour le plus favorable. Il vit aussi, à Versailles, M. Ernoul dont il remporta de bonnes impressions, qui lui parurent d'heureux augure pour les dispositions du Gouvernement. Le soir même, la Commission des Neuf, réunie par les soins de son président, entendait de la bouche de son délégué le compte rendu détaillé de sa mission auprès du comte de Chambord. M. Chesnelong fit valoir surtout les deux déclarations acceptées par le prince au sujet du drapeau et complétées par l'adhésion de MM. Lucien-Brun, de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradines, qui s'étaient portés fort pour leurs amis de l'Extrême-Droite, qu'ils voteraient, sous la

réserve de l'initiative royale, la formule relative au maintien actuel des trois couleurs. Il ne cacha pas cependant les réserves du prince et les difficultés qui pourraient résulter de sa répugnance à accepter, après son avènement au trône, la solution du drapeau mixte dont il lui avait parlé.

Mais par-dessus tout, il se plut à vanter les hautes qualités et les dispositions conciliantes du prince, sa passion du devoir, son culte de l'honneur, son amour de la France, son désir de la rendre heureuse, son parfait désintéressement, avec une foi entière en son principe et le haut sentiment qu'il avait de l'autorité, mais en même temps son respect des droits du pays et son éloignement du pouvoir absolu. Il le montra tel qu'il l'avait vu, représentant intègre du passé par son attachement aux vieilles traditions et la fermeté de sa foi religieuse, mais aussi homme de son temps, comprenant et aimant la France nouvelle comme l'ancienne, voulant non pas rétablir l'ancien régime, dans ce qui en avait définitivement disparu, mais reprendre, comme il l'avait dit, le mouvement de 1789 dans ce qu'il avait eu de national, en le dégageant de ce qui s'y était mêlé de préjugés antichrétiens et de passions révolutionnaires, aspirant à fortifier la liberté par l'ordre et à garantir les droits des citoyens par la restauration du droit royal traditionnel ; incapable, enfin, de se résigner à être un roi annulé ou impuissant, mais disposé à s'entourer de conseils, à accepter tous les contrôles légitimes.

C'était, en un mot, un prince tel qu'il le fallait pour restaurer le principe d'autorité, tel aussi qu'il le fallait pour inaugurer un régime de liberté loyale, plus intransigeant qu'on n'aurait voulu sur le point du drapeau, où il estimait que son principe et son honneur étaient engagés, mais prêt sur tout le reste à toutes les concessions, pour doter le pays de ce gouvernement à la fois fort, libre et réparateur qui était le vœu de tous.

La première impression des membres qui représentaient le Centre droit dans la Commission, ne fut pas favorable. Ils comprenaient que les deux déclarations obtenues du prince ne leur donnaient pas satisfaction au fond. Pour

M. le comte de Chambord, la question du drapeau ne devait être qu'une question du lendemain ; les parlementaires voulaient, au contraire, qu'elle fût résolue la veille. Au lieu d'en remettre la décision après la rentrée du roi, ils prétendaient la trancher avant. Sans doute, l'assurance que le prince ne demanderait pas le changement du drapeau avant sa prise de possession du pouvoir avait son importance ; mais, si elle ajournait la difficulté, elle ne la résolvait pas. La difficulté du drapeau, écartée pour le jour de l'avènement, restait la difficulté du lendemain. Après avoir reçu le roi à son entrée dans la capitale, et consacré son règne sous ses auspices, que deviendrait ensuite le drapeau tricolore, « le drapeau chéri » ?

Le roi se réservait de présenter après son élévation au trône une solution à ce sujet. Laquelle ? Il se flattait de la faire accepter de l'Assemblée et du peuple. Comment ? D'avance, le Centre droit repoussait toute solution qui aurait pour objet de supprimer le drapeau de 1830. Ce n'était pas celle-là que le roi pouvait se faire fort d'obtenir de l'Assemblée. Quelle qu'elle fût, si contre son attente, il ne l'obtenait pas, qu'arriverait-il ? Comment se dénouerait le conflit entre le roi et l'Assemblée ?

Sans doute, le roi ne voulait pas recourir à un coup d'Etat, à la suppression de la représentation nationale : mais alors, comment les choses se passeraient-elles ? Qui l'emporterait de la volonté du roi ou de celle de l'Assemblée ? Et dans un pareil conflit, que n'aurait-on pas à craindre, avec une majorité monarchique déjà si faible, du retour offensif des partis hostiles ? Enfin, que dirait le pays en voyant la royauté à peine rétablie devenir une cause de division et de troubles ? N'était-ce pas imprudent, téméraire même, de tenter avec de pareils risques, une restauration monarchique ? Pouvait-on d'ailleurs espérer, en face de ces éventualités, de voir une majorité se former au sein de l'Assemblée sur un terrain si étroit, si périlleux ?

Telles étaient, en particulier, les objections de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, appuyé par ses collègues, MM. Callet et Daru.

M. de Larcy se montra plus confiant. Pouvait-on légiti-

mement exiger d'autres conditions que celles qui résulteraient des deux déclarations du prince? Avant l'élévation du roi sur le trône, pas de changement au drapeau national, après, toute modification soumise à l'accord du roi et de l'Assemblée : quoi de plus correct et de plus constitutionnel? On redoutait les difficultés du lendemain : n'y en aurait-il pas de plus sérieuses, si on s'abstenait de faire la monarchie, par crainte des risques qui pourraient en résulter? Sous prétexte de se préserver de périls imaginaires, n'irait-on pas au devant de dangers bien autrement réels et graves? En dehors de la monarchie, il ne restait que la république et, avec elle, on rentrait sûrement dans l'ère des destructions et des désordres révolutionnaires.

MM. de Tarteron, Baragnon et Combier parlèrent très énergiquement dans le même sens que M. de Larcy. Aux nouvelles observations du duc d'Audiffret-Pasquier, M. Chesnelong répondit avec une chaleur propre à entraîner les plus hésitants. Tout en reconnaissant qu'il y avait un risque à rétablir la monarchie sans que la question du drapeau ait été résolue au préalable, il se déclara prêt à le courir. Il fit valoir qu'il était également impossible ou que l'Assemblée brisât la monarchie après l'avoir faite, plutôt que de condescendre aux désirs du roi, ou que le roi renonçât au pouvoir le lendemain de son avènement au trône, plutôt que de s'entendre avec l'Assemblée. Il estimait que quand deux pouvoirs se trouvent en face l'un de l'autre, dans des circonstances semblables, ils finissent par s'accorder. Sans savoir quelle solution prévaudrait, il tenait pour assuré qu'une entente nécessaire naîtrait de la force même des choses.

Le général Changarnier insista aussi pour que, malgré la difficulté du drapeau, on poursuivît la campagne monarchique avec vigueur, avec union, avec entrain. Il ne doutait pas du succès auprès de l'Assemblée. Il comptait que le pays acclamerait la monarchie et que l'on verrait se produire un élan qui emporterait les questions litigieuses et les placerait sur un terrain où tous les patriotismes se rencontreraient.

Toutefois, la Commission s'ajourna au lendemain pour

la résolution définitive à prendre, tant les représentants du Centre Droit craignaient une surprise. Le duc d'Audiffret-Pasquier avait demandé à réfléchir; il avait besoin de consulter.

Dans l'intervalle des deux séances, diverses démarches furent faites auprès des princes d'Orléans pour connaître leur impression. M. le duc Pasquier vit le comte de Paris, M. Ernoul conféra également avec lui. Le général Changarnier entretint de son côté le duc de Nemours. De la part de ces deux princes, aucune opposition ne pouvait venir à l'entreprise monarchique, quoique le comte de Paris se montrât quelque peu anxieux sur la question du drapeau. Il venait précisément d'écrire à un ami découragé, qui parlait déjà de se rattacher à la prorogation des pouvoirs du maréchal-président : « Je ne puis dire comme vous que, si la question du drapeau était tranchée aujourd'hui, si l'on pouvait être assuré de présenter à la Chambre la monarchie tricolore et constitutionnelle avec l'appui de la Droite, la partie serait perdue. Je crois, au contraire, qu'elle serait très belle et que tout le terrain perdu serait regagné en vingt-quatre heures. Je ne puis donc croire encore à la nécessité de s'occuper uniquement d'une ligne de retraite, quoique je tombe aujourd'hui, d'accord avec vous sur cette ligne... Ce sera peut-être demain, ce n'est pas aujourd'hui[1]. »

Les principaux membres du Centre droit furent pressentis aussi; leurs dispositions n'étaient pas défavorables. Du reste, l'ardeur et la confiance de M. Chesnelong avaient communiqué à ses collègues de la Commission un zèle qu'ils s'efforçaient, avec précautions d'ailleurs, de faire partager aux autres. On voulait croire au succès. Il se disait que les princes d'Orléans entraient très résolument dans le mouvement; que le duc de Broglie acceptait pour le Gouvernement la responsabilité de le seconder. Tout devait donc aller bien.

A la nouvelle réunion de la Commission des Neuf le duc d'Audiffret-Pasquier s'empressa de déclarer qu'après

[1] Cité par M. Hanotaux (p. 190).

réflexion, il n'hésitait plus. « L'accord sur les questions constitutionnelles était fait et il permettait de rétablir la monarchie dans les conditions les plus favorables. On prenait le droit monarchique là où il était, fort à la fois de la tradition sur laquelle il s'appuie et de l'assentiment national qui, en s'y rattachant, lui donne une consécration nouvelle. L'ancien parti royaliste retrouvait ainsi son principe et son prince et rentrait dans son rôle naturel en devenant l'un des points d'appui du pouvoir. Le roi, de son côté, acceptait de réaliser avec l'Assemblée toutes les conditions d'un gouvernement fort et libre. La nation avait un grand principe d'ordre et de stabilité de plus et n'avait pas une vraie liberté de moins.

« Sur ce terrain, les amis de la monarchie traditionnelle et ceux de la monarchie constitutionnelle se donnaient la main, les premiers reconnaissant qu'une monarchie traditionnelle doit être désormais une monarchie constitutionnelle, les seconds admettant que la monarchie constitutionnelle trouve dans le droit monarchique traditionnel son principe de fixité.

« La visite du 5 Août avait fait l'unité de la maison royale de France ; le rétablissement de la monarchie constitutionnelle, avec la reconnaissance du droit royal héréditaire de M. le comte de Chambord, referait l'unité de la France monarchique.

« Sur la question du drapeau on pouvait se contenter des déclarations rapportées de Salzbourg. Avant de prendre possession du trône, le prince ne demandait pas que rien fût changé au drapeau : c'était le drapeau tricolore maintenu quant à présent, maintenu pour l'entrée du roi et pour son intronisation, c'était le succès pacifique de l'avènement assuré. Après cela, le drapeau tricolore pourrait être modifié, il n'aurait pas été répudié.

« Restait le risque d'un conflit entre le roi et l'Assemblée sur la solution que le prince se faisait fort d'obtenir d'elle et du pays. Il aurait mieux valu que la possibilité même du conflit fût évitée, mais on pouvait avoir confiance dans le patriotisme du roi et de l'Assemblée ; l'un et l'autre s'inspireront, le moment venu, des sentiments du pays, de ses vœux et de son intérêt suprême. »

Dans cette adhésion si chaude du président du Centre droit à la restauration monarchique perçait l'arrière-pensée que, une fois le comte de Chambord monté sur le trône, il serait bien obligé, devant la volonté de l'Assemblée et celle du pays, de consentir au maintien des trois couleurs. On avait l'espoir que, par la force des choses, le provisoire se changerait en définitif. C'était, d'ailleurs, le sentiment intime de M. Chesnelong que la concession faite par son noble interlocuteur sur le drapeau, se réservant seulement de présenter une solution compatible avec son honneur, ne laissait pas au roi d'autre issue, si l'accord ne se faisait pas, que de renoncer au trône après y être monté. C'était là, depuis le commencement, tout le calcul des dirigeants du Centre droit et la raison de leur acquiescement à la tentative monarchique depuis le retour de M. Chesnelong. Du reste, dès que l'on pouvait croire, d'un côté, que le comte de Chambord acceptait la fusion de la monarchie constitutionnelle avec la monarchie traditionnelle, de l'autre, une transaction possible sur le drapeau, il n'y avait plus de raison pour le Centre droit de ne pas consentir à l'avènement du petits-fils de Charles X. Le comte de Chambord pour qui les libéraux et les parlementaires avaient une secrète antipathie, ne devenait pas leur homme, mais rien ne s'opposait plus à ce qu'il devint leur roi, au moins pour un jour.

M. d'Audriffret-Pasquier avait lui-même rédigé, de concert avec M. le comte de Paris, le projet de résolution à soumettre à l'Assemblée Nationale pour le rétablissement de la monarchie. Sur ses déclarations qui paraissaient faire l'accord entre tout le monde, la Commission des Neuf décida de l'adopter.

Il était formulé dans les termes suivants :

« L'Assemblée Nationale, usant du droit constituant qui lui appartient et qu'elle s'est toujours réservé,

« Déclare :

« Article premier. — La monarchie nationale héréditaire et « constitutionnelle est le gouvernement de la France. En consé-

« quence, Henri-Charles-Marie-Dieudonné, chef de la famille « royale de France, est appelé au trône ; les princes de cette « famille lui succéderont de mâle en mâle par ordre de primo- « géniture.

« Article 2. — L'égalité de tous les citoyens devant la loi et « leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires, les « libertés civiles et religieuses, l'égale protection dont jouissent « aujourd'hui les différents cultes, le vote annuel de l'impôt par « les représentants de la nation, et généralement toutes les « garanties qui constituent le droit public actuel des Français « sont et demeurent maintenues.

« Article 3. — Le gouvernement du roi présentera à l'Assem- « blée Nationale des lois constitutionnelles ayant pour objet de « régler et d'assurer l'exercice collectif de la puissance législa- « tive par le roi et deux Chambres, l'attribution du pouvoir « exécutif au roi, l'inviolabilité de la personne royale et la res- « ponsabilité des ministres qui en est inséparable, et générale- « ment toutes les lois nécessaires à la constitution des pouvoirs « publics.

« Article 4. — Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra « être modifié que par l'accord du roi et de la représentation « nationale. »

M. Chesnelong assure que ce projet était en parfait accord avec les vues qu'il avait été chargé d'exposer au comte de Chambord ; mais il n'était pas tout à fait d'accord ni avec les paroles qu'il avait lui-même rapportées, ni surtout avec les sentiments et les déclarations du prince. C'était là, en effet, malgré certains tempéraments, le programme de la monarchie libérale et tricolore, beaucoup plus que celui de la monarchie dont le comte de Chambord personnifiait le principe. Rien n'y indiquait surtout la monarchie très chrétienne de l'ancienne France, si vivante dans les manifestes du prince. Il réalisait la fusion dans le sens où l'avaient toujours voulu les orléanistes et les parlementaires, en combinant le principe héréditaire avec le principe constitutionnel, les institutions de la royauté avec celles du parlementarisme.

Au fond, le projet de la Commission des Neuf, destiné à devenir la nouvelle Charte du royaume, était conçu dans un esprit trop différent de celui du roi pour offrir une

base bien sûre à la restauration du trône. En apparence il ne laissait subsister que la difficulté du drapeau, mais en réalité, il en eut soulevé plus d'une autre. Il est douteux que le Centre droit se fût parfaitement entendu avec le roi, et sur le caractère des lois constitutionnelles ayant pour objet de régler et d'assurer l'exercice collectif de la puissance législative par le roi et les deux Chambres, et, en général, sur les garanties « constituant le droit public des Français », telles que la responsabilité des ministres et la liberté de la presse, dont plusieurs membres de ce groupe réclamaient ultérieurement la mention expresse dans le projet[1].

On semblait ne s'attacher, de part et d'autre, qu'à la question du drapeau, parce qu'en effet celle-là impliquait toutes les autres, chacun des deux drapeaux représentant un genre de monarchie opposé. Aussi prenait-elle une importance d'autant plus grande qu'on paraissait être d'accord sur le reste, Mais en en faisant une question réservée, rien n'empêchait que l'on poursuivît l'entreprise monarchique à laquelle le retour de M. Chesnelong donnait un nouvel élan. C'est ce que les plus loyaux aimaient à se persuader, quoique tout le monde sentît bien qu'il subsistait une cause profonde de dissentiment et qu'elle risquait d'éclater dès que l'on en viendrait au fond des explications.

Avec le pressentiment des difficultés entrevues à travers l'accord apparent du moment, M. Chesnelong aurait voulu que la Commission l'autorisât à publier un procès-verbal de la relation qu'il lui avait faite, de sa mission à Salzbourg, tant il craignait, devant l'unanimité inattendue qui s'était produite parmi ses membres, qu'on ne pût l'accuser plus tard d'avoir outrepassé la pensée et les déclarations du comte de Chambord.

Il croyait bien n'avoir riendit de plus que ce qui lui avait été permis de dire, quoique, au plus intime de lui-même, il eût conscience aussi de n'avoir pas tout dit. Il avait dit, en effet, la vérité mais pas toute la vérité. La

[1] Voir la lettre de M. de Blacas, du 15 septembre 1873, au marquis de Dreux-Brezé (*Notes et Souvenirs*, p. 343).

Commission consentit à ce qu'il rédigeât lui-même, pour la décharge de sa responsabilité, un rapport donnant à la fois un résumé de ses explications et le texte des déclarations du prince. Mais elle ne jugea pas opportun d'en permettre la publication en son nom. Elle craignait des discussions prématurées dans le public et dans la presse, tant sur le texte que sur le sens des deux déclarations de Salzbourg. Elle estimait aussi que ces déclarations, par leur forme même, s'adressaient plutôt au Parlement qu'au public et devaient être réservées pour le jour où les débats s'ouvriraient dans l'Assemblée. Le fond des négociations demeurait obscur; les meneurs craignaient la lumière; ils voulaient' faire croire que le roi s'était engagé plus qu'il ne l'avait fait, M. Chesnelong approuva après coup cette décision, quoiqu'on ait pu dire, avec raison, que la publication intégrale et sincère du rapport, fait à la Commission par le négociateur de Salzbourg, du résultat de sa démarche eut prévenu les malentendus qui surgirent sur la portée des déclarations consenties par le comte de Chambord. Au lieu de cela, il arriva, ce qui était à craindre, que des récits, également outrés de part et d'autre, où, comme toujours, on mêlait le vrai au faux, exagérèrent ou restreignirent les dispositions conciliantes du prince, de manière à surexciter ou à décourager l'opinion publique en sens contraire.

Somme toute, il est extrêmement regrettable que la Commission, mieux inspirée, n'ait point voulu dès le premier jour, comme le demandaient les membres de l'Extrême-Droite, faire connaître exactement ce qui s'était passé à Salzbourg. « La première faute, dit très bien M. Emmanuel Lucien-Brun, fut de ne pas publier le texte même des déclarations du comte de Chambord. Le danger de les voir défigurées par la discussion était infiniment moindre que le danger de laisser prêter au prince des intentions et des paroles qui ne seraient pas les siennes et appelleraient un démenti. Les conséquences de cette faute apparurent immédiatement[1]. »

Dès le lendemain, 18 octobre, les groupes parlementaires

[1] *L'échec de la Monarchie* en 1873, p. 34.

furent appelés à ratifier le projet adopté par la Commission des Neuf. Beaucoup de leurs membres étaient revenus pour suivre de plus près les événements. Tous n'avaient pas confiance dans l'issue de la démarche de M. Chesnelong à Salzbourg, ni n'en désiraient le succès.

C'est une chose avérée aujourd'hui que, dans le moment où se poursuivaient les dernières négociations avec le comte de Chambord, certains meneurs, toujours les mêmes, s'occupaient d'offrir la lieutenance générale du royaume, soit à M. le duc d'Aumale, soit à M. le prince de Joinville.

Ces habiles, à qui il répugnait d'aller droit à la monarchie, sans avoir fait accepter auparavant leurs conditions, avaient imaginé d'en retarder l'avènement, à l'aide de cette transaction qui écartait indéfiniment le comte de Chambord et réservait l'avenir pour la famille d'Orléans[1].

L'idée n'était pas nouvelle. Du jour où les projets de fusion avaient pris consistance, certains notables orléanistes avaient tout de suite déclaré bien haut qu'ils ne s'associeraient à l'entreprise monarchique qu'autant que le comte de Chambord entrerait dans leurs vues et que, en cas de résistance de celui-ci, ils se réservaient, sa vie durant, de confier la garde du pays à quelqu'un qui le conserverait pour l'héritier du trône après lui[2].

Le projet était resté au fond de toutes les négociations auxquelles le Centre droit prenait part. On le connaissait

[1] M. le marquis de Dreux-Brezé a raconté les démarches dont il avait été lui-même l'objet à ce moment-là pour la réalisation de ce projet. Le général Changarnier s'était proposé pour offrir, au nom de tout un groupe de la Droite, à M. le prince de Joinville le titre et les pouvoirs de lieutenant général du royaume. Il s'était même fait fort d'obtenir son consentement. Le prince de Joinville aussi bien que le comte de Paris refusèrent d'entrer dans cette combinaison. *Notes et Souvenirs*, pp. 108. 114.

[2] Dès le 30 janvier 1872, M. Numa Baragnon écrivait : « Il faut s'attendre maintenant à une action plus énergique du côté des orléanistes. Leur thème sera celui-ci : « Nous ne voulons pas restaurer une monarchie bâtarde. « mettre un roi illégitime tant que le comte de Chambord sera vivant ; « mais celui-ci devenant impossible, nous avons le droit de confier le pays à « quelqu'un qui le garde pour l'héritier et nous garde nous-mêmes des « rouges. Et ce gardien sera le duc d'Aumale, sous un titre quelconque. « autre qu'un titre royal. » (Lettre à Mlle D. de L. dans la *Revue Blanche*, 10 octobre 1901, p. 116.)

à Frohsdorf[1]. Il reparaissait avec les circonstances nouvelles, car, à mesure que l'on marchait vers la monarchie, les difficultés aussi augmentaient. Ce fut le premier sujet dont s'entretinrent plusieurs députés en arrivant à la réunion préparatoire qui avait été convoquée à Paris, chez M. Anisson du Perron, à l'effet de recevoir communication du rapport de M. Chesnelong sur sa mission auprès de M. le comte de Chambord[2]. Et l'idée seule d'un pareil expédient pouvait paraître d'un fâcheux symptôme, au moment où l'union s'imposait et où il fallait non seulement l'entente de tous les groupes parlementaires, mais aussi le concours du gouvernement, pour aboutir au résultat cherché.

A ce point de vue, la présence inopinée de M. le duc de Broglie à la séance ne parut pas non plus d'un bon augure. On se demandait ce que venait faire, à cette heure, le président du Conseil des Ministres[3]. Était-ce l'influence dissolvante gouvernementale qui reparaissait? Le maréchal de Mac-Mahon et le duc de Broglie avaient eu le tort, comme représentants du pouvoir exécutif, d'exprimer une opinion sur la question du drapeau. Ce point regardait l'Assemblée Nationale seule. On pouvait craindre, en voyant le chef du Cabinet, que l'intervention du Gouvernement, dont M. le duc Decazes avait été le porte-parole au début des réunions de la Commission des Neuf, ne pesât jusqu'à la fin sur les délibérations des Droites. Il ne parut pas d'abord en être ainsi. Ce jour-là, on était à la confiance, à l'illusion. Les paroles par lesquelles le général Changarnier ouvrit la séance exprimaient ce double sentiment. M. Chesnelong, de son côté, recommença devant la réunion le récit, déjà connu de presque tout le monde, des entretiens de Salzbourg. Avec son éloquente sincérité et sa chaleur communicative, il s'appliqua à persuader à ses auditeurs que les déclarations du comte de

[1] Au sujet de la création d'une lieutenance générale du royaume, M. de Blacas écrivait, le 2 octobre 1873, au marquis de Dreux-Brezé : « Si cette idée venait à être réalisée, il est possible et probable qu'une résolution énergique de Monseigneur de se présenter en France et de courir ses chances viendrait à bout de cet obstacle. »

[2] Maurice Aubry, *Souvenirs inédits.*

[3] Maurice Aubry, *Souvenirs inédits.*

Chambord, tant sur les questions constitutionnelles, que sur celle du drapeau, offraient une base suffisante d'entente. Il s'efforça surtout d'entraîner toutes les adhésions par l'éloge des hautes qualités du prince. Sa conclusion fut un chaleureux appel aux sentiments royalistes de ses collègues. « En rétablissant la monarchie, leur dit-il, vous ne remettez pas seulement la France en possession d'un grand principe d'ordre, de progrès, de stabilité, vous lui préparerez aussi un noble règne, un règne bienfaisant et réparateur. Donc répondons tous avec une énergie résolue au généreux appel que nous adressait tout à l'heure le général Changarnier et n'hésitons pas à engager notre responsabilité dans l'entreprise de salut national qui s'impose à notre patriotisme. »

L'émotion dominait l'assistance. On comprenait la gravité des résolutions à prendre. La plupart des présents se laissaient aller à l'entraînement du moment ; tous ressentaient l'angoisse intime que donne un grand acte à accomplir. Le doute, l'inquiétude subsistaient chez quelques-uns, mais le branle était donné aux esprits, et il y avait comme une volonté générale d'aller en avant. On semblait d'accord pour écarter les objections, quoiqu'elles se dressassent, plus vivement que jamais, dans l'esprit de ceux qui gardaient le plus de calme au milieu de l'ébranlement commun. M. le duc d'Audiffret-Pasquier lui-même coupa court à toutes les difficultés, à toutes les hésitations, en soumettant à la ratification de la réunion le projet de résolution arrêté, la veille, par la Commission des Neuf. en vue de faire proclamer par l'Assemblée Nationale le rétablissement de la monarchie. Ce projet, dans lequel disait M. le duc Pasquier les droits du roi et ceux de l'Assemblée se trouvaient également sauvegardés, répondait aux sentiments de l'heure actuelle. Il fut unanimement approuvé. L'accord paraissait complet au milieu d'un enthousiasme qui couvrait les réticences intimes. M. Decazes n'avait pas paru à ces réunions.

Il restait à porter à la connaissance du public la résolution grave que la réunion venait de prendre : on ne pouvait lui laisser ignorer plus longtemps ce qui se préparait. L'attente était vive partout. Les récits et les com-

mentaires contradictoires des journaux augmentaient l'anxiété. A la place du procès-verbal de la relation des audiences de Salzbourg, que le Comité des Neuf n'avait pas jugé à propos de publier, la réunion préparatoire des Droites prit le parti de communiquer, le soir même, aux journaux une note équivalente. Une commission de cinq membres fut chargée de la rédiger. M. le duc d'Audiffret-Pasquier y représentait le Centre Droit, M. Lucien-Brun l'Extrême-Droite. Au bout d'un quart d'heure, la séance fut reprise pour entendre la lecture de la note qui était formulée dans les termes suivants :

« Les bureaux des réunions parlementaires qui avaient déjà conféré le 4 octobre dernier, convoqués aujourd'hui 18 octobre, se sont trouvés unanimement d'accord pour reconnaître que l'adoption des propositions préparées par la Commission des Neuf était impérieusement commandée par l'intérêt supérieur du pays.

« D'après ces propositions, la monarchie serait rétablie; toutes les libertés civiles, politiques et religieuses qui constituent le droit public de la France seraient garanties ; le drapeau tricolore serait maintenu, et des modifications ne pourraient y être apportées, l'initiative royale restant d'ailleurs intacte, que par l'accord du roi et de la représentation nationale. Les réunions que les bureaux représentent seront immédiatement convoquées. »

Ces mots « l'initiative royale restant d'ailleurs intacte » avaient été insérés dans la note, à la demande expresse de M. Lucien-Brun. Connaissant la pensée intime du comte de Chambord, il avait tenu à ce que son entière liberté et son droit fussent expressément réservés, à l'aide d'une formule quelconque ne pouvant ni provoquer les susceptibilités des libéraux, ni compromettre l'autonomie royale. Du reste, cette restriction n'avait de sens que pour ceux qui savaient que le prince n'accepterait jamais le drapeau tricolore. Elle n'offusqua pas la Commission des Neuf ni la réunion des bureaux des Droites.

Mais déjà la rédaction de cette note s'éloignait notablement, quant au drapeau, de la formule consignée dans le procès-verbal de la Commission des Neuf et qui reprodui-

sait les déclarations mêmes rapportées de Salzbourg par M. Chesnelong. Cette proposition « M. le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir » se changeait dans la note de la Commission des Droites en cette autre proposition affirmative : « le drapeau national sera maintenu et des modifications ne pourront y être apportées que par l'accord du roi et de la représentation nationale. » C'était tout différent. Car, dans le premier cas, il était seulement convenu que le drapeau tricolore ne serait pas supprimé avant l'arrivée du comte de Chambord ; dans le second, on affirmait positivement qu'il serait maintenu après, si bien que des modifications pouvaient seulement y être apportées par l'accord ultérieur du roi et de la représentation nationale. Il n'était plus question de la solution que le prince, rentré en France, se faisait fort de faire accepter de l'Assemblée et du pays, solution qui pouvait amener la suppression du drapeau tricolore lui-même.

On ne voulut pas voir la différence radicale entre les deux rédactions, ou plutôt, on se flatta que la seconde étant publiée prévaudrait sur la première et entraînerait l'adhésion du prince.

Dans ces conditions-là, tout le monde voulait la monarchie, les uns parce qu'ils croyaient que les droits du comte de Chambord étaient saufs, son initiative étant réservée, les autres, parce qu'ils voyaient dans la formule proposée la réalisation de leurs exigences. La note d'une ambiguïté voulue fut adoptée telle quelle par la réunion des Droites. L'on décida qu'elle serait immédiatement communiquée aux journaux.

Tout paraissait donc aller à souhait. Un même sentiment semblait animer tous les esprits. A cette heure, la monarchie se montrait comme le résultat auquel on allait enfin aboutir. Chaque parti croyait y avoir mis suffisamment ses conditions. On eût dit que tout le monde était d'accord sur les bases de la restauration et que chacun la désirait de la même manière. Il y avait de la sincérité chez le plus grand nombre, mais aussi des réticences et des calculs chez plusieurs. Le Centre droit surtout se per-

suadait que la restauration monarchique se faisait sur son programme et que la difficulté du drapeau elle-même disparaîtrait devant sa ferme résolution de maintenir les trois couleurs, après comme avant. Alors, c'est lui qui l'emportait, c'est lui qui relevait le trône et aux conditions stipulées par lui. Il devenait plus que jamais monarchiste, puisque la monarchie allait se faire comme il voulait.

M. le duc Pasquier prononça une allocution éloquente, émue. Dans trois semaines la monarchie nationale héréditaire et constitutionnelle serait rétablie. Henri V serait roi. La fusion était faite. La visite du 5 Août avait effacé le souvenir des anciennes divisions, en scellant, avec l'unité de la maison royale, l'unité du parti royaliste. On s'entendait sur les principes, puisque les uns et les autres voulaient également une monarchie qui, en laissant au pouvoir toute sa force, garderait à la nation toutes ses libertés. Sur les personnes, les sentiments se confondaient aussi, partisans du duc d'Orléans et fidèles d'Henri V étant désormais groupés autour du même trône. Ce jour où, la main dans la main, le cœur dans le cœur, ceux-ci et ceux-là contractaient une alliance fraternelle pour relever le pays par la monarchie, était pour tous un grand et beau jour.

Ces paroles furent chaudement accueillies. L'émotion de l'assistance s'accrut encore, lorsque M. Lucien-Brun, avec son éloquence grave et vibrante, eut remercié M. le duc Pasquier de ses sentiments et de ses déclarations et ratifié l'union des deux fractions du parti royaliste... « Depuis la visite du 5 Août, dit-il, il n'y a plus qu'une Maison royale de France, dont M. le comte de Chambord est le chef et où Monseigneur le comte de Paris aura sa haute situation d'héritier de la Couronne. Légitimistes par principe, royalistes par sentiment, nous confondrons dans un même dévouement le roi qui fut toujours l'objet de notre culte et les princes qui apporteront au trône, par leur distinction personnelle et le haut rang qu'ils tiennent de leur naissance, un rehaussement de force et d'éclat. Vis-à-vis de M. le comte de Paris ces sentiments nous serons doux. Nous ne pourrons jamais oublier que, dans

la visite du 5 Août, deux magnanimités se sont rencontrées; nous ne saurions les séparer[1]. »

L'enthousiasme s'ajoutait à l'émotion. C'était une de ces heures de généreux entraînement, et d'illusion aussi, où chacun paraissait oublier ses griefs personnels, ses préférences, ses opinions même, les obstacles et les difficultés, tout ce qui pouvait, en un mot, diviser, pour ne plus voir que ce qui rapprochait. « Pourquoi, s'écria le général Changarnier, la France entière n'est-elle pas ici! Comme elle verrait bien qu'il n'y a dans nos cœurs qu'un profond amour pour elle, qu'un désir ardent de la relever, de la sauver! Après tout ce que j'ai vu et entendu aujourd'hui, je ne doute plus du succès. L'Assemblée Nationale a vaincu l'insurrection, réorganisé la France, délivré le territoire; elle couronnera son œuvre en rétablissant la monarchie. »

Après cela, si la monarchie avait pu être décrétée d'enthousiasme, elle l'eût été, à cette heure de sincère effusion patriotique, où chacun croyant qu'il allait avoir le gouvernement de ses préférences, confondait le désir du bien public avec les satisfactions du triomphe de ses idées. Mais l'usage parlementaire voulait que les résolutions adoptées en commun par le Comité des Neuf et les Bureaux des trois groupes de la majorité fussent à leur tour soumises à chacune des réunions séparément. Rien ne fut donc décidé sur l'heure que la convocation des deux groupes de la Droite et du Centre droit pour le 22 octobre. On ajournait ainsi ce qui n'avait chance de réussir qu'en étant fait immédiatement, à la faveur de l'illusion commune.

Ce fut une faute que de n'avoir point décidé, à la réunion du 18 octobre, que l'Assemblée Nationale serait convoquée d'urgence pour statuer sur la proposition de restauration de la monarchie, telle qu'elle avait été adoptée ce jour-là. Tout le temps qui allait s'écouler jusqu'à la reprise réglementaire de la session, fixée au 5 novembre, ne pouvait plus que nuire à l'entente si laborieu-

[1] Chesnelong (p. 269).

sement établie entre les deux fractions du parti royaliste, et qu'ébranler les résolutions arrêtées en commun. Dès là qu'on laissait place à la réflexion et surtout à la discussion, on devait craindre de voir reparaître les difficultés qui, jusque-là, avaient fait avorter les efforts de la Droite.

Le plus fâcheux, en cela, c'est qu'on donnait le temps à l'opposition républicaine d'agir sur les esprits par les journaux, d'accroître ainsi les difficultés parlementaires, inhérentes à l'entreprise, par suite d'influences et de manœuvres contraires du dehors, enfin de troubler la situation, déjà fort critique, soit en répandant de fausses nouvelles, propres à tout compromettre, soit en excitant l'opinion contre les projets monarchiques.

Depuis le 5 Août, le public électoral, à quelque parti qu'il appartint, suivait avidement les événements. A mesure que se déroulaient les conséquences de l'acte de réconciliation entre les deux branches de la famille royale, on s'attachait plus anxieusement aux incidents quotidiens qui marquaient les progrès de la solution monarchique.

La mission de M. Chesnelong, quoiqu'elle n'eut pas été tout de suite rendue publique, avait surtout occupé l'attention. Dès qu'elle fut connue dans les journaux, elle provoqua des récits et des commentaires en sens contraire, avec des polémiques d'autant plus ardentes que les esprits s'échauffaient davantage à mesure qu'on approchait du but. Du reste, ils avaient été préparés à la lutte par les manœuvres, au moyen desquelles les chefs de l'opposition républicaine s'étaient efforcés d'entretenir une agitation favorable à leurs visées.

C'était depuis le 24 Mai que M. Thiers et ses amis travaillaient l'opinion et cherchaient à la tourner contre l'entreprise monarchique. L'ancien président de la République ne pouvait se consoler de sa chute et il en avait gardé le plus amer dépit, avec la volonté la plus tenace de ressaisir l'objet de ses ambitions. Il croyait sincèrement que l'Assemblée nationale avait commis, non seulement une énorme ingratitude envers lui, mais une faute impardonnable à l'égard du pays en l'obligeant à se démettre de ses fonctions. Jamais le goût du pouvoir n'avait été plus vif en lui que depuis qu'il l'avait perdu. Plus que jamais

aussi il se croyait l'homme nécessaire à la France, le seul capable de faire régner et maintenir la paix par l'équilibre des partis. Il était devenu, depuis le 5 Août surtout, le centre de ralliement de tous les mécontents, de tous les opposants. A lui s'étaient attachés des hommes tels que M. Léon Say, Casimir Périer, Alfred André, Drouin, qui, par leurs antécédents, leurs idées, auraient dû plutôt se rapprocher de la monarchie, dès que la monarchie se présentait à eux avec les garanties parlementaires qu'ils exigeaient et sous les auspices de patrons comme le duc d'Audiffret-Pasquier et le comte Daru, dont ils ne pouvaient suspecter ni la sincérité ni le libéralisme. Mais l'ancien président avait si bien su agir sur leurs esprits qu'ils en étaient venus à ne plus comprendre qu'en se séparant du parti monarchiste ils devenaient, et pour toujours, les alliés, les auxiliaires du parti radical.

Car, si M. Thiers avait conservé le prestige de ses anciennes fonctions, l'influence de sa personnalité politique, il ne pouvait plus prétendre à redevenir le chef de la République conservatrice qu'il avait promise au pays. Les esprits avaient bien marché depuis deux ans. On n'en était plus au programme du commencement. M. Gambetta, à qui l'Assemblée Nationale n'avait pas su, dès le premier jour, demander compte de sa conduite, que tout le monde alors jugeait révolutionnaire et factieuse, avait regagné en ascendant et en crédit sur l'opinion tout ce que l'esprit conservateur avait déjà perdu. Il s'était replacé à la tête de la faction radicale, avec laquelle il travaillait de loin à reconquérir le gouvernement. Et comme, de ce côté-là, étaient l'activité et l'audace, il n'était déjà que trop certain qu'avec de pareils chefs la république tournerait promptement au radicalisme.

Mais alors, les libéraux du Centre gauche ne consultaient que leurs répugnances pour la monarchie légitime et ils s'en remettaient à M. Thiers de la tâche de refaire un gouvernement de leur goût. Les bonapartistes aimaient mieux aussi se rattacher à lui que de laisser faire la monarchie contre eux. M. Thiers profitait de ces dispositions des partis pour organiser la lutte contre les projets de la Droite.

Au milieu de cette agitation parlementaire, la marche

de l'esprit public continuait à faire ressortir les conséquences de la faute originelle de l'Assemblée. L'opinion devenait de plus en plus républicaine.

Le jour même où M. Chesnelong était parti pour Salzbourg, des élections avaient eu lieu dans les quatre départements de la Haute-Garonne, de la Nièvre, de la Loire et du Puy-de-Dôme et les candidats républicains y avaient obtenu une grande majorité de voix. Ce résultat était surtout l'œuvre de M. Thiers. C'est de lui que les élus s'étaient recommandés, c'est par ses conseils et son intervention que s'était formée autour de son candidat préféré, M. de Rémusat, cette première alliance électorale des républicains et des bonapartistes, qui s'était annoncée avec scandale, quinze jours auparavant, dans un manifeste du prince Napoléon, le cousin de l'ex-empereur.

Jusque-là les partisans de l'Empire, dont le nombre s'accroissait de jour en jour, avec les espérances qu'inspirait le jeune prince impérial, s'étaient bornés, depuis la reprise des projets monarchiques, à se montrer hostiles à la restauration du trône, mais sans rompre ouvertement avec les royalistes dont ils étaient les alliés depuis le 24 Mai, et surtout sans aller jusqu'à faire cause commune avec les républicains et les radicaux.

Mais, le 26 septembre, dans un journal révolutionnaire l'*Avenir national*, dont la violence avait fait la notoriété, avait paru en même temps une lettre de son rédacteur en chef, M. Portalis, lettre qui était une invite aux bonapartistes à s'unir aux radicaux, et une réponse du prince Napoléon qui acceptait au fond la proposition concertée entre eux et ratifiait publiquement, comme le véritable programme de l'Empire, l'alliance de la démocratie populaire et des Napoléon.

Par son passé, par le mépris que sa conduite et son caractère inspiraient universellement, le cousin de Napoléon III était le moins propre à assurer le succès d'une pareille combinaison. Mais telle était alors la surexcitation de ses complices et des passions politiques que ce prince si décrié pouvait encore se faire écouter, en disant, dans son manifeste, que le règne des Bourbons ne saurait être que le triomphe d'une politique réactionnaire, cléricale

et antipopulaire. Un tel langage ne répondait pas moins aux intérêts du parti bonapartiste qu'aux sentiments du parti radical.

Désavouée d'abord des deux côtés, et par les républicains dont l'opposition à l'Empire se disait irréductible, et par les bonapartistes conservateurs, à qui répugnait un pacte aussi monstrueux avec les radicaux, l'idée de l'alliance avait été reprise par l'intermédiaire de M. Rouher, sous la forme plus mitigée de la défense commune du principe démocratique de la souveraineté du peuple. Et l'on voyait ainsi deux partis ennemis, entre lesquels la guerre et la révolution du 4 Septembre semblaient avoir établi une séparation infranchissable, se rapprocher et s'unir, comme s'il n'y avait plus eu pour eux qu'un intérêt, qu'un but, empêcher à tout prix la monarchie de se refaire.

M. Thiers était l'âme de cette étrange coalition, qui réunissait dans une même action, sinon dans un même esprit, M. Rouher, l'ancien ministre de l'Empire et M. Gambetta, le héros du 4 Septembre, M. Léon Say, le conservateur bourgeois et capitaliste et M. Naquet, un demeurant de la Commune. A force de souplesse et d'habileté il avait réussi à rapprocher tous ces éléments disparates et à les faire manœuvrer ensemble. Il n'avait qu'une pensée, organiser la résistance, et aucun moyen ne lui paraissait mauvais pour cette fin.

Après s'être ménagé pendant les vacances parlementaires des ovations de mauvais aloi en Suisse et à la frontière de l'Est, il était rentré à Paris au plus fort de la crise, avec le nouveau prestige d'un personnage acclamé comme l'homme d'État nécessaire de la France. Lui-même le croyait ainsi. Il s'était persuadé que le pays regrettait sa chute et le redemandait. Aussi pensait-il faire œuvre de patriotisme en suscitant tous les obstacles possibles à l'entreprise monarchique. Tous les concours lui étaient bons. Son salon était devenu le rendez-vous de toutes les oppositions. Là se rencontraient les plus ardents adversaires de la royauté ; là se formaient les conseils, les complots contre les projets de la Droite, de là partaient les inspirations qui venaient répandre à travers la France les

pensées, les desseins de M. Thiers et de ses alliés. Les journaux républicains et bonapartistes répétaient à l'envi, sous la dictée du maître, que la monarchie, même avec le drapeau tricolore et à plus forte raison avec le drapeau blanc, auquel le comte de Chambord n'avait pas renoncé, était désormais impossible, qu'il était aussi criminel qu'insensé de vouloir la rétablir, personne n'ayant le droit, dans les conjonctures graves où se trouvait la France, de lui imposer une nouvelle forme de gouvernement, sans l'avoir consultée, ni de lui faire courir la plus folle, la plus dangereuse des aventures en lui en donnant un qui ne pouvait durer.

Ainsi parlaient, d'un côté, la *France*, le *Temps*, le *National*, le *Bien public*, l'*Opinion nationale*, au nom de la république conservatrice du maréchal de Mac-Mahon ou de M. Thiers ; le *Siècle*, la *République française*, l'*Avenir national*, le *Rappel*, au nom de la république radicale, les uns et les autres, d'accord avec le *Gaulois* et le *Pays*, défenseurs de l'impérialisme. C'était une conspiration de la presse contre la royauté, une campagne d'intimidation violente contre la majorité de l'Assemblée.

Des menaces venaient à l'appui de ces sinistres prédictions. Il suffisait de voir groupés autour de M. Thiers les hommes les plus violents de la Révolution, à Paris et dans les départements, les Gambetta, les Gent, les Chalemel-Lacour, les Ranc, les Duportal pour comprendre qu'elles n'étaient pas vaines, même lorsque le citoyen Gent annonçait, avec sa jactance quelque peu méridionale, que, si la monarchie était proclamée, le Midi se soulèverait comme un seul homme derrière M. Thiers.

Dès que le retour de M. Chesnelong et les résultats de sa mission furent connus, ainsi que les résolutions du Comité des Neuf et du Bureau des Droites, il y eut partout une recrudescence d'agitation et de manœuvres contre la monarchie. Le mot d'ordre avait été donné à la presse républicaine des départements. Les journaux du parti cherchaient par tous les moyens à exciter les esprits. Les vieilles calomnies révolutionnaires reparaissaient.

On répandait partout les bruits les plus malveillants contre la royauté. On mettait les populations en garde

contre le rétablissement de la dîme et du droit d'aînesse; on évoquait devant les masses l'obligation d'aller à la messe et le spectre des billets de confession. Ce dernier grief était bien imaginaire, puisque le comte de Chambord avait proclamé lui-même la liberté de conscience. Mais que disait-on que le roi allait ramener les abus de la féodalité? En vérité, il n'avait pas à rétablir la dime et la corvée : elles n'avaient pas cessé d'exister depuis 1789, et même singulièrement aggravées sous la forme des multiples impôts et charges qui grèvent le peuple français, plus qu'aucun autre peuple du monde, et plus aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été, à aucune époque du passé. Mais il n'était point de sottises que l'on ne pût dire contre la royauté et rien qui ne pût être cru par la foule ignorante.

La partie sage et honnête de la population se réjouissait des chances nouvelles, presque assurées, qui s'annonçaient en faveur du gouvernement le plus capable de procurer l'ordre et le bien commun; une autre, moins favorable par tendance à la monarchie, se résignait à en faire l'essai, avec le sentiment qu'il valait mieux en finir avec cette question de gouvernement que de rester perpétuellement dans le provisoire et l'incertain. Des manifestations nombreuses, significatives, s'étaient produites dans ce sens.

Mais l'opposition se manifestait plus vive encore. Le retour plein d'espérances de M. Chesnelong, en excitant le dépit des uns, la colère des autres, avait eu pour effet de resserrer les rangs de la coalition. De tous côtés on s'agitait pour provoquer un mouvement d'opinion contraire à la monarchie. Les organes du Centre gauche et de la Gauche publiaient à l'envi des lettres, vraies ou supposées, de députés de leur parti, de notables commerçants et hommes d'affaires, ceux-ci protestant contre les agissements perturbateurs de la Droite, ceux-là s'engageant d'avance contre la monarchie. M. Thiers et ses amis travaillaient activement à multiplier ces protestations; ils réussissaient même à y mêler les députés de l'Alsace-Lorraine, qui, à ce moment-là, semblaient personnifier plus particulièrement le sentiment français.

Toutes ces manifestations tendaient à faire croire que les modérés, les sages, ceux qui représentaient la moyenne de l'opinion, et aussi les meilleurs patriotes, réprouvaient, au nom du sentiment commun, au nom des intérêts bien entendus du pays, la tentative monarchique. Elles créaient dans les esprits un courant d'idées contraires aux désirs, aux espérances qu'avait fait passer dans tous les rangs de la nation la perspective du retour du roi.

D'autre part, les journaux bonapartistes publiaient un avis émanant de la réunion dite de « l'appel au peuple » pour annoncer une protestation publique des députés du groupe, dont M. Rouher était le chef, contre l'établissement de tout régime définitif, quel qu'il fût, en dehors d'une consultation du suffrage universel. En se posant en défenseur des droits de la souveraineté nationale, le parti bonapartiste remuait tous les vieux ferments de démocratie et d'indépendance, qui s'agitaient au fond de tant d'esprits imbus des idées de la Révolution, et auxquels le régime impérial semblait encore, malgré les récents désastres dont il était la cause, réunir les meilleures conditions de sauvegarde de l'ordre matériel et de respect du droit populaire. Plus le moment de la restauration monarchique tardait, plus aussi le temps était laissé à ces divers sentiments d'opposition de se manifester, de grandir, d'affecter l'esprit public, de diminuer les chances de la monarchie. Et c'est ce que ne comprenaient pas assez les principaux de la Droite, qui continuaient à négocier alors qu'il aurait fallu agir sans retard.

Plus dangereuses encore que les attaques passionnées de la presse républicaine et bonapartiste contre la royauté étaient les maladresses des imprudents partisans de la restauration, comme le *Figaro*, qui faussaient l'opinion en célébrant la victoire du drapeau tricolore sur les résistances du comte de Chambord, ou les perfidies des hypocrites défenseurs de la vertu du prince, comme le *Gaulois*, le *Rappel*, et autres, qui se plaisaient à exaspérer chez lui le point d'honneur, en lui reprochant de s'être démenti lui-même et d'avoir renié ses principes pour s'assurer la possession du trône. « Nul ne saura jamais d'une manière exacte, écrit M. Merveilleux du Vignaux, qu'elle était,

chez le prince, la profondeur d'une *blessure empoisonnée* par l'art insidieux que la presse républicaine et la presse bonapartiste, sûres d'être lues à Froshdorf, mettaient à souligner, à grossir, à dénaturer, par de trop adroits commentaires, les incidents auxquels le comte de Chambord pouvait être plus sensible. Le *Gaulois*, le *Rappel* et la *République française* ne tarissaient pas, chaque jour, sur l'amoindrissement du noble caractère, de la franchise immaculée, de l'énergie de Monseigneur, qui s'était infligé comme un démenti à lui-même, inclinant son drapeau, reniant ses maximes[1]. »

Tout conspirait contre le succès de l'entreprise qui touchait à son dénouement, tout ce qui pouvait la faire échouer était mis en jeu.

En dépit des élections partielles, favorables au parti républicain, et des lettres échauffées des députés de l'opposition à leurs électeurs, ou des adresses de ceux-ci à leurs mandataires, en dépit des déclarations bruyantes de certains Conseils généraux, des discours frondeurs des comices agricoles, d'un manifeste comminatoire des députés de gauche de la Seine, signé par Louis Blanc, Gambetta, Brisson, Peyrat, tous noms de révolution, en dépit de tout ce qui pouvait impressionner ou influencer l'opinion en sens contraire à ce qui se préparait, le pays restait plutôt favorable dans son ensemble à la cause monarchique. La masse des honnêtes gens, des citoyens paisibles, des hommes d'ordre sans parti était lasse du provisoire, lasse de toutes ces discussions sur la forme du gouvernement, lasse de l'incertitude qui pesait sur la situation et sur les affaires. La restauration de la monarchie par l'union de tous les princes de la famille royale leur paraissait la solution à la fois la plus désirable et la plus facile. Même ceux qui n'en auraient pas voulu la veille, l'eussent acceptée le lendemain. Mais il aurait fallu profiter tout de suite de ces bonnes dispositions, et ne pas mettre un projet, aussi scabreux que celui de réunir toutes les volontés dans une même décision, à l'épreuve de nouveaux délais.

[1] *Un peu d'histoire*, etc., p. 112.

On allait perdre encore du temps avec toutes ces réunions parlementaires préparatoires, incontestablement moins propres à créer l'accord entre les divers groupes de la majorité qu'à faire naître des dissentiments et susciter des obstacles. La tactique de l'opposition était surtout d'affaiblir et de déconsidérer d'avance la solution monarchique vers laquelle tendaient les efforts de la Droite, en s'efforçant de démontrer qu'elle ne réunirait pas la majorité des voix à l'Assemblée.

C'est aussi la question qui préoccupait le plus les partisans de la monarchie, auxquels les calculs et les raisonnements de leurs adversaires inspiraient de plus en plus de doutes et de craintes. Aussi ne croyait-on pas pouvoir marcher sûrement sans s'être comptés d'avance, et sans avoir acquis la certitude que, devant l'accord des membres des groupes royalistes, la monarchie rallierait la pluralité des suffrages au sein de l'Assemblée.

On croyait donc nécessaire de se réunir pour constater si on était bien d'accord, pour s'assurer surtout qu'on serait en nombre au moment du vote. Toutes ces précautions même allaient contre le but que l'on visait, car le meilleur moyen de se diviser était de vouloir trop chercher à se mettre d'accord, et il n'y avait rien de plus propre à ébranler la majorité que l'on s'efforçait de créer que de constater par des recherches trop minutieuses qu'elle ne tenait qu'à quelques voix de plus ou de moins. Et vraiment, il s'agissait bien de majorité avec un prince que l'on rappelait, de gré ou de force, parce qu'il était le roi, que l'on rappelait, en raison de son droit, que l'on rappelait au nom de la tradition et de l'histoire, et qui, n'eût-il eu qu'une voix de majorité, dans le vote qui devait décider de la monarchie, n'en aurait pas moins été pleinement le roi! Car il l'était en vertu de son droit et non en vertu du plus ou moins de voix dont on se préoccupait tant de trouver le compte dans les groupes parlementaires, comme si c'était l'élection qui dût faire le roi, comme si surtout on ne devait pas compter sur la grandeur et l'importance de la cause pour décider du vote[1] !

[1] C'est ce que M. Jules Simon lui-même a bien fait observer dans la

Avoir une majorité certaine à l'Assemblée, tel était pourtant l'objet des négociations de la dernière heure entre les partisans résolus de la monarchie et les incertains ; tel était le but suprême des réunions qui allaient se tenir.

séance de l'Assemblée Nationale du 18 novembre 1873 où l'on discutait de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

CHAPITRE XIII

LA LETTRE DE SALZBOURG

Les groupes royalistes avaient été convoqués, chacun en séance particulière, à Versailles, pour le 22 octobre, à l'effet d'entendre de la bouche de leurs représentants respectifs dans la Commission des Neuf le récit de ce qui s'était passé à Salzbourg et de ce qui avait été arrêté ensuite, dans la réunion des bureaux de la Droite et de la Commission. En conséquence de cette communication, chaque groupe devait décider s'il y avait lieu de ratifier le projet de résolution préparé par le Comité des Neuf et de demander à la Commission de permanence, qui devait se réunir le lendemain, de convoquer immédiatement l'Assemblée Nationale. Les députés étaient venus en grand nombre.

Le Centre droit tint, le premier, séance à une heure de l'après-midi à l'hôtel Vatel. On ne doutait pas que les deux groupes de l'Extrême-Droite et de la Droite modérée n'approuvassent unanimement les résolutions préparées par la Commission des Neuf. Il n'était pas également certain que le Centre droit tout entier acquiescât à ce qui avait été décidé au sein de cette Commission, notamment au sujet de la rédaction de l'article relatif au drapeau, qui laissait subsister la possibilité d'une modification, en même temps que le risque d'un conflit ultérieur entre le roi et l'Assemblée. Aussi attachait-on plus d'importance à la réunion du Centre droit qu'à celle des autres groupes. De son concours unanime dépendait le succès du projet. Car il fallait toutes ses voix et même quelques-unes en plus, que l'on comptait détacher du Centre gauche, pour former la majorité dans l'Assemblée.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier présidait la séance. Il rendit compte de ce qui s'était passé depuis le 5 Août, des négociations engagées en vue de la restauration du trône, où les délégués du Centre droit s'étaient préoccupés avant tout de rester fidèles aux principes de la politique libérale. Il fit connaître le projet de résolution préparé par la Commission en demandant à la réunion de le ratifier.

Une disposition additionnelle portait qu'il serait stipulé en ces termes au sujet du drapeau : « Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra y être apporté de modification que par l'accord du roi et de la représentation nationale. »

Le président fit remarquer que les délégués du Centre droit avaient insisté sur ce point capital, ne pouvant pas laisser subsister d'incertitude sur la couleur du drapeau Et ainsi cette question d'emblème se trouvait élevée à la hauteur d'une question constitutionnelle. D'un côté, le roi conservait à cet égard son initiative, comme sur toutes les autres questions ; mais, de l'autre, aucune modification ne pourrait être apportée au drapeau tricolore que par l'accord du roi et les représentants du pays.

M. le duc Pasquier conclut que l'hésitation, après cela, n'était plus possible et que, l'expérience de la république conservatrice ayant échoué, il appartenait au parti conservateur d'offrir au pays la monarchie constitutionnelle ayant à sa tête la Maison de France réconciliée.

Cet exposé de la situation fut vivement applaudi. Le Centre droit avait toute satisfaction : il ne devait plus hésiter à concourir à l'établissement d'une monarchie qui répondait aussi complètement à ses principes. Et même on pouvait espérer qu'une partie du Centre gauche n'y répugnerait plus, ayant dans le programme du Centre droit à peu près toutes les garanties constitutionnelles qui permettraient à la monarchie de ressembler le plus possible à la république. Ce zèle pour le rétablissement de la royauté tricolore se tournait en véritable conspiration monarchique contre le principe monarchique lui-même.

Il fut donc décidé que les membres du bureau de la réunion se concerteraient avec le bureau du Centre gauche pour tâcher de rallier une partie de ce groupe au projet

de la Droite. Il y avait dans son sein des hommes tels que M. Casimir Périer, M. Léon Say, M. Laboulaye, que l'on croyait pouvoir gagner à la cause monarchique, moyennant les conditions du programme républicain. Mais c'était trop encore, comme on allait le voir bientôt, pour des esprits imbus des principes libéraux et qui, résolument attachés à M. Thiers, ne voulaient pas, pour leur compte, d'autre solution politique que l'organisation de la république soi-disant conservatrice.

M. Chesnelong assistait à la réunion du Centre droit, quoique n'appartenant pas à ce groupe. Il crut devoir refaire devant elle, et il le fit avec l'émotion communicative qui ne lui manquait jamais, le récit qu'il avait déjà fait au Comité des Neuf. Pour le but que l'on se proposait, c'était une faute de revenir sur les explications déjà données, au risque de gâter, en voulant trop préciser, ce qui était à peu près arrangé à la faveur de l'équivoque. Mais M. Chesnelong sentait bien que, à force de vouloir présenter la question du drapeau sous la forme la plus favorable, on s'écartait de plus en plus de la pensée du comte de Chambord et que c'était un devoir pour lui, aussi bien sous le rapport de sa propre responsabilité qu'à l'égard du prince dont il se trouvait le mandataire, de ramener à leur vrai sens ses déclarations. Aussi y eut-il quelque hésitation et comme une surprise mêlée de déception au sein de la réunion, quand M. Chesnelong, en reprenant le récit de sa mission à Salzbourg, se fut attaché à préciser plus exactement la portée des paroles du prince au sujet du drapeau.

Mais l'élan était donné, on voulait marcher au but, que l'on avait devant soi, sans s'arrêter davantage aux difficultés de détail. La réunion du Centre droit fut suivie de celle des deux autres groupes de Droite, convoqués ensemble à l'hôtel des Réservoirs. M. Chesnelong s'y rendit avec le bureau du Centre droit, dont la démarche devait sceller en quelque sorte l'union de toutes les fractions de la majorité. « Vous nous avez donné, le 18 octobre, une cordiale poignée de main, dit M. d'Audiffret-Pasquier en entrant; nous venons vous la rendre. » De part et d'autre on était tout à l'union et à l'espérance. M. de Larcy

présidait la réunion. La joie, l'émotion inspirèrent ses paroles. Vieux royaliste, il voyait se réaliser les vœux de toute sa vie. A son tour, le duc Pasquier célébra l'union de la famille royale et des Droites. M. Chesnelong recommença ses explications en s'abandonnant davantage, devant un auditoire ami, aux effusions de son éloquence et de son cœur. La Droite n'avait que des sentiments de conciliation, prête elle-même à faire toutes les concessions compatibles avec les intentions du roi. La lecture du projet de résolution à soumettre à l'Assemblée pour la restauration monarchique fut accueillie avec d'unanimes applaudissements. L'accord paraissait définitivement établi entre les deux groupes de la majorité. Il semblait déjà que la monarchie fût faite.

Que ne convoquait-on immédiatement l'Assemblée pour la proclamer ? La question avait été agitée dans l'une et l'autre réunion des Droites. Quelques objections, toujours inspirées du même esprit d'opposition sourde à la monarchie d'Henri V, s'étaient élevées au sein du Centre droit contre la convocation d'urgence de l'Assemblée. Trop certains du succès, les deux groupes monarchiques s'étaient laissé persuader qu'il ne convenait pas, pour un aussi faible avantage que celui de devancer de quelques jours la date de la réunion de l'Assemblée, de paraître justifier les reproches des adversaires qui les accusaient déjà de vouloir hâter déloyalement la solution, en ne laissant pas le temps à un certain nombre de députés républicains, non prévenus des résolutions de la Droite, de se rendre à Versailles. Du reste, le Cabinet, qui n'avait jamais été pressé de voir aboutir les projets monarchiques, avait fait savoir par une *note* de l'agence *Havas* que, tout en étant prêt à accepter la décision de la Commission de permanence, il s'était prononcé contre la convocation anticipée de l'Assemblée, ne la trouvant ni nécessaire, ni opportune.

Ce fut une nouvelle faute de différer encore la réunion de l'Assemblée Nationale. Cet ajournement, contraire à l'attente générale, produisit une impression défavorable. On y vit la preuve que les groupes monarchiques avaient encore besoin d'un délai pour s'assurer de la majorité.

Ce délai, si court qu'il fût, laissait de nouveau place à l'opposition et aussi à l'intrigue. En ne décidant pas de convoquer tout de suite l'Assemblée, on risquait surtout de compromettre l'accord, plus apparent que réel, si péniblement obtenu sur les questions préjudicielles de la monarchie.

La réunion commune des Droites n'avait pas cru devoir publier le procès-verbal de sa séance ; elle s'était bornée à faire savoir par une note destinée aux journaux que l'union de la Droite et du Centre droit avait été affirmée par un cordial échange de déclarations entre leurs présidents et qu'elle s'était manifestée par les résolutions prises d'un commun accord.

Le bureau du Centre droit pensa, au contraire, qu'il convenait de tenir exactement l'opinion au courant de ce qui s'était passé, afin que l'on sût à quelles conditions se faisait le rétablissement de la monarchie. On laissa le soin de cette publication à ceux qui devaient naturellement en être chargés par leurs fonctions et qui avaient, comme d'habitude, assisté à la séance en prenant des notes.

Le Centre droit avait alors pour secrétaires MM. d'Haussonville et Savary, deux de ses plus jeunes membres. Unis, à cette époque, dans la même confiance qu'ils inspiraient à leurs collègues, ils eurent depuis des destinées bien différentes.

Le vicomte Othenin d'Haussonville, âgé de trente ans à peine, commençait à poindre dans la politique, en attendant de prendre rang par son talent dans la littérature. Il y était entré sur les traces paternelles en suivant la même voie, en professant les mêmes idées, libéral en politique comme en religion. Plus tard, quand M. le comte de Paris fit à M. d'Haussonville l'honneur de le mettre à la tête du parti royaliste, il le présentait au public comme « l'héritier d'un nom, qui fut cher à tout le parti libéral et aux traditions duquel il était resté fidèle ». Et M. Bocher, répondant au prince, déclarait que « par son nom, les souvenirs, les exemples que lui avait laissés son père, ce vaillant défenseur des idées libérales avait justifié d'avance la faveur » qui lui était faite.

En 1873, le vicomte d'Haussonville, comme tous les membres du Centre droit, était résolument attaché à la monarchie parlementaire et libérale et à son emblème tricolore. Cette monarchie avait alors à ses yeux l'avantage de n'être pas incompatible avec la Révolution, à laquelle il avait rendu hommage, l'année précédente, dans un discours sur les associations [1].

Il devait, en 1875, se séparant en cela de ses amis, les orléanistes de Droite, MM. Bocher, Lambert de Sainte-Croix, de Broglie, d'Harcourt, voter la loi constitutive de la République, et plus tard, se faire un titre de recommandation auprès des électeurs de Seine-et-Marne d'avoir contribué à empêcher le retour de la monarchie en 1873. Il avait pu, pour rester fidèle à lui-même, trahir ou du moins abandonner ses amis; mais il n'était pas homme à commettre, de propos délibéré, même au profit de ses idées, un faux politique.

M. Savary, plus jeune encore que M. d'Haussonville, sans antécédents politiques, sans notoriété, se rattachait comme lui au parti libéral, n'acceptant la monarchie qu'à la manière des chefs du Centre droit et prenant toujours le mot d'ordre du duc Decazes. Sans autre importance que celle que lui donnait sa fonction, il ne devait devenir célèbre que par le document auquel son nom est resté attaché et, plus tard, par les plus fâcheuses aventures financières [2].

C'est à ces deux jeunes secrétaires que fut laissé le soin de rédiger, pour le public, le procès-verbal de la réunion.

C'était une œuvre délicate, où les expressions, les

[1] Discours du 14 mai 1872 (*Journal officiel* du 15, p. 3.253, 3e colonne).
Écrivant longtemps après les événements, dans la maturité de sa raison politique, M. d'Haussonville parlait ainsi de lui et de ses amis : « Nous étions tout aussi libéraux que nos adversaires de gauche... De même nous n'étions animés d'aucun esprit de réaction systématique contre la Révolution française... Nous considérions son œuvre sociale et la plus grande partie de son œuvre politique comme définitive. » Et il déclarait que si ses amis et lui avaient travaillé à la restauration monarchique, c'est qu'ils avaient vu dans la monarchie « le moyen le plus assuré de garantir les libertés nécessaires de la France et de consacrer les conséquences légitimes de la Révolution ». (Voir le *Gaulois* du 24 décembre 1904.)

[2] Après des démêlés retentissants avec la justice, M. Savary finit par le suicide en Amérique.

nuances de mots avaient une grande importance, car il s'agissait de rapporter exactement, ni plus ni moins, ce que M. Chesnelong avait dit à la réunion, en usant lui-même autant que possible de précautions de langage et de réticences de pensée appropriées à ses auditeurs.

Mais plus on avançait, plus il était difficile de se tenir dans les ambiguités et les sous-entendus qui étaient au fond d'une entente, toute factice d'un côté. M. Chesnelong, lui-même, malgré sa prudence et son habileté, avait paru à plusieurs dépasser le but. Après l'exposé ,qu'il avait refait au Centre droit, de sa mission à Salzbourg, un des membres présents avait dit à son voisin : « Mais nous sommes perdus alors ! » — « Rassurez-vous, lui répondit celui-ci ; d'Haussonville arrangera cela[1]. » Il y avait donc chez certains membres du Centre droit la volonté d'accommoder la relation de M. Chesnelong à leurs propres exigences et ils comptaient pour cela sur la complaisance de celui des secrétaires qui tiendrait la plume.

Hâtivement rédigé à l'issue de la séance de l'après-midi, le procès-verbal de la réunion du Centre droit fut immédiatement communiqué aux représentants de la presse, sans avoir été soumis à aucun contrôle, sans avoir subi aucune revision. Ni le duc d'Audiffret-Pasquier qui avait présidé la séance. ni M. Chesnelong qui avait parlé, n'en eurent connaissance avant sa publication[2]. Était-ce seulement incurie de la part du président du Centre droit?

Avant que le document livré aux journaux ne fût publié, un royaliste opportuniste, le marquis de Castellane, le même qui avait écrit, le mois précédent — « la monarchie sera nationale et constitutionnelle, ou elle ne sera pas », ayant parcouru une des copies prises, sous ses yeux, par un rapporteur de la presse, dans le trajet en chemin de fer de Versailles à Paris, et inquiet de sa teneur, la fit lire au duc d'Audiffret-Pasquier, son compagnon de voiture. « Il n'y vit pas, a écrit M. de Castellane, ce que j'y voyais. J'insistai, je suppliai qu'on le revît, qu'on en

[1] M. Merveilleux-Duvignaux, député de la Vienne, entendit lui-même le propos et l'a rapporté à diverses personnes, en particulier à M. Henry Lucien-Brun, le 4 juin 1901.

[2] Chesnelong (pp. 318-325).

pesât les termes avant de le livrer au public. » — « Il est trop tard, me fut-il répondu : quatre heures sonnent et les journaux du soir paraissent à cinq heures[1]. »

Il n'eut pas été trop tard[2]; mais il ne déplaisait pas au président du Centre droit que la chose fût ainsi. C'est du reste, la réponse qu'il fit tout d'abord, à son interlocuteur, sur l'observation de celui-ci que le procès-verbal en question n'était pas conforme à la vérité : « Laissez-le donc, il est comme cela[3] ! »

[1] Marquis de Castellane, *Dernier essai de restauration monarchique* dans la *Nouvelle Revue*, 1er novembre 1895, p. 59.

[2] C'était une erreur de la part de M. d'Audiffret-Pasquier. Les journaux de Paris du soir, qui paraissent habituellement de quatre à cinq heures, ne pouvaient plus publier le procès-verbal en question, qu'en le faisant paraître dans une édition spéciale postérieure, qui laissait tout le temps d'arrêter le document.

[3] Entendu par M. Merveilleux-Duvignaux qui se trouvait dans le même wagon que MM. d'Audiffret Pasquier et de Castellane et raconté par lui à diverses personnes, notamment à M. Henry Lucien-Brun, le 4 juin 1901. Dans son volume, *Hommes et choses de mon temps*, publié postérieurement (Paris, 1909), M. le marquis de Castellane (dont les souvenirs ne sont pas toujours très exacts), a donné de cet incident un récit un peu différent pour la forme, mais analogue, et qui, dans les deux versions, peut être tenu pour véridique quant au fond.

« Il était environ trois heures ; si nous voulions que la bonne nouvelle fût portée par les journaux du soir à la connaissance du public, nous n'avions pas un instant à perdre. Nous nous jetâmes dans le premier train en partance pour Paris. Le hasard nous avait réunis dans le même compartiment : le duc d'Audiffret-Pasquier, le vicomte d'Haussonville et moi, ainsi que deux jeunes journalistes avides d'informations, MM. Gaston (lisez : Robert) Mitchell et Ernest Daudet. Et comme ces derniers s'employaient, chemin faisant, sous la dictée de M. Savary, qui avait été chargé de le rédiger en toute hâte, à crayonner la copie du procès-verbal de notre réunion, je me mis à en feuilleter le texte :

— Mais, m'écriai-je, vous voulez donc étouffer la monarchie avant qu'elle ait vu le jour ? Votre procès-verbal fait dire à M. le comte de Chambord des choses qu'il n'a jamais dites. Il a parlé de solution : il n'a pas parlé de transaction.

— Mais, riposta M. Savary, c'est la même chose.

— Ah ! vous trouvez ?

Et la discussion se poursuivit ardente, violente même, sans que je pusse arriver à faire comprendre à mes interlocuteurs les dangers nouveaux qu'allaient faire courir à la cause qu'ils entendaient servir les susceptibilités du prince remises en éveil.

Nous arrivions en gare de Paris. Les employés ouvraient les portières en criant : « Tout le monde descend. » Aucun de ceux que le hasard avait groupés autour de moi durant ce court voyage ne me tendit la main ; j'entendis seulement une voix qui sortait de la foule et qui disait :

— D'ailleurs, mon cher Castellane, il est trop tard.

Et ce fut tout !... » (pp. 205-207).

Le duc d'Audiffret-Pasquier s'arrangeait de cette falsification, dans la pensée que le procès-verbal, où la négociation de M. Chesnelong était présentée comme ayant réussi à la fois sur la question constitutionnelle et sur la question du drapeau, alors qu'elle avait réellement échoué sur la seconde, obligerait davantage le comte de Chambord et seconderait mieux aussi les efforts faits dans le moment pour constituer à tout prix une majorité monarchique. Et, en effet, aussitôt après la publication de cette pièce, les organes du Centre droit, avec un ensemble et une entente qui semblaient résulter d'un mot d'ordre, s'empressèrent d'annoncer, sur la foi du document, que le comte de Chambord avait cédé, qu'il acceptait définitivement le drapeau tricolore et abandonnait le drapeau blanc, à tel point que les plus fidèles amis du prince eux-mêmes étaient déroutés, ne comprenant rien à ce désaveu de ses paroles et de sa conduite antérieures.

Le procès-verbal de la réunion du Centre droit était signé des deux secrétaires. Quoique qualifié d'officiel par les journaux à qui il fut communiqué, il n'avait pas ce caractère. M. d'Haussonville, pour son honneur, n'avait collaboré en rien à la seconde partie, la plus importante. Il ne fit que la revoir sans être à même de la contrôler. Il eut seulement le tort de croire trop facilement à ce qu'il désirait. On sut quelques semaines après, par les déclarations mêmes de M. Savary, qu'il était seul l'auteur du faux procès-verbal, qu'il en avait seul la responsabilité[1].

Le jeune secrétaire du Centre droit avait-il pris sur lui de rédiger seul et de publier, de son initiative privée, la partie de la note relative aux clauses de la restauration monarchique ? N'avait-il pas écrit sous la dictée de quelqu'un de plus autorisé que lui, ou du moins n'avait-il pas subi certaines suggestions extérieures ?

Ce prétendu procès-verbal renfermait de telles inexactitudes qu'il est impossible de dire qu'elles n'aient pas été voulues. Tout y était forcé. Là où M. Chesnelong avait dit simplement, et en outrepassant déjà un peu la pensée

[1] Lettre de M. Savary au journal *l'Union*.

du roi, que « l'accord était complet entre M. le comte de Chambord et la majorité monarchique de l'Assemblée sur les questions constitutionnelles », le compte rendu lui faisait dire « Le roi est disposé par avance à la plus complète harmonie avec les membres les plus libéraux de l'Assemblée et du pays... L'accord est complet, absolu, entre les idées de M. le comte de Chambord et celles de la France libérale », formule équivoque qui impliquait des concessions que le prince n'avait pu faire à l'esprit révolutionnaire.

Mais, c'est surtout en ce qui concernait la question du drapeau, la seule qui fît réellement difficulté et sur laquelle s'était concentrée l'opposition au comte de Chambord, que les infidélités étaient à la fois les plus intentionnelles et les plus graves.

Déjà M. Chesnelong, dans son désir de faire réussir la négociation, dont il avait été chargé, avait quelque peu dépassé, inconsciemment sans doute, les intentions et les paroles de M. le comte de Chambord. Mais le procès-verbal allait bien au delà de ce que lui-même avait dit.

Après avoir rapporté que le prince avait déclaré « qu'il ne demandait pas que rien fût changé au drapeau avant qu'il eût pris possession du pouvoir », M. Chesnelong avait ajouté de lui-même, en manière de commentaire, mais non sans quelque abus de déduction : « Il résulte évidemment de cette première déclaration que les troupes qui escorteront M. le comte de Chambord ou qui le salueront sur son passage, iront à lui avec le drapeau tricolore. » Le compte rendu, fondant les deux parties de la phrase, portait simplement que le prince avait dit à M. Chesnelong que « puisque le drapeau tricolore était le drapeau légal, si les troupes devaient le saluer à son entrée en France, *il saluerait avec bonheur le drapeau tricolore* ».

En ne demandant pas que « rien fût changé au drapeau » avant son retour, M. le comte de Chambord s'était réservé de présenter au pays et se faisait fort d'obtenir de lui et par ses représentants, à l'heure qu'il jugerait convenable, une solution compatible avec son honneur et qu'il croyait de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation. Le procès-

verbal, omettant plusieurs parties de cette déclaration, substituait le mot *transaction* à celui de *solution,* mot capital dans la bouche du comte de Chambord, et faussait complètement la pensée du prince.

Le rédacteur de ce document ne pouvait avoir si mal compris M. Chesnelong qu'il en arrivât, dans son résumé, à faire dire au comte de Chambord à peu près le contraire de ce qu'il avait dit au délégué de la Commission des Neuf. Une inspiration étrangère avait influé sur la rédaction du procès-verbal, afin de le mettre au point où l'on le voulait, soit pour engager le comte de Chambord au delà de ce qu'il avait concédé et ramener la monarchie à la conception libérale, soit pour obliger le prince à désavouer ce qu'on lui faisait dire et remettre les choses en l'état où elles étaient avant la visite du comte de Paris à Frohsdorf. Quelqu'un avait guidé la plume de M. Savary ou revu sa rédaction. Cette influence extérieure se constate, en quelque sorte matériellement, dans la conclusion du procès-verbal.

Après le résumé, si peu exact, des paroles de M. Chesnelong relatant son entretien avec le comte de Chambord à Salzbourg, le compte rendu se terminait ainsi : « C'est à la suite de cette conférence que les délégués de la Droite (MM. Lucien-Brun, de Carayon-Latour, Cazenove de Pradines) présents à Salzbourg ont déclaré à M. Chesnelong qu'ils adhéraient, en leur nom et au nom de leurs amis, à la rédaction préalablement arrêtée, par la Commission des Neuf, *aux termes de laquelle le drapeau tricolore est maintenu.* »

Ces derniers mots, les plus importants : « aux termes de laquelle le drapeau tricolore est maintenu », sont une addition évidente. Ni le contexte ne les appelle, ni la relation des faits de Salzbourg ne les comporte, attendu que si MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et Cazenove de Pradines avaient pu déclarer qu'ils adhéraient, en leur nom et au nom de leurs amis, à la rédaction préalablement arrêtée par la Commission des Neuf, jamais ils n'auraient accepté, contrairement à ce qu'ils savaient être la volonté du roi, une rédaction, « aux termes de laquelle le drapeau tricolore était maintenu ». Le calcul n'était

pas douteux. Non seulement ce procès-verbal truqué mettait le prince en contradiction avec lui-même, mais il rendait impossible la solution, sur laquelle il comptait pour mettre tout le monde d'accord, car, avec le procès-verbal, il ne pouvait plus y avoir, après comme avant, que le drapeau tricolore.

Quand on se rappelle qu'il y avait, depuis le commencement des négociations avec le comte de Chambord, une influence secrète dont le rôle était de mêler le vrai et le faux, n'est-il pas naturel d'y chercher la source d'une falsification qui dénaturait complètement les déclarations faites par M. Chesnelong, au nom de M. le comte de Chambord, et trompait l'opinion sur les intentions du prince?

Une telle erreur répondait trop bien au but, que certains poursuivaient, de contraindre le prince à se soumettre ou à se démettre, pour qu'on ne l'impute point à ceux qui avaient intérêt à ce qu'elle fût commise. Par là, en effet, on obligeait le roi à ratifier par son silence la déclaration qu'on lui attribuait sur le maintien du drapeau tricolore ou à démentir avec éclat le prétendu engagement et ainsi à tout rompre et à s'exclure lui-même du trône[1].

Ce procès-verbal supposé était-il, en effet, autre chose qu'un piège? Ne concordait-il pas avec la campagne, si bruyamment et si perfidement menée dans les journaux inféodés au parti orléaniste et qui tendait à faire croire que le comte de Chambord avait définitivement accepté le drapeau tricolore ? Ce que disait le procès-verbal n'était-ce pas ce que disaient et répétaient, depuis quinze jours, à l'envi, le *Français*, le *Journal de Paris*, le *Journal des Débats*, le *Figaro*, malgré les démentis de l'*Union* et de l'*Univers?* Ne devait-il pas faire déborder l'irritation du prince, déjà

[1] C'est l'impression qu'eurent tout de suite les amis du comte de Chambord. Dans ses *Notes et Souvenirs* (p. 116), le marquis de Dreux-Brezé s'exprime ainsi : « A la lecture de ce compte rendu, d'un caractère soi-disant officiel, nous fumes, lui (le comte de Sainte-Suzanne) et moi, immédiatement frappés des nombreuses et odieuses inexactitudes. Je ne pouvais que trop pressentir les désolantes conséquences d'un acte dont l'inspiration, insidieusement hostile, ne laissait pas un doute dans mon esprit. Nous devions être en face d'une manœuvre calculée de telle sorte que la seule voie restant ouverte devant le Roi fût celle par laquelle il se refuserait à subir des conditions déjà rejetées par lui. »

si ému des assertions déloyales venues de ce côté et des polémiques de presse auxquelles elles avaient donné lieu?

A peine connu, le procès-verbal de la réunion du Centre droit causa autant de surprise que d'émotion, et chez ceux qui y voyaient le triomphe de leurs idées, et chez ceux qui ne pouvaient croire que le comte de Chambord se fût démenti à un pareil point. Comme si un mot d'ordre avait été donné, la plupart des journaux, en publiant le procès-verbal, s'empressèrent de déclarer, les uns pour célébrer la victoire de leur parti, les autres pour accabler le prince, que le comte de Chambord avait cédé, qu'il acceptait définitivement le drapeau tricolore, qu'il reniait son emblème, sa tradition, sa parole. Ce document créait ainsi des courants d'opinion en sens contraire, suivant les procédés d'une tactique déjà employée pour brouiller les situations. Il devint naturellement l'occasion de débats et de dissentiments qui ne pouvaient que tout compromettre encore une fois.

Les journaux avaient publié la pièce telle qu'elle leur avait été communiquée. Plusieurs journaux du soir insérèrent le lendemain une note, de source anonyme, dont l'auteur disait, en faisant allusion à la publication des procès-verbaux des deux séances tenues, la veille, par le Centre droit et par la Droite :

« Bien que ces procès-verbaux soient qualifiés d'officiels, je dois formuler, en ce qui concerne le premier, les plus expresses réserves. Les paroles prêtées à M. le comte de Chambord ne sont pas conformes à celles qu'il a prononcées et expriment sa pensée d'une façon absolument inexacte. »

D'où venait cette note? Personne ne l'a su. Émanait-elle d'un confident du comte de Chambord, soucieux de la parole et de l'honneur du prince? Provenait-elle de quelqu'un de malintentionné, désireux de rompre l'accord entre les divers groupes de la majorité?

Tel qu'il était formulé, ce désaveu, d'apparence autorisée, infirmait complètement les déclarations dont le compte rendu de la réunion du Centre droit prenait acte,

et semblait confondre dans un même démenti et les termes du procès-verbal et les propres paroles de M. Chesnelong.

De son côté, le journal l'*Union*, organe de M. le comte de Chambord, se refusait à insérer le procès-verbal et publiait à la place la note suivante :

« La Droite et le Centre droit ont tenu d'importantes réunions.
« Le procès-verbal des délibérations du Centre droit, publié ce « matin par divers journaux, renferme des inexactitudes et des « erreurs de rédaction qui ne nous permettent pas de le repro- « duire.

« Ce que nous pouvons dire, c'est que l'accord règne entre les « différents groupes conservateurs. M. le baron de Larcy et M. le « duc d'Audiffret-Pasquier, en leur qualité de présidents des « réunions, ont cimente cet accord par de nobles et chaleureuses « paroles, et nous avons lieu de croire que la décision prise par « le Centre droit de communiquer au Centre gauche les résultats « de ces délibérations aidera encore à renforcer les rangs de la « majorité.

« Il n'y a pas trace d'équivoque dans le sein des groupes par- « lementaires. Nous souhaitons vivement qu'il n'y en ait pas « davantage dans le public, où les commentaires fantaisistes « ont circulé avec quelque crédit.

« L'union est faite et bien faite ; nous pouvons attendre avec « confiance. »

Quoique motivé dans les termes les plus conciliants, ce refus d'insertion du procès-verbal de la réunion du Centre droit causa chez plusieurs des membres de ce groupe un vif mécontentement. Selon eux, il déroutait l'opinion et faisait planer le doute sur tout ce qui avait été convenu jusqu'ici. On pouvait augurer de là que les susceptibilités, et aussi les exigences, seraient plus vives que jamais de ce côté de l'Assemblée, au sujet du drapeau.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, sans avoir été consulté sur le procès-verbal, était loin de le désapprouver. Il insistait pour que des démarches fussent faites auprès du directeur de l'*Union*, afin que le document parût au moins avec les réserves et rectifications qu'il plairait. Non moins préoccupé de dégager sa responsabilité qu'ému des suites que comportait l'incident, M. Chesnelong s'entremit

aussi auprès de l'*Union*, pour qu'elle publiât le procès-verbal du Centre droit, avec les modifications et corrections convenables.

Mais avant que n'eût paru dans le journal de M. le comte de Chambord le compte rendu rectifié par M. Chesnelong et approuvé par la Commission des Neuf, les journaux de la coalition républicaine et bonapartiste, qui combattaient les plans de la majorité, s'étaient emparés de l'incident pour jeter le trouble dans les esprits.

Ils s'en servirent pour mettre en doute et la véracité de M. Chesnelong et le caractère de sa mission à Salzbourg. Le public ne pouvait plus savoir à quoi s'en tenir. En même temps le Centre gauche, informé des démarches que la Droite comptait faire auprès de lui pour l'attirer dans son action, s'était réuni, le 23 octobre, à Versailles, le même jour que la Commission de permanence.

Plus de la moitié des membres inscrits se trouvèrent présents, au nombre de 64. Les principaux de ce groupe étaient restés attachés à M. Thiers, dont ils partageaient les idées et subissaient l'influence. De son salon de la rue Saint-Georges, rendez-vous de tous les déchus, de tous les ambitieux, de tous les mécontents, l'ancien président dirigeait l'attaque contre le projet de restauration. A la suite d'une lettre retentissante, il avait réussi à provoquer de nombreuses déclarations en faveur de la république, de la part d'hommes dont on aurait attendu plutôt une adhésion à la monarchie. Les hésitants, les timides se ralliaient à lui. Ses amis suivaient avec entrain son mot d'ordre. Sans discussion, sans hésitation, le Centre gauche, réuni deux fois dans la journée, avait repoussé d'emblée les ouvertures du Centre droit, déclarant qu'il ne pouvait s'entendre avec lui que sur le terrain de la république conservatrice. A peine devait-on compter quelques dissidents parmi les absents.

Comme sanction de l'attitude qu'il avait prise, ne voulant même pas que le pays pût croire qu'il était en négociations et qu'il avait hésité un seul instant, le Centre gauche s'était séparé, dès la première réunion du matin, après avoir voté à l'unanimité des membres présents, une résolution ainsi formulée par son président, M. Léon Say :

« Le Centre gauche reste uni dans la conviction que la république conservatrice est la plus sûre garantie de l'ordre comme de la liberté et que la restauration monarchique, dont il est question, ne serait pour la France qu'une cause de nouvelles révolutions. »

Dans la réunion de l'après-midi, M. Léon Say avait rapporté, aux applaudissements unanimes de l'assistance, en quels termes énergiques il avait repoussé les propositions que lui avait faites le duc d'Audiffret-Pasquier, à l'issue de la séance de la Commission de permanence, à laquelle ils s'étaient rencontrés tous deux. Le Centre gauche ne voulait entendre rien. Vu la gravité des circonstances, il avait même nommé un comité directeur pour suivre de près les événements.

De son côté, le groupe bonapartiste, dit groupe de l'Appel au peuple, publiait, le 25 octobre, sous la signature de son président, M. le baron Eschassériaux, et de son secrétaire, le comte Ginoux de Fermon, un manifeste où il était dit :

« Le parti impérialiste gardera religieusement sa foi politique « et son drapeau. Il ne se laissera détourner de sa route par « aucune suggestion, aucune calomnie. Il ne consentira ni con- « cessions ni compromis sur ses doctrines : ordre, souveraineté « nationale, démocratie. »

Le manifeste ajoutait :

« Les projets de restauration royale sont repoussés par le pays. « Ils causent une égale inquiétude aux hommes animés de l'es- « prit de 1879, éclairés par l'histoire des peuples modernes, et « à ceux qui cultivent le sol ou travaillent dans l'atelier.

« Vaines sont les intentions loyales des partisans de la monar- « chie... L'entreprise est impossible ; la tenter par un coup de « majorité serait violer le mandat, non l'exercer. On prépare- « rait à la nation les plus redoutables déchirements ; la France « ne veut pas de révolution en arrière.

« Donc le parti impérialiste votera contre toutes les proposi- « tions monarchiques. »

Le public était ému de tous ces incidents, de toutes ces publications en sens contraire, qui le laissaient dans l'in-

certitude sur l'issue des projets qui occupaient tous les esprits. La monarchie allait-elle se faire et comment se ferait-elle ? On était à la veille de la rentrée de l'Assemblée et l'on ne savait encore rien.

Du moins, rien ne paraissait décidé, ni dans un sens ni dans l'autre. Les organes de chaque parti s'efforçaient d'entraîner l'opinion de leur côté, les uns s'attachant avec ardeur à la monarchie, comme à l'unique solution désirable, d'autres y mettant des conditions, des réserves, d'autres enfin la combattant et la repoussant de toutes leurs forces.

Les républicains, de plus en plus excités, continuaient à manifester leur opposition à la monarchie. Discours et lettres leur servaient à la fois à monter les esprits contre les projets de la Droite, M. Casimir Périer, député de l'Aube, ancien ministre de M. Thiers, un des plus importants et des plus modérés d'entre eux, écrivait « qu'une monarchie acceptable et durable ne lui semblait pas possible après les manifestes, après les déclarations solennelles et réitérées qui ont eu un si éclatant retentissement et qui, subsistant tout entiers, quelque stériles efforts qu'on fît aujourd'hui pour les dissimuler, mettaient en vive lumière l'antagonisme de principes inconciliables[1] ». A côté des modérés, comme M. Casimir Périer, M. Barthélemy Saint-Hilaire, les violents, les sectaires se rangeaient également autour de M. Thiers pour combattre la royauté. « Si nous savons demeurer unis, écrivait M. Alfred Naquet, un allié de la Commune, et marcher sous la bannière de M. Thiers, l'issue du combat n'est pas douteuse[2]. » Ainsi parlaient, de leur côté, les Gambetta, les Tolain, les Challamel-Lacour.

Au milieu de la mêlée des partis, un journal qui menait alors contre la restauration une campagne d'une violence plus souvent fantaisiste et extravagante qu'habile, la *Liberté*, de M. Léonce Détroyat, avait publié, le 25 octobre, au soir, une note faite pour accroître encore la confusion dans le public et la division parmi les royalistes.

[1] Lettre du 23 octobre 1873, au rédacteur en chef de l'*Aube*.

[2] Lettre du 23 octobre aux électeurs de Vaucluse.



Ces notes anonymes mystérieuses, paraissant toujours à point pour compliquer les situations et augmenter le trouble et le désarroi, si elles n'émanaient pas toutes de la même source, avaient une même origine suspecte. Cette dernière était annoncée avec apparat dans le journal, comme lui ayant été adressée par un familier dévoué du comte de Chambord. Elle était ainsi conçue :

« M. le comte de Chambord est l'honneur même ; aucune « intrigue politique ne pourra prévaloir sur sa conscience, sur « ce qui est son dogme royal.

« Sans doute, depuis le 5 Août, aux nombreux visiteurs qui « sont venus solliciter un acquiescement à leurs combinaisons, « il a tenu à faire un accueil dont la parfaite bienveillance a été « jusqu'à l'épuisement. Mais, vis-à-vis d'aucun d'eux, il ne s'est « laissé aller à une parole qui pût contredire ses déclarations « passées ou compromettre le principe par lequel seul il est roi.

« Il n'a donné à personne le droit de parler en son nom ; il a « pu agréer gracieusement des offres de dévouement et de ser- « vices, laisser des négociateurs convaincus sans doute, chercher « une forme publique qui pût préparer sa rentrée en France, « mais il n'a pris aucun engagement, ne s'est jamais rallié au « régime représentatif et surtout n'a jamais donné à entendre « qu'il pût abdiquer son drapeau blanc.

« Du reste, le comte de Chambord est très préoccupé de tous « les agissements qui tendraient à compromettre l'affirmation « du principe en dehors duquel il n'a rien à faire et ne peut rien « faire.

« Si l'Assemblée Nationale lui présentait la couronne aux con- « ditions torturées, que publient certains journaux, il la refu- « serait sur l'heure ; en tout cas, jamais il n'abdiquera, pas plus « à Frohsdorf qu'à Paris.

« Quant à l'éventualité de prétendus compromis de conscience, « dus à l'influence de hautes notabilités religieuses, il est pos- « sible que de pareils calculs aient pu entrer dans l'esprit de « certaines gens, qui font passer leur ambition avant l'intérêt de « la France et de l'Église. Mais le comte de Chambord est et « demeurera inébranlable : *Justum et Tenacem.* »

Une telle note, que l'on disait venir de l'intimité de Frohsdorf, était propre à jeter le désarroi dans tous les rangs, en faisant croire que la mission de M. Chesnelong n'avait abouti à rien et que, malgré les réunions de la

Droite et les résolutions communiquées au public, il n'y avait, en réalité, rien de fait.

Elle pouvait paraître d'autant plus vraisemblable que, au fond, elle répondait aux sentiments intimes de M. le comte de Chambord, sans tenir compte, toutefois, des dispositions conciliantes dont M. Chesnelong avait pu se porter garant, et sur lesquelles s'était fait l'accord des groupes. Et là était la maladresse ou la perfidie de cette communication intempestive, qui ne pouvait que tout gâter.

La note de la *Liberté* n'était certainement pas de M. le comte de Chambord, car il n'avait pas l'habitude de prendre la voie détournée des journaux et de se couvrir de l'anonyme pour dire ce qu'il avait à dire ; elle n'était pas non plus de quelqu'un de ses amis et de ses confidents, car personne d'entre eux n'aurait osé, surtout en une matière aussi grave, prendre sur lui de parler en son nom [1]. Mais elle était conçue de manière à faire croire qu'elle pouvait venir de lui ou de quelqu'un d'autorisé par lui; elle avait été adroitement calculée pour produire l'effet qu'on en attendait.

Comme cette note n'émanait ni du prince ni de son entourage, elle était manifestement l'œuvre d'un adversaire secret qui avait voulu entraver, en égarant l'opinion, le mouvement qui se faisait vers la monarchie avec le comte de Chambord.

Les uns l'attribuèrent méchamment à M[me] la comtesse de Chambord, pour laquelle les libéraux avaient une antipathie particulière, les autres, à la Prusse, dont la politique était d'empêcher la monarchie en France.

Il ne fallait pas chercher si loin. La note intransigeante de la *Liberté* n'était que la contre-partie du procès-verbal de la réunion du Centre droit.

Dans l'une on disait *non*, comme dans l'autre on avait dit *oui*. C'était toujours le même jeu de mêler le vrai et le

[1] Ces deux points ont été incontestablement établis par M. Chesnelong (*La campagne monarchique*, pp. 345-357). Le comte Henri de Vanssay, indûment mis en cause dans de prétendues révélations rétrospectives, a déclaré, par une lettre adressée au *Gaulois* (16 mai 1883) qu'il était absolument étranger à la note publiée par la *Liberté* en octobre 1873.



faux, de présenter à la fois le pour et le contre, afin d'égarer l'opinion et de diriger les événements dans le sens que l'on voulait[1].

En vain la note insidieuse de la *Liberté* fut-elle immédiatement désavouée par les journaux royalistes et démentie par M. Chesnelong; en vain se dénonçait-elle, elle-même, comme apocryphe, puisqu'un autre organe parisien, le *Paris-Journal*, en avait reçu aussi un exemplaire, avec des variantes qui trahissaient la fraude[2]; elle n'en parut pas moins, sur le moment, exprimer assez les pensées intimes du comte de Chambord pour que l'on y vît généralement un démenti infligé à M. Chesnelong et le désaveu de son action et de celle de la Droite. Le résultat était atteint. L'échafaudage des négociations monarchiques était ébranlé; il ne restait presque plus rien debout de tout ce qui avait été si laborieusement édifié. C'était le dernier coup porté aux combinaisons et aux espérances sur lesquelles reposait l'œuvre entreprise pendant les vacances parlementaires et qui semblait, malgré les difficultés encore subsistantes, devoir réussir, par l'accord des deux principaux groupes de la majorité. On touchait au dénouement; les intrigues redoublaient.

Parmi les hommes politiques occupés des projets de restauration royale il y en avait plusieurs qui ne pouvaient pas voir favorablement ces projets sur le point d'aboutir, avec le comte de Chambord, et dans des conditions qui ne répondaient pas absolument à leurs vues. En somme,

[1] D'après des révélations rétrospectives publiées par le *Gaulois* (12 mai 1883) on a appris que l'informateur de la *Liberté* était M. Norbert Billiard, ancien directeur du *Journal officiel* sous l'Empire, ami de M. Rouher. M. Norbert Billiard aurait déclaré qu'il avait mené cette campagne pour « éclairer la route au profit de l'Empire », et agi de concert avec M. Morange, autre personnalité bonapartiste, qui aurait reçu les « confidences émues » d'un prétendu vieil ami « familier dévoué du comte de Chambord », venu en France avec la mission de dissiper les équivoques, de rompre les intrigues. C'est ce mystérieux « vieil ami » de M. Morange, resté inconnu et qui n'avait certainement pas reçu de mission de Frohsdorf, qui aurait été, dans l'espèce, le véritable auteur de la note de la *Liberté*. Si cette note était de nature à profiter au parti bonapartiste, elle servait encore bien mieux les intérêts du Centre droit dissident.

[2] *L'essai de restauration monarchique*, pp. 206-208.

l'accord s'était fait dans la réunion des bureaux de la Droite du 18 octobre sur les bases du procès-verbal de la réunion tenue l'avant-veille par le Comité des Neuf, à qui M. Chesnelong avait rendu compte de sa mission à Salzbourg ; il s'était maintenu, même après les réunions respectives de chacun des groupes, où certains germes de division s'étaient montrés. L'entreprise monarchique pouvait suivre son cours, elle avait des chances de réussir.

C'est alors que parut le procès-verbal falsifié de la réunion du Centre droit qui devait tout faire remettre en question. Successivement furent publiées ensuite les notes anonymes des journaux, surtout celles de la *Liberté*, faites pour aggraver les incertitudes et les dissentiments, jeter le trouble au sein de la majorité et compromettre toutes les chances de la restauration. Tout cela sentait l'intrigue, cette intrigue occulte dont, tant de fois déjà, on avait pu constater la trace.

La situation, en effet, était devenue telle que tout se trouvait de nouveau brouillé comme à dessein.

Au lieu d'en rester aux conditions, si fragiles fussent-elles, acceptées de part et d'autre au sujet du drapeau et qui devaient permettre d'aboutir au résultat désiré, on en était arrivé à ce point de mésentente et de confusion que M. le comte de Chambord était représenté, d'un côté, comme ayant reconnu le drapeau tricolore et adhéré à la monarchie constitutionnelle et libérale, de l'autre, comme voulant imposer d'avance le drapeau blanc et rejetant tout du régime représentatif.

Ce n'était point cela ni d'un côté ni de l'autre. Les conditions, très précaires sans doute, mais non irréalisables, de l'accord monarchique, avaient été dénaturées. On faisait jouer au comte de Chambord un double rôle, incompatible avec la loyauté de son caractère ; son honneur même se trouvait compromis par les intentions et les déclarations contradictoires qu'on lui prêtait.

Par là on obligeait le prince à s'expliquer lui-même devant le pays, et il était bien à prévoir dès lors qu'en le forçant à parler, on allait déranger les combinaisons, si péniblement élaborées, du parti monarchique.

N'est-ce pas le résultat que cherchaient précisément les auteurs de l'*imbroglio* de la dernière heure? Autant ceux-là comptaient que le comte de Chambord interviendrait pour dissiper l'équivoque créée par eux, autant les amis du prince redoutaient de sa haute loyauté et de sa fière sincérité qu'il se crût obligé de s'expliquer pour rétablir les faits.

Le prince, en effet, ne pouvait garder le silence après ce qui avait été dit et fait en son nom. Il y allait de son honneur et de sa dignité. Le comte de Chambord avait dit à M. Chesnelong qu'il n'accepterait jamais le drapeau tricolore ; il consentait seulement à ce que l'on ne changeât rien au drapeau avant son arrivée, se réservant de faire accepter ensuite la solution qu'il gardait pour lui. M. Chesnelong avait arrangé ou présenté ses paroles de manière à en faire sortir une déclaration acceptable pour le Centre droit. Le procès-verbal de la réunion du 22 octobre changeait complètement les termes de l'arrangement. Il n'était plus question de solution proposée par le prince, mais de transaction consentie par lui, et on déclarait le drapeau tricolore maintenu. Ce n'était plus ce qui avait été stipulé à Salzbourg. Qu'allait faire le prince?

Dans l'attente d'un dénouement, avec toutes ces alternatives d'espérance et de crainte, perfidement exploitées par les journaux, l'opinion était surexcitée. Les pourparlers continuaient entre les groupes de la majorité monarchique. Les députés de la Droite et de la Gauche arrivaient chaque jour plus nombreux à Versailles, devançant l'ouverture de l'Assemblée. Il y avait une véritable fièvre des esprits.

Un incident grave accrut l'émotion. Le 25 octobre, le général Carrey de Bellemare, commandant la subdivision de la Dordogne, adressait une lettre au ministre de la Guerre pour lui signifier qu'il ne servirait pas sous le drapeau blanc et qu'il ne mettrait pas son épée à la disposition du gouvernement monarchique, restauré en dehors de la libre expression de la volonté nationale. Immédiatement réprimé par le ministre de la Guerre, dénoncé à l'armée par le maréchal-président de la République comme

un acte d'indiscipline, cet acte de révolte contre la souveraineté de l'Assemblée Nationale avait donné l'occasion au Gouvernement de montrer une décision et une énergie rassurantes pour l'ordre public ; mais en même temps il laissait entrevoir, pour le lendemain de la proclamation de la monarchie, et jusqu'au sein de l'armée, des tiraillements et des oppositions qui pouvaient faire craindre aux hésitants, aux timorés que le retour du roi ne fût le signal de nouveaux troubles dans le pays et d'une anarchie militaire.

On se disait bien qu'il fallait que le Gouvernement crût au rétablissement de la monarchie et fût prêt à l'appuyer pour se montrer si énergique contre un factieux d'un rang si élevé ; mais on pensait aussi qu'un chef militaire de ce grade n'aurait pas donné publiquement le signal de la révolte, s'il s'était senti isolé. Cette grave incartade répandait une nouvelle inquiétude sur la grande affaire du moment.

Mais plus vive encore était l'anxiété au sujet des dispositions du comte de Chambord, de qui tout dépendait. Où en était, au juste, l'Assemblée Nationale avec lui ? Y avait-il, tout compte fait, chez elle, une majorité favorable au rétablissement de la monarchie ? Le Centre droit et les autres groupes de la Droite étaient-ils bien restés d'accord après les péripéties des derniers jours ? Pouvait-on absolument compter sur l'adhésion du groupe conservateur, resté en dehors des négociations monarchiques ? Et enfin, qu'allait dire le prince, que les derniers incidents avaient mis si fâcheusement en cause ? A des points de vue différents, on pouvait craindre également ou qu'il se tût, ou qu'il parlât.

S'il se taisait, son silence dont M. Chesnelong lui-même s'inquiétait, quoiqu'il ne désirât pas non plus que le prince parlât, pouvait être interprété comme un désaveu de ce qui avait été dit ou non par le négociateur de Salzbourg ; s'il parlait, au contraire, ne devait-on pas s'attendre à un démenti public des paroles et des intentions qu'on lui attribuait et sur lesquelles reposait l'accord si fragile des Droites ? Car, on sentait bien, au fond, qu'une équivoque pesait sur la situation et tout le monde s'en préoccupait dans un sens ou dans l'autre.

Les plus empressés à souhaiter que le comte de Cham-

bord parlât, désiraient surtout qu'il ratifiât les déclarations qui le représentaient comme ayant accepté les conditions du Comité des Neuf et, en particulier, le maintien du drapeau tricolore. C'est dans cette attente de l'acquiescement du chef de la Maison de France aux clauses stipulées pour le rétablissement de la monarchie que le comte de Paris et ses amis souhaitaient que de Frohsdorf un dernier mot, un mot décisif, fût dit, qui vînt satisfaire tout le monde et assurer, par le concours d'une majorité certaine, le succès de la combinaison monarchique.

L'homme d'affaires et de confiance des princes d'Orléans, M. Bocher, était de ceux qui s'employaient le plus activement à provoquer l'intervention de M. le comte de Chambord. Il écrivait le 25 octobre, à un ami qu'il savait en correspondance suivie avec Frohsdorf :

« Vous savez si je désire le succès de notre grande entreprise monarchique, nationale, si j'y travaille avec ardeur ! J'ai plus que jamais aujourd'hui la conviction que ce succès dépend uniquement de M. le comte de Chambord. Par son silence la France peut être perdue ; par quelques paroles bien dites, comme il sait les dire, elle est, selon moi, sûre d'être sauvée. La majorité est douteuse, — j'ai bien étudié, bien agi, depuis quelques jours — elle ne peut pas être *gagnée*, ni par demandes, sollicitations individuelles, ni autrement (et Dieu sait que nous n'épargnons rien) : il faut qu'elle soit *conquise*. Que le comte de Chambord n'oublie pas qu'une grande Assemblée a aussi ses susceptibilités, ses scrupules, le sentiment de son droit, en même temps que de son devoir. Ce droit peut être reconnu, sans que celui du comte de Chambord soit à un degré quelconque ni méconnu, ni diminué, ni engagé. On a jusqu'à présent parlé sur la foi de ce qu'il a dit ou laissé dire en face de lui. Qu'il parle à son tour, pour confirmer ce qui a été rapporté par des hommes très honorables, mais dont le témoignage ne sera pas jugé suffisant. — Il ne faut pas seulement vaincre les hésitations honnêtes de quelques-uns de nos amis ; il faut vaincre aussi la mauvaise foi d'une partie de nos ennemis[1]. »

[1] Lettre inédite au comte de Mallac, un des correspondants de Frohsdorf.

C'était aussi dans le désir que le comte de Chambord rompît le silence, mais avec des préoccupations différentes de celles de M. Bocher, qu'un autre confident des princes d'Orléans et leur plus actif représentant, le duc Decazes, s'employait auprès des personnages qu'il savait jouir de la confiance du prince, pour le décider, par leur intervention, à parler.

Un des membres les plus en vue du clergé parisien, M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, rendait compte en ces termes à un des familiers de Frohsdorf, d'une démarche faite auprès de lui par le duc Decazes, dont la droiture ne lui était pas suspecte :

«... Vous savez mon respect aussi grand que mon dévouement, je ne prétends pas me mêler de ce qui ne me regarde pas ; mais peut-être est-il du devoir de tous de vous renseigner, comme ils le pensent, sur la situation, dans ce moment décisif.

« Je viens de voir M. le duc Decazes très entièrement et très courageusement dévoué au rétablissement de la monarchie, notre très unique salut; il me disait ses efforts pour maintenir les uns et pour gagner ces 40 flottants desquels dépend, après Dieu, la mort ou la vie. Il me disait qu'il voyait *s'égrener,* c'est son expression, cette majorité péniblement réunie ; M. Thiers fait des efforts désespérés. On ne peut pas voter sur une équivoque, disait un homme très influent de l'ancien Centre gauche, parlant hier au duc Decazes, et se vantant de disposer de 14 voix. Les mauvais journaux, — une aberration qui vient vraiment de l'esprit du mal, ennemi de la France et de l'Eglise, — font douter de la parole de M. Chesnelong. Un seul mot de Monseigneur à M. Chesnelong, le remerciant d'avoir fidèlement exprimé sa pensée le tirerait d'une situation embarrassée, puisque l'on semble, quoi qu'il dise, douter de la parole; les hésitants seraient affermis et un bon nombre de voix flottantes seraient assurées.

« Il y a une grande importance à ne pas laisser ces esprits flottants prendre par écrit des engagements envers M. Thiers et la République. Le temps presse ; encore une fois, un mot assurerait la majorité ; sans ce mot elle est douteuse et compromise ; il y a des défections. C'est l'opinion de tous ceux que je vois parmi les dévoués à la monarchie...

« M. le duc Decazes m'a demandé instamment de vous écrire ses pensées qui sont aussi les miennes. Je me permets donc de le faire, ne croyant pas avoir à protester que je ne veux pas me mêler de donner des conseils ; mais dans cette extrémité, il m'a



semblé que chacun devait, en conscience, faire ce qui était en son pouvoir pour simplement éclairer sur la position[1]... »

On voulait donc du côté orléaniste, les uns sincèrement, les autres non sans arrière-pensée, que le comte de Chambord fît entendre sa parole, au milieu des incertitudes et des contradictions de l'heure présente, pour confirmer les déclarations de M. Chesnelong, dans le sens où l'on s'était plu à les interpréter. On voulait qu'il dît lui-même que le drapeau tricolore était maintenu, non seulement en répétant avec M. Chesnelong qu'il ne demandait pas que rien fût changé au drapeau avant son arrivée, mais en déclarant d'avance que rien ne serait changé non plus après son retour, sans l'assentiment de l'Assemblée. On voulait qu'il se démentît lui-même.

Les amis du comte de Chambord, connaissant l'intransigeance de sa loyauté, appréhendaient, au contraire, qu'il ne fût amené à manifester trop clairement sa pensée. M. Lucien-Brun disait, avec douleur, à Louis Veuillot, dont le journal tenait ferme pour le drapeau blanc : « Ils vont le faire parler, nous sommes perdus. » C'était aussi la pensée du comte de Blacas qui écrivait de Frohsdorf au marquis de Dreux-Brézé, à propos des fausses allégations du procès-verbal du Centre droit de plus en plus accréditées dans l'opinion : « Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point M. le comte de Chambord en a été ému. On voudrait le forcer à parler qu'on ne s'y prendrait pas

[1] Lettre inédite du 29 octobre 1873.

Cette lettre répond par elle-même à une allégation retentissante de M. l'abbé Frémont, acceptée dans les journaux du temps. Cet honorable ecclésiastique a raconté (lettre adressée de Poitiers, le 5 octobre 1895, au *Gaulois* et publiée dans le numéro du 8 octobre de ce journal) que « lorsque M. Chesnelong fut revenu de Frohsdorf et qu'il eut annoncé qu'il y avait lieu d'espérer que le comte de Chambord accepterait le drapeau tricolore, M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine... fut délégué expressément pour aller conjurer le roi de ne pas suivre les conseils de M. Chesnelong... Le comte de Chambord se laissa d'autant plus facilement convaincre qu'il penchait de lui-même dans ce sens, et c'est alors qu'il écrivit la lettre mémorable dont la publication, le 27 octobre, porta un si rude coup aux espérances des monarchistes ». — « Voilà, dit M. l'abbé Frémont en terminant son récit, ce que je tiens de Mgr Lagrange qui le tenait de Mgr Dupanloup, et qui m'a autorisé, lui mort, à m'en servir comme d'un témoignage historique. »

Ce n'est que trop souvent que l'histoire s'écrit avec des témoignages de ce genre. (Voir la *Vérité Française*, 9 et 11 octobre 1897.)

autrement : il voit l'*imbroglio* et les malentendus grandir de jour en jour; vous savez que rien ne répugne plus à sa nature que les positions ambiguës et que rien ne lui paraît trop fort pour s'en dégager[1]. »

Le comte de Chambord ne pouvait plus, en effet, garder le silence. Avec sa haute honnêteté, son inflexible droiture, il n'était pas homme à souffrir que l'on abusât de son nom pour couvrir des tactiques parlementaires que sa loyauté aurait eu à désavouer. Il eût répugné à sa noble et généreuse nature de ne devoir le trône qu'à un compromis avec la vérité. Au-dessus de tout il mettait l'honneur royal. Fort de sa foi, sûr de son droit, il ne pouvait faire de la Couronne le prix d'un marché. Il voulait une solution nette et franche, et non de ces compromis fallacieux qui ne sont propres qu'à causer des déceptions et des embarras. Il y allait de sa conscience et de sa dignité de ne rien laisser ni à la dissimulation ni à l'intrigue.

Mis en cause par ceux qui, depuis le retour de M. Chesnelong, le faisaient parler selon leurs désirs ou selon leurs calculs, voyant sa pensée dénaturée, sa dignité d'homme et de prince ainsi compromise, la droiture de sa conduite livrée à tous les soupçons, et, avec cela, harcelé par les journaux, il ne pouvait se taire plus longtemps. Il ne pouvait pas se prêter aux manœuvres employées pour restaurer la monarchie dans des conditions qui ne lui auraient pas permis de rester six mois sur le trône. On le mettait dans une situation humiliante, tout à fait précaire, absolument inacceptable.

Etait-il possible, en effet, qu'une dynastie comme celle des Bourbons, rentrât en France autrement que par la grande porte et que sa restauration s'accomplit à l'ombre d'une équivoque? Etait-il possible aussi qu'un régime dans lequel Henri V, apparaissant à titre d'expédient et non plus de principe, cesserait d'être roi par la grâce de Dieu, pour devenir souverain électif par la vertu de quelques voix de majorité, était-il possible qu'un pareil régime offrît les conditions de solidité, de dignité et de

[1] Lettre du 25 octobre 1873 dans *Notes et Souvenirs* (Nouvelle édition, 1902, p. 236-7).



durée nécessaires pour fonder un établissement monarchique à l'abri duquel la France pût se refaire et prospérer ?

Le comte de Chambord ne le crut point. Au milieu de la confusion entretenue à dessein par les uns et les autres, au milieu des polémiques ardentes de presse qui achevaient de dérouter les esprits, c'était une nécessité pour lui, de s'expliquer loyalement devant la France, afin que l'on ne pût pas dire, comme les libéraux du Centre gauche le reprochaient aux hommes de la Droite, que la monarchie allait se faire sur une équivoque, par une diminution calculée du roi. Le comte de Chambord avait à dire qu'il n'avait ni accepté le drapeau tricolore, ni abdiqué le drapeau blanc ; il avait à répéter exactement ce qu'il avait dit à M. Chesnelong et aux autres, afin que personne n'y fût trompé par sa faute et que si l'Assemblée voulait réellement la royauté, elle la voulût avec le roi et comme lui.

Se taire était donc impossible ; parler c'était risquer de tout perdre. Les négociations, les intrigues avaient placé le roi dans cette alternative, que s'il se taisait, il semblait acquiescer à tout ce qui avait été dit et fait en son nom et que s'il parlait, il rompait l'accord sur son silence.

Sans hésiter sur le parti à prendre, le comte de Chambord attendait le moment. Tout était en suspens. A Frohsdorf, on se recueillait ; à Versailles, on s'agitait. Ici, l'attente, la perplexité, qui trahissaient chez les ennemis l'impatience, chez les amis la crainte ; là, l'émotion grave, la délibération silencieuse, qui précèdent les actes décisifs. La situation était fausse, parce que, au fond, rien n'était sincère de la part des principaux meneurs. Le conflit entre les deux principes de gouvernement, entre les deux droits, le droit royal et le soi-disant droit populaire, entre les deux drapeaux, celui de la légitimité et celui de la révolution était arrivé, par les manœuvres continues de ceux qui avaient tout préparé pour la soumission ou l'abdication du roi, à son dernier terme : le roi était mis en demeure de dire oui ou non, d'accepter ou de refuser, de passer le marché avec sa conscience, sa dignité et son principe, pour régner en vaincu, ou de rompre avec ceux

qui disposaient de la Couronne, pour rester le maître.

L'intrigue avait abouti : « Il y avait, comme l'a écrit un des plus honorables témoins des derniers incidents, le vicomte d'Aboville, un véritable parti pris de forcer la main au roi et de le mettre dans la nécessité, une fois la monarchie proclamée, grâce à l'équivoque du drapeau, de maintenir le drapeau tricolore ou d'abdiquer [1]. »

C'est là-dessus que le comte de Chambord, ne prenant conseil que de l'honneur et du devoir, se décida à parler. A la date du 27 octobre, il adressait en effet, au négociateur de Salzbourg, M. Chesnelong, la lettre suivante :

Salzbourg, 27 octobre 1873.

J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu vous-même loyalement vers moi.

Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée Patrie, et je sais qu'au retour, vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions.

Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentais enfin à devenir le roi légitime de la Révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur, et j'étais résolu à garder le silence tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

Mais, puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre ? Sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations. Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

[1] Lettre à l'*Étoile d'Angers* (numéro du 5 novembre 1873).

Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté d'Henri V l'habileté d'Henri IV. « La violente amour que je porte à mes sujets, disait-il souvent, me rend tout possible et honorable. »

Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien, mais je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon drapeau blanc, il vous conduira toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela, au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine de la Maison de Bourbon et de l'armée française, et que sur ce terrain, on ne peut manquer de s'entendre.

Non, je ne méconnaissais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance toutes les fois que, dans la bonne ou dans la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.

Il ne s'agit rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

On parle de conditions ; m'en a-t-il posé, ce jeune prince, dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation ?

On veut des garanties ; en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 Mai, où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat, qui rassurent les bons et font trembler les méchants ?

Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille, mais j'ai conservé intact, pendant

quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance et je dois inspirer la même sécurité.

Ma personne n'est rien ; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée : la France ne peut pas périr, car le Christ aime encore ses Francs, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter.

HENRI.

Cette noble et éloquente lettre du comte de Chambord, devenue fameuse, sous le nom de lettre du 27 octobre et par les funestes conséquences qu'elle eut, cette lettre écrite par le prince, face à face avec sa conscience et la vérité, n'était pas, dans sa pensée, un manifeste nouveau destiné à frapper un coup sur l'opinion. Elle n'avait en soi d'autre objet que de mettre fin au malentendu parlementaire, né de la mission de M. Chesnelong, et de rétablir la vérité des faits, en rappelant et en confirmant les déclarations faites au délégué de la Commission des Neuf.

C'est pourquoi, bien qu'il ne fût pas alors à Salzbourg, le prince avait voulu la dater de l'endroit où l'entrevue avait eut lieu, comme si elle n'en était que le procès-verbal authentique et la conclusion. Dans sa pensée, c'était comme une répétition et une notification plus solennelle de ce qu'il avait déjà dit.

Par le fait, il n'y avait rien de nouveau de sa part dans cette lettre, rien qui pût lui paraître de nature à exciter de la surprise chez les uns et des susceptibilités nouvelles chez les autres, puisqu'elle n'était que la reproduction de ses déclarations antérieures et l'expression de ses constants sentiments. A ses yeux elle constituait un simple acte de loyauté qui, en précisant la situation, ne devait rien y changer.

Et, en effet, le comte de Chambord pouvait croire, après comme avant sa lettre à M. Chesnelong, que les royalistes de l'Assemblée l'accepteraient avec son drapeau blanc, puisque le mandataire de la Commission des Neuf et lui étaient convenus, au sujet du drapeau, d'une formule, assez bizarre mais claire, qui impliquait l'acceptation possible du drapeau blanc, d'un côté, avec le maintien provisoire du drapeau tricolore, de l'autre, et puisque le même envoyé des Droites avait rapporté et fait agréer de ses mandants une sorte de convention, réservant le droit du roi à présenter lui-même, après son retour, « une solution compatible avec son honneur et de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation ».

Ou les conditions stipulées à Salzbourg n'avaient pas de sens, ou elles devaient conserver leur valeur après cette lettre du 27 octobre, qui ne faisait que répéter, en somme, ce qu'on devait connaître déjà, à savoir que le roi n'avait pas accepté purement et simplement le drapeau tricolore, comme le lui faisait dire le faux procès-verbal du Centre droit.

Mais le prince comptait, dans sa bonne et franche droiture, sans le parti qui ne cherchait qu'un prétexte pour lui manquer.

A ce moment-là, il avait auprès de lui, à Goritz, un des hommes de l'Assemblée Nationale les plus considérés par la dignité du caractère et la fermeté de ses convictions catholiques et monarchiques, M. de Belcastel, dont la parole grave, émue, était toujours écoutée avec respect au Parlement. Celui-là n'était pas de ceux que le comte de Chambord appelait « des catholiques à côté du Pape et des royalistes en dehors du roi »[1]. Le prince lui avait communiqué sa lettre ; M. de Belcastel, connaissant l'état d'esprit de ses collègues, le supplia de ne pas la publier ; il lui représenta que cette lettre allait tout perdre. « Rassurez-vous, lui répondit le prince, qui voulait être confiant, elle n'aura pas les conséquences que vous redoutez. » Dans sa loyauté, il ne pensait pas qu'en dissipant les équivoques il pût changer les résolutions et rien compromettre.

[1] Lettre du 8 novembre 1881 à M. le Dr Rozat.

Le 27 octobre, date de la lettre royale, M. de Blacas mandait au marquis de Dreux-Brézé : « M. le comte de Chambord est de plus en plus persuadé, par la lecture des journaux et des lettres qui lui arrivent de tous côtés, que les malentendus subsistent, s'étendent et s'aggravent tous les jours, en dépit des rectifications, si promptes et si nettes insérées, par vos ordres, dans nos journaux. Il voit là un danger immense pour lui, sa position rendue fausse et ambiguë dès maintenant et surtout après sa rentrée, et il se décide comme je vous le faisais pressentir hier, à sortir de cette situation intolérable pour lui, en adressant à M. Chesnelong une lettre que René de Monti vous remettra, et qui doit, d'ordre de Monseigneur, être insérée dans l'*Union*[1]. »

Le même jour, en effet, M. de Monti porteur de la lettre annoncée, partait de Frohsdorf pour aller la remettre au marquis de Dreux-Brézé, avec ordre pour lui de la communiquer d'abord à M. Chesnelong et de la faire publier ensuite.

Aucune influence, à cette heure, n'aurait pu déterminer le comte de Chambord à changer de conduite. Inquiet des menées perfides qui se produisaient contre le représentant de la branche aînée des Bourbons, le général Ducrot homme d'action politique autant qu'homme de guerre, lui avait dépêché, malgré la rigueur de la consigne royale à Paris, un émissaire confidentiel, le capitaine Siméon, connu du prince[2], pour lui exposer le danger de la situation. A cet envoyé, le prince répéta, comme à tout le monde, « qu'il était absolument convaincu de ne pouvoir remplir sa mission sur le trône, avec le drapeau qui avait été trempé dans le sang de Louis XVI, et qui, aujourd'hui encore, était pour beaucoup une protestation contre le principe de la légitimité ». Il ajouta à ce sujet, qu'il n'avait jamais eu en vue un autre arrangement que l'adoption du drapeau blanc, qu'il aurait seulement consenti à saluer le drapeau actuel de la France, comme Louis XVIII, et à répudier toute manifestation extralégale avant son

[1] Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et Souvenirs*, p. 257-8.

[2] Ancien sous-gouverneur de LL. AA. RR. le duc de Parme et le comte de Bardi.



installation, pour ne pas augmenter la responsabilité du maréchal ; mais, que, dès le lendemain ou aussitôt après les élections, cette question devant être une question de vie ou de mort pour la monarchie, il croyait plus utile à la France de la trancher d'avance et ne vouloir pas surtout que son nom servît à couvrir un mensonge... [1] ».

Le messager de Frohsdorf arrivait le 29, à 11 heures du soir à Paris. Dès le lendemain, dans la matinée, conformément aux instructions du prince, le marquis de Dreux-Brézé se rendait à Versailles auprès de M. Chesnelong, pendant que M. de Monti allait aux bureaux de l'*Union*, afin d'assurer, de concert avec le directeur du journal, la publication de la lettre dans le *numéro* du soir même.

L'opinion était déjà préparée à cette communication. En même temps que le porteur du message se mettait en route, le journal *La Liberté*, le même qui avait publié la note du 25 octobre, annonçait, dans le numéro du 29, qu'une lettre était arrivée à Paris et telle qu'on n'osait pas la publier. Encore une fois, la police secrète qui s'exerçait autour de Frohsdorf pour le compte des politiques de Versailles et du Gouvernement, avait pris les devants sur les événements et permis aux intéressés de se mettre en mesure d'agir.

Au reçu de la communication de Frohsdorf, M. Chesnelong fut consterné ; il sentait toute son œuvre s'écrouler. En vain essaya-t-il de fléchir le marquis de Dreux-Brézé en obtenant de lui que la publication de la lettre royale fût ajournée ; ses instances étaient inutiles : une copie de la lettre avait été adressée au journal l'*Union*, avec ordre formel de la publier dès le soir même.

Désespéré et seul avec lui-même, M. Chesnelong se mit à rédiger un projet de lettre au comte de Chambord, s'imaginant qu'une supplication suprême pourrait changer les résolutions du prince, et que de nouvelles instances auprès du représentant du roi à Paris et du rédacteur en chef de l'*Union* les décideraient à prendre sur eux de conjurer ce qu'il considérait comme une catastrophe.

Il revit, à 2 heures, le marquis de Dreux-Brézé chez le

[1] Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les projets de restauration...*, pp. 184-186.

ministre des Travaux Publics, M. de la Bouillerie, où se trouvaient aussi MM. Lucien-Brun et de Carayon-Latour. L'entrevue fut lugubre. Là encore les instances de M. Chesnelong échouèrent devant les ordres formels de Frohsdorf. A ce moment même la lettre royale s'imprimait pour paraître deux heures plus tard dans l'*Union*. Les amis du roi, sentant que tout allait être perdu, étaient attérés : M. le marquis de Dreux-Brézé ne pouvait qu'alléguer les ordres supérieurs, en rendant hommage à la hauteur d'âme du prince, qui estimait l'honneur plus que le trône. Non moins respectueux des résolutions du prince, mais profondément déçu, M. Lucien-Brun traduisit la douleur commune, en exhalant ces mots : « Nous avions fait un beau rêve et il est brisé ! » On se sépara.

Pendant que M. de la Bouillerie allait informer le duc de Broglie d'un événement qui intéressait avant tout le Gouvernement, et que celui-ci connaissait déjà [1], M. Chesnelong se rendit avec M. de Carayon-Latour à Paris, où siégeait, ce jour-là, la Commission des Neuf. Tous deux allèrent d'abord aux bureaux de l'*Union* pour tenter, sans espoir mais par besoin, un dernier effort. Tout fut inutile : la lettre était sous presse.

Depuis une heure la Commission était réunie chez le général Changarnier. Une cinquantaine de députés, que l'approche de la session avait ramenés à Paris, étaient venus se joindre aux membres de la Commission, les uns pour prendre des nouvelles, les autres pour en donner. Plusieurs savaient déjà, sans l'avoir dit, qu'une lettre du comte de Chambord allait paraître. Une réunion générale s'était improvisée à la place de la séance ordinaire du Comité. On y discutait les chances définitives de la monarchie; tous les calculs étaient en prévision du succès. Pour la monarchie tricolore on se croyait assuré, au premier tour de scrutin, d'une majorité de vingt voix, qui auraient triplé au second. Soixante voix de majorité pour la monarchie, c'était le comble des espérances.

[1] Par ordre du comte de Chambord, le marquis de Dreux-Brézé avait donné « communication officieuse » de sa lettre au Président de la République (Marquis de Dreux-Brézé, p. 167).



L'arrivée de M. Chesnelong, sur le visage duquel on lisait la consternation, arrêta subitement cet élan de confiance. Qu'y avait-il donc ?

Il annonça qu'une lettre du comte de Chambord, à lui adressée, allait être publiée le soir même par l'*Union* et il venait en donner connaissance à la Commission.

Une déception générale, une consternation muette accueillirent la lecture de la lettre royale. C'était comme une catastrophe subite dont on eût appris la nouvelle. La lettre renversait tous les plans, dérangeait tous les calculs, brisait toutes les espérances. Au lieu de la monarchie annoncée avec le drapeau tricolore, c'était la monarchie du drapeau blanc ou rien ! La réunion restait comme frappée de stupeur, personne ne trouvant rien à dire et chacun attendant de l'autre qu'il parlât. Ce fut une défaillance générale, mêlée de tristesse et de déception chez les uns, d'irritation chez les autres.

Il ne se leva personne dans cette assemblée de soixante députés, à laquelle manquaient les représentants du prince, pour donner de la lettre du comte de Chambord une interprétation plus exacte que celle qui résultait des impressions du premier moment, et pour empêcher la déroute des esprits. Personne n'eut ni assez d'autorité ni assez de présence d'esprit pour faire observer que cette lettre, si elle modifiait la situation créée par des malentendus voulus, ne changeait rien, en définitive, au fond des choses; qu'elle n'avait rien que de conforme aux déclarations rapportées de Frohsdorf par M. Chesnelong, soit relativement aux bases constitutionnelles de la restauration, soit relativement à la question du drapeau, déclarations sur lesquelles s'étaient engagés les pourparlers entre les groupes de la Droite.

Car, si le comte de Chambord s'était vu obligé, par suite des manœuvres du Centre droit, de protester contre les allégations qui avaient dénaturé ce qu'il avait dit et ce qu'il avait accepté, il déclarait aussi qu'il ne rétractait rien, qu'il ne retranchait rien de ses précédentes déclarations, et par là même il en restait exactement au point où l'on en était, lorsque M. Chesnelong, revenant de Salzbourg, avait cru pouvoir, sur les paroles qu'il rapportait

de ses entretiens avec le prince, engager les négociations pour la restauration de la monarchie. Le roi maintenait les concessions faites sur les questions constitutionnelles; il ne demandait pas non plus que l'on changeât le drapeau avant son retour, se réservant toujours de proposer, après son avènement, la solution qu'il s'était fait fort de faire accepter de l'Assemblée Nationale et du pays. La lettre s'en tenait donc aux stipulations convenues.

Il est vrai que l'on s'était peu à peu écarté des termes primitifs de l'arrangement, au point d'en être venu, par des procédés plus habiles que corrects, à faire dire au comte de Chambord le contraire de ce qu'il avait dit, et c'était sur ce malentendu, plus ou moins volontaire, que l'on travaillait à l'œuvre commune. Il y avait donc, en cette circonstance, à rétablir les faits dans leur vérité et à donner à la lettre du prince son sens exact. Personne, malheureusement, ne le comprit, pas même M. Chesnelong, qui aurait dû, le premier, se faire l'avocat de la lettre, au lieu d'en paraître la victime.

Dans le désarroi produit au sein de la réunion parlementaire du 30 octobre, qui comptait pourtant des amis dévoués du roi, il ne semblait plus y avoir de place que pour l'intrigue et l'opposition.

Ce fut le duc Decazes qui rompit, le premier, le silence. Au lieu de prendre son poste d'ambassadeur de France à Londres, il était resté pour assister de plus près aux événements. Ses paroles calculées furent pour confirmer l'assemblée dans l'impression que tout était défait par la lettre de Salzbourg. S'adressant à M. Chesnelong : « M. le comte de Chambord vous remercie, lui dit-il, de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de ses résolutions. Pourtant, si ma première impression ne m'a pas trompé, vos déclarations, en son nom, n'étaient pas aussi péremptoires que sa lettre. Il me semble qu'entre le terrain qui résultait des déclarations apportées par vous et celui qui résulte de la lettre royale, il y a, sinon des contradictions, au moins de très notables différences[1]. »

L'habile homme mettait perfidement le doigt sur le

[1] M. Chesnelong (pp. 390-391).



point faible de cette négociation engagée sur une réticence scabreuse. M. Chesnelong n'avait pas tout dit, en effet. En rapportant que le comte de Chambord ne demandait pas que rien fût changé au drapeau avant sa prise de possession du trône, il avait trop laissé croire qu'il l'accepterait après, et on avait fini par en conclure que le drapeau tricolore était maintenu. L'opinion abusée s'était faite à cette idée.

Venir, à cette heure critique de déception et de désarroi, faire remarquer la contradiction entre les déclarations du délégué de la Commission des Neuf et celles de la lettre royale, c'était accuser ou M. Chesnelong ou le roi de duplicité et vouloir faire croire, en tout cas, à l'Assemblée qu'elle avait été trompée. Rien ne pouvait mieux que ce langage faire avorter, au dernier moment, l'entreprise qui se poursuivait si péniblement depuis la visite du 5 août à Frohsdorf. Il ne laissait aucune place à aucun essai de raccommodement.

La réunion, après avoir entendu les explications émues de M. Chesnelong sur sa loyauté, dont personne ne pouvait douter, en resta sur cette impression que tout était manqué, ne voulant pas d'ailleurs prendre de parti avant d'y avoir réfléchi. Mais déjà le signal de la défection était donné. Au milieu du trouble et de l'affolement des uns, en qui éclatait la sincérité du désespoir, chez d'autres se manifestaient des résolutions soudaines, qui contrastaient par leur précision avec le désarroi général.

A la même heure, à Versailles, le Gouvernement tenait conseil, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Informé de la publication de la lettre du comte de Chambord, M. le duc de Broglie s'était hâté de convoquer le Cabinet. L'idée de la prorogation des pouvoirs présidentiels du maréchal, adroitement insinuée au cours des négociations monarchiques, s'offrait au Conseil des ministres comme le dénouement naturel de la crise ouverte par la lettre royale. Mais il ne pouvait pas prendre, séance tenante, de décision, avant d'avoir consulté les groupes de la Droite. Il fallait aussi attendre l'effet de la lettre sur l'opinion, afin de présenter avec plus d'autorité la solution que l'on tenait en réserve depuis le commencement des négociations.

A Paris, l'effet de la lettre du comte de Chambord fut tel qu'on pouvait l'attendre d'esprits entretenus dans l'idée que le prince acceptait le drapeau tricolore et que la monarchie ne se faisait qu'à cette condition. Le soir du 30 octobre, quand fut connue la pièce que tous les journaux s'étaient empressés de publier, dans des éditions supplémentaires, à la suite de l'*Union*, il y eut comme une stupéfaction générale, bientôt suivie d'une vive agitation dans les rues. Déception et abattement chez les royalistes qui souhaitaient et chez les conservateurs qui acceptaient le retour du roi, jubilation chez les républicains qui voyaient dans l'échec de la monarchie le gage certain de l'établissement définitif de la République, et chez les bonapartistes qui escomptaient l'aventure au profit de l'Empire : la foule se partageait entre ces deux sentiments opposés.

C'étaient les mêmes impressions contraires dans les groupes de l'Assemblée. Le Gouvernement attendait qu'elles se manifestassent publiquement pour arrêter ses résolutions Mais déjà discrètement, M. de Broglie poussait de côté et d'autre le cri de « Sauve qui peut ». Dès le soir même du 30 octobre, le Centre gauche réuni s'était constitué en permanence et avait communiqué aux journaux une résolution dans laquelle il déclarait que le moment était venu de sortir du provisoire et d'organiser la république conservatrice. Le lendemain, 31 octobre, devait se tenir de bonne heure, à Paris, chez M. Pierre Pradié, philosophe et homme politique de haute pensée, une réunion des députés indépendants qui constituaient le groupe de ceux qui n'appartenaient à aucun groupe parlementaire, et dont le vote était toujours dirigé dans le sens le plus conservateur. Leur appoint était souvent décisif. Ce jour-là, réunis au nombred'une quarantaine, sous la présidence du général Changarnier, ils devaient délibérer sur leur acquiescement définitif à la monarchie, dans les conditions où l'on annonçait qu'elle allait se faire. La lettre parue la veille changeait la situation, puisqu'elle semblait déjà avoir provoqué partout l'abandon de la monarchie.

Avant la réunion parvint à M. Pradié une dépêche de

M. le duc de Broglie, lui disant : « Tout est manqué, après la lettre d'hier; aidez-nous à trouver une solution[1]. »

C'est la formule dont il se servit aussi en écrivant, le même jour, à M. de Gontaut-Biron, alors ambassadeur à Vienne, pour l'inviter à revenir sans retard[2]. En faisant appel au concours des uns et des autres, afin qu'ils l'aidassent à trouver une solution, M. de Broglie se préparait à leur faire accepter la sienne, qui était déjà prête. Car le plan du septennat avait été immédiatement arrêté dans sa pensée, et, dès le soir même de ce jour, il l'exposa, en petit comité, chez le duc Decazes, devant plusieurs députés.

Un peu plus tard, dans la matinée, la Commission des Neuf se réunissait chez le général Changarnier. Ce fut pour la dernière fois. « La Commission, écrit M. Chesnelong, ne put que constater avec douleur, d'une part, que le projet de résolution qu'elle avait laborieusement préparé et auquel se serait ralliée une majorité certaine, n'avait plus, par suite de la lettre royale, aucune chance d'aboutir; d'autre part, que sur la base de cette lettre, c'est-à-dire en demandant à l'Assemblée de souscrire à la répudiation d'avance annoncée du drapeau tricolore, l'impuissance de grouper une majorité en faveur du rétablissement de la monarchie était absolue[3]. »

Pourtant, à quelques jours de là, M. Buffet allait être réélu président de l'Assemblée Nationale par 384 voix. La coalition des Gauches devait renoncer, au dernier moment, à poser la candidature de M. Léon Say, tant l'échec était certain pour lui. La majorité se trouvait donc encore à droite, avec les 384. « Sur ces 384 députés, demandait alors l'*Univers*, combien en trouverait-on qui ne se fussent pas ralliés à la monarchie, si les chefs du parti parlementaire étaient restés fidèles à la cause royale[4]? »

Mais la défection s'était produite d'autant plus vite que l'attachement réel à la royauté légitime était moins fort.

[1] J'étais, à cette heure-là, chez M. Pradie, qui me communiqua la dépêche.

[2] *La mission de M. de Gontaut à Berlin* (*Correspondant*, 25 août 1895, p. 598).

[3] M. Chesnelong (p. 396).

[4] *Univers* du 8 novembre.

Ce fut, tout de suite, l'opinion générale dans les cercles parlementaires, que la monarchie était devenue irréalisable, depuis la lettre de Salzbourg, et, à la facilité avec laquelle ce sentiment s'était produit, on peut juger combien faibles et indécises étaient les convictions de bon nombre des membres de cette majorité trop peu royaliste. Faire dépendre la question de la monarchie de la question du drapeau, prétendre imposer au roi des conditions incompatibles avec le droit, au nom duquel on le rappelait, c'était avoir une conception bien faible du principe monarchique et montrer une affection peu solide au régime.

Il n'y avait pas plus de vrai royalisme que cela dans une notable fraction de la majorité. On rappelait le comte de Chambord à cause de son principe ; on le repoussait à cause du signe de ce principe. Vouloir l'un et ne pas vouloir l'autre, accepter celui-ci et rejeter celui-là, c'était de l'incohérence. On aurait dû, si l'on avait voulu sincèrement la royauté, se déclarer pour le roi sans conditions, le rappeler purement et simplement, laisser la question du drapeau se résoudre d'elle-même, après son avènement, comme le demandait le comte de Chambord.

Mais, comment aurait-on dit si vite, après la lettre du 27 octobre, que la restauration monarchique était désormais impossible, si cette lettre n'avait été pour les meneurs le moyen prévu de faire échouer la combinaison de la royauté, avec le comte de Chambord ? Comment les mêmes hommes, qui s'étaient montrés partisans résolus de la restauration monarchique, la veille du 27 octobre, en seraient-ils devenus, le lendemain, des adversaires déterminés s'ils n'avaient été préparés d'avance à cette évolution ?

On ne pouvait parler de surprise après la lettre du comte de Chambord. Ses déclarations avaient été formelles au sujet du drapeau ; M. Chesnelong avait pu les atténuer, mais non les infirmer, et ceux-là le savaient bien qui comptaient sur la loyauté du prince, pour faire avorter le plan de monarchie si péniblement élaboré et pour l'exclure lui-même des combinaisons ultérieures. A voir avec quel empressement ceux qui avaient rendu cette lettre nécessaire en firent le prétexte de leur défection, il

semblait qu'ils l'eussent attendue pour se retirer d'une entreprise à laquelle ils n'avaient concouru que conditionnellement. Et, en effet, toute cette agitation parlementaire organisée, depuis le commencement, autour du drapeau, ne pouvait qu'aboutir à la lettre qui trompa les espérances du plus grand nombre, mais en réalisant les secrets désirs de plusieurs.

Pour certains, en effet, elle fut comme une délivrance, ou du moins comme la préparation de la solution qu'ils désiraient le plus. Ce sont les sentiments de ces royalistes d'entre-deux qu'exprimait, quelques jours avant la lettre du 27 octobre, M. Adrien Léon, député de la Gironde, ami des princes d'Orléans :

« 23 octobre. — Dans ce moment, on est au calme ; chacun cherche à se tirer de la situation le moins mal possible : monarchistes modérés et républicains modérés sentent bien qu'ils ne travaillent pas pour eux ; certains royalistes, dans les moments de laisser-aller, craignent presque autant le succès que la défaite. Ce qu'il y a de mal dans la situation actuelle, c'est que chacun sent le péril de l'une ou de l'autre solution. Nous ne pouvons sortir de ce gâchis que par l'abdication du comte de Chambord ; il faudra bien y arriver, si la solution monarchique se fait [1]. »

On y était arrivé, comme certains le voulaient, et, si ce n'était pas l'abdication espérée du comte de Chambord, c'était son exclusion certaine du trône par l'effet des manœuvres de ceux qui avaient toujours travaillé à l'en écarter.

Le comte de Chambord n'avait vu qu'avec répugnance la question de la monarchie se traiter par ambassades parlementaires auprès de lui. Il comprenait très bien que, si la méthode adoptée par ceux qui dirigeaient les négociations royalistes convenait à leurs combinaisons, elle était la plus contraire à un résultat net et franc.

Ce n'était pas, en effet, à l'Assemblée Nationale, toute constituante qu'elle fût, de régler d'avance les conditions

[1] *Document inédit* (cité par M. Hanotaux, t. II, p. 216).

de la restauration monarchique ; elle n'avait qu'à reconnaître le roi et à proclamer le rétablissement de la royauté ; le reste se fût arrangé ensuite d'un commun accord.

La politique fusionniste, qui avait présidé au rapprochement des deux branches de la famille royale et des groupes de la Droite, tendait nécessairement à la monarchie sous conditions, et le danger était précisément dans les négociations qui devaient s'engager à ce sujet. Reconnaissance du principe de la légitimité et maintien du drapeau tricolore, tels avaient été, dès l'origine, les deux termes de la fusion. Mais, « mettre la couleur du drapeau sur le même plan que la reconnaissance du principe, c'était en faire le signe d'un principe opposé ; en réalité, les conditions de l'accord contenaient une antinomie. »

Ce que l'on avait appelé fusion n'était que l'antagonisme de deux principes, de deux souverainetés contraires, le principe de la royauté héréditaire et celui de la monarchie constitutionnelle, la souveraineté du roi et celle du peuple ou de ses représentants ; et sur ce terrain les efforts les plus sincères de conciliation ne pouvaient aboutir qu'à une immense et irrémédiable déception. Le drapeau seul paraissait être en question ; mais, sous la lutte des emblèmes, il y avait la lutte des principes. On ne fusionne pas des principes contraires : l'antagonisme devait éclater à la fin.

Il éclata avec la lettre de Salzbourg. La parole droite et loyale du roi, ne visant qu'à dissiper l'équivoque dans laquelle s'enveloppaient les négociations parlementaires, vint aussi rompre l'accord qui ne s'était établi que par elle.

Tout avait été louche et tortueux dans ces préliminaires de la restauration monarchique. Les paroles du roi au délégué de la Commission des Neuf n'avaient pas été rapportées intégralement et ce que M. Chesnelong en avait fait connaître était demeuré caché au sein de cette Commission. Le procès-verbal même du rapport de M. Chesnelong à la réunion des Droites n'avait pas été publié et il ne le fut que le jour où sa publication était devenue inutile. Au contraire, le compte rendu de la réunion du

Centre droit, où il était dit faussement que le drapeau tricolore était maintenu, du consentement du roi, avait été immédiatement livré à la publicité. Aucune protestation ne s'était élevée contre cette étrange falsification, et M. Chesnelong lui-même avait dû se contenter de confier les rectifications, que sa loyauté lui imposait, aux archives muettes de la Commission.

Tout cela avait entretenu le malentendu, tout cela préparait la rupture. Si, au lieu du faux procès-verbal du Centre droit qui représentait le comte de Chambord comme ayant accepté le drapeau tricolore, on avait publié le vrai procès-verbal contenant la note délibérée et acceptée dans la réunion plénière des groupes de la Droite, le prince n'aurait pas eu à protester. Il n'y avait pas, en effet, de divergence entre la lettre royale du 27 octobre et les déclarations enregistrées dans ce procès-verbal du 16, qui réservait l'initiative royale et ajournait la question du drapeau.

« La lettre royale, a-t-on pu écrire avec raison, ne fit que révéler une situation, elle ne la créa pas... Le roi s'était constitué, sans le vouloir, prisonnier de l'Assemblée. La politique royaliste s'était livrée à la domination parlementaire ; on négligeait la France qui acceptait la monarchie, on s'abandonnait à l'Assemblée qui la discutait. Le drapeau servit encore de prétexte ; il n'était pas l'obstacle, et l'enquête faite à cette époque par un haut fonctionnaire [1], sur les dispositions de l'esprit public, avait de quoi rassurer ceux qui la connurent. Quelques centaines de souverains en chambre séparèrent seuls le roi de la nation [2]. »

Telle est la vérité. Ce n'est pas un drapeau qui a empêché la restauration monarchique, c'est l'opposition au principe que ce drapeau représentait, c'est la contradiction qui existait entre les idées que se faisait, en général, de la monarchie, le parti soi-disant monarchique et les conditions dans lesquelles la voulait le roi. La question du drapeau était la question de savoir si le roi gouverne-

[1] Le préfet de police, M. Léon Renault.

[2] Lettre sur le livre de M. de Pène : *Henri de France*, dans l'*Univers* du 24 juillet 1884.

rait ou non, s'il serait roi ou non. Elle n'aurait pas eu tant d'importance, si elle n'eût impliqué les questions fondamentales de gouvernement.

A ce moment suprême, comme au début des négociations, la question du drapeau n'a été l'obstacle au relèvement du trône que parce que les politiques, qui ne voulaient pas du comte de Chambord, s'en servirent de prétexte contre lui pour l'écarter. La lettre du 27 octobre leur eût apporté le dénouement désiré, s'ils avaient pu en tirer tout le parti qu'ils en espéraient. Il ne dépendit pas d'eux qu'elle n'amenât la substitution des princes d'Orléans au comte de Chambord et de la monarchie parlementaire à la monarchie royale.

CHAPITRE XIV

LES TROIS SOLUTIONS

En allant à Salzbourg traiter, avec le comte de Chambord, du rétablissement de la monarchie, M. Chesnelong savait que l'Assemblée n'adopterait jamais le drapeau blanc. En revenant de Salzbourg, après son entrevue avec le prince, il savait que Henri V n'accepterait jamais le drapeau tricolore. Ces deux points étaient également certains. Pour le premier, pas de doute, puisque c'étaient les conditions expresses mises par la Commission elle-même des Droites au rappel du roi ; le second n'était pas moins sûr, car M. Chesnelong ne pouvait douter que le comte de Chambord ne lui eût dit : « Jamais je n'accepterai le drapeau tricolore » ; et il ne suffisait pas qu'il eût demandé à son royal interlocuteur la permission de n'avoir pas entendu, pour que le mot prononcé n'exprimât point toute la pensée du roi.

Comment, après cela, l'honorable délégué du Comité des Neuf avait-il pu s'arrêter à l'idée d'engager sur ces bases une négociation à peu près condamnée d'avance à échouer ? Si ce n'était pas, en effet, vouloir concilier l'inconciliable que de chercher à faire sortir l'accord de conditions aussi contradictoires, du moins le terrain d'entente était-il tellement étroit qu'il laissait très peu de chances au succès.

Le tort de M. Chesnelong fut de ne pas le délimiter exactement pour tous en publiant les déclarations que le prince l'autorisait à rapporter. Si elles avaient paru inacceptables même au plus grand nombre, on se serait arrêté tout de suite, ce qui eût mieux valu que de s'engager dans des négociations louches et incertaines. Dans le cas con-

traire, il eût été impossible aux adversaires secrets du prince de les altérer. La faute du Centre droit fut de s'opposer, de son côté, à cette publication, qui eût dérangé les plans de ceux des siens qui comptaient sur l'équivoque, ou pour faire avorter le projet, ou pour le tourner au profit de leurs idées.

Dès le premier moment avait commencé le malentendu qui devait aboutir fatalement à l'échec de cette tentative de restauration, si fâcheusement engagée. Dans son désir de réussir, M. Chesnelong n'avait considéré que le but à atteindre, sans s'arrêter aux difficultés des moyens. Il s'était fait illusion. Sincèrement il crut pouvoir sauver la situation à force d'habileté ; il voulut se persuader à lui-même que, à l'aide d'interprétations ingénieuses, de réticences adroites, on arriverait à tourner la difficulté du drapeau et à enlever le vote de l'Assemblée.

Une seule chance, bien incertaine, bien précaire, s'offrait dans ces conditions pour le succès de l'affaire : c'était que l'équivoque créée en vue du résultat subsistât jusqu'à la fin, sans éveiller de défiances d'un côté, ni provoquer de susceptibilités de l'autre, et que tout s'arrangeât pour laisser au lendemain la solution du litige.

C'était, pour une chance unique, courir tous les risques à la fois. Mais puisque les négociations ne pouvaient se poursuivre au grand jour, sur le terrain nettement limité des déclarations du comte de Chambord, dans des conditions publiques et connues de tous, puisque en se condamnant à marcher à tâtons, dans l'obscurité, au hasard des incidents de chaque jour, à la merci d'intentions contradictoires, on allait presque fatalement à un insuccès, n'y avait-il pas autre chose à tenter pour aboutir, malgré tout, à la monarchie? Fallait-il donc tout livrer à l'incertain, au petit bonheur des événements? Fallait-il risquer le conflit pour faire tout tomber en un instant? N'y avait-il pas quelque solution extraparlementaire à chercher, qui eût déplacé le terrain de la question et permis d'arriver à un résultat?

Si le négociateur de Salzbourg avait envisagé la situation dans sa réalité, au lieu de la voir à travers les illusions d'un désir trop confiant, au lieu d'espérer trop

aveuglément en l'efficacité des combinaisons et des compromis parlementaires, il aurait pu trouver dans les inspirations de sa foi et de son patriotisme la seule issue qui s'offrît alors dans ce conflit irréductible des exigences de l'Assemblée et des résolutions du prince.

Une ressource suprême restait, en effet. A vrai dire, elle était bien loin des préoccupations du moment, bien étrangère à l'état d'esprit contemporain. Mais on pouvait la demander à l'histoire, à la tradition monarchique et chrétienne, au patrimoine national de faits et de souvenirs. On avait le droit de faire servir le passé au présent.

Il y eut un jour dans l'histoire de la monarchie française où, l'autorité royale étant tombée en faillite, en la personne du dernier descendant de la race de Clovis, les Francs divisés d'opinion, incertains s'ils devaient maintenir sur le trône le trop faible héritier des Mérovingiens ou appeler à régner un chef valeureux, plus digne d'être roi, résolurent de s'en remettre à la décision du Pontife Romain ; et le Pape consulté ayant répondu qu'il valait mieux, dans la circonstance, donner le titre et le pouvoir de roi à celui qui exerçait l'autorité, ils s'entendirent pour reléguer Chilpéric III dans un monastère et élire Pépin à sa place[1]. Le royaume de France se trouva bien de l'arbitrage pontifical.

Ce précédent aurait pu servir d'exemple à M. Chesnelong pour le litige du drapeau. Que ne s'en souvint-il alors? Que n'eut-il l'idée que devait avoir, quinze ans plus tard, le premier ministre d'un Etat protestant, Bismarck lui-même, d'en appeler au Saint-Siège pour régler à l'amiable le différend de l'Empire allemand avec l'Espagne, au sujet des Carolines? Sa mission de délégué de la Commission des Neuf lui eût donné le droit de proposer à ses commettants et de faire agréer du roi ce moyen d'arrangement. Car, enfin, la question du drapeau n'était une question de principe qu'en raison de la manière dont elle

[1] Certains historiographes modernes ont contesté sans raisons suffisantes l'authenticité du fait. La consultation du pape Zacharie continue à mériter créance. Voir Rorhbacher. *Hist. Univers. de l'Église*, t. V (édition Palmé. 1897). Notes rectificatives et complémentaires, pp. 591-595. — Dans la récente *Histoire de France* de Lavisse (t. II, p. 271-272), M. Kleinclausz ne la met pas en doute.

s'était posée jusque-là et dont elle se posait encore entre l'Assemblée et le roi. En changeant de position, elle eût changé aussi de caractère.

Le comte de Chambord, tout attaché qu'il fût, et qu'il devait être, à son principe et à son droit, aurait-il pu décliner l'arbitrage du Pape, s'il lui avait été proposé dans ces conditions? Aurait-il pu refuser de se soumettre à cette haute autorité morale du chef de l'Eglise, supérieure à tous les droits humains? Élevé par ses précepteurs Frayssinous et Tharin, dans les idées gallicanes, le comte de Chambord s'était peu à peu dégagé de l'erreur de 1682, qui méconnaissait l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ dans les choses temporelles et civiles, et il est de lui ce mot de l'exil, si profondément catholique : « Ce sont moins les déportements de Louis XV que les Quatre Articles de Louis XIV que j'expie. » Le prince qui parlait ainsi aurait accepté la haute juridiction du souverain pontife. Cet acte lui eût fait faire un pas de plus, le dernier, dans la vraie doctrine chrétienne du pouvoir[1].

A sa suite, les royalistes de l'Assemblée auraient-ils pu décliner la médiation du Pape? Peut-être cette solution eût-elle répugné au vieux gallicanisme parlementaire. Mais les libéraux catholiques n'auraient-ils pas été bien inconséquents avec eux-mêmes en récusant ici l'autorité du Saint-Siège, quand, pour la plupart, ils devaient se montrer si dociles et même si empressés à suivre les directions du successeur de Pie IX, en politique? Et d'ailleurs, n'avaient-ils pas quelque raison de compter que la sentence arbitrale ne leur serait pas absolument contraire?

Dans le même moment que M. Chesnelong revenait de Salzbourg, un de ses collègues et amis, que le parti catholique comptait pour un de ses chefs, depuis sa belle et ferme attitude au Corps législatif, sous l'Empire, M. Keller, revenait de Rome. Il avait vu le Pape et il rapportait à ses amis l'entretien qu'il avait eu avec lui. A un

[1] En 1869, il avait écrit à Pie IX ces mémorables paroles : « Que votre Sainteté dispose de nous en tout temps et en toute circonstance. Elle nous trouvera toujours prêts à lui prouver que, dans ce siècle d'abaissement, de triste défaillance, il y a encore des princes fermement attachés à cette pierre contre laquelle viendront se briser tous les efforts de la Révolution. »



moment donné, Pie IX lui avait parlé de la France. « Vous croyez, lui avait-il dit, que vous allez faire la monarchie? — Oui, très Saint-Père, nous l'espérons et le désirons vivement. — Eh bien, vous ne la ferez pas. D'ordinaire, je ne m'occupe pas de questions politiques, j'ai bien assez des affaires religieuses. Mais cette fois-ci, la chose était si importante pour la France et pour l'Église que *j'ai laissé* dire à M. le comte de Chambord ce que je pensais. La couleur du pavillon n'a pas une si grande valeur. C'est avec le drapeau tricolore que les Français m'avaient rétabli à Rome. Vous voyez qu'avec ce drapeau on peut faire de bonnes choses. Mais M. le comte de Chambord n'a pas voulu me croire... » Et, dit M. Keller, Pie IX m'avait parlé ainsi avec un grand accent de tristesse et de découragement[1].

Pie IX étranger aux dissensions intestines du passé royaliste ne savait peut-être pas à quel point la question du drapeau, en France, était liée à celle du principe d'autorité, et ce grand pape, qui eût volontiers conseillé au comte de Chambord, au mois d'octobre, de céder sur le drapeau, est le même qui lui avait fait dire quelques mois auparavant, par le comte de Vanssay, venu pour apporter à Rome l'hommage et le tribut du prince : « Rassurez Henri de France, en lui disant qu'aucune intrigue ne m'arrachera un blâme contre sa politique; que je l'honore et le remercie d'avoir jusqu'à ce jour si noblement maintenu et affirmé ses droits et conservé intact le dépôt sacré des vrais principes de la monarchie chrétienne[2]. »

Placé à un autre point de vue, le Pontife n'envisageait pas de même façon que le roi la question du drapeau. N'était-on pas assuré d'avance que, pris pour arbitre, il trouverait, avant le rappel du roi, la solution qui eût tout réglé à l'honneur de celui-ci, et pour le plus grand bien du pays?

Et si, dans l'état des esprits, et en raison des avantages que la France devait retirer de la monarchie, le Pape estimant qu'il y avait lieu de tenir compte des préjugés et des antipathies de l'Assemblée contre le drapeau blanc,

[1] M. de Chesnelong, *La campagne monarchique*, pp. 4 5-456.

[2] Lettre du comte de Vanssay du 25 juin 1892 à la *Gazette de France* 25 juin et 23 juillet).

avait rendu sa sentence en ces termes : « Que votre drapeau garde les trois couleurs, mais disposez-les pour que le blanc forme, au milieu, la croix qui était, avant la Révolution, l'emblème commun des étendards de votre armée »; — ou bien : « Jetez sur vos trois couleurs un semis de ces fleurs de lys, écloses de l'ancien signe du Christ, qui les recouvrent de l'emblème royal »; — ou encore : « Transformez votre drapeau tricolore pour en faire un drapeau nouveau, à fond blanc, largement bordé de rouge, portant l'écusson d'azur fleurdelysé de France, avec cravate du même à la hampe » : laquelle de ces trois combinaisons, dont chacune consacrait l'union du passé et du présent, le comte de Chambord ou le Parlement auraient-ils pu refuser?

Ici, en songeant aux fatales destinées de la monarchie, aujourd'hui perdue à jamais peut-être pour la France, et au sort malheureux d'un peuple qui a répudié son principe national avec sa foi, il est permis de s'élever un instant au-dessus des contingences de la politique pour regarder les choses de plus haut.

Ce recours au Pape, dans un conflit que toute l'habileté politique était impuissante à trancher, n'aurait pas servi seulement à régler le litige du drapeau, mais il aurait contribué, pourquoi ne pas le reconnaître? à replacer la royauté dans sa vraie tradition.

La question du pouvoir était plus haute que celle du drapeau.

Les annales tout entières de la royauté française, les plus grands faits de notre histoire, tels que le baptême et la vocation de Clovis, l'investiture de Pépin, le sacre de Charlemagne, l'élection de Hugues Capet, la merveilleuse formation de la France, seule des Etats démembrés de l'Empire de Charlemagne arrivée à l'unité nationale, la conservation providentielle de la dynastie royale des Capétiens, la plus ancienne du monde, à laquelle ne manqua jamais, pendant trois siècles, l'héritier direct, ni, depuis, un successeur légitime et national, le règne sacerdotal de saint Louis, la mission de salut de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII, le message du Sacré-Cœur à Louis XIV, tout cela est fait pour montrer que le principe

de la royauté en France ne doit pas avoir son symbole dans le drapeau, mais bien plutôt dans la croix.

En France, le roi très chrétien, le roi de la nation « fille aînée de l'Eglise », est le lieutenant du Christ, selon la parole de saint Remi à Clovis et celle de Jeanne d'Arc à Charles VII.

En France, la vraie doctrine du pouvoir royal, ce n'est pas la doctrine régalienne du roi tenant directement et par lui-même son droit de Dieu, c'est celle du roi recevant sa délégation du Christ et du peuple, de l'Eglise et de la loi nationale, ainsi que le proclame la liturgie du Sacre, qui, pendant tant de siècles, a fait chez nous les rois.

Appelé, dans la circonstance la plus grave pour la France, à se prononcer entre le prince et la nation, sur la question du drapeau, le Pape, par sa sentence même, aurait ramené la royauté à son véritable caractère, à sa loi d'origine. Avec la nation, il eût fait le roi.

Et quelle grande et féconde restauration de la monarchie que celle qui se serait faite ainsi par la coopération du Pape, du roi et de la représentation nationale !

Quel qu'il fût devenu après sa transformation, l'ancien drapeau aux trois couleurs, recevant, avec l'investiture de l'Eglise, le cachet de la royauté et le signe du Christ, aurait pris une signification nouvelle et, sous ses plis consacrés, des temps nouveaux de prospérité auraient pu recommencer pour la France.

Il sera toujours regrettable que personne, parmi les négociateurs des affaires monarchiques, n'ait songé à demander à l'arbitrage du Pape le règlement du conflit.

Si, au lieu de se débattre clandestinement dans la coulisse parlementaire, au moyen de conciliabules fermés, de négociations occultes, de démarches secrètes et de petites notes de journaux, la question de la monarchie s'était traitée au grand jour, à la face du pays, ou la difficulté du drapeau n'aurait pas été élevée, ou elle aurait trouvé, dans une inspiration de l'esprit public, sa solution.

Maintenant, il était trop tard. En dehors de l'arbitrage pontifical, auquel on n'avait pas songé, et qui eût modifié complètement la question du drapeau, le comte de Cham-

bord restait, avec son droit personnel, en face d'une Assemblée qui ne voulait pas le reconnaître tout entier. Et lui-même, il ne pouvait le sacrifier, avec son honneur, aux exigences du libéralisme. Il ne pouvait capituler avant de régner.

Le parti des politiques prétendra toujours qu'un prince, qu'un gouvernement doit faire aux temps, aux esprits les concessions nécessaires. M. Thiers a dit un jour : « En France, le fondateur d'une dynastie sera le souverain qui saura céder. » A ce prix, en effet, le comte de Chambord aurait pu devenir roi. Il n'avait qu'à consentir aux conditions qui lui étaient posées.

Mais, est-il bien sûr qu'en montant sur le trône, après avoir cédé ce qu'il importait à l'exercice de l'autorité royale qu'il conservât, il eût fondé une dynastie? N'est-il pas plus probable, au contraire, que, au lieu d'emporter intact avec lui, en résistant, le principe de la monarchie et de laisser pour la postérité un grand exemple, il n'eût abouti, pour prix de ses concessions, qu'à une chute rapide et humiliante?

Dans un temps où les principes ne comptent plus pour rien, on a pu s'étonner de la résistance opposée par l'héritier du trône aux revendications des constitutionnels et des libéraux ; on a pu trouver mauvais qu'il n'ait pas sacrifié à l'avantage de régner ce qu'on lui demandait d'abandonner. Beaucoup l'ont blâmé, en effet, de ce qu'ils appelaient son obstination.

Pour lui, fidèle à la tradition royale, il avait par-dessus tout à cœur de maintenir l'intégrité du principe de la légitimité, véritable fondement de la monarchie. Maintes fois il avait dit : « Ma personne n'est rien, mon principe est tout. » Il était de la race de ces rois soucieux avant tout de leur autorité et du droit. Il ne voulait pas devoir le trône à ce qu'il eût considéré comme un manquement à sa dignité et une véritable forfaiture. Sa lettre si noble, et qui parut si maladroite aux habiles, avait, comme le rappela alors un des chefs du parti républicain, un illustre précédent[1].

[1] Discours de M. Bertauld à la séance de l'Assemblée Nationale du 18 novembre 1873.



Lorsque, en effet, la Révolution d'Angleterre eut triomphé malgré Louis XIV, le grand roi, pour relever la dynastie tombée, voulut faire adopter par Guillaume d'Orange, qui n'avait pas d'enfant, le fils de Jacques II. Mais le monarque déchu fit cette fière réponse : « Je me résigne à l'usurpation du prince d'Orange, mais mon fils ne peut tenir la couronne que de moi ; l'usurpation ne saurait lui donner de titres légitimes. » Comme le représentant des Stuarts, le représentant des Bourbons refusait de recevoir la couronne au prix d'une reconnaissance du drapeau de l'usurpation et moyennant l'abandon de l'emblème de son droit héréditaire.

Après ce qui s'était passé, on eût vu incontestablement, dans l'acceptation du drapeau de 1830, une diminution du caractère du comte de Chambord, un relâchement du principe monarchique, une contradiction entre le précédent manifeste du prince et ce qui aurait paru les intérêts personnels du moment. Par là, le roi aurait été considérablement diminué. D'ailleurs, il savait qu'après cette concession du drapeau on lui en demanderait d'autres. Il savait que, à la faveur de ce symbole des idées de 1789, on exigerait de lui la ratification des principes de la société moderne, la reprise des errements des précédents régimes issus de la Révolution. Et c'est ce qu'il disait dans sa lettre même : « Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un régime réparateur et fort par un acte de faiblesse. » Il parlait en roi, en véritable souverain. Ne voulant pas être le roi légitime de la Révolution, il ne pouvait accepter que la royauté légitime rentrât en France, soumise et comme repentante, sous le pavillon révolutionnaire, et que le droit restauré adoptât pour emblème l'emblème de la révolte qui, à trois reprises, avait renversé du trône sa Maison. Si l'intérêt et le calcul étaient de l'autre côté, l'honneur et la raison politique étaient du sien.

D'ailleurs, au point de vue pratique, la question du drapeau était pour le roi une pierre de touche infaillible. Le comte de Chambord avait très bien compris que, s'il n'y avait pas, la veille de son avènement, une majorité

dans l'Assemblée pour accepter la royauté avec le drapeau blanc, il n'y en aurait plus, le lendemain, pour appuyer son gouvernement. Si, en effet, la majorité n'avait pu se faire qu'au prix de concessions qui engageaient l'avenir, comment aurait-elle pu survivre aux difficultés qui devaient fatalement diviser ceux dont l'accord n'était qu'éphémère? Dès lors, ce n'eût été que pour régner un instant qu'il aurait abandonné le drapeau de sa race et de son principe, et sacrifié l'honneur à la couronne.

En voulant rester lui-même tout entier, le comte de Chambord s'était exclu du trône. La lettre de Salzbourg avait créé une situation nouvelle, déconcertante pour les uns, mais agréée des autres. Il n'était plus question pour personne de proclamer la monarchie, de rappeler le roi. D'autres projets s'étaient formés, et du côté des orléanistes et du côté du Gouvernement. Ici et là on avait une solution prête.

A peine la lettre publiée, l'idée de l'organisation d'un provisoire gouvernemental, tenue jusque-là en réserve, s'était immédiatement fait jour. Beaucoup d'amis des d'Orléans n'avait considéré la visite du comte de Paris à Froshdorf que comme un acheminement éloigné vers la monarchie ; ils ne voulaient aller à elle qu'en passant par un régime intermédiaire qui l'eût préparée selon leur convenance. C'était le moment propice de revenir au projet d'une lieutenance-générale du royaume, comme régime de transition à une monarchie constitutionnelle libérale.

Ce projet formait le fond des sous-entendus du Centre droit. Car, si, de ce côté, on tenait tant à ce que la question du drapeau fût tranchée avant le rappel du roi, si l'on se montrait si anxieux sur le lendemain, c'était dans la crainte que le roi, au cas où sa solution du drapeau ne serait pas acceptée, ne quittât le pouvoir sans abdiquer. Et alors, en effet, que serait-il arrivé? Comme le comte de Paris avait pris l'engagement, en son nom et au nom des siens, qu'il n'y aurait jamais de compétiteurs dans sa famille, on ne pouvait espérer de continuer la monarchie, à défaut du roi, avec le chef de la branche cadette.

Aussi longtemps que l'on avait gardé, au sein du groupe orléaniste, l'espoir ou l'illusion que l'on amènerait le

comte de Chambord à céder ou à se retirer, on était entré avec zèle dans l'entreprise monarchique; mais, depuis qu'il était certain que l'héritier du trône, comme il l'avait déclaré à plusieurs reprises, n'abdiquerait jamais, il ne restait plus qu'à prendre les moyens de se passer de lui, soit par une prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, soit par la création d'une lieutenance générale du royaume. On était prêt de ce côté, et c'est ce qui explique avec quelle facilité on renonça à la monarchie après la lettre du 27 Octobre.

Le roi manquant, quoi de plus naturel que de faire occuper sa place par un prince de la famille royale? Cette situation transitoire, entre la république dont on se débarraissait et la monarchie qui restait à faire, donnait le temps à certaines éventualités de se produire et garantissait le présent sans engager l'avenir.

Le duc Decazes était des plus ardents à faire adopter cette combinaison. Il agissait auprès des légitimistes pour les amener à ses vues. Il disait à M. Fresneau, un des meilleurs esprits de la Droite : « Si vous ne voulez pas du duc d'Aumale comme lieutenant-général du royaume, vous aurez M. Thiers à perpétuité. » — « Mais quel âge a-t-il donc? » s'était borné à lui répondre M. Fresneau, qui pénétrait les desseins de son interlocuteur. D'autres étaient plus accessibles à la crainte de voir revenir M. Thiers et se laissaient persuader plus facilement.

Au cours des réunions parlementaires qui avaient suivi le retour de M. Chesnelong, la question avait été agitée, et même, une démarche officieuse tentée à cet effet, on s'en souvient, par le général Changarnier auprès du prince de Joinville et de M. le comte de Paris lui-même. A cette première ouverture, l'un et l'autre avaient répondu loyalement qu'ils ne consentiraient jamais à faire obstacle à la restauration de la monarchie en la personne de leur aîné[1].

Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes. Est-ce

[1] Le comte de Chambord, informé de la démarche par le marquis de Dreux-Brezé, avait chargé son représentant d'aller porter de sa part ses remerciements à des cousins, pour leur loyale attitude en cette circonstance. *Notes et Souvenirs*, pp. 277-282.

que le roi, en refusant le trône, ne leur ouvrait pas lui-même la route du pouvoir? Et y avait-il pour le pays d'autre salut à l'heure présente que de lui donner un suppléant du roi?

Dans une réunion nombreuse, tenue le matin du 1er novembre à l'hôtel des Réservoirs, la proposition d'une régence provisoire du comte de Paris fut faite par le duc d'Audiffret-Pasquier. Cette idée avait été arrêtée, la veille au soir, dans un conciliabule de plusieurs des membres importants du Centre droit, réunis chez M. Lambert de Sainte-Croix. Les royalistes, comme le déclara formellement le baron de Larcy, ne pouvaient se rallier à un projet aussi inconvenant pour le roi. Au milieu du désarroi et des discours, un seul député royaliste, plus ferme que les autres, M. Maurice Aubry, protesta contre ce sentiment, qui gagnait même les plus fidèles, que la restauration monarchique était désormais impossible : « Si, dit-il, après la noble lettre du 27 Octobre, qui montre le roi tel qu'il est, tel qu'il a toujours été, tel qu'il doit être, vous renoncez à faire la monarchie, ce sera pour l'Assemblée Nationale une honte historique. » Honte historique, c'était bien le mot de la situation, mais, sur ce mot, raconte M. Aubry, une nouvelle tempête de discours éclata, comme pour couvrir la retraite des consciences effarées par les amertumes d'une faute désormais inévitable et par le pressentiment des responsabilités qui en seraient la suite fatale. Une vingtaine de membres présents félicitèrent ensuite le courageux et clairvoyant député des Vosges; mais ce n'était que la minorité[1].

Dans une autre réunion des Droites, plus nombreuse encore, tenue l'après-midi chez le duc de la Rochefoucauld, on décida d'offrir la lieutenance générale du Royaume au prince de Joinville, dont il avait déjà été question, ou à son défaut, au duc de Nemours, l'aîné des oncles du comte de Paris et le plus haut placé dans l'estime universelle. On ne pouvait plus songer au duc d'Aumale, quoique depuis longtemps ses amis eussent mis en lui leurs espérances, et que M. Decazes s'agitât beaucoup pour lui, car

[1] *Souvenirs inédits*, p. 38.



il ne jouissait pas de la faveur des légitimistes, sans le concours desquels aucune combinaison de ce genre n'était possible[1].

La loyauté des princes empêcha encore une fois l'un et l'autre expédient d'aboutir. Dès le matin du 1er novembre le *Journal de Paris*, leur organe habituel, avait publié une note ainsi conçue :

« En présence de ce qui vient de se passer, on se demande quelle est la situation des princes d'Orléans.

« Cette situation est parfaitement nette. Les princes d'Orléans ont déclaré que le jour où on voudrait faire la monarchie on ne trouverait pas parmi eux des prétendants à la couronne. Leur déclaration subsiste et ils y restent fidèles. »

Dans le courant de la journée et le soir, le comte de Paris, le prince de Joinville, le duc de Nemours, sollicités tour à tour, avaient répondu dans ce sens. Le prince de Joinville, en déclinant l'offre qui lui était faite, de la part de la réunion des Droites, avait exprimé sa résolution très arrêtée de respecter la parole donnée au roi et de ne rien faire qui pût, même en apparence, sembler y déroger[2]. Il avait ajouté que, dans la circonstance, il était simplement « Mac-Mahonien », en attendant que la monarchie pût être faite du consentement du dépositaire du pouvoir royal et d'accord avec lui.

Tous les princes d'Orléans étaient Mac-Mahoniens. Dès le premier jour, le comte de Paris, rejetant toute pensée de régence et de lieutenance générale du royaume, écrivait à un de ses amis, qui était aussi de l'intimité du maréchal-président :

« Il faut bien démontrer que nous n'avons fait cette campagne ni avec des arrière-pensées personnelles ni pour nous dégager des légitimistes. Il y a donc une juste mesure à observer dans l'évolution que nous imposent les circonstances. Mais dans toute cette évolution il faut avoir un but précis en vue, sans s'attacher à envisager notre amour-propre aux dépens d'intérêts plus élevés.

[1] Léon Daudet, *Le duc d'Aumale*, pp. 208, 250, 259, 263-5.

[2] M. Chesnelong (p. 414).

« Ce but doit être de maintenir au parti conservateur la majorité de la Chambre, car c'est là notre ancre de salut. Nous pouvons atteindre ce but en imposant à nos alliés, auxquels nous avons le droit de le demander aujourd'hui, de soutenir aussi franchement que nous le Gouvernement, dans la politique qu'il adoptera à l'occasion des lois constitutionnelles. On peut trouver là un terrain qui réunira tous les vrais conservateurs, tous les adversaires sincères du Césarisme[1] ».

Les princes d'Orléans étaient au courant du projet, déjà ancien, et qui reparaissait maintenant à son heure, d'une prorogation des pouvoirs présidentiels du maréchal Mac-Mahon ; seulement, à la différence des radicaux et des bonapartistes qui ne demandaient qu'une prolongation pure et simple, sans organisation constitutionnelle, ils la voulaient, selon l'expression du comte de Paris, avec « une organisation solide et sérieuse ». Leurs amis le savaient et c'était là pour eux une invitation à adopter ce programme, qui cadrait tout à fait avec les intentions du Gouvernement.

On était à la veille de la rentrée de l'Assemblée, fixée au 5 novembre. Il fallait prendre un parti. Après avoir occupé, pendant plusieurs mois, le pays d'essais de restauration royaliste, on ne pouvait se présenter à lui sans lui apporter un projet quelconque de gouvernement, devant tenir lieu de la monarchie.

Dans la pensée du plus grand nombre, puisque l'on n'avait pu se mettre d'accord avec le roi pour rétablir la royauté, il fallait au moins empêcher la république de se faire, en constituant, à défaut d'un pouvoir princier provisoire, un pouvoir conservateur assez solide et assez durable pour arrêter les entreprises du parti républicain. A cette heure, une pareille conception de la situation avait toutes les chances de prévaloir.

Comme le projet d'une lieutenance générale du royaume, imaginé pour écarter indéfiniment le comte de Chambord, l'idée d'ajourner la monarchie par une prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon n'était pas nouvelle.

[1] *Lettre inédite.*



Cette combinaison ne jaillit pas, comme on l'a dit, des circonstances défavorables qui faisaient échouer la tentative poursuivie depuis le 5 août. Elle était entrée antérieurement dans les plans des parlementaires. M. Decazes l'indiquait formellement dans sa lettre de Paris, du 8 août 1873, au comte Bernard d'Harcourt, à Vienne. Même au cours des entretiens à Salzbourg avec M. le comte de Chambord, M. Chesnelong, bien renseigné sur les dispositions intimes de plusieurs de ceux qui paraissaient s'associer à la campagne monarchique, s'était laissé aller à lui dire : « Mais l'échec de la monarchie, Monseigneur, ce serait la France cherchant demain, dans la prolongation des pouvoirs du maréchal, un abri peu sûr contre le radicalisme qui monte » [1].

Les journaux du temps portent la preuve que, depuis la visite à Frohsdorf, certains hommes politiques étaient plus préoccupés d'en différer la suite que de chercher à lui donner son effet naturel. Et ainsi, à propos de la question d'élections générales, dont s'était occupée la presse vers le milieu de septembre, on invoquait déjà l'opinion d'un certain nombre de membres du Centre droit qui, malgré la visite à Frohsdorf, estimaient que le mieux serait à l'heure présente de proroger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, d'achever la réorganisation administrative du pays et de faire ensuite une loi électorale, après laquelle on pourrait se présenter dans de bonnes conditions devant le suffrage universel et lui soumettre la question de la monarchie. Ainsi parlait notamment le *Courrier de Paris*, un des principaux organes orléanistes [2]. Les amis de M. Thiers préféraient cette solution au rétablissement de la royauté [3]. M. Rouher et les bonapartistes

[1] *La campagne monarchique de 1873*, p. 153. De Salzbourg, M. de Blacas mandait au marquis de Dreux-Brezé, à la date du 14 octobre 1873 : « M. de Chesnelong m'a remis votre lettre. C'est évidemment sur les rapports faits par ..... de la visite à ..... que cette idée de la prolongation des pouvoirs a repris le dessus » (*Notes et Souvenirs*, p. 230).

[2] *Le Courrier de Paris*, 23 septembre 1873.

[3] Voir dans l'*Aube* de Troyes, du 22 septembre, un article de M. Casimir Périer, ancien ministre de M. Thiers, article reproduit à Paris par le *Journal des Débats*, le *Soir*, etc. Les journaux monarchistes, l'*Union*, l'*Univers*, combattaient déjà cette idée qui se faisait jour (voir notamment une lettre du baron de Morgan du 18 septembre, dans l'*Univers* du 23 septembre 1873).

y étaient favorables. Beaucoup, à droite, la tenaient en réserve, avec l'arrière-pensée que l'entreprise monarchique ne réussirait pas. Et même certains ne se cachaient pas de dire que, si une restauration royale avait cessé, par la démarche du comte de Paris, d'être impossible, elle était devenue avec le comte de Chambord inacceptable.

La prolongation, pour une durée déterminée, des pouvoirs du maréchal-président, répondait à la pensée intime du duc de Broglie, chef du Cabinet. Pendant que M. Chesnelong était à Salzbourg, il s'en était ouvert à M. de Falloux, en lui faisant valoir les avantages d'une combinaison qui « serait un pouvoir temporaire, mais d'assez longue durée pour pacifier et relever le pays, confié au maréchal ou à tout autre personnage d'une valeur équivalente »[1]. Aussi, cette combinaison apparut-elle tout de suite à M. de Broglie, après la lettre de Salzbourg, comme le dénouement naturel de la crise, que le manifeste royal provoquait dans le monde parlementaire. Ne fallait-il pas, dans le désarroi où se trouvait l'Assemblée, et pour répondre à l'attente du pays, constituer tout de suite un gouvernement? Et quel autre aurait pu lui paraître préférable à la continuation régulière et définie du pouvoir existant, avec le maréchal de Mac-Mahon comme président de la République pour dix ans, et lui-même, comme chef du Gouvernement[2]?

Être homme d'État, conduire un Parlement, diriger les affaires publiques du pays, c'était le rêve de M. de Broglie, l'objet de ses plus secrètes aspirations. Aucun rôle ne lui semblait plus digne de ses capacités. Sans se l'avouer peut-être, il sentait très bien que ce rêve était beaucoup plus réalisable sous un régime, comme le principat du maréchal de Mac-Mahon, qu'avec la monarchie. Et de fait, il allait être réalisé, puisque, avec ce régime, sous le nom du maréchal, le président du Conseil des Ministres tiendrait le pouvoir.

[1] *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 568.

[2] C'est bien le sentiment qu'il exprimait en écrivant, le 3 novembre 1873, à M. de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Vienne : « Il faut remercier le ciel d'avoir dans cette crise un homme tel que le maréchal autour duquel on peut se grouper » (*Revue des Deux Mondes*, 25 août 1895, p. 598).



Pour se concilier le duc de Broglie, M. le comte de Chambord lui avait fait dire, par M. Chesnelong, qu'il était de ces hommes dont on ne pouvait se passer ni avant ni après ; mais, lui, il trouvait tout naturel que les hommes indispensables crussent que l'on pouvait se passer du roi. Le duc Albert de Broglie était monarchiste, comme son père, par tradition, par principe, mais non par amour. On dirait plus exactement qu'il n'était pas républicain. Son royalisme était plutôt de l'aversion pour la république. Le régime républicain ne répondait pas à l'idée qu'il avait du gouvernement. A ses yeux le vice principal de la république, c'était, comme il l'a écrit, « de ne compter dans son sein que des pouvoirs émanés et dépendant de l'élection, à la fois mobiles et révocables, variant suivant les souffles divers et souvent contraires de l'opinion publique »[1]. Il comprenait « le danger d'un système constitutionnel où l'élection seule règne de haut en bas », danger pour la chose publique perpétuellement exposée aux entreprises d'un seul homme, César ou démagogue, ou aux commotions des partis, danger pour la liberté, danger pour l'ordre.

M. de Broglie était donc royaliste parce qu'il n'était pas républicain. Mais au fond, un régime d'entre-deux, réglé par des lois constitutionnelles, lui aurait mieux convenu, s'il avait eu le moyen de le faire durer et s'il lui avait toujours été donné d'y occuper une place prépondérante, digne de ses talents et de ses goûts politiques.

Le coup d'État parlementaire, qui porta le maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la République, était son œuvre. Il la trouvait bonne. Dans la suite il fit toujours autant de cas de son ministère du 24 mai, que Cicéron de son consulat. Comme l'orateur romain, il aurait cru volontiers que, ce jour-là, il avait sauvé la France. Sincèrement il pensait que rien ne pouvait être plus avantageux pour le pays que la continuation du régime dont il l'avait doté, jusqu'à ce que l'établissement d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire lui eût permis à lui-même de continuer, sous un roi, le rôle qu'il croyait avoir si bien rempli durant la période de transition.

[1] *Histoire de la diplomatie.* Préface.

Le parlementarisme monarchique c'était son idéal. Aussi n'était-il entré qu'avec réserve et sans élan dans l'entreprise légitimiste. Ce n'est pas qu'il lui fût hostile, mais il ne lui était pas absolument favorable. A ses yeux elle avait trop immédiatement pour objet le rappel de M. le comte de Chambord. La monarchie faite, il s'en serait accommodé, et peut-être réjoui, mais il ne pouvait se désoler qu'elle ne l'eût pas été.

Plus tard il se montra, ou il devint d'autant plus royaliste que la République, accaparée par les républicains, rendait plus impossible que jamais l'établissement de ce régime mixte de la monarchie et du parlementarisme, qu'il regardait comme le modèle des gouvernements. C'est alors que, profondément attaché au régime parlementaire, dont il n'avait plus sous les yeux que les abus, il put d'autant mieux blâmer le parlementarisme républicain que la triste expérience que l'on en faisait, depuis 1878, lui permettait avec plus de raison de dire que la monarchie était le « correctif nécessaire du régime parlementaire ».

Pour le moment, préoccupé avant tout de sauver la situation, dont il se trouvait responsable, il ne pensait qu'à préparer l'Assemblée à accepter favorablement la solution dans laquelle il voyait le salut de l'heure présente et la meilleure chance pour l'avenir.

Présentée comme une nécessité gouvernementale et en même temps comme une mesure de préservation sociale, propre à arrêter le flot montant de la démocratie républicaine, la prolongation des pouvoirs du maréchal-président pour une durée limitée, avait toute chance de réunir les suffrages de la majorité de l'Assemblée.

Pourtant l'Extrême-Droite répugnait à entrer dans cette combinaison sans l'assentiment du roi. Dès le soir même du 1er novembre, M. Ernoul, acquis au projet du duc de Broglie, s'était abouché avec les principaux membres du groupe réunis pour conjurer la situation. Son président, M. de la Rochette, ne voulait pas se prononcer. Les trois mandataires ordinaires du comte de Chambord étaient sans instructions, sans nouvelles de Frohsdorf. M. Lucien-Brun surtout hésitait à prendre parti. Une prolongation

des pouvoirs présidentiels, « solide et sérieuse », comme le concevait le comte de Paris, et pour dix ans, comme la voulait le duc de Broglie, n'était-ce pas l'avenir irrévocablement fermé au comte de Chambord ? « Non, répondait M. Ernoul. Puisque nous n'avons pas su faire la monarchie, n'abolissons pas du moins toutes ses chances : une organisation régulière des pouvoirs du Président de la République les réservera. Dix ans ce n'est qu'un terme maximum. Si, d'ici-là, la campagne monarchique devait être rouverte, ce n'est pas vraisemblablement du maréchal de Mac-Mahon que viendrait l'obstacle. »

L'un après l'autre les membres présents de l'Extrême-Droite se laissèrent persuader, sous la menace d'une démission du Cabinet, qui entraînerait inévitablement la retraite du maréchal et l'avènement du parti républicain au pouvoir. La cause était gagnée. L'adhésion des plus notables de l'Extrême-Droite indiquait assez que la Droite en masse suivrait le gouvernement et qu'une dislocation de la majorité, si elle se produisait, se réduirait à un petit groupe d'intransigeants.

Le lendemain, en effet, l'Extrême-Droite consentait, sous la réserve de la durée, à la prorogation des pouvoirs présidentiels.

C'était un succès pour le Cabinet, une joie pour l'entourage du maréchal-président. Dès le soir même le secrétaire général de la Présidence, le vicomte Emmanuel d'Harcourt, rentré trop tard de Paris pour porter lui-même la nouvelle, avait fait informer M. de Broglie par son chef de cabinet de l'heureux résultat de la journée.

« ... Voulez-vous lui dire, dès son réveil, que toutes les combinaisons mises en avant dans la journée ont échoué, grâce à l'attitude loyale, désintéressée et patriotique de nos princes. Le maréchal reste donc seul sur le tapis. Il est accepté de tous. La Droite extrême fait des difficultés quant à la durée des pouvoirs, mais se résignera, je crois, à voter dix ans[1]... »

Le duc de Broglie devenait maître de la situation. Dans la matinée même un conseil des Ministres se tenait à

[1] Merveilleux du Vignaux, p. 118.

Paris, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon et, unanimement, la prorogation des pouvoirs de l'élu du 24 Mai, jugée comme la seule solution possible et nécessaire du moment, y était décidée.

L'Assemblée se réunissait le 5 novembre. Le maréchal avait exprimé en conseil des Ministres le désir que l'initiative du projet de loi relatif à la prorogation de ses pouvoirs vînt des groupes de la majorité. Pour répondre à ce désir le général Changarnier avait rédigé une proposition qui reçut tout de suite un grand nombre d'adhésions. On était prêt du côté de l'Assemblée. Quant au Gouvernement, il avait été convenu qu'il se présenterait à elle avec un message du maréchal-président destiné à préparer le vote.

La séance de rentrée du 5 s'ouvrit par la lecture de ce document où il était facile de reconnaître, avec les idées et le langage de M. le duc de Broglie, les arrière-projets tenus en réserve au cours des négociations. Parlant comme chef de l'État le maréchal de Mac-Mahon y disait :

« ... Peut-être penserez-vous que, dans l'état présent « des faits et des esprits, l'établissement d'une forme de « gouvernement, quelle qu'elle soit, qui engage définiti- « vement l'avenir, présente de graves difficultés. Peut- « être trouverez-vous prudent de conserver à nos institu- « tions le caractère qui leur permet de rallier, comme « aujourd'hui, autour du pouvoir, tous les amis de l'ordre, « sans distinction de partis.

« Si vous en jugez ainsi, permettez à celui que vous « avez élu, sans qu'il ait recherché cet honneur, de vous « dire avec franchise son sentiment. Pour donner au « repos public une garantie sûre, il manque au régime « actuel deux conditions essentielles, dont vous ne pouvez « sans danger le laisser priver plus longtemps : il n'a ni « l'autorité ni la stabilité suffisantes. »

Il était remarquable que le Message demandait à l'Assemblée de faire pour le maréchal de Mac-Mahon ce que la majorité avait refusé d'accorder au comte de Chambord. On lui proposait de continuer pour dix ans le pouvoir

exécutif, sans définir ses attributions, sans fixer exactement ses limites. Les mêmes qui approuvaient les pseudo-royalistes du Centre droit de n'avoir point voulu faire une monarchie en *blanc*, ne les blâmaient point de consentir à créer un principat présidentiel en *blanc*. Les conservateurs libéraux, tout en protestant de leur confiance en la loyauté de M. le comte de Chambord, n'avaient pas voulu livrer la France à sa discrétion, et c'est pourquoi ils lui avaient soumis, par l'entremise de l'honorable M. Chesnelong, un contrat énumérant les libertés, les garanties réclamées au nom de la nation ; mais ils ne croyaient pas se contredire eux-mêmes en demandant à un président moins qu'ils n'avaient exigé du roi. Et, s'ils s'étaient défiés quand le comte de Chambord réclamait l'exercice de toute son autorité pour pouvoir régner en roi, ils trouvaient tout naturel que le chef du pouvoir exécutif se plaignît, dans son message, de n'avoir pas lui-même l'autorité suffisante, la même pourtant que celle de M. Thiers qui avait su être le maître, et de n'être pas suffisamment armé par les lois pour décourager les factions et même pour se faire obéir par ses propres agents. Personne ne trouvait mauvais que l'on eût montré au comte de Chambord des défiances, que l'on eût eu envers lui des exigences qui, à l'heure présente, semblaient inutiles et même injurieuses à l'égard du maréchal de Mac-Mahon. Pourtant, à propos de ce message qui réclamait, sans conditions, sans garanties, des pouvoirs plus étendus pour le maréchal-président, le bon sens public disait : « Alors, pourquoi ne pas faire la monarchie ? »

A l'invite du gouvernement, le général Changarnier répondit en déposant son projet de prorogation pour dix ans des pouvoirs présidentiels du maréchal. La proposition, présentée au nom d'un grand nombre de membres de la Droite et du Centre droit, accordait au maréchal de Mac-Mahon le pouvoir sans garanties préalables, sauf à s'occuper plus tard des conditions dans lesquelles il l'exercerait. La lutte parlementaire s'engagea immédiatement sur cette proposition. Depuis le 24 Mai, l'Assemblée était restée partagée en deux fractions à peu près égales, où la Droite, plus ou moins royaliste, ne l'em-

portait sur la Gauche républicaine et le groupe bonapartiste que d'une quinzaine de voix. Cette majorité de 14 ou 15 voix, sur laquelle on comptait pour faire la monarchie contractuelle, était à peu près assurée aussi pour la continuation du régime personnel du 24 Mai.

Toutefois, les partis d'opposition ne pouvaient laisser passer une occasion aussi favorable que celle de la motion du général Changarnier, sans essayer de prendre position, les uns en faveur de la République, les autres de l'Empire. Les amis de M. Thiers, les chefs les plus considérables du parti républicain, M. Dufaure, M. Grévy, s'efforcèrent de transformer, au moyen de la procédure parlementaire, la proposition personnelle au maréchal de Mac-Mahon, qui consacrait seulement le maintien du provisoire, en une question constitutionnelle impliquant la reconnaissance de la République, tandis que les bonapartistes, de leur côté, M. Rouher et ses amis, voulaient en faire l'objet d'un appel au peuple.

Appuyé par MM. de Goulard, Depeyre, Baragnon, le président du conseil des Ministres fit trancher le débat à la même majorité exactement que celle du 24 Mai, par 362 voix contre 348, en réclamant l'urgence pour la proposition du général Changarnier et le renvoi immédiat à une commission spéciale, et non à la future commission des lois constitutionnelles.

Il se trouva, par le hasard de la composition des bureaux, que la majorité de la commission nommée pour l'examen de la proposition de prorogation des pouvoirs présidentiels était hostile au projet, si bien que M. Thiers, toujours à l'affût des événements, put croire que l'occasion allait s'offrir à lui de ressaisir le pouvoir. On l'entendit même s'écrier : « Maintenant, je tiens le maréchal. »

Cette circonstance fortuite ne pouvait guère influer sur le vote de l'Assemblée ; elle allait seulement le faire différer et donner le temps à un personnage inattendu d'entrer mystérieusement en scène.

Lui aussi, dans le désarroi et l'abandon de son parti, avait sa solution et il allait essayer de la faire adopter, à l'encontre des combinaisons des politiciens. Nul doute,

en effet, que la proposition du général Changarnier et autres, mise aux voix, n'aboutît, en dépit de l'opposition d'une commission de hasard, à la confirmation des pouvoirs du maréchal-président. C'était donc la France, pour dix ans encore, maintenue dans un provisoire gouvernemental, qui non seulement ajournait jusque-là et détruisait même toute espérance de retour à la monarchie, mais qui favorisait l'avènement de la République, sous le nom de laquelle allait se perpétuer le principat du maréchal de Mac-Mahon.

A Frohsdorf, le comte de Chambord, dont la lettre venait de mettre fin au long et vain épisode de la fusion, suivait les événements et observait l'état des esprits. En voyant son parti lui manquer pour une apparence de difficulté, pour un prétexte comme celui du drapeau, et devant l'imminence du vote de la prorogation des pouvoirs présidentiels, il comprit qu'il n'y avait plus rien à attendre du côté de l'Assemblée et qu'il était urgent de chercher à se passer d'elle.

Désormais, si une restauration du trône en France était possible, ce n'est pas avec elle qu'elle pouvait se faire, et il fallait prendre une autre voie pour y arriver.

On a prétendu, pour expliquer l'attachement du comte de Chambord à son drapeau, que le prince, soit aversion personnelle du pouvoir, soit déférence pour certaines répugnances de son entourage, n'avait pas voulu régner. Il serait plus vrai de dire que l'on n'a pas voulu qu'il régnât. Sa mémoire ne mérite pas les reproches dont plusieurs ont voulu la charger. A un éminent prince de l'Église, le cardinal Lavigerie, dont le souvenir est resté attaché à une proclamation retentissante de la République, et qui répétait, comme tant d'autres, que l'auguste exilé ne s'était pas soucié de remonter sur le trône, M. Lucien Brun répondait déjà : « Une telle erreur dans un tel esprit me confond. Je dis que c'est une erreur, et j'en ai pour preuve la parole d'un prince qui ne savait pas mentir, sa correspondance, ses manifestes, ses affirmations incessamment répétées, la direction personnelle qu'il imprimait à son parti, que dirais-je enfin? sa vie tout entière [1]. » Les con-

[1] Lettre du 7 décembre 1890 au marquis de Dreux-Brézé. *Notes et Souvenirs*, p. 62.

fidents du prince, les principaux témoins de sa vie, ont toujours affirmé, avec raison, qu'il avait voulu régner.

Le comte de Chambord avait, en effet, passé ses quarante années d'exil à préparer son retour. Très attentif à suivre les affaires de France et les divers mouvements de l'opinion, il avait continuellement en vue le rétablissement de la monarchie, se tenant toujours prêt à tout événement.

On peut dire de lui qu'il n'avait pas le goût du pouvoir, dont il comprenait mieux que personne toutes les responsabilités, mais il avait un sentiment de son devoir qui le ramenait constamment à la préoccupation de son avènement au trône. « On n'abdique pas un devoir, avait-il dit. » C'était le fond de sa pensée. Il se croyait obligé de se dévouer pour la France. Mais son devoir lui paraissait surtout de maintenir intacts son principe et son droit, avec son honneur, support de l'un et de l'autre. Ce devoir, il l'avait hautement et noblement rempli en toute circonstance ; il pouvait ainsi se croire quitte envers le pays, qui n'avait qu'à le redemander pour le trouver prêt à répondre à son appel.

« La parole est à la France, l'heure est à Dieu », disait-il. Toute sa conduite s'explique par ce mot.

L'héritier des rois comprenait si bien la situation, qu'il se rendait parfaitement compte que s'il n'était pas purement et simplement rappelé, comme roi, sans conditions, avec son principe et son drapeau, il ne pourrait gouverner comme il fallait, c'est-à-dire agir en souverain véritable, chef de la nation et père de son peuple, pour faire sortir la France des voies de la Révolution et la remettre dans les conditions de l'ordre chrétien.

Homme de son temps et de son pays, autant qu'il devait l'être, il sentait toute la difficulté de cette mission eu égard à l'état des esprits et aux exigences d'une société imbue des théories et des idées de la Révolution. Et il en était si pénétré qu'il savait, lui, homme de foi autant que de principe, qu'il ne pouvait rien, s'il n'était ramené directement par Dieu.

Ce n'était point là du mysticisme, comme on l'a dit, c'était un sentiment élevé de son devoir, une connaissance exacte de la situation de la France.

C'est parce qu'il ne reconnut pas dans les circonstances la voix du pays et l'appel d'en-haut, qu'il parut indécis aux uns, obstiné aux autres, jusqu'au point de faire douter qu'il eût voulu régner. Il attendait toujours, en vain, la parole de la France, qui ne se fit pas entendre au milieu de la confusion des négociations parlementaires, et l'heure de Dieu, qui ne vint pas à cause des hommes.

Cependant, il avait pris des mesures pour son prochain retour en France, tant il était prêt à se mettre à la disposition de cette chère patrie pour laquelle il avait toujours vécu. Depuis le 5 Août, il en parlait autour de lui comme du plus heureux accomplissement de ses pensées les plus chères. Il aimait à croire que les obstacles, à son retour, s'aplaniraient d'eux-mêmes ou que les circonstances seraient plus fortes que les oppositions. A la petite cour de Frohsdorf, on s'occupait des préparatifs de l'intronisation du roi. Le prince lui-même avait eu soin de se faire confectionner, pour le jour où il entrerait à cheval à Paris, un costume de lieutenant général, avec le ceinturon de commandement, un grand cordon et une plaque de la Légion d'honneur, sur le modèle adopté à l'époque de la Restauration [1]. Les équipages et les chevaux avaient été commandés à Paris.

Pour sa part aussi, Mme la comtesse de Chambord, que ses détracteurs ont accusée de s'être constamment opposée au retour de son mari en France et de l'avoir dissuadé de prendre la couronne, parlait avec confiance de leur prochaine arrivée. Le 25 septembre elle écrivait, dans l'intimité, à une de ses amies, la comtesse de Meffray : « Je voudrais que votre santé se rétablît avant notre arrivée en France. L'acte du 5 Août a été bien fait, grâce à la fermeté de mon mari et, Dieu aidant, il viendra à bout de ce qui reste à faire. Les événements se préparent, et comme on prie tant, j'espère que tout ira pour le mieux [2]. »

A ce moment-là, comme toujours, le comte de Chambord n'avait pas de plus sincère désir que celui d'occuper le trône pour y remplir ce qu'il considérait, avec tant de

[1] Marquis de Dreux-Brezé, p. 67-68.

[2] H. Thirria, *La duchesse de Berry*, p. 436.

raison, comme son devoir d'état de prince. Et même, s'il ne s'était pas senti d'attrait pour l'exercice du pouvoir, sa conscience, en face du service à rendre au pays et du devoir à accomplir, eût parlé plus haut que ses répugnances.

Peut-être, il est vrai, que, si le comte de Chambord avait eu des héritiers de son sang et de sa lignée, ou s'il s'était senti la charge de restaurateur de la dynastie des Bourbons, il aurait agi, en certaines occasions, avec plus d'initiative et de décision, et aussi avec plus de confiance en lui-même et dans sa destinée. Peut-être a-t-il trop attendu que la France vînt à lui, quand il aurait pu aller à elle.

Si, en octobre 1873, avant la lettre de Salzbourg, il fût venu, à Chambord, parler au pays, pour son compte, laissant de côté la Commission des Neuf et le Centre droit, s'il avait répété là publiquement sur le drapeau et les autres conditions réclamées de lui ce qu'il avait dit en particulier à M. Chesnelong, il n'y aurait pas eu l'imbroglio parlementaire qui fit tout manquer. Le pays aurait su à quoi s'en tenir et aucune intrigue n'eût été possible.

Le prince ne faillit pas du moins à sa mission. A la suite de la démarche de M. Chesnelong, il avait songé à se rapprocher de l'Assemblée Nationale. D'instinct il avait compris le danger de laisser l'affaire de la monarchie se poursuivre plus longtemps par voie de négociations. Il voulait, avant qu'il n'eût été obligé d'écrire sa lettre du 27 Octobre, entrer lui-même en scène, se tenir à la portée des événements, être prêt à agir.

On ne connut pas cette intention du prince d'être présent au moment de la rentrée de l'Assemblée Nationale. Son projet était de s'établir à proximité de Versailles. Mme la duchesse de Luynes, propriétaire du château de Dampierre, fut prévenue de ce dessein. Nulle résidence n'eût été comparable à cette somptueuse demeure, voisine de Versailles, dans le cas où le prince eût voulu, comme à Chambord, en 1871, que sa présence fût publique en France. La châtelaine de Dampierre chargea sa belle-mère, Mme la duchesse de Chevreuse, alors chez elle, de

s'informer auprès du marquis de Dreux-Brézé de ce qu'il y aurait à faire dans cette circonstance. Celui-ci ignorait alors les intentions du comte de Chambord. Il répondit que la situation lui paraissait très embarrassante, que Monseigneur ne pouvait venir ostensiblement à Dampierre, sans être certain que toute la famille d'Orléans s'y trouverait derrière lui; que si on le demandait officiellement au chef de la famille, un refus du comte de Paris deviendrait un acte de rébellion, que la fusion serait ainsi dissoute et que, dans l'état des esprits, cette rupture retomberait encore sur le roi. Le marquis de Dreux-Brézé ajouta que, si l'on pouvait connaître officieusement les intentions du comte de Paris, on rendrait service à Monseigneur.

Mme la duchesse de Chevreuse se proposa pour cette commission. Elle écrivit donc à M. le comte de Paris pour avoir de lui une audience. Elle ne reçut pas de réponse; mais, quelques jours après, le prince se présenta lui-même *incognito* à Dampierre, demandant à parler à la duchesse de Chevreuse.

L'entretien fut long et animé. La duchesse, aussi ardente royaliste qu'elle était fervente catholique, s'efforça, après avoir mis son noble visiteur au courant de la situation, de le persuader que la restauration monarchique dépendait de lui, puisque le maréchal de Mac-Mahon, qui ne voulait rien faire par lui-même, laissait faire.

Le comte de Paris objecta la difficulté du drapeau qui tenait tout en suspens. Comme il se retranchait toujours derrière cet empêchement, la duchesse de Chevreuse finit, au bout d'une heure de conversation, par s'impatienter et lui dire : « Ah ! Monseigneur, vous oubliez les Carmes et la Force ; les miens ont été guillotinés pendant qu'on portait le drapeau tricolore. » La visite se termina sur ces mots, sans que l'on eût convenu de rien. La duchesse de Chevreuse ne revit plus depuis M. le comte de Paris[1].

Du reste, la situation allait bientôt changer. La lettre de Salzbourg, provoquée par les derniers incidents parlementaires, en modifiant complètement les dispositions de

[1] Lettre inédite de Mme la duchesse de Chevreuse au comte de Vanssay, Sablé, 19 novembre 1888.

l'Assemblée, avait modifié aussi les intentions du comte de Chambord. Après la défection subite des groupes de la majorité, il ne pouvait plus être question pour le prince de venir se mettre ostensiblement à la disposition de l'Assemblée.

Il n'en crut pas moins, devant les événements qui se précipitaient et qui allaient détourner la France de la monarchie, qu'il lui restait quelque chose à faire pour remplir son devoir royal.

Une seule considération aurait pu l'arrêter alors dans sa résolution suprême. Plus il était décidé à agir en personne, plus il avait à craindre d'aviver l'opposition, déjà si prononcée à Berlin, contre son retour en France. Il était remarquable, en effet, combien les journaux allemands et même autrichiens se montraient plus hostiles que les journaux républicains français eux-mêmes à cette restauration monarchique. C'est que, comme venait de le dire quelques jours auparavant, le général Scholl, ministre de la guerre de l'empire d'Autriche, à l'envoyé du général Ducrot à Frohsdorf, ces journaux recevaient, à ce moment-là, la consigne de Berlin, et que « le prince de Bismarck, décidé à empêcher la restauration, ne reculerait devant aucun moyen pour rendre cette solution impossible ». Le comte de Chambord le savait. Néanmoins il pouvait croire que l'action de Berlin s'arrêterait devant un élan unanime et sincère du peuple français, et cet élan, il espérait le provoquer par la démarche à laquelle il était résolu [1].

Après la lettre du 27 Octobre, tout était perdu du côté de l'Assemblée Nationale. Il n'y avait plus à compter sur un revirement spontané d'opinion de la part de cette majorité royaliste, qui venait d'abandonner si facilement la cause du trône. De son côté, le Gouvernement n'avait pas perdu de temps pour prendre un parti absolument contraire aux espérances monarchiques. La question de la prorogation des pouvoirs présidentiels, mise à l'ordre du jour par le message du maréchal Mac-Mahon, et par la proposition de loi du général Changarnier, ne laissait

[1] De Chalvet-Nastrac (pp. 188, 189).



d'autre issue à la situation qu'un vote de l'Assemblée, conforme au vœu du Gouvernement et de la majorité de ses membres. C'en était donc fait de la monarchie.

Dans cette extrémité, le comte de Chambord ne prit conseil que de lui-même.

Ayant échoué du côté de l'Assemblée Nationale, impuissant à agir directement auprès du pays, il voulut tenter un suprême effort pour sauver le trône et la France. Il résolut de recourir lui-même au maréchal de Mac-Mahon, dépositaire du pouvoir.

Le prince ne connaissait guère le maréchal qu'à travers le prestige de sa renommée militaire. Il voyait en lui le vaillant soldat, le héros glorieux de Malakoff et de Magenta, le chef populaire de l'armée. C'est à sa loyauté et à sa générosité qu'il comptait s'adresser, croyant que sa haute initiative était maintenant seule capable de faire réussir ce qui avait échoué avec l'action parlementaire.

Son plan, à cette heure suprême, dépendait du concours qu'il se flattait d'obtenir du chef de l'Etat. Mais, s'il avait mieux connu l'entourage présidentiel et le caractère de l'homme auquel il s'adressait, il aurait eu moins de confiance dans les dispositions personnelles de celui en qui il mettait son dernier espoir.

Sans consulter aucun de ses amis politiques, sans informer personne de son dessein, le comte de Chambord résolut de venir seul et en secret, à Versailles, pour voir le maréchal et s'entendre avec lui sur les moyens de rétablir la monarchie.

C'était le drame dans la politique.

Mais quelle différence il y avait entre cette démarche clandestine de l'héritier de la Couronne de France, réduit à venir demander confidentiellement à celui qui occupait le pouvoir à sa place, de l'aider à relever le trône de ses pères, et l'expédition guerrière du fondateur de la dynastie des Bourbons, entreprenant de conquérir par l'épée un royaume, d'où l'excluait éventuellement son incapacité de prince hérétique ! Le temps et les hommes étaient bien différents.

Seul, sans force, sans trésor, sans appui militaire dans le pays, le descendant de Henri IV ne pouvait songer à

faire autre chose que ce qu'il fit. C'était une boutade de Bismarck de dire : « Le comte de Chambord ne régnera jamais, parce qu'il n'est pas capable de traverser la Seine une épée à la bouche. » Les circonstances et ses propres moyens ne permettaient pas à l'héritier de la monarchie d'agir en conquérant. Du reste, des projets aventureux eussent répugné autant à sa haute raison qu'à la dignité de son caractère. Il ne voulait arriver que par la voie régulière, avec le concours des pouvoirs publics, et du consentement de la nation. Il aurait eu horreur d'un coup de force. Cependant, telle était chez lui la volonté de régner et le désir de réussir dans sa démarche qu'il avait pris d'avance toutes ses mesures, pour le jour où il comptait se montrer à l'Assemblée Nationale et se faire proclamer roi, la main dans celle du maréchal-président.

CHAPITRE XV

LE COMTE DE CHAMBORD A VERSAILLES

C'était une résolution aussi hardie qu'inattendue de la part du comte de Chambord de se mettre en route pour la France, à la conquête occulte de ce trône, d'où les résolutions de l'Assemblée Nationale l'écartaient, sans savoir ni comment il serait accueilli, ni même s'il pourrait exécuter son projet.

Il partit, comme un simple voyageur, accompagné de trois de ses familiers et d'un seul serviteur. M. Henry de Vanssay, chez qui il devait descendre à Versailles, était venu le chercher à Frohsdorf. Le comte de Blacas et M. René de Monti de Rézé, alors de service auprès du prince, furent seuls du voyage, avec Ferdinand Obry, premier valet de chambre du prince.

Au départ de Vienne, les voyageurs prirent place dans un coupé de première classe, retenu d'avance. Ils arrivèrent en chemin de fer, par la ligne de l'Alberg, moins fréquentée alors, le samedi 8 novembre, au soir, à Delle, première station française, après avoir passé par la Suisse. Le voyage avait été calculé de manière à ce que l'on fût, le matin, à Paris, et que, ensuite, on pût se rendre directement à Versailles en voiture, à une heure de la matinée où il y avait moins de chance, en cette saison, d'être reconnu.

Descendu à Delle pour la visite de la douane qui se faisait, à cette époque, très lentement, le comte de Chambord, avec ses compagnons, dut attendre, sur les banquettes de la salle, mêlé aux autres voyageurs, jusqu'au départ du train pour Paris. Il assista ainsi *incognito* à une conversation qui s'était engagée près de lui entre trois

voyageurs de petite condition. Ils causaient de la grande question du jour. Chacun des trois représentait une opinion politique différente : un seul tenait pour la monarchie. En les écoutant le prince eut, comme il en fit la remarque, une image en raccourci de l'état d'esprit de la France. Cette conversation de petites gens, saisie au vol, l'avait rendu mélancolique.

Le reste du trajet s'accomplit sans incident jusqu'à Paris. Un trait touchant fait ressortir la bonté de ce prince à l'âme noble et généreuse. Les voyageurs étaient à cinq dans la voiture. Ferdinand, le majordome, souffrait alors d'un clou, qui l'empêchait de s'asseoir : le comte de Chambord avait voulu que son bon serviteur s'étendît sur la banquette en face de lui, pour passer plus commodément la nuit et, afin de lui laisser la place, il avait fait mettre à ses côtés MM. de Monti et de Vanssay, pendant que M. de Blacas était assis en face. C'est le serviteur qui était à l'aise et le maître à l'étroit.

On arriva à Paris, avec du retard, à 6 heures et demie du matin. M. le comte de Sainte-Suzanne, attaché au service de Monseigneur, attendait avec une voiture à la gare de l'Est. Le comte de Chambord descendit du train, avec sa suite, sans être remarqué. On a raconté que le prince, craignant d'être reconnu, s'était enveloppé la figure d'un cache-nez pendant le voyage et avait rabattu sur ses yeux le chapeau mou dont il était coiffé. De telles précautions eussent répugné à sa nature franche et droite. Il n'avait usé d'aucun déguisement pour venir à Paris, et s'il évita d'être vu, il ne songea pas non plus à se travestir.

Il faisait encore nuit à l'arrivée. Comme c'était dimanche, l'auguste voyageur alla entendre la messe à l'église Sainte-Clotilde, mêlé aux pieuses femmes et aux personnes de service, habituées des messes matinales. Dans le quartier, M. de Vanssay possédait un immeuble, où un restaurant était établi au rez-de-chaussée. Après la messe on déjeuna rapidement. Le temps pressait. Sans tarder, on se mit en route pour Versailles, au petit jour.

Toutefois, comme en 1871, quand il était allé à Chambord, le prince voulut passer devant ce palais des Tui-

leries, le lieu de sa naissance. La voiture fit un détour. Il y eut une courte halte au milieu des ruines et des souvenirs. Le spectacle de cette demeure royale détruite par les incendies de la Commune navra de nouveau l'âme du roi.

On reprit le chemin de Versailles, sans autre arrêt. Pour mettre plus facilement à exécution son dessein et aussi pour éviter d'être reconnu dans cette ville, toute pleine de députés et de fonctionnaires, le comte de Chambord avait accepté l'hospitalité de son fidèle attaché, le comte Henry de Vanssay, qui avait mis sa maison à sa disposition. Cette demeure de modeste apparence, située rue Saint-Louis, n° 5, dans un quartier peu fréquenté et sans voisinage importun de boutiques, convenait parfaitement à l'*incognito* du prince.

D'une discrétion égale à sa fidélité, d'un dévouement aussi loyal que désintéressé à la personne du comte de Chambord et à la cause de la monarchie, M. de Vanssay était digne à tous égards de la confiance qui le constituait le gardien du secret du roi, et ce fut l'honneur de sa vie et la plus haute récompense de ses longs et loyaux services que d'avoir abrité chez lui, pendant douze jours, le prince magnanime qui s'était décidé à venir lui-même demander à être rétabli sur son trône, pour le salut du pays.

Arrivé à Versailles par l'avenue de Paris, le noble voyageur, en passant devant l'hôtel de la Préfecture, résidence du maréchal-président de la République, frotta de sa manche la glace de la voiture, toute couverte de givre; il aperçut le drapeau tricolore, flottant sur l'hôtel, et en eut un soubresaut. Quelques pas plus loin, découvrant le Palais, il dit mélancoliquement, au souvenir de la fatale journée du 6 octobre 1789 : « C'est de là que sont partis la *boulangère* et le *petit mitron* ».

Comme il approchait de la rue Saint-Louis, la première personne de connaissance qu'il rencontra ce fut, par un singulier hasard, le négociateur de Salzbourg, M. Chesnelong, qui gagnait précipitamment la gare de la rive gauche, pour se rendre à Paris. Le prince n'eut que le temps de se rejeter au fond de la voiture pour n'être pas vu.

Prévenu depuis quelque temps déjà, sous le sceau du

secret, des projets de Frohsdorf, le marquis de Dreux-Brézé avait convoqué chez lui, le jour même de l'arrivée du prince à Versailles, ses principaux confidents politiques, afin de conférer avec eux sur la situation. C'est à cette réunion, à laquelle il avait été convié, que se rendait M. Chesnelong, quand il croisa la voiture du comte de Chambord. Il trouva chez M. de Dreux-Brézé, avec le comte de Blacas, ses trois collègues de l'Assemblée, MM. de Carayon-Latour, Lucien-Brun et Cazenove de Pradines, les mêmes qu'il avait rencontrés à Salzbourg.

« Les représentants de Monseigneur, rapporte M. Chesnelong, nous demandèrent si la campagne monarchique nous paraissait abandonnée, ou s'il restait encore quelque chance de la reprendre. Ils nous dirent que M. le comte de Chambord n'était pas très éloigné de France et qu'il se tenait à la disposition du pays, si on le rappelait dans des conditions compatibles avec son principe et avec son honneur[1]. »

M. Chesnelong répondit que la situation lui paraissait bien compromise ; que si, cependant, le roi croyait pouvoir accepter, d'une part, l'ancien projet de la Commission des Neuf, en ce qui concernait les questions constitutionnelles, si, d'autre part, en se réservant de proposer sur le drapeau, après son élévation au trône, la solution qui répondait à ses désirs, il se confiait à la générosité de l'Assemblée, s'il consentait à donner l'assurance que la question se dénouerait par une conciliation amiable et ne ferait en aucun cas surgir un conflit, il avait l'impression, — tant il croyait à la sincérité des regrets de la plupart des membres de la majorité, et tant il avait de confiance dans l'abnégation du maréchal de Mac-Mahon — que, dans de telles conditions, la monarchie pouvait reprendre toutes ses chances[2]. L'entretien roula dans cet ordre d'idées.

C'était toujours la même chose et, à l'issue de cette conférence, M. de Blacas et M. de Dreux-Brézé n'eurent plus qu'à se rendre à Versailles auprès du comte de

[1] *La campagne monarchique de 1873*, p. 467.
[2] *Ibid*, p. 468 469.



Chambord, pour le confirmer dans le sentiment où il était qu'il n'y avait plus à compter sur l'Assemblée.

Ils arrivèrent tous deux dans l'après-midi. En peu de mots ils mirent le prince au courant de la situation. Alors le comte de Chambord s'ouvrit à eux du projet, dont il n'avait encore fait part à personne, de s'aboucher avec le maréchal de Mac-Mahon lui-même. M. de Blacas irait le trouver en son nom, pour lui faire connaître son désir d'avoir avec lui, dans le secret le plus absolu, un entretien.

Sur cette communication inattendue, le marquis de Dreux-Brézé se permit d'objecter au prince qu'une démarche de ce genre n'aurait probablement pas le résultat qu'il en espérait. Connaissant le caractère du maréchal il ne le croyait pas disposé à répondre à une ouverture aussi compromettante pour lui.

Le prince, néanmoins, persista dans sa résolution, tant il croyait de son devoir de tenter un suprême effort en faveur de la monarchie, auprès du seul homme qui, à l'heure actuelle, pouvait répondre à son appel et de qui il dépendait encore de changer les dispositions de l'Assemblée. Ce n'est pas qu'il eût absolument confiance dans le maréchal, mais il se plaisait à penser que, sur une instance personnelle du roi, l'élu du 24 Mai ne pourrait pas se refuser à une entrevue, dont les intérêts et la destinée du pays devaient être l'objet.

Il y avait autant de grandeur que de générosité dans cette idée de colloque suprême, en tête à tête, entre le roi et le président de la République. Malgré tout, le comte de Chambord voulut réaliser son projet.

Il fut donc convenu que M. de Blacas irait, dès le lendemain, remplir auprès du maréchal la mission confidentielle dont le chargeait le prince.

Pour concilier dans une juste mesure le souci de l'amour-propre chez le maréchal de Mac-Mahon et les exigences de la dignité royale en sa personne, M. le comte de Chambord n'invitait pas le maréchal à venir le voir, non plus qu'il ne demandait à être reçu par lui. C'est une entrevue qu'il lui proposait, sous forme d'une rencontre, dans des conditions laissées à son choix, soit qu'ils se

fussent trouvés tous les deux dans une maison tierce, à Versailles ou à Paris, soit qu'ils se fussent rejoints, dans une promenade à cheval, aux environs. Pour le cas où le maréchal eût préféré se rencontrer avec le comte de Chambord chez M. de Vanssay lui-même, le comte de Blacas devait lui remettre une clef de la maison, afin qu'il y entrât comme chez lui

Tout avait été donc prévu pour ménager les susceptibilités de celui qui se trouvait être alors, par sa situation, le chef de l'Etat.

Il ne s'agissait pas, d'ailleurs, comme on l'a prétendu, ni de négociations secrètes, ni de conspiration, ni de coup d'Etat, mais d'une simple conversation, d'un échange de vues qui laissait au maréchal sa pleine et entière liberté d'action [1].

Le comte de Chambord « voulait, à cette heure solennelle, se trouver seul à seul avec le maréchal de Mac-Mahon, chef du pouvoir exécutif, et à ce titre, le mieux en position, le plus désigné pour conférer avec lui des besoins de la France, de ses souffrances et de son armée. Il savait l'amour profond du maréchal pour son pays. Il ne pouvait douter qu'il ne partageât, à un degré d'autant plus élevé que la situation de la France lui était plus complètement connue, les sollicitudes, les inquiétudes que cette situation inspirait à tous. Monseigneur voulait, en résumé, examiner avec le maréchal cette situation en tous ses détails, étudier avec lui l'état de l'opinion, les difficultés que présentait, les ressources que pouvait offrir pour la réalisation de ses vues sur la France, telle ou telle disposition du monde parlementaire. Ces données acquises, Monseigneur eût porté son attention et celle du maréchal sur les mesures à prendre sur l'heure, si la proclamation de la monarchie était immédiatement espérable, ou, sur la marche à suivre pour arriver, dans des délais à préciser, mais avec certitude, à la cessation d'un provisoire plein de périls [2]. »

Le comte de Blacas, parent de Mme la maréchale de Mac-

[1] Lettre du comte de Vanssay à la *Gazette de France* (5 novembre 1893).

[2] Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et Souvenirs*, p. 137.



Mahon, se présenta dans la matinée du lundi, 10 novembre, à l'hôtel de la Présidence. Il ne put être reçu tout de suite. A cette heure-là même le maréchal était en conférence avec le duc de Broglie. Tous deux ignoraient, d'ailleurs, la présence du comte de Chambord. Le secret de l'arrivée du prince en France fut si bien gardé que la police et la gendarmerie n'en surent jamais rien. M. de Blacas vit Mme la maréchale de Mac-Mahon. Il lui confia sur-le-champ que le roi était à Versailles et désirait voir le Président.

« Très émue, raconte le général du Barail, alors ministre de la Guerre, de cette nouvelle inattendue et extraordinaire, élevée dans le loyalisme le plus absolu, la maréchale répondit avec présence d'esprit :

« Je ne puis savoir ce que va faire mon mari, mais je doute qu'il lui soit possible de se rendre au désir et à l'appel de Monseigneur.

— Et pourquoi donc ?

— Parce qu'après ce qui vient de se passer, après son message à l'Assemblée, alors qu'on élabore une loi qu'il a demandée et qui est destinée à prolonger ses pouvoirs, il aurait l'air, en allant chez Monseigneur, de se prêter à une intrigue dont l'apparence même est incompatible avec la dignité de son caractère.

— Comment faire pourtant ? Le roi est venu à Versailles précisément dans l'intention de voir le maréchal.

— Alors, je ne vois qu'un moyen. Que Monseigneur vienne à la présidence, accompagné par vous, si vous le jugez utile. Les huissiers du cabinet du maréchal ne le connaissent pas. Ils n'ont reçu aucune instruction. Qu'il entre chez mon mari, qui sera bien forcé de le recevoir et de lui témoigner ses respects.

— Comment, Madame ! vous voulez que le roi vienne chez le maréchal ! »[1].

Sur ces entrefaites, le duc de Broglie avait quitté le président de la République ; la maréchale accompagna le comte de Blacas dans le cabinet de son mari. Aussitôt introduit, l'émissaire secret l'informa de l'arrivée du roi à

[1] *Mes Souvenirs*, t. III, p. 436. Le général du Barail s'est trompé de date ; il dit « le 8 novembre » : c'était le 10. Il a arrangé un peu aussi la conversation.

Versailles et de son désir de le voir, pour l'entretenir de la situation, échanger avec lui ses vues, ses intentions au sujet du pays. Ce n'était pas une audience qu'il demandait ou offrait; c'était une entrevue qu'il proposait, dans les conditions que le maréchal déterminerait lui-même.

Surpris et troublé par cette démarche inattendue, le maréchal balbutia quelques mots de regret et de déférence. Son refus, toutefois, fut net et absolu. Il se retrancha derrière le devoir de sa situation et sa responsabilité vis-à-vis de l'Assemblée, prétextant qu'après lui avoir demandé une loi, pour la prorogation de ses pouvoirs, il était lié à elle et qu'il ne pouvait déférer au désir du prince. Sans même demander où était le roi, il invita M. de Blacas à l'engager à ne point prolonger son séjour, pour éviter des troubles dont il pourrait être victime, ajoutant toutefois que toutes les mesures seraient prises, à la moindre alerte, pour assurer sa sécurité.

Cependant M. de Blacas avait insisté, promettant au maréchal le secret le plus absolu, lui assurant que le comte de Chambord ne voulait avoir avec lui qu'un simple entretien. Comme dernier argument, il alla jusqu'à lui demander s'il repousserait aussi une ouverture semblable qui lui serait faite de la part de l'ex-impératrice Eugénie.

Ce n'était pas une simple boutade. A ce moment-là on signalait de divers côtés des menées bonapartistes. La mort de Napoléon III n'avait fait que donner un nouvel élan au parti. Des agents de propagande venaient à domicile recueillir des signatures pour un appel au peuple et distribuaient à foison le portrait du prince impérial, avec des devises napoléoniennes. On disait que la Société du Deux-Décembre était reconstituée et en pleine activité. Il était possible, au moment où se posait la question de gouvernement, que les bonapartistes songeassent, eux aussi, à s'adresser au maréchal de Mac-Mahon, qui avait servi l'Empire et avait reçu de lui ses dignités militaires[1].

[1] D'après un récit non démenti, et affirmé comme véridique dans le *Figaro* du 7 mai 1884, le prince impérial aurait député un émissaire au maréchal de Mac-Mahon, à la suite du voyage de M. le comte de Chambord en France, avec mandat de le sonder sur le projet d'une restauration impériale.

Le maréchal de Mac-Mahon, raconte le chroniqueur du *Figaro*, se retran-



Un incident se rapportant à l'allusion de M. de Blacas à l'ex-impératrice vint même lui donner, ce jour-là, un singulier à-propos. Il arriva que le général Bourbaki, ancien commandant en chef de la Garde impériale, alors gouverneur militaire de Lyon et resté tout dévoué à l'Empire, vint par hasard faire visite au maréchal, après M. de Blacas. Le maréchal-président lui raconta la démarche de l'envoyé du comte de Chambord et la manière dont il l'avait accueillie.

« Vous avez de la chance lui dit Bourbaki, d'avoir affaire à lui.

— Pourquoi cela? répartit Mac-Mahon ; que voulez-vous dire ?

— C'est que, monsieur le maréchal, si, au lieu du comte de Chambord, vous aviez affaire au Prince impérial, nous serions tous les deux en votre présence, et mon prince vous tiendrait ce langage : « Monsieur le Maréchal, je remets mes destinées entre vos mains. Conduisez-moi à l'Assemblée ; marchez avec moi ou arrêtez-moi[1]. »

Le maréchal coupa court à l'entretien avec M. de Blacas en répétant, qu'à son regret, il ne pouvait recevoir le roi. Du reste, à part sa confidence au général Bourbaki, son ami, il garda pour lui, sans même en faire part au duc de Broglie, le secret de cette démarche, ne voulant pas engager la responsabilité de son ministère dans la visite qu'il avait reçue et la réponse qu'il avait faite.

Lui-même a raconté ainsi, dans ses *Mémoires* encore inédits, la visite de l'envoyé du comte de Chambord :

cha avec vivacité sur ses opinions royalistes, sur l'attachement légendaire de sa famille pour la maison des Bourbons, enfin sur l'impossibilité de trahir une pareille foi.

A ces mots, l'envoyé du prince impérial ne put dissimuler son étonnement. Rappelant le voyage de M. le comte de Chambord à Versailles, son séjour chez le comte de Vanssay, l'entrevue désirée par le prince, déclinée par le maréchal, il termina en affirmant à son interlocuteur que seule la connaissancede ces faits significatifs et la persuasion que le maréchal se trouvait désormais libre de tout engagement envers le roi avaient déterminé la démarche faite en ce moment près de lui. Le maréchal, troublé et fort ému, entretint pendant quelques minutes encore son ancien collègue de ses cruelles angoisses, mais ne sut point cacher le réel soulagement qu'il éprouvait, lorsque ce dernier prit congé de lui.

[1] Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les projets de restauration monarchique et le général Ducrot*, pp. 194-195.

« Je fus surpris de cette démarche à laquelle j'étais loin de m'attendre et je répondis que, tout dévoué au comte de Chambord, je serais heureux de lui sacrifier ma vie, mais que je ne pouvais lui sacrifier *mon honneur*.

« Lorsque l'Assemblée Nationale avait renversé M. Thiers, elle voulait reconstituer la monarchie avec M. le comte de Chambord. Assemblée souveraine, elle avait le droit de le faire, de l'exprimer hautement et il ne pouvait y avoir aucune hésitation pour moi à proclamer sa décision.

« A la suite des manifestes de M. le comte de Chambord, la situation avait complètement changé. Il n'y avait plus, dans l'Assemblée, qu'une faible minorité voulant le rappeler quand même. La majorité jugeait son retour impossible dans les conditions actuelles.

« Après les démarches infructueuses pour constituer une régence, elle avait pensé que le seul moyen de refaire un jour la monarchie était de prolonger et d'affirmer mes pouvoirs avec la certitude que je ne serais jamais un obstacle à son rétablissement.

« Je partageai cette manière de voir et me décidai à conserver la présidence de la République, ce qui m'imposait des devoirs nouveaux que je ne pouvais trahir ; c'était, pour moi, une question d'honneur : je ne voulais même pas que l'on pût m'en supposer capable, et des conférences secrètes avec M. le comte de Chambord me semblaient de nature à donner lieu à cette supposition.

« Telles furent les considérations qui m'amenèrent à refuser l'entrevue demandée. Je priai M. de Blacas de les faire connaître à Monseigneur, avec l'espoir que lui, si ferme dans ses principes, voudrait bien me comprendre.

« Je lui demandai encore de lui faire remarquer combien devait être impérieux pour moi ce sentiment du devoir, puisqu'il me dictait un refus qui resterait désormais le souvenir le plus douloureux de ma vie [1]. »

Devant le refus formel du maréchal, M. de Blacas n'avait plus qu'à se retirer. Il revint tristement rendre

[1] Cité par M. Hanotaux (p. 278-279), d'après une communication de M. le commandant de Mac-Mahon, fils du président.



compte au prince du résultat défavorable de sa démarche.

On a raconté que le comte de Chambord, errant la nuit, à l'ombre du palais de Louis XIV avait, selon les uns, attendu anxieusement dans l'avenue de Paris, sous les fenêtres de l'hôtel de la Présidence [1], et, selon les autres, dans la cour du palais, au pied de la statue équestre du grand Roi, enveloppé d'un manteau, la réponse du maréchal de Mac-Mahon à ses ouvertures [2]. Or, la démarche avait eu lieu dans la matinée et le roi était resté pendant ce temps-là chez M. de Vanssay.

C'est là que le comte de Blacas vint le retrouver. A l'air consterné qu'il avait en entrant, il était facile de deviner le sens de son message. MM. de Vanssay et de Monti étaient seuls à ce moment-là avec le comte de Chambord, dans le salon. L'envoyé du roi apportait en substance cette réponse : « Le maréchal était désolé de ne pouvoir accepter la proposition du comte de Chambord; il était très honoré de sa confiance; mais, comme président de la République, à la veille de la prorogation de ses pouvoirs par l'Assemblée, il ne pouvait avoir avec le prince ni un entretien secret ni une entrevue publique. »

Le comte de Chambord parut profondément affecté de ce refus, mais plus peiné que surpris. Il dit lui-même qu'il ne s'en étonnait pas; que le maréchal était faible, mal conseillé par ceux qui avaient sa confiance, mais il déplorait extrêmement que Mac-Mahon ne l'eût pas compris et n'eût pas voulu lui donner son concours. Pour lui, il ne regrettait pas d'être venu, afin de n'avoir rien à se reprocher.

Le prince resta longtemps pensif, silencieux, comme accablé par une réponse qui dérangeait tous ses plans et détruisait tous ses vœux.

A cette heure suprême, il eût dépendu pourtant du maréchal de Mac-Mahon de sauver la situation. Si, en adressant un message aux représentants de la nation, il avait

[1] Voir le *Figaro* du 18 octobre 1893.

[2] Ce récit fantastique a trouvé trop facilement crédit auprès de M. de Falloux qui l'a recueilli dans ses *Mémoires d'un royaliste*.

dit : « Le comte de Chambord est ici, je remets mes pouvoirs à l'Assemblée, pour qu'elle en dispose au mieux des intérêts du pays », ou s'il était venu lui-même, suivi de ses ministres et des chefs de l'armée de Paris et de Versailles, présenter le roi à l'Assemblée Nationale, dans la surprise et l'émotion de cette scène grandiose, la monarchie aurait pu encore se faire par acclamation, et le vaincu de Sedan aurait eu la gloire d'en être le restaurateur. C'était ce qu'attendait de lui l'héritier de la Couronne.

A trois ans de là, l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, haranguant le maréchal de Mac-Mahon sur le seuil de sa cathédrale, lui disait ces hautes paroles : « Que Dieu vous « donne, à vous, monsieur le Maréchal, ces illuminations « supérieures qui, à l'heure du péril, font qu'un homme « se rencontre de la forte race de ceux par lesquels il lui « plaît, comme dit l'Ecriture, de sauver son peuple. »

C'est à ce moment-là que le maréchal aurait dû avoir les hautes inspirations que lui souhaitait trop tard l'éloquent prélat. Il ne comprit pas son rôle, ou il ne voulut pas le remplir. Loyal, généreux, brave entre tous sur le champ de bataille, Mac-Mahon n'était ni un esprit élevé, ni une âme ouverte aux grandes inspirations. S'il était capable, l'épée à la main, des plus hardis coups d'éclat, des résolutions les plus héroïques, il n'avait pas la même magnanimité dans les choses civiles et sa conception de la politique était bien au-dessous du sentiment qu'il avait du devoir et de l'honneur militaires.

Non par ambition personnelle, mais dans la persuasion qu'étant mandataire de l'Assemblée Nationale, il ne devait rien faire de lui-même, en dehors des termes stricts de son mandat, il avait refusé de voir le comte de Chambord. En soldat qu'il était avant tout, il s'était fait une idée un peu bornée et trop exclusive de sa mission présidentielle. Il croyait qu'ayant été placé à son poste par un ordre de l'Assemblée, il ne devait pas en bouger.

Cette manière étroite d'interpréter son mandat politique, comme une consigne militaire, fit dire au comte de Chambord de celui qu'il avait appelé « le Bayard des temps modernes » : « Je croyais avoir affaire à un connétable de France, je n'ai trouvé qu'un capitaine de gendarmerie. »

Mais le maréchal de Mac-Mahon n'était pas tout entier dans le factionnaire de l'Assemblée Nationale. Il y avait aussi en lui du chef d'Etat. Sans avoir brigué le pouvoir il s'y était habitué. N'ayant pas plus d'attachement que d'aversion pour la monarchie, il était indifférent à ce qui se faisait pour elle. Du reste, il eût embrassé aussi facilement le parti de la Royauté qu'il avait abandonné la cause de l'Empire, mettant sa fidélité particulière à servir également la France sous tous les gouvernements, « Voulant, a-t-il dit lui-même, uniquement servir la France, j'ai servi loyalement tous les gouvernements qui s'y sont succédé ». C'est ainsi qu'il servait aussi le sien.

Constitué président de la République au 24 Mai, il se considérait comme détenteur d'une autorité qu'il avait le devoir de maintenir au-dessus des partis. Peu à peu il s'était fait à l'idée, dans laquelle on l'entretenait assidûment autour de lui, que le gouvernement auquel il présidait avait toutes les conditions d'un gouvernement régulier et stable, qu'il valait autant qu'un autre pour la France, et même qu'on avait tout intérêt à le garder.

D'ailleurs, s'il n'avait pas le même goût du pouvoir que M. Thiers, il s'était fait un certain point d'honneur de conserver le rang où il était le premier, et sans avoir eu l'ambition de s'élever, il avait l'amour-propre de ne pas déchoir. La situation était devenue pour lui, depuis le 24 Mai, assez fausse et même quelque peu humiliante. C'est comme si, après l'avoir spontanément élu, on lui eût dit ensuite : « Restez tant que la place ne sera pas donnée à un autre ; restez tant que nous aurons besoin de vous pour préparer votre remplacement, au premier jour nous vous donnerons votre congé ». Au fond le maréchal n'était pas très flatté du rôle qu'on lui faisait jouer. Il ne s'en laissa que plus facilement persuader que ce qu'il y avait de mieux pour lui, comme pour le pays, c'était de rester là où il était.

Aussi, sans s'opposer à la restauration monarchique. ne s'y prêta-t-il pas. Il s'était fait tenir au courant de l'entrevue du 5 Août à Frohsdorf ; au retour du comte de Paris, il lui avait refusé de prendre aucune initiative propre à faire réussir un projet qu'il n'avait aucunement

à cœur. Puis il avait dit, ou laissé dire, de sa part, la fameuse phrase sur les « chassepots », qui avait porté le dernier coup au drapeau de la monarchie, et enfin il avait formellement décliné la proposition d'une entrevue avec le comte de Chambord.

En somme, il ne se souciait pas de la monarchie et il s'accommodait très bien de rester au pouvoir. Lui-même disait à son ami, le général Ducrot, quelques jours après le vote du Septennat, pour expliquer sa conduite : « Napoléon a dit en prenant le pouvoir : autant moi qu'un autre ; eh bien, moi aussi, puisque j'y suis, autant moi qu'un autre. »

Très naturellement, après cinq mois d'exercice de ses fonctions, le maréchal s'était habitué à garder le pouvoir pour lui. Sa famille, son entourage l'entretenaient dans cette idée qu'il était nécessaire, qu'aucun gouvernement ne convenait mieux que le sien dans les circonstances présentes. Tout contribuait à lui faire illusion.

A la Présidence, le maréchal de Mac-Mahon se trouvait en famille. Le duc de Broglie, son premier ministre et son principal conseiller, M. Emmanuel d'Harcourt, secrétaire général de la Présidence, le colonel marquis d'Abzac, chef militaire de sa maison, étaient de sa parenté. Mme de Mac-Mahon, associée aux pensées comme à la fortune de son mari, avait pour directeur spirituel Mgr Dupanloup, qui reflétait auprès d'elle les préjugés des orléanistes et des catholiques libéraux contre la monarchie du drapeau blanc du comte de Chambord, en même temps que leurs sympathies pour le principat parlementaire du maréchal-président. La prolongation des pouvoirs de l'élu du 24 Mai allait réaliser ce rêve intime d'une présidence à vie, caressé dans l'entourage du maréchal, et qui avait pu pénétrer même, à son insu, au fond le plus reculé de l'âme du vieux soldat [1].

[1] Au lendemain du 24 Mai, Mme de Mac-Mahon disait à une de ses intimes amies, la comtesse de Montsaulnin : « Nous ne sommes ici que pour garder la place. » Quelques mois après, elle répondait à la même amie qui lui reprochait d'être encore là : « Que voulez-vous ? la France a besoin de nous ; nous restons. » Le mot a été recueilli de la bouche même de Mme de Montsaulnin.



Le comte de Chambord s'était trompé en croyant trouver chez le maréchal de Mac-Mahon le concours dont il avait besoin pour remettre sur pied la monarchie. Non seulement il n'avait pas réussi, mais sa démarche inutile auprès du chef de l'Etat le liait, en même temps qu'elle détruisait l'espérance qu'il avait pu en concevoir. Par là il se trouvait condamné lui-même à l'inaction. Il avait promis le secret au maréchal, en lui donnant l'assurance que sa présence à Versailles ne serait connue de personne. Après cela, il ne pouvait plus se découvrir, agir ostensiblement, se concerter avec ses amis. C'eût été manquer à sa parole. Il était venu *incognito* à Versailles, il devait s'en retourner de même, ou, s'il prolongeait son séjour, continuer à rester caché.

Toutes ces pensées s'agitaient dans l'esprit du prince. Que lui restait-il à faire, n'ayant plus à compter sur le maréchal et ne pouvant, cependant, agir en dehors de lui?

Pouvait-il tenter, par une sorte de coup de théâtre, ce qu'il n'avait pu obtenir de l'assentiment du maréchal de Mac-Mahon? Pouvait-il forcer la main au président de la République et à l'Assemblée Nationale, en se présentant seul et soudainement devant celle-ci, comme « le dieu de la machine » scéniqne? Un tel parti n'eût pas plus convenu à son caractère qu'à sa dignité.

Ceux qui lui ont reproché de s'être enseveli, douze jours durant, dans une maison inconnue, n'ont pas compris l'obligation où il se trouvait, après l'inutilité de sa tentative, de s'abstenir de toute action.

Après une longue et douloureuse réflexion il se décida à rester à Versailles, jusqu'à la fin de la discussion du projet de loi sur la prorogation des pouvoirs présidentiels, ne voulant pas, du moins, manquer à l'occasion, si, par hasard, le maréchal revenait sur sa décision, ou, si la loi de prorogation, à laquelle tout le parti républicain, avec le parti bonapartiste, était opposé, n'était pas votée. Il lui parut que son devoir, en cette crise suprême de la monarchie, même quand il n'y avait plus d'espoir, était d'être présent, pour se trouver prêt à tout événement.

Il s'arrangea pour vivre de la vie de réclusion à laquelle il était condamné, dans cette maison fidèle et sûre qui

lui servait d'asile. Son premier souci avait été de s'assurer l'accomplissement de ses pratiques religieuses. Le prince était pieux; il avait l'habitude de la messe quotidienne; il s'approchait fréquemment des sacrements. Il répétait souvent, avec Auguste de la Rochejacquelein, que, « lorsqu'on a le sentiment de la rédemption que Jésus-Christ a opérée par son sang, la moindre chose qu'on puisse faire, c'est de s'associer, chaque matin, au sacrifice qu'il renouvelle pour nous ». Sa vie chrétienne était faite de grandes maximes comme celle-là. Dans cette maison, désormais historique, de la rue Saint-Louis, la précédente propriétaire, la vénérable baronne de Nanteuil, belle-mère du comte Henry de Vanssay, jouissait, en ses dernières années d'infirmités, du privilège de chapelle particulière. A la mort de la maîtresse de maison, en 1870, cette chapelle n'était restée qu'un oratoire privé, pour la fille de Mme de Nanteuil et son mari. Par la présence du comte de Chambord, elle redevenait chapelle, et chapelle royale, les rois et reines de France et leur fils aîné, ayant, par privilège apostolique, depuis Grégoire XVI, le droit d'avoir un autel portatif et d'y faire célébrer la messe à toute heure, avant le jour et après-midi, par tout prêtre séculier ou régulier et de se faire administrer aussi les sacrements par tout prêtre à leur choix.

Comme à Frohsdorf, le prince voulut avoir la sainte messe tous les jours. A Versailles il y avait un couvent de capucins, exempts de la juridiction de l'Ordinaire[1]. Homme de confiance de ces bons religieux, M. de Vanssay s'occupait de leurs intérêts temporels et recevait fréquemment leur visite. C'est à eux qu'il s'adressa, sans passer par l'autorité diocésaine, pour assurer le service religieux de la chapelle du prince. La venue quotidienne d'un capucin chez lui n'avait pas de quoi éveiller les soupçons, surtout dans un quartier aussi discret. Lui-même étant dans le secret des affaires temporelles des bons Pères, pouvait exiger d'eux le même secret pour les

[1] Il est détruit aujourd'hui par suite de la confiscation des biens ecclésiastiques.



affaires du roi. Les deux premiers jours, le père gardien du couvent, le Père Marcel, tint à honneur de venir dire lui-même la messe; les jours suivants, ce fut le Père Savinien, vénéré à Versailles pour sa pitié et sa bonté.

Pendant neuf jours cet humble fils de saint François eut l'honneur de servir de chapelain au descendant de saint Louis. Chaque matin il se rendait, en traversant le parc du château, chez M. de Vanssay, pour y célébrer le Saint Sacrifice, en présence du comte de Chambord et des personnes de la maison. Le prince, ardent, vif, parfois même emporté, avait une piété très délicate, presque scrupuleuse. Quoique habitué à la communion fréquente, il ne voulait pas participer à la Sainte Eucharistie, sans s'être confessé chaque fois auparavant. Pendant son séjour chez M. de Vanssay, il se confessa et communia deux fois.

Ordinairement le comte de Chambord retenait après la messe le bon religieux et causait dans l'intimité avec lui. La conversation était, avec la lecture des journaux et la correspondance, la seule occupation de l'hôte royal de M. de Vanssay. Un tour de promenade dans le petit jardin, quand le temps le permettait, lui servait d'exercice. La plupart du temps il se tenait dans sa chambre ou dans le salon voisin. M. de Monti-Rézé et M. de Vanssay lui tenaient souvent compagnie. Après les repas, on causait longuement dans la salle à manger autour du prince. C'était une dure épreuve imposée à son tempérament actif et vigoureux que cette claustration.

Avec le maître et la maîtresse de maison, et les deux religieux capucins, le noble reclus ne vit point d'autres personnes que le comte de Blacas et le marquis de Dreux-Brézé[1].

Celui-ci venait chaque soir rendre compte au prince des faits de la journée, des bruits et des impressions du

[1] Dans son *Histoire contemporaine* (t. IV, p. 448), M. Samuel Denis, copié en cela par M. Hanotaux, dit : Le comte de Chambord, « n'ayant pu s'entretenir... avec le maréchal de Mac-Mahon, voulut confier ses espérances au général Ducrot. L'entretien du prince avec le général ayant été secret, nous n'en connaissons pas les détails. » C'est une des nombreuses erreurs de détail de cet estimable ouvrage, trop inspiré de l'esprit orléaniste et libéral.

dehors, et des séances de l'Assemblée nationale, qu'il suivait assidûment. Il restait ordinairement à dîner et la conversation sur les choses du jour continuait.

C'est dans ce petit cercle de personnes, dans la monotonie de cette vie cachée, que se passèrent les journées du comte de Chambord, résolu qu'il était à attendre le dénoûment des débats parlementaires. La pensée élevée du prince, sa parole chaude et forte animait les colloques intimes qui s'échangeaient durant ces longues heures d'attente. On y retrouvait la substance des lettres et des manifestes dans lesquels il avait tant de fois exprimé ses idées politiques.

Pour lui, il ne s'expliquait pas l'attitude de défiance, l'opposition secrète de tant de membres de l'Assemblée Nationale à son égard. Loyal et généreux, il aurait voulu qu'on eût confiance en lui et il était persuadé que si on l'avait laissé à sa seule initiative, les choses se seraient arrangées à l'amiable. Et, à ce propos, il se plaignait que, dans presque toutes les lettres qu'il avait reçues, on ne lui donnât que des conseils au lieu de lui en demander et de s'en rapporter à lui. Il se rendait très bien compte des intentions et des calculs des pseudo-royalistes du Centre droit : « Ils veulent tout simplement, disait-il, gouverner sous mon nom. »

Il ne voulait pas pour lui-même du gouvernement personnel, mais il n'entendait pas non plus que les Chambres fussent souveraines. Il admettait le partage de l'autorité entre le roi et la représentation nationale, conformément à la vieille tradition française.

Dans la conversation, le comte de Chambord insistait sur les conditions et les caractères de la monarchie comme il la comprenait. Autant il répudiait la fausse monarchie des principes de 89, autant il se montrait ouvert aux idées et aux nécessités du temps, favorable aux justes libertés, au vrai progrès, accessible à toutes les réformes sages et utiles.

Il jugeait le parlementarisme moderne incompatible avec l'exercice de l'autorité royale, mais il entendait bien associer la nation et ses représentants à l'action gouvernementale ; il voulait faire concourir le pays à sa propre

reconstitution, politique et sociale, par les lois et les réformes nécessaires, auxquelles il participerait lui-même.

En cela aussi, le prince voulait renouer la tradition. Il était, en effet, dans le génie national de la France que la monarchie eût le contrepoids des Assemblée délibérantes. C'était, du reste, la règle de l'Europe chrétienne. L'Allemagne avait, de temps immémorial, sa Diète ; l'Angleterre, son Parlement; l'Espagne, ses Cortès. En France, les Etats généraux et les Parlements avaient succédé aux anciennes Assemblées des Champs de Mars et des Champs de Mai.

L'institution de la monarchie absolue, sous la dynastie des Bourbons, fut une dérogation à la tradition nationale. Ce fut une faute capitale du gouvernement de Louis XIII de supprimer, à l'instigation de Richelieu, les Etats généraux; c'en avait été une autre de Louis XVI de les rétablir à une époque d'effervescence politique, où la convocation d'une Assemblée élective et délibérante ne pouvait avoir pour effet que d'ouvrir la voie au courant révolutionnaire. Néanmoins, le comte de Chambord avait reconnu la nécessité de reprendre, dans de meilleures conditions, la tradition. Et quoique opposé au faux régime parlementaire, il avait très bien admis le principe de la représentation nationale. On fut même surpris de la facilité avec laquelle il avait accepté ce point du programme monarchique de la Commission des Neuf.

Gouvernement représentatif, mais non parlementaire : c'était sa formule, et par là il entendait que la nation serait représentée, mais que la souveraineté n'appartiendrait pas au Parlement.

Pénétré de sa haute mission, éclairé sur les besoins profonds du pays, il ne consentait pas à être roi pour six mois seulement, avec le régime parlementaire qu'on voulait rétablir, sous l'étiquette de la monarchie, et qui l'eût emporté au bout de peu de temps. Il craignait avec raison que le rétablissement de ce régime, d'importation anglaise, dont l'Empire s'était débarrassé, ne rendît illusoire le fonctionnement de l'autorité. Il était convaincu que Dieu ne voulait pas pour la France de ce faux et dangereux gouvernement, trop longtemps expérimenté,

et pour son compte, il n'acceptait pas d'en être le restaurateur. C'était chez lui une idée arrêtée qu'il valait mieux ne pas régner que d'être un roi amoindri et que ceux qui voulaient unir le droit monarchique aux principes de la Révolution feraient mieux de supprimer la royauté.

Quant au drapeau, qui était le grand obstacle, sa pensée était celle-ci : il ne voulait pas qu'on lui imposât le drapeau tricolore comme principe. Ce n'est pas à la couleur qu'il attachait de l'importance, mais au signe. Il disait par boutade au Père Savinien : « Je veux bien d'un drapeau à sept couleurs, si l'on veut. » Pour lui, s'il tenait tant au drapeau blanc, ce n'était pas à cause du drapeau en lui-même, mais parce qu'il le considérait comme le sien et celui de sa famille, comme l'emblème de la royauté légitime. Si le roi, en effet, avait amené son pavillon avant de monter sur le trône, il n'aurait plus eu ni prestige ni autorité. Il ne demandait pas plus, d'ailleurs, qu'on répudiât le drapeau tricolore qu'il n'admettait qu'on le lui imposât. Sa conviction intime était que le drapeau tricolore disparaîtrait de lui-même au milieu de la joie et de l'enthousiasme populaire, le jour de l'entrée du roi à Paris, et que le drapeau blanc flotterait à toutes les fenêtres. C'était là sa solution. Il comptait sur le « plébiscite des fenêtres ».

Si l'Assemblée Nationale, si la France tout entière avait pu entendre ces conversations intimes du salon de M. de Vanssay, dans lesquelles l'âme et la pensée de l'hôte royal s'épanouissaient librement, quelle plus juste idée elles auraient eu l'une et l'autre de la royauté et du roi !

Et combien, peut-être, il est à regretter qu'une heureuse indiscrétion n'ait pas trahi le secret de la présence de celui que l'on n'attendait plus ! Qui sait si les dispositions de l'Assemblée et du Gouvernement n'en eussent pas été changées ? Mais le mystère ne fut que trop bien entretenu.

Durant toute la durée du séjour du comte de Chambord chez M. de Vanssay, les amis de la maison furent reçus comme d'habitude, sans que le moindre soupçon fût éveillé en eux. De sa chambre, voisine du salon, il pouvait entendre les visiteurs causer de l'exilé de Frohsdorf et des espérances de la monarchie. Personne ne s'avisa

que le roi était si près. Personne ne vint avec l'intention de s'informer si, par hasard, il n'aurait pas quitté l'Autriche pour se rapprocher de la France et de Versailles, tant le secret fut bien observé, et par les personnes de service elles-mêmes.

Les amis du comte de Chambord ont déploré après coup ce mystère, persuadés que, si avant le vote du Septennat, on avait connu sa présence, tout aurait pu changer encore. De quel effet, disaient-ils, n'aurait pas été la nouvelle, tout à coup répandue, que le comte de Chambord était à Versailles, que le roi sur qui l'on ne comptait plus et dont on disait même qu'il ne voulait pas régner, était venu s'offrir ?

Tout dans cette affaire fut marqué comme au coin de la fatalité. Il est extraordinaire, en effet, que, pendant tout le séjour du comte de Chambord à Versailles, aucune indiscrétion n'ait été commise, si bien que les amis les plus intimes, les confidents ordinaires du prince, tels que MM. Lucien-Brun, Cazenove de Pradines, de Carayon-Latour, de Rodez-Bénavent, de la Rochette ne furent pas prévenus eux-mêmes de sa présence [1].

Malgré toute la discrétion dont avait été entourée l'arrivée du comte de Chambord, une vingtaine de personnes se trouvèrent dans le secret [2]. M. Chesnelong lui-même

[1] M. Chesnelong, comme M. Samuel Denis et comme M. Hanotaux, a fait allusion aussi à une entrevue secrète du général Ducrot avec le comte de Chambord (p. 472-3). Ce détail, nous le répétons, est absolument inexact. Le général Ducrot, comme les autres membres de l'Assemblée, ne vit le prince que le lendemain du vote nocturne du Septennat.

[2] Outre M. de Monti-Rézé, qui avait accompagné le comte de Chambord de Frohsdorf à Versailles, avec le maître d'hôtel Ferdinand, le comte de Sainte-Suzanne, qui était venu l'attendre à la gare de Paris en voiture, le comte de Blacas et le marquis de Dreux-Brézé, ses représentants à Paris, le comte et la comtesse de Vanssay, dont l'auguste étranger était l'hôte, le maréchal de Mac-Mahon et Mme la Maréchale, le général Bourbaki, que le maréchal-président avait informé de l'arrivée du comte de Chambord, le jour même où il avait reçu la visite de M. de Blacas, il y avait encore à connaître la présence du prince à Versailles, les deux domestiques de la maison, la femme de chambre, en particulier, qui était allée avec ses maîtres à Frohsdorf, et la cuisinière mise au courant de la situation. Il y avait une locataire du troisième étage, la vénérable Mlle de Colleville, que M. de Vanssay avait dû prévenir, ainsi que sa femme de service, de la venue de son hôte royal, afin qu'elle ne se montrât pas pendant tout ce temps-là, le comte de Chambord ayant voulu être seul dans la maison. Le Père Marcel,

fut averti dès le troisième jour, par une confidence du Père Marcel[1]. C'était plus qu'il n'en fallait, en dépit de toutes les précautions, pour que tout Versailles apprît, au bout de quelques jours, que le roi était là. On n'en sut rien, cependant, ni en ville, ni à l'Assemblée Nationale. Avec tant de personnes au courant du mystère royal, la nouvelle de la venue du prince ne fut pas même ébruitée.

Une vague rumeur seulement s'était répandue dans quelques cercles restreints. On soupçonnait la présence du prince, à proximité de Versailles, plutôt qu'on ne la connaissait. Parmi ceux qui, d'après certaines inductions du comte de Paris, avaient eu vent de sa venue en France, les uns le croyaient caché au château de Dampierre, les autres chez M. Descuns, un de ses fidèles mandataires, à Montfort-l'Amaury. Le secret fut extraordinairement gardé et ce n'est pas la circonstance la moins étrange de cette affaire de la restauration monarchique, où il semble qu'une volonté plus forte que les hommes ait constamment pesé sur les événements et se soit plu à déjouer un projet dont l'accomplissement n'avait rien que de réalisable.

Le comte de Chambord sortit lui-même deux fois, pendant son séjour chez M. de Vanssay et, malgré toutes les précautions, il aurait pu être reconnu. Un jour, il voulut revoir Saint-Cloud et le palais où s'étaient passés les premiers temps de son enfance. Du palais détruit par les canons allemands, il ne restait plus que des ruines, image du renversement de la dynastie des Bourbons. L'exilé de 1830 retrouva seulement dans le parc un grand arbre sous lequel, petit enfant il aimait à jouer. Une autre fois, c'était le lundi 17, il quitta sa retraite pour aller à Paris. L'annonce des funérailles de l'amiral Tréhouard, qui devaient avoir lieu, ce jour-là, à l'hôtel des Invalides, l'avait attiré. Il désirait revoir des régiments français sous

gardien du couvent des Capucins de Versailles, et le Père Savinien, qui tous deux vinrent dire la messe pour le prince, étaient aussi dans la confidence. Par le Père Marcel, M. Chesnelong connut dès le troisième jour la présence du comte de Chambord. Enfin le vieux et fidèle valet de chambre, Charlemagne, père de Ferdinand, qui, depuis quelque temps, se trouvait à Paris, où il avait de la famille, allait et venait entre Paris et Versailles, faisant les commissions et voyant les personnes dont il avait besoin.

[1] M. Chesnelong (p. 469-470).



les armes, surtout ces beaux cuirassiers qui avaient partagé ses préférences d'enfant, avec l'infanterie de la Garde, dont il portait l'uniforme, à l'époque où il s'ébattait, sous les yeux des sentinelles charmées, sur les pelouses du château de Bagatelle. Mais rien ne devait lui réussir dans ce voyage en France. Par suite d'une fausse indication sur l'ordre de la pompe funèbre, il arriva trop tard pour assister au défilé des troupes sur l'esplanade, devant le char mortuaire, et ce ne fut qu'en se penchant au dehors de sa modeste voiture qu'il put apercevoir de loin et par derrière l'escadron de cuirassiers qui fermait la marche. Ce contretemps l'impressionna péniblement.

Mais c'étaient surtout les nouvelles peu favorables du Parlement, qu'on lui apportait au jour le jour, qui l'affectaient.

Pendant ce temps-là, en effet, l'Assemblée Nationale discutait de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Les délibérations de la Commission chargée d'examiner le projet avaient duré plus longtemps que n'auraient voulu ses auteurs. En majeure partie républicaine, par le hasard du vote dans les bureaux, elle voulait engager la question de la forme du gouvernement dans le sens de ses idées. De la simple prorogation des pouvoirs présidentiels, elle visait à tirer la constitution de la République. Le Cabinet et la Droite s'impatientaient.

Le 15 novembre seulement, M. Laboulaye lut son rapport. C'était plutôt une leçon de politique constitutionnelle, rédigée par un professeur disert, que l'examen propre du projet soumis à l'Assemblée. Le rapport concluait, d'ailleurs, à la prolongation des pouvoirs, mais réduite de dix à cinq ans, et subordonnée au vote des lois constitutionnelles, présentées à l'Assemblée Nationale, sous les auspices de M. Thiers, la veille de sa chute. Le parti républicain libéral admettait que le maréchal de Mac-Mahon restât au pouvoir, mais à la condition que ce fût, à titre constitutionnel, comme président de la République, après que l'on aurait, selon la proposition de M. Dufaure, organisé l'ensemble des pouvoirs publics.

Le 17, M. de Broglie apportait un nouveau message du

maréchal à l'Assemblée. Le gouvernement transigeait sur la durée des pouvoirs, réduite de dix à sept ans ; il admettait aussi que les conditions d'exercice des pouvoirs publics fussent discutés prochainement, mais il repoussait la condition suspensive qui faisait dépendre le caractère constitutionnel de la prorogation des pouvoirs présidentiels du vote de l'ensemble de la Constitution et la rattachait à l'établissement définitif de la République.

« Renvoyer aux lois constitutionnelles, disait M. de Broglie, soit le point de départ de la prorogation, soit les effets définitifs du vote de l'Assemblée, ce serait dire à l'avance que, dans quelques jours, on remettra en question ce qui sera décidé aujourd'hui. »

L'attitude du Gouvernement était conforme aux intentions de la Droite, qui entendait réserver, à la faveur de la prorogation des pouvoirs personnels du maréchal, l'éventualité d'une solution monarchique. Mais qu'elle était loin désormais la monarchie ! Dans la pensée du plus grand nombre des membres de la majorité ce n'était plus, en tout cas, avec le comte de Chambord, qu'elle pouvait se faire. Projets et espérances étaient ajournés pour longtemps. Il n'était plus question que d'une monarchie à sept ans d'échéance. « D'ici sept ans, disaient les beaux esprits du parlementarisme, la Providence aura le temps d'ouvrir les yeux de M. le comte de Chambord ou de les lui fermer. »

Le maintien du maréchal Mac-Mahon au pouvoir était une garantie pour les intérêts conservateurs, en même temps que la sauvegarde des espérances qui se rattachaient, dans l'avenir, à la monarchie constitutionnelle.

Ainsi le comprenait M. le comte de Paris, qui n'avait pas cessé, par lettres et par conseils, de diriger son parti. Le 11 novembre, il écrivait à M. Adrien Léon, député de la Gironde : « Je ne regrette rien de ce que nous avons fait. Nous avons reconstitué le parti de la monarchie constitutionnelle, après avoir mis de côté toutes les préférences personnelles. Le parti conservateur libéral s'est arrêté le jour où son programme a été déchiré par celui qui devait être appelé à l'appliquer...

« Il faut se placer aujourd'hui sur le véritable terrain de l'intérêt public. Il faut donner à la France une garantie de stabilité. On ne peut la trouver aujourd'hui dans la monarchie constitutionnelle ; la lieutenance générale n'était qu'un expédient qui n'aurait pas réussi, parce qu'il n'était pas net et qu'il prétendait concilier ce qui est inconciliable, depuis le 27 Octobre : la manière dont la M. le comte de Chambord entend rentrer en France et recevoir la Couronne et celle dont la majorité conservatrice entendait le rappeler.

« Ne pouvant faire la monarchie, il faut faire ce qui s'en rapproche le plus ; il faut organiser un gouvernement constitutionnel, avec un pouvoir exécutif, placé dès aujourd'hui au-dessus des luttes des partis, des hasards d'une discussion parlementaire. Je ne comprends pas qu'on s'alarme de donner à ce gouvernement le nom de République, tant que l'on conserve ce mot sur les monnaies et ailleurs. Et je ne vois d'autre moyen de l'en enlever qu'en y mettant un roi... ou un empereur. Or, c'est cette dernière solution que je veux écarter à tout prix. Je considère donc qu'aujourd'hui rien, en principe, ne sépare le Centre droit du Centre gauche[1]... »

Les vues de M. le comte de Paris répondaient aux dispositions de la majorité conservatrice de l'Assemblée. A la plupart des membres de la Droite la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon apparaissait comme la seule solution capable de sauvegarder le présent et de réserver l'avenir. Faire une république monarchique, c'était l'idéal du moment. L'opposition ne pouvait venir que du parti républicain et du parti bonapartiste, l'un et l'autre ligués avec l'Extrême-Droite, fidèle au roi. Si la coalition s'organisait, les trois groupes réunis ne formeraient-ils pas la majorité? Cette incertitude rendait douteux le vote final sur la proposition à l'ordre du jour. Aussi M. le comte de Chambord était-il décidé à rester à tout événement, par devoir, quoique sans espoir.

Les débats durèrent deux jours. Ils furent très animés. La Commission maintenait ses conclusions, malgré le mes-

[1] M. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. II, p. 290-291.

sage du maréchal-président. Elle voulait que la prorogation des pouvoirs fût constitutionnelle et non simplement législative. D'un côté, c'était la république constituée à bref délai; de l'autre, le pouvoir consolidé, sous la réserve de la monarchie. Tout le débat était là.

De part et d'autre il y avait des sous-entendus. Pour les uns, l'établissement de la présidence septennale était le moyen, ou d'arriver à la vraie République ou de revenir à l'Empire; pour les autres, la condition d'attente de la Monarchie constitutionnelle. Ceux-ci surtout étaient les instigateurs du Septennat présidentiel et comptaient en être les bénéficiaires. Un intransigeant du Centre gauche, M. Bertauld, eut un mot brutal pour révéler les intentions secrètes de la Droite opportuniste.

« La Présidence septennale, telle que vous nous la proposez, dit-il en s'adressant à la majorité, n'est pas une institution : c'est la préface de la monarchie... Il y a une existence qui gêne, il y a un droit historique intraitable qu'on n'a pu ni amollir, ni assouplir, et ce droit-là, cette existence, d'abord on lui donnait dix ans et aujourd'hui on lui accorde sept ans pour s'éteindre. » C'était bien là, en effet, l'arrière-pensée du Septennat, que l'insuccès de la fusion monarchique avait fait inventer.

Sur cet échec lui-même, M. Chesnelong fut amené, au cours des débats, à s'expliquer. M. Jules Simon, orateur souple, dialecticien raffiné, avait touché au vif de la question. « N'avait-on pas voulu, disait-il, dans la campagne monarchique, disposer du pays, sans le pays? N'avait-on pas cherché à le tromper en lui faisant croire que l'accord s'était fait sur la monarchie par la renonciation au drapeau blanc, que le roi lui aurait imposé ensuite? »

M. Chesnelong était visé. Tous ses amis de la Droite voulaient qu'il répondît. Certains membres du Centre droit appréhendaient, au contraire, qu'il ne parlât. Son intervention n'allait-elle pas déranger leurs calculs et tout compromettre? Ce fut encore M. Decazes qui arriva pour empêcher le négociateur de Salzbourg de parler. Il lui représenta que s'il parlait d'une certaine manière de la tentative monarchique, il pourrait éveiller les susceptibi-

lités de plusieurs membres de la Droite, que la situation était très délicate, que la moindre scission dans la majorité pouvait compromettre le vote final sur le Septennat. Ne fallait-il pas, en effet, assurer avant tout le succès de la combinaison actuelle, pour réserver les chances de la future monarchie désirée ? M. Decazes insista vivement pour que M. Chesnelong se bornât à une simple protestation pour fait personnel, en relevant seulement le mot pénible de M. Jules Simon à l'adresse de l'envoyé du Comité des Neuf.

M. Chesnelong prévoyant l'attaque avait préparé la défense. Sa réponse était écrite ; il assura qu'elle était aussi prudente qu'il le fallait. C'était, pour le passé, la justification éloquente et émue d'une loyauté, dont personne ne pouvait douter, avec l'engagement, pour l'avenir, de se rallier au maréchal de Mac-Mahon. Cette réponse parut satisfaire la Droite et rassurer le Centre droit. Sur un point, toutefois, et sur le point essentiel elle était incomplète. Seul, M. de Belcastel eut le courage de le faire remarquer à son ami, au milieu des applaudissements qui avaient salué ses paroles. « Votre déclaration a été très noble et très émouvante, dit-il à M. Chesnelong. Elle a produit une impression très profonde. Je l'ai beaucoup applaudie et je vous en félicite de tout mon cœur. Une seule chose y manque : vous auriez dû dire qu'au fond il y a identité entre les déclarations que le prince vous avait autorisé à faire et la lettre qu'il vous a écrite le 27 Octobre. C'est une lacune ; vous devriez remonter à la tribune pour la réparer[1]. »

Rien n'était plus vrai. La franchise de M. de Belcastel avait dévoilé le fond de la situation et mis à nu l'intrigue.

Pourquoi M. Chesnelong ne suivit-il pas le conseil de son ami ? Pourquoi ne remonta-t-il pas à la tribune pour constater que le comte de Chambord n'avait rien dit de plus dans sa lettre que ce qu'il avait dit de vive voix à Salzbourg ? Pourquoi ne tenta-t-il pas, dans un dernier effort, de ramener la majorité à ses anciennes dispositions,

[1] *La campagne monarchique*, p. 493.

en lui représentant qu'il n'y avait pas lieu de renoncer, au dernier moment, à l'entreprise monarchique, qui n'avait pas été commencée sur d'autres bases que celles de la lettre du 27 Octobre ?

Le lendemain même, le journal *le Soleil* écrivait, à propos de la séance de la veille : « De tous côtés on « s'écriait dans l'Assemblée, après que M. Chesnelong « était descendu de la tribune, qu'une proposition en « faveur de la monarchie aurait été votée à l'instant. » Et le journal orléaniste ajoutait : « C'est vrai, mais le « moment n'est pas venu. »

M. Decazes et ses amis furent rassurés en voyant que M. Chesnelong, cédant à ses instances, s'en tenait à la protestation éloquente, mais toute personnelle, qu'il avait apportée à la tribune, au lieu de chercher à éclaircir le malentendu, inconscient chez les uns, voulu chez les autres, sur lequel avaient porté les pourparlers depuis son retour de Salzbourg. Dès lors, il n'y avait plus à craindre pour le succès de la combinaison qui allait écarter, pour sept ans, et pour toujours sans doute, le comte de Chambord, d'un trône que l'on destinait à un autre.

Si M. Chesnelong n'avait trouvé rien de plus à dire en présence du projet de prorogation des pouvoirs du maréchal, quelle raison l'Extrême-Droite elle-même pouvait-elle maintenant opposer à son adoption ?

En appeler au pays, c'eût été paraître se rallier au principe de l'appel au peuple, que M. Rouher vint défendre le lendemain 19 novembre, au milieu de cette Assemblée monarchique et républicaine, avec le courage de la fidélité et aussi avec la perspicacité de l'homme d'État, voyant clairement d'avance que la République sortirait fatalement du Septennat présidentiel.

S'attacher quand même au comte de Chambord et à la monarchie, repousser le principat de Mac-Mahon, n'était-ce pas faire le jeu des partis d'opposition et refuser de donner au pouvoir établi la force nécessaire à la répression de l'anarchie ? Ne devait-on pas empêcher avant tout qu'une ère de désordre et de passion antireligieuse succédât à l'échec de la monarchie et que le prince en fût rendu responsable ? Que faire de mieux alors que d'écouter

le duc de Broglie, plaidant avec habileté et autorité la cause du Septennat, et de constituer avec lui, à défaut du gouvernement définitif, un gouvernement provisoire offrant la garantie de la personne du maréchal et la stabilité d'une durée de sept ans ?

Ainsi le crurent la plupart des députés royalistes, laissés à eux-mêmes en cette conjoncture si critique. Ils n'avaient pas reçu, en effet, d'instruction ni de Froshdorf, ni de Paris. Les mandataires ordinaires du prince ne savaient ou ne disaient rien de ses intentions.

Dans ce silence, le bruit, déjà lancé, quelques jours auparavant, par un journal complaisant [1], et insuffisamment démenti par l'*Union*, se répandit tout à coup, le dernier jour, à l'Assemblée, que le comte de Chambord autorisait ses amis à voter le Septennat.

Qui avait pu parler ainsi, quand le comte de Blacas et le marquis de Dreux-Brézé n'avaient rien dit, quand MM. Lucien-Brun, de Carayon-Latour, de Cazenove de Pradines et de la Rochette ne savaient rien ?

Il était arrivé que, l'avant-dernier jour du séjour du comte de Chambord à Versailles, le 18, dans l'après-midi, le vieux valet de chambre du prince, Charlemagne, avait été reconnu dans une de ses courses entre Paris et Versailles. Comme son fils, Ferdinand, qui ne sortait que le soir, en ville, afin de ne pas donner l'éveil sur la présence de son maître, il avait soin de ne venir que tard à Versailles. Mais ce jour-là, dans la pensée qu'il n'y avait plus rien à compromettre, il était venu, avant la tombée de la nuit, pour se rendre au cimetière, où il avait des parents inhumés; il fut rencontré, étant en voiture, par M. Cazenove de Pradines, hôte de Frohsdorf qui en connaissait les habitudes. A sa vue, le familier du prince s'exclama tout de suite, au milieu du groupe de députés qui l'accompagnaient : « ... Mais le roi est ici !... » conjecturant sans peine que, si le fidèle serviteur se trouvait là, le maître n'était pas loin [2]. Le bruit se répandit aussitôt parmi les

[1] *Paris-Journal*, 9 novembre.

[2] Sur la foi du marquis Costa de Beauregard, M. Hanotaux s'est trompé de date au sujet de cet incident (p. 306).

amis du prince que le comte de Chambord devait être à Versailles ou dans les environs.

Sur cette nouvelle, propagée dans l'après-midi du 19 à l'Assemblée, vint se greffer cet autre bruit, et on l'accueillit trop facilement, à l'instigation des habiles qui avaient tout intérêt à l'accréditer, que le mot d'ordre du prince était de voter le Septennat.

Dès lors, M. Depeyre, orateur chaud et communicatif, n'eut presque plus d'efforts à faire pour persuader à la majorité de voter la prorogation des pouvoirs, telle qu'il la proposait, sans condition de ratification ultérieure par les lois constitutionnelles. Puis, M. le duc de Broglie, reprenant, pour le compte du Gouvernement, la motion de M. Depeyre, et fort de l'échec des projets monarchiques, après lequel il pouvait se prévaloir de la fidélité du Cabinet à ses devoirs de neutralité, achevait, en dépit des efforts de M. de Laboulaye et de M. Grévy, de rallier, au nom du salut public, toute l'ancienne majorité conservatrice du 24 Mai à la cause du Gouvernement.

A cette heure décisive, le président du Conseil des Ministres ne savait pas encore que le comte de Chambord fût là. Et plus tard il a dit lui-même que si, pendant le discours qui avait décidé du débat, il avait soupçonné quel auditeur, invisible et présent, se tenait suspendu à sa parole, il en aurait été troublé et peut-être n'aurait pas dirigé sa parole comme il l'aurait fallu à travers les écueils [1].

Il n'était plus question de la monarchie. Les légitimistes eux-mêmes, déconcertés, trompés, ne la soutenaient plus. Les plus fidèles amis du roi, croyant entrer dans ses intentions de réserver pour lui l'avenir, s'étaient ralliés au projet du Gouvernement. Ils ne savaient pas que leur prince, dans son ardent désir de servir le pays, venait de tenter une démarche suprême en faveur de la cause aujourd'hui délaissée. Ils pouvaient croire, au contraire, que, trahi par son propre parti, après sa lettre de Salzbourg, il se désintéressait pour le moment de tout projet de restauration. Alors, que leur restait-il à faire, qu'à s'asso-

[1] Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques* (*Correspondant*, 25 octobre 1902, p. 217).



cier à l'effort commun pour l'organisation d'un gouvernement capable de défendre les intérêts conservateurs ? Ces sentiments s'agitaient dans l'âme des meilleurs royalistes, les plaçant entre leur fidélité et la nécessité politique.

L'émotion était vive en cette nuit décisive. L'ombre du roi semblait comme planer sur l'Assemblée Nationale. Sans savoir qu'il fût là, tout près, attendant les décisions de l'Assemblée, on pressentait, on devinait sa présence. Des rumeurs continuaient à circuler à son sujet sur les bancs des députés. « Il paraît, disait-on, que le comte de Chambord est à Versailles. » Les regards se tournaient vers ses représentants, MM. de Blacas et de Dreux-Brézé, qui assistaient à la séance, comme pour les interroger. Plusieurs députés et sénateurs vinrent auprès d'eux aux informations. « M. de Blacas, a dit M. de Mun, était muet comme la tombe. » On ne sut rien de positif.

La nuit s'avançait. La discussion s'achevait. On allait voter. Que faire ? Ce fut un instant de suprême angoisse. Mais reculer, à cette heure, n'était plus possible. Le projet du Gouvernement était là qui appelait l'adhésion de la majorité conservatrice. Sous peine de livrer la situation au parti républicain, il fallut se décider. Au moment du scrutin, les chefs royalistes, M. de la Rochette, président du groupe de l'Extrême-Droite, MM. de Carayon-Latour, Lucien-Brun, de Cazenove de Pradines, « la mort dans l'âme », déposèrent, eux aussi, dans l'urne un bulletin favorable.

Seul, parmi les « Chevau-légers », un vieux royaliste breton, M. Dahirel, protesta par son vote. Sept autres aussi répugnèrent, malgré la nécessité, à se séparer de leur prince ; ils s'abstinrent, se refusant, comme ils disaient, à voir dans le projet de loi de prorogation soumis à l'Assemblée, « un instrument nécessaire et efficace de conservation sociale » : ce furent MM. d'Aboville, Dezanneau, de Belcastel, de Cornulier-Lucinière, de Franclieu, général du Temple, de Fréville, tous partisans intransigeants de la royauté légitime [1].

[1] Voici leur déclaration à l'Assemblée nationale :

« Convaincus que la monarchie nationale et chrétienne est le seul moyen de salut du pays, et que vous pourriez la faire, si vous vouliez, nous ne

Cependant, dans la petite maison de la rue Saint-Louis, le comte de Chambord attendait, calme, attristé, sans se faire d'illusion, le vote de l'Assemblée. Vers minuit, avant la fin de la séance, le marquis de Dreux-Brézé vint en hâte rendre compte du premier résultat. L'article premier du projet avait été voté à 56 voix de majorité. Il portait : « Le pouvoir exécutif, est confié pour sept ans, au maré-« chal de Mac-Mahon, duc de Magenta... Ce pouvoir conti-« nuera à être exercé, avec le titre de Président de la Ré-« publique et dans les conditions actuelles, jusqu'aux mo-« difications qui pourraient y être apportées par les lois « constitutionnelles. »

Le comte de Chambord reçut la nouvelle, sans surprise pour lui, avec douleur pour le pays. Il dit seulement quelques mots au marquis de Dreux-Brézé et se retira dans sa chambre. MM. de Vanssay et de Monti regagnèrent aussi leur appartement. Seul, Ferdinand était allé attendre le résultat final du vote à la porte de l'Assemblée. Il stationna dans la rue des Réservoirs jusqu'à une heure et demie du matin. Comme la séance durait encore, il finit par rentrer. Il n'avait, d'ailleurs, rien à annoncer de plus, à cette heure-là le maître étant couché, la maison silencieuse.

A deux heures du matin, le 20 novembre, l'ensemble du projet était adopté à la majorité de 68 voix [1]. Le Septennat, comme on l'appela tout de suite, était fondé. L'Assemblée Nationale donnait congé au roi et à la monarchie pour sept ans. Cette nuit tristement historique voyait s'écrouler les espérances de trois mois.

Le comte de Chambord ne connut le résultat complet du vote que le matin à son lever. Après avoir entendu

pouvons pas nous résoudre à dire à la France, par le vote du projet de loi, que nous lui offrons un instrument nécessaire et efficace de conservation sociale. Que ceux qui le pensent le disent et votent en conséquence : c'est leur droit, leur devoir; nous les respectons. Nous avons sondé notre conscience ; pour nous, cet acte ne serait pas sincère. Or, au-dessous du roi, mais comme lui, nous n'avons jamais trompé notre pays et nous ne le tromperons jamais, nous nous abstenons. » — Signé : de Belcastel, vicomte d'Aboville, marquis de Franclieu, comte de Cornulier-Lucinière, Dézanneau, comte de Fréville, F. du Temple.

[1] Par 383 voix contre 327, dit M. Chesnelong ; par 383 contre 317, dit M. Hanotaux.



une dernière fois la messe, il fit appeler ses représentants officiels à l'Assemblée. Il les reçut tristement, mais sans témoigner de surprise ni formuler de blâme.

« Je tiens de mon ami Lucien-Brun, a écrit M. Chesnelong, que Monseigneur ne leur parla pas de leur vote de la nuit; il n'avait voulu, en les appelant avant de quitter Versailles, que leur donner un nouveau témoignage de son affectueuse sympathie [1]. »

Le roi n'échangea avec eux que des paroles d'amitié et d'adieu [2].

Le bruit de cette visite s'était bien vite répandu. Est-il vrai, demandait-on avec anxiété, que le comte de Chambord est ici? Ce n'était plus l'heure des courtisans. Plusieurs amis vinrent s'informer chez M. de Vanssay. La nouvelle n'était que trop vraie.

Le général Ducrot fut spécialement mandé par le comte de Chambord, dont il avait toute l'estime et toute la confiance. « Ah! celui-là, avait dit de lui Monseigneur, le jour où son envoyé fut éconduit par le maréchal de Mac-Mahon, il n'aura pas peur de se compromettre. » M. de Blacas était allé le chercher à Paris. « Quelle douleur j'éprouve, Monseigneur, dit le général en entrant chez le prince, de vous voir dans cette petite maison, tandis que la République trône en maîtresse dans le palais du grand Roi... Ah! pourquoi ne nous avez-vous pas fait connaître votre présence ici? Jamais nous n'aurions voté le Septennat ».

— « Et qu'auriez-vous fait, mon cher général? »

— « Ce que j'aurais fait? Monseigneur. Mais j'aurais prévenu tous mes amis et nous serions venus nous grouper près de vous. Nous aurions dit aux princes de la Maison de France de venir près de vous; vous auriez déclaré rebelle celui qui aurait refusé de vous suivre. Vous auriez dit au maréchal : *Marchez avec moi ou arrêtez-moi*. Je connais le maréchal; il vous aurait suivi. Et ainsi entouré, vous vous seriez présenté à l'Assemblée, qui vous eût

[1] *La Campagne monarchique*, p. 498.

[2] Tout ce que raconte de contraire, à ce sujet, M. Samuel Denis (*Histoire contemporaine*, IV, pp. 463-464) est absolument inexact.

proclamé *Roi de France*. Quelle belle occasion vous avez perdue ! » [1].

Il était trop tard. Les événements venaient encore d'ajourner pour longtemps, sinon de détruire pour toujours, les espérances monarchiques.

Avant de laisser partir le général Ducrot, le comte de Chambord lui avait dit encore : « Voyons, mon général, croyez-vous qu'il soit possible de tenter quelque chose ? » — Et le général lui avait répondu de nouveau avec tristesse que, pour le moment, il n'entrevoyait aucune action possible, mais qu'il était profondément regrettable que les amis du roi n'eussent pas connu sa présence à Versailles, car jamais ils n'auraient voté la prorogation des pouvoirs du maréchal et, au contraire, ils auraient essayé de provoquer une crise qui, permettant l'intervention du roi, aurait pu tout sauver. Il n'y avait plus rien à faire pour le moment dans l'état d'esprit du pays, « jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion se présentât. »

« Eh bien, soit, avait dit le roi, dans un dernier effort de volonté, attendons cette nouvelle occasion, et rappelez-vous bien, mon cher général, qu'au moindre mot, au moindre signe de vous, je serai toujours prêt à me mettre à la disposition du pays [2]. »

Dans l'après-midi, avant l'arrivée du général Ducrot, quelques royalistes connus du prince s'étaient enhardis à venir lui apporter l'expression de leur profond regret et de leur fidèle attachement. A ces manifestations spontanées on pouvait juger de l'élan que la présence du comte de Chambord, si elle avait été connue, aurait donné à toute la Droite.

Seul M. Chesnelong avait su, dès le troisième jour au matin, que M. le comte de Chambord était à Versailles. Ni il ne fit part à personne de la présence du prince, ni il ne chercha à le voir pendant son séjour ; il ne vint même pas le saluer avant son départ. D'après le témoignage que le loyal négociateur de la Commission des Neuf s'est rendu à lui-même, il semble pourtant que sa

[1] De Chalvet-Nastrac, pp. 196-198.

[2] De Chalvet-Nastrac, pp. 345-346.



mission à Salzbourg n'eût pas dû lui causer alors plus de gêne qu'elle ne lui inspira plus tard de remords. On peut s'étonner qu'il n'ait pas voulu se retrouver un instant avec ce prince qui l'avait si cordialement accueilli, et dont il avait tenu le sort entre les mains.

Après le vote de l'Assemblée Nationale, investissant le maréchal de Mac-Mahon des pouvoirs présidentiels pour sept ans, le comte de Chambord n'avait plus qu'à quitter Versailles; son rôle était fini pour le moment, et, on pouvait déjà le craindre, pour toujours. Comment espérer, en effet, qu'il se présenterait jamais pour lui, une occasion plus favorable de remonter sur le trône que celle qui venait d'être manquée?

Comment supposer que, dans aucune autre Assemblée, une majorité monarchique, comme celle de 1871, se retrouverait jamais, avec un Gouvernement plus favorable, et que l'opinion elle-même serait jamais mieux disposée qu'elle l'avait été en ces derniers mois? Et comment, enfin, attendre du temps ce qui devenait plus impossible à mesure que les années s'écoulaient?

C'en était donc fait de la monarchie. L'héritier des rois en emportait avec lui le principe et le dernier espoir. Au lieu de monter sur le trône de ses pères, il devait reprendre le chemin de l'étranger. Il avait perdu la couronne, mais il conservait l'honneur et l'inviolabilité de son principe.

Le soir même du 20 novembre, après une journée sombre et froide, le comte de Chambord quittait solitairement la rue Saint-Louis. Il disait adieu à Versailles, à la France, qu'il ne devait plus revoir; il retournait à son Frohsdorf, tristement, dans les ombres de la nuit, avec la chute des dernières feuilles d'automne, avec la ruine des espérances de cinquante années d'exil et d'attente.

Bien d'autres ombres ont enveloppé depuis les destinées de la France; bien d'autres feuilles mortes, détachées du vieil arbre français, jonchent aujourd'hui le sol; d'autres ruines se sont faites; d'autres exils ont suivi celui de l'héritier du trône. Les vieilles convictions monarchiques, les vieilles traditions nationales, les antiques vertus de la

race française gisent par terre; la foi des ancêtres, la sainte religion catholique ont été bannies de France et, avec elles, des légions d'âmes d'élite qui n'ont été proscrites que pour leurs vertus et leurs bienfaits; l'Église elle-même, cette grande Église catholique qui avait fait la France et lui avait marqué sa place dans le monde, a été répudiée comme une étrangère, et honteusement réduite en servitude.

Et cela, parce que, le 20 novembre 1873, celui qui était appelé à régner, au lieu de régner, au lieu de sortir en roi de l'asile, qui eût dû être le marche pied de son trône, dut s'enfuir comme un intrus et regagner en proscrit l'étranger.

Les hommes sensibles à la mélancolie des souvenirs entoureront à jamais de leurs pieux respects la maison où, pendant douze jours, le petit-fils de Charles X attendit la décision suprême d'une Assemblée, élue pour relever la France de ses ruines. En passant devant cette modeste demeure, ils se diront que c'est là seulement qu'a régné pendant quelques jours, comme il avait régné quarante-trois ans auparavant, quelques heures à Rambouillet, le dernier rejeton de la race des Bourbons, cet Henri de France, sur lequel reposaient les promesses de l'avenir, les espérances du pays.

Et plaise à Dieu que cette ville de Versailles, l'illustre cité du Grand Roi, qui possède dans la fameuse salle du Jeu-de-Paume le berceau de la Révolution, n'ait pas aussi un jour, dans la modeste demeure de la rue Saint-Louis, le tombeau de la monarchie française!



CONCLUSION

A la suite de la guerre de 1870, une assemblée souveraine, où les hommes d'ordre, la plupart royalistes, comptaient les deux tiers des voix, avait été élue avec le droit, sinon le mandat exprès, de faire un gouvernement.

Le 13 février 1871, à Bordeaux, au lendemain des désastres de la France, la majorité de l'Assemblée Nationale, vraie représentation du pays et maîtresse souveraine du gouvernement, pouvait, pour son premier acte, proclamer la monarchie. Divisée, dès le premier jour, sous une unité apparente, elle ne le fit pas. Au lieu de rappeler le roi, elle se livra à M. Thiers.

Le 24 mai 1871, à Versailles, après la défaite de la Commune et la victoire de l'ordre sur l'insurrection, la majorité royaliste pouvait de nouveau, aux acclamations de Paris délivré et de la France rassurée, proclamer la monarchie. Au lieu de demander au maréchal de Mac-Mahon, vainqueur de la guerre civile, de lui ramener le roi, elle se courba davantage sous la main de M. Thiers.

Le 24 mai 1873, fatiguée et inquiète de la domination de l'homme qu'elle s'était donné pour maître, et encore assez forte pour s'en être débarrassée, elle aurait pu, pour la troisième fois, proclamer la monarchie. Au lieu d'aller trouver le roi pour le rendre à la France, elle ne pensa qu'à aller chercher le maréchal de Mac-Mahon, en le priant d'accepter le pouvoir.

Après le 5 août 1873, à la suite de la démarche du comte de Paris à Frohsdorf, qui refaisait l'union de la famille royale, la majorité pouvait constitutionnellement rétablir la monarchie. Au lieu de remettre directement le roi sur

le trône, elle ne sut que l'en éloigner par les conditions mises à son retour.

Elle manqua toutes les occasions en se manquant à elle-même : « Pour faire la monarchie, lui disait encore M. Lucien-Brun, à la veille du vote des lois constitutionnelles de 1875, que vous manque-t-il ? Une seule chose, le concours de vos volontés. »

A aucun moment ce concours n'avait existé ; et la monarchie ne se fit point par la faute de ceux qui empêchèrent cette majorité royaliste de remplir sa mission, en faisant passer leurs intérêts de parti avant ceux de la nation, leurs idées personnelles avant celles du prince qui avait qualité et mission pour régner. Fautes, faiblesses, intrigues, rien ne manqua à cette faillite de l'Assemblée.

On a accusé le comte de Chambord d'avoir été l'obstacle à la restauration de la monarchie, en maintenant le drapeau blanc contre le vœu de l'Assemblée Nationale : on doit plutôt reprocher à la majorité monarchique d'avoir voulu lui imposer le drapeau tricolore. C'eut été à elle de céder sur la question du drapeau, en échange des importantes concessions que le prince lui faisait sur les autres points.

Plutôt que de faire la monarchie aux conditions du roi, les chefs du parti orléaniste et les politiques du Centre droit s'y étaient pris, de longue date, pour instituer à son défaut, soit une lieutenance générale du royaume en la personne d'un des princes de la Maison d'Orléans, soit une sorte de régime provisoire de transition, avec un personnage neutre à sa tête, pour attendre, dans les deux cas, que le temps amenât une solution conforme à leurs vœux.

Obligés de consentir à la visite du comte de Paris au chef de la famille, ils s'étaient arrangés, même au prix de manœuvres et de falsifications malhonnêtes, à la faire tourner au profit de leurs princes. Et quand la lettre de Salzbourg leur eut fourni un prétexte favorable, ils s'empressèrent, les uns et les autres, avec des nuances diverses d'intention, d'instituer le principat du maréchal de Mac-Mahon, afin d'écarter indéfiniment l'héritier gênant du trône et de réserver, pour leur compte, l'avenir.

Quelqu'un, on se le rappelle, avait connu d'avance les événements qui venaient de s'accomplir, en quelques mois, pour la ruine des espérances monarchiques. Dès le 8 juin 1873, le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, avait pu écrire confidentiellement à l'empereur Guillaume : « Une intrigue orléaniste s'ourdit pour faire échouer la fusion et écarter le comte de Chambord... Un projet de Constitution doit être présenté qui conserve le drapeau tricolore et qui sera donc inacceptable pour Henri V[1]. »

Déjà, en effet, à cette date du 8 juin, deux mois avant la visite du comte de Paris au comte de Chambord, on s'était mis en mesure de la rendre inutile. Cette visite, promise et attendue, qu'il n'était plus possible ni d'arrêter, ni de différer, les meneurs s'étaient arrangés pour empêcher qu'elle aboutît à un autre résultat que celui qu'ils en attendaient.

Prendre possession de la légitimité au moyen de M. le comte de Chambord et s'assurer ainsi sa succession; imposer au petit-fils de Charles X des conditions qu'il ne pouvait accepter, ou, s'il les subissait, qui rendraient son maintien impossible sur le trône; l'amener ainsi à une abdication avant ou après : tel avait été, dès le principe, le plan aussi astucieusement conçu qu'habilement suivi par les principaux chefs du groupe orléaniste libéral, et dont quantité d'honnêtes royalistes furent les coopérateurs, pour ne pas dire les complices inconscients.

Le plan paraissait avoir réussi. Dès le lendemain de la lettre de Salzbourg, le duc Decazes pouvait écrire à un de ses amis, dans l'abandon de l'intimité : « Nous n'avons jamais voulu faire roi M. le comte de Chambord; nous l'avons mis au pied du mur, ou, si vous voulez au pied du trône. Nous voilà libres maintenant; le tour de nos princes est venu[2]. »

Le comte de Chambord ne s'y était pas trompé. Il avait compris ce qu'on voulait de lui. Aussi s'était-il refusé à servir d'instrument à l'intrigue. Par attachement au prin-

[1] Voir p. 255.

[2] *La vérité sur la fusion*, p. 56.

cipe de la monarchie traditionnelle, il n'avait pas consenti à devenir le roi de la Révolution ; par respect pour le caractère royal et dans l'intérêt du pays, il n'avait pas accepté de subir des exigences qui eussent fait de lui un roi de Parlement. Et c'est pour rejeter sur lui les torts d'une politique astucieuse, qui consistait à le rapprocher du trône pour l'en écarter définitivement, que l'on s'est plu à répéter qu'il n'avait pas voulu régner.

Aux conditions qui lui étaient faites, c'était, en réalité, un septennat héréditaire, à forme monarchique, que l'on voulait imposer au comte de Chambord, en attendant que les circonstances, auxquelles on ne donnait pas un plus long délai, amenassent la monarchie constitutionnelle de son successeur et que le comte de Paris devînt ainsi l'héritier légitime des institutions de 1830. C'est un autre septennat, à forme républicaine celui-là, que l'on institua dans le même but, avec le maréchal de Mac-Mahon, à défaut des princes d'Orléans qui avaient refusé de se prêter personnellement à la combinaison. Dans la discussion de la loi, M. Bertauld, orateur indépendant du Centre gauche, avait bien dévoilé le plan en disant aux inventeurs du Septennat : « Il y a une existence qui gêne, un droit historique qui est une entrave. On donnait à ce droit et à cette existence dix ans pour s'éteindre ; on lui donne aujourd'hui sept ans. Si l'extinction a lieu plus tôt, le président cédera la place et deviendra un glorieux connétable[1]. »

Mais les événements sur lesquels on comptait pour la réalisation de desseins non avoués, ne justifièrent que trop le refus du comte de Chambord d'accepter, avec une monarchie libérale et parlementaire, une autorité diminuée. Les sept années données au maréchal-président, pour retenir la place réservée au futur roi constitutionnel, furent encore un bail trop long pour un pouvoir sans force, sous un régime comme celui du Septennat, avec les institutions parlementaires sur lesquelles on avait voulu fonder la monarchie du comte de Chambord.

Les événements trompèrent doublement l'attente et de

[1] Séance du 18 novembre 1873 (*Journal officiel* du 19).

ceux qui avaient cru que sept années suffiraient pour opérer la substitution du prince qu'ils tenaient en réserve à l'héritier de la Couronne, et de ceux qui, par peur du roi et de la démocratie à la fois, avaient cru échapper à la république, en instituant ce régime politique encore inconnu, que l'on baptisa du nom de Septennat.

Les habiles avaient cru proroger leurs projets et leurs espérances avec les pouvoirs du maréchal-président; ils ne firent que hâter l'avènement de la république.

Un seul homme parmi eux, vit clair, sans le savoir, à cet avenir sur lequel on comptait autrement, et c'est celui-là même qui avait le plus contribué, avec M. Thiers, et avec ses amis, le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc de Broglie et les d'Harcourt, à l'échec de la monarchie.

Jusqu'au dernier moment, le vote du projet de loi sur la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon était resté douteux. Ni les républicains, ni les bonapartistes n'acceptaient cette combinaison politique. Le groupe légitimiste faisant défaut (et on pouvait le craindre), la majorité n'était rien moins qu'assurée aux inventeurs du Septennat. Pour recruter des voix, il avait fallu gagner des républicains. M. Decazes s'y était activement employé : « Rappelez-vous bien ceci, avait-il dit à l'un d'eux, M. Pernolet, député de la Seine : c'est de la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon que datera la fondation de la République en France[1]. »

Ce que le duc Decazes avait dit à l'un des principaux de la Gauche, pour l'engager à voter le Septennat, allait devenir bientôt une prophétie. Il annonçait ce que ses amis et lui préparaient.

Le Septennat n'était pas encore la République, mais c'en était le prélude. Quoique cette forme de principat eut été réclamée par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, pour donner au pouvoir l'autorité et la stabilité qui lui manquaient, le Septennat, comme pouvoir intérimaire, n'était pas viable. Il avait été voté par l'Assemblée Nationale, à la majorité de 383 voix contre 317, sous la condi-

[1] Lettre de M. Pernolet, Paris, 27 novembre 1873, au journal *le Temps*.



tion, inscrite à l'article 2 du projet de loi, du vote ultérieur des lois constitutionnelles destinées à l'organiser. Ces lois constitutionnelles devaient aboutir fatalement à l'organisation de la République.

Et, en effet, dans le plan des principaux meneurs, le vote du 20 novembre 1873 était un acte voulu pour entraîner la Droite dans un courant de lois républicaines qui, en écartant la restauration royale et en consolidant le régime établi, serviraient à faire passer du principat du maréchal de Mac-Mahon au « stathoudérat » du duc d'Aumale et de celui-ci, plus tard, à la royauté constitutionnelle.

Avant le vote du Septennat, le président du groupe de l'Extrême-Droite, M. de la Rochette, dans une démarche auprès du maréchal de Mac-Mahon, et l'un des représentants lui-même du comte de Chambord, M. de Blacas, dans une entrevue particulière avec le maréchal [1], avaient cru prendre leurs garanties pour l'avenir, en obtenant de lui l'assurance que la prorogation de ses pouvoirs, si elle était votée, ne serait pas un obstacle, même avant leur expiration, à un retour légal à la monarchie. Et c'est ainsi que l'avaient compris et formulé ceux des membres de l'Extrême-Droite qui se résignèrent à consacrer de leurs votes la loi de septennalité présidentielle.

Mais telle n'était pas l'intention des patrons du Septennat. M. le duc Decazes n'avait consenti à entrer, comme ministre des Affaires étrangères, dans le nouveau Cabinet en formation, à la suite du vote de la loi du 20 Novembre, qu'à la condition que cette loi serait considérée par tous ses futurs collègues comme s'opposant à toute nouvelle tentative de restauration monarchique, et qu'ils seraient décidés à l'exécuter et à organiser tout ce qu'elle promettait [2]. Ses exigences approuvées du duc de Broglie, président désigné du nouveau Conseil ministériel, avaient obligé les deux représentants de l'Extrême-Droite dans le cabinet démissionnaire, MM. de la Bouillerie et Ernoul,

[1] Cette entrevue fut arrangée sous forme de rencontre, vers la mi-novembre, entre le comte de Blacas et le maréchal-président, chez la marquise de Mac-Mahon, nièce de celui-ci, qui habitait le même hôtel que M. de Blacas.

[2] Léon Laforge, *Histoire complète de Mac-Mahon*, t. II, p. 148.

à se retirer de la nouvelle combinaison. Quant au duc de Broglie, poussé de plus en plus, dans le Conseil des ministres, par le duc Decazes, d'un côté, par M. de Fourtou, de l'autre, à affirmer la politique du « Septennat indépendant », après avoir plusieurs fois répété qu'il interprétait la loi du 20 Novembre, dans le sens qu'aucune atteinte ne pouvait être portée, pendant toute la durée du Septennat, aux pouvoirs du maréchal-président de la République, il en était venu à présenter, comme prélude des futures lois constitutionnelles, une loi électorale politique, et cette loi, pour la faire adopter, il l'avait appuyée de déclarations telles sur l'intangibilité constitutionnelle du Septennat, qualifié par lui d' « incommutable », que l'Extrême-Droite, y voyant avec raison un manquement aux promesses et aux engagements antérieurs, n'hésita pas, après une protestation motivée de M. de Cazenove de Pradines, à se prononcer contre le projet ministériel, avec les divers groupes de la Gauche[1].

Le vote du 16 mai 1874, avait amené la chute du duc de Broglie. Ceux qui trouvaient bon que l'on passât par le Septennat pour arriver à leur but, accusèrent les légitimistes d'avoir fait œuvre de désorganisation politique en refusant, quand ils avaient vu ce qu'on avait caché dans la loi équivoque du 20 Novembre, de donner à cette loi la suite que demandait M. le duc de Broglie, en refusant de trahir à la fois le roi et la France et de servir une intrigue ourdie pour ajourner indéfiniment leurs dernières espérances monarchiques.

[1] Avant que ne s'engageât le débat sur les lois constitutionnelles, des délégués de l'Extrême-Droite avaient fait une nouvelle démarche auprès du maréchal-président pour obtenir des explications sur le caractère du septennat qu'on allait organiser constitutionnellement. A ce sujet l'*Union*, organe du groupe, publia la note suivante :

« La Droite repousse l'interprétation donnée par certains meneurs du Centre droit à la prorogation. Elle appuiera M. le duc de Broglie, parce que celui-ci a consenti, afin de conserver son portefeuille, à ne pas faire de la Septennalité un dogme nouveau.

« M. le duc d'Audiffret-Pasquier, soutenu par M. le duc Decazes, aurait voulu entraîner le Cabinet à faire une déclaration nette et catégorique en faveur de la République, confiée pendant sept ans à la garde du maréchal de Mac-Mahon. La Droite s'est émue, elle a envoyé des délégués au maréchal, et, comme au moment du vote de la prorogation, elle a obtenu des explications qui l'ont satisfaite. » (*Union* du 10 janvier 1874.)

Un cabinet d'affaires, n'ayant pas un programme politique trop accusé, parut seul possible, après la chute du ministère de Broglie. Sollicité de tous les côtés à la fois, et par le maréchal de Mac-Mahon et par ses amis, et par les chefs républicains, d'en faire partie, le duc Decazes y entra, en conservant son portefeuille des Affaires étrangères. « Il nous faut Decazes, avait dit Gambetta, pour tourner le maréchal. » Dès lors commença l'évolution vers la République. L'idée de la conjonction des Centres en fut le point de départ. « Il nous faut une majorité, disait le duc d'Audiffret-Pasquier, au cours des pourparlers pour la constitution du nouveau ministère, et, après le vote du 16 Mai, elle ne peut se faire qu'avec les Centres[1]. » Le nouveau cabinet, formé de l'initiative propre du maréchal, sous la présidence du général de Cissey, répondait à cette conception, qui n'était propre qu'à détacher de plus en plus le Centre droit de la Droite et à tourner l'Assemblée à gauche.

Une tentative prématurée de Constitution républicaine, faite le 15 juin 1874, par M. Casimir Périer, avait échoué, aussi bien que celle que le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia avait essayée, le même jour, en faveur de la monarchie, et qui avait provoqué, le 2 juillet, un nouvel et éloquent manifeste du comte de Chambord au peuple français. Mais tout poussait à cette solution.

Sous prétexte de répondre aux attaques redoublées du parti légitimiste contre les chefs du Centre droit, M. d'Audiffret-Pasquier avait adressé au *Times* un récit apologétique de la visite de M. le comte de Paris à Frohsdorf[2]. Le but de cette publication était, en réalité, d'empêcher entre les groupes de l'ancienne majorité un rapprochement que les circonstances commandaient, dans l'intérêt même de la cause monarchique, si compromise alors. Les chefs de l'orléanisme montraient ainsi une fois de plus que s'ils voulaient la royauté, ils ne voulaient pas le roi, et qu'ils laisseraient arriver la république plutôt que de le rappeler.

[1] Ernest Daudet, *Souvenirs de la présidence du maréchal de Mac-Mahon.*
[2] Lettre de Paris du 18 juin 1874, dans le *Times* du 19.

Ils manœuvraient, en effet, alors pour la république. Dans la crainte que le parti bonapartiste, à qui la majorité du prince impérial avait donné une nouvelle activité, ne profitât de l'interrègne Mac-Mahonien pour reconquérir la place, ils estimaient plus habile, plus favorable pour leurs princes, d'écarter l'éventualité menaçante de l'Empire, d'où serait résulté l'exil immédiat de la famille d'Orléans, en favorisant l'établissement légal de la République au moyen de la conjonction des Centres[1]. Après avoir fait avorter la Monarchie, il ne restait plus aux chefs du Centre droit, pour sauvegarder la situation de leurs princes et la leur, qu'à faire la République, afin d'écarter l'Empire.

L'article 2 de la loi de prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon stipulait que ces pouvoirs s'exerceraient dans les conditions actuelles, jusqu'au vote des lois constitutionnelles destinées à organiser le régime du Septennat. Tout se trouva prêt en janvier 1875 pour la discussion de ces lois. La Droite voulait maintenir au Septennat Mac-Mahonien son caractère personnel ; le Centre droit prétendait, au contraire, compléter la loi du 20 novembre 1873 en faisant du Septennat une institution définitive, destinée à survivre, le cas échéant, au maréchal de Mac-Mahon ; le Centre gauche, enfin, avec toute la Gauche, exigeait la proclamation immédiate de la République, comme base de la future Constitution. Le Gouvernement laissait à l'Assemblée Nationale le soin de décider entre le Septennat personnel et le Septennat impersonnel, mais en réservant la question de la forme du Gouvernement.

C'était le débat pour ou contre la République qui allait s'engager, sur le projet d'organisation des pouvoirs publics, rédigé par M. de Ventavon et présenté par la Commission des Trente. Il s'ouvrit, le 21 janvier, jour anniversaire de la mise à mort de Louis XVI.

Au milieu des péripéties de la discussion, M. Wallon avait présenté un amendement ainsi conçu : « Le Président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés. Il est nommé pour

[1] Voir la *Presse* du 24 juin 1874.

sept ans. Il est rééligible. » Cet amendement subrepticement introduit par M. Buffet, président de l'Assemblée, malgré un vote contraire de la veille sur une motion analogue de M. Laboulaye, était voté par surprise, le 30 janvier, par 353 voix contre 352, et la République implicitement proclamée, à une voix douteuse de majorité. Le reste de la discussion ne fut qu'une déroute de la Droite, en dépit des efforts éloquents des Carayon-Latour, des Lucien-Brun, des Chesnelong, des Belcastel, des La Rochette, pour la retenir. La majorité républicaine allait grossissant et, le 25 février, l'ensemble de la loi constitutionnelle était adopté par 425 voix contre 254, la République définitivement instituée, sous la réserve illusoire d'une revision possible de cette forme de gouvernement.

Ainsi le fait républicain, maintenu au début par M. Thiers, grâce à la complaisance et aux incertitudes de la Droite, devenait le fait légal, par la complicité et la désertion d'une grande partie de ses membres.

M. Thiers avait reparu depuis un an au Parlement : ses adversaires préparaient sa revanche. La politique de M. de Broglie, de M. Decazes, de M. d'Audiffret-Pasquier, ramenait la France à la sienne. Dès le 25 mars de l'année précédente, la veille de la chute de M. de Broglie, il avait répondu à une délégation du département de la Gironde : « On m'a renversé parce que je n'ai pas su ou voulu ramener le pays dans les voies de la monarchie. Eh bien! cela était-il possible? Les événements répondent... Les partis qui veulent la monarchie ne veulent pas la même... Donc, pour réorganiser la France et la conduire à un meilleur avenir, il y a un Gouvernement, il n'y en a pas un autre, c'est la République conservatrice. » Les événements, aujourd'hui, lui donnaient ironiquement raison. On en revenait, avec la tactique des pseudo-monarchistes, au point de départ de M. Thiers, à la République soi-disant conservatrice.

C'était tout le résultat des savantes manœuvres de ces habiles qui croyaient encore avoir fait œuvre de prévoyance et de sagacité, en se faisant républicains pour rester orléanistes, en organisant constitutionnellement un

régime de république, dont ils comptaient toujours pouvoir faire sortir le règne de leurs princes.

Les meneurs de l'opposition au comte de Chambord, les chefs du Centre droit, les principaux parlementaires et royalistes libéraux s'étaient retrouvés dans le vote final, qui les associait aux groupes de la Gauche, pour la proclamation de la République[1]. Une fois de plus, s'était réalisé le mot des amis et collaborateurs politiques du premier duc Decazes : « Nous passerons aux Jacobins le plus tard que nous pourrons..., aux royalistes, jamais ! »

Après cette révolution constitutionnelle, un nouveau ministère était formé, le 10 mars, sous la présidence de M. Buffet, avec les chefs des Centres, M. Decazes, MM. Dufaure et Léon Say comme principaux ministres, et le duc d'Audiffret-Pasquier était nommé, à une grosse majorité, président de l'Assemblée Nationale. C'était le triomphe de la politique parlementaire, la ruine de la monarchie.

M. d'Audiffret-Pasquier, en montant au fauteuil de la présidence, pouvait dire, aux applaudissements de la majeure partie de l'Assemblée : « C'est à ce gouvernement du pays par lui-même, à ce régime parlementaire, si souvent calomnié, que, dans le passé, la France a dû des jours prospères et glorieux, succédant à de cruels désastres ; c'est grâce à lui que, depuis quatre années, elle a surmonté les plus dures épreuves qu'une nation puisse subir ; c'est à lui que, par nos récentes décisions, vous avez confié l'avenir. Vous n'avez pas oublié ce que peut

[1] Le duc de Broglie, qui avait fait, le 23 juillet de l'année précédente un beau discours en faveur du principe monarchique, hésitait à donner son vote ; ce fut le duc Decazes, qui l'y décida. M. Ernest Daudet a raconté ainsi l'incident dont il fut témoin : « Le duc de Broglie... hésita durant plusieurs jours à se rallier au projet Wallon. A l'heure du scrutin, on le vit quitter la salle des séances et, réfugié dans un couloir, accoudé au mur, se plonger dans ses réflexions. — « J'espère que vous allez voter, « mon cher duc, lui dit un de ses amis. — Le puis-je ? demanda-t-il, et ne « croyez-vous pas que mon vote sera interprété comme un trait d'ambition ? » — L'ami s'efforça de vaincre ces scrupules. Puis, le voyant toujours hésitant, il alla trouver le duc Decazes auquel il dit : « Le duc de Broglie « hésite à voter. » Le duc Decazes accourut : « Allons, Albert ! fit-il : il le « faut pour le bien du pays. » Et le duc de Broglie alla déposer dans l'urne un bulletin blanc. » (*Figaro*, 22 octobre 1906.)

coûter à un pays l'abandon de ses libertés politiques! Ce sera l'honneur de cette Assemblée de les avoir rétablies et respectées[1]. »

L'avenir confié, selon l'expression du duc d'Audiffret-Pasquier, au régime parlementaire, l'avenir d'un parti confondu avec celui du pays, devait singulièrement tromper l'attente des auteurs des lois constitutionnelles. Par une nouvelle aberration, ceux qui avaient voulu faire la monarchie sans le roi, avaient cru aussi pouvoir faire la république sans les républicains. Ils se flattaient d'en conserver la direction et de la faire tourner à leur gré. Ils n'avaient pas compris ce qu'ils avaient fait. En réalité, avec la République, la Gauche devenait maîtresse de la situation : le Gouvernement était passé de son côté.

On le vit bien vite au progrès de l'esprit républicain, à l'accroissement continu du parti. Les lois constitutionnelles, destinées à organiser le Septennat, avaient fondé la République. Ce résultat inattendu allait porter ses fruits. Mais l'illusion persista jusqu'à la fin, chez ceux qui avaient conduit les événements au point où ils croyaient que leurs calculs allaient se réaliser. Et, le dernier jour de cette Assemblée Nationale de 1871, élue, à l'origine, pour faire la Monarchie et qui avait fait la République, de cette Assemblée qui allait finir, après s'être tuée elle-même en créant les lois constitutionnelles du Septennat, son président, le duc d'Audiffret-Pasquier, crut consacrer cette œuvre parlementaire, si décevante, en disant : « Ne croyez pas que la France vous reproche les concessions que vous avez faites à sa paix et à son repos, car il est deux choses que vous lui remettez intactes : son drapeau et ses libertés[2]. »

Tout était là, en effet, pour les orléanistes et les parlementaires. Ils croyaient avoir sauvé le pays en lui conservant le drapeau tricolore et les principes de 89. Ils en venaient à se féliciter d'avoir écarter le roi, en proclamant la république. « C'est, disait le vicomte d'Haussonville, en s'en glorifiant, c'est le refus du Centre droit tout entier

[1] Séance du 16 mars (*Journal officiel* du 19).

[2] Séance du 31 décembre 1875 (*Journal officiel*. 1-2 janvier 1876).

de céder sur la question du drapeau et des garanties constitutionnelles qui a empêché le rétablissement de la monarchie [1]. » Ce qu'il disait à ses électeurs de Seine-et-Marne en 1876, le comte Bernard d'Harcourt, familier des princes d'Orléans, le répétait en ces termes, le 4 février 1876, à ses électeurs de Pithiviers : « En présence des obstacles qui s'opposaient à l'établissement d'aucun autre gouvernement que celui que j'ai contribué à fonder..., je n'ai pas hésité à voter les lois constitutionnelles... La République, organisée sous de tels auspices..., m'a paru et me paraît encore assurer de sérieuses garanties aux intérêts conservateurs et aux libertés publiques... »

Tous les auteurs des lois constitutionnelles de 1875, revenus devant leurs électeurs pour la nomination de la nouvelle Chambre des députés, tenaient le même langage : « Nous avons écarté le roi, dont les exigences tendaient à l'abandon du drapeau tricolore et du régime parlementaire : plutôt que de sacrifier l'un et l'autre nous avons mieux aimé fonder la République ; nous sommes décidés à la conserver et à l'affermir ; donnez-nous encore vos suffrages et travaillons ensemble à cette œuvre de paix et de progrès. »

Mais la République, qu'ils avaient fondée, ne devait pas être pour eux. Au lendemain du vote de la principale des lois constitutionnelles, M. Gambetta pouvait déclarer, sur la tombe d'Edgard Quinet, que la démocratie n'était plus dans l'opposition, qu'elle était désormais au pouvoir. Bientôt, des élections générales du 20 février 1876 sortait une nouvelle Chambre des députés, avec cette fameuse majorité républicaine de 363 voix, qui devait faire avorter l'essai de réaction conservatrice, si maladroitement tenté, par le retour de M. de Broglie au pouvoir, le 16 mai 1877, et donner un appui légal aux sommations insolentes adressées par M. Gambetta au maréchal-président de la République, pour qu'il eût à se soumettre ou à se démettre, quand, disait-il, la France aurait fait entendre sa voix souveraine.

On allait, en effet, procéder à de nouvelles élections pour

[1] *Univers*, 24 mars 1876.

remplacer la Chambre dissoute par un décret du chef de l'Etat, et les choses en étaient venues à ce point que, deux ans et demi après l'établissement de la République, soi-disant conservatrice, le parti républicain, se sentant le maître, pouvait faire la loi au chef de l'Etat, se révoltant ouvertement contre la dissolution constitutionnelle de la Chambre et provoquant publiquement l'abdication du président de la République. Les élections des 14 et 28 octobre ramenèrent les 363 de l'opposition républicaine. Un ministère extra-parlementaire avait dû être constitué en dehors de la nouvelle Chambre, qui refusa d'entrer en rapports avec lui. La lutte ouverte allait commencer contre le maréchal-président et son gouvernement.

A plusieurs reprises le maréchal de Mac-Mahon avait déclaré qu'il soutiendrait résolument, jusqu'à la fin, la cause de l'ordre.

Le 24 mai 1873, en réponse au vote de l'Assemblée Nationale qui lui conférait le pouvoir, il adressait à son président une lettre terminée par ces mots : « Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat. »

Le 26 février 1875, au lendemain du vote de la constitution républicaine, il disait, dans une note du *Journal officiel*: « Après, comme avant le vote des lois constitutionnelles, M. le Président de la République est fermement résolu à maintenir les principes conservateurs qui ont fait la base de sa politique depuis qu'il a reçu le pouvoir des mains de l'Assemblée ».

Le 19 septembre 1877, à la veille des élections qui devaient avoir lieu pour le remplacement de la Chambre dissoute, il disait, dans une proclamation au peuple français : « ... Des élections hostiles entraveraient le mouvement des affaires, entretiendraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance. Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme, ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé. Je resterai pour défendre, avec l'ap-

pui du Sénat, les intérêts conservateurs et protéger énergiquement les fonctionnaires qui, dans un moment difficile, ne se seront pas laissé intimider par de vaines menaces. »

Les élections n'ayant pas répondu à cet appel, le maréchal-président ne sut que capituler devant la nouvelle Chambre. Placé dans l'alternative de se soumettre ou de se démettre, selon les termes de la sommation de Gambetta, il commença par se soumettre, jusqu'à ce qu'enfin, poussé à bout, de concessions en concessions, par le parti républicain vainqueur, ne pouvant plus résister, il prit le parti de se démettre. Et lui, que les scrupules de son devoir constitutionnel avaient empêché d'accueillir les ouvertures du roi, à Versailles, ne trouva aucune raison, ni de droit, ni de conscience, de résister à l'assaut de la démagogie.

Pendant qu'il en était temps encore, à la fin de 1877, devant les résultats d'un scrutin « obtenus, — comme le déclarait le duc de Broglie, à la face de la nouvelle Chambre elle-même, — de l'égarement public par la fraude et la calomnie », il aurait pu tenter un nouvel acte de vigueur, user d'un moyen suprême de salut. Après la démission du cabinet du 16 Mai, il n'avait songé, pour sortir honorablement de difficulté, qu'à constituer un « ministère d'affaires ». Il avait appelé M. Pouyer-Quertier grand industriel et financier, homme politique habile, éloquent, énergique, qui avait vaillamment tenu tête au prince de Bismarck, dans les dernières négociations pour le traité de Francfort, et il l'avait chargé de former ce ministère. M. Pouyer-Quertier avait mieux compris la situation : « C'est un ministère d'action qu'il faut, lui répondit-il ; mettez le général Ducrot à la tête de l'armée et M. Robinet de Cléry au ministère de l'Intérieur. » — « Mais vous ne connaissez donc pas le général Ducrot ?... Lui, ministre de la Guerre ! Mais, c'est la monarchie dans quelques semaines. C'est impossible [1] ! » Et, pour

[1] Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les projets de restauration monarchique*, pp. 277-278. Un des ministres du cabinet démissionnaire du 16 Mai, l'amiral Gicquel des Touches lui avait donné, de son côté, le même conseil que M. Pouyer-Quertier, et je tiens de l'amiral lui-même que le maréchal lui fit



M. Robinet de Cléry, magistrat d'une haute valeur et d'une énergie égale à son mérite [1] : « Je le connais, lui répondit le maréchal et je l'apprécie... Mais prenez-y garde, il fera arrêter les députés [2]. » Quant à M. Pouyer-Quertier, ministre des Finances, il aurait pourvu au budget, malgré le refus de la Chambre.

Le programme de ce ministère d'action était au-dessus du courage civil du maréchal de Mac-Mahon. De guerre lasse, il avait fini, au bout de quinze mois de perplexités et de capitulations avec la Gauche, par se retirer, livrant tout, l'armée, les fonctionnaires, l'ordre, le pays, à la faction triomphante.

Le 30 janvier 1879, M. Jules Grévy, l'homme des Gauches dans les deux Chambres, était élu président de la République à sa place. Ce fut le règne des républicains. Alors se fonda l'Union républicaine, devenue plus tard le Bloc, qui allait du Centre gauche à l'Extrême Gauche, et auquel son chef, Gambetta, donna pour programme de combattre le cléricalisme, c'est-à-dire le catholicisme. montrant ainsi que la République, aux mains des républicains du jour, n'était ni une théorie libérale de gouvernement, ni un régime de souveraineté populaire, mais uniquement une doctrine d'irréligion et de libre pensée, la forme politique de l'athéisme. La guerre à la religion commença par des réductions au budget des Cultes, par l'interdiction de l'enseignement aux congrégations religieuses non autorisées et leur expulsion, par la célébration scandaleuse du centenaire de la mort de Voltaire à Paris et en province.

La Chambre des députés de 1881 fut encore pire que la précédente. Avec les Jules Ferry et les Paul Bert, elle fit les lois de l'école laïque et obligatoire, la loi du divorce, la loi des enterrements civils. Pour répondre au mot d'ordre des Loges maçonniques, dont elle s'inspirait, elle annonça l'intention de poursuivre son œuvre de déchristianisation de la France, « lentement, mais sûrement ».

la même réponse : « Le général Ducrot !... Mais ce serait la monarchie dans deux mois ! »

[1] Il s'est fait oublier, depuis, des catholiques.

[2] Robinet de Cléry, *Les Deux Fusions*, pp. 265-267.

Cependant, du fond de son exil, le comte de Chambord suivait avec anxiété l'essor de la République démocratique et athée. Il voyait avec douleur la France s'enfoncer de plus en plus dans la situation que l'avènement du parti radical avait créée. On était en 1883. La mort inopinée de Gambetta venait d'enlever à ce parti son chef et de mettre le désarroi dans les rangs républicains. Le moment parut propice au prince, qu'on accusait de n'avoir pas voulu régner, pour tenter un nouvel effort de salut, afin de retirer le pays de l'anarchie politique et morale où il le voyait se précipiter.

Il y avait songé depuis quelque temps, en prenant les moyens de mettre ses desseins à exécution. Il avait organisé une nouvelle action, préparé des plans, demandé des conseils sur divers projets de loi de réformes sociales et économiques aux théologiens, aux jurisconsultes les plus capables de l'éclairer[1]; il avait distribué les rôles, les fonctions en vue de son retour en France. Il se tenait prêt à agir. Une maladie mystérieuse l'arrêta tout à coup, au mois de mai 1883, au milieu de ses projets qui n'étaient pas ignorés de tous, et, le 24 août suivant, il expirait, douloureusement, le crucifix en main, sous les plis du drapeau blanc, à la stupeur et à la désolation de ses amis et de tous ceux qui comptaient encore sur lui.

Noble prince qui avait placé trop haut le but, et trop grand lui-même pour son temps! Il mourait en exil, incompris des uns, trahi par les autres, réduit à présenter de loin l'idéal d'un gouvernement qui eût fait le bonheur de la France, et n'ayant pu régner qu'à l'écart du trône. Ce règne moral d'un exilé, qui préféra l'honneur à la Couronne et mit les principes avant l'intérêt, a, du moins, une incontestable grandeur. Rien, dans l'avenir ne pourra mieux servir la monarchie, si jamais on revient à elle, que la leçon laissée par le noble et magnanime héritier des rois.

La ferme résistance du comte de Chambord aux exigences du libéralisme n'aura pas été inutile. La monarchie a échoué avec lui; mais son principe est resté intact,

[1] Parmi les hommes éminents consultés alors par le comte de Chambord, on peut nommer Mgr Pie, évêque de Poitiers, le R. P. dom Chamard, MM. Lucien Brun, Claudio Jannet, Alexandre Celier, Hervé Bazin...



le droit royal entier. C'est une précieuse réserve pour l'avenir. L'essai monarchique, avec le drapeau tricolore et le régime parlementaire, plus ou moins mitigé, n'aurait pas duré longtemps. Le roi, avec le peu qu'il aurait conservé d'autorité, n'aurait pas tardé à succomber sous l'opposition libérale. On l'eût rendu responsable, à son tour, comme Charles X, de cette nouvelle catastrophe de la royauté.

« Dieu seul, fait dire à un de ses personnages, un célèbre écrivain libre penseur, Dieu seul forme la suite logique des événements humains, qui, sans lui, ne se succèdent plus d'une manière intelligible et concevable. Et depuis cent ans l'histoire de France est une énigme pour les Français[1]. » N'aurait-on pas ici le mot de l'énigme? La monarchie française n'a pas pu se faire en 1873, parce que la société française n'était pas prête à la recevoir. La séparation de la société civile d'avec l'Eglise, opérée sous l'influence de la Déclaration politico-religieuse de 1682, séparation qui avait préparé le régime des principes de la Révolution, subsistait toujours au plus profond de la nation. Même en 1873, après les désastres de la guerre et les excès de la Commune, les esprits n'étaient pas encore assez éclairés pour que la masse du pays acceptât la vraie monarchie, la monarchie chrétienne, qui aurait refait l'union intime de l'Etat et de l'Eglise et fondé les institutions conformes à cette union, en même temps qu'elle aurait détruit celles qui lui étaient contraires.

N'était-il pas nécessaire, pour le redressement des erreurs anciennes et l'enseignement de l'avenir, qu'une dernière expérience fût faite avec les hommes et les idées qui paraissaient représenter, avec le plus de sagesse pratique, le système du libéralisme? N'était-il pas nécessaire que le parti libéral, catholique et monarchiste à la manière des de Falloux, des de Broglie et de leurs amis, arrivât au pouvoir et qu'il fût convaincu d'impuissance avec ses principes? Après cette expérience, que les soi-disants sages et modérés eussent toujours appelée de leurs vœux, si elle n'avait pas été faite, et après l'épreuve de toutes les formes

[1] Anatole France, *L'orme du Mail*, p. 219.

du régime républicain, depuis le Septennat Mac-Mahonien jusqu'à la dictature du Bloc, il devait rester évident que le seul bon régime de gouvernement était celui de la monarchie, telle que le comte de Chambord voulait la donner à la France; et alors les gens vraiment sages et conservateurs, instruits par la leçon des événements, désabusés de leurs erreurs, pourraient revenir plus facilement à elle.

Pour le bien futur de la France, la Providence n'a pas permis que le petit-fils de saint Louis remontât sur le trône, comme un roi de Parlement, à quelques voix de majorité. Sous l'inspiration d'en haut, le comte de Chambord, qu'on a accusé de mysticisme, parce qu'il prenait conseil de Dieu, n'a pas voulu être le roi d'une monarchie constitutionnelle et libérale, qui n'eût été qu'une république déguisée, qu'une forme tempérée de la Révolution. Il n'a pas voulu que le principe monarchique servît à abriter les institutions et les fausses libertés issues du principe révolutionnaire et à perpétuer ainsi pour la France l'erreur libérale. Lui seul voyait juste alors.

C'est pour conserver les institutions parlementaires et libérales qu'on n'avait pas voulu, en 1873, de la royauté du comte de Chambord, et, vingt ans après, les événements amenaient son successeur attendu, le comte de Paris, à prononcer la condamnation de ces mêmes institutions, dont il s'était montré lui-même trop partisan, lorsque, devant les scandales croissants du parlementarisme et les excès du régime des libertés modernes, il écrivait, quelques mois avant sa mort, ces paroles mémorables : « Les institutions ont corrompu les hommes[1]. » L'événement ne l'avait que trop montré.

En faisant les lois constitutionnelles de 1875, l'Assemblée Nationale, qui n'avait ni pu ni voulu rétablir la monarchie, sous le prétexte du drapeau blanc, avait institué, avec l'omnipotence du pouvoir législatif et des assemblées délibérantes, la pire des tyrannies et posé un principe de

[1] Lettre aux présidents des Comités royalistes de province, du 27 mars 1893.

dissolution sociale qui devait fatalement produire ses conséquences. Tous les excès, tous les scandales, tous les maux (et combien l'énumération en serait longue !) dont la France souffre depuis trente ans, sont venus principalement de là. Elle-même en est arrivée à un point de décomposition sociale qui ferait douter qu'elle pût jamais s'en relever. Et tombée au plus bas, sous le régime du Bloc, elle a eu, avec les Combes, les Clemenceau, les Briand, le gouvernement qu'elle méritait et qui n'était propre qu'à donner au monde le scandale inouï d'une politique consistant à détruire à la fois la religion, la morale, la famille et la patrie. C'est à quoi devait aboutir l'échec de la monarchie.

Devant de telles conséquences, l'histoire n'a plus qu'à faire la part des responsabilités, entre les personnages qui ont joué un rôle dans le drame national de 1873. Elle n'a pas toujours été établie justement, tant s'en faut, par les écrivains qui ont traité des événements de cette époque. Mais les faits parlent d'eux-mêmes et les documents sont là. Aucun juge impartial ne saurait s'y tromper, et si sévère que puisse être le jugement, nul n'a le droit de le récuser.

Ce que Mgr Dupanloup, à la veille de la lettre de Salzbourg du 27 Octobre, disait, en pensant peut-être au comte de Chambord et à ses conseillers, doit s'appliquer beaucoup plus justement à ceux qui, au lieu de faire la monarchie avec le roi, prétendirent la faire sans lui et empêchèrent tout par leurs exigences politiques ; car les malheurs de la France ne lui sont pas venus du roi, qui refusa la couronne plutôt que de régner pour le compte de la Révolution, mais des hommes qui aimèrent mieux mettre la France en république que de restaurer la royauté légitime. A ce point de vue, le célèbre évêque d'Orléans n'avait que trop raison de dire, après l'échec de la restauration monarchique : « Nous irons de calamité en calamité jusqu'au fond de l'abîme. La malédiction de l'avenir et de l'histoire s'attachera à ceux qui, pouvant asseoir le pays sur des bases séculaires dans la stabilité, la liberté et l'honneur auront empêché cette œuvre !... Quelle tristesse et quel remords pour certains hommes forcés de se dire :

« Il y eut un jour, une heure où on aurait pu sauver la
« France, où notre concours aurait décidé de tout, et nous
« n'avons pas voulu! »[1].

Lettre à M. de Pressensé du 28 octobre 1873.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC[r].

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et Cie, rue de Seine, 57.

DATE DUE

